http://cnum.cnam.fr
Conservatoire numérique des Arts & Métiers

Auteur ou collectivité : Bernard, Augustin
Auteur : Bernard, Augustin (1865-1947)
Titre : L'Algérie

Adresse : Paris : Librairie Félix Alcan, 1929
Collation : 1 vol. (XVI-522 p.) ; 23 cm
Cote : CNAM-BIB 8 Te 72
Sujet(s) : Algérie -- 1830-1871 (Conquête française)
Langue : Français

Date de mise en ligne : 23/07/2015
Date de génération du document : 5/1/2018

Permalien : http://cnum.cnam.fr/redir?8TE72

La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other *CNUM* documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from *CNUM*.

L'ALGÉRIE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

DU MÊME AUTEUR

PRINCIPALES PUBLICATIONS RELATIVES A L'AFRIQUE DU NORD

L'Atlas marocain, par Paul SCHNELL, traduit avec l'autorisation de l'auteur. Publications de l'École des Lettres d'Alger. Paris, E. Leroux, 1898.

Les Chemins de fer en Algérie, Paris, J. André, 1899.

Hautes Plaines et Steppes de la Berbérie. Oran, Fouque, 1900.

En Oranie. Oran, Fouque, 1901.

Les Régions naturelles de l'Algérie (en collaboration avec Em. FICHEUR). Paris, A. Colin, 1902.

Une Mission au Maroc. Rapport à M. le Gouverneur général de l'Algérie. Publication du Comité du Maroc. Paris, 1904.

Les Capitales de la Berbérie. Algérie, P. Fontana, 1905.

La Pénétration saharienne (1830-1906) (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, Imprimerie Algérienne, 1906.

L'Évolution du nomadisme en Algérie (en collaboration avec le commandant N. LACROIX). Alger, A. Jourdan, et Paris, A. Challamel, 1906.

Les Confins algéro-marocains. Paris, Émile Larose, 1911.
(Ouvrage couronné par l'Institut et par la Société de Géographie de Paris.)

La France au Maroc. Paris, A. Colin, 1917.

Le Père de Foucauld. Paris, Plon-Nourrit, 1917.

L'Organisation communale des indigènes de l'Algérie. Paris, Émile Larose, 1918.

Contribution préliminaire à l'étude du régime des pluies au Maroc. Paris, Émile Larose, 1921.

L'Habitation rurale des indigènes de l'Algérie. Alger, Fontana, 1921.

Le Maroc. 6me édition, Paris, F. Alcan, 1921.

L'Habitation rurale des indigènes de la Tunisie. Tunis, J. Barlier, 1924.

L'Afrique du Nord pendant la guerre (Publications de la dotation Carnegie), Paris, les Presses Universitaires, 1926.

Oran, port du Maroc et du Sahara. Oran, Fouque, 1928.

Atlas d'Algérie et de Tunisie (en collaboration avec René DE FLOTTE-ROQUEVAIRE). Alger, J. Carbonel, et Paris, Emile Larose (en cours de publication).

En préparation :

L'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale, 1 vol. de la *Géographie Universelle,* publiée sous la direction de P. Vidal de la Blache et L. Gallois. Paris, Armand Colin.

Histoire de l'Algérie, 1 vol. de l'Histoire des Colonies françaises, publiée sous la direction de G. Hanotaux. Paris, Plon-Nourrit.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8° Te. 72

L'ALGÉRIE

PAR

AUGUSTIN BERNARD

Professeur de Géographie et Colonisation de l'Afrique du Nord
à la Faculté des Lettres de Paris.





PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VI^e^

1929

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT..... XV

LIVRE PREMIER

Les conditions géographiques

CHAPITRE PREMIER
La situation et les limites

Position mondiale, limites, superficie..... 3

CHAPITRE II
La structure et le relief

Aperçu général du relief, structure et tectonique..... 9

CHAPITRE III
Le climat, l'hydrographie et la végétation

I. Les pressions atmosphériques, les vents, les températures, les pluies, les zones climatiques..... 20
II. L'hydrographie. — Les oueds et les chotts..... 29
III. Les zones de végétation. — Les principales formations végétales..... 34

CHAPITRE IV
Les régions naturelles

I. Les massifs littoraux de l'Algérie occidentale..... 41
II. La chaîne médiane à l'ouest de Médéa et les plateaux oranais..... 47
III. Les steppes occidentales et l'Atlas présaharien..... 52
IV. Les massifs littoraux de l'Algérie orientale ; les Kabylies... 56

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

V. La chaîne médiane à l'est de Médéa. — Les plaines de Sétif. — L'Aurès..... 61
VI. Le Sahara septentrional..... 70
VII. Conclusion..... 75

LIVRE II

L'Algérie jusqu'à la conquête française

CHAPITRE PREMIER
Les origines

I. L'anthropologie et la linguistique..... 81
II. La préhistoire..... 85

CHAPITRE II
Les Phéniciens et les Carthaginois

Caractères généraux de l'histoire de l'Algérie. — L'influence phénicienne et la domination carthaginoise..... 92

CHAPITRE III
Les Romains

I. Les rois indigènes..... 97
II. L'organisation de l'Algérie romaine..... 102
III. La mise en valeur..... 108
IV. Le christianisme. — La décadence..... 112

CHAPITRE IV
Les Vandales et les Byzantins

I. L'invasion vandale..... 117
II. La restauration byzantine..... 120
III. Causes de la disparition de la civilisation romaine en Afrique..... 123

CHAPITRE V
L'Algérie de la conquête musulmane à l'invasion hilalienne

Caractères généraux de cette période..... 126
I. La première invasion arabe..... 127
II. Les Kharedjites..... 130
III. Les Fatimides..... 133

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE VI

L'Algérie de l'invasion hilalienne à la domination turque

I. L'invasion hilalienne et ses conséquences..... 137
II. Les Almoravides..... 141
III. Les Almohades..... 143
IV. L'Algérie du XIII^e^ au XVI^e^ siècle..... 147

CHAPITRE VII

Les Turcs

I. Les Espagnols. — Les Barberousse et les beglierbeys... 151
II. Les pachas triennaux et les deys..... 157
III. Organisation de l'Algérie turque. — La milice, les corsaires, les esclaves, les indigènes..... 161
IV. Les relations avec les puissances européennes..... 167

LIVRE III

L'Algérie depuis 1830

CHAPITRE PREMIER

L'Algérie de 1830 à 1840

I. L'expédition d'Alger..... 177
II. Les hésitations. — Clauzel, Berthezène, Rovigo, Voirol. — L'ordonnance de 1834. — Drouet d'Erlon..... 181
III. Abd-el-Kader. — Traité Desmichels. — La Macta. — Second gouvernement de Clauzel : Mascara, Tlemcen. — Bugeaud dans la province d'Oran : la Sikkak et le traité de la Tafna..... 186
IV. La première expédition de Constantine : Yusuf. — La seconde expédition de Constantine. — Damrémont : prise de Constantine. — Valée : organisation de la province de Constantine..... 192
V. Puissance d'Abd-el-Kader. — Les Portes-de-Fer..... 199
VI. La colonisation de 1830 à 1840. — L'insurrection de 1839. 203

CHAPITRE II

Bugeaud et Abd-el-Kader (1840-1848)

I. Bugeaud, son caractère, ses méthodes de guerre, ses lieutenants..... 206
II. Les campagnes de 1841-1843. — La vallée du Chélif. — La prise de la Smala et le combat de Sidi-Yahia.... 210

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

III. La Kabylie. — Le Sud. — Le Maroc. — La bataille d'Isly et le traité de Lalla Marnia..... 216
IV. Le Dahra. — Sidi-Brahim. — Reddition d'Abd-el-Kader 221
V. La politique indigène. — Les bureaux arabes..... 227
VI. La colonisation..... 230

Chapitre III
L'Algérie de 1848 à 1870

I. La révolution de 1848 et ses conséquences en Algérie. — Le Sud et la Kabylie. — L'administration et la colonisation (1848-1851)..... 240
II. Le gouvernement du maréchal Randon (1851-1858). — Colonisation et travaux publics. — Le Sahara. — La conquête de la Kabylie..... 245
III. Le ministère de l'Algérie (1858-1860). — Le gouvernement du maréchal Pélissier (1860-1864). — La première lettre de l'Empereur et le sénatus-consulte de 1863... 256
IV. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon (1864-1870). — Le second voyage et la seconde lettre de l'Empereur (1865). — La famine et l'enquête agricole de 1868. — Le rapport Armand Béhic (1870),..... 263

Chapitre IV
L'Algérie de 1870 à 1896

I. Les troubles intérieurs. — Les décrets d'octobre 1870. 270
II. L'insurrection de 1871..... 274
III. L'amiral de Gueydon. — La colonisation. — La loi de 1873 sur la propriété..... 278
IV. L'Algérie de 1873 à 1881. — Le général Chanzy. — Les communes mixtes. — Albert Grévy. — Les décrets de rattachement du 26 août 1881. — La colonisation et le décret de 1878..... 283
V. La période des rattachements (1881-1896). — M. Tirman. — M. Jules Cambon. — La commission des XVIII et la réaction contre les rattachements. — La colonisation et la création du vignoble..... 287
VI. La renaissance coloniale. — L'occupation de la Tunisie (1882). — L'expansion au Soudan. — La pénétration saharienne..... 292

Chapitre V
L'Algérie depuis 1896

I. Les décrets de 1896 et de 1898. — Les Délégations financières. — Les lois de 1900 et de 1902. — Le budgets pécial et les territoires du Sud. — L'Algérie pendant la guerre. 294

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

II. La politique indigène. — La loi de 1919..... 299
III. La colonisation depuis 1898. — La législation foncière. — La situation économique..... 303
IV. La pénétration saharienne et marocaine. — L'occupation des oasis du Sud-Ouest et ses conséquences (1900-1906). — Le général Lyautey. — Occupation de Béchar (1905) et de Berguent (1906). — La question touareg et le général Laperrine. — L'occupation des confins algéro-marocains (1907-1910). — Le protectorat marocain (1912). — Le Sahara pendant et après la guerre..... 308

LIVRE IV

La démographie et l'organisation

Chapitre premier
Les populations de l'Algérie

I. Accroissement. densité et répartition de la population totale. — Villes et campagnes..... 323
II. Accroissement, densité et répartition de la population indigène. — Villes et campagnes..... 326
III. Accroissement, densité et répartition de la population européenne. — Villes et campagnes..... 330

Chapitre II
Les indigènes, leur organisation sociale et politique

I. La race et la langue. — Les dialectes berbères..... 340
II. La religion..... 345
III. Le gouvernement de la djemaâ et les institutions berbères..... 350

Chapitre III
Les indigènes (suite). Le genre de vie

I. Les citadins. — Les villes indigènes et les éléments de la population urbaine..... 358
II. Les ruraux. — Nomades et sédentaires. — Maisons gourbis et tentes..... 367
III. Arboriculteurs, céréalistes et pasteurs..... 372

Chapitre IV
L'évolution des indigènes

I. L'évolution sociale..... 380
II. L'évolution politique..... 385
III. L'évolution économique..... 387

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Chapitre V
Les Européens

Les éléments de la population européenne. — Les Israélites. — Les Français et les étrangers. — Espagnols, Italiens et Maltais. — La fusion et la formation du peuple algérien. 396

Chapitre VI
L'organisation administrative de l'Algérie

I. Le gouvernement général. — Les assemblées algériennes. — Le budget et les impôts 407
II. Les départements et les communes. — Communes de plein exercice et communes mixtes..... 415
III. Les territoires du Sud..... 423
IV. L'organisation judiciaire..... 426

LIVRE V

La mise en valeur

Chapitre premier
L'agriculture

I. Les surfaces utilisables. — Le régime de la propriété. — Indigènes terres melk et terres arch) et Européens (terres de colonisation privée et de colonisation officielle). — Le mode d'exploitation. — Grande et petite propriété. — Main-d'œuvre. — Surfaces cultivées..... 431
II. Les remèdes contre la sécheresse. — L'irrigation et l'hydraulique agricole..... 438
III. Les céréales..... 442
IV. La vigne..... 446
V. L'olivier et les autres arbres fruitiers. — Le palmier-dattier. — Les agrumes. — Les primeurs..... 450
VI. Les cultures industrielles. — Le tabac. — Le coton.. 456

Chapitre II
L'élevage et les produits spontanés

I. L'élevage. — La composition du cheptel algérien. — Bœufs, chevaux et mulets, moutons et chèvres. — La viande et la laine..... 460
II. Les forêts. — Le liège..... 466
III. L'alfa..... 470
IV. Les pêches maritimes..... 472

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

Les mines et l'industrie

I. Les richesses minérales, phosphates, minerais de fer, minerais divers..... 475
II. L'industrie proprement dite. — Industrie indigène et industrie européenne..... 484

CHAPITRE IV

Le crédit et les communications

I. Le crédit..... 488
II. Les routes et les chemins de fer. — Le transsaharien. 493
III. Les ports et les relations maritimes. — L'aviation.... 503

CHAPITRE V

Le commerce

Commerce intérieur et extérieur. — Importations et exportations. — Commerce avec la France et avec l'étranger..... 512

CONCLUSION..... 521

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

AVERTISSEMENT

Maurice Wahl, professeur au lycée d'Alger et inspecteur général de l'instruction publique, avait écrit sur l'Algérie en 1882 un livre excellent, le seul ouvrage d'ensemble que nous possédions sur notre grande colonie ; cinq éditions successives, rapidement épuisées, en avaient consacré le succès. A la demande de l'éditeur, nous avions remanié et mis à jour les deux dernières de ces éditions, publiées après la mort de l'auteur, enlevé prématurément à la science et à l'enseignement. Mais trop de choses ont changé en Algérie depuis 1882, trop de points de vue se sont modifiés, trop de questions nouvelles se sont posées pour qu'il fût possible de se contenter désormais de rajeunir un texte aussi ancien, quel que fût son mérite. Nous avons donc pris le parti de récrire entièrement l'ouvrage et nous l'avons signé de notre nom, conservant seulement du livre de Wahl la conception générale et çà et là quelques passages.

Il pouvait déjà sembler audacieux en 1882 de traiter en un court volume de toutes les questions algériennes, si complexes et si diverses. Aujourd'hui, l'entreprise est plus difficile encore et peut paraître irréalisable. Il nous a semblé cependant qu'à la veille du centenaire de la conquête de l'Algérie, il y avait quelque intérêt à essayer de résumer en 500 pages ce que nul n'a le droit d'ignorer de ce pays, où

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la France a accompli une œuvre admirable au point de vue scientifique, politique, social et économique. Un pareil ouvrage renferme nécessairement beaucoup de lacunes et ne peut qu'effleurer certains problèmes. Les bibliographies que nous avons placées en tête de chaque chapitre permettront au lecteur d'y remédier dans une certaine mesure. Il nous reste à souhaiter que notre *Algérie* connaisse le même succès que celle de notre prédécesseur, jusqu'au jour où elle vieillira à son tour et fera place à d'autres travaux.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LIVRE PREMIER

LES CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE PREMIER

La situation et les limites (1).

Le bassin occidental de la Méditerranée, limité à l'Ouest par l'Espagne, au Nord par la France, à l'Est par l'Italie, est borné au Sud par un vaste quadrilatère de hautes terres qu'encadrent la mer et le Sahara : c'est l'Afrique du Nord, appelée aussi Maghreb ou Berbérie.

Cette grande île montagneuse, que circonscrivent des dépressions occupées par les eaux marines ou par le désert, présente une remarquable unité géographique ; d'un bout à l'autre du pays, mêmes formes de relief, même climat, mêmes végétations, mêmes populations, mêmes modes de culture et de vie.

On peut cependant distinguer dans l'Afrique du Nord trois parties : l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Ces divisions politiques correspondent à des différences notables, aussi bien dans la structure physique que dans l'histoire et dans l'état actuel des populations, tant indigènes qu'immigrées. Mais les ressemblances l'emportent sur les différences ; les nuances varient, les couleurs générales restent les mêmes.

(1) Pour la bibliographie, voir L. Playfair, *A Bibliography of Algeria*, Londres, 1895. — Ch. Tailliart, *L'Algérie dans la littérature*, Alger, 1925. — *Les Territoires du Sud : essai de bibliographie*, Alger, 1923 ; — à compléter par la *Bibliographie géographique annuelle*. — Pour la cartographie, voir Augustin Bernard et R. de Flotte de Roquevaire, *Atlas d'Algérie et de Tunisie* (en cours de publication). — Cartes du *Service Géographique de l'armée* (Algérie à 1/50.000e, à 1/200.000e et à 1/500.000e, Sahara à 1/1.000.000e). — Les principaux périodiques à consulter sont : *L'Afrique française*, la *Revue Africaine*, le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, les *Bulletins des Sociétés de géographie d'Oran* et *d'Alger*. — L'Algérie a sa place dans tous les ouvrages généraux sur les colonies françaisess trop nombreux pour qu'on puisse les énumérer ici.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aussi, à toute époque, lorsqu'une domination assez forte s'est installée en Berbérie, elle a cherché à s'étendre d'un bout à l'autre de la contrée, soit que cette domination ait pris naissance dans le pays même, comme celles des Almoravides et des Almohades, soit qu'elle ait été implantée du dehors, comme celles des Phéniciens, des Romains et des Arabes. La France, à son tour, a pris possession de cette région à des titres divers : elle est intervenue à Alger en 1830, a établi son protectorat sur la Tunisie en 1881, sur le Maroc en 1912. Comme autrefois les Romains et les Arabes, elle a réalisé entre ses mains l'unité de l'Afrique du Nord.

La limite septentrionale de l'Algérie, formée par la Méditerranée et par le long ruban de côtes de 1.100 kilomètres qui se déroule de Nemours à la Calle, est des plus nettes. Il n'en est pas de même de ses limites à l'Ouest, à l'Est et au Sud ; ici point de frontières naturelles ou, s'il en existe, ce ne sont pas celles qui ont été choisies par les conventions politiques et les délimitations administratives. Ces questions de limites ont perdu beaucoup de l'intérêt qu'elles ont présenté à certaines époques, puisque, à l'Ouest comme à l'Est et au Sud de l'Algérie, s'étendent des pays dévolus à l'influence française ; elles sont loin cependant d'être négligeables, car on ne saurait oublier que les droits de la France dans les pays protégés ne sont pas aussi étendus que dans les pays annexés et que sa liberté d'action y est beaucoup moins complète.

Au point de vue de la géographie physique, le Maroc, versant atlantique de la Berbérie, commence là où les vallées, et avec elles les communications, se dirigent non plus au Nord, vers la Méditerranée, mais vers l'Ouest, en même temps que le massif de hautes terres se désarticule pour donner naissance à des chaînes distinctes. La Moulouya forme entre l'Algérie et le Maroc une limite sinon naturelle, du moins rationnelle ; sur sa rive droite sont des hauts-plateaux et des steppes en tout semblables à ceux de l'Oranie, sur sa rive gauche les grandes cimes du Moyen-Atlas. Au point de vue

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

historique, avant l'occupation française, il n'existait pas de frontière à proprement parler ; tantôt le Maghreb tout entier était réuni sous une même domination, tantôt la région de la Moulouya était disputée entre les souverains de Fès et ceux de Tlemcen ou d'Alger. Le traité de Lalla-Marnia du 18 mars 1845, signé entre la France et le Maroc après la bataille d'Isly, fixait une limite seulement dans la zone la plus voisine de la mer, jusqu'au point dit Teniet-Sassi ; au delà, on désignait seulement les tribus et les ksours qui relèveraient soit du Maroc, soit de l'Algérie ; enfin, dans l'extrême Sud, toute délimitation était déclarée inutile. Des accords de 1901 et de 1902, tout en laissant subsister le traité de 1845, organisèrent la collaboration de la France et du Maroc dans les régions frontières en ce qui concernait la police, le commerce et les douanes. L'accord du 4 mars 1910 répartit entre la France et le Maroc les postes échelonnés entre Figuig et Bou-Denib. Enfin des décisions ministérielles du 21 mars 1912 et du 26 mai 1914 déterminèrent la zone d'action du cercle de Colomb-Béchar et fixèrent sa limite à la bordure orientale de la hammada qui sépare la vallée du Guir de celle du Ziz. Au delà de la hammada, dans toute la région saharienne proprement dite, il n'existe aucune délimitation.

Si les limites politiques du Maroc empiètent sur celles que la géographie physique assignerait à l'Algérie, c'est l'inverse qui se produit du côté de la Tunisie. La Régence de l'Est n'est autre chose en effet que le versant de la mer des Syrtes : elle commence là où les vallées et les communications s'orientent vers l'Est. Cependant le cours supérieur de la Medjerda et de son grand affluent l'Oued Mellègue se trouvent en Algérie. La limite a été déterminée jusqu'au Chott Rharsa en 1888, et plus au Sud, jusqu'à Bir-Romane, par une décision ministérielle du 30 octobre 1901. Au delà de Ghadamès, l'Algérie confine à la Libye italienne.

Quant aux limites de l'Algérie du côté du Sud, il faut ici encore distinguer entre les limites naturelles et les limites

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

administratives, qui ne coïncident pas. A vrai dire, la transition est graduelle entre l'Algérie proprement dite et le Sahara. A mesure qu'on s'avance dans l'intérieur et qu'on s'éloigne de la Méditerranée, la quantité des pluies diminue, la végétation s'appauvrit, le pays devient de moins en moins méditerranéen, de plus en plus africain. Les habitants du Sahara sont d'ailleurs des Berbères comme ceux de l'Afrique du Nord. Le Sahara est trop pauvre pour vivre par lui-même et il a toujours dépendu des régions plus fertiles qui le bordent au Nord et au Sud. La limite physique de l'Algérie peut cependant être fixée au versant Sud de l'Atlas; là, les chaînes plissées font place aux plates-formes sahariennes et les pluies deviennent si rares que la culture n'est plus possible sans irrigation. Telle n'est pas la limite choisie par la loi du 24 décembre 1902, qui a créé au Sud de l'Algérie du Nord une colonie distincte, appelée les Territoires du Sud. La limite Nord de ces territoires, fixée par la loi elle-même, englobe dans la nouvelle unité administrative une partie des hauts-plateaux. La limite méridionale, qui sépare l'Afrique du Nord de l'Afrique occidentale française, a été fixée par la convention de Niamey du 20 juin 1909, approuvée par une décision du président du Conseil du 16 août 1911. Cette limite aboutit d'une part à l'Oued Dra et à la zone espagnole du Rio-de-Oro, d'autre part à la Libye au Sud de Ghat. La frontière, de ce dernier côté, est déterminée par la convention franco-anglaise du 21 mars 1899, modifiée par l'accord franco-italien du 12 septembre 1919 qui attribue à l'Italie la piste la plus directe de Ghadamès à Ghat.

L'Algérie du Nord, qui aurait environ 325.000 kilomètres carrés si elle s'étendait jusqu'au pied de l'Atlas saharien, a, en tant que division administrative, 207.493 kilomètres carrés. Elle est comprise entre 37° et 34° lat. N., entre 4° long. O. et 6° long. E. Beaucoup plus étendue d'Ouest en Est (1.100 kilomètres) que du Nord au Sud, (350 à 400 kilomètres), elle a la forme d'un long et étroit rectangle. Les Territoires du Sud ont 1.987.605 kilomètres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

carrés, près de dix fois l'étendue de l'Algérie du Nord. Le point le plus extrême vers le Sud, Tin-Zaouaten, est situé par 20° lat. N., à 1.750 kilomètres d'Alger à vol d'oiseau ; de l'Océan à la Tripolitaine, on compte environ 1.800 kilomètres. Mais ces immenses territoires sahariens sont à peu près vides d'habitants et leurs ressources sont très minimes. C'est l'Algérie du Nord, de la Méditerranée au Sahara, qui est la véritable Algérie. Il ne saurait d'ailleurs y avoir de cloison étanche entre la colonie du Nord et les Territoires du Sud ; les deux pays ont le même chef, sont dans la même main et c'est de l'Algérie du Nord que les Territoires du Sud, tirent leurs moyens d'existence et leurs organes d'administration.

Située au centre de la Berbérie, l'Algérie est unie par les liens les plus étroits à la Tunisie et au Maroc. Une distance d'environ 2.500 kilomètres sépare Alger de Tanger d'une part, de Tunis d'autre part ; la capitale de l'Algérie est donc également éloignée des deux extrémités occidentale et orientale du Maghreb. Si la France a établi son protectorat sur les deux contrées qui encadrent l'Algérie à l'Ouest et à l'Est, c'est pour avoir, comme on l'a dit, les clefs de sa maison. LaTunisie et le Maroc constituent pour l'Algérie un champ d'expansion naturel ; les protectorats ont emprunté dans une large mesure à l'Algérie, où la France a fait son apprentissage colonial, leurs administrateurs et leurs colons.

La Berbérie tient à l'Orient méditerranéen par la Tripolitaine. De ce côté lui sont venus à diverses reprises des émigrants et des invasions. La prise d'Alger en 1830 a eu pour effet de rattacher l'Afrique du Nord au monde de l'Occident, dont l'avait séparée l'invasion arabe : elle n'a pas eu pour conséquence d'annuler complètement les influences du passé, dont la plus puissante est celle de la religion musulmane.

Quant à l'Afrique propre, bien que l'Algérie lui soit territorialement soudée, elle en est séparée par le formidable obstacle du Sahara. Cet obstacle n'a jamais été infranchis-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sable et à toute époque des populations noires ont participé, sous des formes diverses et dans des proportions variables, à la vie de l'Algérie. Ces courants vont en s'affaiblissant de plus en plus, l'ouverture des voies de la côte occidentale d'Afrique ayant achevé de vider le Sahara. Les moyens de communication que la science moderne met à notre disposition : l'automobile, l'avion, le chemin de fer, les ressusciteront peut-être et donneront à l'Algérie, par-delà le désert, l'arrière-pays qui lui fait actuellement défaut. Mais ce ne sont pour le moment que des rêves d'avenir.

C'est surtout vers la Méditerranée et au-delà de la Méditerranée vers la France que regardera toujours l'Algérie, parce que c'est sur l'étroite frange littorale de quelques centaines de kilomètres de profondeur qui borde la mer intérieure que se concentrent les habitants, les cultures et toutes les formes de la vie. Alger est placée sensiblement sous le même parallèle que Paris et Marseille ; cette ligne Paris-Marseille-Alger est le grand axe de la France et de son empire colonial africain. La distance entre la capitale algérienne et le grand port français est de 750 kilomètres seulement. L'éloignement, déjà si faible, va d'ailleurs sans cesse en diminuant avec les progrès dans la fréquence, la régularité et la rapidité des transports ; la navigation à vapeur plus récemment l'aviation ont singulièrement abrégé la durée du voyage.

Cet extrême rapprochement de l'Algérie et de sa métropole est un fait capital, qui ne saurait assez retenir l'attention. Le fait que l'Algérie est à 24 heures de la France crée entre les deux pays des liens qui sont très étroits et ne peuvent manquer de demeurer tels. Et comme, sur les deux rives de la Méditerranée, on trouve le même climat, les mêmes cultures, des populations de même origine ou d'origine voisine, on peut dire, bien qu'il ne faille pas prendre cette formule au pied de la lettre ni en tirer des conclusions exagérées, que l'Algérie est moins une colonie qu'un prolongement de la France, une véritable province française.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE II

La structure et le relief (1)

Les grandes divisions naturelles de l'Algérie sont déterminées par le climat. Ces divisions fondamentales sont le Tell, pays des arbres et des cultures ; la steppe, pays des graminées et de la vie pastorale ; le Sahara, sans eau, sans arbres, sans cultures, sauf par irrigation, en des points limités qui sont les oasis. Quelques centimètres de pluie de plus ou de moins, et on passe du Tell à la steppe, de la steppe au désert.

Il n'y a pas là d'ailleurs trois bandes ininterrompues et de largeur constante ; il existe des îlots boisés ou cultivables dans la steppe et le Sahara, des îlots arides en plein Tell. Tout dépend de l'abondance et de la répartition des pluies ; or, si cette répartition est déterminée essentiellement par le voisinage ou l'éloignement de la mer, d'autres circonstances, telles que l'altitude et l'exposition, viennent modifier et parfois même annuler celle-là. Dans le Tell même, les conditions de vie sont assez différentes dans les régions montagneuses et dans les plaines. C'est à la structure et au relief du sol qu'il faut s'adresser pour se rendre compte de ces multiples nuances.

Considérée en masse, l'Algérie est une haute terre, un

(1) Augustin Bernard et Emile Ficheur, *Les régions naturelles de l'Algérie* (*Annales de géographie*, 1902). — E. F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, Paris, 1922. — Augustin Bernard et R. de Flotte-Roquevaire, *Atlas d'Algérie et de Tunisie* (en cours de publication). — *Carte géologique del'Algérie* à 1/800.000e, 1900. — *Carte géologique* à 1/50.000e (45 feuilles parues). — Thèses et travaux divers du Service de la Carte géologique de l'Algérie, notamment ceux de Blayac, Brives, Calloni, Doumergue, Ehrmann, Ficheur, Flamand, Gentil, Glangeaud, Joleaud, Joly, Repelin, Ritter, Savornin.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

énorme socle dont les chaînes montagneuses forment les rebords et les gradins. Il faut franchir ces bordures montagneuses lorsque, de l'intérieur de l'Algérie, on veut gagner soit la Méditerranée, soit le Sahara. Les plaines basses ne couvrent qu'une superficie relativement restreinte; la majeure partie du territoire est occupée par des saillies montagneuses, arêtes ou massifs, et par des plateaux ou des hautes-plaines faiblement ondulés. Si donc on veut comprendre la structure de l'Algérie, il faut la rapprocher non pas de la France, mais de l'Espagne, pays de montagnes et de plateaux intérieurs comme l'Algérie, où les plaines basses, comme en Algérie, ne se rencontrent guère qu'à la périphérie et n'ont qu'une étendue médiocre, où, comme en Algérie, le pays se compose de compartiments qui communiquent difficilement entre eux et avec le dehors.

Les sommets les plus élevés de l'Algérie ne dépassent guère 2.000 mètres; le Chélia, dans l'Aurès, à 2.329 mètres; le Lalla-Khadidja, en Kabylie, 2.308 mètres. Mais, beaucoup plus que l'altitude des points culminants, ce qui caractérise l'Algérie, c'est la forte altitude moyenne, qui, pour l'ensemble du pays, est voisine de 900 mètres ; 68 pour 100 du territoire (222.000 kilomètres carrés sur 325.000) sont aux altitudes de 800 à 1.600 mètres. Presque partout, les montagnes reposent sur un socle déjà très haut ; quelques-unes seulement se dressent d'un jet au-dessus de la mer, des plaines ou des massifs environnants, comme les sommets bien détachés de l'Ouarsenis, du Zaccar, de l'Atlas de Blida, du Djurjura. Mais la plupart des sommets dominent de peu les hauts-plateaux que les entourent. Le Djebel Ouach par exemple a 1.100 mètres d'altitude ; mais, comme la ville de Constantine est à plus de 800 mètres, l'altitude relative est faible ; l'Okba, dans le Djebel Amour, a 1.700 mètres ; le socle qui le porte en ayant 1.500, il a l'aspect d'une modeste colline. Souvent aussi la saillie montagneuse n'est accusée que d'un seul côté, l'autre versant se confondant avec des plaines hautes ou des plateaux. Le Tessala a 1.000 mètres d'altitude :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il est relativement imposant vu du Nord, de la plaine de la Sebkha d'Oran ; il se remarque à peine vu du Sud, de la plaine de Bel-Abbès, qui a plus de 500 mètres et monte lentement jusqu'au sommet. L'Aurès, si imposant vu de la plaine de Biskra, ne dépasse que de peu l'altitude du plateau de Batna. Ce fait met en lumière un trait essentiel de l'Algérie : l'existence d'une série de plaines étagées et de gradins montagneux, en général et en moyenne d'autant plus élevés qu'on s'avance davantage vers le Sud. Et, comme les facteurs géologiques et les facteurs climatiques agissent dans le même sens que les facteurs hypsométriques, tout concourt à diviser l'Algérie en une série de zones parallèles à la côte et se succédant dans le sens de la latitude. Les conséquences de cette disposition en bandes longitudinales se font sentir sur les phénomènes économiques et retentissent sur l'histoire même et la vie intime du pays.

Sauf en quelques points où les plaines bordent directement la mer, la côte, dont la direction générale est du Sud-Ouest au Nord-Est, est dominée de près par les montagnes ; presque partout, de hautes falaises dressent à pic leurs escarpements, qu'interrompent seulement d'étroites brèches. Le littoral, rectiligne, est peu découpé et présente peu d'abris naturels ; la formule de Salluste : *Littus importuosum*, est parfaitement exacte. Quelques golfes en hémicycle, qui se creusent entre les pointes les plus saillantes du rivage, comme les golfes de Mers-el-Kébir, d'Arzew, d'Alger, de Bougie, de Philippeville, de Bône, interrompent seuls la monotonie de la côte ; ils sont garantis du côté de l'Ouest par des massifs montagneux, tandis que leur partie orientale est occupée par des atterrissements, que charrie le courant littoral dirigé d'Ouest en Est et qui se recourbe dans ces baies.

Les profondeurs marines sont en général très grandes. La zone des fonds de moins de 200 mètres, que les océanographes appellent le plateau continental et qui est si étendu dans les mers du Nord de l'Europe, fait à peu près complètement défaut le long des côtes de l'Algérie. A 20 kilomètres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du rivage, on a déjà des fonds de 800 mètres ; à 50 kilomètres, des profondeurs de 2.000 mètres ; puis on arrive assez rapidement à des fosses de 3.000 mètres. A l'Ouest d'Oran, les isobathes s'éloignent un peu de la côte et rebroussent vers le Nord-Ouest. Le plateau continental s'élargit également à l'Est de Bône, où le sol se relève dans la direction de l'île de la Galite.

En ce qui concerne la nature du sol, les terrains anciens et primaires occupent peu de place en Algérie ; ils affleurent en surface surtout à l'Est d'Alger, dans la zone voisine du littoral et sont accompagnés de roches éruptives. Les terrains secondaires, en général calcaires ou marneux, sont ceux qui occupent les plus vastes étendues ; ils forment l'ossature des chaînes de l'Atlas depuis la mer jusqu'au Sahara. Les terrains tertiaires sont également très développés ; ils renferment des calcaires, des argiles, des marnes et des grès ; à partir de l'époque oligocène, ils sont représentés non plus, comme les sédiments plus anciens, par des formations à peu près exclusivement marines, mais aussi par des formations d'eau douce lacustres ou fluviales.

Les régions occupées par des dépôts récents, les grandes plaines d'alluvions limoneuses, quaternaires ou actuelles, et les terrains argileux ou sableux sont favorables à l'agriculture quand la pluviométrie est suffisante. Les formations plus anciennes, qui constituent les massifs montagneux, sont en grande partie impropres à la culture et couvertes de broussailles ou de forêts, voire même complètement dénudées.

Au point de vue tectonique, on peut distinguer en Algérie des régions d'architecture plissée et des régions d'architecture tabulaire. L'Atlas, qui comprend l'ensemble des chaînes montagneuses de la Berbérie, fait partie de l'ensemble des plissements alpins, qui se développent dans le Sud de l'Europe depuis les Pyrénées et la Cordillère bétique jusqu'aux Alpes, aux Carpathes, à l'Apennin et aux Balkans. Tous ces reliefs, plissés pendant l'ère tertiaire, ont englobé des massifs plus anciens dont les dislocations remontent à l'ère primaire.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La large zone de l'écorce terrestre à laquelle ils correspondent est elle-même encadrée de contrées demeurées stables depuis longtemps.

Entre la Moulouya et l'extrémité orientale du Hodna, sous les terrains récents qui recouvrent la surface des hauts-plateaux de la province d'Oran et de la province d'Alger, il existe un massif primaire rigide qui sépare l'Atlas tellien de l'Atlas présaharien. Tout le haut-pays de l'Oranie est une zone tabulaire à grandes ondulations, constituée par des terrains jurassiques et crétacés horizontaux, sous lesquels on aperçoit en quelques points les terrains primaires ; les hauts-plateaux de la province d'Alger jusqu'au Hodna paraissent avoir la même structure. Dans les temps secondaires, le Tell et les hauts-plateaux ont eu une histoire distincte. Le Tell est un géosynclinal, une partie déprimée de l'écorce terrestre, un bras de mer où les sédiments se sont accumulés, une ligne de moindre résistance et par conséquent de plissement. Au contraire, les hauts-plateaux sont un socle continental relativement rigide, tantôt partiellement exondé, tantôt recouvert par des dépôts littoraux ou de mer peu profonde. Les limites du bras de mer ne sont pas restées immuables ; parfois il s'est avancé très loin sur la plate-forme continentale, parfois il s'est réduit considérablement ; d'une manière générale, l'espace occupé par la mer a été sans cesse en diminuant. Sur les hauts-plateaux, le compartiment occidental, celui de l'Oranie, est anciennement émergé, sans retour oscillatoire de la mer. Il n'en est pas de même du compartiment oriental, notamment du Hodna. Dans le Tell, c'est au contraire la partie orientale, la province de Constantine, qui a eu la première une tendance à l'émersion ; le Tell oranais est la région où la mer a séjourné jusqu'à l'époque la plus voisine de l'époque actuelle.

Les chaînes algériennes se répartissent en deux séries de plissements entre lesquels s'étend une zone peu ou point plissée, dont la largeur, très inégale, va en diminuant d'Ouest en Est. On désigne d'ordinaire ces deux séries de plissements

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sous les noms d'Atlas tellien et d'Atlas saharien ou plutôt présaharien.

Les plissements de l'Atlas tellien sont en général beaucoup plus accentués que ceux des chaînes présahariennes. Dans le Tell, les terrains sont profondément bouleversés, leur superposition parfois anormale et il s'est produit en certains points des phénomènes de charriage, sur l'amplitude desquels on n'est d'ailleurs pas encore complètement fixé. L'Atlas présaharien est, en apparence du moins, beaucoup plus simple, peut-être parce qu'il a été moins décapé par l'érosion. Les plis sont de vrais gradins, représentant une simple esquisse de gauchissement des couches, restées horizontales sur de vastes espaces : c'est le passage graduel et quasi-insensible des régions plissées aux plates-formes du Sahara.

L'Atlas algérien doit sa formation à des mouvements répétés. Pendant toute la durée des temps secondaires, la sédimentation a été fréquemment interrompue en divers points par des exondations partielles, indiquant des mouvements du sol assez importants. Les plissements de l'Atlas résultent de la superposition de tous ces mouvements, attestés par les lacunes et les transgressions, mais ce sont les derniers de ces plissements, ceux de la période tertiaire, qui ont imposé à la région sa configuration actuelle.

On commence à distinguer en Algérie deux périodes orogéniques principales, à peu près synchroniques des phases pyrénéenne et alpine d'Europe ; il y a eu parfois surimposition des dislocations alpines et des plissements d'âge pyrénéen. L'Eocène, qui a vu en Europe se dresser les Pyrénées, est un âge important pour la surrection des chaînes algériennes ; dans l'Atlas tellien, il y a des éléments pyrénéens et des éléments alpins ; la chaîne des Bibans, d'âge pyrénéen, contraste avec la chaîne du Hodna, d'âge alpin ; dans l'Oranie au contraire, les dislocations de la chaîne littorale sont plus récentes que celles de la chaîne médiane. Le dessin général de l'Atlas présaharien est d'âge pyrénéen.

Les plissements de l'époque miocène, d'âge alpin, sont pour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'Atlas les plus importants de beaucoup ; ils ont achevé d'imprimer aux chaînes montagneuses leur physionomie, les réédifiant et les rajeunissant partiellement. A cette époque, toute la région située à l'Ouest et au Sud d'une ligne brisée passant approximativement par Tlemcen, Tiaret, Bou-Saada et Biskra, plus faiblement plissée que le reste de l'Algérie, est occupée par un continent. Le Tell occidental et le Tell oriental accusent des tendances inverses, l'un à l'immersion, l'autre à l'émersion de part et d'autre du bombement de Médéa ; ce sont deux compartiments distincts.

Enfin il y a eu quelques mouvements post-alpins, pliocènes ou même plus récents encore, dans la Mitidja, le Sahel d'Alger, les plaines oranaises. Les mouvements tectoniques qui ont affecté l'Atlas se sont perpétués jusqu'à une époque voisine de la nôtre. Des terrasses littorales et fluviatiles attestent une surélévation récente par rapport au niveau de la mer. Cette surrection continentale, conséquence ultime des poussées alpines, ne paraît pas avoir eu un caractère général. Il semble que les déplacements qui, au Pliocène et au Quaternaire, ont affecté la Berbérie, aient eu pour résultat final un soulèvement vers le Nord et l'Ouest et un affaissement vers l'Est.

La période de formation de l'Atlas dans laquelle les mouvements tangentiels atteignirent leur maximum d'intensité fut accompagnée et suivie d'une période d'effondrement marquée par la prédominance des mouvements verticaux. L'effondrement partiel des massifs anciens s'est fait peu à peu et à des dates diverses ; il paraît avoir commencé vers la fin des temps secondaires, pour ne s'achever qu'à l'époque quaternaire. L'écroulement a déterminé les épanchements de roches volcaniques récentes disséminés sur la côte africaine ; une série de pointements de ces roches volcaniques se rencontrent sur le littoral et dans les îles situées en avant du littoral, aussi bien à Cherchel et à Bougie qu'au Cap-de-Fer et à la Galite.

La Méditerranée occidentale, dans sa forme actuelle,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

résulte d'une série d'effondrements qui ont fait tomber au-dessous du niveau de la mer des compartiments plus ou moins étendus de la terre ferme. Une ancienne terre, qu'on a appelée la Tyrrhénide ou le massif corso-sarde, a été le môle résistant contre lequel se sont heurtés les efforts de compression latérale de l'Apennin et de l'Atlas. Les traits essentiels de la structure de l'Apennin se répètent dans le nord de l'Afrique, où, comme en Italie, les sédiments secondaires et tertiaires se sont empilés sur le côté externe, constituant les hautes crêtes de l'Atlas jusqu'au Sahara. Mais, en Berbérie, la chaîne présente son bord externe vers le Sud, tandis qu'en Italie le bord externe est tourné vers l'Est.

Les grands golfes semi-circulaires qui bordent en plusieurs points le rivage algérien sont caractéristiques des régions d'effondrement ; le massif resté en place dessine le bord de la cuvette, tandis que l'autre partie s'est affaissée. Enfin des tremblements de terre violents (Alger, 1716; Oran, 1790; Mascara, 1819 ; Blida, 1825 ; Mouzaïaville, 1867 ; Kalaa, 1887 ; Gouraya, 1891 ; Cavaignac, 1922) et de caractère tectonique répondent aux tremblements de terre d'Andalousie et de Calabre ; ils témoignent de l'âge géologique récent de certaines régions, dont l'équilibre est encore instable.

L'Atlas tellien a une direction dominante Ouest-Est, l'Atlas présaharien une direction dominante Sud-Ouest-Nord-Est. Cette distinction n'a rien d'absolu et il ne faut pas exagérer son importance. L'Atlas saharien présente successivement des chaînons orientés Sud-Ouest-Nord-Est et des chaînons Ouest-Est; certaines chaînes, comme l'Antar de Méchéria, sont coudées, géniculées, et passent d'une direction à l'autre.

Fréquemment, dans l'Atlas présaharien et aussi dans les chaînes qui s'étendent au Nord du Hodna, on observe, comme dans les Pyrénées, une disposition en redans ; les divers éléments sont obliques par rapport à la direction générale apparente de la chaîne. Les plis de l'Atlas présaharien

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

forment une série de coulisses qui se relaient l'une l'autre. les coulisses parallèles entrant successivement du Sahara dans la région montagneuse.

La direction Ouest-Est ou parallélique de l'Atlas tellien est due à l'influence du géosynclinal méditerranéen. La direction Sud-Sud-Ouest Nord-Nord-Est ou subméridienne de l'Atlas présaharien est due à l'influence des plissements anciens du Sahara, de direction Nord-Sud. Il y a eu croisée orthogonale de deux directions, de grands accidents Nord-Sud venant croiser à angle droit de grandes cassures Ouest-Est. C'est ainsi que, dans le prolongement du Hoggar et du plateau du Mzab, se trouve le plateau de Médéa ; dans le prolongement de la dépression de l'Igharghar, la brèche de Biskra et la dépression du Hodna, si bien indiquée dans l'hypsométrie.

Le passé géologique explique les notables différences de structure qu'on observe entre l'Algérie occidentale et l'Algérie orientale. Les modifications se produisent à peu près sous le méridien de Médéa et d'Alger. Dans l'Algérie occidentale, il y a une succession très nette, aussi bien marquée au point de vue topographique qu'au point de vue géologique, des diverses zones dont se compose l'Atlas. Les régions tabulaires anciennement consolidées de la Meseta oranaise séparent l'Atlas tellien, zone de plissements alpins et d'effondrements, de l'Atlas présaharien, zone de plissements pyrénéens. En partant de la mer, on rencontre d'abord les massifs littoraux, accompagnés sur leur flanc Sud d'une grande dépression tertiaire, puis la chaîne axiale ou médiane de l'Atlas tellien, également accompagnée au Sud de terrains tertiaires. Le massif de Tlemcen-Saïda forme un troisième gradin, qui appartient au Tell au point de vue du climat, au socle continental au point de vue tectonique. Puis c'est la région des plaines steppiques et des cuvettes tertiaires dont les chotts sont le résidu. Enfin l'Atlas présaharien constitue une dernière ride.

Dans l'Algérie orientale, les conditions se modifient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et les diverses zones sont beaucoup moins distinctes. Le Tell des Kabylies, beaucoup plus élevé que le Tell oranais, prend fin à Bône avec le massif de l'Edough. C'est là aussi que finit l'Atlas tellien, relayé désormais par l'Atlas présaharien. A l'Est du Hodna, les deux Atlas se rejoignent, les directions des plis s'infléchissant progressivement vers le Nord. La partie orientale de la province de Constantine est caractérisée par la faible longueur des chaînons, la variabilité de leur orientation, la fréquence des dômes, le passage des dômes aux anticlinaux et des cuvettes aux synclinaux. De même que le Moyen-Atlas marocain, virgation des chaînes présahariennes, s'avance vers le Nord entre la Meseta marocaine et la Meseta algérienne, de même les prolongements de ces mêmes chaînes présahariennes s'intercalent entre la Meseta algérienne et la région d'architecture tabulaire du Sahel tunisien, couvrant de leurs multiples tronçons la partie orientale de la province de Constantine et la Tunisie.

Au Sahara, il n'y a pas de plissements tertiaires. On trouve seulement quelques traces de plissements plus anciens, datant de l'époque primaire et que les géologues appellent plissements hercyniens et calédoniens. A cette zone des plissements sahariens appartiennent notamment les chaînes situées entre Figuig et Béchar, en particulier le Djebel Béchar. Ces anciens plissements de direction Nord-Sud n'ont pas été, on l'a dit, sans influence sur le relief de l'Algérie proprement dite.

Le Sahara septentrional a une structure des plus simples. L'Ahaggar ou massif central touareg, composé de terrains cristallins surmontés de volcans éteints (2.200 mètres au pic d'Ilamane) est entouré de plateaux de grès qu'on appelle le Tassili des Azdjer et le Mouydir-Ahenet. Une immense auréole de plateaux calcaires horizontaux, comprenant le Tademayt, le plateau d'El-Goléa, celui du Mzab, sépare le bassin de l'Igharghar, en pente du Sud au Nord, où se sont logés les groupes d'oasis d'Ouargla, de l'Oued-Rir, des Zibans, et le bassin de la Saoura, en pente du Nord au Sud,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qui comprend les oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt. De vastes amas de dunes sableuses, l'Erg l'occidental et Erg oriental, complètent la symétrie.

Telles sont la répartition et l'allure générale des terrains qui constituent le sol de l'Algérie. Cette répartition et cette allure influent non seulement sur le paysage, mais sur la végétation, sur les cultures, sur le groupement et la densité de la population, sur la répartition des gisements minéraux et des gîtes métallifères.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

Le climat, l'hydrographie et la végétation (1)

I

L'Algérie, par suite de sa position géographique entre la Méditerranée et le Sahara, subit l'influence alternative d'un bassin d'évaporation et d'un foyer de chaleur sèche. La distribution des pressions atmosphériques, qui varie avec l'oscillation annuelle du soleil entre les tropiques, rend compte de la direction des vents et celle-ci à son tour détermine les autres éléments du climat, en particulier le régime des pluies, qui a dans l'Afrique du Nord la plus grande importance.

En hiver, le Sahara, plus froid que la Méditerranée, est le siège d'une aire de hautes pressions, pendant qu'un maximum secondaire s'établit sur les hauts-plateaux oranais, refroidis par l'altitude ; il se forme sur la Méditerranée un centre de basses pressions, qui varie d'ailleurs d'intensité, de position et de forme de mois en mois et de jour en jour. En été, le Sahara est plus chaud que les mers et la situation est renversée ; sur la Méditerranée s'établit une zone de hautes pressions, sur le Sahara une aire de basses pressions, avec foyer d'appel secondaire sur les hauts-plateaux oranais. Enfin, au voisinage des Açores se trouve un maximum barométrique qui se maintient en toutes saisons, mais qui, en

(1) Outre les ouvrages et l'Atlas indiqués aux chapitres précédents, voir, pour le climat, THÉVENET, *Essai de climatologie algérienne*, Alger, 1904. — R. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, *La pluie en Algérie* (*L'Armée d'Afrique*, 1926). — A. LASSERRE, *Aperçu de la pluviométrie en Algérie*, Alger, 1928. — Pour l'hydrographie. E. F. GAUTIER, *Profils en long des cours d'eau en Algérie-Tunisie* (*Annales de géographie*, 1911). — Pour la végétation, Dr R. MAIRE, *Carte phytogéographique de l'Algérie et de la Tunisie* (notice avec bibliographie), Alger, 1926.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

été, est plus marqué qu'en hiver et occupe une position plus septentrionale.

La répartition des pressions donne la clef du régime des vents. En hiver, les vents d'Ouest dominent sur toute l'Algérie ; ce sont des vents de Sud-Ouest et d'Ouest dans l'Algérie occidentale, de Nord-Ouest dans l'Algérie orientale, d'Ouest et de Nord-Ouest dans l'intérieur, du Nord dans quelques stations voisines du Sahara. En été, au contraire, les vents, au lieu d'affluer vers les basses pressions méditerranéennes, se dirigent vers le foyer d'appel du Sahara et vers le foyer d'appel secondaire des hauts-plateaux oranais. Les vents dominants sont les vents de Nord-Est et d'Est. La faiblesse du gradient barométrique, la prédominance des vents descendants et qui vont en s'éloignant de leur point de saturation, expliquent suffisamment la rareté des pluies en cette saison, la clarté du ciel et la sécheresse de l'atmosphère. En somme, l'Afrique du Nord se trouve dans une situation géographique qui la soumet successivement, au cours de l'année, à l'influence des dépressions barométriques des régions tempérées, avec les pluies qu'elles comportent et à celle des calmes subtropicaux avec hautes pressions, vents descendants et secs. On peut dire qu'en hiver le climat algérien est dans la dépendance de l'Europe ; en été, dans la dépendance du Sahara.

Les vents généraux n'ont jamais dans l'Afrique du Nord la régularité qu'ils affectent dans les climats d'alizés ou de moussons. Sauf dans les grandes tempêtes d'hiver et dans les beaux temps réguliers d'été, les vents sont souvent incertains, indécis, variables à courte distance, comme en témoignent les cartes du temps. De là l'incertitude des précipitations, leur variation d'une année à l'autre et d'un point à un autre.

Parmi les courants atmosphériques qui se font sentir en Algérie, il en est un qui, par ses effets, mérite une mention spéciale : c'est le sirocco. C'est essentiellement un vent sec, qui s'accompagne de poussières et d'une grande évaporation,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avec une humidité relative très basse. Pour la formation du sirocco, il faut incriminer non seulement le voisinage du Sahara, mais la configuration du massif de hautes terres de l'Afrique du Nord, qui donne à ce vent les caractère du fœhn des Alpes. Son intensité et sa durée sont très variables, depuis le léger remous jusqu'aux grandes tempêtes de sable qui obscurcissent l'atmosphère pendant plusieurs jours. Le sirocco, véritable fléau, a une action funeste sur la végétation, les animaux et les hommes, qui ne peuvent suffire à l'intensité de l'évaporation.

De nombreuses causes se réunissent pour faire varier les températures à courte distance en Algérie ; les influences contraires de la mer et du Sahara, l'altitude, l'exposition, dans certains cas même, la nature du sol et la présence ou l'absence de végétation introduisent une grande diversité.

L'influence de la mer produit une remarquable atténuation des contrastes de température, des variations saisonnières et journalières. Sur le littoral, en hiver, les températures moyennes mensuelles sont de 10 à 12°, avec des maximas moyens de 15° et des minimas moyens de 6° à 8°. En été, les températures moyennes mensuelles sont de 24° à 26°, avec des maximas moyens de 30° à 32° et des minimas voisins de 20°. Ces températures d'été, bien qu'elles ne soient pas très élevées, sont rendues pénibles par leur constance et leur durée, la faible variation diurne, l'état hygrométrique presque toujours très haut. Un des caractères du climat du littoral est que l'automne y est beaucoup plus chaud que le printemps ; tandis que, dans toute l'Algérie, le mois le plus froid est janvier, le mois le plus chaud, dans les régions qui subissent l'influence de la mer, n'est pas juillet, mais août ; septembre est plus chaud que juin, octobre plus chaud que mai.

Dès qu'on s'éloigne de la mer, les influences continentales deviennent prépondérantes. L'action solaire et le rayonnement nocturne s'exercent dans des conditions différentes dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'atmosphère plus pauvre en vapeur d'eau, les variations saisonnières et diurnes s'exagèrent. En hiver, la température moyenne diminue rapidement avec l'éloignement de la mer et la recrudescence du relief : elle n'est plus que de 4° à 6°, et il faut aller jusqu'à Biskra pour retrouver une moyenne assez voisine de celle du littoral, bien qu'elle lui soit encore légèrement inférieure ; les maximas d'hiver ne dépassent guère 10°, les minimas descendent au-dessous de 0°. Le nombre des jours de gelée est fort élevé dans l'intérieur en décembre et en janvier ; on y observe des température de — 10° et — 12°. En dehors d'une étroite bande littorale, les quatre cinquièmes de l'Algérie subissent des refroidissements fréquents, prolongés, et des hivers véritablement rigoureux. En été, l'influence de l'altitude et de l'éloignement de la mer sont beaucoup moins marqués en ce qui concerne les températures moyennes mensuelles, qui atteignent 26° à 28°, avec des maximas moyens voisins de 35° et qui ne dépassent 40° que dans le Sahara ; les minimas moyens s'abaissent à 16° et 17° dans l'intérieur, pour se relever à 25° à Biskra. Le climat des régions de l'intérieur est moins pénible en été qu'on ne pourrait le croire et les Européens le tolèrent assez facilement. Le rayonnement nocturne très intense rend les nuits supportables et, en raison de la faible humidité de l'air, l'évaporation, si nécessaire à la vie animale, est très active. Les chiffres de la variation diurne mettent bien en lumière le caractère plus ou moins continental du climat. En hiver, la variation diurne, qui est de 8° environ sur le littoral, est de 12° dans l'intérieur, de 10° à Biskra ; en été, la variation diurne, qui est de 9° sur le littoral, atteint 20° dans l'intérieur ; elle est encore de 16° à Biskra.

C'est la pluie, plus encore que la température, qui détermine en Algérie le rythme des saisons. Le fait capital est l'existence d'une saison sèche, qui est l'été ; les quatre mois de juin, juillet, août et septembre sont à peu près totalement dépourvus de pluies. Les précipitations ont lieu pendant la saison froide, automne, hiver et printemps ; c'est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la caractéristique du climat méditerranéen, le trait essentiel qui distingue le climat de l'Afrique du Nord de celui de l'Europe septentrionale, à pluies de toutes saisons, et du climat tropical à pluies d'été.

D'une manière générale, la somme des pluies va en décroissant de janvier à août pour recommencer à croître de septembre à décembre. Cependant la courbe n'est pas toujours absolument régulière. Dans l'intérieur, quoique le maximum ait encore lieu en hiver, le part proportionnelle des pluies de printemps est plus grande, les pluies d'été, occasionnées par des orages, sont moins exceptionnelles. Au Sahara, il n'y a plus de saison de pluies régulière.

L'Algérie, dans son ensemble, se présente comme une immense digue que viennent frapper les courants atmosphériques soufflant de l'Atlantique ou de la Méditerranée. Les parties de cette digue qui, soit par leur élévation, soit par leur exposition, sont atteintes le plus directement par les vents humides sont celles qui reçoivent les précipitations les plus abondantes. Il y aura donc d'une manière générale diminution graduelle des pluies de la mer au Sahara, avec recrudescence sur les massifs élevés et les parties du littoral les plus avancées dans la mer, diminution dans les plaines et dans les régions plus abritées des influences maritimes. C'est ainsi que, dans la province d'Oran, les massifs intérieurs, comme ceux de Tlemcen et de l'Ouarsenis, qui sont plus élevés que les chaînes littorales et regardent en quelque sorte par-dessus leur tête, reçoivent encore une forte part des précipitations. Au contraire, dans la province de Constantine, les chaînes et les plateaux intérieurs de Sétif et de Constantine, masqués par les massifs kabyles plus élevés qu'eux, sont moins favorisés.

On peut distinguer en Algérie cinq zones pluviométriques : 1° une zone très pluvieuse, recevant annuellement plus de 800 millimètres de pluie ; 2° une zone pluvieuse recevant de 600 à 800 millimètres ; 3° une zone peu pluvieuse, de 400 à 600 millimètres ; 4° une zone très peu pluvieuse, de 200

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à 400 millimètres ; 5° une zone sèche, moins de 200 millimètres.

La première zone (plus de 800 millimètres) s'étend sur le littoral oriental de l'Algérie de Dellys à la frontière tunisienne ; à l'Ouest de Dellys, elle quitte le rivage et le côtoie à une trentaine de kilomètres de distance en s'avançant jusqu'aux environs de Miliana. Elle englobe les principaux massifs montagneux du Tell de l'Algérie orientale. La limite Sud de la zone se confond sensiblement avec la ligne de crêtes des grands massifs de l'Atlas de Blida, du Djurjura, des Babors, du massif de Collo et de l'Edough. Il tombe 857 millimètres de pluie à Miliana, 1.063 à Fort-National, 1.036 à Bougie, 1.007 à Djidjelli. On ne rencontre nulle part dans l'Afrique du Nord, même au Maroc, une zone aussi abondamment arrosée : la station de Bessonbourg (1798 mm.) près de Collo donne le chiffre maximum connu de toute la Berbérie.

La deuxième zone (600 à 800 millimètres) comprend la région littorale de Ténès à Dellys, la région de Médéa, celle de Tablat, le versant Sud de la Kabylie des Babors, les environs de Guelma, de Souk-Ahras, de Philippeville, de Bône. La limite Sud de cette zone passe approximativement par Miliana, Médéa, Bouïra, Akbou, Fedj-Mzala, Constantine, Souk-Ahras. Plus au Sud, les massifs de Tlemcen et de l'Ouarsenis forment des îlots de plus forte pluviométrie se rattachant à cette zone. On relève des totaux de 728 millimètres à Alger, 671 à Tlemcen, 686 à Tiaret, 766 à Philippeville.

La troisième zone (400 à 600 millimètres) comprend le littoral oranais à l'Ouest de Ténès, une grande partie de l'Ouarsenis, les plaines des Beni-Sliman et des Arib, la partie septentrionale des hauts-plateaux de la province de Constantine. Sa limite Sud passe par Marnia, Sebdou, Vialar, Boghar, Bordj-bou-Arreridj, Saint-Arnaud, Aïn-Mlila, Canrobert, Mdaourouch. Il faut y ajouter quelques îlots elliptiques correspondant aux monts du Hodna, au

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Djebel Amour, aux monts de Djelfa et à l'Aurès. On a des moyennes pluviométriques de 479 millimètres à Nemours, 501 à Ténès, 415 à Bel-Abbès, 424 à Orléansville, 426 à Vialar, 461 à Sétif, 589 à Constantine, 410 à Géryville. Cette ligne pluviométrique de 400 millimètres est fort importante ; elle correspond presque partout approximativement à la limite du Tell et des steppes.

La quatrième zone (200 à 400 millimètres) comprend, au Sud de la précédente, à peu près tout l'ensemble des hauts-plateaux et de l'Atlas présaharien, à l'exception de quelques îlots montagneux plus arrosés et de quelques dépressions où la pluviométrie est plus faible encore. Il tombe également un peu moins de 400 millimètres dans la vallée inférieure du Chélif, dans la plaine du Sig et dans celle de la Sebkha d'Oran. On a 263 millimètres à El-Aricha, 232 à Aïn Sefra, 380 à Djelfa, 399 à Batna. La courbe de 200 millimètres suit sensiblement le pied de l'Atlas ; elle souligne les régions vraiment sahariennes où toute culture devient impossible sans le secours de l'irrigation.

La cinquième zone (moins de 200 millimètres), où les pluies sont presque nulles et tout à fait accidentelles, commence sur le versant Sud de l'Atlas et s'étend sur tout le désert jusqu'au voisinage du Soudan. Elle comprend en outre, sur les hauts-plateaux, les parties les plus déprimées et les plus sèches, c'est-à-dire le voisinage des grands Chotts oranais, des Zahrez et du Hodna. On note 174 millimètres à Laghouat, 143 à Biskra, 94 à Ghardaïa, 67 à Touggourt, 82 à El-Oued. Mais ici les moyennes ne présentent plus aucun intérêt, car il se passe parfois plusieurs années sans que ces régions reçoivent une seule averse sérieuse.

Les chutes de neige sont rares sur le littoral, mais non pas absolument inconnues. Vers 600 mètres d'altitude, la neige tombe 5 fois par an en moyenne ; vers 1.200 mètres, 15 fois par an. Il neige assez fréquemment dans tout l'Atlas présaharien. Dans le Djurjura, la neige persiste de novembre à fin mai, quelquefois fin juin ; puis elle disparaît

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sauf dans les crevasses et les excavations abritées du soleil.

A ne considérer que le chiffre total des pluies, elles sembleraient suffisamment abondantes, tout au moins dans le Tell. Mais les pluies de l'Afrique du Nord tombent en quelques mois, en quelques jours par mois, en quelques heures par jour ; elles ont d'ordinaire la forme d'averses courtes et violentes, qui ne pénètrent pas dans le sol, étant donné surtout que le vent et le soleil occasionnent une évaporation très forte et que la nébulosité est presque toujours très faible. Les jours couverts sans pluie sont rares et, même dans les périodes pluvieuses, le nombre des jours clairs et des heures d'insolation est considérable.

En outre, les pluies sont d'une extrême irrégularité, tant en ce qui concerne la quantité qu'en ce qui regarde la saison. A Alger, la somme des pluies a atteint 1.072 millimètres en 1847-48 ; elle est tombée à 291 millimètres en 1845-1846. Il y a fréquemment des séries d'années sèches et des séries d'années pluvieuses. Le maximum oscille de novembre à mars ; dans l'intérieur, il se produit même quelquefois plus tard. Souvent aussi, les périodes sèches qui s'intercalent entre des périodes humides, même dans les années à chiffre total élevé, mettent les récoltes en danger. En principe, les pluies d'automne et d'hiver valent mieux que les pluies de printemps ; cependant, une extrême sécheresse en avril, même après un hiver humide, peut compromettre les rendements et empêcher les pâturages de reverdir.

Si l'on essaie de résumer les diverses données que nous venons d'analyser, on voit qu'on peut distinguer en Algérie un certain nombre de régions climatiques.

Le littoral a un climat maritime méditerranéen, caractérisé par des pluies abondantes et par une température très douce en hiver, des chaleurs d'été tempérées par la brise de mer, mais accompagnées d'une très grande humidité. Tous ces caractères sont surtout marqués d'Alger à la Calle, c'est-à-dire dans la partie du littoral qui est la plus avancée dans la mer et qui a en même temps le relief le plus accusé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Dans la province d'Oran, les influences continentales se font sentir dans une certaine mesure jusqu'au bord de la mer.

Une deuxième variété du climat algérien est celle du Tell intérieur. Dans l'Algérie occidentale, les massifs montagneux du Tessala, de Tlemcen, de l'Ouarsenis sont assez bien arrosés et le sont d'autant plus qu'ils sont plus exposés aux vents marins ; ils sont assez froids, et le sont d'autant plus qu'ils subissent moins l'influence de la mer. Les plaines élevées de l'intérieur, comme Bel-Abbès, ont un climat assez continental, sec et chaud ; la plaine basse du Chélif, dominée de toutes parts, est plus sèche et plus chaude encore. Dans l'Algérie orientale, les massifs de la Kabylie, du Djurjura, des Babors, de Collo, de l'Edough, reçoivent, comme on l'a dit, plus d'un mètre de pluies et de neiges. Les chaînes situées en arrière, chaînes de Berrouaghia et d'Aumale, des Bibans, de Constantine, participent plus ou moins au climat maritime en raison de leur altitude plus ou moins grande et de leur exposition plus ou moins favorable. Les hautes-plaines de la province de Constantine ont des cultures dans leur partie septentrionale et passent insensiblement à la steppe dans leur partie méridionale.

La troisième variété du climat algérien comprend les steppes et l'Atlas présaharien. Les hauts-plateaux des provinces d'Oran et d'Alger, d'une altitude de 800 à 1.000 mètres, mais formant une dépression relative par rapport aux bourrelets montagneux qui les limitent, ont un climat tout à fait continental : froids d'hiver, grands écarts de température entre le jour et la nuit, peu de vapeur d'eau dans l'atmosphère, surtout en été, pluies faibles tombant surtout au printemps. Dans les régions les plus élevées de la bordure, comme le Djebel Amour et à plus forte raison l'Aurès, les pluies sont un peu plus abondantes et la température un peu moins chaude. Dans la région basse du Hodna, la température est moins froide en hiver et plus chaude en été.

Enfin une quatrième variété de climat est celle du Sahara

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

proprement dit, caractérisé moins par l'élévation de la température que par ses prodigieux écarts, l'extrême siccité de l'air et l'absence à peu près complète de pluies.

II

Les traits généraux de l'hydrographie de l'Algérie dérivent de ses conditions de relief et de climat. A en juger par les cartes, elle aurait des cours d'eau nombreux et importants, des lacs considérables ; mais ces cours d'eau sont des oueds, ces lacs sont des chotts et des sebkhas, qui diffèrent profondément des eaux courantes ou stagnantes de nos contrées.

Les cours d'eau et les lacs de l'Algérie sont pour la plupart périodiques comme les pluies. Il y a des degrés dans leur pauvreté suivant la région où ils s'alimentent, mais en général, même dans le Tell, ils n'ont d'eau que temporairement et ne conservent plus en été que des flaques, parfois reliées par un faible courant. Leur lit n'offre alors dans les régions hautes que le roc nu ou des grèves de cailloux, dans les régions basses des nappes de sable où le vent soulève la poussière comme sur les grandes routes. Dans la saison des pluies, ils charrient une eau lente, sale et bourbeuse, chargée de molécules d'argile. Les crues violentes et dangereuses ne sont cependant pas rares sur certains d'entre eux, par suite de la rapide concentration des eaux dans les thalwegs, et cela d'autant plus que la région est plus aride et plus dénudée. Un des pires dangers qu'on court au Sahara est celui d'être noyé.

Les cours d'eau de l'Algérie s'appauvrissent en général à mesure qu'ils s'éloignent de leurs sources et d'autant plus que leur cours est plus long, contrairement à ce qui se passe dans nos pays. La Mina, par exemple, affluent du Chélif, est alimentée au-dessus de Mechera-Sfa par des sources pérennes très constantes et roule une notable quantité d'eau même en été ; au contraire, à partir de Mechera-Sfa, le soleil absorbe peu à peu le cours d'eau et il ne reste plus rien dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

son lit lorsqu'il débouche dans la plaine à Relizane. De même, l'Oued Fodda est à sec en été à son confluent avec le Chélif ; en le remontant à quelques kilomètres, on trouve de l'eau ; au débouché des montagnes, la rivière fournit déjà 80 litres à la seconde ; on en trouve 780 à 50 kilomètres en amont. Les oueds algériens meurent ainsi à bout de souffle, à moins qu'ils ne soient ravitaillés en route ; nombre de rivières, comme la Tafna, la Mékerra, ne doivent la constance relative de leur débit qu'à des sources qui jaillissent dans leur lit. Beaucoup de rivières algériennes sont des cours d'eau à éclipses, qui apparaissent, puis disparaissent pour renaître plus bas.

Parmi les fleuves ou oueds de l'Algérie, les uns portent leurs eaux à la Méditerranée ; d'autres vont finir dans les dépressions fermées de l'intérieur ; d'autres enfin vont se perdre dans le Sahara.

La structure du pays, disposé en grandes bandes montagneuses parallèles à la mer, est en général un obstacle à la formation de grands réseaux fluviaux. Beaucoup de cours d'eau se dirigent longtemps d'Ouest en Est ou d'Est en Ouest, conformément aux grandes lignes de la structure géologique et topographique, avant de traverser les chaînes de l'Atlas par d'étroites coupures ou par des gorges. Les gorges de la Tafna, de la Chiffa, de Palestro, du Chabet-el-Akra, du Rummel, qui comptent parmi les curiosités naturelles et les beautés touristiques de l'Algérie, témoignent d'un réseau hydrographique très jeune dans son ensemble. La plupart des oueds algériens ont une pente très irrégulière et sont loin d'avoir atteint leur profil d'équilibre. La plaine d'Oran, avec ses sebkhas et ses daïas, atteste également combien l'hydrographie est inachevée et le drainage imparfait, même au voisinage de la mer.

La zone intérieure, dont les eaux ne sont pas drainées vers la mer, est plus nettement marquée en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie, par suite de l'éloignement des étendues marines, Atlantique au Maroc, mer des Syrtes en Tunisie, qui attirent à elles les cours d'eau de cette zone, par suite

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aussi du plus grand écartement entre les plis de l'Atlas voisins de la Méditerranée et ceux qui bordent le Sahara. Cependant quelques cours d'eau, plus puissants que les autres, ont réussi à pousser leurs cols de tête par delà les massifs littoraux, voire même jusqu'aux hautes-plaines de l'intérieur. Les rivières du Tell, alimentées par des pluies plus abondantes que celles du versant des Chotts, ont travaillé aux dépens de ce dernier et ont réussi à en drainer une partie vers la mer. Les cours d'eau qui sont dans ce cas ont tous un trait commun : le profil en long de chacun d'eux est composé de deux concavités assez régulières, raccordées par une convexité plus ou moins angulaire ; à ce trait on reconnaît des phénomènes de capture. Tels sont le Chélif, le Bou-Sellam, affluent de l'Oued Sahel, le Rummel, affluent de l'Oued-el-Kébir. l'Oued Cherf affluent de la Seybouse. Le versant méditerranéen tend donc à s'agrandir peu à peu aux dépens des bassins fermés.

Le plus grand fleuve de l'Algérie. tout au moins par la longueur de son cours, est le Chélif, dont le développement est de plus de 700 kilomètres. Sa branche la plus éloignée, l'Oued Namous, qui prend bientôt le nom d'Oued Touil, la « longue rivière », naît dans la chaîne présaharienne. Mais l'Oued Touil s'appauvrit à mesure qu'il avance à travers les steppes ; il est presque complètement épuisé lorsqu'il est rejoint par le Nahr-Ouassel, vraie branche-mère du Chélif, venu de Tiaret en longeant le versant Sud de l'Ouarsenis. Entre Boghari et Amoura, le Chélif traverse la chaîne tellienne avec une pente rapide, puis il occupe le fond d'un ancien golfe qu'il a rempli de ses alluvions. Bien qu'il recueille le tribut des rivières du Dahra et de l'Ouarsenis, il demeure assez médiocre. A l'embouchure, les crues ne dépassent guère 1000 à 1.200 mètres cubes ; le débit descend très vite à 50 ou 40 mètres cubes et se maintient pendant la saison pluvieuse entre 30 et 15 mètres cubes, pour tomber à un mètre cube et même quelques centaines de litres à fin la de la saison sèche. Dans l'arrière-saison, ce n'est plus qu'un

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chapelet de mares bourbeuses reliées par de petits courants d'une eau lourde et laiteuse, entre de hautes berges à pic formées de terres d'alluvions. Certains cours d'eau de la province de Constantine, notamment la Seybouse, moins longs que le Chélif, mais parcourant des régions mieux arrosées et plus forestières, ont des eaux beaucoup plus abondantes et un débit beaucoup moins irrégulier.

Une nappe de sel qui brille au soleil comme un lac glacé au milieu des terres brunes, tel est l'aspect ordinaire des chotts. Après les pluies, en hiver, ils se recouvrent d'une légère couche d'eau, que remplacent bientôt des masses de boue salée et molle ou des sables. La salure des lacs intérieurs est un phénomène commun à toutes les régions arides et résulte de la concentration des eaux sous l'influence du climat. Tous les terrains contiennent plus ou moins de sels, sulfates ou chlorures, et en Algérie, certains étages géologiques, notamment le trias, sont à cet égard particulièrement remarquables. L'évaporation finit par tarir les vasques sans profondeur où se déversent les eaux ; le territoire se fractionne en mille petits bassins qui vont en se réduisant de plus en plus. Il serait donc déraisonnable de voir dans ces lacs salés, comme on l'a fait autrefois, d'anciens fonds de mer desséchés.

Ces dépressions lacustres portent des noms divers. Le mot chott désigne les bas-fonds qui restent humides, celui de sebkha un degré plus avancé d'évaporation. Dans la pratique, les deux mots sont à peu près synonymes ; les dépressions à dépôts salins s'appellent d'ordinaire chotts dans la province d'Oran, zahrez dans celle d'Alger, gueraâs dans celle de Constantine. On appelle encore mekamen et meharreg les dépressions plus petites, daïas les bas-fonds non salés couverts de végétation, rdirs les simples mares.

Sur le versant saharien, la plupart des cours d'eau sont arrêtés à leur sortie même des montagnes, bus par les cultures des oasis ou absorbés par les sables. Seule, la Zousfana, grossie du Guir, s'alimentant dans l'Atlas marocain, et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

s'appuyant sur sa rive droite à une berge rocheuse, réussit à maintenir son cours libre de sable et coule de temps en temps jusqu'à Foum-el-Kheneg. L'Oued Namous, l'Oued Seggueur, l'Oued Gharbi, descendus de l'Atlas oranais, ne réussissent pas à franchir les dunes de l'Erg occidental qui leur barrent la route. L'Oued Djedi, qui longe le versant Sud de l'Atlas présaharien, se perd avant d'arriver à Biskra. Les oueds sortis des gorges de l'Aurès déposent d'énormes cônes de débris caillouteux au pied des montagnes, par suite de la forte pente de leur cours supérieur, qui, subitement, devient extrêmement faible.

Il n'existe au Sahara aucune vallée, aucun thalweg où l'eau coule régulièrement. Le cours des oueds sahariens varie suivant la puissance de la masse d'eau entraînée et se modifie d'une crue à l'autre. Seuls, les fleuves qui apportent au Sahara les eaux des régions de la périphérie coulent en surface. Le mot d'oued au Sahara ne désigne d'ailleurs pas toujours un cours d'eau, même misérable et intermittent, mais une simple ligne de dépression. L'Oued Mzab, l'Oued Igharghar, sont des fleuves morts, des fleuves fossiles. L'hydrographie superficielle du Sahara est presque partout négligeable ; seule l'hydrographie souterraine est intéressante.

Ces conditions particulières engendrent un modelé spécial, insolite et inachevé, qui donne aux paysages sahariens un caractère paradoxal. Les montagnes sont comme des squelettes dont le soleil a mangé la chair, les dunes ont l'air de vagues d'or mat solidifiées. Les formes du terrain sont si particulières qu'il a fallu conserver pour les désigner les dénominations indigènes ; les plateaux rocheux sont les *hammadas* et les *chebkas*, les plaines de cailloux sont les *regs* et les *serirs*, les déserts de sables sont les *ergs*. Ni la montagne, ni le plateau, ni la plaine ne présentent au Sahara les mêmes aspects que dans les pays à humidité normale auxquels nous sommes habitués. C'est un chaos de pentes indécises et de cuvettes sans issue.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

III

La végétation de l'Algérie est méditerranéenne comme son climat. Telle est l'homogénéité de la flore méditerranéenne qu'un naturaliste, brusquement transporté des garrigues de Montpellier aux environs d'Alger, ne s'apercevrait guère du changement, surtout si l'on fait abstraction des éléments d'emprunt, tels que le figuier de Barbarie, l'agave et l'eucalyptus. Au contraire, il suffit de faire moins de cent lieues soit au Nord de Montpellier, soit au Sud d'Alger, pour trouver une végétation toute différente. En réalité, l'Europe ne finit qu'au Sahara, et la Berbérie, au point de vue botanique, fait partie de la région de l'olivier.

Ce qui domine dans cette région, ce sont les arbres et les arbustes à feuilles persistantes, épaisses et coriaces, généralement petites, n'ayant pas le tissu délicat, d'un vert clair, des arbres du Nord ; ces feuilles sont d'ordinaire mates, glauques ou blanchâtres, par suite de la présence d'un vernis ou d'une résine, d'un épiderme cireux ou de poils qui les protègent contre la dessiccation. L'olivier, avec son tronc massif, se ramifiant à faible hauteur, ses rameaux noueux, son écorce épaisse et crevassée, ses feuilles petites, étroites, dures, d'un vert mat, poilues et argentées en dessous, présente un bon type de cette végétation méditerranéenne.

A mesure qu'on s'élève dans les montagnes, la végétation prend un caractère plus boréal et l'on rencontre beaucoup d'espèces de l'Europe centrale ou des montagnes de la région méditerranéenne. Cet étagement se marque très bien par exemple dans les vallées de l'Aurès : en bas, le palmier-dattier, puis l'olivier, l'amandier, le figuier, l'abricotier ; plus haut, le cerisier et le pêcher, enfin le noyer ; au-dessus de 1.400 mètres, le cèdre.

On peut distinguer en Algérie des formations forestières, dont les essences dominantes sont les chênes et les résineux,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des formations de broussailles et des formations steppiques.

Le chêne-liège est une des espèces les plus caractéristiques de la Méditerranée occidentale. En Algérie, il ne prospère guère que dans les régions qui reçoivent au moins 600 millimètres de pluie annuelle ; il monte jusque vers 1.200 mètres, mais craint les froids excessifs. La zone littorale qui s'étend d'Alger à la frontière tunisienne, pays montagneux et frais, au sol siliceux, où la somme des pluies dépasse souvent un mètre, est exceptionnellement favorable au chêne-liège ; dans la partie Ouest de la province d'Alger et dans la province d'Oran, il ne constitue que des massifs d'assez faible étendue.

Le chêne-vert caractérise l'étage montagnard dans l'Afrique du Nord ; il commence d'ordinaire à se montrer vers 400 mètres et monte jusqu'à 1.700 mètres dans l'Atlas tellien, jusqu'à 1.900 mètres dans l'Aurès. Il se mélange aux basses altitudes avec l'olivier, le pin d'Alep, le chêne-liège ; aux hautes altitudes, avec le cèdre et les chênes à feuilles caduques. Il occupe des surfaces très étendues à l'état pur ou en mélange avec d'autres espèces. Il se développe avec le maximum de vigueur dans les montagnes froides à précipitations abondantes, monts de Tlemcen, Ouarsenis, Dira, Babors, monts de Numidie.

Les chênes à feuilles caduques, le chêne-zéen et le chêne-afarès, sont parmi les plus belles essences forestières de l'Afrique du Nord. Ils vivent dans les régions à fortes précipitations (au moins 800 millimètres) et à état hygrométrique élevé ; la nébulosité, les brouillards les favorisent. Ils accompagnent presque toujours les forêts de chênes-liège et occupent sur les mêmes terrains les pentes exposées au Nord à partir de 800 mètres d'altitude ; ils ne descendent plus bas que lorsqu'ils rencontrent des conditions exceptionnelles de fraîcheur et d'humidité. Dans ces forêts, que l'homme trouble rarement de sa présence, les singes et les sangliers abondent ; on y entend le chant des ramiers, des coucous et des geais ; les ruisseaux, où vit la truite, roulent des eaux claires et fraîches : c'est un paysage du Nord de la France.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ce sont les conifères qui constituent, avec les chênes, les plus vastes peuplements dans les forêts algériennes.

Le cèdre de l'Atlas occupe un étage bien déterminé, entre 1.300 et 2.200 mètres ; il caractérise les hautes montagnes. C'est un arbre magnifique, pouvant atteindre 45 mètres de hauteur, 19 mètres de circonférence, et dont la longévité est de plusieurs siècles. Il lui faut des pluies et des neiges abondantes, un terrain frais, une station aérée et ensoleillée ; il demande un été relativement tempéré, mais supporte des hivers rigoureux et des températures très basses. Le cèdre fait défaut dans la province d'Oran ; on le trouve dans l'Ouarsenis près du grand pic et dans la forêt célèbre de Teniet-el-Had, dans l'Atlas de Blida, sur les deux versants du Djurjura, au Babor et au Tabâbor, où il se mélange avec un sapin et avec le tremble, qui ne se rencontre que là dans l'Afrique du Nord; dans les Maadid, le Bou-Thaleb, le Bellezma et l'Aurès. Avec lui poussent quelques ifs, parfois de grande taille, des érables, des houx, des cerisiers, des sorbiers. Les conditions climatiques donnent à la zone du cèdre une végétation toute particulière, avec de nombreuses plantes spéciales.

Le pin d'Alep couvre d'immenses espaces en Algérie, depuis le littoral jusqu'à la lisière du Sahara. C'est l'essence la plus répandue et la plus rustique ; douée d'un tempérament particulièrement robuste, elle réussit à vivre sur des terrains où aucun autre arbre ne pourrait subsister. Le pin d'Alep vient dans des régions qui ne reçoivent pas plus de 300 millimètres de pluie annuelle. Ses limites supérieures en altitude sont 1.300 à 1.400 mètres dans l'Atlas tellien, 2.100 à 2.200 mètres dans l'Atlas présaharien. Sur le littoral, il est très répandu dans l'Ouest, mais ne forme pas une zone ininterrompue et ne dépasse pas à l'Est le méridien de Dellys. Au contraire, à la limite du Tell et des steppes, dans la chaîne intérieure de la province d'Oran, dans l'Ouarsenis, dans les chaînes des Bibans, du Hodna, il constitue une zone extrêmement importante et presque continue. On le retrouve

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans l'Atlas présaharien, notamment à Djelfa et dans l'Aurès.

Le genévrier rouge ou genévrier de Phénicie occupe les parties les plus sèches des monts de Djelfa et de Bou-Saada et résiste seul dans les montagnes sub-désertiques (Sud-Oranais) ; on le trouve jusqu'à l'altitude de 2.250 mètres. Les arbres, peu élevés et toujours très espacés, constituent des forêts-steppes,

Le thuya de Barbarie forme des forêts très claires, à végétation plus ou moins steppique. Il occupe, jusqu'à l'altitude de 1.400 mètres, les stations les plus sèches à la fois par la nature de la roche, la pente et l'exposition, les fonds de ravins surchauffés, les versants montagneux exposés au Sud et à l'Est, c'est-à-dire les plus ensoleillés ; les collines rocheuses et presque dépourvues de terre végétale semblent constituer ses stations favorites. Il est surtout développé dans le Tell oranais occidental.

Les broussailles sont en apparence les formations dominantes en Algérie, mais ces broussailles ne sont le plus souvent que des stades de dégradation des formations forestières. Des incendies répétés, suivis d'un pâturage ininterrompu, finissent par détruire les essences arborescentes ; le boisement devient alors un maquis, qui lui-même se dégrade de plus en plus et passe à la friche, dernier degré d'appauvrissement. Les principales essences qui constituent la brousse algérienne sont l'olivier, le lentisque, le chêne vert, la bruyère, l'arbousier, le myrte, le genêt, le cytise. Dans les régions assez humides, le maquis, parfois assez dense, est constitué par des oliviers sauvages et des lentisques. Ailleurs, c'est la brousse à palmier-nain, plus ou moins mêlée de jujubiers. La brousse à jujubier se développe surtout dans les régions où les précipitations varient entre 30 et 40 centimètres : Tell oranais, Sersou, plateaux constantinois ; elle est parfois associée au pistachier de l'Atlas, qu'on rencontre aussi dans les dayas limoneuses des hauts-plateaux et du Sahara septentrional.

Les steppes occupent de très vastes surfaces en Algérie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Elles sont essentiellement caractérisées par l'absence de végétation arborescente ; le tapis végétal y est constitué exclusivement par des plantes herbacées croissant en touffes, entre lesquelles on aperçoit le sol nu. La végétation étant interrompue tantôt par le froid, tantôt par la sécheresse. la steppe est composée surtout de grandes espèces coriaces, adaptées à ce rude climat. Elle s'établit là où la somme des pluies se tient entre 200 et 350 millimètres ; lorsque les précipitations augmentent, la steppe est parsemée de buissons, puis d'arbres et passe insensiblement à la brousse et à la forêt ; lorsque les pluies deviennent presque nulles, la steppe passe au désert.

On peut distinguer en Algérie les steppes à alfa, à chih, à sparte et à drinn. L'alfa est la plus connue des graminées des steppes, en raison de son rôle dans le paysage et de son importance économique. La steppe d'alfa typique est formée de grosses touffes pouvant atteindre un mètre de hauteur et assez serrées pour simuler un tapis végétal continu. L'alfa est exclu des régions où il tombe plus de 50 centimètres de pluie ; cependant, lorsque le sol est bien drainé et les pluies pas trop abondantes, il s'étend dans la région forestière et montagneuse et parvient jusqu'au bord de la mer dans la province d'Oran. Il évite les dépressions dont l'humidité ou le degré de salure lui seraient funestes et se cantonne sur les parties du sol les plus saillantes. L'alfa est remplacé par le sparte dans les sols argileux, par l'armoise dans les plaines limoneuses et les fonds de vallée, par le drinn dans les terrains sablonneux. Sur les terrains salés poussent le guettaf et d'autres plantes spéciales.

Les grandes divisions botaniques de l'Algérie sont déterminées par le climat, en particulier par la somme des pluies, celles-ci dépendant elles-mêmes en partie du relief. On peut distinguer le domaine méditerranéen et le domaine steppique, la limite entre ces deux domaines passant approximativement par Sebdou, Saïda, Frenda, Tiaret, Boghar, Bordj-bou-Arreridj, Constantine et Souk-Ahras.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le domaine méditerranéen est caractérisé par sa végétation forestière s'étendant depuis le niveau de la mer jusqu'aux forêts subalpines des hautes montagnes. Il correspond aux régions qui reçoivent plus de 350 à 400 millimètres de pluie annuelle. Les types de végétation forestière et la flore permettent d'y déterminer quatre secteurs : 1° le secteur numidien, le mieux arrosé de tous, caractérisé par le développement considérable du chêne-liège et la présence de nombreuses plantes ligneuses ou herbacées spéciales ; il s'étend sur le littoral d'Alger à la frontière tunisienne ; 2° le secteur algérois, de Ténès à Alger, moyennement arrosé, où dominent le pin d'Alep, l'olivier, le lentisque et le palmier-nain ; 3° le secteur du Tell méridional, à climat beaucoup plus continental, domaine du pin d'Alep et du chêne vert ; 4° le secteur oranais, peu arrosé, avec thuya, brousse à palmier-nain et à jujubier.

Le domaine steppique a un climat très continental, à été chaud et à hiver froid ; les pluies n'y dépassent pas en général 350 à 400 millimètres. Il peut être subdivisé en quatre secteurs : 1° le secteur des hauts-plateaux orano-algérois, qui s'étend de la Moulouya au Hodna ; ses immenses étendues sont le domaine par excellence de l'alfa ; 2° le secteur des hauts-plateaux constantinois, beaucoup mieux arrosé, en grande partie cultivé, avec quelques lambeaux de forêts de chêne-vert sur les éminences calcaires qui le parsèment et une brousse à jujubier ; 3° le secteur de l'Atlas présaharien, qui s'étend de Figuig à Bou-Saada, avec des forêts-steppes de genévrier de Phénicie et des forêts de pin d'Alep ; 4° le secteur sud-constantinois, avec des forêts de pin d'Alep et de chêne-vert.

La région saharienne, dans laquelle les pluies sont très irrégulières et très réduites (moins de 200 millimètres) a une végétation extrêmement pauvre, constituée par des espèces spéciales, particulièrement résistantes à la sécheresse ou pouvant l'éviter par un développement très rapide. C'est une steppe à végétation raréfiée. On peut y distinguer les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

oasis, caractérisées par le palmier-dattier ; les dunes et steppes sableuses à végétation relativement riche, les steppes argileuses et caillouteuses (reg), les steppes rocheuses (hammadas), les plus pauvres de toutes, les dayas à pistachiers, les fonds de vallée et les lits d'oueds à cours souterrain avec une végétation un peu moins misérable, composée principalement de tamarix.

En somme, toute l'Algérie peut être considérée comme appartenant à une même grande zone botanique, dans laquelle la flore et la végétation vont en s'appauvrissant à mesure que les conditions naturelles deviennent de moins en moins méditerranéennes, de plus en plus désertiques.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE IV

Les régions naturelles (1)

Si l'on tient compte à la fois de la structure, du relief, du climat et de la végétation, en un mot des diverses conditions physiques dans lesquelles l'homme est appelé à vivre, on peut diviser l'Algérie en un certain nombre de régions naturelles, d'individualités géographiques plus ou moins nettement marquées, bien qu'il faille se garder d'attribuer à ces régions et à leurs limites une précision trop rigoureuse.

Pour déterminer ces régions naturelles, il convient, à côté des divisions fondamentales du Tell, des steppes et du Sahara, d'avoir égard aux différences très marquées que l'on observe entre l'Algérie occidentale et l'Algérie orientale, le méridien d'Alger marquant à peu près la séparation entre l'une et l'autre.

I

Dans l'Algérie occidentale, le Tell est en général peu élevé, peu arrosé et médiocrement boisé. Les indigènes habitent rarement des maisons de pierre, le plus souvent des gourbis, quelquefois des tentes. Ils sont moins agriculteurs que ceux de l'Est et ont oublié presque partout leurs dialectes berbères pour adopter la langue des envahisseurs arabes. Mais, précisément en raison du faible attachement de ces

(1) Voir les ouvrages cités aux chapitres précédents.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

populations au sol et de leur faible densité, l'Algérie occidentale a été le terrain par excellence de la colonisation européenne.

Les massifs littoraux de l'Algérie occidentale, constitués en général par des calcaires et des argiles plus ou moins schisteuses, sont nettement délimités au Sud par une série de plaines basses. Ils commencent au cap Figalo, où la côte s'infléchit brusquement.

Le Sahel d'Oran comprend des pitons abrupts et assez escarpés, tels que le massif du Mourdjadjo (589 mètres) et le Djebel Orouze (631 mètres) entourés de terrains plus récents et moins accidentés dans lesquels sont creusées les baies d'Oran et d'Arzew. La plaine de la Sebkha, occupée en son centre par un lac sans écoulement, s'étend au Sud du Sahel d'Oran ; elle se continue dans la plaine du Tlélat, et celle-ci à son tour dans la plaine du Sig et de l'Habra. A l'Est d'Arzew, les marais de la Macta séparent le plateau de Saint-Louis du plateau de Mostaganem. La région oranaise, malgré la fréquence des terrains salés et des terrains marécageux peu propres à la culture, a été fortement colonisée en raison du voisinage de la grande ville d'Oran. Cette jeune et brillante cité maritime, qui compte presque autant d'Européens qu'Alger, est le débouché de tout un arrière-pays très fertile et très prospère ; sa fortune, déjà grande, ne peut manquer de s'accroître avec la mise en valeur du Maroc ; elle espère par ailleurs devenir un jour la tête de ligne du Transsaharien. Arzew, port des alfas, et Mostaganem, débouché de la région de Tiaret, n'ont qu'une importance locale.

On désigne sous le nom de Dahra, de l'arabe *dahr*, dos, toute la région située au Nord de la grande dépression du Chélif et qui s'étend à l'Est jusqu'à l'Oued Damous. Elle comprend une zone de plateaux peu accidentés, ayant d'ordinaire moins de 500 mètres d'altitude, généralement nue ou couverte de maigres broussailles, et une zone montagneuse (800 à 1.100 mètres), avec quelques boisements de chêne-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vert et de pin d'Alep. La côte est très sauvage; les falaises, rectilignes, s'éboulent par grandes tranches longitudinales. Au delà de l'Oued Damous s'élèvent les massifs calcaires du Zaccar de Miliana (1.579 m.) et du Chenoua (907 m.), qui dominent une région schisteuse, abrupte, occupée en grande partie par des massifs forestiers. Les indigènes, peu nombreux en général, sont assez misérables; disséminés sur les pentes des ravins, ils habitent par petits groupes. La colonisation, faute de voies de communication, a peu pénétré jusqu'ici dans le Dahra ; elle est très prospère sur les deux bordures du massif de Miliana, sur le rivage de la mer autour de Cherchel, l'antique Caesarea, sur le versant du Chélif autour de Miliana et d'Hammam-Rirha, partout où aux pluies, qui sont abondantes, s'unit un sol suffisamment fertile. Miliana, au contact de calcaires fissurés et d'argiles imperméables, a des sources nombreuses et pures, alignées sur une longue faille.

La vallée du Chélif, qui limite au Sud le Dahra et le massif de Miliana, occupe un ancien golfe que le fleuve a comblé de ses alluvions. Elle est étranglée en deux points sous l'influence de barrages naturels qui la divisent en trois parties : la plaine d'Inkermann et d'Orléansville, la plaine des Attafs, la plaine d'Affreville et du Djendel. La plaine d'Inkermann-Orléansville est d'abord largement étalée, la Mina ayant aidé le fleuve principal dans son œuvre d'érosion ; elle conserve une largeur notable jusqu'au Merdja (marais), puis elle se resserre; les cultures irriguées cessent à partir de Relizane ; la région, plate, dénudée, à peine parsemée de quelques bouquets d'eucalyptus aux abords des villages, s'étend ainsi sur une longueur de près de 50 kilomètres, bordée au Nord par les pentes du Dahra, au Sud par les derniers contreforts de l'Ouarsenis. La plaine des Attafs, comprise entre l'Oued Fodda et Duperré, est moins large et plus ondulée que la précédente. La plaine d'Affreville et du Djendel a une largeur de 10 à 12 kilomètres, depuis le massif du Douï (1.039 m.), auquel sa situation isolée donne un relief remarquable,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

jusqu'au grand coude du Chélif, à peu de distance du point où ce fleuve sort du massif montagneux qu'il traverse en méandres encaissés. Les hauteurs qui limitent au Nord la plaine du Chélif empêchent les pluies de lui parvenir; l'évaporation y est très intense; en été, c'est une véritable fournaise. Les indigènes habitent des gourbis entourés de haies de jujubiers ou des tentes qu'ils ne déplacent guère qu'à courte distance; ils sont paresseux et faméliques. La région vit très maigrement de la culture des céréales, dont le rendement est inégal et incertain, elle fait tache entre les belles cultures de l'Oranie et celles de la Mitidja. Le salut de ce pays doit être cherché dans l'irrigation bien organisée et judicieusement comprise et dans la substitution des cultures arbustives, olivier, amandier, abricotier, à celle des plantes annuelles, qui résistent mal à la sécheresse extrême de ce petit Sahara égaré dans le Tell.

L'Atlas de Blida se relie au massif de Miliana par le massif des Soumata, à relief peu accusé; il se poursuit sur toute la bordure Sud de la Mitidja jusqu'au Bou-Zegza, où il rejoint le système montagneux de la Kabylie. Il comprend la chaîne des Beni-Salah, arête schisteuse d'une longueur d'environ 38 kilomètres et d'une altitude moyenne de plus de 1.400 mètres (1.604 m. au Mouzaïa, 1.629 m. au Kef Sidi-Abd-el-Kader), les monts des Beni-Messaoud et des Beni-Miscera, sauvages, profondément ravinés, aux flancs inaccessibles taillés dans les marnes ou les argiles schisteuses, que surmontent des crêtes calcaires découpées en *kefs* et en *kalaas*. Cette région se rattache à l'Est au massif de Tablat, gros pâté montagneux aux sommets dénudés et arrondis, extrêmement uniforme et monotone. Tout ce massif de Blida est si accidenté que la colonisation ne pourrait guère y trouver place. Mais, par ses neiges et ses forêts, il constitue une précieuse réserve d'humidité ; ses boisements de chênes, de pins et de cèdres doivent être soigneusement préservés si l'on veut éviter à la Mitidja, où la pente des cours d'eau, très forte dans la mon-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tagne, s'atténue brusquement, des inondations désastreuses.

Le plateau de Médéa, qui se trouve au Sud de l'Atlas de Blida, est un bombement transversal dans lequel les terrains tertiaires ont été portés à 1.100 et 1.200 mètres d'altitude. Là passe la frontière géographique entre les deux Tells, celui des plaines sub-littorales et celui des Kabylies. Un pédoncule réunit le plateau de Médéa au Zaccar, dressant une cloison entre les deux plaines basses du Chélif et de la Mitidja. C'est un remarquable centre de divergence des eaux, qui descendent à l'Ouest vers la vallée du Chélif, au Nord vers celle de la Chiffa, à l'Est vers celle de l'Isser. Les hauteurs schisteuses sont occupées par des boisements ; les plates-formes gréseuses sont le réservoir de belles et nombreuses sources auxquelles la région doit sa richesse ; les assises argileuses mamelonnées sont presque entièrement privées d'arbres ; elles se prêtent bien à la culture des céréales, mais leurs flancs ravinés, qui glissent en masse, sont un grave obstacle à l'établissement des travaux publics. La vigne, les arbres fruitiers prospèrent dans la région et font des environs de Médéa un véritable verger.

Au Nord de l'Atlas de Blida et du massif de Tablat s'étend la plaine de la Mitidja, quadrilatère de 100 kilomètres de longueur et de 15 kilomètres de largeur moyenne, ancien golfe marin, puis lac séparé de la mer par la formation du Sahel d'Alger et qui n'a été comblé qu'à une époque tout à fait récente. Dans la partie septentrionale et orientale surtout, les marais et les étangs, dont les derniers restes sont le lac Halloula et les marais de l'Oued Smar, n'ont été asséchés que de nos jours. La Mitidja forme un plan incliné vers la mer et vers le Sahel, avec une pente de moins de 1 centimètre par mètre ; l'altitude, qui n'est que de 20 à 25 mètres au Nord et à l'Est, se relève insensiblement vers l'Atlas ; elle est de 50 mètres à Boufarik, 140 m. à Beni-Mered, 250 m. à Blida. Grâce à ses magnifiques terres d'alluvions profondes, la Mitidja se prête merveilleusement à la culture et à la colonisation, malgré son insalubrité bien

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

atténuée par la mise en valeur et la régularisation de l'écoulement des eaux. Avec son splendide vignoble, ses orangeries, ses plantes à parfum, c'est un district d'une richesse inouïe. Là où, avant la conquête française, quelques pasteurs erraient seuls à travers la brousse et les marécages, le labeur acharné et persévérant des Algériens a créé une province qui représente des milliards de capitaux et qui peut se comparer aux contrées les plus prospères de la France métropolitaine.

Le Sahel d'Alger, région de collines adossée au massif de Bouzaréa (407 m.), est un pays aux ondulations molles et douces, d'un aspect véritablement enchanteur. Avec ses vignes, ses cultures de primeurs, ses jardins et ses villas, le Sahel constitue une admirable banlieue à la grande ville qui est la capitale de l'Afrique française. Le modeste Icosium romain était devenu sous les Turcs la capitale de la Régence. Mais la petite darse sans profondeur qu'abrite la jetée construite par Kheir-ed-Din et où les pirates barbaresques trouvaient un refuge pour leurs barques n'a rien de commun avec le grand port créé par les Français dans la baie d'Alger et qui s'étend sans cesse dans la direction de l'Agha. De même, le rocher triangulaire que domine la Kasba et qu'enfermaient les remparts indigènes ne pouvait suffire à la grande ville européenne, qui s'est peu à peu déplacée vers Mustapha. Débordant ses faubourgs, absorbant les agglomérations voisines, Alger s'étend aujourd'hui sur un front de mer de près de 20 kilomètres, de Guyotville à Maison-Carrée. Le cercle montagneux qui enserre la Mitidja a été rompu par les chemins de fer, reliant, non sans difficultés techniques, Alger à Oran, à Constantine, à Médéa. Grâce aux voies ferrées, Alger est devenue vraiment une métropole et peut faire sentir son influence jusqu'aux extrémités de l'Algérie, ce que ni l'Alger turc, ni la Césarée romaine n'avaient pu faire. C'est de là que les produits français et les idées françaises se répandent dans toute l'Afrique du Nord.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

II

La grande chaîne médiane de l'Atlas tellien s'étend comme un énorme bourrelet, présentant des étranglements et des élargissements en massifs, depuis la frontière marocaine jusqu'aux environs de Souk-Ahras. Elle commence avec le massif des Traras, qui est lui-même la continuation du massif des Beni-Snassen, dont le sépare la frontière algéro-marocaine. Bien que le pays des Traras soit très accidenté et entaillé de ravins profonds, les cimes (1.157 m. au Djebel Fillaoucen) sont peu imposantes et les boisements assez maigres; la végétation, cistes, bruyères, palmiers-nains, se ressent de la faible hauteur de la tranche de pluies. La région change de caractère dans la Basse-Tafna et les environs d'Aïn-Témouchent, où les volcans, dont les cratères sont bien conservés, ont surgi sur les ruines de chaînes anciennes. Ces reliefs volcaniques donnent un sol excellent par sa richesse alcaline ; la partie supérieure des coulées de laves et surtout des scories et des tufs, ameublie par les agents atmosphériques, forme un terreau noir, léger, d'une très grande fertilité, très favorable à la vigne et à toutes les cultures. De riches gisements de minerai de fer sont en outre exploités dans les environs de Beni-Saf.

La plaine de Marnia (365 m.), qui s'étend au Sud du massif des Traras, est l'extrémité orientale de la plaine des Angad : c'est là que vient aboutir le long couloir qui, passant par Oudjda, Taza, Fès et Meknès, va aboutir à l'Atlantique et constitue la porte d'entrée du Maroc du côté de l'Algérie. Les plaines des Zenata, d'Hennaya, de Lamoricière, continuent la plaine de Marnia et forment, au pied du plateau de Tlemcen, une belle région agricole, en raison surtout de l'apport des eaux de ce plateau et des rivières qui en descendent.

Ces plaines se poursuivent dans la région de Bel-Abbès, adossée à la chaîne du Tessala (1.061 m.). C'est par excel-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lence le pays des grandes cultures de céréales, dont les rendements ont été régularisés et accrus par le système des labours préparatoires. Les parties les plus voisines de la Mékerra, qu'on peut irriguer, sont aménagées en jardins maraîchers et en vergers. Nulle part peut-être en Algérie l'action du colon agriculteur ne s'est exercée sur une aussi vaste échelle, aussi profondément et avec autant d'ardeur. Des sols de qualité excellente, l'abondance des terres vacantes, dont les indigènes, peu nombreux et peu laborieux, ne tiraient aucun parti, l'énergie et la sobriété des colons d'origine espagnole, nombreux dans ce pays, expliquent cette prospérité. Chaque année les défrichements s'étendent, les cultures gagnent vers le Sud et montent en quelque sorte à l'assaut des régions plus méridionales. Là où, il y a quelques années, on ne rencontrait que des palmiers-nains et des broussailles, s'étendent aujourd'hui des vignes et de riches moissons, au milieu desquelles apparaissent les villages et les fermes isolées.

Les monts des Beni-Chougran (932 m.), coupés de cluses profondes où coulent la Mékerra et l'Habra, sont un pays de parcours difficile. Quelques villages indigènes, Kalaa et El-Bordj, sont construits en amphithéâtre sur des rochers calcaires. C'est non loin de là, dans la région de Tliouanet, qu'ont été découverts un certain nombre de suintements pétrolifères, analogues à ceux rencontrés dans le Dahra à Aïn-Zeft, dans une position à peu près symétrique par rapport à la vallée du Chélif. La plaine d'Eghris ou de Mascara se montre presque partout dénudée, sauf aux environs du barrage de l'Habra, où on a reboisé les croupes qui avoisinent ce lac artificiel ; plus caillouteuse et moins fertile que celle de Bel-Abbès, la plaine de Mascara a cependant été gagnée à la colonisation, ainsi que la vallée, en majeure partie occupée par des argiles, que parcourt la Mina de Relizane à Tiaret.

Le massif de l'Ouarsenis est limité au Nord par la Mina, au Sud par les plateaux de la région de Tiaret. A l'Est, entre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Teniet-el-Had et Boghar, il se continue par le massif des Matmatas. L'Ouarsenis a pour centre un massif calcaire saillant, le Kef Sidi-Amar (1.993 m.) que son aspect grandiose, sa situation pittoresque ont fait comparer à un colossal vaisseau de cathédrale ; les parties supérieures sont escarpées, rocheuses, dénudées, les pentes inférieures entourées d'une ceinture de chênes-verts et de cèdres. Le contraste est grand entre cette pyramide centrale et la monotonie du reste du massif, où dominent les marnes et les argiles schisteuses, couvertes de broussailles et de forêts de pins souvent ravagées par les incendies. Les rivières qui traversent le massif, la Djidiouïa, l'Oued Riou, l'Oued Sly, l'Oued Fodda, l'Oued Rouïna, affluents de gauche du Chélif, et le Chélif lui-même entre Boghari et Amoura, ont une direction sensiblement Sud-Sud-Est-Nord-Nord-Ouest, c'est-à-dire perpendiculaire au bord de la plaine où ils débouchent. Les indigènes, assez nombreux dans certaines parties, ont leurs demeures et leurs vergers dans les clairières des forêts, où ils vivent pour ainsi dire cachés. Le massif de l'Ouarsenis, dont les terrains sont en général peu fertiles, n'a guère été touché par la colonisation, à laquelle il offrirait peu de prise. Les zones de culture s'étendent sur le versant Sud du massif, dans la région du Nahr-Ouassel et sur le plateau du Sersou ; les sources sont abondantes dans cette région, arrosée en outre par les eaux qui descendent du massif de l'Ouarsenis et assez largement ouverte aux vents humides par le couloir de la Mina. Cet ensemble de conditions constitue une région spéciale, intermédiaire entre le Tell et les steppes, qui s'enrichit à la fois par la culture des céréales, pour lesquelles elle pratique les méthodes de Bel-Abbès et par l'élevage des chevaux et des moutons. Tiaret (1.090 m, d'altitude), au flanc d'un plateau de grès, est le centre d'attraction de cette région agricole ; sa situation peut être comparée à certains égards à celle de Médéa ; les eaux en découlent de part et d'autre dans des directions opposées : à l'Ouest, la Mina descend rapidement et par cascades; à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'Est, le Nahr-Ouassel parcourt avec de faibles pentes le long trajet par lequel il rejoint le Chélif; au Nord, les torrents se précipitent dans la profonde entaille de l'Oued Riou. Tiaret, au point de contact du Tell et des steppes, en communication relativement facile avec le Sud et avec le littoral, fut jadis une importante capitale berbère.

Les régions de Tlemcen, de Daya, de Saïda et de Frenda font déjà partie des régions tabulaires : c'est la Meseta oranaise. L'allure faiblement plissée des calcaires dolomitiques qui la composent, rappelant les plateaux du Moyen-Atlas marocain, contraste avec les dislocations accentuées des chaînes voisines de la mer. Mais les conditions de la vie sont déterminées beaucoup plus par le climat que par la tectonique ; l'érosion, plus active que dans les steppes, a modifié la physionomie de ce plateau ; surtout, les pluies plus abondantes y permettent l'existence de forêts et de cultures. Cette zone, qui appartient aux plateaux par son relief, se rattache donc nettement au Tell par son climat.

Ce plateau de l'Oranie, qui s'étend sur une longueur de plus de 300 kilomètres d'Ouest en Est, dresse sa falaise majestueuse au Sud de la grande dépression qui, au Maroc, sépare les massifs du Rif des chaînes de l'Atlas et pénètre en Algérie par la trouée de Marnia. C'est une région très spéciale, ou l'on rencontre, comme dans le Moyen-Atlas marocain, de belles eaux courantes et des cascades, fait assez rare en Algérie. C'est que le plateau, plus élevé que les massifs littoraux de l'Oranie, peut recevoir les pluies bienfaisantes apportées par les vents humides ; c'est aussi que l'ordre de superposition des terrains, qui sont d'ordinaire, de haut en bas, des calcaires fissurés, des grès et des argiles, est éminemment favorable à la formation de belles sources pérennes. Les couches perméables, qui peuvent atteindre une épaisseur de plus de 400 mètres, présentent les caractéristiques ordinaires des pays de calcaires fissurés, des cavernes comme celles des Beni-Hadd et de Sidi-Aïssa, des *avens* comme le Trou-aux-Pigeons, puits naturel de plus de 45 mètres de profondeur,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des fleuves souterrains comme l'Aïn-Nazereg, des pertes et des réapparitions de rivières comme celles de l'Oued Foufot, de l'Oued Tifrit, de l'Oued Bou-Atrous, des sources de la forêt des Djafras, des sources qui alimentent Saïda. En quelques points seulement des fenêtres ou des boutonnières laissent apercevoir le substratum plissé de terrains anciens, notamment à l'Oued Tifrit, près de Saïda, au Ras-Asfour (1.550 m.), grande borne qui, près des mines de Gar-Rouban, domine la plaine d'Oudjda.

Le plateau Oranais se compose d'une série de gradins successifs, le gradin le plus élevé se trouvant du côté du Sud, sur la lisière des steppes, et la pente abrupte de chacun des gradins étant en général tournée vers le Nord ; on s'élève ainsi de 1.100 à 1.800 mètres. L'érosion a façonné la région et les cours d'eau s'y sont creusé d'étroites vallées transversales, formant, surtout à la limite septentrionale du plateau, des gorges, des cirques et des cascades. La route de Sebdou à Daya, Saïda, Frenda et Tiaret, dite route Lamoricière, qui suit une dépression entre deux escarpements calcaires, surveille la limite méridionale du Tell.

Le plateau, nu ou peuplé de diss et d'alfa sur les calcaires rocheux, porte d'assez belles forêts sur les grès, notamment la forêt d'Hafir, entre Tlemcen et Sebdou ; c'est grâce à ces forêts, où l'on trouve des chênes-verts, des genévriers, des thuyas, des pins d'Alep, que les sources ne tarissent pas en été ; les rivières du Tell, en particulier la Tafna, dont la source, jaillissant d'une grotte près de Sebdou, donne en moyenne 800 litres par seconde, s'alimentent dans cette zone forestière et portent leurs eaux à la zone tertiaire, qui, sans elles, serait absolument dépourvue d'eau pendant l'été.

Les indigènes se sont groupés en général au voisinage des sources, vivant quelquefois en véritables villages, comme les Beni-Mester, plus souvent sous des tentes. Ils occupent aussi des *gadas*, c'est-à-dire des plateaux escarpés et étroits ; ces emplacements sont parfois absolument inabordables, on n'y accède que par de véritables escaliers. Au Maroc

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aussi bien que dans l'Aurès et en Tunisie, on retrouve une semblable utilisation des reliefs qui offrent les fortifications naturelles; dans les régions et les périodes les plus tranquilles, on descendait de ces hauteurs pour s'installer près des rivières où s'offraient des conditions plus favorables au point de vue de la culture et de l'eau. Il y a toujours eu, dans l'Afrique du Nord, lutte entre ces deux nécessités primordiales : le besoin de sécurité et le besoin d'eau.

La colonisation, si vivace dans l'Oranie, s'est peu à peu installée sur les terres les plus fertiles, en particulier sur les marnes, où se sont établies les grandes et belles fermes de la région d'Aïn-el-Hadjar, au Sud de Saïda, et, dans le bassin supérieur de la Mékerra, celles de Magenta et du Télagh.

Tlemcen, adossée au dernier étage du plateau, à la lisière des calcaires et des terrains tertiaires, à une altitude de 850 mètres, domine majestueusement la plaine d'Hennaya qui s'étend à ses pieds. Abrités des vents du Sud et recevant les vents marins, ses magnifiques vergers, qu'arrosent des eaux limpides et abondantes, lui avaient valu son nom latin de *Pomaria*. Elle fut glorieuse et prospère du XI^e^ au XIV^e^ siècle ; elle était alors le centre des échanges entre l'Europe et l'intérieur de l'Afrique, et comptait, d'après certains historiens, plus de 100.000 habitants. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une assez médiocre sous-préfecture.

Au Sud-Est de Tiaret, la Meseta oranaise se continue dans les plateaux de Chellala et d'Aïn-Oussera, qui séparent le Sersou du bassin des Zahrez. Mais le climat et la végétation sont déjà tout à fait steppiens.

III

Ils le sont plus encore dans l'immense région qui s'étend sur le versant Nord de l'Atlas présaharien, de la Moulouya au Hodna. Ici, des terrains d'atterrissement recouvrent presque toute la surface ; seules, quelques crêtes monta-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gneuses émergent comme des îlots, à demi-enterrées sous l'énorme épaisseur des alluvions ; les eaux courantes ont été impuissantes à achever le modelé su sol. Ces grandes plaines doivent leur origine au remplissage de cuvettes dont les chotts sont le dernier reste ; les dépôts alluvionnaires, produit de l'érosion des masses montagneuses qui limitent les cuvettes, sont tantôt meubles, tantôt agglomérés en cailloutis ; la partie supérieure est presque partout recouverte d'une carapace calcaire englobant des éléments siliceux.

Les steppes de la province d'Oran ont une altitude de 1.000 à 1.200 mètres. Le Chott-Gharbi et le Chott-Chergui sont creusés dans leur partie médiane ; le Gharbi est limité sur tout son pourtour par des falaises ; le Chergui au contraire a des rives plates ; c'est une énorme dépression de 150 kilomètres de longueur d'Ouest en Est, comprenant deux bassins séparés par le seuil du Khreider. La largeur des steppes se resserre dans le bassin des Zahrez, entre deux rides montagneuses, la chaîne des Seba-Rous (1.100 m.) et la chaîne des Sahari (1.500 m.) ; en même temps, l'altitude moyenne diminue et n'est plus que de 700 à 800 mètres. Au Nord de la chaîne des Seba-Rous s'étend la dépression des daïas de Bou-Guezoul, que traverse le Chélif après son confluent avec le Nahr-Ouassel. Enfin le bassin du Hodna occupe la partie la plus déprimée des grandes steppes (400 m. d'altitude seulement) ; il doit probablement son origine à un effondrement, auquel correspond dans le Tell l'effondrement si prononcé du golfe de Bougie ; cette zone déprimée apparaît très nettement sur la carte hysométrique ; c'est un des traits remarquables de la configuration de l'Algérie. Tous ces chotts présentent les caractères ordinaires des lacs sans écoulement, caractères dus à l'absence de niveau de base fixe et à la prédominance de l'évaporation sur l'alimentation.

Ces grandes steppes sont un pays de pasteurs et d'éleveurs nomades et ne paraissent pas, sauf en des points très limités, pouvoir jamais devenir autre chose ; c'est le pays du mouton. Les indigènes ne connaissent que le Tell

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et le Sahara et regardent les steppes orano-algéroises comme appartenant au Sahara ; on faisait de même dans les premiers temps de la conquête et on les appelait le Petit-Désert. La steppe est suivant les endroits, rocailleuse, limoneuse, sableuse ou salée. L'alfa, d'un vert sombre, pousse sur les mamelons et les parties rocailleuses, tandis que l'armoise, d'une teinte grisâtre, dessine les parties déprimées ; puis viennent l'albardine et les plantes halophytes, suivant le degré d'humidité et de salure, le drinn occupant les steppes sableuses. Nulle part en Algérie le Petit-Désert ne s'avance aussi loin vers le Nord que dans la contrée d'aspect éminemment désertique de Bou-Guezoul. Quant au Hodna, en raison de sa plus faible altitude, il pourrait sans doute être mis en valeur par l'irrigation et en partie reconquis par la culture.

L'Atlas présaharien, prolongement du Haut-Atlas marocain, est le mur de soutènement, du côté du Sud, du massif de hautes terres de l'Algérie. Ses formes de relief, très particulières, sont dues au peu d'intensité des plissements demeurés à l'état d'ébauche et au peu d'activité de l'érosion par les eaux courantes. Comme dans toutes les régions désertiques, les matériaux désagrégés sont restés sur place et les montagnes s'ensevelissent sous leurs propres ruines. Parfois, les crêtes montagneuses sont réduites et morcelées au point de ne plus apparaître que comme des îlots isolés : on passe ainsi insensiblement de l'Atlas présaharien aux steppes proprement dites.

Le massif de Figuig, dont l'altitude est voisine de 2.000 mètres, comprend de véritables citadelles aux parois verticales, que couronnent des plateaux parsemés de forêts. Puis, à l'Est d'Aïn-Sefra, la chaîne s'abaisse, les massifs sont moins importants et les plaines plus larges. La grande altitude de cette région, par suite de laquelle les précipitations ont souvent la forme de neiges, les nuits très froides dans ce climat continental ne sont pas favorables au dattier. En revanche, les eaux sont assez abondantes et les pâturages assez beaux au printemps ; aussi les quelques ksours qu'on

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rencontre sont-ils surtout des points de ravitaillement et d'emmagasinement pour les nomades.

L'Atlas présaharien, qui s'était abaissé dans les monts dits des Ksours, se relève dans l'énorme pâté montagneux du Djebel Amour (1.400 à 1.700 m. d'altitude), dont la partie orientale est caractérisée par de grandes tables de grès, isolées par des falaises à pic, qui ont constitué pour les habitants et les troupeaux des forteresses naturelles. Le Djebel Amour renferme des pâturages, des forêts ou des broussailles de thuyas, avec quelques chênes-verts ; par son climat tempéré, ses sources abondantes, il est à certains égards un véritable Tell du Sud et contraste de la manière la plus heureuse avec les grandes steppes qui lui succèdent au Nord.

On retrouve ensuite dans les monts des Ouled-Nayl, le type orographique de la région des Ksours, c'est-à-dire des séries de rides séparées par de longues et étroites plaines. L'Atlas présaharien, quoiqu'il ait ici quelquefois plus de 1.500 mètres de hauteur absolue, ne dépasse pas les hauts-plateaux de plus de 100 à 200 mètres ; le passage aux steppes est plus insensible encore que dans la région oranaise, parce qu'ici les plateaux sont plus accidentés et laissent émerger un plus grand nombre de crêtes.

L'Atlas est plus ébréché encore dans la zone comprise entre le Hodna et le Sahara ; les tronçons calcaires dénudés y sont séparés par de vastes plaines bordées d'amas caillouteux ou de plates-formes arides. Le Sahara s'avance au Nord par cette dépression jusqu'à Bou-Saada et les reliefs du voisinage de Biskra, dont les sources alimentent les oasis du Zab-Gharbi, ne sont pas plus arides que ceux de la région de Mdoukal et de la bordure du Hodna.

Cette région est essentiellement un pays de nomades. De même que les Ouled-Sidi-Cheikh, les Hamyan et les Trafi nomadisent dans le Sud-Oranais, les Ouled-Nayl et les Larbâ font paître leurs troupeaux dans le Sud de la province d'Alger. Le remarquable abaissement transverse qui se produit entre les monts des Ouled-Nayl et l'Aurès a une importance his-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

torique et économique considérable; ce seuil, par lequel passait le *limes* de l'empire romain, laissant en dehors toutes les grandes steppes de l'Algérie occidentale, a été la porte d'entrée des invasions arabes. C'est aussi en partie grâce à ce trait de la géographie physique que les grands nomades de la région de Biskra remontent aujourd'hui encore très haut dans le Tell, jusque vers Châteaudun-du-Rummel et Saint-Arnaud.

IV

La structure de l'Algérie orientale se distingue à beaucoup d'égards de celle de l'Algérie occidentale ; les régions naturelles qui la composent ont un caractère assez différent de celles que nous avons jusqu'ici passées en revue ; elles ne se présentent ni dans le même ordre, ni sous le même aspect. Le passage du Tell aux steppes se fait par des transitions lentes; la limite est moins marquée, moins brutale. Les indigènes, plus nombreux et plus attachés à la terre, y ont laissé moins de place à la colonisation.

Les massifs littoraux de l'Algérie orientale, plus élevés que ceux de l'Algérie occidentale, atteignent des altitudes où la neige séjourne; ils sont en outre mieux exposés aux vents humides, dont l'Espagne et le Rif garantissent le littoral de l'Oranie. Enfin leur constitution diffère : ils sont formés de terrains anciens, généralement siliceux, et de grès, avec quelques reliefs de calcaires durs constituant les plus hauts sommets. C'est essentiellement une zone forestière, où domine le chêne-liège, arbre qui se plaît particulièrement sur les grès et sur les gneiss : sur 453.000 hectares de chênes-liège que renferment les forêts algériennes, 417,000 se trouvent dans cette zone. C'est aussi une région habitée uniquement par des populations sédentaires, une zone de Kabylies. On peut y distinguer la Kabylie du Djurjura, la Kabylie des Babors, la Kabylie de Collo, enfin l'Edough et la région de Bône.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La Kabylie du Djurjura ou Grande-Kabylie est la région naturelle la mieux caractérisée et l'individualité géographique la plus tranchée qu'on rencontre en Algérie. Elle est circonscrite au Nord par la mer, à l'Est et au Sud par la vallée de la Soummam, à l'Ouest par la vallée de l'Isser. Le massif kabyle proprement dit se compose des pâtés montagneux des Flissa, des Maatka et des Zouaoua ou de Fort-National; son altitude augmente progressivement d'Ouest en Est, de 600 à 1.300 mètres ; les profondes vallées du Sebaou et de l'Oued Djemaâ forment de véritables fossés entre les tribus, dont les innombrables villages aux toits rouges couronnent les crêtes. Les dépressions sont plutôt le pays des moissons, le massif ancien le pays des vergers ; mais les agriculteurs kabyles, comme tous les Méditerranéens, sont surtout des jardiniers ; ils cultivent le figuier, l'olivier, la vigne, le chêne à glands doux qui se partage les hauteurs avec le frêne, prairie aérienne dont on donne les feuilles au bétail; l'homme a fait disparaître tout ce qui, dans la flore primitive, ne lui paraissait pas utilisable. Au Nord de la dépression du Sebaou s'étend une chaîne côtière argilo-gréseuse, qui, dans le triangle Azeffoun-Akbou-Bougie, est un pays essentiellement forestier, où dominent le chêne-liège, le chêne-zéen et le chêne-afarès ou chêne à feuilles de châtaignier. Au Sud du massif kabyle se dresse la grande chaîne du Djurjura, dont les calcaires forment des murailles rocheuses, des cimes dentelées, des pics aigus. Cette grande chaîne s'étend sur une longueur de 60 kilomètres, de Tizi-Djaboub à Tizi-n-Chria, en une double ligne de crêtes presque partout d'une altitude de plus de 2.000 mètres : d'une part, l'arête de l'Haïzeur (2.123 m.) et de l'Akouker (2.303 m.), de l'autre celle du Lalla-Khedidja (2.308 m.). Le versant oriental de la grande chaîne est habité par les tribus de la Soummam, adonnées comme celles du massif de Fort-National à la culture de l'olivier et du figuier.

La Kabylie du Djurjura est la région la plus peuplée de l'Algérie. Le massif ancien, autour de Fort-National, est une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

véritable fourmilière humaine (224 habitants au kilomètre carré) : si toute l'Algérie avait la même densité de population, elle aurait plus de 100 millions d'habitants. Aussi les indigènes ne peuvent-ils vivre uniquement de la culture ; beaucoup d'entre eux sont colporteurs ; d'autres louent leur main-d'œuvre aux colons ; d'autres émigrent temporairement soit en Algérie même, soit, depuis quelques années, en France, où ils s'emploient dans les usines. Dans la zone forestière du Nord, la population, quoique plus disséminée, est encore très importante. Quant au Djurjura, la neige y persistant de novembre à mai, les habitations permanentes n'y dépassent pas 1.200 mètres d'altitude.

C'est évidemment un motif de sécurité qui a obligé les habitants à se réfugier dans ce massif montagneux, admirablement disposé pour la défense et comme fortifié d'avance par la nature, avec son fossé d'enceinte formé par le Sebaou et l'Oued Djemaâ. Mais il y a aussi une cause climatique; dans toute l'Afrique du Nord, les massifs montagneux, quoique leur sol soit souvent ingrat et que la culture y soit pénible, sont, non pas comme ailleurs des pôles de divergence, mais des centres d'attraction, parce qu'ils sont mieux arrosés que les plaines.

A l'Est du bombement transversal de Médéa, les eaux se dirigent vers l'Isser de Kabylie et vers l'Oued Sahel à travers les plaines des Beni-Sliman, des Arib et du Hamza, qui ont 500 à 600 mètres d'altitude. Les collines sont couvertes de broussailles et de maquis ; elles sont défrichées et occupées par la culture des céréales lorsque l'abondance des cailloux ne rend pas les labours impossibles à la charrue arabe. Si la plaine des Beni-Sliman est peu apte à la colonisation, sauf en quelques parties, la plaine des Arib est plus fertile; la région d'Aïn-Bessem et celle de Bouïra (ancienne ville arabe de Hamza) sont prospères. La vallée supérieure de l'Oued Sahel est privée de pluies par la chaîne du Djurjura, qui arrête les nuages; la vallée inférieure, où la rivière prend le nom de Soummam, est couverte, autour de Maillot, de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tazmalt, d'Akbou, de belles forêts d'oliviers, qui donnent lieu à une industrie florissante. La plaine de Bougie, plus large, mieux orientée par rapport aux vents humides, est une des régions les mieux colonisées de l'Algérie. Le golfe de Bougie, abrité par les rochers rouges du cap Carbon, est une des indentations les plus marquées de la côte algérienne ; il sépare la Kabylie du Djurjura de la Kabylie des Babors, très différentes l'une de l'autre ; par la vallée de la Soummam, il ouvre une porte d'entrée relativement facile vers l'Algérie intérieure. Bougie, si favorablement située, a été au Moyen Age une cité fort importante, qui s'enrichit surtout par le commerce maritime ; elle paraît appelée à devenir le débouché des richesses minérales de la Kabylie des Babors.

A l'Est de la vallée de la Soummam s'étend la Kabylie des Babors, prolongement du Djurjura, dont les chaînes, très voisines du littoral, donnent au golfe de Bougie, fosse d'effondrement comprise entre le cap Carbon et le cap Cavallo, un cachet de suprême grandeur. Les plus hauts reliefs sont constitués comme en Kabylie par des rochers calcaires, que les Kabyles appellent *azrou* ; le Grand-Babor a 2.004 mètres, le Tababor 1.965 mètres Les rivières franchissent la chaîne par des cluses étroites et profondes, dont la plus connue est celle de l'Oued Agrioun (Chabet-el-Akra), défilé de 7 kilomètres de long entaillé dans le massif calcaire du Kerrata. La Kabylie des Babors est le pays des Ketama, qui ont fondé l'empire des Fatimides ; les indigènes n'ont pas, comme ceux de la Kabylie du Djurjura, conservé leur dialecte berbère ; ils sont devenus arabophones. Si la Kabylie du Djurjura a été plus pénible à conquérir, à cause de la grande densité des populations indigènes, la Kabylie des Babors est restée beaucoup plus dépourvue de routes et n'a pour ainsi dire pas été touchée par la colonisation. C'est néanmoins, par le climat et la végétation, une des plus belles régions de l'Algérie ; elle renferme de grandes richesses minérales, plomb, zinc, cuivre, fer, et des richesses forestières.

La Kabylie de Collo, dont le promontoire du cap Bouga-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

roun occupe le centre, a une altitude de 500 à 900 mètres (1.183 m. au Djebel Goufi). Le massif de l'Edough (1.008 m.), terminé par le Cap-de-Fer, en est séparé par le golfe de Stora et de Philippeville, au Sud duquel s'allonge la dépression de Saint-Charles, qui correspond à la moyenne vallée du Safsaf et que continue vers l'Est la cuvette de Jemmapes. Cette région est limitée au Sud jusqu'à Guelma par la chaîne Numidique (1.200 à 1.600 mètres), traversé par la cluse étroite de l'Oued-el-Kébir, équivalent de la percée de l'Oued Agrioun dans la chaîne des Babors. La Kabylie de Collo est essentiellement forestière; entre Djidjelli et Collo, le coefficient de boisement atteint 60 pour 100. Les indigènes sont très sauvages et les plus farouches sont ceux qui habitent les cantons les plus boisés; les impénétrables forêts, qui ont toujours été la sauvegarde des habitants, étaient aussi un obstacle à la formation de gros villages ; les habitants vivent rarement dans des maisons comme celles de la Kabylie du Djurjura, presque toujours dans des gourbis disséminés sur les flancs des coteaux ; chacun cultive sa clairière et va paître son troupeau dans la forêt. Dans la vallée du Safsaf et dans la plaine de Philippeville prospèrent les vignes, les oliviers, les cultures maraîchères.

Le massif de l'Edough est limité au Sud et à l'Est par la dépression du lac Fezzara, puis par les plaines d'alluvions fertiles des environs de Bône, où la Seybouse, ses affluents et les rivières voisines s'épandent en marais et en marigots sans pente définie, bordés de rangées d'arbres. A partir de Bône, où se terminent les Kabylies, la côte change de nature et présente les caractéristiques de la côte tunisienne ; on y rencontre, dans la région de La Calle, des lacs qui témoignent d'un envahissement de la mer, les uns salés comme le lac Melah, les autres d'eau douce comme le Tonga et l'Oubeïra.

La plaine de Bône a environ 100 kilomètres de largeur d'Ouest en Est et 50 kilomètres du Nord au Sud. Malgré l'insalubrité et la malaria, peu de régions sont plus complètement colonisées que cette plaine, bien ouverte aux influences

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

marines, avec des sols de première qualité ; les belles fermes et les grandes exploitations y sont nombreuses et prospères. La zone du chêne-liège recommence au delà sur les grès des environs de La Calle et se poursuit en Tunisie dans la Kroumirie.

Par sa belle situation géographique, Bône semblerait devoir jouer dans la province de Constantine le même rôle de capitale qu'Alger et Oran dans leurs provinces respectives ; mais, tandis que dans l'Algérie centrale et occidentale il y a un centre économique prépondérant qui est en même temps le principal port et le chef-lieu administratif, dans la province de Constantine, il existe une capitale intérieure et le trafic se répartit entre les trois ports de Bougie, Philippeville et Bône. Cependant le développement de la colonisation, le trafic des minerais et des phosphates ne peuvent manquer de permettre à Bône un développement de plus en plus considérable.

V

Sous le méridien d'Alger et de Médéa, la chaîne médiane du Tell se divise en deux branches : la chaîne des Bibans d'une part, celle du Hodna d'autre part.

La chaîne des Bibans, qui vient s'accoler à la Kabylie des Babors, mais qui doit en être distinguée, commence à l'Ouest du Chélif et s'étend jusqu'au Meghris (1.737 m.), au Nord de Sétif. Elle forme une ligne presque continue qui passe par Berrouaghia, se tient au Nord d'Aumale, et se poursuit par les défilés des Portes-de-Fer qui lui ont valu son nom ; elle s'étale ensuite dans le pays des Beni-Abbès (1.164 m. à la Guelaâ de Mokrani), puis forme le massif du Guergour (1.613 m.) et le Djebel Anini (1.598 m.). C'est une des lignes orographiques les plus nettement dessinées de tout le Tell. Ses calcaires redressés, à arêtes vives, donnent leur caractère aux gorges d'Aumale, aux défilés

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des Bibans et du Guergour. Le sol est assez ingrat, couvert de broussailles, avec quelques chênes sur les schistes, quelques pins d'Alep sur les calcaires. A l'Est des Portes-de-Fer, les tribus kabyles, très denses, notamment celles du Guergour, habitent le flanc Nord, pendant que le versant Sud est occupé par des populations assez clairsemées, arabes ou arabisées.

Au Nord-Est de Saint-Arnaud, les monts du Ferdjioua s'étendent en une série de chaînons sans ligne principale de relief, formés par des marnes couronnées de calcaires ; les parties culminantes atteignent 1.448 mètres au-dessus de Djemila. Le pays est fortement raviné au Nord par les affluents de l'Oued-el-Kébir, qui suit longtemps d'Ouest en Est le versant Sud de la chaîne Numidique, au pied de laquelle il forme un profond fossé, puis tourne à angle droit pour franchir cette chaîne par des cluses.

Les régions de Redjas et de Constantine sont, comme celle du Ferdjioua, d'anciennes dépressions lacustres dominées par des tronçons morcelés. Le bassin de Constantine, large de 15 à 20 kilomètres sur une longueur de 80 à 90 kilomètres d'Ouest en Est, a une altitude de 300 à 600 mètres ; la cuvette a été comblée par des sédiments variés, des argiles qui forment des collines monotones à teinte grise, des poudingues et des conglomérats qui constituent des mamelons d'une coloration parfois intense. Le pays, profondément raviné, est dominé par les monts de Constantine, très disloqués par des failles et en partie démantelés ; ils se composent d'une série de rides dirigées Sud-Ouest-Nord-Est, dont les lambeaux sont les chaînes de l'Oued-Seguin, le Chettaba (1.316 m.) qui se prolonge à l'Est dans le Sidi-Mcid et le Djebel Ouach (1.289 m.), enfin le Djebel-el-Akhal et le chaînon du Kheneg. Les eaux vont vers le golfe de Djidjelli par le Rummel, affluent de l'Oued-el-Kébir, vers le golfe de Stora par le Safsaf, vers celui de Bône par l'Oued Zenati, affluent de la Seybouse ; les rivières franchissent les chaînons par d'étroites coupures, dont la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plus célèbre, le cañon de Constantine, long de 2.800 mètres, qui disparaît à plusieurs reprises sous de grandes voûtes de travertins formant des ponts naturels, est dû à l'action des eaux sur les calcaires fissurés.

Pays froid, assez triste d'aspect, dépourvu d'arbres, la région de Constantine est d'une fertilité moyenne. Les parties montagneuses paraissent avoir été, à l'époque romaine, en partie couvertes d'oliviers. On y cultive aujourd'hui les céréales et la vigne ; la colonisation s'y est développée par suite du voisinage d'un centre ancien et important. Il semble que l'irrigation, qui fertilise seulement la petite tache verte du Hamma, au pied du rocher de Constantine pourrait accroître les ressources de cette région, très propre à l'élevage des bovins.

Constantine, l'antique Cirta, que les indigènes appellent *bled-el-haoua*, la cité aérienne, est perchée sur un roc accessible d'un seul côté ; c'est un nid d'aigle, une guelaâ. Les Carthaginois et les Romains y ont succédé aux rois numides. Située à la limite du Tell et des steppes, elle est un centre d'échanges, un grand marché. S'il n'est pas facile d'y entrer ni d'en sortir, les vallées et les coupures dans les massifs montagneux lui permettent de communiquer sans trop de peine avec Bône et Philippeville, ses deux ports, ainsi qu'avec Souk-Ahras, Aïn-Beïda, Batna et Sétif ; elle occupe une position à peu près centrale par rapport à ces diverses villes, qui, après avoir été des centres d'influence romaine, sont devenues des centres de rayonnement français.

Le bassin de Guelma, limité au Nord par la chaîne du Taya et du Djebel Debar, comprend une série de dépressions étroites qui s'échelonnent dans la vallée de la Seybouse, de l'Oued Zenati à Duvivier. Ce sont des marnes qui occupent le flanc de ces dépressions, plus ou moins comblées par des argiles et des conglomérats rouges beaucoup plus disloqués et démantelés que dans le bassin de Constantine ; ces mêmes terrains se retrouvent autour d'Hammam-Meskhoutine, où les dislocations se sont résolues par des failles, origine des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sources thermales très chaudes et très abondantes qui se sont épanchées en de vastes nappes de travertins. Les massifs montagneux qui enserrent le bassin sont principalement constitués par des terrains gréseux, boisés dans le voisinage du Taya et dans les parties élevées, mais de plus en plus dénudés à mesure qu'on se rapproche des plaines. La partie méridionale est occupée par le massif de la Mahouna (1.411 m.). Vers l'Est, les chaînons se relient à ceux de Souk-Ahras. Le bassin de Guelma (200-250 mètres d'altitude) n'est séparé de la plaine de Bône que par des collines peu élevées. Il appartient déjà, par sa belle végétation, à la zone littorale du Tell et contraste à ce point de vue avec le bassin de Constantine ; la race bovine dite de Guelma est la plus réputée de l'Algérie. L'embouche, l'huilerie, la culture des légumes et des fruits permettent à la colonisation de se développer dans de bonnes conditions.

La chaîne du Hodna, muraille terminale du Tell, est un chapelet de massifs de structure complexe. Elle commence dans la région de Boghar avec les monts du Titteri, qui se continuent dans les monts de l'Ouennougha. Les crêtes sont formées principalement de grès ; les pentes ravinées sont occupées par des terrains marno-schisteux. Les masses arrondies qui occupent les parties culminantes, le Dira (1.810 m.), le Choukchott (1.854 m.), le Djebel Kteuf ou Mansourah (1.864 m.) sont dénudés ; les sources sont nombreuses à la base des grès ; les marnes, qui donnent d'excellentes terres de culture, sont trop localisées et irrégulièrement arrosées ; on sent ici l'approche du Sud. Achir, capitale montagnarde et berbère fondée au x^{e} siècle dans le Djebel Lakhdar, au Sud-Est de Médéa, n'a laissé que des ruines.

Entre les plaines de Sétif et le Hodna s'étend une chaîne partagée par les dépressions de l'Oued Ksob et de l'Oued Soubella en trois tronçons : le Maadhid à l'Ouest (1.848 m.), le massif des Ouled-Tebben au centre (1.740 m.), le Bou-Thaleb à l'Est (1.932 m.). La direction des chaî-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

nons est de plus en plus oblique et inclinée Sud-Ouest-Nord-Est ; ils montrent une tendance à se confondre avec les plissements de l'Atlas présaharien et ont une structure analogue en dômes elliptiques. Le pays, qui a conservé des populations en partie berbères, semble s'être trouvé en dehors des grandes routes suivies par les pasteurs et leurs troupeaux, qui n'ont déboisé que les pentes inférieures les plus accessibles, laissant subsister dans les parties élevées des pins, des chênes et de remarquables vestiges des anciens peuplements de cèdres. Cependant, c'est pour se soustraire aux pillages des nomades que la Kalaâ des Beni-Hammad, qui se trouvait sur les pentes Sud du Maadhid, et qui fut une ville importante au XI^e siècle, fut abandonnée par ses souverains au profit de Bougie.

A l'Est du Bou-Thaleb, la chaîne du Hodna se poursuit dans le massif du Bellezma, de structure assez analogue. La Mestaoua (1.646 m.) est un plateau bordé de falaises à pic, remarquable forteresse naturelle presque imprenable, sur laquelle les indigènes se sont souvent retirés et d'où ils ont bravé bien des conquérants, Romains, Arabes, Turcs et Français ; ce fut un des derniers refuges des insurgés en 1871. La chaîne du Touggour (2.094 m.) et du Chellala n'est séparée de l'Aurès que par la dépression de Batna ; elle porte de belles forêts de cèdres ; les chênes, les genévriers occupent aussi de vastes espaces. La région conserve à peu près intacte sa population de Berbères Chaouïa. Autour du massif, les belles plaines de Zana, de Sériana (Pasteur) et du Bellezma renferment de bonnes terres de culture et de pâturage et l'irrigation y est souvent possible. Le blé et l'orge, les oliviers, l'élevage, les forêts fournissent des éléments de prospérité.

Entre la chaîne des Bibans et la chaîne du Hodna se trouve une dépression marneuse qui se continue de Boghar à Aumale et à Mzita, puis s'élargit dans la Medjana ou plaine de Bordj-bou-Arreridj, où l'on trouve d'excellentes terres de culture et qui aboutit aux grandes plaines de Sétif.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Des coteaux de Sétif, on domine un immense horizon de plaines nues, s'étendant à l'Ouest jusqu'à la Medjana, sans limites bien nettes à l'Est et bornées au Sud par le massif du Bou-Thaleb. Au Nord, la région est limitée par les derniers ressauts de la chaîne du Guergour, dont les contreforts forment une série de gradins s'abaissant vers la plaine ; c'est également par des pentes adoucies que l'on s'élève dans les monts de Djemila et du Ferdjioua. Les plaines mamelonnées de Sétif et de Saint-Arnaud se poursuivent vers l'Est avec le même caractère chez les Abd-en-Nour et dans le Telergma, jusque vers Aïn-Mlila, où la région change d'aspect. Le caractère le plus saillant de cette succession de hautes-plaines réside dans la disposition des tronçons de chaînes, de formes et de dimensions variées, présentant des crêtes dentelées ou des pitons coniques, qui y sont échelonnés de l'Ouest à l'Est, surgissant isolés au milieu d'une horizontalité générale.

Les plaines de Sétif sont fertiles en général, surtout sur les alluvions récentes et limoneuses ; les zones occupées par les alluvions anciennes sont plus caillouteuses et recouvertes d'une carapace calcaire qui les rend plus réfractaires à la culture. Ces plaines, élevées et froides, ont un régime pluvial assez irrégulier et souffrent parfois de la sécheresse. Une étendue considérable de terres labourables y est affectée à la culture des céréales, particulièrement du blé dur dont c'est la région classique. C'est surtout un pays de culture indigène ; on y rencontre cependant d'importantes exploitations européennes de céréales et de bétail.

La partie septentrionale des plaines de Sétif a issue pour ses eaux vers la mer dans deux directions, par les affluents du Bou-Sellam et par ceux de l'Oued-el-Kébir ; ces rivières, favorisées par des pluies abondantes, ont réussi à percer les chaînes des Babors et des Bibans et à pousser leurs cols de tête jusqu'à la plaine. Au contraire, la partie méridionale et orientale des plaines est sans écoulement et les dépressions fermées commencent avec les petits chotts de Saint-Arnaud.

On passe insensiblement de la région des petites crêtes,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bled-es-sraouat, à la région des bassins fermés, *bled-es-sbakh*. La région des petits Chotts constantinois est d'ailleurs, comme les plaines de Sétif qu'elle continue, caractérisée par le morcellement des chaînons, très démantelés par l'érosion, qui surgissent çà et là dans la plaine sans former de massifs continus ; le Sidi-Rgheiss (1.628 m.), qui domine la plaine des Haractas, est le type de ces reliefs en forme de dômes. Les plaines ont une altitude de 800 à 1.000 mètres ; la plus étendue des cuvettes fermées qui les parsèment est le Tharf, qui a environ 18 kilomètres sur 15. Le pays est surtout propice à l'élevage ; les terrains salés, impropres à la culture, qui avoisinent les chotts, sont recherchés des troupeaux ; il y a également par places de belles terres à blé.

Le prolongement de la région des petits Chotts constantinois doit être cherché dans les chaînes de Souk-Ahras et dans la plus remarquable de ces chaînes, celle de la Chebka. La direction des chaînons, leur état de morcellement, la prédominance du régime des dômes sont les caractères communs. L'importance de l'occupation romaine dans la région de Souk-Ahras et d'une manière générale dans tout le pays qui s'étend entre l'Aurès et Constantine, est attestée par de nombreuses ruines, dont quelques-unes considérables : Souk-Ahras, Tifech, Khamissa, Sedrata, Mdaourouch. La colonisation française, assez développée à l'Ouest de Souk-Ahras, ne s'est guère étendue au Sud de cette ville ; les terrains salés sont nus et stériles, mais les marnes mêlées de phosphate de chaux, dont les Romains avaient su apprécier la grande fertilité, sont éminemment propres à la culture des céréales.

L'Aurès, véritable Kabylie du Sud, est un des massifs montagneux les plus importants de l'Algérie. Les plis, aigus et serrés, dessinent de longues crêtes rectilignes dirigées d'abord Sud-Ouest-Nord-Est, puis tournant vers l'Est d'une manière bien caractérisée. Les crêtes du Mahmel (2.321 m.) et de l'Ahmar-Khaddou (1.800 à 2.000 m.) sont séparées par les cuvettes de Bouzina (vallée de l'Oued Abdi) et des Beni-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bou-Sliman (vallée de l'Oued-el-Abiod). Les dômes du Chélia (2.329 m.), la plus haute cime de l'Algérie, et du Djebel Amamra (2.147 m.) dominent les vastes plaines du Tharf et de Khenchela, situées au Nord à une altitude de 1.000 à 1.100 mètres. L'Aurès est entaillé de vallées profondes, véritables cañons que séparent des gorges étroites et profondes ; telles les gorges de Tiranimin, par lesquelles l'Oued-el-Abiod, qui reçoit les eaux du Chélia et du plateau de Médina, passe de la plaine d'Arris dans la vallée de Mchounech. Les falaises calcaires, tant dans les vallées (coupure d'El-Kantara) que sur le rebord saharien de la chaîne, sont extrêmement imposantes, surtout lorsqu'elles sont éclairées par la lumière éclatante du Sud, qui a valu son nom à l'Ahmar-Khaddou, la « montagne à la joue rouge. » Au débouché des vallées de l'Aurès sur la dépression saharienne s'étend une véritable mer de caillasses, qui témoigne des érosions extraordinaires subies par le massif. La partie Nord des chaînes conserve encore quelques beaux boisements, pins d'Alep, chênes ou cèdres.

L'Aurès, comme la Kabylie, a servi d'asile et de refuge aux populations berbères. Les Chaouïa habitent des villages fortifiés et ont des guelaâs, perchées au sommet des escarpements calcaires, qui parfois ne sont accessibles que par des escaliers ou par des cordes. Les cultures se trouvent non pas sur les mamelons, comme en Kabylie, mais dans les vallées ; ce sont des cultures d'arbres à fruits, abricotiers, figuiers, amandiers et, dans les parties élargies en plaines, qui se rencontrent parfois au cœur même de la chaîne (Arris, Médina) des céréales. La région de l'Aurès proprement dite est trop accidentée, et, dans la zone cultivable, trop peuplée pour être accessible à la colonisation ; en revanche, les plaines qui s'y adossent au Nord, si prospères à l'époque romaine, où se trouvent les ruines de Lambèse, de Timgad, offrent aux cultivateurs européens des conditions très favorables.

A l'Est de l'Oued-el-Arab, le Djebel Chechar fait suite à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'Aurès. Puis le pays des Nemenchas s'étend jusqu'à la frontière tunisienne ; au Sud, c'est un plateau ; au Nord, une région de dômes transformés en plaines elliptiques par l'érosion, qui n'a respecté que les parois montagneuses. C'est un pays d'une faible valeur économique, couvert seulement d'alfa ; à l'époque romaine, il fut cependant en grande partie planté d'oliviers et bien peuplé. La population est aujourd'hui confinée sur les bordures montagneuses, où jaillissent les sources.

Les chaînes de Tébessa et d'Aïn-Beïda, qui couvrent la région comprise entre l'Aurès et les chaînes de Souk-Ahras, ont déjà tous les caractères des chaînes tunisiennes : la simplicité des chaînons, leur faible longueur, la variabilité de leur orientation, la fréquence des dômes. Au Djebel Onk s'amorce la chaîne de Fériana, au Djebel bou-Djellal la chaîne du Chambi, aux monts de Tébessa les chaînes de Thala et la dorsale tunisienne; les chaînes d'Aïn-Beïda se poursuivent dans les dômes de l'Ouenza, du Bou-Kadra, et en Tunisie par le Djebel Harraba et les chaînes du Kef. Cette région, bien qu'elle appartienne à l'Atlas présaharien au point de vue tectonique, se rattache au Tell au point de vue climatique et agricole. Les terres salées sont, il est vrai, nombreuses et le pays presque partout dénudé ; mais beaucoup de cantons se prêtent très bien à l'élevage, d'autres à la culture du blé. Enfin l'exploitation des richesses minérales donne à la partie orientale de la province de Constantine une physionomie particulière. De riches gisements de phosphate de chaux se rencontrent au Djebel Onk d'une part, au Dyr et au Kouif de Tébessa d'autre part ; le dernier de ces gisements est seul exploité actuellement, le Dyr étant moins riche et l'Onk peu accessible. Les magnifiques gisements de fer de l'Ouenza et du Bou-Kadra représentent également des richesses considérables. Ces exploitations ont donné lieu à des groupements de population et à la construction de voies ferrées.

Les hautes-plaines de la province de Constantine ont un

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

caractère très différent des hauts-plateaux et des steppes de la province d'Oran et de la province d'Alger. Elles ont une histoire géologique, une structure et, ce qui importe plus encore, un climat différent. Au lieu de la monotonie de la Meseta oranaise, on a un pays varié, morcelé, compartimenté, divisé en une foule de petits bassins. Tandis que, dans la région de Bou-Guezoul, et aussi dans la région de la Moulouya, la steppe pousse des avancées très loin vers le Nord, dans la partie orientale de la province de Constantine, grâce à l'Aurès, le Tell va jusqu'à Biskra.

L'Atlas tellien, les hauts-plateaux et l'Atlas présaharien, bien distincts dans les provinces d'Oran et d'Alger, viennent se confondre dans l'Algérie orientale en une large aire montagneuse, coupée de plaines élevées mais peu étendues : c'est la Numidie, qui se relie à la Tunisie. A l'Est d'une ligne passant approximativement par Batna, Souk-Ahras et la vallée de la Medjerda, c'est la Tunisie qui commence, car l'Atlas présaharien seul se continue en Tunisie. En même temps, la zone de hautes terres se faisant moins massive, les eaux commencent à s'ouvrir un chemin vers l'Est et non plus vers le Nord; l'orientation des vallées et des communications vers l'Est est le trait saillant de la constitution géographique de la Tunisie ; aussi était-ce l'Oued Cherf, branche supérieure de la Seybouse, qui, à l'époque romaine, formait la limite de la Proconsulaire.

VI

Le Sahara ne se divise pas, comme l'Algérie, en une foule de petits districts. La nature du sol reste la même sur d'immenses espaces et surtout l'uniformité du climat impose à ces vastes territoires des caractères communs. On peut cependant y distinguer aussi des régions naturelles, beaucoup plus vastes il est vrai que celles de la Berbérie.

Dans le Sahara septentrional, une auréole de plateaux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

calcaires entoure le bassin de l'Igharghar et le sépare du bassin de la Saoura. Cette auréole comprend le Mzab, le Tademayt, le Tinghert.

Lorsqu'on a dépassé Laghouat et la chaîne de l'Atlas présaharien, on rencontre d'abord une région de dayas, qui forme une sorte de trait d'union entre les deux bassins d'atterrissement du Sahara algérien. La hammada qui fait suite à la région des dayas est la chebka du Mzab ; elle a une altitude de 600 à 700 mètres, et se termine à l'Ouest par la grande falaise d'El-Loua ; les vallées qui la parcourent et dans lesquelles se sont placées les oasis du Mzab, sont dirigées d'Ouest en Est. Ces oasis, ne disposant que d'une nappe d'eau peu abondante, qu'il faut aller chercher par des puits profonds, sont dans une situation anormale, qui ne s'explique que par des raisons historiques ; les Beni-Mzab, hérétiques musulmans, chassés successivement de Tiaret, puis d'Ouargla par les orthodoxes, sont venus se réfugier dans cette région désolée, qu'ils ont transformée par un miracle de persévérance. Ils vivent d'ailleurs surtout des bénéfices que leur donne le commerce dans le Tell, où un tiers de la population mâle du Mzab émigre temporairement.

Le plateau du Mzab se poursuit au Sud par le plateau d'El-Goléa ; l'oasis de ce nom est au pied du plateau, lui-même complètement aride et nu. Le Tademayt, qui lui succède, est plus désolé encore ; vers le Sud-Ouest, il se termine par une falaise presque verticale au-dessus des oasis du Tidikelt. A l'Est, le plateau de Tinghert, compris entre deux zones de dunes, correspond à la région où les plateaux calcaires ont le moins de largeur.

Le bassin de la Saoura, dont la pente générale est du Nord au Sud, s'étend à l'Ouest de la zone des plateaux crétacés. De Figuig à Laghouat, on trouve, au Sud de l'Atlas présaharien, des hammadas formées de débris arrachés aux chaînes de l'Atlas. Ces hammadas, qui s'inclinent de 600 à 400 mètres d'altitude, sont entaillées de larges et profondes gouttières par les oueds descendus de l'Atlas oranais, Oued Zergoun,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Oued Seggueur, Oued Gharbi, Oued Namous, qui s'étalent ensuite dans une zone d'épandage avant d'aller s'enfouir sous les sables de l'Erg. Seule de tous les cours d'eau du versant méridional de l'Atlas, la Zousfana-Saoura, grossie du Guir, réussit à maintenir son lit, parce qu'elle s'alimente dans l'Atlas marocain, plus élevé et mieux arrosé que l'Atlas oranais, et parce que des terrains rocheux et imperméables affleurent sur sa rive droite d'Igli à Foum-el-Kheneg; elle n'est donc menacée que d'un seul côté par l'envahissement des sables. La Zousfana, voie commerciale et historique de premier ordre, est une « rue de palmiers » qui mène au cœur du Sahara, au pied des premiers escarpements de l'Ahaggar, une ligne de verdure qui va de Figuig à Insalah, constituant la vraie porte d'entrée du désert.

Le Touat, le Gourara et le Tidikelt forment un complexe d'oasis qui s'étendent en demi-cercle au pied de la falaise terminale du Tademayt; les palmeraies s'alimentent en général à la nappe d'eau qui vient sourdre à la base de ce plateau et où elles puisent au moyen de conduits souterrains, les foggaras. Le Gourara est une cuvette allongée vers laquelle convergent les pentes du Sud-Oranais et du Tademayt ; les oasis et les sebkhas jalonnent la limite des terrains perméables et imperméables où affleure la nappe souterraine ; le pays est peuplé de Berbères qui ont conservé leur langue. Au Touat, la « rue de palmiers » est rectiligne sur près de 200 kilomètres, entre Bouda et Taourirt ; elle jalonne une faille. Quant au Tidikelt, il s'allonge à la bordure méridionale du Tademayt ; il fait donc pendant au Gourara et au Touat, qui sont les bordures septentrionale et occidentale du même plateau ; mais les palmeraies sont ici orientées du Nord au Sud et les eaux semblent provenir, en partie au moins, du Mouydir.

Le bassin du Melrir correspond, à l'Est des plateaux calcaires, au bassin de la Saoura ; en pente du Sud au Nord, il occupe une superficie de 200.000 kilomètres carrés, avec une longueur de 700 kilomètres du Sud au Nord, une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

largeur de 400 kilomètres d'Ouest en Est. Il est occupé par des terrains d'atterrissements et par les dunes de l'Erg oriental, qui, de l'autre côté de l'isthme d'El-Goléa, sont symétriques de celles de l'Erg occidental.

L'oasis d'Ouargla est située dans un large bas-fond qui forme pour ainsi dire l'estuaire terminal de l'Oued Mya, descendu du plateau du Tademayt ; mais ce ne sont pas les eaux superficielles de ce fleuve fossile qui l'alimentent : c'est une nappe artésienne qu'atteignent des puits jaillissants. Bordée par une ceinture continue de sebkhas et envahie sur beaucoup de points par les sables, rendue très malsaine par ses eaux stagnantes, Ouargla est néanmoins une des palmeraies et un des centres de population les plus importants du Sahara.

L'Oued-Rir est une zone de bas-fonds jalonnant l'ancien cours de l'Igharghar, qui s'alignent du Sud au Nord, et qui descendent en pente douce de 79 mètres d'altitude à — 13 mètres au bord du Chott-Melrir. De nombreuses et belles oasis s'échelonnent sur les deux rives de cette zone déprimée, où une magnifique nappe artésienne est renfermée dans des sables aquifères que surmontent des marnes et des argiles. Les travaux de sondage exécutés dans cette région, une des contrées de l'Afrique et du monde les plus richement dotées en eaux artésiennes, ont transformé le pays ; depuis l'occupation française, le débit des puits a quadruplé, le nombre des palmiers a doublé, ainsi que le chiffre de la population.

A 100 kilomètres à l'Est de Touggourt, sur la route du Djerid, on rencontre les palmeraies du Souf, type curieux d'oasis d'excavation, environnées de tous côtés par les sables. Ici, ni sources, ni puits : l'eau absorbée par les sables est emmagasinée par les atterrissements et les racines des palmiers vont chercher l'humidité dans le sous-sol. Beaucoup de Souafas émigrent dans le Tell, comme les Mozabites, les Biskris et tant d'autres populations sahariennes, auxquelles les ressources si limitées des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cantons même les moins misérables du désert ne sauraient suffire.

Une petite falaise limite au Nord la plaine de l'Oued-Rir et a rejeté les eaux à l'Est vers la dépression du Melrir, bas-fond boueux et salé qui occupe 6.700 kilomètres carrés et se continue en Tunisie par d'autres dépressions du même genre.

Les oasis des Zibans correspondent à la zone d'épandage de l'Oued Djedi et de l'Oued Biskra, au Sud du grand massif de l'Aurès. Mais la majeure partie des eaux leur est fournie par une très riche nappe artésienne qui jalonne le pied de l'Atlas. Les oasis de ce groupe, qui s'échelonnent à l'Ouest et à l'Est de Biskra, sont les plus considérables et les plus riches du Sahara algérien.

Au Sahara algérien proprement dit s'oppose le Sahara central ou Sahara touareg, qui a un tout autre caractère. La partie culminante, l'Ahaggar, se présente sous la forme d'un plateau surmonté de roches éruptives ; l'altitude dépasse 2.000 mètres (2.784 m. au pic d'Ilamane). L'Ahaggar, que prolongent le Tifedest au Nord, l'Eguéré et l'Anahef à l'Est, est un massif informe, sans harmonie et sans lignes ; c'est un squelette décharné, mais les couleurs le transforment en décor féerique. La pluie y est moins rare que dans le reste du Sahara en raison de l'altitude et quelques villages de culture, très misérables d'ailleurs, les *arrems*, témoignent que la vie sédentaire n'est pas absolument impossible dans les hautes régions du Sahara ; cependant les maîtres du pays, les Touaregs, sont exclusivement des nomades et des éleveurs de chameaux.

Au Nord de l'Ahaggar s'étend une auréole de plateaux grèseux qui se poursuit d'Ouest en Est sur 12 degrés de longitude ; elle est formée par l'Ahenet, le Mouydir, l'Eguéré et le Tassili de Azdjer et joue au Sahara un rôle considérabe par sa richesse, toute relative d'ailleurs, en eau et en pâturages. Le lit des oueds et les bas-fonds ont un peu de verdure, mais les plateaux sont effroyablement nus, noirs et luisants.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les hautes régions mises à part, le Sahara central est d'une sécheresse extrême et rentre dans la catégorie des régions que les Touaregs appellent des *tanezrouft*, c'est-à-dire des déserts au sens le plus rigoureux du mot.

VII

Ce qui résulte jusqu'à l'évidence d'une revue sommaire des régions naturelles de l'Algérie, c'est que cette contrée est véritablement le pays des contrastes, non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre l'Ouest et l'Est et entre les massifs montagneux et les plaines.

L'Algérie est entièrement dépourvue de centre naturel. Bien qu'il y ait quelques lieux d'élection dont l'importance ne s'est jamais complètement effacée, les capitales se sont souvent déplacées au cours de l'histoire. La capitale actuelle, Alger, communique difficilement soit avec l'intérieur, l'Algérie des steppes, dont la coupent les massifs de Blida et de Berrouaghia, soit avec l'Est, dont la séparent les défilés de Palestro et des Portes-de-Fer, soit même avec l'Ouest, car la Mitidja est isolée de la vallée du Chélif par un tronçon de la chaîne littorale. Les capitales romaines, comme Cherchel ou Sétif, les capitales berbères, comme Bougie ou Tlemcen, se heurtaient à de semblables difficultés ou à d'autres du même genre.

C'est le rôle et le but des voies de communication modernes de remédier à cette fatalité géographique. Les chemins de fer et les routes doivent répondre à un double objectif : assurer les relations d'Ouest en Est, parce que la zone voisine du littoral est de beaucoup la plus peuplée et la plus cultivée, et d'autre part faciliter les communications du Nord au Sud, parce que les échanges ont lieu dans ce sens entre des contrées de productions différentes, le pays du blé, le pays du mouton et le pays de la datte.

Au point de vue des populations indigènes, l'opposition

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

est très marquée entre gens des plaines et gens des montagnes, entre nomades et sédentaires. Ce n'est pas une question de race, mais une question de sol et de climat. Il faut avoir toujours présente à l'esprit l'opposition entre les nomades et les sédentaires pour s'expliquer aussi bien le passé que le présent de l'Algérie.

En ce qui concerne la colonisation, les îlots fertiles et susceptibles d'appropriation sont séparés par de vastes espaces, les uns quasi-désertiques, les autres bien arrosés, mais trop escarpés pour la colonisation européenne. Ces îlots ne sont même pas tous voisins du littoral ; la région de Saïda, le Sersou, le versant Nord de l'Aurès sont plus colonisables que la région de Bou-Guezoul, l'Ouarsenis ou la Kabylie. Vraisemblablement, la colonisation européenne ne formera jamais dans ce pays que des taches, séparées par de grandes régions habitées par des montagnards farouches, qui resteront plus ou moins complètement indigènes.

Bien que l'Algérie occupe sur la carte une étendue considérable, la terre utilisable y est en quantité très limitée, même si l'on fait abstraction des immenses Territoires du Sud, où se rencontrent d'ailleurs les belles oasis des Zibans et de l'Oued-Rir, plus riches que beaucoup de régions telliennes. Utiliser le mieux possible les surfaces susceptibles de mise en valeur, c'est tout le problème algérien. Il faut faire la part des forêts, la part des pasteurs, la part des cultivateurs indigènes, la part des colons européens. Il faut déterminer quelles forêts peuvent supporter le parcours des troupeaux sans trop de dommages, quelles doivent être interdites, de façon à concilier, suivant les localités et les conditions économiques, les intérêts opposés de la forêt et du troupeau. Il faut éviter de fonder des villages là où ils gênent les pasteurs sans profit appréciable et dans les massifs où la population indigène est trop dense. Il faut savoir quels terrains et quelles régions conviennent aux primeurs, à la vigne, aux céréales, à l'olivier et aux arbres fruitiers, à l'élevage intensif ou transhumant. Questions forestières, questions

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pastorales, questions indigènes, questions de colonisation se résument dans ce problème de l'adaptation au sol et au climat.

La mise en valeur de l'Algérie, malgré les magnifiques progrès qu'elle a accomplis, est encore loin d'être complète. Sans parler des richesses du sous-sol, encore imparfaitement connues et exploitées, elle a beaucoup à attendre d'une plus complète utilisation des eaux en vue de l'irrigation, beaucoup de progrès à faire en matière d'élevage. Voici que, par delà le Sahara, l'Algérie regarde du côté du Soudan français ; elle souhaite se relier aux régions intertropicales, à la véritable Afrique, en devenir le vestibule, y trouver un terrain d'expansion ou tout au moins faire transiter ses produits par son territoire. Cependant, il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre, la réalité immédiate pour les mirages sahariens et soudanais. C'est toujours sur le Tell, sur l'Algérie méditerranéenne que devra porter le principal effort, c'est là que se constituera de plus en plus la France d'outre-mer.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LIVRE II

L'ALGÉRIE
JUSQU'A LA CONQUÊTE FRANÇAISE

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE PREMIER

Les origines (1)

I

L'Afrique du Nord est un vaste carrefour où ont dû se rencontrer, depuis les temps les plus anciens, des races de provenances diverses. De l'Orient, par la Tripolitaine, elle est facilement accessible ; de l'Europe, elle peut être atteinte sans peine par Gibraltar et par la Sicile, et d'ailleurs, dans les temps préhistoriques, les isthmes qui rattachaient les deux rives de la Méditerranée n'étaient probablement pas encore complètement rompus. Enfin, à travers le Sahara, moins stérile qu'il ne l'est aujourd'hui, des relations fréquentes ont certainement eu lieu avec le Soudan. Pas plus qu'ailleurs, moins qu'ailleurs peut-être, il ne faut compter trouver dans l'Afrique du Nord des races pures ; les mélanges et les croisements ont depuis longtemps atténué les différences qui pouvaient exister entre les types primitifs.

Les populations indigènes de l'Afrique du Nord en géné-

(1) S. Gsell, G. Marçais et G. Yver, *Histoire d'Algérie*, Paris, 1927 (excellent petit livre). — S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (en cours de publication, 8 volumes ont paru). — E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1888-1891, 3 vol. — E. Cat, *Histoire de l'Algérie*, Alger, 1881-1899, 2 vol.
Sur les Berbères, bibliographie de E. Masqueray dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, t. IV, p .822 ; — de R. Basset et G. Yver dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, art. *Berbères*. — Sur l'anthropologie, M. Boule, *Les hommes fossiles*, 3me édition, Paris, 1927. — Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques, dans la Berbérie orientale*, Lyon, 1913, 1 vol. texte et 1 vol. pl. — Sur la préhistoire, S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1902, 2 vol; — Id., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, Paris, 1913. — G. B. M. Flamand, *Les pierres écrites*, Paris, 1921. — M. Solignac, *Les pierres écrites de la Berbérie orientale*, Tunis, 1928 ; — notes diverses de Pallary, Reygasse, etc. — André Berthelot, *L'Afrique saharienne et soudanaise*, Paris, 1927.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ral et celles de l'Algérie en particulier sont ordinairement désignées sous le nom de Berbères ; ce n'est pas un ethnique datant d'une époque lointaine ; c'est le mot latin *barbarus*, l'homme qui balbutie, l'étranger. Ces populations se donnent à elles-mêmes le nom d'*Imaziren* et leur langue s'appelle la *tamazirt* ; ceux de la Kabylie du Djurjura se disent Zouaoua. Les Egyptiens et les Grecs les appelaient Libyens.

Pris en bloc, les Berbères se rattacheraient, d'après les anthropologistes, à une race dite hamitique, qui occuperait tout le Nord de l'Afrique aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, représentée par des groupes importants au cœur du continent africain et ayant contribué aussi au peuplement de l'Europe méridionale.

Il suffit d'un coup d'œil pour se convaincre que les Berbères ne constituent pas un tout homogène et qu'ils diffèrent beaucoup les uns des autres aussi bien par les caractères somatiques que par les traits de la physionomie. On distingue au premier abord un Kabyle d'un Mozabite ou d'un Biskri ; si large que l'on fasse la part du mélange de sang noir, très sensible dans les oasis, du milieu géographique, du genre de vie, ces influences ne paraissent pas suffire à expliquer des différences qui sont fondamentales.

Le type physique le plus répandu, celui dont se rapprochent plus ou moins les deux tiers des indigènes de l'Algérie est un type dolichocéphale de petite taille, aux cheveux et aux yeux noirs, qui est également le type dominant dans l'Europe méridionale, en Espagne, en Italie et dans le Sud-Ouest de la France. C'est sans doute là une des grandes races qui ont peuplé l'Europe, celle que certains anthropologistes appellent la race méditerranéenne ou race ibéro-ligure : « Prenez, dit La Blanchère, une djemaâ kabyle en séance, ôtez les burnous, revêtez tout ce monde de blouses bleues et d'habits de drap, et vous avez un conseil municipal où siègent des paysans français. »

Un autre type dolichocéphale de grande taille, maigre et élancé, le nez busqué, les attaches fines, le torse conique,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

offre une ressemblance remarquable avec les Egyptiens, tels qu'ils sont figurés sur les monuments antiques, tels que sont encore les fellahs de nos jours. Ces indigènes semblent être d'origine orientale, beaucoup de leurs traits en témoignent.

Un autre groupe est celui des indigènes brachycéphales, petits et trapus, au visage et au nez larges, type qu'on retrouve dans les massifs montagneux de l'Europe, et qui se rencontre notamment au Mzab.

Enfin on ne peut manquer d'être frappé de la présence, en particulier dans l'Aurès, d'un type de blonds très accusé, aux yeux bleus, au crâne allongé, de grande taille, qui rappelle les populations nordiques de l'Europe.

On rencontre d'autres types plus ou moins bien définis ; divers auteurs se sont efforcés de les distinguer et de les classer, avec plus d'audace que de succès à ce qu'il semble. Un fait demeure établi : la race berbère n'est pas une, elle se compose d'éléments divers ; elle est mixte et mêlée dès l'origine. De vagues indices permettent de suivre à travers l'histoire ce dualisme des Berbères ; aujourd'hui encore, en Algérie, les Zenata, Berbères nomades arrivés plus tardivement dans les régions méditerranéennes, se distinguent assez bien des Sanhadja. En tout cas, les divers types de bruns et de blonds que nous rencontrons aujourd'hui existaient déjà dans l'antiquité et n'ont été que faiblement modifiés par les invasions historiques, même par l'invasion arabe. Tout porte à croire que les habitants actuels de l'Algérie ne diffèrent guère au point de vue anthropologique de ceux qui peuplaient le pays il y a trois mille ans.

On s'imagine d'ordinaire qu'il est facile de distinguer en Algérie des Berbères, indigènes autochtones, et des Arabes, descendant des conquérants qui à diverses reprises ont envahi l'Afrique du Nord. En réalité, les Arabes ont toujours été trop peu nombreux pour imposer leur type à la masse : c'est au contraire cette masse qui a imposé le sien. Les tribus dites arabes de l'Algérie ne présentent pas de différences anthropologiques avec les tribus indubitablement berbères.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il n'y a pas d'Arabes en Algérie ; il n'y a que des Berbères à divers degrés d'arabisation.

La cause des erreurs qu'on a souvent commises à cet égard est qu'on a confondu la race au sens biologique et la langue ou la civilisation. L'Algérie se compose, comme on l'a vu, de massifs montagneux d'accès difficile, où des groupes, même peu nombreux, peuvent se maintenir et se défendre, et de couloirs de plaines qui sont balayés par les invasions. Les immigrants orientaux ont fait adopter leur langue, l'arabe, et leur religion, l'islam, par les habitants des villes et des plaines. Dans les massifs montagneux et dans les oasis du désert, les vieux dialectes berbères se maintenaient et avec eux subsistaient une foule de croyances et de coutumes archaïques.

Les dialectes berbères, apparentés les uns aux autres, forment une série d'îlots répandus depuis les Trarzas des bords du Sénégal jusqu'à l'oasis de Syouah dans le désert libyque. L'étude du vocabulaire et de la syntaxe berbères, entreprise par les savants algériens, n'est pas achevée. Le berbère a été classé dans le groupe des langues dites hamitiques ; il est parent du copte, qui lui-même ressemble à l'ancien égyptien, des dialectes non-sémitiques de l'Abyssinie et de la Nubie. Les ressemblances sont grandes entre les dialectes berbères et les langues sémitiques, comme s'il y avait deux branches séparées d'un même tronc à une époque très ancienne et allant en divergeant. Le berbère paraît correspondre à une couche anté-historique du sémitisme ; aussi a-t-on proposé pour ces langues le nom de protosémitiques. La langue punique paraît d'ailleurs avoir exercé beaucoup d'influence sur le berbère.

Les dialectes berbères sont encore parlés en Algérie par un quart environ de la population indigène. Au point de vue de la conservation de ce vieux langage, l'Algérie occupe une position intermédiaire entre le Maroc, où il est demeuré prépondérant, et la Tunisie où il a presque complètement disparu.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La langue est un fait précis et observable ; aussi pouvons-nous dire qui parle berbère, qui parle arabe ; nous pouvons distinguer les Berbérophones des Arabophones. Mais cela ne nous permet nullement de savoir qui est Berbère, qui est Arabe. Visiblement, de nombreuses populations berbères ont oublié leur langue pour parler l'arabe ; le fait se produit encore sous nos yeux. Ainsi, d'une part, le sang berbère tend de jour en jour à effacer toute trace des envahisseurs orientaux, qu'il a absorbés ; d'autre part, la langue et la religion de ces mêmes Orientaux font de nouvelles conquêtes et tendent partout à prévaloir.

II

Il ne faut pas compter sur les textes des auteurs anciens, qui ne sont sur ce point qu'un tissu de fables et de légendes, pour nous renseigner sur les véritables origines des populations de l'Afrique du Nord et il convient de s'adresser plutôt aux documents archéologiques que l'on rencontre dans le pays. Malheureusement, ces documents archéologiques sont difficiles à interpréter et à dater, et d'ailleurs encore imparfaitement connus.

Dans l'Afrique du Nord comme en Europe, l'homme a certainement été contemporain des grands mammifères quaternaires aujourd'hui disparus. Il se révèle à nous par deux sortes de témoignages : des ossements humains plus ou moins fossilisés, comme les ossements d'animaux auxquels ils sont souvent mêlés, et des objets variés portant la trace d'un travail intentionnel ; ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux, parce qu'ils résistent mieux à la destruction ; ils ont servi de base pour l'établissement d'une classification des temps préhistoriques.

On a trouvé en Algérie peu d'ossements humains sûrement antérieurs à l'époque néolithique. Cependant le crâne de la grotte d'Ali-Pacha, près de Bougie, est considéré par Boule

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

comme paléolithique ; il ressemble au crâne célèbre de Cro-Magnon, très voisin de celui de certaines races actuelles. En beaucoup de points, notamment dans les grottes de la Mouïlah, près de Marnia, on a rencontré des crânes négroïdes.

Dans un grand nombre de localités, en particulier à Ternifine au Sud de Mascara, à Montagnac au Nord de Tlemcen, on a mis au jour des armes et des outils en pierre, avec des restes d'animaux tels que l'éléphant, l'hippopotame, le rhinocéros. On a également trouvé des outils plus perfectionnés : couteaux, scies, grattoirs, pointes de flèches, en silex taillé encore, mais parfois d'un très beau travail. Les stations préhistoriques sont très nombreuses au Sahara ; elles avoisinent en général d'anciennes daïas aujourd'hui desséchées ou des sources depuis longtemps taries ; elles sont répandues surtout dans les Ergs et dans les vallées de l'Igharghar et de la Saoura, rares au contraire dans l'Ahaggar et les massifs montagneux.

En Algérie, les industries du Paléolithique inférieur ressemblent à celles de l'Europe occidentale ; on y retrouve le Chelléen, l'Acheuléen, le Moustiérien. Les recherches de M. Reygasse dans la région de Tébessa paraissent avoir établi que les nombreux outils pédonculés qu'on croyait néolithiques sont en réalité Moustiériens ; on distinguerait, pour cette époque de la préhistoire, divers facies : un Moustiérien semblable à celui d'Europe, un Sbaïkhien et un Atérien (ainsi nommés de Bir-Sbaïkhia et Bir-el-Ater, localités voisines de Tébessa).

A partir du Paléolithique supérieur, la province méditerranéenne, qui comprend le Tell algérien et l'Espagne, semble avoir eu une évolution distincte de celle de l'Europe septentrionale ; les divers étages sont connus sous les noms de Capsien (de Gafsa), remplacé dans l'Algérie occidentale par le Khreiderien (du Khreider), équivalents de l'Aurignacien ; d'Ibéro-Maurusien, équivalent du Magdalénien, et de Mauritanien, équivalent du Tardenoisien.

Le néolithique de l'Algérie orientale dérive du Capsien,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

celui de l'Algérie occidentale de l'Ibéro-Maurusien ; le premier montre des parentés avec l'Egypte, le second avec l'Espagne. Malgré quelques variantes, le préhistorique du Sahara, où les trouvailles sont d'une extraordinaire richesse et où l'âge de la pierre a persisté jusqu'à une époque récente, ressemble beaucoup à celui de la Berbérie et de l'Egypte. Mais il y a mélange dans les gisements de formes et de types qui, en Europe, sont considérés comme caractérisant des phases différentes.

Il ne faut pas croire que les produits lithiques semblables soient partout du même âge, ni accorder aux similitudes morphologiques une influence décisive. Il y a eu sans doute à l'époque préhistorique, en Algérie comme en Europe, différentes peuplades réagissant les unes sur les autres et non évolution sur place d'une population unique ; il y a eu des évolutions synchroniques indépendantes, qui se traduisent par des différences de facies. Il faut aussi tenir grand compte du fait que les périodes glaciaires, qui, en Europe, ont rendu certaines régions inhabitables, ne se sont pas étendues à l'Afrique du Nord et s'y sont traduites par des périodes pluviaires : d'où l'intérêt considérable que présente la préhistoire de l'Algérie.

Il existe dans l'Afrique du Nord un type particulier et assez répandu de gravures rupestres, qui se retrouve d'ailleurs dans d'autres régions, en particulier dans la Haute-Egypte et en Nubie. Ces dessins primitifs sont très nombreux dans le Sud-Oranais, où ils ont été étudiés avec beaucoup de soin par G. B. M. Flamand ; au Sahara, les gravures sont moins belles que dans le Sud-Oranais et paraissent plus récentes. Des gravures et des peintures du même genre se trouvent aussi dans la région de Constantine, où Solignac les a décrites. Les rochers portent en général deux séries de figures ; la première, beaucoup plus ancienne que la seconde, se caractérise par la continuité du trait et par un cachet plus artistique. Les figurations animales dominent dans ces gravures ; on reconnaît un éléphant à front très bombé et à oreilles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

courtes, des bœufs à très longues cornes dirigées en avant, des bubales, des lions, des panthères, des autruches, moins sûrement la girafe, l'hippopotame, le rhinocéros. Les figurations humaines, assez grossières, représentent des chasseurs ayant déjà le chien pour auxiliaire, coiffés de plumes d'autruche, armés d'arcs, de casse-tête et de haches.

Il est bien difficile de se prononcer sur l'âge de ces dessins. A la base des rochers qui les portent, on trouve généralement des ateliers de silex, des flèches grossières et des haches. En faveur de la haute antiquité des gravures rupestres, on peut invoquer le fait qu'elles ont été tracées avec des instruments en pierre et non avec des outils métalliques ; on y voit figurer des armes qui paraissent bien aussi être en pierre. Mais l'usage des armes et des outils en pierre s'est maintenu très longtemps dans l'Afrique septentrionale, surtout à l'intérieur des terres. Le principal argument sur lequel s'appuie Flamand pour dater les plus anciennes gravures rupestres est la figuration du *Bubalus antiquus*, reconnaissable à ses grandes cornes de trois mètres d'envergure ; cette espèce est aujourd'hui éteinte non seulement en Berbérie, mais en Afrique. Flamand croit que les gravures rupestres datent anthropologiquement de la période néolithique, géologiquement du quaternaire récent. Mais ce ne sont là que de fragiles hypothèses, que semble infirmer la représentation des animaux domestiques ; Gsell ne croit pas que ces dessins remontent à plus de 2.000 ans avant l'ère chrétienne.

Les monuments en pierres brutes ou sommairement équarries sont nombreux en Algérie. Ils ont en commun l'utilisation de matériaux volumineux qui leur a valu le nom de mégalithes et la destination des chambres ainsi construites à grand renfort de bras pour servir de tombeaux. Les indigènes les désignent sous le nom de *Kbour-ed-Djouhala*, tombes des païens. Isolés ou réunis en vastes nécropoles, ces monuments couronnent d'ordinaire des hauteurs rocheuses ou sont accrochés à leur flanc ; une vaste nécropole de ce genre se voit en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

particulier à Roknia, près de Constantine. Deux rites d'ensevelissement peuvent être constatés dans ces sépultures ; tantôt des ossements appartenant à plusieurs individus sont enfouis pêle-mêle dans la tombe, après que les corps ont été débarrassés de leur chair par une exposition en plein air ; tantôt les morts ont été ensevelis dans une attitude repliée, les genoux touchant le menton, sans doute dans le but de ligoter le cadavre ; des textes d'Hérodote et de Diodore de Sicile font allusion à ce mode d'ensevelissement chez les Libyens.

D'une manière générale, tandis que les gravures rupestres abondent surtout dans les steppes et dans le Sahara, les monuments mégalithiques sont plutôt localisés sur les bords de la Méditerranée et dans le Tell. Certains de ces monuments sont probablement très anciens, d'autres ont été bâtis à l'époque chrétienne. En général, il est impossible de les dater ; les éléments de certitude et même de probabilité chronologique font défaut. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'usage de construire des monuments mégalithiques s'est maintenu dans l'Afrique du Nord bien plus longtemps qu'ailleurs. A cet égard comme à tant d'autres, les Berbères ont gardé avec une fidélité obstinée les coutumes de leurs ancêtres.

Les ateliers de silex, les gravures rupestres, les monuments mégalithiques nous apprennent peu de chose sur les origines des populations de l'Algérie. Ici comme en Europe d'ailleurs, la liaison des temps paléolithiques aux temps néolithiques, des temps néolithiques aux âges des métaux, de ceux-ci aux temps historiques, embrasse une foule de problèmes encore insolubles.

Il paraît y avoir eu, dans l'Afrique du Nord et au Sahara, un substratum de populations négroïdes ; ces populations auraient apporté jusqu'à Menton l'industrie dite aurignacienne, qui paraît être d'origine africaine. Mais dès le Paléolithique supérieur, des hommes de race blanche plus ou moins voisins du type de Cro-Magnon se rencontrent en Algérie. Enfin, au Néolithique, les types actuels sont constitués ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

on trouve comme aujourd'hui un mélange de crânes allongés et de crânes ronds, d'hommes grands et petits. C'est déjà la race méditerranéenne, au crâne allongé et de petite taille, peu différente du Berbère actuel, qui domine dans l'Afrique du Nord. Les populations néolithiques semblent avoir chassé devant elles les populations plus anciennes, refoulant les unes vers le Nord-Ouest, les autres vers l'intérieur du continent africain, beaucoup moins séparé qu'il ne l'est aujourd'hui des pays méditerranéens parce que le Sahara était moins aride.

Les Nord-Africains paraissent avoir vécu d'abord en plein air, puis dans des grottes lorsque le climat se fut refroidi, puis de nouveau en plein air, mais cette fois avec des animaux domestiques. Ils habitaient des huttes en branchages ou en pierres sèches et des cabanes montées sur roues. Ils se livraient à la chasse et aussi à la pêche dans les rivières, plus abondantes alors qu'aujourd'hui ; ils se nourrissaient de mollusques marins et terrestres, de végétaux, de fruits et de racines. Ils paraissent avoir connu très anciennement, dès 4.000 ans avant J.-C., certains animaux domestiques, le mouton, le bœuf, l'âne ; plus tard, vers 2.000 avant J.-C., le cheval et le chien ; ils semblent avoir domestiqué aussi la gazelle et l'antilope. Le blé, l'orge, le bœuf, la charrue, qui sont les facteurs de l'agriculture des peuples classiques, ont sans doute été introduits d'Egypte.

Diverses inscriptions hiéroglyphiques témoignent de relations des Pharaons avec les Libyens. Ceux-ci profitaient des périodes de faiblesse de la royauté pour se jeter sur la vallée du Nil et y faire des razzias ; en d'autres temps, ils y servaient comme mercenaires. Aux XIV^e^ et XIII^e^ siècles avant J.-C., sous Séti I^er^, sous Ramsès II, sous Menephtah, le Pharaon de la Bible, et surtout sous Ramsès III, ils faillirent conquérir l'Egypte. L'empire des Pharaons attirait surtout ses voisins immédiats, qui s'initiaient dans une certaine mesure à sa civilisation ; l'influence de l'Egypte, passant de tribu en tribu, pénétra ainsi en Berbérie. L'alphabet libyque,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dont les Touaregs font encore usage aujourd'hui, serait apparenté à des signes gravés sur des vases de la vallée du Nil qui datent peut-être de 6.000 ans. Le peu que nous savons de la religion primitive des indigènes, culte du soleil, culte des animaux, en particulier d'Ammon, adoré sous la forme d'un bélier, paraît attester aussi des influences égyptiennes.

Au cours du deuxième millénaire avant l'ère chrétienne, divers États maritimes arrivèrent dans la Méditerranée orientale à une grande puissance. Ces peuples de la mer, comme les appelaient les Pharaons, entretinrent des relations avec les Libyens par l'intermédiaire des Crétois ; ils fondèrent peut-être quelques comptoirs sur leurs côtes ; vers 1.300, ils s'allièrent à eux pour envahir l'Egypte. Ces navigateurs du Nord, Egéens et autres, contribuèrent sans doute au développement de la civilisation dans le Maghreb. On a rapproché les poteries à décors géométriques dont se servent encore les Kabyles de poteries qui se fabriquaient dans la Méditerranée orientale vers 3.000 avant J.-C.

C'est probablement soit aux Égyptiens, soit aux peuples de la Méditerranée que les indigènes durent la connaissance des objets en métal ; ils les reçurent d'abord tout fabriqués, puis les fabriquèrent eux-mêmes. Sur le littoral, les progrès de la métallurgie firent tomber l'industrie de la pierre en décadence, puis en oubli. Mais elle se maintint dans l'intérieur et dans la partie septentrionale du Sahara. Ce qui frappe dès cette époque primitive, c'est le conservatisme des Berbères et la coexistence dans l'Afrique du Nord de populations à des états de civilisation très différents ; ces traits, qui résultent de la pauvreté et de l'isolement de certaines régions, se sont maintenus à travers les âges.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE II

Les Phéniciens et les Carthaginois (1)

L'histoire de l'Algérie n'est que l'histoire des dominations successives qu'elle a subies : domination phénicienne, romaine, arabe, turque, enfin française. Jamais les tribus berbères n'ont réussi à s'agglomérer en un État vraiment organisé et durable. Elles ne s'arrachent à leurs querelles intestines que pour se perdre dans l'universel et faire partie de vastes empires, dont le centre se trouve d'ordinaire ailleurs que dans l'Afrique du Nord, tantôt en Espagne, tantôt en Orient. Ces empires, très rapidement constitués, s'effondrent de même. Rien qui ressemble à la politique patiente et persévérante des rois de France, s'efforçant d'étendre peu à peu le domaine royal jusqu'aux limites de l'ancienne Gaule. L'histoire de l'Algérie n'a aucune unité ; ses annales ne sont point celles d'une race, d'un peuple, d'une communauté historique. Les Berbères se sont fractionnés à l'image du sol qu'ils habitent ; dans chaque petit canton, chaque tribu a eu son histoire particulière. N'ayant aucun sentiment, aucun intérêt commun, ils n'ont jamais pu s'unir contre l'étranger ; leur résistance a été quelquefois très longue et très énergique, mais les maîtres étrangers ont toujours réussi à en triompher en soumettant les tribus les unes après les autres.

La colonisation phénicienne marque pour l'Afrique du Nord le début des temps historiques. Dès le XII^e^ siècle avant

(1) Voir les ouvrages cités au chapitre précédent, notamment S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, II, III et IV.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'ère chrétienne, les Phéniciens fondèrent des établissements sur les côtes africaines. Ce furent d'abord des escales placées sur des îlots ou des promontoires faciles à défendre. Ils exportaient des laines, des peaux, de l'ivoire, des plumes d'autruche, du bétail, des esclaves ; ils laissaient en échange des étoffes teintes de pourpre, des vases, des verroteries, des armes, du vin.

A partir du VIII^e siècle, les établissements phéniciens dans le bassin occidental de la Méditerranée furent menacés par la concurrence des Grecs. Carthage, placée à l'entrée de ce bassin, à mi-chemin entre l'Orient asiatique et l'Occident, se substitua à sa métropole, continua l'œuvre de Tyr et de Sidon, et imposa sa suzeraineté aux Phéniciens d'Occident.

D'après la tradition, Carthage aurait été fondée en 814 avant J.-C. par une princesse tyrienne, Didon ou Elissa ; elle fut appelée *Karth-Hadatch*, la ville neuve, peut-être par opposition à la vieille Utique. A côté des anciens comptoirs, elle en fonda de nouveaux, et il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui, dans ces fondations, est sa part propre de ce qui revient à sa métropole. Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Alger, Cherchel, Ténès sont d'anciens comptoirs phéniciens ou carthaginois. Les noms d'origine phénicienne abondent sur les rivages de l'Afrique ; beaucoup commencent par *Rus*, qui signifie tête, cap, comme Rusicade (Philippeville), Rusguniae (cap Matifou).

Jusqu'au V^e siècle, Carthage ne fut qu'une puissance maritime ; elle n'eut pas de territoire en Afrique ; au delà de ses murs, le pays appartenait aux indigènes, Libyens et Numides. Au cours du V^e siècle, elle se constitua un territoire qui s'étendit par la suite à la Tunisie septentrionale et à une partie de la province de Constantine, jusqu'à Bône, Madaure et Tébessa. Dans le reste de l'Afrique, Carthage n'étendit jamais sa domination directe beaucoup plus loin que les régions littorales ; l'intérieur appartenait à des princes indigènes, généralement alliés ou vassaux, dont les sujets servaient comme mercenaires dans les armées carthaginoises,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Des mariages unissaient les chefs numides et les membres de l'aristocratie punique.

Carthage semble avoir réduit l'administration de son empire aux mesures nécessaires pour maintenir sa domination, assurer la rentrée des impôts et la levée des contingents dont elle avait besoin. Dans son armée de mercenaires se coudoyaient toutes les races, hoplites grecs, Gaulois aux longues épées, frondeurs des Baléares ; les Numides fournissaient la cavalerie ; c'étaient d'excellents guerriers, mais indisciplinés, prompts à la révolte, et qui, en temps de paix, étaient souvent un embarras.

Peuple de marchands très âpres au gain, Carthage n'eut ni l'art ni le désir d'inspirer l'affection ; elle était haïe des indigènes, qu'elle exploitait avec beaucoup de dureté et les guerres puniques furent pour ces derniers une occasion de se venger d'une longue oppression.

La constitution de Carthage resta toujours profondément aristocratique. Il y avait trois rouages principaux : l'assemblée du peuple, le Sénat et deux magistrats appelés suffètes, élus annuellement ; mais l'assemblée du peuple n'avait que l'illusion du pouvoir et les suffètes n'étaient que les exécuteurs des volontés du Sénat, au sein duquel existait un Conseil restreint qui gouvernait l'État. Pendant les guerres puniques, les Barca, en s'appuyant sur l'armée et sur le peuple, s'élevèrent au-dessus des autres familles de l'aristocratie carthaginoise.

La possession de la Sicile aurait donné aux Carthaginois la maîtrise de la Méditerranée occidentale ; ils la disputèrent aux Grecs, puis y entrèrent en lutte avec les Romains, qui les en chassèrent ; ce fut la première guerre punique, début d'un conflit qui dura un peu plus d'un siècle (264 à 146 avant J.-C.) et aboutit à la destruction de Carthage. La première guerre punique fut suivie de celle que Carthage eut à soutenir en Afrique contre ses mercenaires, avec lesquels presque tous les Libyens du territoire punique firent cause commune.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Dans la seconde guerre punique, les Carthaginois conquirent l'Espagne avec Amilcar et menacèrent Rome elle-même avec Hannibal, qui lança contre l'ennemie de sa patrie les Berbères, les Espagnols et les Gaulois. Mais Scipion à son tour porta la guerre en Afrique et Carthage menacée rappela Hannibal, qui fut vaincu à la bataille de Zama (201 avant J.-C.). Les indigènes et leurs rois, tour à tour alliés de Carthage ou de Rome selon leurs caprices ou leurs intérêts, jouèrent un grand rôle dans la seconde guerre punique. En 203, Masinissa, roi des Massyles, tribus de l'Algérie orientale, s'empara, avec l'appui des Romains, du royaume de Syphax, roi des Massesyles, tribus de l'Algérie occidentale ; Syphax était l'allié de Carthage et avait épousé Sophonisbe, fille d'Asdrubal, de la plus haute noblesse carthaginoise. Masinissa devint le principal instrument de la politique romaine en Afrique et son royaume, avec Cirta comme capitale, s'agrandit à la fois aux dépens des États de Syphax et aux dépens du territoire carthaginois ; ce chef berbère, qui vécut près de 90 ans et garda jusqu'à l'âge le plus avancé une vigueur extraordinaire, s'efforça de civiliser ses sujets, de les fixer au sol et de leur apprendre l'agriculture. L'usurpation par Masinissa des colonies carthaginoises et la guerre qui en résulta fournirent à Rome un prétexte de rupture d'où sortit la troisième guerre punique ; elle amena la destruction de Carthage en 146.

Pendant les sept siècles que dura son existence, Carthage mit partout son empreinte et la civilisation punique pénétra, à un assez haut degré, semble-t-il, les États berbères. Le punique, langue sémitique proche de l'hébreu, se répandit beaucoup en Algérie ; il était la langue officielle des rois numides, comme en témoignent leurs monnaies ; il se conserva longtemps et on le parlait encore à Bône au temps de saint Augustin. « Peut-être, dit Renan, la facilité avec laquelle l'arabe prit possession de ces contrées et la disparition complète du latin sont-elles dues à ce que beaucoup d'indigènes parlaient le punique. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Sous l'influence de Carthage, la Tunisie et la province de Constantine firent de grands progrès agricoles ; les Romains eux-mêmes empruntèrent à leurs prédécesseurs leurs méthodes et leurs procédés et firent traduire le traité d'agriculture du Carthaginois Magon. Beaucoup de tribus nomades devinrent sédentaires. Les Carthaginois apprirent aux indigènes à fabriquer du vin et de l'huile et à exploiter les mines.

Les principales divinités de Carthage étaient Tanit-Pené-Baal, qui paraît être une forme africaine d'Astarté, et Baal-Hammon, auquel on offrait des victimes humaines, surtout des enfants, que les mains inclinées de la statue du dieu recevaient et qui glissaient dans un brasier. Sous les Romains, le nom phénicien des dieux fut simplement remplacé par celui de la divinité romaine correspondante. Melkarth devint Hercule; Echmoun, Esculape; Baal, Saturne; Tanit, Diane. Les croyances, les usages puniques subsistèrent longtemps chez les indigènes.

Enfin Carthage, fortement hellénisée à partir du VII^e^ siècle, fut un des véhicules de la civilisation grecque dans l'Afrique du Nord. Des édifices puniques ou gréco-puniques s'élevèrent dans certaines villes de la province de Constantine, à Cirta, à Guelma, à Tébessa. Les mausolées royaux du Medracen, près de Batna, et du Tombeau de la Chrétienne, près d'Alger, empruntèrent à l'art grec certains éléments de leur décoration extérieure. Cependant, malgré cette hellénisation de l'art, Carthage jusqu'à sa chute demeura profondément orientale.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

Les Romains (1)

I

Quand Scipion Emilien eut brûlé Carthage, la République romaine s'annexa seulement le territoire que cette ville possédait avant la dernière guerre punique, c'est-à-dire le Nord-Est de la Tunisie; un fossé partant de Tabarka au Nord et aboutissant au Sud dans les environs de Sfax en marquait les limites. Rome laissa subsister dans l'Ouest le royaume de Maurétanie et permit que la Numidie, récemment accrue par les envahissements de Masinissa, enveloppât de trois côtés la nouvelle province d'Afrique, administrée par un gouverneur venu de Rome.

Le Sénat ne songeait pas à la conquête de l'Afrique du Nord ; il était hostile aux annexions. Strabon explique fort bien qu'il ne voulut point assumer un fardeau qui lui semblait trop lourd. Au lieu de se donner dans un pays étendu, difficile, mal connu, les soucis d'un gouvernement direct et d'une occupation militaire, on préféra pratiquer une politique de protectorat et gouverner le pays par l'intermédiaire des rois berbères, qu'on qualifiait du nom bien caractéristique de *reges servientes*, les rois esclaves. Ces princes

(1) S. Gsell, G. Marçais, Yver, *Histoire d'Algérie*, Paris, 1927. — E Cat, *Histoire de l'Algérie*, Alger, 1889. — Id., *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, Paris, 1891. — Gaston Boissier, *L'Afrique romaine*, Paris, 1895. — S. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (en cours de publication). — Id., *Les monuments antiques de l'Algérie*, Paris, 1901. — Id., *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris, 1902-1911. — Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, Paris, 1912. — Id., *Les Romains dans l'Afrique au Nord* (*Rivista della Tripolitania*, 1925). — Albertini, *L'Afrique romaine*, Alger, 1922.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

faisaient eux-mêmes la police de leurs États, mais ils étaient surveillés, tenus en main ; la docilité était la condition même de leur existence. Cette période d'occupation restreinte dura près de deux siècles (de 146 avant J.-C. à 42 après J.-C.).

En Numidie, Masinissa était mort avant la prise de Carthage. Son fils Micipsa fut comme lui tout dévoué aux Romains ; pendant tout son règne (148-118 avant J.-C.), il fut un allié fidèle et ses contingents de cavalerie servirent dans l'armée romaine. Son royaume de Numidie, qui s'étendait de la province d'Afrique jusqu'à la Moulouya, se couvrit de cultures ; des villes s'y élevèrent ; Cirta s'embellit. Une partie de ces progrès était due à l'influence des étrangers ; une colonie de Grecs était venue se fixer à Cirta en même temps que des commerçants et des banquiers italiens. Des citoyens romains, des Italiens de toutes classes s'établirent dans les villes du littoral comme industriels ou comme marchands ; ils habituèrent les indigènes à parler le latin, à recevoir la monnaie et les marchandises des Romains.

Après Micipsa, les difficultés commencèrent. Ce prince, avant de mourir, avait partagé ses États entre ses deux fils, Adherbal et Hiempsal, et un neveu qu'il avait adopté, Jugurtha. Celui-ci reproduisait le type énergique du grand aïeul Masinissa ; brillant cavalier, chasseur intrépide, beau, brave, généreux, il s'était fait chez les Numides une popularité précoce. Au siège de Numance, il avait appris la guerre sous Scipion Emilien, qui l'estimait comme un de ses meilleurs officiers ; pendant son séjour au camp romain, il avait vu de près les jeunes nobles élégants et dépravés qui formaient les états-majors et s'était convaincu qu'il ne serait pas difficile de les acheter et de les corrompre.

Jugurtha se débarrassa successivement de Hiempsal et d'Adherbal par l'assassinat ; chose plus grave, il mit à mort des marchands italiens qui avaient soutenu Adherbal. Appelé à Rome pour se justifier, il comptait sur ses présents et son or pour corrompre les personnages les plus influents.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il disait vrai quand il appelait Rome une ville à vendre, mais il n'était pas prudent de le crier si haut. Il commit un nouveau crime qui ranima les colères et dut quitter Rome devant l'indignation populaire. La guerre lui fut déclarée.

Jugurtha était un véritable homme de guerre. Il profita avec une remarquable intelligence des ressources qu'offrait pour une guerre défensive la nature de son pays. Evitant les batailles rangées, il multiplia les escarmouches, les petits engagements ; il avait une cavalerie de premier ordre, avec laquelle il excellait à surprendre l'ennemi ; il arrêtait les Romains dans des défilés montagneux ou les entraînait au loin dans des régions désertes et sans eau. Vaincu, il éparpillait ses troupes et disparaissait dans le Sud ou dans le fond de la Maurétanie. On a souvent comparé Jugurtha à Abd-el-Kader : la comparaison n'est pas un simple parallèle littéraire ; elle comporte cet enseignement que, depuis l'antiquité, les conditions générales de l'existence, le pays et les indigènes n'ont guère changé.

Pendant trois années successives, les généraux envoyés en Afrique furent gagnés par les présents du roi des Numides et lui vendirent la paix ou se firent battre. Mais il n'eut plus la partie si facile quand on sut lui opposer des hommes tels que Métellus et Marius. Métellus rétablit la discipline en imposant à ses soldats de durs travaux et repoussa avec mépris les propositions de paix de Jugurtha ; il le battit sur le Muthul, puis entreprit une guerre méthodique dans laquelle il s'empara successivement de toutes les forteresses où Jugurtha trouvait un point d'appui pour l'attaque, un refuge après la défaite. Le Numide, réduit à demander la paix, livra ses trésors, ses éléphants, une grande quantité d'armes. Mais, craignant la vengeance des Romains, il refusa de se livrer lui-même et s'enfuit dans le Sud, résolu à reprendre la lutte. Il recruta une nouvelle armée parmi les Gétules des oasis et les montagnards de l'Aurès. Marius le battit, lui prit ce qui lui restait de villes et de châteaux, le poursuivit jusqu'à la Moulouya et défit avec lui son allié

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bocchus, roi de Maurétanie, son beau-père. Bocchus trahit son gendre, qui fut amené à Rome, suivit, chargé de chaînes, du char de triomphe de Marius, puis fut jeté dans une prison où on le laissa mourir de faim.

Jugurtha vaincu, Rome aurait pu annexer la Numidie ; le Sénat ne le voulut pas; Bocchus reçut, pour prix de sa trahison, la Numidie occidentale, c'est-à-dire la province d'Alger ; la province de Constantine fut laissée à des princes de la famille de Masinissa.

Aucun des rois indigènes ne songera plus désormais à secouer le joug ; ils sont de simples agents de la politique romaine ; leurs enfants, élevés à Rome, sont nourris dans l'admiration du peuple-roi. Ils sont si bien incorporés au monde romain qu'ils partagent ses passions, se mêlent à ses guerres civiles. Comme ils se jalousent et se détestent, ils sont incapables de s'unir ; il suffit que l'un d'eux serve une cause pour que son voisin se jette dans le camp opposé. Juba Ier, roi de Numidie, est Pompéien ardent ; par contre, Bocchus, roi de Maurétanie, se déclare pour César. Après Pharsale, c'est en Afrique même qu'est le théâtre de la guerre civile; Juba, vaincu à Thapsus (46 avant J.-C.), se donne la mort. Rome se décida enfin à annexer une partie de la Numidie, celle qui confinait à l'ancienne province d'Afrique, entre Tabarka et l'embouchure de l'Ampsaga (Oued-el-Kébir) ; une autre partie, aux environs de Cirta, fut confiée provisoirement à un aventurier italien nommé Sittius, ancien complice de Catilina, qui avait combattu pour César ; Sittius mort, la région rentra dans la province romaine. Tout le pays à l'Ouest de l'Ampsaga fut réuni aux États de Bocchus et forma le royaume de Maurétanie.

Un fils de Juba avait été emmené à Rome par César vers l'âge de cinq ans ; il y avait reçu une éducation très soignée et purement romaine. On lui fit épouser Cléopâtre Séléné, fille de la reine d'Egypte et d'Antoine, élevée comme lui dans le respect de Rome. Auguste rendit à Juba II les États de son père et le titre de roi de Numidie. Puis, la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

famille des rois de Maurétanie s'étant éteinte, Juba II fut transféré dans la Maurétanie encore barbare et insoumise, tandis que la Numidie, de royaume allié, devenait province romaine.

Les résultats du long règne de Juba II, qui dura plus de cinquante ans, furent des plus remarquables. Les étrangers, attirés dans ses États, y développèrent l'agriculture, le commerce et l'industrie ; ses sujets indigènes, entraînés par l'exemple, exploitèrent avec plus d'ardeur les ressources du pays ; des villes, des villages, des châteaux forts, de grandes fermes s'élevèrent sur le bord de la mer et dans l'intérieur. Philologue, naturaliste, géographe, historien, Juba avait composé des ouvrages dont les écrivains anciens parlent avec éloge. Il fut vraiment le modèle des souverains de protectorat. La vieille cité phénicienne de Iol, résidence royale, prit le nom de Caesarea ; elle fut embellie de somptueux monuments, de thermes, de palais, de théâtres. La petite ville de Cherchel, qui a succédé à Caesarea, « s'enorgueillit, dit Gsell, de son musée où sont accumulés les témoignages de cette antique splendeur, copies habiles et fidèles d'œuvres des grands maîtres, qui répandent sur ce coin de chaude Afrique un parfum exquis d'hellénisme. »

La Numidie et l'Afrique s'embellissaient et s'enrichissaient aussi. Carthage était redevenue une très grande ville, où résidait le gouverneur romain. La Numidie fut cependant troublée par quelques révoltes indigènes, dont la principale fut celle de Tacfarinas. C'était un Berbère qui avait servi dans les légions romaines et avait déserté ; il appela aux armes les Musulames, établis dans la région de Tébessa ; un grand nombre de Gétules du Sud, attirés par l'espoir du pillage, se joignirent à eux. Pendant sept ans, il inquiéta assez sérieusement les Romains. Chaque fois qu'il était vaincu, il s'enfonçait dans le désert, puis reparaissait quelques mois après, surprenant et incendiant les villages et les fermes. Il périt enfin près d'Auzia (Aumale) et la révolte fut étouffée (24 après J.-C.).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Après la mort de Juba II (19 après J.-C.), son fils Ptolémée avait été nommé roi par l'empereur et avait continué l'œuvre si bien commencée par son père. Lorsque Caligula, jaloux de Ptolémée qui l'avait offusqué en déployant à Rome un luxe excessif, eut fait étrangler ce prince berbère, la Maurétanie toute entière fut réduite en province romaine; depuis la Syrte jusqu'aux colonnes d'Hercule, il n'y eut plus désormais en Afrique d'État indépendant. Cette prise de possession (42 après J.-C.) n'avait eu lieu que 188 ans après la chute de Carthage.

II

Les possessions de Rome dans l'Afrique du Nord constituèrent quatre provinces : l'Afrique propre ou province Proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie césarienne et la Maurétanie tingitane. Cette division dura de l'année 42 à 290 après J.-C.

La province d'Afrique fut placée sous l'autorité d'un proconsul résidant à Carthage ; elle faisait partie depuis longtemps du domaine du peuple romain, sous le gouvernement d'un fonctionnaire nommé par le Sénat ; Auguste ne pouvait la lui arracher. Le gouvernement de la Numidie fut confié à un légat, qui portait le titre de propréteur, était désigné directement par l'empereur et exerçait, en même temps que le commandement militaire, les pouvoirs administratifs et judiciaires ; il résidait au quartier général de la légion, qui, après avoir été à Ammaedara, puis à Tébessa, fut à partir du commencement du IIe siècle à Lambèse. Dans les Maurétanies, l'empereur avait succédé directement, lors de l'annexion, aux souverains locaux; ces provinces furent confiées à un procurateur, représentant civil et militaire du souverain. La Maurétanie césarienne, avec Caesarea comme capitale, allait de l'Ampsaga à la Moulouya. La Maurétanie tingitane avait Tanger pour capitale.

Le gouverneur de province, qu'il eût le rang de pro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

consul, celui de légat ou celui moins élevé de procurateur, était un personnage très puissant, représentant direct de l'empereur et ne dépendant que de lui. Il avait le commandement des forces militaires de la province, en même temps que la haute administration civile. Il rendait aussi la justice. Enfin il avait la haute surveillance des tribus indigènes.

Les frontières méridionales des Romains ne sont pas restées immuables ; elles se déplacèrent au fur et à mesure que la romanisation progressait. Pendant tout le premier siècle, la frontière militaire passait au Nord de l'Aurès, puis se dirigeait vers Aumale et de là vers la vallée du Chélif, pour se rapprocher davantage encore de la Méditerranée dans la province d'Oran. Plus tard, les postes militaires furent portés au Sud de l'Aurès ; au début du IIIe siècle, la frontière atteignait le Sahara au Sud des Chotts et de l'Aurès ; elle se tenait au Sud de Biskra et de Bou-Saada, puis remontait vers Aumale et passait ensuite par Boghar, Tiaret, Frenda, Tlemcen et Marnia ; elle longeait ainsi la lisière septentrionale des hauts-plateaux, laissant en dehors les grandes steppes des provinces d'Alger et d'Oran. Les frontières des Romains ne furent donc jamais aussi reculées que celles de l'Algérie française. Le général Suetonius Paulinus conduisit une colonne jusqu'à l'Oued Guir, mais ce fut une expédition sans lendemain. L'Afrique romaine a toujours été beaucoup plus large à l'Est qu'à l'Ouest, où la bande de territoire occupée allait en s'amincissant. Des postes, des forts, des camps permanents, appelés *castella* ou *burgi*, étaient échelonnés le long du *limes*, de la ligne frontière ; il y en eut aussi quelques-uns en avant de cette ligne.

En Afrique comme ailleurs, l'armée romaine comprenait deux éléments : la légion, où ne servaient que les citoyens romains; les corps auxiliaires, où servaient les non-citoyens, qui, en général, recevaient le droit de cité à leur libération, lorsque 25 ans passés sous les drapeaux les avaient romanisés. Pendant presque toute la durée de l'empire, une seule

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

légion garda l'Afrique ; la *III^a Augusta*, qui comptait environ 6.000 hommes de troupes et avait son quartier général à Lambèse. Sur l'emplacement du camp, les soldats élevèrent une grande cité militaire, d'où la légion surveillait l'Aurès et couvrait la Numidie contre les incursions des nomades du Sud. C'est là que l'empereur Hadrien, lors de son voyage en Afrique, en 128, vint en passer l'inspection et lui adressa un ordre du jour dont une inscription nous a conservé le texte. Beaucoup de vétérans libérés du service s'établissaient dans le voisinage des lieux où ils avaient tenu garnison ; les empereurs leur donnaient des terres et les exemptaient d'impôts, à condition que leur fils s'enrôleraient à leur tour.

A la légion, troupe d'infanterie, s'ajoutaient en Numidie des corps auxiliaires, les uns à cheval, les autres à pied, les premiers plus nombreux que les seconds ; leur effectif était sensiblement égal à celui de la légion (6.000 hommes). Dans les deux Maurétanies, il n'y avait pas de légion, mais seulement des troupes auxiliaires, dont l'effectif total était d'environ 15.000 hommes. La province Proconsulaire ne comptait qu'une cohorte détachée pour servir d'escorte et de force publique au proconsul. L'effectif de l'armée régulière était donc de 27.000 à 30.000 hommes, auxquels il faut ajouter l'effectif fourni en cas de besoin par les tribus indigènes, ce que nous appelons aujourd'hui les goums.

Progressivement, les éléments italiens disparurent de l'armée et les légions se recrutèrent presque uniquement dans les provinces. A partir d'Hadrien, vers le milieu du II^e siècle, c'est l'Afrique qui fournit presque toutes les recrues de la III^a Augusta et des corps auxiliaires. Ce sont des Africains qui ont assuré l'ordre en Afrique pour le compte de Rome. « L'occupation militaire de l'Afrique, dit Albertini, consista en somme à faire imposer la paix romaine par les Berbères romanisés aux Berbères non-romanisés. »

Au lendemain de la destruction de Carthage, un impôt régulier, payé en argent ou en nature, fut établi dans le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pays annexé. A partir d'Auguste, l'impôt direct fut perçu d'après un cadastre général, que l'on revisa à diverses époques. Les impôts indirects venaient s'y joindre, en particulier l'annone, fournitures en nature, principalement en céréales, perçues à titre d'impôt ou de revenu du domaine public.

Les inscriptions nous apprennent que bon nombre de tribus n'étaient pas administrées directement par des fonctionnaires romains, mais par des chefs indigènes relevant du gouverneur. Celui-ci les choisissait parmi les notables connus pour leur dévouement à la cause romaine. On les décorait du titre de *principes* ou *reguli* ; on leur envoyait comme insignes de leur autorité un bâton d'ivoire et un manteau rouge ; cet usage datait de la domination carthaginoise ; c'était l'équivalent du burnous d'investiture de nos caïds.

Les villes, où résidait la population romaine, avaient en général une certaine autonomie, mais à des degrés très divers. Les unes, appelées colonies et municipes, étaient les plus favorisées; ceux qui en étaient déclarés citoyens jouissaient de tous les droits et privilèges du citoyen romain ; les autres avaient des droits divers suivant les constitutions qui leur avaient été accordées par les empereurs ; il y avait là toute une hiérarchie de groupements dont les degrés étaient multiplés à l'infini.

Un conseil municipal, dont les membres s'appelaient décurions ou curiales, élisait les fonctionnaires municipaux. Ces magistrats géraient la fortune publique, veillaient à l'entretien des voies, des aqueducs et des édifices, recueillaient les impôts et les taxes, maintenaient l'ordre, rendaient la justice. Non-seulement ces fonctions étaient gratuites, mais même elles étaient onéreuses pour ceux qui en étaient revêtus et qui devaient exécuter à leurs frais des travaux d'utilité publique. Le développement du régime municipal ne tarda pas à faire naître une noblesse locale, faite d'Africains enrichis, qui se succédaient de père en fils dans la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gestion des honneurs de leur cité. Ils prenaient ainsi l'habitude de l'administration romaine, de ses charges, de ses méthodes. Ils entraient dans l'ordre équestre, puis dans l'ordre sénatorial. Le nombre des citoyens romains ne cessa de s'accroître par l'accession graduelle des indigènes à ce titre envié, jusqu'au jour où un édit de Caracalla, au IIIe siècle, enregistrant un fait acquis plutôt qu'il ne créait une situation nouvelle, accorda le droit de cité romaine à tous les hommes libres de l'empire.

La colonisation romaine s'est effectuée par un triple procédé : introduction d'immigrants romains, unions entre Romains et indigènes, transformation des indigènes en Romains. Il est probable que, presque partout, c'est ce dernier procédé, que nous appelons l'assimilation, qui l'emporta.

Les Romains fondèrent dans l'Afrique du Nord un certain nombre de colonies. César donna l'exemple en relevant Carthage. Après lui, les empereurs, surtout Auguste, Claude, Nerva, Trajan, Hadrien, accordèrent le droit de cité romaine ou de cité latine aux anciennes villes et en fondèrent de nouvelles. Les citoyens pauvres qui voulaient émigrer recevaient des concessions, se fixaient dans le pays et se mêlaient à la population punique promptement romanisée. Dans les régions où il fallait défendre le sol en même temps que le cultiver, on installait de préférence des colonies de vétérans ; telles furent Timgad, fondée par Trajan, Djemila (Cuicul) créée par Nerva.

« Les Romains, dit Gaston Boissier, avaient le sentiment qu'ils pourraient bien arriver à conquérir le monde, mais qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour le peupler. Aussi ont-ils cherché à s'entendre partout avec les gens du pays. » Au IIe et au IIIe siècle, lorsque s'effectua la romanisation de l'Afrique du Nord, Rome ni l'Italie ne produisaient plus d'hommes et se dépeuplaient. Mais, si Rome n'établit pas en Afrique beaucoup de colons italiens, elle transforma en Romains un grand nombre d'indigènes ; elle fit non seule-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment la conquête du sol, mais jusqu'à un certain point celle des âmes.

Rome n'exigeait des indigènes que l'obéissance politique, dont le symbole était le culte impérial ; elle ne toucha pas à leurs sentiments, à leurs contumes, à leurs croyances religieuses. Sans chercher par des prescriptions violentes et hâtives à transformer les Africains malgré eux, elle prit des mesures en vue de favoriser leur assimilation, pour laquelle le service militaire fut un moyen d'action très efficace. Les Romains et une partie des Berbères eurent une civilisation commune, une langue commune, une religion commune. Les dieux des vaincus furent admis dans le Panthéon romain, comme les indigènes eux-mêmes entraient dans la cité romaine. Ils se logèrent à la romaine, s'habillèrent à la romaine, prirent des noms romains ; le latin populaire se répandit, sans cependant faire jamais oublier complètement le berbère et le punique.

Vers le milieu du IIe siècle, les Africains latinisés sont partout répandus dans l'empire. Nombre d'écrivains, de jurisconsultes distingués sont originaires de l'Afrique. Juvénal appelle l'Afrique la nourrice des avocats. Les écoles de Cirta et de Madaure jouissaient d'une grande réputation. Pendant plusieurs siècles, il y eut une littérature latine d'Afrique, ayant sa physionomie particulière. Les plus célèbres écrivains qu'elle ait produits sont Apulée de Madaure parmi les païens, saint Augustin de Thagaste parmi les chrétiens.

L'Afrique romaine fut à peu près paisible pendant deux siècles entiers, de l'an 40 à l'an 238 de notre ère. S'il y eut des troubles çà et là, ils furent sans doute peu graves ; à peine connaissons-nous quelques razzias faites par les nomades ou les montagnards et bientôt réprimées.

Les empereurs n'avaient garde de négliger l'Afrique, qui était une des parties les plus riches et les plus importantes de l'empire. Les Antonins firent beaucoup pour elle. Hadrien vint à deux reprises en Afrique et parcourut le pays, semant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les bienfaits sur sa route. Il releva les villes ruinées, en fonda de nouvelles, accorda des remises d'impôt, s'occupa des voies de communication, fit construire des monuments d'intérêt public. Enfin un Africain arriva à l'empire avec Septime Sévère, originaire de Leptis et dont la sœur, lorsqu'elle vint à Rome, ne savait pas le latin ; il enrichit et embellit les villes africaines et fit élever des statues à Hannibal. Son fils Caracalla fut également Africain de cœur. Le règne de cette dynastie marque l'apogée de la prospérité de l'Afrique romaine.

III

D'une manière générale, on peut dire que, pendant deux siècles, l'Afrique, comme d'ailleurs tout l'empire romain, jouit d'une paix profonde. C'est pendant cette période que cette contrée arriva à son plein épanouissement.

Les monuments et les inscriptions nous permettent de nous représenter de façon assez précise ce qu'était la vie dans l'Afrique romaine du IIe au Ve siècle. Au centre de la ville romaine se trouvait le forum, entouré de portiques, avec la curie où se réunissait l'assemblée municipale, les basiliques judiciaires, les temples ; disséminés dans la ville, d'autres temples, des marchés, des théâtres, des amphithéâtres, des bibliothèques, des thermes d'hiver et d'été, des arcs de triomphe, des châteaux d'eau. Les places étaient peuplées de statues représentant des divinités, des empereurs, des magistrats municipaux. Architecture et sculpture sont d'ailleurs les productions d'un art provincial, peu original et d'exécution souvent médiocre ; mais, bien qu'elles soient de faible valeur esthétique, elles ont un intérêt historique considérable ; c'est le cas notamment des mosaïques.

En Algérie s'élevèrent sur la côte les villes romaines de Bône, Philippeville, Djidjelli, Bougie, Dellys, Tipaza, Cherchel, Ténès, Saint-Leu ; sur les plateaux numides, Madaure, Khemissa, Guelma, Announa, Cirta, Djemila, Sétif ; au Sud-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Est, Tébessa, Khenchela, Timgad, Lambèse. Partout des villages, des fermes, des hameaux, de belles villas comme celle qu'on a découverte près de l'Oued Athmenia, où les grands propriétaires menaient une vie de châtelains. C'est surtout dans la province de Constantine et en Tunisie que la zone cultivée s'étendit à l'époque romaine au delà des limites actuelles ; à mesure qu'on s'avance vers l'Ouest, les ruines sont plus espacées et moins importantes. L'Afrique du Nord était alors très peuplée. « Autour de Tébessa, de Khenchela, de Sétif, de Tiaret, il y avait, dit Gsell, autant de fermes et de villages qu'aujourd'hui dans la Bourgogne ou l'Ile-de-France. »

Le réseau des routes comprenait trois grandes artères dirigées d'Ouest en Est et reliées par de nombreuses voies transversales ; l'une de ces routes longeait tout le littoral, une autre toute la frontière ; une troisième, venant de Carthage, passait par Constantine, Sétif, Aumale et la vallée du Chélif. Un tel réseau de routes donnait dans une certaine mesure aux diverses régions de la Berbérie la cohésion que la nature leur a refusée.

Le commerce devait être florissant. On exportait du blé, de l'orge, des bestiaux, de l'huile d'olive, des primeurs, des fruits, du vin, de la laine, des marbres, des bois précieux, des esclaves noirs amenés par les caravanes à travers le désert, des animaux sauvages pour les jeux du cirque. En échange, on importait toutes sortes d'objets fabriqués de l'Orient et de l'Occident.

La prospérité de l'Afrique romaine reposait essentiellement sur l'agriculture. Les cultures dominantes étaient les céréales et les arbres à fruits, olivier, vigne, amandier, figuier. Au début, la culture des céréales fut la principale ; les empereurs, préoccupés de l'approvisionnement de Rome, la favorisèrent et même la prescrivirent. Domitien interdit la création de nouveaux vignobles. Le blé africain donnait des rendements qui atteignaient parfois jusqu'à 150 pour 1. « Toute la gloire du pays est dans les moissons » dit Pline.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au IIe siècle, la culture de l'olivier prit une grande extension, dont témoignent les restes d'huileries et les moulins à huile qu'on rencontre à chaque pas dans les ruines antiques. L'olivier s'étendit surtout au Sud et au Sud-Ouest de Tébessa, au Nord de l'Aurès ; les plaines septentrionales de Numidie et la région de Sétif restèrent consacrées aux céréales. La vigne était cultivée avec soin pour le raisin, pour la fabrication des vins ordinaires, des vins cuits, des vins de raisin sec.

L'élevage était également une des richesses de l'Afrique ancienne, surtout l'élevage du mouton, du bœuf, du cheval et du mulet. On y rencontrait déjà les moutons à grosse queue et à queue fine et la petite race bovine dite de Guelma qui y vivent encore de nos jours. Parmi les mosaïques trouvées en Afrique, un grand nombre représentent des chevaux.

L'aménagement hydraulique paraît avoir été la partie la plus importante de l'œuvre romaine en Afrique. De nombreux travaux permettaient d'utiliser l'eau disponible sous toutes ses formes, eau de pluie, eau de ruissellement, eau de source, eau de rivière. On rencontre partout des vestiges de ces travaux : aqueducs pour l'alimentation des villes, sources aménagées, citernes, puits, petits barrages sur les ravins des montagnes, et nous avons conservé des règlements qui réglaient minutieusement la distribution de l'eau. Les travaux hydrauliques étaient faits par l'État, les communes, les associations, les particuliers. Mais l'irrigation n'était qu'un appoint et c'est en terre sèche qu'on pratiquait la plupart du temps les cultures dominantes. Les bonnes méthodes de culture des céréales dans les pays secs, connues actuellement sous le nom de *dry-farming*, n'étaient pas ignorées des anciens, qui les avait découvertes empiriquement ; la négligence de leurs successeurs les a laissées perdre, en même temps que les troubles incessants, les ravages des invasions et les déprédations des pasteurs ruinaient les cultures arborescentes.

Les citoyens romains seuls étaient véritablement proprié-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

taires du sol ; aux indigènes on en laissait seulement la possession, moyennant un loyer annuel marquant qu'ils n'étaient que les fermiers de l'État, seul propriétaire du sol provincial. La propriété était fort peu morcelée. En outre des parcelles que la conquête avait laissées à leurs possesseurs, à côté des petites propriétés assignées à des colons, vétérans ou civils, il existait des exploitations très vastes, appartenant à des familles de l'aristocratie romaine ; Pline nous apprend que, de son temps, l'Africa toute entière appartenait à cinq grands personnages romains. De tous les propriétaires fonciers, le plus important était l'empereur ; il avait d'immenses domaines, administrés par ses procurateurs ou ses intendants, domaines qui provenaient soit de l'ancien patrimoine des rois indigènes, soit des confiscations faites sur les particuliers. La main-d'œuvre agricole était fournie par les anciens habitants, petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, colons partiaires dont la condition était très analogue à celle des khammès actuels, enfin ouvriers agricoles de condition libre ou servile.

La prospérité de l'Afrique romaine s'explique très bien, au moins dans la plupart des régions, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer un changement de climat ou un desséchement du sol. Il ne faut d'ailleurs pas exagérer cette prospérité, si réelle qu'elle soit et il faut s'entendre sur le qualificatif de « grenier de Rome » qu'on lui a si souvent décerné. Trois parts étaient faites des produits agricoles : une part était consommée dans le pays même, une autre était exportée vers l'Italie par le commerce libre, une autre était versée à l'État à titre de contribution en nature des tenanciers du domaine public : c'était l'annone, qu'on emmagasinait dans les greniers de l'État, en particulier à Rusicade (Philippeville), d'où on l'expédiait à Pouzzoles et à Ostie. Le blé que l'Afrique fournissait à l'Italie et qui la faisait contribuer pour un tiers (1.800.000 hectolitres) à l'approvisionnement de la grande ville n'était pas précisément le produit d'une exportation commerciale : la plus grande partie était livrée à titre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'impôt. Il faut noter aussi que les deux principales cultures de l'Afrique ancienne, les céréales et l'olivier, se trouvaient dans des conditions assez différentes des conditions actuelles, le blé n'étant pas concurrencé sur les marchés par les céréales de l'Europe septentrionale et orientale et du Nouveau Monde, l'huile d'olive servant à de nombreux usages aujourd'hui disparus par suite de la concurrence des autres huiles végétales ou minérales et des autres modes d'éclairage.

IV

L'Afrique pacifique, bien organisée, prospère, celle du IIe et du IIIe siècle, s'est désorganisée dans les siècles suivants et l'empreinte romaine, qui semblait si forte et si durable, s'est effacée sans laisser de traces.

La dislocation commence aussitôt après le règne des Sévères. A la mort de Gordien III (238 après J.-C.), la longue ère de prospérité dont l'empire avait joui prend fin ; des troubles de tout genre éclatent et une anarchie sanglante commence l'agonie du grand État. Les Berbères profitent de ces désordres pour se révolter et vers 253 une insurrection, qui paraît avoir été assez grave, éclate chez les populations de la Kabylie du Djurjura et des Babors, Quinquégentiens et Babares. Quelques années après, en 270, il y eut un nouveau soulèvement ; un chef nommé Aradion ravagea la Numidie. Les Quinquégentiens s'agitèrent de nouveau ; en 297, l'empereur Maximien vint les combattre en personne, pénétra dans le massif montagneux et déporta les tribus les plus turbulentes.

Vers 290, Dioclétien partagea l'empire en préfectures et en diocèses. La Maurétanie tingitane fut rattachée au diocèse d'Espagne. Le reste de l'Afrique du Nord forma un diocèse rattaché à la préfecture d'Italie et divisé en six provinces : la Tripolitaine, chef-lieu Gabès ; la Byzacène, chef-lieu Sousse (Hadrumète), l'Afrique proconsulaire ou

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Zeugitane, chef-lieu Carthage ; la Numidie, chef-lieu Cirta ; la Maurétanie sitifienne, chef-lieu Sétif ; la Maurétanie césarienne, chef-lieu Caesarea. L'Afrique était gouvernée par un proconsul, la Byzacène et la Numidie par des consulaires, les autres provinces par des *praesides*. Les empereurs diminuaient ainsi le pouvoir des gouverneurs de province, dont ils craignaient l'ambition. En même temps que s'accomplissait ce remaniement des divisions territoriales, l'administration civile et le commandement militaire étaient complètement séparés ; dans chaque province, à côté des *praesides*, gouverneurs civils, étaient placés des *duces*, chefs militaires. L'armée fut réorganisée et des corps de troupe spéciaux furent chargés de la défense des frontières ; leurs commandants étaient appelés *praepositi limitum*. Un peu plus tard, la direction militaire fut centralisée entre les mains d'un comte d'Afrique.

L'insécurité devenant générale, on se mit à fortifier les villes, les villages et les fermes ; on multiplia les postes de garde et les fortins. Mais la population avait perdu tout esprit militaire et le métier des armes était de moins en moins estimé. Les liens sociaux se relâchent, le patriotisme romain s'affaiblit. La vie se retire du régime municipal ; on fuit les fonctions municipales pour ne plus être responsable de l'impôt vis-à-vis du fisc ; les cités se dépeuplent. La classe moyenne ne se recrute plus et tend à disparaître ; les petits propriétaires deviennent simples cultivateurs sur la terre d'autrui ; les métayers, dont l'engagement est devenu viager, puis héréditaire, sont attachés pour toujours à la terre qu'ils exploitent et deviennent serfs de la glèbe ; on les vend avec la terre, ils font partie du cheptel.

Le christianisme, apporté de bonne heure en Afrique, y avait trouvé des prosélytes enthousiastes. Il plut aux Africains par son caractère révolutionnaire. Il proclamait que les hommes sont égaux et frères ; il était la religion des opprimés, de tous ceux qui souffraient ; il relevait l'esclave courbé sur la glèbe, rendait l'espoir et la dignité aux pauvres,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leur promettait un meilleur avenir en ce monde et dans l'autre. Il sapait la société romaine dans ses fondements, réprouvant le service militaire et le culte des empereurs.

L'Afrique a joué un grand rôle dans la propagation du christianisme : « Nous ne sommes que d'hier, disait l'Africain Tertullien au commencement du IIIe siècle, et nous remplissons tout ce qui est à vous, vos villes, vos places fortes, vos colonies, vos bourgades, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que vos temples. » Au milieu du IIIe siècle, l'église de Carthage, avec saint Cyprien, ne tient guère moins de place dans l'ensemble de la vie chrétienne que l'église de Rome.

L'église d'Afrique se constitua dans un esprit d'hostilité contre l'empire ; ses docteurs, Tertullien surtout, sont pleins d'anathèmes contre Rome. Elle eut de nombreux martyrs, dont les noms révèlent souvent l'origine berbère. Pendant les persécutions, les prêtres détournèrent les fidèles du service militaire et des fonctions publiques où il fallait faire sans cesse acte de paganisme ; les Africains apportèrent dans cette propagande une âpreté qui leur est particulière. Le christianisme, qui fit la grandeur historique de l'Afrique, contribua à sa décadence matérielle.

A partir de 305, les persécutions cessent et l'empereur Constantin se rallie à la religion nouvelle. Cependant les inégalités et les misères d'autrefois subsistent, les opprimés et les faibles n'ont pas vu la réalisation de leurs espérances. Ce fut pour les Africains une immense déception. Ils se détachent alors du christianisme officiel, comme ils s'étaient détachés du paganisme impérial et embrassent le schisme donatiste.

Dans un concile tenu à Cirta en 305, on reprocha à un certain nombre d'évêques d'avoir faibli lors de la persécution de Dioclétien, en livrant les livres et les vases sacrés ; on les flétrit du nom de traditeurs, traîtres. Donat, évêque des Cases-Noires, village de l'Aurès, se mit à la tête de ces intran-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sigeants, qui prirent dès lors le nom de Donatistes, firent une guerre acharnée à leurs adversaires et provoquèrent un véritable schisme dans l'église d'Afrique. Presque partout, un évêque et une église donatistes se dressèrent en face de l'évêque et de l'église catholiques. Condamné par les conciles, poursuivi par le pouvoir, le donatisme trouva un appui dans la plèbe et garda de nombreux adhérents, qui se considéraient comme les seuls purs, les seuls vrais fidèles. Le caractère exclusif et absolu du donatisme a déjà quelque chose de l'islam, et son cri de guerre : *Deo laudes*, est déjà presque celui des musulmans.

Des revendications sociales se mêlent chez les donatistes aux idées religieuses. Quelques-uns, plus violents que les autres, se réunissent en bandes pillardes ; on les appela Circoncellions, « ceux qui assiègent les fermes. » Propriétaires ruinés par le fisc, colons révoltés, esclaves en rupture de chaîne viennent grossir ces troupes. « Quand ils rencontrent un maître, dit saint Augustin, ils le forcent à descendre de sa voiture, s'y installent et le font courir à pied devant eux. » Ils s'annoncent comme devant rétablir la pureté de la foi, l'ère de l'égalité, le règne de Dieu sur la terre. En attendant, ils tuent, ils pillent, ils détruisent. C'est une véritable Jacquerie.

A la faveur de ces troubles, les insurrections renaissent. Les indigènes aspirent à se séparer de l'empire aussi bien que de l'église catholique. En 373, un grand chef indigène au service de l'empire, Firmus, organise un mouvement général; il joint à ses contingents les donatistes et entraîne toutes les tribus de la Kabylie ; il bat les troupes romaines en plusieurs rencontres, met le pays à feu et à sang, s'empare de Caesarea et d'Icosium. Le comte Théodose n'en eut raison qu'après trois années de campagnes difficiles. Quelques années plus tard, en 398, un frère de Firmus, Gildon, qui avait beaucoup contribué au succès de Théodose, se souleva à son tour. Vaincu dans une grande bataille livrée en Numidie, il s'étrangla dans sa prison et la révolte fut étouffée ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les immenses domaines de cette famille de chefs furent confisqués et réunis au domaine impérial.

La société africaine toute entière était travaillée par des ferments d'anarchie ; dans les dernières années du IVe siècle, le désordre, les révoltes, les invasions se multipliaient. L'ordre et l'orthodoxie trouvèrent un défenseur éminent dans saint Augustin, un des plus grands hommes de l'antiquité. Né à Souk-Ahras (Thagaste) d'un père romain et d'une mère berbère, il avait été professeur d'éloquence à Rome et à Milan, puis était devenu évêque d'Hippone en 393. Il combattit avec ardeur, par sa parole et par ses écrits, toutes les hérésies, manichéisme, pélagisme, donatisme ; il constitua d'une manière presque définitive le dogme catholique et donna sa forme au christianisme occidental. « Il unit, dit Gsell, la raison classique à une foi brûlante comme le ciel africain ; il fut le plus illustre représentant d'un pays qui, par sa place dans la Méditerranée, appartient à la fois à l'Occident et à l'Orient. »

Saint Augustin ne put empêcher la décadence et la chute finale de l'œuvre romaine. Lorsqu'il mourut, en 430, les Vandales assiégeaient sa ville épiscopale. Vingt-cinq ans plus tard, la domination romaine avait entièrement disparu de l'Afrique du Nord.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE IV

Les Vandales et les Byzantins (1)

I

Au début du IVe siècle, les Barbares avaient déjà largement pénétré dans l'empire, en Gaule, en Bretagne, en Espagne ; il était inévitable qu'ils parvinssent jusqu'à l'Afrique. Des intrigues de cour les y aidèrent : le commandant des troupes de l'Afrique proconsulaire, le comte Boniface, menacé dans sa vie par une dénonciation accueillie contre lui à la cour impériale, appela à son secours les Vandales installés en Espagne. Il leur proposa de partager avec eux l'Afrique du Nord, leur offrant les Maurétanies jusqu'à l'Ampsaga et se réservant le reste.

Genséric accueillit avec joie ces ouvertures et passa le détroit de Gibraltar. L'armée sédentaire des limites ne servit de rien contre ces ennemis inattendus ; quant aux troupes mobiles, elles ne résistèrent pas au début, leur général étant complice des Germains. Les Vandales occupèrent donc le pays sans résistance ; comme ils étaient ariens et ennemis des catholiques, les donatistes se joignirent à eux pour rendre aux orthodoxes les persécutions et les souffrances qu'eux-mêmes avaient longtemps endurées. Les indigènes firent cause commune avec eux, voyant dans cette invasion une occasion de pillages et de razzias. Mais les Vandales ne s'arrêtèrent pas à la limite qu'ils avaient d'abord acceptée.

(1) Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, voir Ch. DIEHL, *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Boniface, effrayé du fléau qu'il avait déchaîné, se réconcilia avec l'impératrice Placidie et voulut combattre les envahisseurs. Il était trop tard ; il fut battu et rejeté dans Hippone, qui fut prise après un long siège ; il rentra à Rome, abandonnant l'Afrique.

En trois ans, de 427 à 430, les Vandales avaient conquis la Berbérie depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à Bône. En 439 , ils reprirent les hostilités et se jetèrent à l'improviste sur Carthage, qu'ils enlevèrent et dont ils firent leur capitale; ils envahirent la Tripolitaine, se créèrent une marine avec laquelle ils étendirent leurs entreprises aux Baléares, à la Corse, à la Sardaigne, à la Sicile. En 455, profitant de l'anarchie dans laquelle se débattait l'Italie, Genséric était venu débarquer à l'embouchure du Tibre ; pendant 14 jours et 14 nuits, il avait procédé méthodiquement au pillage de Rome ; l'or, l'argent, les statues des dieux et des empereurs, les étoffes, les meubles précieux, même les tuiles de bronze doré qui recouvraient le Capitole, tout fut entassé sur ses vaisseaux. Il emmena 70.000 captifs, parmi lesquels l'impératrice Eudoxie et ses deux filles, ainsi qu'un grand nombre de personnes des premières familles romaines. Genséric maria une des filles d'Eudoxie avec son fils Hunéric, exigea pour elle une forte dot et pour les autres princesses une rançon considérable. Une tentative des Grecs de l'empire d'Orient pour chasser les Vandales de l'Afrique échoua par la mésintelligence de Basiliscus, qui commandait la flotte et d'Héraclius, général de l'armée de terre.

L'histoire des Vandales ne nous est guère connue que par les récits de leurs ennemis, écrivains grecs comme Procope ou catholiques comme Victor de Vite, qui voyaient en eux les persécuteurs de l'église orthodoxe. Ils passent pour avoir été les plus dévastateurs de tous les barbares, comme en témoigne le mot même de vandalisme, qui est resté dans la langue. Mais il faut se défier des exagérations de langage des écrivains du temps et des termes excessifs qu'ils prodiguent à tout propos.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les Vandales, comme les autres barbares, eurent le respect de la civilisation romaine ; ils conservèrent l'ancienne administration, avec ses cadres et sa hiérarchie. Ils étaient fort peu nombreux, 50.000 à 80.000 ; ils se considéraient comme une grande garnison à laquelle le pays devait la subsistance. C'était moins une nation qu'une armée. L'élément militaire ayant le pas sur l'élément civil, c'était le roi des soldats qui gouvernait. Genséric distribua à ses guerriers des terres ou les installa chez les anciens habitants. Il est probable qu'il y eut des spoliations et des violences, mais on ne voit pas que les possesseurs du sol aient été expropriés en masse. La condition des cultivateurs ne devint ni meilleure ni pire, mais l'aristocratie romaine et le clergé catholique surtout furent traités en ennemis. Les églises furent fermées ou livrées au culte arien, les biens ecclésiastiques donnés au clergé vandale, les évêques déportés. Quant aux indigènes, ceux des Maurétanies étaient depuis longtemps presque indépendants ; Genséric les ménagea et les employa comme auxiliaires dans ses courses maritimes, qui ont déjà comme un avant-goût de piraterie barbaresque. Les paysans de l'Afrique et de la Numidie demeurèrent ce qu'ils étaient auparavant, esclaves ou serfs de la glèbe ; ils travaillèrent à la fois pour les anciens et pour les nouveaux maîtres.

Genséric paraît avoir été un des chefs les plus remarquables parmi les barbares. Il établit un puissant empire et se fit craindre sur toutes les côtes méditerranéennes, du détroit de Gibraltar au détroit de Messine. Mais il emporta avec lui dans la tombe toute la grandeur du peuple vandale. Comme chez les Francs, comme chez les Ostrogoths, la décadence commença à la mort du fondateur, en 477. Le peu d'aptitude des barbares à accepter une organisation régulière, la turbulence des guerriers, les divisions des chefs produisirent partout les mêmes effets. Les Vandales furent vite amollis par le climat africain et la vie qu'ils menaient dans les belles villas des environs de Carthage ; ils s'habillèrent avec recherche, abusèrent de la bonne chère, coururent les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

thermes, les cirques, les théâtres. Etourdis par les splendeurs d'une civilisation raffinée, ils perdirent en peu de temps leur énergie militaire ; ces hommes du Nord fondirent comme la neige au soleil d'Afrique et disparurent sans laisser de traces.

Les Vandales avaient pérmis en fait aux Berbères de recouvrer leur indépendance dans une bonne partie des provinces ; c'est ce qui explique la rapidité de leur chute ; leur royaume n'était qu'une façade. Des révoltes éclatèrent non seulement en Maurétanie, mais en Numidie, en Byzacène, en Tripolitaine. Les montagnards de l'Aurès descendirent dans les plaines de Numidie et détruisirent les belles cités qui avaient été jadis si florissantes, Théveste, Bagaï, Timgad, Lambèse ; ils s'avancèrent jusqu'à quelques lieues de Constantine. Les places ayant été démantelées par Genséric, nul obstacle n'arrêtait les incursions. Enfin les passions religieuses, toujours si ardentes en Afrique, avaient gagné les nouveaux venus. Hildéric, élevé à la cour de Constantinople, ami personnel de Justinien, arrêta les persécutions que ses prédécesseurs avaient fait subir au clergé catholique et se prêta imprudemment à une réaction ; il devint impopulaire et son parent Gélimer le renversa. Justinien ayant réclamé en faveur du prince son ami, le roi vandale lui répondit par des insolences ; il en résulta une guerre dont la conséquence fut la ruine des Vandales et la soumission de l'Afrique à de nouveaux maîtres.

II

En 533, par une rapide campagne, Bélisaire établit en Afrique l'autorité de l'empereur de Constantinople, héritier légitime des empereurs romains. Il débarqua avec 15.000 hommes à Caput-Vada, sur les confins de la Byzacène et de la Tripolitaine. Un premier combat ouvrit aux Grecs les portes de Carthage ; battu encore dans une ren-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

contre décisive à Tricamara, à sept lieues environ de Carthage, cerné dans les montagnes où il s'était réfugié, Gélimer capitula ; il fut conduit à Constantinople et traîné derrière le char du vainqueur. Des lieutenants de Bélisaire allèrent soumettre Caesarea et Ceuta ; d'autres prirent possession des Baléares et de la Sardaigne. L'empire vandale disparut ; il n'avait duré qu'un siècle.

Dès 534 parurent deux rescrits de Justinien, relatifs l'un à l'administration militaire, l'autre à l'administration civile. Le commandement suprême des troupes appartenait à un *magister militum*, qui avait sous ses ordres des *duces*. Le gouvernement civil était confié à un préfet du prétoire d'Afrique, assisté des six *praesides* ou gouverneurs des provinces de Tingitane, de Numidie, d'Afrique, de Byzacène, de Tripolitaine et de Sardaigne.

Le rôle principal dans la restauration byzantine de l'Afrique du Nord appartient à l'eunuque Solomon, qui avait été le lieutenant de Bélisaire dans la campagne de 533 et et qui prit après lui le commandement des troupes. Il travailla à rétablir les défenses, à réparer les anciennes places, à dresser de nouvelles forteresses. Les matériaux ne manquaient pas ; on ramassait pêle-mêle les décombres des édifices, les pierres tombales, les frises des temples, les statues, et on les empilait dans d'énormes murailles. C'est comme un symbole de la restauration byzantine, reconstruction hâtive et informe avec des débris du passé. Les remparts de Sétif, de Guelma, de Timgad, de Tébessa, de Madaure et bien d'autres attestent l'activité prodigieuse de Solomon, qui fit exécuter tous ces travaux au nom de Justinien. La ville arabe de Mila s'abrite encore derrière une enceinte bâtie par les Grecs et pour mettre Tébessa en état de défense, nos officiers du génie n'ont eu qu'à utiliser les murs byzantins.

Les Byzantins ne recouvrèrent pas toute l'Algérie romaine. Ils se contentèrent d'abord de protéger la région de Constantine, la vallée de la Seybouse et le cours supérieur de la Medjerda, en constituant une ligne de forteresses qui s'appuyaient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sur les deux places de Constantine et de Guelma. Puis, en 539, ils conquirent l'Aurès, le Hodna et le pays de Sétif. Mais l'Aurès paraît avoir été bientôt abandonné ; on créa au Nord de ce massif une ligne de défense ; de là, la frontière se dirigeait vers le Hodna, en passant par Tobna et Msila (Zabi-Justiniana) ; elle remontait ensuite vers le Nord pour couvrir Sétif. Le reste de l'Algérie demeura entre les mains des indigènes, auxquels on enleva seulement quelques ports, Rusguniae, Tipasa, Caesarea, Cartennae, étroitement cernés par les tribus du voisinage.

La domination grecque, à peine établie, était déjà vacillante ; le fisc, réorganisé avec toute la rapacité du Bas-Empire, exaspérait la population romaine ; les persécutions religieuses chassaient les ariens. Procope prétend que, pendant le règne de Justinien, l'Afrique a perdu cinq millions d'habitants. Tout annonçait la ruine prochaine de cette restauration factice.

Les insurrections indigènes recommencèrent ; la population ne faisait rien pour soutenir un gouvernement qu'elle détestait ; l'armée, formée de mercenaires, ne savait plus obéir et les soldats se mutinaient contre leurs chefs. Le soulèvement indigène que raconte le poème de Corippus, la *Johannide*, composée en l'honneur du général Jean Troglita, paraît avoir été très grave ; de l'Aurès jusqu'à la Tripolitaine, toutes les tribus étaient révoltées et les Sahariens de l'extrême Sud arrivaient à la rescousse. En réalité, l'Afrique du Nord, soustraite en 430 par les Vandales à la puissance de Rome, est restée à partir de cette date livrée à elle-même et n'a connu que sur des territoires limités l'influence effective des Vandales et des Byzantins.

On connaît d'ailleurs très mal l'histoire de la période byzantine. De grandes principautés paraissent s'être formées parmi les Berbères en dehors du territoire occupé par les Grecs ; l'une d'elles a laissé près de Tiaret de curieuses pyramides, les *djedar* ; ce sont les tombeaux d'une dynastie qui semble avoir été chrétienne et avoir subi l'influence byzantine.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tout compte fait, les Byzantins ont eu l'honneur de sauver dans une partie de la Berbérie ce que les Vandales et les indigènes avaient laissé subsister de la civilisation romaine. Pendant plus d'un siècle, ils ont retardé la catastrophe imminente.

III

Les Français ayant repris dans l'Afrique du Nord l'œuvre civilisatrice des Romains, dont ils sont, aux yeux mêmes des indigènes, les successeurs, l'étude de la colonisation romaine présente pour nous un intérêt indéniable. Cependant il ne faut pas se laisser abuser par les apparences et les différences sont plus frappantes que les ressemblances entre la situation des Romains et la nôtre. D'abord, les résultats de la colonisation romaine nous apparaissent comme dans un tableau où les différents plans seraient confondus et il ne nous est plus guère possible de distinguer exactement la part de chaque génération et de chaque siècle. Les Romains ont occupé l'Afrique environ 500 ans et ils n'ont guère commencé à la coloniser qu'au bout de 200 ans. « On s'étonne, écrivait Dureau de la Malle, en 1835, qu'en quatre années on n'ait pas soumis, organisé, assaini, cultivé toute la Régence d'Alger, et on oublie que Rome a employé 240 ans pour la réduire toute entière à l'état de province sujette et tributaire. »

L'œuvre colonisatrice de Rome avait d'ailleurs été précédée par celle de Carthage, à laquelle il faut peut-être attribuer dans la mise en valeur du pays une part beaucoup plus large qu'on ne le fait d'ordinaire ; elle ne se trouvait pas, comme la France en 1830, en présence d'un pays ruiné par de longs siècles d'anarchie. Mais là n'est pas la principale différence : elle est dans l'attitude réciproque des indigènes et des immigrés. Les Romains, moins civilisés que les Grecs, l'étaient plus que les habitants de l'Espagne ou de la Berbérie, mais il n'y avait pas entre eux et les Africains l'écart

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qui sépare aujourd'hui les indigènes des Français. Enfin, les Romains ne se heurtaient pas comme nous à l'Islam ; c'est comme musulmans plus encore que comme Berbères que les indigènes sont réfractaires à notre action. A la tolérance réciproque des religions antiques a fait place l'intolérance réciproque des grandes religions monothéistes.

On peut se demander comment il se fait que la civilisation romaine et la langue latine ont péri dans l'Afrique du Nord, tandis qu'elles subsistaient en Espagne et en Gaule. En Berbérie, aucune langue romane n'a vécu ; aucun groupe chrétien ne s'est maintenu, comme il est arrivé ailleurs en pays musulman, par exemple en Syrie ; rien n'est resté romain dans les institutions. « De toutes les régions sur lesquelles s'était étendue la civilisation romaine, dit Albertini, il n'y en avait guère qui eussent montré plus d'aptitude à s'assimiler cette civilisation ; il n'y en a aucune où cette civilisation ait été aussi complètement abolie. »

Les causes de ce phénomène sont multiples. Cette extirpation complète du passé romain suppose dans la romanisation de l'Afrique des vices internes et des lacunes. Il y a eu trop peu d'éléments immigrés et la romanisation des indigènes a été trop superficielle ; l'assimilation ne fut pas très profonde : « Ce n'était, dit Cagnat, qu'une brillante façade derrière laquelle le vieux fonds berbère et punique subsistait ; l'extérieur était romain, le substratum était demeuré indigène. »

Surtout, et c'est le principal enseignement que nous pouvons retirer de l'étude du passé, il n'y avait pas eu une extension suffisante du territoire soumis. Il s'était conservé, dans les montagnes et dans le désert, des îlots et comme des réserves de barbarie. Les Berbères, à cause de leur peu de cohésion et de leurs querelles intestines, sont incapables de s'unir contre l'envahisseur et de lui résister longtemps ; mais ils se dérobent à son action en se réfugiant dans des montagnes inaccessibles ou en s'enfuyant dans les steppes et le Sahara. « Non seulement, dit Masqueray, le caractère ber-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bère n'a pas été modifié au fond par toutes les populations étrangères qui s'étaient flattées de se l'assimiler, mais il les a submergées et recouvertes comme une épave. »

Au VII^e siècle, la civilisation antique, déjà frappée à mort par les indigènes et les Vandales, périt par l'invasion arabe. L'Afrique du Nord se sépare du monde latin pour entrer dans le monde de l'Islam. « Cette contrée, dit Gsell, que l'Orient et l'Occident s'étaient si longtemps disputée, qu'ils avaient tour à tour marquée profondément de leur empreinte, où ils s'étaient mêlés pour former le christianisme latin, appartient désormais toute entière à l'Orient ; l'unité méditerranéenne cesse d'exister. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE V

L'Algérie de la conquête musulmane à l'invasion hilalienne (1)

L'histoire de l'Afrique du Nord à partir de la fin de la domination romaine est, comme l'a très bien vu le grand historien des Berbères, Ibn-Khaldoun, celle des tribus qui tour à tour acquièrent l'hégémonie. Ces tribus se personnifient en une ou plusieurs dynasties sorties de leur sein et auxquelles elles servent de soutien, de garde du corps et de makhzen. Puis elles s'usent et s'épuisent rapidement de plusieurs manières : elles perdent leur sang dans les combats et elles s'amollissent dans la vie facile des plaines et des villes, se dépouillant des qualités agressives et guerrières qui avaient fait leur succès. Elles sont alors remplacées par d'autres, qui, au bout d'un temps plus ou moins long, disparaissent à leur tour.

C'est ainsi que les Lemaïa et les Beni-Ifren dominent avec les Kharedjites, les Ketama avec les Fatimides, les Lemta et les Lemtonna avec les Almoravides, les Masmouda avec les Almohades. Il semble même que tous ces mouvements puissent se ramener plus ou moins à des luttes entre deux éléments berbères distincts et opposés, les Sanhadja et les Zenata, ou, si l'on veut, les Berbères montagnards et les Berbères nomades.

(1) Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Alger, 1854-56, 4 vol. (réimprimé en 1926). — El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, Paris, 1859 (réimprimé en 1925). — H. Fournel, *Les Berbères : étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, Paris, 1875-81, 2 vol. — E. Masqueray, *Chronique d'Abou Zakaria*, Paris, 1879. — Id., *Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique septentrionale*, Alger, 1881. — S. Gsell, G. Marçais, G. Yver, *Histoire d'Algérie*, Paris, 1927. — Georges Marçais, *Manuel d'art musulman*, Paris, 1926-27, 2 vol. — E. F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les luttes et les tendances des tribus sont la véritable histoire de l'Afrique du Nord au Moyen Age. Quant aux événements qui concernent les dynasties établies à Cordoue ou à Bagdad, ils n'intéressent guère la vie profonde de la contrée. Jamais les groupements n'ont été agrégés en un État véritable : à certaines époques, une organisation superficielle et éphémère leur a été imposée du dehors, mais, à chaque défaillance du pouvoir central, ils sont revenus à leur anarchie traditionnelle. Les sacs de villes, les pillages, les razzias se succèdent comme les dunes de sable du désert, sans que jamais aucun progrès se dégage de ce chaos. C'est une histoire monotone et vide de sens, du moins à ce qu'il semble, car les documents dont nous disposons pour l'écrire sont des plus incomplets et des plus médiocres.

Il faut ajouter que l'histoire de l'Afrique du Nord pendant cette période est essentiellement une histoire religieuse. C'est un mouvement religieux qui a porté Okba et l'armée syrienne qu'il commandait jusqu'aux rives de l'Atlantique et amené les musulmans jusque dans les plaines de Poitiers. C'est un mouvement religieux qui a donné naissance au Kharedjisme et autres schismes berbères. Ce sont des mouvements religieux, au moins dans leur principe, qui ont successivement attribué le pouvoir aux Fatimides, aux Almoravides, aux Almohades. Il en a été de même d'ailleurs jusqu'à nos jours, et c'est toujours au nom de la religion ou sous la conduite d'une personnage religieux que les indigènes ont résisté à la domination française. Seule, l'idée religieuse est capable de les arracher à leurs querelles locales et de leur inspirer des mouvements d'ensemble.

I

Les Arabes, dix ans après la mort du Prophète, avaient déjà conquis une grande partie de l'Asie-Mineure, de la Babylonie, de la Perse, puis l'Egypte. L'Afrique du Nord, dépen-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dance lontaine de Byzance, apparaissait comme très vulnérable et offrait une proie facile. Cependant les premiers khalifes éprouvèrent au début beaucoup de répugnance à s'y engager et à aborder « l'Occident perfide ». Ce ne fut qu'en 647 qu'apparurent les premières bandes. Le patrice Grégoire était alors gouverneur de l'Afrique ; indépendant en fait et n'ayant point de secours à attendre de Byzance, il essaya, avec des contingents indigènes, d'arrêter les envahisseurs ; il fut tué dans une sanglante bataille près de Suffetula (Sbeïtla).

Après cette première expédition, qui n'était qu'un raid, dix-sept ans se passèrent sans que les musulmans reparussent en Afrique. Les khalifes Ommiades songèrent plus sérieusement à ajouter la Berbérie à leur empire. En 666, Okba-ben-Nafi fonda, loin de la mer et à l'abri des flottes byzantines, la place forte de Kairouan, pour imprimer à la conquête un caractère de stabilité. Une seconde expédition, en 681, le conduisit jusqu'à l'Océan ; il poussa son cheval dans les flots, en s'écriant : « Seigneur, si cette mer ne m'en empêchait, j'irais dans des contrées plus lointaines encore et dans le royaume de Doul-Korneïn, en combattant pour la religion et en tuant tous ceux qui ne croient pas en ton existence et qui adorent d'autres dieux que toi. » A son retour, les Berbères se soulevèrent à l'appel d'un chef nommé Koceïla et lui barrèrent le passage ; Okba fut tué à Tehouda, au Nord-Est de Biskra, près de l'oasis qui porte son nom et conserve son tombeau.

Koceïla, reconnu comme roi par un grand nombre de tribus, régna cinq ou six ans ; il périt dans un combat. Les Arabes reparurent en 697 avec Hassan-ben-Noman ; ils enlevèrent facilement Carthage aux Grecs, mais les Berbères résistèrent aux envahisseurs orientaux sous la conduite d'une femme, la Kahena, c'est-à-dire la magicienne, la prophétesse, reine de l'Aurès. Ses sujets, d'après les auteurs arabes, professaient le judaïsme, ainsi que beaucoup d'autres tribus de l'Afrique du Nord, sans que nous sachions d'ailleurs au

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

juste ce qu'était ce judaïsme et s'ils n'ont pas confondu juifs et chrétiens, *les gens du livre*, comme ils les appelaient par opposition aux païens. Les Arabes furent vaincus à Bagaï, au Nord de l'Aurès, et se retirèrent dans le pays de Barka. Pour décourager les envahisseurs, la Kahena résolut de faire le vide devant eux. « Ils veulent, disait-elle, s'emparer des villes, de l'or et de l'argent, tandis que nous ne désirons posséder que des champs pour l'agriculture et le pâturage ; je pense donc qu'il n'y a qu'un plan à suivre, c'est de ruiner le pays pour les éloigner. » Elle fit, dit-on, couper les oliviers et transforma le pays en un désert ; ces dévastations, dont il ne faut d'ailleurs pas exagérer l'ampleur, lui aliénèrent les tribus de la plaine et lorsqu'au bout de cinq ans Hassan reprit l'offensive, la Kahena succomba. L'imagination populaire a conservé le souvenir de cette Débora berbère, en qui s'était incarnée l'opposition à l'Islam.

Dans les dernières années du VII^e^ siècle, la résistance des Berbères était brisée, non sans peine ; des missionnaires musulmans entreprirent l'œuvre de leur conversion et ils se rallièrent assez rapidement à la religion des envahisseurs ; il est vrai qu'ils l'abandonnèrent plus facilement encore ; ils apostasièrent jusqu'à douze fois en moins d'un siècle, disent les historiens arabes. En général, ces paysans africains ne devaient pas être de très grands clercs ; l'Islam leur parut une forme nouvelle de l'ancienne religion ; il annonçait un Dieu unique, l'égalité de tous les fidèles ; tout musulman, quelle que fût son origine, était dispensé de la capitation. Plus de privilèges, plus de gouverneurs étrangers, plus de fisc impérial ; c'était une émancipation. Les Berbères devinrent musulmans comme ils étaient devenus chrétiens et à peu près pour les mêmes raisons.

Ce premier ban des conquérants arabes était trop peu nombreux pour qu'ils fussent réellement maîtres du pays ; ils y laissèrent seulement quelques garnisons et quelques missionnaires. Au fond, la Berbérie restait berbère et si les conquérants arabes ont pu venir à bout momentanément de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la résistance des indigènes, c'est vraisemblablement parce qu'ils ont eu la chance ou l'adresse de détourner et d'utiliser leur ardeur guerrière en les entraînant à la conquête de l'Espagne. En 710, une armée, envoyée par Moussa-ben-Noceïr, qui avait succédé à Hassan dans le gouvernement de l'Afrique, armée dont les contingents berbères formaient la majeure partie, traversait le détroit de Gibraltar, débarquait dans la péninsule ibérique et la conquérait pour le compte du khalife de Damas.

Vers 730, l'empire des khalifes atteint sa plus grande extension. Mais cet immense royaume, qui s'étendait depuis le fond de l'Orient jusqu'à la mer des Ténèbres, comprenait des populations très diverses, qui, comme celles de l'empire de Charlemagne, n'avaient entre elles d'autre lien que le lien religieux ; comme l'empire de Charlemagne, il se désagrégea très rapidement. Les insurrections des Berbères d'Afrique contribuèrent, au moins autant que la victoire de Charles Martel, au recul de l'invasion arabe. La grande révolte berbère de 740 a sous ce rapport une importance réelle pour l'histoire générale.

II

Dès que les Berbères eurent appris à balbutier la profession de foi musulmane, c'est comme musulmans qu'ils combattirent ceux-là mêmes qui leur avaient apporté la bonne parole du Coran. Comme jadis ils avaient dressé l'église donatiste contre l'église catholique, ils opposèrent au dogme orthodoxe le dogme kharedjite.

Dans les premières guerres entre musulmans qui se produisirent après la mort du Prophète, le fondateur de la secte, Abdallah-ben-Ouahab, s'était déclaré contre Ali parce que celui-ci avait admis un arbitrage entre son compétiteur Moaouïa et lui. Ses partisans furent appelés les Kharedjites, les séparés ; il y avait parmi eux deux groupes, les Aba

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dhites et les Sofrites, ces derniers plus intransigeants encore que les autres.

Le Kharedjisme, qui, après avoir tenu une place considérable dans la vie de l'Algérie aux VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles, se conserve aujourd'hui encore chez les Mozabites, était une sorte de puritanisme égalitaire et farouche, dont les sectateurs avaient terrorisé l'Orient et failli renverser l'empire Ommiade. Les Kharedjites sont des non-conformistes, des hommes pieux, indignés de la dépravation et de l'hypocrisie de ces successeurs du Prophète qui se servaient de la religion comme d'un moyen de réaliser leurs ambitions. Ce sont des républicains et des démocrates, en religion comme en politique, et des moralistes austères. Ils prêchent que la foi sans les œuvres ne suffit pas et que les pécheurs seront damnés aussi bien que les incrédules. Ils professent que les Koreïchites n'ont pas un droit exclusif au khalifat et que tout khalife est révocable en cas d'indignité. Leur idéal de gouvernement est un chef élu, sans cesse surveillé et toujours responsable devant l'assemblée des musulmans.

Les Kharedjites, persécutés en Orient, envoyèrent dans le Maghreb des missionnaires qui y trouvèrent un terrain merveilleusement préparé pour une révolte contre le khalifat et ses gouverneurs. Les indigènes embrassèrent avec passion les doctrines de cette secte, dont les violences répétèrent, à plusieurs siècles de distance, les excès des donatistes et les fureurs des circoncellions. La religion telle que la comprenaient les Berbères n'étaient pas la froide religion des gens qui disaient toujours ce qu'ils devaient au khalife, jamais ce que le khalife leur devait ; ils virent dans le Kharedjisme un moyen de se révolter au nom d'Allah et de satisfaire leurs espérances de nivellement universel. Le calvinisme musulman, dit Dozy, trouva là son Ecosse. Toutes les grandes révoltes qui, pendant plusieurs siècles, se produisirent dans l'Afrique du Nord, se firent au nom du Kharedjisme.

Le gouverneur Yezid voulut exiger des Berbères, malgré leur conversion à l'Islam, le *kharadj*, impôt territorial, et la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

djezia, impôt de capitation, qui en principe ne devaient peser que sur les non-musulmans ; il voulut aussi imposer à ses soldats l'obligation de porter des matricules tatoués sur les mains, selon l'usage des Grecs. Il fut assassiné pendant qu'il faisait la prière du soir dans la mosquée et d'autres mouvements suivirent. En 740, toute la Berbérie est à feu et à sang, depuis Tanger jusqu'à Gabès. A deux reprises, les Kharedjites s'emparèrent de Kairouan ; une armée envoyée contre eux en 761 réussit à extirper l'hérésie de l'Ifrikia, qui correspond au pays que nous appelons aujourd'hui la Tunisie, mais non du Maghreb, c'est-à-dire du reste de l'Afrique du Nord.

Dès le VIII^e^ siècle, l'Occident échappe complètement au khalifat. Les Berbères, qui, dit un proverbe, mettent une bride aux rois comme on bride les chevaux, se sont débarrassés de l'autorité politique que l'Orient leur avait un moment imposée. D'ailleurs, en 750, les Ommiades de Damas disparaissaient pour faire place aux Abbassides, qui, quelques années plus tard, se fixaient à Bagdad. L'Espagne, de son côté, répudiait les Abbassides, intronisait un Ommiade et s'affranchissait définitivement du khalifat de Bagdad, auquel elle opposait le khalifat de Cordoue.

Les Kharedjites avaient fondé dans le Maghreb deux royaumes, l'un à Tiaret, l'autre à Sidjilmassa, au Tafilelt. Nous connaissons fort mal l'histoire de ces principautés. Celle de Tiaret avait été fondée par un Persan, Ibn-Rostem. C'était une sorte de théocratie égalitaire, dont le chef ne portait d'autre titre que celui d'*imam*, directeur de la prière ; il disposait d'une arme puissante, l'excommunication, mais était lui-même surveillé par les clercs et les théologiens qui l'entouraient. Il vivait dans une extrême simplicité ; des ambassadeurs envoyés de Bassora le trouvèrent en haut d'une échelle en train de recrépir son mur, tandis qu'un esclave lui passait le mortier ; il descendit pour recevoir les étrangers et, après s'être lavé les mains, leur offrit de la galette arrosée de beurre. Tiaret fut, de 761 à 908, la métropole du

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Kharedjisme berbère. On y faisait à la fois, dit G. Marçais, beaucoup de théologie et de bonnes affaires : trait qui se retrouve chez les derniers héritiers du kharedjisme, les Mozabites.

Quant à l'Ifrikia, elle avait été donnée par le khalife Haroun-er-Rachid comme une sorte de fief à Ibrahim-ibn-Aghleb. La famille des Aghlabides se perpétua dans ce commandement de 800 à 908 ; les émirs reconnaissaient la suzeraineté de Bagdad, mais jouissaient en fait d'une indépendance absolue. Ils avaient d'ailleurs fort à faire pour tenir en respect la milice arabe ; ils s'efforcèrent de lui substituer une troupe plus docile, en s'entourant d'esclaves noirs, d'affranchis et de clients. Puis ils bâtirent au Sud de Kairouan des résidences princières où ils se logèrent avec leurs principaux officiers. Un des Aghlabides, Ziadet-Allah, entreprit la conquête de la Sicile ; un autre, Abou-Ibrahim-Ahmed, eut un règne glorieux et fut un grand bâtisseur. Les Aghlabides réalisèrent dans l'Ifrikia une pacification relative, mais ne réussirent ni à reprendre les provinces de l'Ouest, où les Idrissides, descendants d'Ali, venaient de fonder le royaume de Fès, ni à détruire les principautés de Tiaret et de Sidjilmassa où se maintenait le Kharedjisme.

III

Cependant une secte nouvelle, celle des Fatimides Chiites, faisait bientôt son apparition. Les Fatimides, descendants du Prophète par sa fille Fatima, épouse d'Ali, sont, pour leurs partisans les Chiites, les seuls héritiers légitimes du khalifat. Vers la fin du IX^e^ siècle, le mahdi Fatimide Obeïd-Allah, fuyant les persécutions, vint dans le Maghreb. Les Berbères, qui avaient si bien accueilli les tendances puritaines représentées par les Kharedjites, épousèrent également les tendances mystiques représentées par les Chiites. Le messianisme, qui leur promettait un avenir meilleur,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

trouva chez eux un terrain favorable; surtout, la secte nouvelle fit de nombreux prosélytes parce qu'elle se présentait comme ennemie de l'orthodoxie et des khalifes. Obeïd-Allah trouva un appui chez les Ketama, habitants de la région montagneuse qui borde la mer dans la province de Constantine et qui, d'accès difficile, échappait à l'autorité des gouverneurs de Kairouan.

Abou-Abdallah, lieutenant du Mahdi, s'empara de Sétif, des Zibans et chassa de Kairouan le dernier des Aghlabides. Le Mahdi y fit son entrée à cheval, escorté des chefs Ketama et du missionnaire Abou-Abdallah, qui marchait à pied devant son maître. Le royaume de Sidjilmassa fut détruit, ainsi que celui de Tiaret ; une petite troupe abadhite, s'éloignant de la ville livrée aux flammes, s'enfonça dans le Sud en se guidant sur les astres et alla se réfugier dans l'oasis d'Ouargla (909).

Obeïd-Allah fut bientôt reconnu dans tout le Maghreb et l'Ifrikia ; il soumit la Tripolitaine et le pays de Barka et sa puissance s'accrut d'année en année. Le Mahdi choisit comme emplacement de sa capitale une étroite presqu'île de la côte orientale de Tunisie, qui prit le nom de Mahdia, l'*Africa* des écrivains chrétiens du Moyen Age; on tailla dans les collines un arsenal pouvant contenir cent galères ; on creusa des citernes et des silos ; des maisons et des palais s'élevèrent (919). Mahdia devint un nid de corsaires, le point de départ d'expéditions navales, en même temps qu'un refuge contre les soulèvements des Berbères.

Ceux-ci ne tardèrent pas à s'agiter. Les Fatimides avaient donné la suprématie aux Ketama, auteurs de leur élévation et aux Sanhadja leurs alliés. C'en fut assez pour mécontenter l'autre groupe berbère, celui des Zenata. Le Sofrite Abou-Yezid, dit Abou-Hamara, « l'homme à l'âne, » ressuscita la vieille hérésie nationale, le kharedjisme, et provoqua une insurrection générale. En 945, les révoltés s'emparèrent de Tébessa, de Tunis, de Kairouan et vinrent assiéger Mahdia. Le prince fatimide El-Mansour réussit à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

s'emparer d'Abou-Yezid et mit fin à la révolte (947).

Les Fatimides firent la conquête de l'Egypte, réalisant la parole prêtée au Prophète d'après laquelle au VI^e siècle de l'hégire le soleil se lèverait du côté de l'Occident. Les Berbères les aidèrent dans cette conquête, comme ils avaient aidé leurs prédécesseurs dans la conquête de l'Espagne et de la Sicile. En 973, les Fatimides transportèrent au Caire le siège de leur gouvernement.

Le khalife, avant de s'éloigner, donna la Berbérie en apanage aux chefs des Sanhadja, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus. Ainsi fut fondée la dynastie des Zirides. Les Sanhadja Beni-Ziri installés à Kairouan furent chargés de gouverner l'Ifrikia, tout en maintenant leurs positions vis-à-vis des Zenata du Maghreb, alliés des Ommiades de Cordoue. Leur rôle était double et ils avaient deux capitales : Achir, situé sur le Djebel-Lakhdar, au Sud-Est de Médéa, donjon du territoire héréditaire, et Kairouan, centre de l'administration.

Ce domaine était trop étendu ; il se morcela. Lorsque Bologguin-ibn-Ziri se fut transporté à Kairouan, il donna une partie du Maghreb central à titre de fief à son oncle Hammad, qui construisit une ville nouvelle, située comme Achir à la lisière du pays des nomades, sur les flancs du Maadhid, au Nord-Est de Msila ; on l'appela la Kalaâ des Beni-Hammad ; les princes qui y régnaient se rendirent indépendants. Dès lors, la Berbérie fatimide compta deux royaumes Sanhadjiens : à l'Est le royaume des Beni-Ziri de Kairouan, à l'Ouest celui des Beni-Hammad de la Kalaâ.

L'histoire de ces deux dynasties occupe tout le X^e siècle. Nous sommes malheureusement bien peu renseignés sur elles ; des fouilles intéressantes ont été faites sur l'emplacement des deux villes détruites d'Achir et de Kalaâ et nous ont fourni quelques indications. La Kalaâ paraît avoir été un centre commercial important et l'Ifrikia fut également très prospère dans la première moitié du XI^e siècle.

Tous ces princes sanhadjiens reconnaissaient la suzerai-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

neté des khalifes fatimides du Caire, tandis que les princes zenatiens acceptaient celle des Ommiades de Cordoue. Les Sanhadja occupaient le Tell de la province d'Alger et de la province de Constantine ; les Zenata, surtout nomades, se tenaient au Sud et au Sud-Ouest d'une ligne allant à peu près du Hodna à Ténès. Les contestations entre tribus, les querelles de pasteurs et d'agriculteurs sont éternelles mais elles prennent plus d'acuité et d'ampleur en se mêlant au grand duel qui, au x^{e} siècle, oppose l'un à l'autre les deux khalifats rivaux des Ommiades et des Fatimides.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE VI

L'Algérie de l'invasion hilalienne à la domination turque (1)

I

Au XI^e siècle se produit un événement d'une importance capitale pour les destinées de la Berbérie toute entière : c'est la grande invasion hilalienne.

Les tribus arabes des Hilal et des Soleïm étaient établies, vers l'époque de l'avènement des Abbassides, dans les déserts du Hedjaz. C'étaient d'effroyables pillards, qui rançonnaient les caravanes et les pèlerins de la Mecque. Vers la fin du X^e siècle, les Fatimides les transportèrent en masse dans la Haute-Egypte et les cantonnèrent sur la rive gauche du Nil. Sur ces entrefaites, s'il faut en croire les historiens arabes, le souverain Sanhadjien qui régnait à Kairouan, El-Moezz-ibn-Badis, répudia la doctrine fatimide, qui n'avait jamais été très populaire en Berbérie, et revint à l'orthodoxie sunnite. En 1049, il ordonna la suppression du nom du khalife fatimide dans la prière, fit brûler les drapeaux que le khalife lui avait donnés, abolit l'usage d'inscrire son nom sur les monnaies ; il maudit solennellement son suzerain et fit faire la prière au nom du khalife de Bagdad.

(1) Outre les ouvrages cités au chapitre précédent, voir E. CARETTE, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1853. — GOLDZIHER, *Le livre d'Ibn-Toumert*, éd. Luciani, Alger, 1903. — YAHIA-IBN-KHALDOUN, *Histoire des Beni-Abd-el-Ouad, rois de Tlemcen*, trad. A. Bel, Alger, 1904-1913, 2 vol. — W. et G. MARÇAIS, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903. — G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV siècle*, Paris, 1913 (avec bibliographie)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La vengeance du khalife El-Mostancer fut terrible. Trop faible pour entreprendre lui-même une expédition, il lança sur l'Afrique du Nord, d'après le conseil de son ministre El-Yazouri, les Hilal et les Soleïm, ce qui présentait le double avantage de s'en débarrasser et de créer des difficultés à El-Moezz : « Je vous fais cadeau, leur dit-il, du Maghreb et du royaume d'El-Moezz le Sanhadjien, vil esclave qui s'est révolté contre son maître. »

Bien qu'il n'y ait pas de raison absolue de douter de ce récit, il faut se défier de la tendance des historiens arabes, à attribuer tous les événements à des causes fortuites et accidentelles ; peut-être l'exode eut-il des motifs plus profonds. Quoi qu'il en soit, non seulement les Hilal et les Soleïm, mais toutes sortes de nomades émigrèrent en masse vers l'Ifrikia. On leur donnait au début une pièce d'or et une fourrure pour les décider à partir, mais bientôt l'affluence fut telle qu'on leur fit au contraire payer un droit.

Il n'est pas possible de connaître le chiffre total des envahisseurs ; ils étaient en tout cas fort nombreux ; on a parlé de 200.000 familles, d'un million d'individus : probablement une lente infiltration succéda à l'invasion proprement dite. Il ne s'agissait donc plus de petites armées régulières comme les troupes syriennes du VII^e^ et du VIII^e^ siècle ; c'étaient des émigrants qui arrivaient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des bandes sans discipline et presque sans chefs : « Les premiers conquérants musulmans, dit Ibn-Khaldoun, ne s'établirent point au Maghreb comme habitants des tentes ; pour rester maîtres du pays, ils durent demeurer dans les villes. Ce ne fut qu'au milieu du V^e^ siècle de l'hégire que les Arabes nomades s'y dispersèrent par tribus et vinrent camper dans toutes les parties de cette vaste région. »

Les conséquences de l'invasion du XI^e^ siècle ne se produisirent pas tout d'un coup. L'Ifrikia fut naturellement la première atteinte ; les Arabes dévastèrent les plaines de la Tunisie et ruinèrent Kairouan ; le souverain Ziride l'aban-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

donna et se réfugia à Mahdia, où il vécut isolé et presque oublié. Une partie des habitants de Kairouan se transporta à la Kalaâ-des-Beni-Hammad, qui profita de la ruine de sa rivale. Mais bientôt la Kalaâ fut atteinte à son tour et le sultan En-Nacer transféra sa capitale à Bougie, ville maritime d'accès difficile pour les nomades, qui devint une importante place de commerce, en rapports fréquents avec l'Europe, comme en témoignent notamment les lettres très cordiales que le pape Grégoire VII échangea avec le sultan de Bougie.

Vers 1100, l'invasion proprement dite est à peu près terminée, mais le mouvement se continue au moins jusqu'au XIVe siècle. Ibn-Khaldoun compare ces Arabes de l'invasion hilalienne à des loups affamés, à des sauterelles dévorantes et un chapitre de ses *Prolégomènes* est intitulé : « Tout pays conquis par les Arabes est un pays ruiné. » Ils renversèrent les villes, coupèrent les arbres, brûlèrent les récoltes, faisant partout place nette avec leurs troupeaux. Les jardins, les vergers, les champs cultivés se changèrent en terres de parcours ; ils apportèrent le désert avec eux. « Ils pénétrèrent partout, dit Masqueray, excepté dans les gorges des hautes montagnes, poussèrent dans toutes les plaines dévastées leurs troupeaux de moutons et de chameaux, empêchèrent le commerce, ruinèrent l'industrie, firent enfin de la majeure partie de l'Afrique du Nord la terre pauvre et nue que nous avons découverte avec une sorte d'horreur. » Ils ne dominèrent nulle part, tout en détruisant beaucoup ; aussi leur action n'est-elle pas toujours visible lorsqu'on étudie seulement l'histoire des dynasties. Comme ils ne sont jamais que des pillards ou des condottieres, leur nom n'apparaît pas habituellement. Ils n'en ont pas moins eu la plus funeste action politique.

Pour conquérir leur emplacement définitif, les Arabes se mettent au service des dynasties berbères, qui s'en font des alliés contre leurs rivales, introduisant ainsi dans leurs États les pires éléments d'anarchie. A partir du XIIe siècle, toute

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dynastie berbère a à ses côtés une tribu arabe chargée des opérations de police et de la collecte des impôts. Les chefs de ces nomades sont unis à la dynastie par des alliances matrimoniales ; ils reçoivent des concessions de terres ou des concessions d'impôts à récupérer sur le pays ; c'est une sorte d'organisation féodale. Cet accroissement de la puissance des nomades se fait aux dépens des populations indigènes et aggrave les charges qui pèsent sur elles.

Les conséquences de l'invasion arabe furent durables. Les Berbères furent déplacés, bouleversés ; beaucoup d'entre eux s'enfuirent dans le Sahara ou se réfugièrent dans les régions montagneuses, désertant les plaines du Tell occupées par les envahisseurs. D'autres restèrent dans ces plaines, mais passèrent à la vie nomade. Le nomadisme, qui est dans certaines régions une récessité géographique, était certes pratiqué dans l'Afrique du Nord bien avant l'invasion arabe ; il y a de tout temps existé ; mais l'élément pastoral fut considérablement renforcé au détriment de l'élément agricole. Partout, les groupes berbères et arabes se superposent, se juxtaposent, se mélangent et de ces mélanges se forment des tribus nouvelles, constituées d'éléments divers auxquels il est d'autant plus difficile d'assigner une origine exacte que, par vanité, elles se sont forgé des généalogies qui les rattachent aux conquérants. Dans tout le Moyen Age africain, on voit se manifester un élément de désordre : les nomades Arabes et Berbères et un élément civilisateur : les Andalous, les Maures d'Espagne.

L'invasion du XI^e^ siècle a arabisé et islamisé les indigènes de l'Afrique du Nord. Cependant il ne faudrait pas exagérer cette influence. Les Berbères, même lorsqu'ils ont oublié leur langue pour apprendre celle des envahisseurs, ont certainement gardé une énorme supériorité numérique. Au point de vue religieux, les hordes pillardes du XI^e^ siècle n'ont pas dû avoir non plus une très grande action. Les Arabes nomades, contrairement à l'idée qu'on s'en fait parfois, ont toujours été très sceptiques et très indifférents en matière

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

religieuse. L'islamisation a été surtout l'œuvre lente des missionnaires qui, pendant plusieurs siècles, ont parcouru le Maghreb; le grand renouveau de l'islam dans l'Afrique du Nord ne coïncide pas avec l'invasion hilalienne : il ne s'est produit que beaucoup plus tard, au XVI^e siècle.

II

Au moment même où les Arabes nomades venus de l'Orient envahissaient l'Afrique du Nord, un puissant empire berbère, celui des Almoravides, s'élevait à l'autre extrémité du Maghreb. Dans le désert qui s'étend entre l'Atlas, le Sénégal et l'Atlantique, vivaient des tribus berbères de la souche des Sanhadja. On les appelait les *Molathemin*, les voilés, à cause du *litham* ou voile qui leur couvrait le visage. Au IX^e siècle, l'islam avait pénétré jusqu'à eux et ils s'étaient convertis à la religion du Prophète. Ils en savaient d'ailleurs très peu de chose, et le seul enseignement qu'ils en avaient retenu, c'était le devoir de la guerre sainte contre les nègres du Soudan, païens haïssables. Au XI^e siècle, ils passent au premier plan, entraînés par des missionnaires musulmans qui habitaient un *ribat* ou couvent fortifié dans un îlot du Sénégal. De ce lieu de retraite pour la prière et de préparation pour la guerre sainte partaient de fructueuses razzias, dont le prosélytisme était le prétexte et l'amour du pillage le mobile le plus puissant. Une force militaire fut constituée, comprenant des cavaliers montés soit sur des méharis, soit sur des chevaux, et des fantassins bien disciplinés, armés de longues piques et de javelots. Une caisse fut créée où l'on déposait les produits de la dîme. On appelait ces hommes les *Moudjahidin*, c'est-à-dire les combattants du *djihad*, de la guerre sainte ou encore les *Morabitin*, à cause du *ribat* auquel ils étaient attachés. De ce mot de *Morabitin* dérive à la fois le mot *Almoravide* et le mot *marabout*. Vers 1033, une première course à travers le désert conduisit les Almo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ravides à Sidjilmassa, qu'ils pillèrent. Ils détruisirent avec une haine sauvage les instruments de musique et les lieux de plaisir où l'on vendait du vin ; puis ils allèrent ravager les pays nègres jusqu'à la grande ville d'Aoudaghost. Ensuite, sous la conduite d'Abou-Bekr, ils entreprirent la conquête du Maroc.

Le véritable fondateur de l'empire almoravide est Youssef ben-Tachfin. C'était un Saharien de la tribu des Lemtouna. On nous le représente de taille moyenne, maigre, la barbe rare, les cheveux crépus, les sourcils joints, le teint brun. Il était austère, simple dans sa mise, ne portant que de la laine, ne se nourrissant que d'orge et de lait de chamelle; c'était un mystique, entièrement dominé par la dévotion ; il passa sa vie à prier et à jeûner et, bien que courageux, fut plutôt un saint qu'un guerrier.

Youssef-ben-Tachfin voulut avoir une capitale digne de son empire, en même temps qu'une base d'opérations sur le versant septentrional de l'Atlas. Au pied du Haut-Atlas sur le cours supérieur du Tensift, il fonda la ville de Marrakech (1062). De 1064 à 1069, il soumit tout le Maroc et s'empara de Fès ; il partagea le pays en gouvernements qu'il confia à ses fils, à ses parents et à ses meilleurs lieutenants. Puis il marcha à la conquête du Maghreb central ; il emporta Tlemcen d'assaut, en fit un des boulevards de son empire et un lieu de station pour ses troupes ; un gouverneur almoravide y fut installé en 1083. Un de ses lieutenants conquit Oran, Ténès, l'Ouarsenis et tout le pays jusqu'à Alger.

Il est probable que les Almoravides auraient étendu leur empire sur la Berbérie entière s'ils l'avaient voulu, mais ils se montrèrent plus préoccupés de l'Espagne que du Maghreb. Appelé par ses coreligionnaires pour lutter contre les chrétiens de la péninsule, Youssef-ben-Tachfin subjugua tous les petits roitelets musulmans et ne s'arrêta qu'après avoir fait peser sur toute l'Espagne musulmane le joug de sa domination. En 1086, Youssef livra à Alphonse VI, roi de Castille et Léon, la bataille de Zallaca, près de Tolède. Son armée,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

assemblage bizarre de races et de costumes, où l'on voyait des Arabes, des Berbères, des nègres, des Sahariens à demi sauvages et presque nus, à côté de mercenaires chrétiens bardés de fer, triompha de celle d'Alphonse ; mais, bientôt rappelé en Afrique, Youssef ne put tirer parti de sa victoire. Lorsqu'il mourut centenaire en 1106, il laissait à ses successeurs un empire qui s'étendait de l'Ebre au Sénégal et de l'Atlantique à la Mitidja.

Les Almoravides incultes et austères furent vite gagnés par les charmes de la civilisation andalouse. Le fils de Youssef-ben-Tachfin, Ali, n'était déjà plus un Saharien ; né à Ceuta d'une mère chrétienne, il passa une partie de sa vie en Espagne. Grâce aux conquérants sahariens, l'art andalou s'imposa à toute la Berbérie occidentale. « Si l'Espagne est une dépendance politique du Maghreb, dit G. Marçais, le Maghreb est une province intellectuelle de l'Espagne. »

L'empire des Almoravides dura peu et se désagrégea en moins d'un demi-siècle. La poussée de ces hordes barbares est irrésistible, mais elle se montre incapable de fonder quelque chose de durable. D'ailleurs, une autre puissance religieuse s'élevait au Maroc : aux Almoravides vont succéder les Almohades, aux Berbères du Sahara les Berbères de l'Atlas.

III

Chez les Masmouda du Haut-Atlas, au Sud de Marrakech, dans le village de Tinmel, agglomération perdue dans les gorges de l'Oued Nfys, vivait, à la fin du XIe siècle, un homme connu par sa science et par l'austérité de ses mœurs. Il se nommait Ibn-Toumert. Pour accroître ses connaissances, il parcourut l'Espagne, l'Egypte, la Syrie, écoutant les leçons des docteurs les plus illustres, puis fit le pèlerinage de la Mecque. Il revint à petites étapes vers son pays natal, s'arrêtant à Tripoli, à Bougie, à Tlemcen. Dans cette dernière ville, il s'adjoignit comme discipline un certain Abd-el-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Moumen, fils d'un potier, originaire du Tadjera, près de Nédroma, dans la région des Traras.

A Marrakech, les prédications d'Ibn-Toumert lui valurent d'être expulsé de la ville. Contraint de se réfugier dans les montagnes, il y organisa son rôle de réformateur religieux. Il se donnait pour le Mahdi, le Maître de l'Heure, ce personnage qui, d'après les croyances musulmanes, doit venir clore le drame du monde en faisant régner la justice sur la terre. Ibn-Toumert désignait ses partisans sous le nom d'*El-Mouahidin* (Almohades ou unitaires), signifiant par là que les autres musulmans étaient tombés dans le polythéisme ; il démasquait les hérésies des Almoravides et leurs erreurs théologiques. Il composa des ouvrages où étaient exposées ses doctrines et les traduisit en berbère pour les rendre accessibles aux indigènes. Le Mahdi se posait aussi en réformateur des mœurs et dénonçait le luxe de la cour de Marrakech ; il ne dédaignait pas enfin d'affirmer sa mission par des miracles. Lorsqu'il mourut en 1128, il avait groupé sous sa domination toutes les tribus des environs de Tinmel ; il avait fondé une école, établi une doctrine, organisé une armée, donné à ces populations montagnardes, qui avaient la haine des Sahariens barbares, la conscience de leurs forces et l'ardeur du prosélytisme.

Le Mahdi eut pour successeur son disciple et confident Abd-el-Moumen. Les fidèles cachèrent pendant longtemps la mort d'Ibn-Toumert, parce qu'ils craignaient que ce fût le signal de la désertion. C'est seulement en 1130 qu'ils proclamèrent Abd-el-Moumen. Celui-ci paraît avoir été véritablement un homme de premier ordre et une intelligence remarquable. Il conquit d'abord l'Atlas marocain et vainquit les troupes envoyées contre lui. Il parcourut le Maroc en tous sens, voyant son armée se grossir chaque jour. Mais déjà il portait ses regards et son ambition plus loin ; en 1142, il conquiert Cadix, Xérès, Malaga, Cordoue ; en 1145, Grenade et Fès succombent. La même année, une bataille décisive eut lieu près de Tlemcen contre le sultan almoravide Tach-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fin qui fut vaincu et s'enfuit à Oran, où il fut rejoint et tué. En 1152, Abd-el-Moumen mit fin au royaume hammadite en s'emparant de Bougie, de Constantine et de Bône, puis les Arabes hilaliens furent vaincus dans la plaine de Sétif. En 1158, l'Ifrikia est soumise à son tour ; Tunis, Sousse, Kairouan, Sfax, Mahdia, Gabès, Tripoli et le pays de Barka tombent entre les mains d'Abd-el-Moumen. Le fils du potier avait fondé le plus grand empire musulman qui eût jamais existé en Occident. De Tanger à Tripoli, dans toutes les mosquées, on disait la prière en son nom, on se soumettait à ses ordres. Il avait créé une armée fortement organisée, où les milices chrétiennes de Francs et d'Espagnols combattaient à côté des Marocains et des Soudanais. « On ne saurait le comparer qu'à Charlemagne, dit Masqueray ; comme lui, justicier, il ne s'empara de l'Afrique septentrionale entière que pour y faire régner l'ordre. » Il renouvelle même les opérations cadastrales de l'empire romain en faisant arpenter l'Afrique depuis le Sous jusqu'à Barka en vue de la perception de l'impôt. Il crée une flotte, organise une administration régulière. La sécurité est rétablie, les caravanes peuvent circuler partout sans crainte, et un soldat passant dans la campagne n'aurait pas osé s'approprier même un épi de blé.

Son fils Abou-Yacoub-Youssef (1163-1184) fut aussi un grand souverain, malgré les difficultés qui l'assaillirent, notamment la défaite de Santarem en Espagne, la lutte avec les Arabes, perpétuel élément de désordre. Yacoub-el-Mansour (1184-1198) était en Espagne quand il apprit la mort de son père. Il s'illustra par la grande victoire d'Alarcos (1195). Son nom devint si célèbre dans le monde musulman que Salah-ed-Din (notre Saladin) le conquérant de l'Egypte lui envoya des présents et demanda l'appui de sa flotte. Mais son titre de gloire le plus durable réside sans doute dans les splendides monuments dont il orna l'Espagne et le Maroc. La Koutoubia de Marrakech, la Giralda de Séville, la tour de Hassan à Rabat restent parmi les plus belles manifestations de l'architecture musulmane en Occident.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les Beni-Ghania, qui, par leur ancêtre, se rattachaient aux émirs almoravides, reprirent la lutte contre les Almohades. Partis de Bougie, ils ravagèrent toute la Berbérie orientale et prirent Tunis. Repoussés de l'Ifrikia, ils se rejetèrent sur le Maghreb ; ils ne ressuscitèrent pas la puissance de Youssef-ben-Tachfin, mais ils portèrent des coups terribles à celle des successeurs d'Abd-el-Moumen. Ces dévastations, auxquelles s'associaient les Arabes, n'étaient du reste qu'une conséquence lointaine de l'invasion hilalienne. Elles préparèrent la chute et le morcellement de l'empire almohade.

Après Yacoub-el-Mansour, qui mourut en 1198, la décadence commence. En Espagne, la *reconquista* s'affirme par la victoire des chrétiens sur les musulmans à la célèbre journée de Las-Navas-de-Tolosa (1210). Les derniers Almohades se débattent au milieu de la désagrégation de leur empire ; la plupart d'entre eux s'adonnent à l'ivresse et aux plaisirs ; leur garde, assez semblable à ce que furent plus tard les janissaires, se révolte au moindre prétexte et égorge les sultans. Les grands officiers qui gouvernent en Espagne ou en Ifrikia se proclament indépendants ; les tribus se soulèvent, la guerre sainte est interrompue.

Les mouvements almoravide et almohade n'aboutirent pas à la création de formes religieuses nouvelles, ni à une évolution véritable de l'Islam. Les hautes spéculations religieuses et les grandes théories politiques sont parfaitement indifférentes aux Berbères. Il leur suffit que le prédicateur ait les cheveux longs et mal peignés, les yeux brillants, le burnous déchiré et le visage sale, la voix tonnante et caverneuse. S'il peut jeûner six semaines de suite, amener la pluie, faire danser des serpents, rendre des oracles, ils le tiennent pour le Mahdi qui apporte le royaume de Dieu sur la terre. Aussi la violence des crises religieuses n'a-t-elle d'égale que la stérilité absolue des résultats.

« Almoravides et Almohades, dit G. Marçais, sont des sectes avant d'être des empires. Leur raison d'être est une action religieuse ; c'est un effort de l'Islam berbère pour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

résister à l'Espagne chrétienne. Appelés dans la péninsule par les princes andalous, ils y recueillent l'héritage politique et intellectuel du khalifat de Cordoue; leur plus beau titre de gloire est d'avoir transmis cet héritage à la Berbérie. »

IV

L'empire fondé par Abd-el-Moumen disparut dès le XIIIe siècle, et trois royaumes se formèrent sur ses ruines, correspondant à peu près à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc actuels : ce sont le royaume de Tunis avec les Hafsides, celui de Tlemcen avec les Zeiyanides ou Abd-el-Ouadites, celui de Fès avec les Mérinides. Mais jamais ces souverains musulmans ne parvinrent à établir solidement leur autorité sur les territoires qui reconnaissaient plus ou moins leur suzeraineté. Les trois royaumes sont en luttes incessantes ; pendant trois siècles, leur histoire monotone n'est faite que de pillages et de razzias, d'insurrections et de luttes intestines. Entre Tlemcen et Fès surtout, jamais un équilibre stable ne parvint à s'établir. Traînées dans de lointaines campagnes à la solde des princes, déportées par mesure politique, fractionnées à l'infini, les tribus arabes se fondent peu à peu dans l'élément indigène. Pendant cette période aussi, s'élabore la renaissance de l'islam qui se manifestera au XVIe siècle. La plupart des centres et des personnages religieux de l'Afrique du Nord se rattachent plus ou moins à ce grand mouvement d'islamisation qui s'est continué jusqu'à nos jours.

L'Ifrikia s'affranchit la première de l'autorité des khalifes almohades. Pour résister aux Beni-Ghania, ils y avaient envoyé un homme énergique, Abou-Zakaria, descendant d'Abou-Hafs, un des principaux compagnons du Mahdi. Abou-Zakaria repoussa effectivement les Beni-Ghania, prit Bougie et Constantine; puis en 1236, voyant la faiblesse des souverains almohades, il se proclama indépendant et devint

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le chef d'une dynastie nouvelle, qui fut longtemps puissante dans l'Ifrikia et dont une branche régna à Bougie.

Après la chute du khalifat de Bagdad, les sultans Hafsides, salués du titre *d'emir-el-moumenin*, furent reconnus comme tels par le Maghreb et l'Espagne ; ils se trouvèrent être les chefs religieux de tout l'Islam orthodoxe et les Mérinides du Maroc firent toujours dire la prière en leur nom. Jusqu'à la fin du Moyen Age et au delà, la Tunisie conserva quelque chose de l'organisation élaborée par le Mahdi almohade et par ses compagnons. Tunis, où une élite andalouse entourait les Hafsides, fut fréquentée par les voyageurs, les pèlerins et les savants, ouvrit des écoles et des bibliothèques, construisit des aqueducs, des mosquées et des palais.

Tandis que la dynastie des Hafsides régnait à Tunis avec un certain éclat et qu'au Màroc les Mérinides, Zenata nomades venus du Sahara par la vallée de la Moulouya, s'intallaient à Fès et à Marrakech, les Zeiyanides ou Abd-el-Ouadites se rendaient maîtres de la région de Tlemcen et du Maghreb central. C'étaient eux aussi, des Zenata nomades, qui assuraient la garde de la province pour le compte des Almohades et en retiraient de larges profits. Leur émir, Yaghmoracen-ibn-Zeiyan (1236-1283), était devenu complètement indépendant en fait; cependant, il ne prit point le titre de souverain et reconnut la suzeraineté des Hafsides, considérés comme les vrais successeurs des Almohades. Ce ne fut qu'en 1300 que les Zeiyanides se déclarèrent indépendants

Cette dynastie compta quelques souverains glorieux. Abou-Hammou-Moussa Ier (1307-1318) prit Médéa, Alger et menaça même Bougie. Son fils Abou-Tachfin (1318-1337) embellit Tlemcen : « Il encouragea ses grands officiers, dit Ibn-Khaldoun, à se construire des hôtels, à former des parcs et à planter des jardins ; aussi parvint-il à terminer et à surpasser les plans que son père avait adoptés pour l'embellissement de la capitale. Les palais et les autres grands édifices de cette époque se firent admirer par leur beauté. » Tlemcen

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

eut ses jours de splendeur et compta, dit-on, jusqu'à 125.000 habitants. « Elle devint, dit encore Ibn-Khaldoun, la ville la plus importante du Maghreb et attira les visiteurs, même des pays des plus éloignés ; on y cultiva avec succès les sciences et les arts, on y vit naître des savants et des hommes illustres. En un mot, elle prit l'aspect d'une vraie capitale musulmane, siège d'un khalifat. » Tlemcen fut un centre de commerce fréquenté par les marchands musulmans et chrétiens ; son port de Honeïn la mettait en rapports avec les pays d'outre-mer ; des caravanes en partaient vers le Tafilelt et le pays des Noirs.

La dynastie tlemcénienne eut cependant une existence agitée. Les Arabes s'étaient largement étendus dans les plaines ; ils y commandaient en maîtres, y levaient des impôts ; les Abd-el-Ouadites n'étaient assez forts ni pour les maîtriser, ni pour se passer de leurs services. D'autre part, ils étaient perpétuellement en butte aux attaques de leurs voisins, Hafsides ou Mérinides, de ces derniers surtout, et à maintes reprises Tlemcen vit les armées marocaines camper sur les pentes du plateau qui la domine à l'Ouest. En 1299, le sultan mérinide Abou-Yacoub entreprit un siège de Tlemcen qui dura plus de huit ans ; il fit bâtir sur l'emplacement de son camp une ville qu'il appela Mansoura, la victorieuse. Tlemcen fut sauvée cette fois par la mort d'Abou-Yacoub, assassiné par un de ses eunuques, mais elle fut prise une vingtaine d'années plus tard.

En 1337, le Mérinide Aboul-Hassen essaya de recommencer l'épopée d'Abd-el-Moumen ; il mit le siège devant Tlemcen, l'emporta d'assaut et la livra au pillage. Abou-Tachfin périt les armes à la main et la puissance Zeiyanide disparut pour un temps. Aboul-Hassen ayant été vaincu près de Kairouan, Tlemcen recouvra ses maîtres légitimes, puis leur échappa moins de quatre ans après et ne leur revint qu'après vingt ans de lutte, sous Abou-Hammou-Moussa II (1359-1389).

Ce prince eut une vie des plus agitées ; il fut plusieurs fois

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chassé de sa capitale par des armées mérinides ou par des bandes de rebelles ; il eut à combattre ses propres fils et fut tué dans une bataille. Il semble pourtant qu'il ait eu personnellement des goûts peu belliqueux ; il protégeait les savants et les poètes et construisit plusieurs des monuments qui font encore aujourd'hui l'ornement de Tlemcen.

A partir de 1389, le royaume fondé par Yaghmoracen n'est plus qu'un État vassal, auquel tantôt Fès, tantôt Tunis imposent des princes de leur choix ; ceux qui essaient de s'affranchir de cette tutelle sont vite détrônés par quelque prétendant qu'appuient les troupes hafsides ou mérinides. A ces vicissitudes, qui faisaient de l'existence de ce royaume une sorte de miracle d'équilibre, s'ajoutaient les ravages des tribus hilaliennes installées dans le pays.

Ainsi, toujours la même histoire se répète, et on peut dire que l'Algérie n'a jamais connu de véritable gouvernement depuis l'antiquité jusqu'à la conquête française. Lorsque commence le XVI^e^ siècle, les collectivités berbères sont irrémédiablement désagrégées et incapables d'un effort commun ; l'anarchie est à son comble, la ruine du pays complète et la Berbérie n'est plus qu'une expression géographique. Une pareille décomposition semblait appeler la conquête étrangère. Elle se produisit sous la double forme des entreprises hispano-portugaises et de l'intervention des Turcs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE VIII

Les Turcs (1)

I

La péninsule ibérique une fois reconquise, les Portugais et les Espagnols poursuivirent dans l'Afrique du Nord la lutte contre les musulmans. Les Portugais dominèrent sur les côtes du Maroc, les Espagnols de Melilla à Tripoli. Leurs entreprises eurent au début des succès rapides, suivis de revers inattendus ; trop occupée en Europe et en Amérique, l'Espagne se découragea vite, abandonna et oublia presque les projets qu'elle avait un instant formés en Berbérie.

Le cardinal Ximenès regardait la conquête de l'Algérie comme nécessaire à l'expansion de l'Espagne. En 1505, le roi Ferdinand, sur ses instances, se décida à envoyer une flotte qui s'empara de Mers-el-Kébir. En 1509, Oran fut prise par Pedro Navarro et le cardinal y fit une entrée triomphale ; Bougie et Tripoli eurent le même sort (1510). Bon nombre de tribus s'empressèrent de reconnaître l'autorité des Espagnols ; Ténès, Cherchel, Dellys, Alger firent leur soumission; sur un des îlots de la rade d'Alger,

(1) Outre les manuels de Gsell, Marçais, Yver et d'E. Cat, cités au chapitre premier, voir H. D. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque*, Paris, 1887. — Walsin Esterhazy, *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*, Paris, 1840. — Père Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1637. — Haëdo, *Histoire et topographie d'Alger*, trad. fr. dans la *Revue africaine*, 1870-71. Venture de Paradis, *Alger au XVIII^e siècle* (*Revue africaine*, 1895-96). — L. Rinn, *Le royaume d'Alger sous le dernier dey*, Alger, 1900. — E. Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France*, Paris, 1890, 2 vol. — Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, Paris, 1903.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pedro Navarro bâtit une forteresse, le Peñon, dont les canons pouvaient battre la ville à la distance de 300 mètres.

L'Espagne, maîtresse d'une grande partie des côtes d'Algérie, voyant les chefs indigènes s'adresser à elle contre leurs compétiteurs, pouvait profiter de la faiblesse et de l'anarchie du pays pour l'occuper tout entier. Mais, bientôt, elle négligea complètement ses possessions d'Afrique; elle laissa ses garnisons sans poudre et sans vivres; au lieu de prendre les ports comme bases de pénétration vers l'intérieur, les Espagnols s'y tinrent enfermés derrière de puissantes murailles ; ce système d'occupation restreinte eut ses résultats ordinaires ; ils furent vite assiégés dans leurs places fortes par les tribus du voisinage, réduits à tout faire venir d'Espagne, même l'eau douce. Les indigènes reprirent courage et peu à peu chassèrent ces étrangers ; il leur vint d'ailleurs un secours inattendu, celui des Barberousse, qui, avec quelques milliers de janissaires, allaient se rendre maîtres de l'Algérie.

Au commencement du XVI^e^ siècle, parmi les corsaires fameux de l'archipel, figuraient les fils d'un potier de Métélin, Aroudj et Kheir-ed-Din. Leurs succès dans la course amenèrent sous leurs ordres un grand nombre d'aventuriers. En 1512, Aroudj se trouva à la tête d'une petite flotte de douze navires et se créa une principauté indépendante dans l'île de Djerba; son frère alla l'y rejoindre et ils se livrèrent à de fructueuses pirateries. Les Kabyles de Bougie vinrent leur demander de les délivrer des Espagnols ; Aroudj attaqua la place à deux reprises, mais eut un bras emporté par un boulet et dut lever le siège. Malade et découragé, il se retira à Djidjelli ; les habitants d'Alger sollicitèrent son concours pour détruire le Peñon, qui était « comme une épine plantée dans leur cœur ». Aroudj ne prit pas le Peñon, mais, avec ses Turcs, il se rendit maître d'Alger, après avoir étranglé le chef de la tribu des Thaleba, Salem-et-Teumi, qui y dominait, et fut proclamé roi par ses compagnons.

Une expédition envoyée d'Espagne sous la conduite de Diego de Vera ne réussit pas à chasser d'Alger Aroudj, qui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

s'empara ensuite de la vallée du Chélif et de Ténès. Dans l'Ouest, le royaume de Tlemcen était affaibli et ensanglanté par les querelles des princes Zeiyanides. Aroudj intervint dans dans ces querelles et fit noyer 70 membres de la famille de Yaghmoracen dans un grand bassin où l'on donnait des fêtes nautiques. Les Espagnols, inquiets de ses progrès et menacés dans Oran, résolurent de se débarrasser d'un voisinage aussi redoutable ; Aroudj résista plusieurs mois dans le Mechouar ; à bout de forces, il s'échappa pendant la nuit, mais fut poursuivi, atteint près du Rio-Salado et tué après une résistance désespérée (1518) ; sa tête fut envoyée au gouverneur d'Oran.

Aroudj était resté quatorze ans en Afrique ; il y avait commis toutes sortes de crimes et d'atrocités, mais il avait posé les bases d'une domination nouvelle ; il avait soumis la Mitidja, la vallée du Chélif, le Titteri, le Dahra, l'Ouarsenis, Tlemcen ; il avait porté un coup mortel à la dynastie des Zeiyanides ; il avait, mieux que les Espagnols, compris que, pour être maître de la côte d'Afrique, il faut avoir occupé une très large zone de l'intérieur.

Kheir-ed-Din, demeuré à Alger, recueillit la succession de son frère ; il était doué de la même intrépidité, et il y joignait d'éminentes qualités politiques. Il commença par faire hommage de tous les pays conquis par son frère au sultan de Constantinople, Sélim Ier ; celui-ci accepta cet hommage, lui conféra le titre de *beglierbey*, c'est-à-dire bey des beys, lui envoya de l'artillerie, un corps de 2.000 janissaires et autorisa 4.000 Turcs recrutés en Anatolie à aller servir sous ses drapeaux. Dès lors, Kheir-ed-Din n'était plus un simple chef de pirates : il avait derrière lui toute la puissance de l'empire ottoman, dont il était en Occident la sentinelle avancée.

Les Espagnols apprirent à leurs dépens que, si Aroudj était mort, il était remplacé. Hugo de Moncade fut battu devant Alger comme l'avait été Diego de Vera (1519). Ce péril était à peine dissipé que Kheir-ed-Din se vit menacé

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'un autre côté ; le chef kabyle de Kouko, Ahmed-ben-el-Kadi, se souleva contre lui et le battit. Kheir-ed-Din se retira à Djidjelli, puis à Djerba, et se rémit à faire la course. En 1525, il reprit l'offensive, occupa Collo, Bône, Constantine, et rentra à Alger d'où il chassa Ahmed-ben-el-Kadi. En 1529, il attaqua le Peñon, qui, après une héroïque résistance de la garnison, fut pris et rasé. Les matériaux provenant de la démolition furent employés à construire une digue qui relia l'îlot à la terre ; ainsi fut constitué le port célèbre qui devait être jusqu'en 1830 l'asile imprenable des corsaires et l'effroi des nations chrétiennes.

En 1534, Kheir-ed-Din s'empara de Tunis et en chassa le souverain Hafside Moulay-Hassan. Les villes de la côte firent leur soumission et jusque dans le Sud de la province des Constantine, des tribus puissantes le reconnurent. Mais, dès l'année suivante, Charles-Quint vint assiéger Tunis et réussit à s'en emparer, Kheir-ed-Din répara cet échec par les coups d'audace dont il était coutumier et alla ravager les Baléares. En 1536, le sultan Soliman l'appela à Constantinople et lui donna, avec le titre de capitan-pacha, le commandement en chef de sa marine ; mais il conserva le titre de beglierbey d'Afrique et n'oublia pas le pays où il avait créé sa fortune. Il mourut en 1546, chargé d'ans et d'honneurs. Il avait été, plus encore que son frère, le véritable fondateur de la Régence d'Alger. Audacieux et tenace, souple et cruel, il avait su, en faisant de sa conquête une partie intégrante de l'empire ottoman, lui assurer des ressources durables. Il avait rêvé d'un empire qui aurait compris toute l'Afrique du Nord et aurait assuré la suprématie de l'Islam dans toute la Méditerranée.

Depuis 1536, Kheir-ed-Din avait été remplacé dans le gouvernement d'Alger par son lieutenant Hassan-Aga. Celui-ci eut, en 1541, à repousser une formidable attaque de Charles-Quint ; la flotte comptait 600 voiles, portant 12.000 marins et 24.000 soldats choisis parmi les meilleures troupes d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne. On ne fut prêt

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qu'à la fin d'octobre, bien que l'amiral André Doria eût déclaré qu'une descente sur les côtes d'Afrique n'était possible qu'en juin, juillet et août, seuls mois où on fût assuré du beau temps; Charles-Quint semble avoir compté, pour lui livrer Alger, sur une trahison qui ne se produisit pas. Le débarquement eut lieu le 23 octobre à l'embouchure de l'Harrach ; le lendemain, on s'empara des hauteurs qui avoisinent Alger, notamment de la colline qui fut appelée plus tard le fort de l'Empereur, parce que Charles-Quint y avait planté sa tente. Mais, bientôt, la pluie se mit à tomber avec violence et le vent à souffler avec rage. L'armée espagnole, sans tentes ni vivres, passa une nuit affreuse ; les poudres étant mouillées, on ne pouvait plus se servir des mousquets. Le 25, on attaqua la ville du côté de Bab-Azzoun et un chevalier de Malte, le Français Savignac, planta sa dague dans la porte, mais l'attaque échoua et les troupes se débandèrent. La tempête redoublait, la flotte était menacée d'une destruction totale. Cent cinquante bâtiments avaient été jetés à la côte, qui, de Cherchel à Dellys, fut couverte d'épaves et de cadavres. C'était un désastre irréparable ; l'armée battit péniblement en retraite, sans vivres, sans repos, sous une pluie glaciale, dans une boue où l'on enfonçait jusqu'au genou, et se dirigea vers le cap Matifou. Ceux qui se sauvèrent durent la vie à l'héroïque conduite de l'arrière-garde, composée des chevaliers de Malte et que stimulait la présence et l'exemple de l'Empereur. Le comte d'Alcaudète et Fernand Cortez proposèrent de tenter une nouvelle attaque, mais l'empereur, sur l'avis de l'amiral Doria, ordonna le rembarquement des troupes, qui s'entassèrent péniblement sur les navires épargnés par la tempête. Alger passa pour invincible et le souvenir de Charles-Quint empêcha plus d'une fois les puissances européennes de tenter une entreprise contre cette ville.

Hassan-Pacha (1544-1552), fils de Kheir-ed-Din, d'abord lieutenant de son père, puis beglierbey, s'empara de Tlemcen et lutta contre les Espagnols d'Oran. Il eut pour successeur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Salah-Raïs, qui avait été un des plus fidèles compagnons de Barberousse. Il s'avança jusqu'à Touggourt et à Ouargla ; il entra en lutte avec la dynastie chérifienne, qui, au Maroc, avait remplacé les Mérinides, et entra à Fès où il installa un prétendant de son choix. En 1555, il enleva Bougie aux Espagnols. L'année suivante, le corsaire Dragut (Torgout), après avoir pris Mahdia, enlevait Tripoli aux chevaliers de Malte.

Hassan-Pacha, nommé pour la seconde fois beglierbey d'Afrique en 1557, dégagea Tlemcen qu'assiégeait une armée marocaine et poursuivit les troupes du Chérif jusque sous les murs de Fès. Mais, avant de s'engager à fond au Maroc, il voulut se débarrasser des Espagnols. En 1558, il leur fit essuyer, entre Mostaganem et Mazagan, une terrible défaite dans laquelle périt le comte d'Alcaudète. L'armada du duc de Medina-Celi fut anéantie près de Djerba par Dragut (1560). Hassan-Pacha se tourna alors contre Oran, mais ne réussit pas à s'en emparer. Il participa au siège de Malte et fut nommé capitan-pacha en 1567.

Euldj-Ali, le dernier des beglierbeys d'Afrique, fut le plus remarquable de tous. Pris, dès son enfance, sur les côtes de Sicile, il avait longtemps ramé comme esclave sur les galères turques. Devenu musulman et corsaire, il se distingua au siège de Malte et succéda à Dragut dans ses principales dignités. Appelé au gouvernement de l'Afrique en 1568, il s'empara de Tunis. Il augmenta et améliora la marine algérienne et c'est sous lui que se formèrent les hardis corsaires qui, pendant un demi-siècle, firent trembler la chrétienté. A la bataille de Lépante (1570), il se couvrit de gloire. Nommé capitan-pacha, il reconstitua la marine turque et fit gouverner l'Algérie par ses lieutenants, Arab-Ahmed, Ramdan, Djafer, Hassan-Veneziano. Don Juan d'Autriche ayant repris Tunis, Euldj-Ali l'en chassa et la capitale des Hafsides devint le chef-lieu d'un pachalik (1574). Euldj-Ali mourut en 1587, âgé de 80 ans ; nul n'avait plus que lui contribué à établir la puissance turque dans tout le bassin occidental de la Méditerranée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

II

Avec Euldj-Ali se termine la première période de la domination turque en Algérie, celle des beglierbeys (1518-1587), à laquelle succèdent la période des pachas triennaux (1587-1671), puis celle des deys (1671-1830). Il y a là plus qu'un changement de titre des chefs de la Régence : ces trois phases correspondent à une indépendance croissante de l'Algérie vis-à-vis de Constantinople et aussi à une anarchie de plus en plus accentuée.

Les beglierbeys tantôt avaient exercé eux-mêmes les fonctions de pacha, tantôt les avaient confiées à leurs lieutenants ; les uns et les autres avaient été des hommes remarquables par leur bravoure, leur énergie et leur sens politique. Ils étaient obéis de la milice et des corsaires et étaient eux-mêmes de fidèles vice-rois du sultan. Mais ces fondateurs de la puissance barbaresque ne purent se faire illusion sur la fragilité de leur œuvre. Des révoltes nombreuses leur apprirent quel danger permanent constituaient les turbulents janissaires, avides d'argent et de désordres ; ils se virent obligés de compter avec eux pour gouverner et d'admettre leurs chefs dans le divan, qui ne fut d'abord que leur conseil privé, mais qui après eux s'empara du pouvoir. Contre la milice, les beglierbeys s'appuyèrent sur la puissante corporation des corsaires ou taïffe des raïs. La composition de celle-ci se modifia à la fin du XVI^e^ siècle ; les raïs ne se recrutèrent plus parmi les marins de l'empire turc, mais parmi les renégats qui affluaient à Alger en nombre toujours croissant. Ces nouveaux corsaires furent plus âpres à la curée et au gain, plus cruels que leurs prédécesseurs. Ils ne firent plus la course comme une guerre sainte à l'infidèle, mais comme une piraterie sans vergogne. Ils n'eurent que du mépris pour les ordres du sultan et comme seuls ils faisaient régner l'abondance dans la ville, ils en furent à plusieurs reprises les maîtres véritables.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'empire turc, qui avait fait une guerre si redoutable à la chrétienté, s'affaiblissait déjà et commençait sa longue décadence. La Porte, renonçant au grand projet des beglierbeys, la création d'un empire en Afrique, considéra les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli comme de simples provinces, qu'il suffisait d'administrer comme celles de l'Asie-Mineure et de la Turquie d'Europe. Elle envoya donc à Alger des pachas qui ne gardaient l'autorité que pendant trois ans ; mais ceux-ci avaient affaire à des populations beaucoup plus indociles que celles du reste de l'empire. Ils n'eurent jamais qu'un pouvoir très contesté sur les janissaires et sur les raïs ; ils se préoccupèrent surtout d'amasser des richesses pendant leur courte administration et, pour ne pas être troublés par des révoltes, ils durent laisser à la soldatesque et aux corsaires une entière impunité. Les représentants de la Porte furent bientôt comptés pour rien.

En 1659, les janissaires réunis en divan décidèrent que le pacha envoyé de Constantinople n'aurait plus désormais le pouvoir exécutif. Celui-ci devait être exercé par les aghas ou chefs de la milice, assistés du divan, tandis que le pacha n'aurait plus qu'un titre honorifique. L'agha ne gardant ses fonctions que deux mois, la révolution qui venait de s'accomplir avait ce singulier résultat d'amener tous les deux mois un nouveau chef au pouvoir suprême. Il en résulta un désordre complet et, de 1659 à 1671, tous les aghas sans exception périrent de mort violente. Les raïs donnèrent alors le pouvoir à l'un d'entre eux, qui porta le titre de dey, oncle, patron, appellation familière qui se transforma en un titre honorifique. Quant aux pachas, revêtus du caftan d'honneur par le sultan, ils demeurèrent comme par le passé complètement oubliés et sans aucune influence sur la marche des affaires ; la Porte se lassa d'ailleurs bientôt d'envoyer à Alger des représentants dont personne ne tenait compte et le dey fut en même temps pacha.

Les deys, nommés à vie, restreignirent les droits politiques de la milice et ne convoquèrent plus que rarement le divan ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

assistés d'un conseil privé où avaient accès seulement les principaux fonctionnaires, ils exercèrent un pouvoir absolu, mais toujours menacé. Les janissaires étaient très cupides ; il leur fallait non seulement une paye régulière et élevée, mais aussi des faveurs et des largesses. Le moindre retard dans le paiement, une insulte ou une injustice qu'on disait faite à un d'entre eux, le moindre incident, étaient des motifs de soulèvement. Ils apportaient alors leurs marmites renversées devant le palais de la Jenina, et, comme ils avaient presque toujours des complices dans la place, une révolution s'opérait et la Régence changeait de maître. La plupart des deys moururent de mort violente. Ils cherchèrent par tous les moyens possibles à amasser de l'argent pour contenter la soldatesque ; ils donnèrent l'extension la plus grande à la course, qui devint une piraterie organisée par l'État et pour son compte. Ils accablèrent de vexations les marchands étrangers ; aux réclamations d'un consul, l'un d'eux répondit : « Je suis le chef d'une bande de voleurs, mon métier est de prendre et non de rendre. » Dans les derniers temps de la Régence, le besoin croissant d'argent les força de recourir aux Juifs, qui devinrent à la fois puissants et détestés ; on les appelait les rois d'Alger et une émeute éclata contre eux en 1805. Quant aux rapports des deys avec la Sublime-Porte ils se réduisirent à presque rien ; si quelques-uns cherchèrent encore à obtenir à prix d'argent le caftan d'investiture, la plupart ne s'en soucièrent même pas.

Les quatre premiers deys furent les raïs Hadj-Mohammed (1671-1681), Baba-Hassan (1681-1683), Hadj-Husseïn, dit Mezzo-Morto (1683-1688), Hadj-Chaban (1688-1695). Chaban, très guerrier, marcha contre les Tunisiens qui avaient envahi la province de Constantine et triompha aussi des Marocains sur la Moulouya. Un de ses successeurs, Hadj-Mustapha (1700-1705), lutta aussi contre les Tunisiens et chercha, mais en vain, à conquérir la Tunisie d'une manière définitive. En 1708, le dey Mohammed-Bagdach enleva Oran et Mers-el-Kébir aux Espagnols ; ils reprirent ces places en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1732 et les conservèrent jusqu'en 1791 ; ils les évacuèrent définitivement à cette époque.

Au XVIII^e siècle, l'anarchie s'aggrave encore et la Régence est en complète décadence. Le port d'Alger, qui comptait autrefois plus de 300 raïs, n'en a plus que 24 en 1725 ; les bagnes, qui avaient renfermé 30.000 esclaves, n'en contenaient plus que 3 ou 4.000 ; la milice, qui avait eu quelquefois 22.000 hommes, était réduite de moitié ; elle avait même perdu cette supériorité de bravoure et de discipline militaire qu'elle avait gardée jusqu'alors sur les indigènes. La population est décimée par des pestes et des famines périodiques, le pays est complètement ruiné. En 1730, la Porte esquissa une tentative pour reprendre quelque autorité dans la Régence, mais le vaisseau ottoman qui portait le capidji et les principaux fonctionnaires envoyés à Alger reçut l'ordre de se retirer à Matifou et dut repartir sans avoir pu communiquer avec la terre. Le dey Mohammed-ben-Osman (1766-1791) rendit un peu de vitalité apparente à l'État algérien et réussit à remplir les caisses de la Régence ; son règne vit les derniers exploits des corsaires algériens.

L'abolition de l'esclavage en 1815 porta le dernier coup aux Barbaresques : « Que veux-tu, disait le dey au consul de France, que je fasse désormais de ma milice ? Comment la nourrirai-je ? » Ali-Khodja essaya de se soustraire au joug des janissaires en quittant la Jenina pour s'enfermer dans la Kasba ; il y fit transporter le trésor et se fit garder par 2.000 Kabyles ; il s'efforça aussi de s'appuyer sur les Koulouglis, fils de Turcs et de femmes indigènes et rembarqua les soldats les plus turbulents pour Smyrne et pour Constantinople. Le dernier dey, Husseïn (1818-1830) se renferma lui aussi dans la Kasba ; il eut à triompher de révoltes dans les beyliks d'Oran et de Constantine. Ce fut un des meilleurs souverains qu'ait eus la Régence, mais, privé des profits indispensables de la piraterie, ne pouvant compter ni sur la milice, ni sur les indigènes, dont il n'avait jamais tenté de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

faire la conquête morale, le gouvernement d'Alger n'avait plus qu'une existence précaire et ses jours étaient désormais comptés.

III

Toutes les règles de l'organisation et de l'administration de l'Afrique turque avaient été tracées dès l'époque des Beglierbeys. Elles ne furent qu'altérées par la suite, sous les pachas triennaux et sous les deys.

Le dey, choisi par la milice, avait un pouvoir absolu en principe ; il recevait tous les deux ou trois ans un caftan d'honneur du sultan de Constantinople et ce don traditionnel était tout ce qui attestait sa vassalité vis-à-vis de la Porte. Il gouvernait avec son divan, sorte de conseil privé qui s'était substitué à la bruyante assemblée des premiers temps ; ce conseil comprenait le *khasnadji* ou trésorier, l'*agha*, commandant l'armée de terre, *l'oukil-el-hardj*, ministre de la marine, le *bit-el-maldji*, intendant des domaines, le *khodjet-el-kheïl*, receveur général des tributs. Des *khodjas* ou secrétaires et des *chaouchs* ou huissiers complétaient cette administration rudimentaire.

Le véritable souverain était toujours la milice des janissaires ou *Odjak*, sorte de république militaire dont l'ambition encombrante et la rivalité avec la corporation des corsaires ou taïffe des raïs constitue la trame de l'histoire de la Régence.

La milice, qui comptait environ 15.000 hommes à la fin du XVI^e^ siècle, était répartie en trois groupes ; un tiers, qualifié de *khezour* (repos) restait à Alger ; un second tiers (*nouba*) tenait garnison dans certaines villes de l'intérieur, comme Tébessa, Constantine, Bougie, Tlemcen, Mostaganem; le reste formait les colonnes ou *mahallas*. Les janissaires se recrutaient dans le bas peuple d'Anatolie. Ils accèdaient à l'ancienneté aux différents grades. Le simple soldat s'appelait *ioldach* ; au bout de cinq ans de service, il recevait une haute-paye. Le plus ancien officier devenait *kiaya*, comman-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dant supérieur, et deux mois après *agha*, capitaine général ; il ne gardait cette charge que deux autres mois, puis avait rang d'agha honoraire. L'égalité de la solde et l'avancement à l'ancienneté faisaient que les soldats regardaient les officiers comme leurs camarades et tenaient peu de compte de leurs ordres quand il leur prenait la fantaisie de bouleverser l'État. Le système avait pour conséquence de développer l'orgueil, la brutalité, le mépris des lois chez ces soudards grossiers, qui se faisaient appeler à Alger « illustres et magnifiques seigneurs ».

Les corsaires du royaume d'Alger étaient, à la fin du XVI^e^ siècle, les premiers marins de leur temps. Leurs galères étaient d'une vitesse incomparable et leurs équipages soumis à la discipline la plus sévère. Les chiourmes étaient composées de forçats comme celles des galères chrétiennes. Il était rare qu'ils ne revinssent pas au port avec quelques prises. Les hommes étaient vendus sur la place du Badistan ; les marchandises trouvaient aussi de nombreux acheteurs. Des parts de prises étaient réservées au Beglierbey ou à son lieutenant ; d'autres étaient affectées aux réparations du port et à l'entretien des mosquées ; le reste se partageait entre les armateurs, le capitaine, les soldats et les maîtres d'équipage. La ville basse appartenait aux corsaires ; ils s'y étaient fait bâtir des maisons spacieuses, décorées avec un luxe bizarre, mi-européen, mi-oriental. Ils avaient aux environs d'Alger des villas entourées de jardins magnifiques, parées des dépouilles rapportées de leurs croisières, marbres d'Italie, faïences de Delft, velours de Gênes, glaces de Venise. Leur réelle puissance, l'insouciance avec laquelle ils dépensaient leurs richesses, le faste de leurs escortes faisaient d'eux les vrais maîtres d'Alger. Les renégats étaient très nombreux dans cette aristocratie barbare ; sur 35 raïs énumérés par le Père Dan en 1588, on compte 22 renégats.

Les fondateurs de la Régence n'étaient pas à proprement parler des pirates. Ils faisaient la guerre sainte sur mer et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

respectaient les puissances en paix avec la Turquie. Mais bientôt, le zèle religieux s'affaiblit ; les armateurs et les capitaines, renégats pour la plupart, s'inquiétaient peu de l'islamisme et n'avaient que des idées de lucre. Dans un pays où il n'existait ni industrie, ni commerce, les particuliers ne pouvaient espérer de bénéfices qu'en participant aux armements ou en spéculant sur la vente des captures. Quand il n'y avait pas de prises, l'argent manquait pour la paye des janissaires et les soldats se révoltaient ; la sûreté de l'État dépendait des résultats de la course ; aussi la piraterie devint-elle une institution. Quand les marins levantins, successeurs des Barberousse, eurent disparu, les équipages se recrutèrent au hasard dans la population mêlée qui remplissait la capitale.

Pendant le XVI^e^ siècle, les Algériens n'eurent que des vaisseaux légers, galères ou galiotes ; plus tard, le Flamand Simon Dansa leur apprit à se servir des vaisseaux de haut-bord avec lesquels ils pouvaient s'aventurer dans l'Océan. Ils franchirent alors le détroit de Gibraltar ; Madère fut pillée de fond en comble, les côtes de l'Angleterre insultées. En 1627, le raïs Mourad alla jusqu'en Islande. En huit ans, le nombre des bâtiments capturés s'éleva à 936. Dans les années favorables, la valeur des prises atteignait plusieurs millions. Les expéditions étaient de véritables entreprises commerciales, auxquelles s'intéressaient les riches particuliers et souvent le dey lui-même.

Les esclaves étaient enfermés dans les bagnes, dont quelques-uns contenaient jusqu'à 3.000 captifs ; on y vendait du vin, que les musulmans venaient y boire plus ou moins en cachette. Les esclaves de travail, matelots, pêcheurs ou paysans, étaient mis à la rame ou aux travaux de la campagne ; beaucoup se convertissaient et s'enrôlaient dans les équipages. Les esclaves de rançon, appartenant à la classe aisée, étaient l'objet d'un commerce important ; on les achetait, on les revendait, on négociait leur rachat avec leurs familles ou avec eux-mêmes. D'ordinaire, ils étaient bien

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

traités ; on les considérait comme une marchandise précieuse, qu'il fallait se garder d'endommager. On leur permettait d'aller par la ville en toute liberté, mais en leur laissant le soin de pourvoir à leur subsistance. Les deux ordres de la Trinité et de la Merci, installés à Alger dès le XVI^e siècle, s'occupaient du rachat des captifs ; ils faisaient d'abondantes aumônes. Excepté dans les jours d'effervescence, on ne voit pas que les captifs aient été trop maltraités. Les Algériens faisaient la course et la traite des blancs sans haine ni colère : c'était leur négoce et leur industrie. Il y eut jusqu'à 35.000 esclaves à Alger dans la première moitié du XVII^e siècle, il n'y en avait plus que 2 à 3.000 au XVIII^e siècle, moins de 1.200 au début du XIX^e siècle.

« Alger, dit Masqueray, petite ville kabyle à l'origine et quelque peu andalouse, se remplit très rapidement d'Européens coiffés du turban, s'enfla outre mesure et devint, toujours sous le masque de l'islamisme, une cité de près de 100.000 âmes, toute méditerranéenne. Elle fut Alger la Blanche, dressée en amphithéâtre sur le bord d'une mer bleue, toute en maisons cubiques dont les terrasses s'élevaient les unes au-dessus des autres. Elle eut son fort de la Victoire, bâti sur l'emplacement de la tente de Charles-Quint, en témoignage d'un des plus brillants triomphes du Croissant, ses hautes murailles crénelées qui continuaient de défier les assauts de la chrétienté, ses fortins et surtout son front de mer hérissé de canons toujours tournés vers les ennemis de Dieu unique, ses sept casernes de soldats toujours prêts à mériter le paradis dans le Djihad. »

Il reste aujourd'hui peu de chose de l'Alger des deys, détruit et défiguré par des administrations dépourvues de tout sentiment artistique. Cependant les ruelles étroites de la haute ville peuvent encore en donner une idée. C'étaient les mêmes maisons basses, muettes, penchées les unes sur les autres, laissant à peine filtrer un rayon de lumière. Dans cet espace étroit grouillait toute une multitude : c'étaient les Turcs, parmi lesquels on distinguait, dit plaisamment Haedo,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les Turcs de naissance et les Turcs de profession ; les Koulouglis, fils de Turcs et de femmes indigènes, redoutés des janissaires qui les tenaient à l'écart du métier des armes ; les Kabyles, les Arabes, les Biskris ; les Maures d'Espagne, qui détenaient l'industrie locale ; les Juifs d'Espagne et d'Italie, ces derniers protégés par le consul de France ; les renégats et les captifs venus des quatre coins de l'Europe. C'était un assemblage confus des races les plus diverses et des types les plus opposés ; l'arabe, le provençal, l'italien, l'espagnol, le français, toutes les langues et tous les idiomes se heurtaient dans cette Babel. Quand un navire entrait dans le darse, arborant fièrement le pavillon vert semé d'étoiles d'argent, tout se ruait vers la Marine ; c'était le moment d'acheter, de vendre, de spéculer. Parfois, si l'on avait capturé quelque barque espagnole chargée de vin, les esclaves se grisaient à bon marché ; ils avaient leur part de liesse. A de certains jours, la ville devenait morne ; les rues étaient désertes, les maisons closes ; la milice venait d'égorger le dey, les Koulouglis se révoltaient, une escadre européenne lançait ses boulets et ses bombes ; mais, l'orage passé, on reprenait avec insouciance la vie accoutumée.

Les Turcs ne s'occupaient ni des coutumes, ni des mœurs des indigènes. Ils n'exigeaient d'eux que le libre passage pour leurs troupes et le paiement d'impôts d'autant plus légers qu'on s'avançait davantage vers le Sud. En certains points, le gouvernement d'Alger avait placé des tribus artificielles appelées *zmoul* (plus de *zmala*, *smala*), auxquelles ils concédaient des terres et qui étaient exemptes d'impôts, à charge de combattre leurs voisins, de protéger les soldats et les voyageurs, d'assurer la sécurité dans un cercle assez étendu autour de leur territoire. D'autres tribus, dites *makhzen*, ne payaient pas d'impôts non plus, mais se chargeaient de les exiger des autres tribus, qu'on appelait les *raïas*. L'Algérie était ainsi divisée en *makhzen* et en *raïas* ou, comme on disait encore, en mangeurs et en mangés.

Shaler, consul des États-Unis en 1826, nous a laissé la des-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cription d'une cérémonie qui se célébrait à Alger au printemps et qui est assez significative de la façon dont les Turcs traitaient les indigènes. Le *khaznadar* (trésorier) se rendait à cette occasion hors de la ville. Trois queues de cheval, insigne de sa dignité, flottaient devant sa tente. L'agha, qui, pour la circonstance, jouait le rôle d'un cheikh indigène, se présentait devant lui dans l'attitude d'un suppliant et lui rendait hommage. On lui intimait l'ordre impérieux, souligné par un geste bref, de fournir une centaine de moutons pour nourrir les troupes et d'en égorger un sur-le-champ de ses propres mains pour la table de Son Excellence. Il donnait immédiatement satisfaction à cet ordre et on apportait aussi les volailles, les œufs, le couscouss, qui étaient requis. Le cheikh ne protestait pas. On lui enjoignait alors d'apporter l'argent pour payer les troupes. Il se défendait, alléguait sa pauvreté, rappelait les calamités qui l'empêchaient de fournir la somme demandée par Son Excellence, quelle que fût sa bonne volonté. Le khaznadar affectait alors la plus violente colère, il menaçait de faire décapiter sur place le cheikh et finissait par le condamner à la bastonnade. On faisait les préparatifs du supplice ; l'indigène offrait une transaction, mais sa proposition n'était même pas écoutée,; alors les anciens de la tribu venaient à son secours, réunissaient le tribut exigé et le déposaient aux pieds de Son Excellence. Celle-ci devenait subitement aimable, donnait sa main à baiser au cheikh, disait être son meilleur ami, le faisait asseoir à ses côtés, lui offrait de son café. Ainsi se terminait, ajoute Shaler, cette pantomime, fidèle représentation des relations de la Régence d'Alger avec les indigènes.

L'Algérie était divisée en trois provinces, à la tête desquelles étaient placés des beys : le beylik de l'Ouest, dont la capitale fut successivement à Mazouna, à Mascara, et à Oran ; le beylik du Centre ou du Titteri, dont le chef résidait à Médéa ; le beylik de l'Est ou de Constantine. Les beys étaient quasi-indépendants ; quelques-uns d'entre eux,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

comme Salah, bey de Constantine (1771-1792) firent figure de véritables souverains. Chaque beylik comprenait un certain nombre de tribus, groupées en *outhan* ou districts qu'administrait un caïd turc ou arabe. Les tribus elles-mêmes étaient formées de douars ayant à leur tête un cheikh.

Jamais les Turcs ne purent obtenir la soumission complète de la Régence ; ils n'étaient obéis que là où ils se présentaient en force ; c'était moins un gouvernement qu'une occupation militaire. Ils avaient surtout recours à des manœuvres politiques, intervenant dans les divions locales et les querelles de sofs. La Kabylie resta toujours indomptée et les Turcs ne pénétrèrent qu'une fois dans l'Extrême-Sud avec Salah-Raïs. Les tribus des steppes étaient tout à fait indépendantes et payaient seulement un droit d'*eussa* ou de marché lorsqu'elles venaient s'approvisionner dans le Tell.

Il y eut, en Algérie comme dans toute la Berbérie, une extraordinaire floraison de marabouts et de chérifs au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Ce mouvement, qui eut d'importantes conséquences politiques, se relie aux entreprises des chrétiens dans l'Afrique du Nord et à l'avènement des dynasties chérifiennes au Maroc. Les Turcs s'efforçaient d'utiliser de leur mieux les influences religieuses ; ils préféraient les marabouts isolés aux confréries, dont quelques-unes, comme les Derkaoua, leur étaient hostiles.

IV

Alger demeura pendant trois siècles la métropole de la piraterie, le rendez-vous de tous les forbans, la patrie cosmopolite des aventuriers sans scrupule, la terreur des nations civilisées, qu'elle bravait avec l'audace d'une longue impunité.

Cette impunité est l'étonnement de l'histoire. Les États européens s'estimaient heureux de faire leur paix avec le dey et d'obtenir, même par des sacrifices d'argent et de dignité, une sécurité relative pour leur marine ; encore suffi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sait-il d'un changement de dey, d'un caprice des raïs ou des plus futiles prétextes pour amener une rupture. On dévorait tous les outrages.

Les efforts des puissances européennes pour châtier les Barbaresques et entraver la piraterie furent en général assez mal combinés et eurent un médiocre succès. L'Espagne, qui avait beaucoup à souffrir de la piraterie, voulut au XVIIIe siècle tenter une répression énergique. Oran, qui avait été abandonné en 1708, fut repris en 1732. En 1774, un grand armement fut dirigé contre Alger, mais le général O'Reilly ne fut pas plus heureux qu'autrefois Charles-Quint. En 1786, l'Espagne se résigna à acheter une paix qu'elle ne pouvait imposer ; cinq ans après eut lieu l'évacuation définitive d'Oran, ruinée d'ailleurs par un tremblement de terre.

Dans le cours du XVIIe siècle, on voit tour à tour les Hollandais, les Anglais, les Vénitiens, les chevaliers de Malte, les Génois et les Napolitains faire la guerre aux corsaires ; mais ceux-ci redoublaient d'ardeur et leur marine faisait face à tous ces ennemis. En 1815 se produisit une intervention américaine. En 1816, l'Angleterre tenta un effort sérieux ; lord Exmouth vint s'embosser dans la rade et engagea un furieux duel d'artillerie avec les 300 bouches à feu qui défendaient Alger. Il lui en coûta 800 hommes et d'assez graves avaries ; sous les 34.000 projectiles qu'il avait lancés, la flotte des Algériens et leurs batteries avaient été écrasées, l'arsenal et plusieurs quartiers étaient en feu. Cette rude leçon fut perdue ; dès 1824, une nouvelle escadre était envoyée devant Alger ; mais le bombardement était devenu plus difficile et il fallut se retirer sans avoir obtenu satisfaction.

La France était de toutes les nations chrétiennes celle qui entretenait avec la Régence les rapports les plus suivis. Dès le XVIe siècle, des négociants de Marseille avaient fondé sur la côte barbaresque des pêcheries de corail à Bône, à la Calle, au Bastion-de-France ou Massacarès (Mersa-el-Kharez, le port aux breloques), au cap Rose. L'existence de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ces établissements était assez précaire ; en 150 ans, ils furent détruits cinq fois, mais on les reconstruisit toujours. C'est que l'entreprise était fructueuse. A la pêche du corail se joignait le commerce des grains, des laines, des cuirs, des cires. Au XVIII^e siècle, grâce à la paix qui régna avec les Algériens, les concessions ne furent ni pillées, ni détruites ; ce fut le temps de leur plus grande prospérité ; vers 1775, le chiffre des affaires s'élevait à quatre millions et demi ; il y eut des années où les comptoirs d'Afrique expédièrent en France 200.000 hectolitres de blé. Après une longue interruption pendant les guerres de la République et de l'Empire, la Calle avait été restituée à la France en 1817 et les anciennes stations étaient de nouveau occupées lorsque survinrent avec le dey Husseïn les difficultés qui devaient amener l'expédition de 1830.

La question des Établissements tient une grande place dans les négociations qui eurent lieu entre la France et la Régence d'Alger ; mais elle n'était pas la seule ni la plus importante : il fallait surtout faire respecter par les corsaires la marine marchande et les côtes de France. Sous les beglier-beys, les rapports furent très amicaux ; le roi de France était l'allié du sultan ; l'alliance turque se doublait d'une alliance franco-algérienne et souvent Algériens et Français unissaient leurs forces contre les Espagnols. C'est de cette époque que date l'arrivée du premier consul français à Alger (1564). Mais, quand les ordres de la Porte cessèrent d'être obéis, quand la piraterie remplaça la guerre sainte, les rapports entre la France et la Régence furent souvent très tendus.

En 1628, un gentilhomme corse, Sanson Napollon, chargé par Richelieu de négocier la paix, y réussit admirablement en achetant les principaux personnages de la Régence ; à charge de réciprocité, les Algériens s'engageaient à respecter le littoral et les vaisseaux français. Mais cette paix, qualifiée de perpétuelle, ne fut pas longtemps maintenue ; de part et d'autre on se livra à des agressions et à des représailles.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Saint Vincent-de-Paul s'était préoccupé de la situation des chrétiens captifs à Alger et y avait envoyé des prêtres de la Mission. Sur le désir exprimé par le dey lui-même, la charge du consulat de France fut attribuée aux Lazaristes : le saint n'en était pas personnellement très partisan et il avait fort bien aperçu que des prêtres, qui considéraient l'humilité et la résignation comme des vertus, n'étaient pas trop indiqués pour ces fonctions. Le premier consul lazariste, M. Barrault, se débattit au milieu de toutes sortes de difficultés ; il mécontenta les résidents français et le dey le fit plusieurs fois mettre aux fers.

Colbert aurait souhaité non plus de simples croisières, mais l'occupation permanente d'un port. Dès 1661, l'ingénieur de Clerville avait été chargé d'étudier les points les plus favorables ; il avait désigné Stora ; plus tard, on pensa à Bougie ; enfin on se décida pour Djidjelli. Le duc de Beaufort partit de Toulon avec 60 bâtiments et une armée de 7.000 hommes. Le 23 juillet, l'armée débarqua et s'empara de Djidjelli malgré une assez vive résistance ; mais elle ne put s'y maintenir et dut se rembarquer après des pertes assez élevées.

En 1682, Duquesne vint expérimenter contre Alger l'invention nouvelle des galiotes à bombes. L'exécution, interrompue par le mauvais temps, fut reprise l'année suivante. L'effet fut terrible. La population épouvantée força le dey à demander la paix. Mais, pendant les pourparlers, le raïs Mezzo-Morto souleva la milice et massacra le dey ; il fit savoir à Duquesne que, si le bombardement recommençait, les Français présents à Alger seraient mis à la bouche des canons. Le vénérable Père Le Vacher, qui résidait en Afrique depuis plus de vingt-cinq ans, périt de cette manière; son nom figure au ministère des Affaires étrangères en tête de la liste des consuls de France tués dans l'exercice de leurs fonctions. Vingt autres Français furent suppliciés en même temps que Le Vacher ; la sauvage énergie du dey ne se démentit pas un seul instant et Duquesne épuisa ses projectiles sans rien obtenir.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En présence des résultats médiocres produits par les coûteuses expéditions de Duquesne, on revint aux idées de paix. En 1684, Tourville signa un traité avantageux et à deux reprises des ambassades furent envoyées à Versailles ; nos navires furent quelque temps respectés, mais, dès 1686, la guerre reprit. En 1688, le maréchal d'Estrées parut devant Alger et la bombarda ; comme en 1683, les Algériens exaspérés ripostèrent en attachant à la bouche des canons 43 Français, parmi lesquels le consul.

Ces bombardements étaient sans efficacité durable. Toutefois Duquesne et d'Estrées laissèrent aux gens de l'Odjak une salutaire impression de terreur. La haute idée qu'ils se faisaient de la France et de ses forces contribua beaucoup au maintien des relations pacifiques, qui durèrent pendant tout le XVIII^e siècle. D'autre part, on reconnut en France ce que les consuls d'Afrique répétaient depuis longtemps, à savoir qu'il fallait vivre en paix avec les pirates ou les anéantir complètement et que les ruptures faisaient plus de mal au commerce que la piraterie.

Lors de la Révolution, le dey refusa de se joindre à nos ennemis, malgré les instances de l'Angleterre. Il permit à nos marins de se ravitailler dans ses ports, et prescrivit à ses corsaires d'avoir le plus grand respect pour le pavillon tricolore. Il prêta un million au directoire sans intérêts et autorisa les Juifs livournais Jacob Bakri et Nephtali Busnach à faire les célèbres fournitures de grains dont le règlement devait entraîner la chute de la Régence.

Mais la politique algérienne était changeante ; la suppression des petits États mécontentait les Barbaresques en tarissant leurs ressources ; par suite de l'affaiblissement de la marine française, l'influence anglaise prit bientôt le dessus. Bonaparte voulait en finir avec la Régence et projeta la conquête de l'Algérie. En 1802, il parla de jeter une armée sur la côte d'Afrique. En 1808, il envoya en reconnaissance le commandant du génie Boutin, qui leva le plan d'Alger et des environs et signala la presqu'île de Sidi-Ferruch

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

comme le point le plus favorable à un débarquement ; les documents qu'avait recueillis cet officier furent utilisés pour l'expédition de 1830. Alger fut sauvé encore une fois par les complications européennes.

Cependant les fournitures de blé faites par Bakri et Busnach n'étaient toujours pas réglées, bien qu'ils eussent réussi à intéresser le prince de Talleyrand à leurs affaires ; le dey prétendait à une part de la créance et insistait pour que les Juifs fussent payés. Environ 4 millions d'acomptes avaient été versés ; une transaction du 28 octobre 1819 fixa le solde dû à 7 millions ; une réserve expresse était stipulée en faveur des négociants français créanciers de Bakri et Busnach et à ce titre une somme de 2 millions et demi fut versée à la Caisse des dépôts et consignations Les droits du dey étaient passés sous silence dans l'acte de 1819 ; ce souverain, qui ne comprenait rien aux lenteurs de notre justice et aux règlements de notre comptabilité, ne voyait, dans le retard mis au paiement, que chicanes et mauvaise foi. Le consul de France, Deval, chargé de lui donner des explications, réussit mal dans cette mission ingrate. Husseïn écrivit directement en France, accusant Deval de concussion, réclamant l'arrestation des deux Juifs et le versement des 7 millions, quitte aux créanciers à se pourvoir devant lui. La situation se tendit de plus en plus et le 30 avril 1827, au cours d'une audience accordée au consul à l'occasion de la fête du Beïram, Husseïn demanda pourquoi le ministre ne lui avait pas répondu. Les deux interlocuteurs s'entretenaient en turc, sans l'intermédiaire d'un interprète ; le dey menaça Deval et lui porta trois coups avec le manche de son chasse-mouches : c'est ce qu'on a appelé le « coup d'éventail ».

Le gouvernement français envoya à Alger une division navale sous les ordres du capitaine de vaisseau Collet pour obtenir une réparation et des excuses ; le dey refusa. Pendant trois ans (1827-1830), on fit le blocus de la Régence, opération coûteuse et sans effet pratique, à laquelle le dey répondit par la destruction du comptoir de la Calle. Enfin, le 3 août 1829,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le vaisseau la *Provence*, portant pavillon parlementaire, fut canonné par les batteries d'Alger au moment où il sortait du port ; le dey déclara que l'oukil-el-hardj avait fait ouvrir le feu sans son ordre, mais refusa encore de faire des excuses officielles.

La mesure était comble et l'expédition fut décidée, malgré l'opposition de l'Angleterre, qui s'efforça vainement d'obtenir du gouvernement de Charles X qu'il renonçât, sinon à l'expédition elle-même, du moins à tout projet d'établissement en Afrique. Le prince de Polignac, président du Conseil et le baron d'Haussez, ministre de la Marine, soutenus par le roi, résolurent de passer outre aux craintes de complications diplomatiques. L'heure avait sonné où les soldats vêtus de rouge qu'annonçaient d'anciennes prédictions allaient renverser l'Odjak et mettre fin à cet étrange État barbaresque, terreur des nations civilisées, qui avait réussi à vivre ou plutôt à agoniser pendant trois siècles.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LIVRE III

L'ALGÉRIE DEPUIS 1830

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE PREMIER

L'Algérie de 1830 à 1840 (1)

I

L'expédition d'Alger fut entreprise par le gouvernement de la Restauration, non comme une manœuvre de politique intérieure commandée par les circonstances difficiles où se trouvait le ministère de Polignac, mais comme une mesure d'honneur et d'intérêt national, devant laquelle le gouvernement, qui avait tenté toutes les autres voies, ne pouvait plus reculer sans déserter ses devoirs.

La décision une fois prise, les préparatifs furent conduits avec beaucoup de rapidité et de soin. Pour profiter de la belle saison, il fallait, en quatre mois, constituer un formidable armement, qui comprenait 100 vaisseaux de guerre et 500 navires de commerce, et réunir d'immenses approvisionnements. Tout fut prêt dans les ports de Toulon et de Marseille dès les premiers jours de mai 1830. Le commandement de la flotte fut dévolu à l'amiral Duperré, choisi malgré ses opinions libérales et bien qu'il fût peu favorable à l'expédition . Le général de Bourmont, qui espérait faire

(1) S. Gsell, G. Marçais, G. Yver, *Histoire d'Algérie*, Paris, 1927. — E. Cat. *Histoire de l'Algérie*, t. II, Alger, 1891. — Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, Alger, 1854, 3 vol. — *Tableau des Établissements français dans l'Algérie*, Alger, 1830-1852. — *Collection de Documents inédits sur l'histoire de l'Algérie depuis 1830*, Alger et Paris, 1912-1927 (en cours de publication). — C. Rousset, *La conquête d'Alger*, Paris, 1886. — Id., *L'Algérie de 1830 à 1840*, Paris, 1887, 2 vol. — G. Esquer, *La prise d'Alger*, Paris, 1923 (avec bibliographie). — A. Bellemare, *Abd-el-Kader*, Paris, 1854. — Paul Azan, *L'émir Abd-el-Kader*, Paris, 1925. — H. d'Ideville, *Le maréchal Bugeaud*, Paris, 1881, 3 vol. — L. de Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, Paris, 1860.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

oublier à Alger sa défection de Waterloo, reçut le commandement en chef de l'armée de terre, qui s'élevait à 37.000 hommes ; elle comprenait trois divisions d'infanterie, commandées par les généraux Berthezène, Loverdo et d'Escars ; Valazé commandait le génie, Ducos de La Hitte l'artillerie.

Le 25 mai, l'immense flotte, toutes voiles dehors, sortit de la rade de Toulon aux acclamations d'une foule immense. Elle arriva en vue d'Alger le 31, mais, les vents n'étant pas favorables, elle vira de bord et rétrograda sur Palma de Majorque. Le débarquement dans la baie de Sidi-Ferruch n'eut lieu que le 14 juin, au lever du soleil. Le choix de ce point, situé à 25 kilomètres d'Alger, permettait de prendre la ville à revers, au lieu de se heurter au front de mer formidablement défendu. La mise à terre s'effectua dans de bonnes conditions ; trois batteries, que l'ennemi avait construites un peu en arrière de la presqu'île, furent éteintes et enlevées ; on vit à peine quelques bandes de cavaliers et de fantassins qui venaient tirailler à distance. Le 16, une violente tempête de Nord-Ouest fit redouter un désastre ; on évoqua le souvenir de l'expéditon de Charles-Quint, mais heureusement, vers midi, le vent passa à l'Est et la mer se calma.

Il fut décidé qu'on fortifierait la petite presqu'île de Sidi-Ferruch pour en faire un camp retranché et une place de dépôt. Cependant l'agha Ibrahim, gendre d'Husseïn-Dey, avait porté les forces de la Régence à Staouéli ; il amenait avec lui la milice turque, des Koulouglis et des Maures d'Alger, les contingents des beys et quelques milliers de Kabyles. Il se proposait d'enfoncer l'aile gauche de l'armée et de la couper de son camp. Le 19 au matin, toutes les lignes françaises furent assaillies ; le premier choc fut terrible, mais, après une lutte acharnée, les Algériens durent se replier sur leurs positions ; l'armée française n'avait perdu que 400 hommes, les Turcs environ dix fois plus. Les Kabyles lâchèrent pied les premiers ; le reste suivit. A midi, les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

hauteurs de Staouéli étaient conquises et le camp turc occupé.

La bataille de Staouéli fut décisive ; elle désorganisa les meilleures troupes du dey. A Alger, la consternation était générale et si, à ce moment, les Français avaient marché sur la ville, elle eût été prise. Mais Bourmont voulait ne rien livrer au hasard et résolut d'attendre le matériel de siège, qui n'était pas encore débarqué. On se borna donc à occuper les positions conquises. Cette inaction rendit aux Algériens toute leur assurance ; ils se hâtèrent de mettre en état le Fort-l'Empereur, qui défendait la ville au Sud-Ouest ; des émissaires furent envoyés de tous côtés pour rallier les indigènes des tribus ; les oulémas prêchèrent la guerre sainte. Le 24, les lignes de Staouéli furent attaquées ; l'armée française repoussa les agresseurs et en les poursuivant s'établit sur le plateau de Sidi-Khaled. Le bey du Titteri, Mustapha-bou-Mezrag, qui avait remplacé Ibrahim comme commandant des forces de la Régence, installa des batteries sur les pentes du mont Bouzaréa, qui dominait les positions françaises ; profitant de la nature du pays, coupé de profonds ravins, il fit une guerre d'escarmouches où ses troupes reprirent leurs avantages. Les journées du 24 au 29 juin furent pénibles et meurtrières ; elles nous coûtèrent près d'un millier d'hommes ; un des fils de Bourmont fut mortellement blessé.

Le convoi attendu était enfin arrivé ; on avait achevé le débarquement du matériel et une route praticable avait été ouverte par le génie depuis Sidi-Ferruch. Le 29 avant le jour, le mouvement offensif commença sur toute la ligne. Déjà, un plein succès avait été obtenu, lorsqu'une méprise de l'état-major faillit tout compromettre : un épais brouillard couvrait la plaine de la Mitidja et on crut voir la mer dans cette direction ; on en conclut que l'armée avait dépassé Alger sur la droite et que la carte de Boutin, sur laquelle on s'était guidé jusqu'alors, était fautive. Bourmont ordonna en conséquence un changement de direction à gauche ; ce

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mouvement, exécuté à travers des terrains difficiles, produisit une confusion générale ; les troupes allaient et venaient en cherchant leur route, les régiments et les divisions se mêlaient. En cet instant critique, une attaque vigoureuse aurait pu amener un désastre. Par bonheur, l'ennemi se borna à des tirailleries inoffensives et l'armée eut le temps de se rallier.

Le jour même, on se mit à l'œuvre pour établir les batteries qui devaient servir au siège du Fort-l'Empereur ; en même temps, la flotte canonnait Alger et ajoutait à l'effroi de la population. Le 4 juillet, la tranchée fut ouverte contre le fort, que les batteries françaises subitement démasquées écrasèrent de leurs feux. La garnison se défendit avec vigueur, mais la lutte des deux artilleries était par trop inégale ; au bout de quelques heures, les Turcs avaient leurs embrasures démolies, leurs pièces démontées, leurs canonniers hors de combat ; les fuyards s'échappaient vers la Kasba et déjà l'ordre était donné de battre en brèche quand une formidable explosion se produisit : le khasnadji avait fait mettre le feu aux poudres. L'armée occupa aussitôt le fort abandonné.

Le Fort-l'Empereur une fois pris, Alger, dont les murailles s'élevaient en contre-bas à 1.200 mètres environ, ne pouvait plus tenir. Husseïn cependant ne voulait pas céder et déclarait qu'il ferait sauter la Kasba et la ville plutôt que de se soumettre ; mais la population l'obligea à traiter. Bourmont exigea la remise immédiate de la ville et des forts. Lorsque le vieux Bracewitz, ancien interprète de Bonaparte en Égypte, chargé de traduire la capitulation dictée par Bourmont, en donna lecture devant les officiers turcs, des cris de fureur éclatèrent, les yatagans et les poignards sortirent des fourreaux ; Bracewitz mourut peu après de l'émotion terrible qu'il avait éprouvée. Mais le dey avait pris son parti et le lendemain, 5 juillet, il signait la capitulation, qui lui conservait ses biens et lui laissait la liberté de se retirer où il lui plairait. Le général en chef garan-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tissait aux habitants d'Alger le libre exercice de la religion musulmane, le respect de leur liberté, de leurs propriétés, de leur commerce, de leur industrie, de leurs femmes.

L'armée française, défilant par la Porte-Neuve, entra victorieuse dans cette ville qui avait bravé Charles-Quint et Louis XIV. Le trésor de la Kasba, inventorié, donna 48 millions et demi, somme un peu supérieure aux dépenses de l'expédition, mais très inférieure à celle qu'on espérait, ce qui donna lieu à la légende, d'ailleurs fausse, des pillages et des malversations. Aucun excès ne fut commis par nos troupes et les maisons pillées le furent par les indigènes eux-mêmes.

Onésime Reclus a pu dire que la plus grande victoire de la France n'est ni Fontenoy, ni Marengo, ni Austerlitz : c'est la prise d'Alger, le 5 juillet 1830, parce que la plus féconde en conséquences. Ce jour-là fut posée la première pierre du grand empire qui va de l'Atlantique au golfe de Gabès, de la Méditerranée au Congo. Les contemporains ne pouvaient évidemment apercevoir ces lointaines conséquences. Cependant la conquête de l'Algérie ne fut pas un pur accident, un événement sans lien avec l'histoire générale ; elle fut le résultat de la situation privilégiée de la France dans les pays barbaresques, le fruit de trois siècles d'efforts poursuivis avec une continuité remarquable. « Ce n'est pas pour un coup d'éventail, disait Metternich, qu'on dépense 100 millions et qu'on expose 40.000 hommes. » Il s'agissait en réalité de l'influence française dans la Méditerranée, menacée par celle de l'Angleterre établie à Gibraltar, à Malte et aux îles Ioniennes.

II

Restait à savoir ce qu'on ferait de la conquête. Le ministère Polignac, bien qu'il eût évité de se lier avec les puissances européennes par un engagement précis, était fort hésitant, craignant de mécontenter l'armée s'il aban-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

donnait Alger et d'entrer en conflit avec l'Angleterre s'il s'y maintenait. Il n'eut d'ailleurs pas le temps de prendre un parti. La nouvelle de la capitulation d'Alger arriva à Paris le 9 juillet ; à la fin du mois, la vieille monarchie avait disparu, Charles X était renversé et son gouvernement remplacé par celui de Louis-Philippe.

La royauté de Juillet flotta elle aussi pendant plusieurs années entre les idées de conquête définitive, d'occupation restreinte et de complète évacuation. Au Parlement et dans la presse, pendant fort longtemps, tout un parti réclama l'abandon d'Alger. Suivant l'opinion qui tendait à prévaloir, les effectifs étaient augmentés ou réduits ; à chaque instant, l'armée changeait de chef et la colonie d'administrateur. En dix ans, jusqu'à l'arrivée de Bugeaud, se succèdent Clauzel (août 1830), Berthezène (janvier 1831), Rovigo (décembre 1831), Voirol (avril 1833), Drouet-d'Erlon (juillet 1834), Clauzel pour la seconde fois (juillet 1835), Damrémont (février 1837), Valée (décembre 1837). Chacun de ces hommes avait ses idées, dont la principale était en général de prendre le contrepied de ce qu'avait fait son prédécesseur ; il y eut parmi eux des incapables et des médiocres ; il y eut aussi des hommes de grande valeur, mais auxquels le temps manqua pour faire œuvre utile. « C'est vraiment abuser des mots, écrivait M. Jules Cambon, que de dire que nous sommes en Algérie depuis 1830 : nous avons débarqué à Sidi-Ferruch en 1830, mais nous ne nous sommes établis en Algérie que beaucoup plus tard. »

Au lendemain même de la prise d'Alger, les tâtonnements commencèrent. Les Turcs ne demandaient pas mieux que de s'enrôler à notre service ; ils disaient que le roi de France avait sans doute un trésorier comme le dey et que son argent en valait un autre. Habitués à gouverner les indigènes, les fonctionnaires turcs auraient pu nous rendre au début de précieux services. Mais on ignorait tout de l'Afrique du Nord et de ses populations indigènes ; on marchait au hasard dans ce pays dont on ne connaissait ni les tra-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ditions, ni les mœurs, ni les idées. Le chaos le plus complet régna au début; aucune transmission de service ne fut faite et dans la Kasba, sous les yeux mêmes de l'intendant général, on vit les soldats allumer leur pipe avec les papiers du gouvernement. Les Turcs furent embarqués pour l'Asie-Mineure, le dey Husseïn et sa famille partirent pour Naples. On s'adressa, pour administrer la ville d'Alger, aux Maures et aux Juifs, qui n'avaient aucune autorité.

On crut un instant que la prise d'Alger amènerait la soumission de toute la Régence. Ce n'est que peu à peu que, derrière les Turcs, on découvrit les indigènes. Bourmont poussa jusqu'à Blida une reconnaissance qui fut ramenée à coups de fusil. Des détachements furent envoyés à Oran et à Bône; on les rappela à la nouvelle de la révolution qui avait éclaté en France. Bourmont hésita un instant à faire prendre la cocarde tricolore à ses troupes, mais l'amiral Duperré et la marine s'étant ralliés au nouveau régime, il se résigna ; il s'embarqua sur un petit brick nolisé à ses frais et fut remplacé par le général Clauzel.

Vétéran illustre des guerres de l'Empire, Clauzel avait de brillantes qualités. Il avait l'ardeur d'un jeune homme et voulait organiser, négocier, conquérir ; il fit partager son zèle et son ardeur à ceux qui l'entouraient. Plusieurs des projets dont on fait honneur à Bugeaud furent esquissés par lui. Il se proposa un triple but : garder Alger, donner au pays une administration régulière, favoriser la colonisation. Au bout de six mois, il entra en conflit avec le ministère et fut rappelé.

Clauzel n'était pas homme à se laisser enfermer dans les murs d'Alger. Dans le Titteri, il entendait remplacer le bey Mustapha-bou-Mezrag par un indigène dévoué à notre cause ; à cet effet, il entreprit une expédition, s'empara de Blida, franchit l'Atlas au col de Mouzaïa et entra à Médéa, d'où les habitants avaient eux-mêmes chassé Bou-Mezrag. Mais la garnison qu'il y laissa, harcelée sans relâche, difficilement ravitaillée, dut être ramenée et le bey

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

que nous avions installé, privé de tout appui, ne put se maintenir.

Quant aux provinces d'Oran et de Constantine, Clauzel voulait en confier l'administration à des princes tunisiens, qui auraient été vassaux et tributaires de la France. Il se proposait de soulager ainsi le gouvernement d'une partie du fardeau de l'occupation, tout en établissant la domination française dans toute l'étendue de la Régence : c'était un essai de protectorat. Le général Damrémont alla occuper Mers-el-Kébir et Oran, que nous livra le vieux bey Hassan et un arrêté prononça la destitution du bey de Constantine. Mais le gouvernement, effrayé des audaces de son représentant, estima que Clauzel avait outrepassé ses pouvoirs : il désapprouva le traité tunisien et le rappela.

Clauzel s'était efforcé de créer de toutes pièces une administration régulière ; il institua un comité de gouvernement, des tribunaux, organisa toutes choses, domaines, douanes, impôts, police, se préoccupa de la voirie d'Alger.

Clauzel avait déplu parce que trop actif et trop entreprenant : le ministère chercha pour le remplacer un homme médiocre et choisit Berthezène, qui, pendant l'année de son commandement, accumula toutes les fautes. Il s'empressa de défaire une grande partie de ce qu'avait fait son prédécesseur. Une colonne pénétra jusqu'à Médéa, mais pour évacuer presque aussitôt la ville, d'où elle ramena notre bey du Titteri ; la retraite fut pénible et faillit se transformer en désastre. Cette expédition peu brillante rendit toute leur audace aux Arabes et aux Kabyles ; on se battit jusqu'aux portes d'Alger, à l'Oued Kerma et à Birkadem. La Mitidja fut en quelque sorte abandonnée au marabout de Koléa, El-Hadj-Mahieddin, dont on fit un agha des Arabes. Les événements ne prenaient pas une meilleure tournure aux extrémités qu'au centre ; une tentative mal combinée sur Bône coûta la vie à deux excellents officiers, Huder et Bigot ; à Oran, le général Boyer, ancien officier de l'Empire qui avait été au service de Méhé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

met-Ali, ne réalisait aucun progrès et rendait même notre domination odieuse par sa rigueur.

A la fin de 1831, Casimir-Périer arrivait aux affaires. L'armée d'Afrique fut renouvelée et augmentée; Berthezène rentra en France et fut remplacé par Savary, duc de Rovigo, l'ancien chef de la police impériale, homme énergique, mais s'inquiétant moins de frapper juste que de frapper fort, et qui gouverna l'Algérie comme un pacha turc. On avait placé auprès de lui un intendant civil, le baron Pichon, qui devait avoir la haute main sur l'administration, la justice et les finances ; un conflit ne tarda pas à éclater entre ces deux hommes ; Pichon fut rappelé et remplacé par Genty de Bussy, subordonné au général en chef. Plusieurs crimes ayant été commis sur le territoire des Ouffia, cette tribu fut exterminée; deux caïds venus à Alger avec un sauf-conduit furent exécutés. Rovigo prétendait par ces procédés terrifier les indigènes : il les exaspéra. Cependant, dans la province de l'Est, les capitaines Yusuf et d'Armandy renouvelaient avec plus de succès la tentative du commandant Huder et s'emparaient de Bône.

Rovigo, gravement malade, étant rentré en France, le général Voirol exerça l'intérim d'avril 1833 à septembre 1834. Il se montra bienveillant à l'égard des colons, équitable envers les indigènes, qu'il utilisa comme auxiliaires ; autour d'Alger, les relations devinrent plus faciles ; la tribu remuante des Hadjoutes, intimidée par une forte démonstration, accepta un caïd de notre main. Le général Trézel alla enlever Bougie et y laissa une garnison. A Bône, le général Monck d'Uzer, ferme et conciliant, obtint des résultats remarquables.

En France, les discussions continuaient entre les partisans de la conservation d'Alger et ses adversaires. Une commission d'enquête, envoyée en Algérie en 1833, se prononça pour le maintien de l'occupation, mais sans enthousiasme, et « pour donner satisfaction à l'aveugle engouement de la France pour sa conquête ». L'ordonnance

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du 22 juillet 1834, s'inspirant de ses conclusions, institua un gouverneur général des possessions françaises dans l'Afrique du Nord, concentrant en ses mains tous les pouvoirs, assisté d'un conseil de gouvernement composé des principaux fonctionnaires. Peu après, une autre ordonnance créa trois tribunaux de première instance à Alger, Oran et Bône, celui d'Alger jouant le rôle de tribunal d'appel.

Cette organisation semblait indiquer des desseins plus arrêtés et des résolutions plus fermes. En fait, les indécisions continuèrent. On ne proposait plus l'abandon, mais on souhaitait que l'occupation fût aussi restreinte que possible; en dehors des ports et de leurs environs immédiats, le pays devait être laissé aux indigènes, qu'on s'efforcerait d'administrer par l'intermédiaire de chefs vassaux ou alliés de la France. Le premier gouverneur, Drouet-d'Erlon, vieillard faible et indécis, se laissa tirailler par toutes les influences et duper par toutes les intrigues. Dans la Mitidja, les Hadjoutes couraient la plaine, se glissaient entre les postes, pillaient les fermes, enlevaient ou tuaient les isolés. L'impuissance dont on témoignait pour réduire ces faibles ennemis produisait un effet déplorable. Mais c'est surtout dans l'Ouest de l'Algérie que des fautes graves étaient commises.

III

La chute de la domination turque avait laissé la province d'Oran dans la plus complète anarchie. Le pays n'était ni à la France, dont les troupes ne sortaient guère de l'enceinte d'Oran, ni au sultan du Maroc, qui y intriguait d'une manière occulte et indirecte. Les Douair et les Sméla, anciennes tribus makhzen des environs d'Oran, s'étaient ralliés à la France. Les autres indigènes, abandonnés à eux-mêmes, cherchaient un chef ; ils le trouvèrent dans la personne du jeune Abd-el-Kader.

Ce personnage nous est bien connu, car nous avons sur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lui de nombreux documents émanant soit de lui-même, soit des Européens, officiers, secrétaires, renégats, prisonniers, qui ont été en relations avec lui. Il était fils d'un vieux chérif des environs de Mascara, Mahi-ed-Din, qui appartenait à la confrérie des Kadriya et passait pour un saint dans la tribu des Hachem. En 1827, son père l'emmena en pèlerinage à la Mecque; il visita, outre les villes saintes, le Caire et Bagdad. Lorsque les Français prirent possession d'Oran, Mahi-ed-Din et son fils étaient venus les combattre. En novembre 1832, dans une réunion qui se tint dans la plaine d'Eghris, le jeune Abd-el-Kader fut proclamé sultan par trois tribus : les Hachem, les Beni-Amer et les Gharaba ; il avait alors 24 ans.

Abd-el-Kader, dont les débuts furent très modestes, naquit des nécessités de la situation, de nos indécisions, de l'anarchie croissante à laquelle nous nous montrions incapables de porter remède. Il se trouva qu'il était à la hauteur des circonstances et que, bien qu'il fût un « homme de zaouïa », chérif et marabout, non un homme de poudre, il montra de remarquables talents militaires. Il avait les qualités qui font les dominateurs d'hommes et qui en particulier en imposent aux indigènes. Très simple dans son costume et dans ses manières, il était élégant et beau, éloquent, brave, excellent cavalier, avec l'astuce et le sang-froid d'un diplomate musulman. Profondément et sincèrement religieux, il aspirait au pouvoir non pour satisfaire ses appétits ou ses vices, mais pour conduire son peuple dans la voie de Dieu. Il était cruel ou généreux suivant les cas, bienveillant ou sévère par calcul. Il eut la conception, assez rare chez les musulmans, d'un véritable État, d'un système rationnel d'administration et d'impôts, d'une caisse publique, d'une armée régulière. Il fut en Algérie notre plus illustre adversaire ; s'il échoua, ce fut moins de notre fait que par suite des divisions des indigènes, qui, dépourvus de tout sentiment national, ne consentirent jamais à s'unir autour de lui.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le général Desmichels, qui avait succédé au général Boyer à Oran, avait occupé Arzew et Mostaganem, mais de son côté Abd-el-Kader s'était emparé de Tlemcen, sauf la citadelle ou méchouar dont les Turcs et les Koulouglis refusèrent de lui ouvrir les portes ; sa puissance était cependant encore peu considérable, mais nous créâmes sa grandeur de nos propres mains en négociant avec lui ; une correspondance s'engagea entre le général Desmichels et Abd-el-Kader, qui aboutit au traité du 26 février 1834. Tout n'est pas à blâmer dans cette convention, qui partait d'une idée juste, celle de l'utilisation des chefs indigènes. Mais cette politique ne pouvait être pratiquée avec un personnage religieux comme Abd-el-Kader, dont la raison d'être était la guerre sainte aux infidèles. La convention ne contenait d'ailleurs pas la reconnaissance formelle de la souveraineté de la France, ni l'obligation de payer un tribut. Enfin le texte arabe, sur lequel le général mit son cachet, n'était pas conforme au texte français.

Desmichels avait voulu se servir d'Abd-el-Kader : c'est Abd-el-Kader qui se servit de lui. Grâce aux secours matériels et à l'appui moral que nous lui donnâmes, l'émir triompha, au combat de Meharez (12 juillet 1834), des tribus makhzen, commandées par le vieil agha des Douair, Mustapha-ben-Ismaïl, qui avait refusé de s'unir au jeune marabout pour la guerre sainte. Ce combat eut une grande importance aux yeux des indigènes, pour lesquels il marqua le véritable début de la puissance d'Abd-el-Kader et la fin de la période d'anarchie. L'artillerie d'Oran célébra le succès de l'émir comme une victoire française et Desmichels lui fit parvenir ses félicitations. Il était désormais maître de tout le beylik de l'Ouest, sauf Oran, Arzew, Mostaganem et le méchouar de Tlemcen.

Abd-el-Kader cependant, profitant de l'ambiguïté des termes de la convention, voulait s'emparer aussi du Titteri. Il annonça au général Voirol qu'il allait venir pacifier la province d'Alger ; le gouverneur lui répondit

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qu'il l'en dispensait et qu'il le croyait trop sage pour mettre en péril par cette conduite les relations pacifiques qu'il venait de nouer avec la France. L'émir fit de nouvelles démarches auprès de Drouet-d'Erlon, qui lui opposa d'abord un refus catégorique, mais lorsque, malgré sa défense, Abd-el-Kader entra à Miliana et à Médéa, Drouet-d'Erlon, circonvenu par l'oukil ou représentant de l'émir, le juif Ben-Durand, ne protesta pas.

A Oran, Desmichels avait été remplacé par Trézel, qui entra en pourparlers avec les Douair et les Sméla ; ceux-ci ne demandaient qu'à nous servir, pourvu qu'on leur promît de les protéger contre Abd-el-Kader. Trézel signa avec ces tribus la convention dite du Figuier, qui les plaçait sous notre souveraineté. Mais Abd-el-Kader entendait nous isoler dans les villes de la côte et empêcher tout contact entre les musulmans et nous. Il attaqua Trézel au défilé de la Macta, entre le Sig et Arzew, lui tua ou blessa 500 hommes. Cette affaire provoqua en France une très vive émotion. Trézel et Drouet-d'Erlon furent rappelés l'un et l'autre ; Clauzel fut envoyé en Afrique pour la seconde fois, avec mission de venger l'échec de la Macta et de relever le prestige de nos armes.

La courte administration de Clauzel en 1830 avait laissé de bons souvenirs ; il était parti regretté des soldats, de la population civile, des indigènes ; on le vit revenir avec enthousiasme. Clauzel comprit vite qu'il fallait se décider à faire la conquête de l'Algérie et pour cela occuper les points stratégiques du Tell intérieur, Tlemcen, Mascara, Miliana, Médéa, Constantine. Il voyait juste ; son tort fut d'essayer de réaliser ce programme avec des moyens qui n'y pouvaient suffire, puisque le gouvernement et les Chambres les lui refusaient. Les pouvoirs publics de leur côté ne surent ni s'opposer aux projets du maréchal, ni les approuver formellement ; ils le laissèrent faire, quitte à le désavouer en cas d'échec : attitude dont Clauzel se plaignit avec juste raison.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Dès le mois de novembre 1835, des troupes furent réunies à Oran ; avec les Douair et les Sméla, elles formaient un corps de 11.000 hommes. Le maréchal, accompagné du duc d'Orléans, vint en prendre le commandement ; on devait marcher sur Mascara, enlever à l'émir sa capitale et y installer un bey relevant de la France. Abd-el-Kader avait quitté Mascara à notre approche, emmenant la population musulmane ; la ville avait été pillée et à demi brûlée. Après quarante-huit heures d'occupation, les troupes françaises l'évacuèrent et Abd-el-Kader s'y réinstalla quelques jours après. L'expédition avait été brillante, mais sans grand profit.

On entreprit ensuite d'aller à Tlemcen, où les Français furent accueillis par les Koulouglis, qui, depuis cinq ans, se maintenaient dans le méchouar. Mustapha-ben-Ismaïl remit à Clauzel cette place qu'il avait gardée pour nous, sans nous et malgré nous (janvier 1836). On y laissa 500 hommes sous le commandement du capitaine Cavaignac. Une contribution de guerre, dont la perception donna lieu à des abus assez graves, fut imposée aux habitants ; elle était destinée à payer les frais de l'occupation et l'entretien de la garnison.

Le maréchal Clauzel proclama qu'après ces deux expéditions, Abd-el-Kader était vaincu et la guerre finie : il exagérait. L'émir, aidé des indigènes des Traras et des Marocains, vint bloquer le camp qui avait été établi à Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna et nous infligea à Sidi-Yacoub un échec presque aussi grave que celui de la Macta. Des renforts furent envoyés sous la conduite du général Bugeaud, qui devait jouer plus tard un si grand rôle dans la guerre d'Afrique, en y introduisant des méthodes nouvelles, et dans la colonisation de l'Algérie, dont il devait être le plus zélé défenseur.

Officier de fortune, sorti du rang, Bugeaud savait parler au soldat et se faire aimer de lui ; fils d'un petit gentilhomme du Périgord, il avait manié la charrue comme il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avait mangé la gamelle; ses origines paysannes et agricoles devaient donner à son œuvre de colonisation comme un accent particulier. Il avait fait en Espagne sous Napoléon Ier la guerre de partisans et d'embuscades, expérience qui lui servit aussi dans la guerre d'Afrique. Il avait repris du service après 1830, avait été nommé député en 1831 et jouissait de la confiance personnelle du roi Louis-Philippe.

Chargé de débloquer le camp de la Tafna et d'établir des communications entre ce camp et Tlemcen, Bugeaud livra à Abd-el-Kader une véritable bataille au confluent de l'Isser et de la Sikkak ; l'infanterie de l'émir fut anéantie, il eut son cheval tué sous lui, perdit 700 fusils et 6 drapeaux ; c'était le coup le plus sensible qu'il eût encore reçu et la première victoire remportée par nos troupes en rase campagne (6 juillet 1836). Le lendemain, l'armée entrait à Tlemcen.

Mais Bugeaud n'avait pas encore sur l'Algérie les opinions qu'il professa plus tard lorsque, nommé gouverneur général, il préconisa la conquête complète du pays. En 1836 et en 1837, il était partisan déterminé de l'occupation restreinte. Renvoyé en 1837 dans la province d'Oran et indépendant du gouverneur général comme l'avait été Desmichels, il noua comme son prédécesseur des négociations avec Abd-el-Kader ; comme son prédécesseur aussi, il outrepassa les instructions qu'il avait reçues et fit plus de concessions qu'il n'avait été autorisé à en accorder. Le traité de la Tafna (30 mai 1837) fut une réédition aggravée du traité de 1834. Les instructions du gouvernement prescrivaient d'exiger des otages et un tribut annuel ; d'otages il ne fut pas question ; un peu de blé et d'orge, quelques milliers de bœufs une fois donnés tinrent lieu de tribut. Les erreurs et les obscurités de rédaction du premier traité se retrouvent dans le second ; tandis que le texte français portait que l'émir reconnaissait la souveraineté de la France, le texte arabe disait seulement : « Le prince des fidèles sait que le sultan est grand. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La France abandonnait Rachgoun et le camp de la Tafna, Tlemcen et le méchouar. Elle se réservait Oran, Alger, Mostaganem, Mazagran et leur banlieue ; autour d'Alger, le Sahel et la Mitidja, « bornée à l'Est jusqu'à l'Oued Keddara et au delà ». Tout le reste était abandonné à l'émir, dont on reconnaissait formellement l'autorité sur le Titteri. La manière très vague dont la limite de nos possessions était indiquée dans la province d'Alger prêtait à l'équivoque : ce fut, quelques années après, l'occasion de la rupture. Mais le plus grave, c'est que la France consacrait une fois de plus les prétentions de l'émir.

Le traité de la Tafna, qui faisait d'Abd-el-Kader le souverain des deux tiers de l'Algérie, fut ratifié à Paris ; la responsabilité de la convention doit peser plus encore sur le gouvernement que sur le négociateur. Bugeaud reconnut plus tard sa faute et la répara par les services qui lui assureront à jamais la reconnaissance de la France africaine.

IV

Si le gouvernement avait approuvé la paix de la Tafna, c'est qu'il avait besoin de la paix dans la province d'Oran pour réparer l'échec subi devant Constantine par le maréchal Clauzel.

Le bey Ahmed continuait à régner dans l'Algérie orientale, bien que sa destitution eût été prononcée en 1830. C'était un homme intelligent et énergique ; Husseïn-Dey, qui, malgré sa qualité de Koulougli, lui avait confié une province, le tenait en haute estime, Ahmed avait su se débarrasser des janissaires, qui ne l'aimaient pas, et les avait remplacés par des fantassins kabyles et des cavaliers sahariens tout à sa dévotion. Les indigènes sentaient en lui un maître et malgré les haines que sa cruauté avait amassées, il était docilement obéi. Rovigo avait essayé, sans grand succès, de négocier avec lui. Ce n'était pas un adversaire méprisable

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et, si on voulait l'attaquer, il fallait s'attendre à une rude résistance.

Clauzel nomma bey de Constantine Yusuf, qui se faisait fort de soulever les indigènes contre Ahmed et de provoquer sa chute. Né à l'île d'Elbe, Yusuf avait eu une existence des plus romanesques; il avait été pris par un corsaire et élevé à Tunis dans l'entourage du bey ; après une évasion dramatique, il était entré au service de la France dès les premiers temps de la conquête. Sa connaissance de la langue et des mœurs arabes, son intelligence militaire, sa brillante bravoure l'avaient mis à même de rendre d'excellents services ; il en avait été récompensé par un avancement rapide ; il était devenu en quelques années capitaine, puis chef d'escadron. Mais son ambition aspirait plus haut ; il songeait à devenir souverain sous notre hégémonie, d'abord à Constantine, puis, le cas échéant, à Tunis.

Yusuf lutta d'abord d'intrigues avec Ahmed ; il entendait d'ailleurs le gouvernement de la même manière que ce dernier ; ses razzias, ses exactions et ses violences indisposèrent les tribus. Loin de se décourager, il proposa une expédition contre Constantine. Clauzel demanda au gouvernement 10.000 hommes de renfort ; comme on les lui refusait, il offrit sa démission ; puis il se ravisa, et déclara qu'il agirait avec les ressources dont il disposait. Yusuf n'avait pas ménagé les promesses ; à l'en croire, sa politique avait aplani les voies, aucun obstacle n'arrêterait l'armée, Constantine devait ouvrir ses portes au premier coup de canon. Il prenait sans doute ses illusions pour des réalités ; peut-être cependant, si l'armée s'était présentée devant Constantine en meilleur état, l'entreprise aurait-elle pu réussir. Mais les retards et les hésitations achevèrent de ruiner l'influence de Yusuf, qui était assez faible.

En tirant des troupes d'Alger et d'Oran, en y joignant celles qu'on avait déjà dans l'Est, on rassembla à Bône 7.400 hommes et 1.300 chevaux ; on n'avait presque pas de mulets, peu d'artillerie et de munitions. On se mit en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

route à une époque beaucoup trop tardive, d'autant plus que, cette année-là, les pluies d'automne commencèrent de bonne heure et furent torrentielles. Le mauvais temps et les fièvres éprouvèrent l'armée avant qu'elle se mît en route; 2.000 hommes entrèrent dans les hôpitaux. Le 13 novembre 1836, le quartier général et le gros des troupes commencèrent leur mouvement ; on fit route par Guelma, Medjez-Ahmar, Ras-el-Akba et l'Oued-Zenati ; le 22 seulement, on arriva devant Constantine. Pendant ces huit jours, il n'y eut pas un seul engagement sérieux, mais des combats sanglants auraient fait moins de mal que n'en causèrent les intempéries. La pluie n'avait pas cessé de tomber à flots, défonçant le sol, gonflant les torrents, exténuant les hommes et les animaux. Après de pénibles journées où il avait fallu s'atteler aux voitures du convoi, marcher dans l'eau glacée des rivières, le bois manquait pour allumer les feux de bivouac. Dans la nuit du 20 au 21, la neige se mit à tomber ; plusieurs soldats moururent de froid ; beaucoup étaient malades et les plus valides ne valaient guère mieux ; sans avoir vu l'ennemi, l'armée était harassée. Lorsqu'elle se présenta enfin devant Constantine, elle fut reçue à coups de canon ; Ahmed avait quitté la ville, mais son lieutenant, le kabyle Ben-Aïssa, y était resté ; tout était prêt pour la résistance.

La position de Constantine est formidable ; la ville occupe la surface d'un rocher isolé sur trois faces par un ravin à pic, véritable abîme de 30 à 60 mètres de profondeur au fond duquel roule et gronde le Rummel ; on ne peut l'approcher que du côté de l'Ouest, où une langue de terre, le Koudiat-Aty, fait communiquer le rocher avec le reste du pays. Avec les faibles moyens dont on disposait, des munitions et des vivres en quantité insuffisante, des troupes surmenées, il ne fallait pas songer à un siège en règle. Le mauvais état des routes ne permettant pas de conduire les canons jusqu'au Koudiat-Aty, on les installa sur le plateau de Mansoura et on ouvrit le feu contre la porte d'El-Kantara, à laquelle aboutissait un pont jeté sur le Rummel. L'attaque tentée

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de ce côté ayant échoué, le maréchal Clauzel ordonna la retraite.

A peine le mouvement s'est-il dessiné que les indigènes sortent en foule, d'autres accourent de tous les points de l'horizon ; 6.000 d'entre eux se jettent sur l'arrière-garde, massacrant les malades et les blessés. L'héroïsme de Changarnier, qui fit former le carré à ses 300 hommes du 2e légers et chargea l'ennemi à la baïonnette, ralentit la poursuite. Clauzel fit preuve d'une remarquable fermeté, sans cesse à cheval, veillant à tout, se portant sur les points menacés, relevant les courages par sa tranquille vaillance. Le 1er décembre, l'armée rentra à Bône ; elle avait perdu un millier d'hommes, le huitième de l'effectif engagé, moins par le feu de l'ennemi que par les maladies ; elle avait été vaincue par le froid, la faim et la fatigue.

Les scènes douloureuses ou glorieuses de la retraite de Constantine, immortalisées par le crayon de Raffet, sont assurément l'épisode le plus tragique de la conquête de l'Algérie. On ne pouvait rester sur cet échec. Cependant le général de Damrémont, qui remplaça Clauzel comme gouverneur, avait pour instruction de négocier d'abord; il ne devait combattre que si la paix était réellement impossible. Il se rendit à Bône et se mit en relations avec Ahmed, qui semblait de son côté disposé à un accommodement. On lui demanda de nous céder la banlieue de Bône et de la Calle, de se reconnaître le vassal de la France et de payer un tribut annuel. Ahmed s'étonna qu'on lui fît des conditions moins avantageuses qu'à Abd-el-Kader; comptant sur un secours de la Turquie, qui devait lui arriver par Tunis, espérant d'ailleurs se tirer d'un second siège aussi bien que du premier, il traîna les choses en longueur et finit par faire des propositions inacceptables.

Damrémont s'était préparé à la lutte. Des troupes furent rassemblées à Bône, au camp formé à Medjez-Ahmar. Dès que le gouverneur n'eut plus à craindre d'être désavoué comme l'avait été Clauzel, il ordonna la marche sur Cons-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tantine. Cette fois, l'armée était forte de 12.000 hommes ; elle emmenait avec elle, outre 16 pièces de campagne, un parc de siège composé de 17 bouches à feu et un convoi portant 18 jours de vivres. Damrémont dirigeait l'expédition en personne ; il avait pour chef d'état-major Perrégaux; le général Valée commandait l'artillerie, le général Rohault de Fleury le génie. L'armée quitta Medjez-Ahmar le 1er octobre 1837 ; le temps fut heureusement moins mauvais que l'année précédente et on arriva sous les murs de Constantine avec des forces et des espérances que rien n'avait encore entamées.

De même que l'année précédente, l'ennemi n'avait pas essayé de nous livrer bataille en rase compagne et avait concentré dans la ville tous ses moyens de défense. Ben-Aïssa y conduisait la résistance, pendant qu'Ahmed courait le pays avec ses cavaliers ; il avait son infanterie composée de Turcs et de Kabyles, une milice urbaine bien armée, des volontaires accourus du dehors, en tout 6.000 hommes, avec des munitions et des vivres pour deux mois. Les fortifications avaient été réparées et remises en état.

Le Koudiat-Aty était tout indiqué comme point d'attaque; on décida que la batterie de brèche y serait établie, et on résolut d'armer aussi le Mansoura pour prendre à revers les défenses de la place. Les assiégés tentèrent à plusieurs reprises de troubler les travaux, mais leurs sorties et les diversions qu'opérait la cavalerie d'Ahmed furent également repoussées. Le 11, les batteries de brèche étaient prêtes sur le Koudiat-Aty. Le général en chef envoya une sommation à Ben-Aïssa, qui répondit fièrement qu'il ne manquait ni de poudre, ni de vivres, qu'il en donnerait aux Français s'ils en avaient besoin, mais qu'il se défendrait jusqu'à la mort. Le moment suprême approchait, quand, dans la journée du 12, Damrémont fut tué d'un boulet en plein corps au moment où il examinait la brèche et causait avec le duc de Nemours. Perrégaux, qui arrivait, fut renversé lui aussi avec une blessure mortelle. Valée prit le commandement et ordonna l'assaut pour le lendemain.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Trois colonnes d'attaque avaient été formées sous la conduite des colonels La Moricière, Combe et Corbin ; le duc de Nemours dirigeait l'ensemble des mouvements. Le 13, à 7 heures du matin, le signal est donné ; La Moricière, suivi de ses zouaves, escalade la brèche et se précipite dans la ville ; des rues barricadées, des fenêtres étroites, des maisons crénelées s'échappe une fusillade terrible ; un mur s'écroule, écrasant dans sa chute le commandant Sérigny et tout un peloton du 2e légers. Cependant on continue d'avancer ; tout à coup, une violente détonation éclate, un magasin à poudre vient de sauter ; La Moricière, brûlé à tel point qu'on le crut aveugle, est conduit à l'ambulance. Combe prend sa place, fait battre la charge et lance en avant les troupes un instant ébranlées. Grièvement blessé à son tour, il va rendre compte au duc de Nemours du succès désormais certain : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement, dit-il, jouiront de ce beau succès » ; puis il tombe ; on s'aperçut alors qu'il avait reçu deux coups de feu, dont l'un lui avait troué la poitrine. A l'intérieur, le terrible combat de rues se poursuit avec acharnement de maison en maison ; on applique des échelles, on pénètre par les terrasses ; enfin la caserne des janissaires, principal centre de la résistance, est emportée. Les notables ayant fait leur soumission, on fit cesser le feu et on prit possession de la kasba. Pendant l'assaut, bon nombre d'habitants, pour échapper aux Français, avaient attaché de fortes cordes au-dessus de l'abîme où coule le Rummel et avaient cherché à s'enfuir par ce moyen ; quelques-uns y parvinrent, mais bientôt, les cordes se rompant sous le poids, ces malheureux se tuèrent dans une horrible chute au fond du gouffre. Ben-Aïssa avait pris la fuite ; Ahmed, qui suivait du haut d'une colline les phases diverses de la bataille, tourna bride et partit au galop dans la direction du Sud. Il ne disparut pas encore de la scène, mais il ne fut plus désormais qu'un chef de partisans.

La prise de Constantine ajoutait une page glorieuse aux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

annales militaires de la France. Le ministère hésitait encore à occuper la ville, mais l'opinion publique n'aurait pas compris qu'on renonçât si vite à une conquête si chèrement acheter. On résolut donc de s'y maintenir au moins provisoirement, puis, après de nouvelles et inutiles négociations avec Ahmed, l'occupation prit un caractère définitif. Les généraux Négrier et Galbois, par une série d'expéditions bien conduites, obtinrent la soumission d'un certain nombre de tribus.

La mort de Damrémont fit de Valée un gouverneur général. C'était un homme honnête et loyal, d'intelligence moyenne ; il était cultivé et doué d'une grande puissance de travail. Dans l'ensemble, son administration fut sage et éclairée. Comme il n'avait rien demandé, il fit ses conditions et entendit exercer le pouvoir dans toute sa plénitude. Il rétablit la discipline parmi ses subordonnés et fit connaître qu'il n'y aurait pas en Algérie d'autre volonté que la sienne.

L'œuvre essentielle du maréchal Valée fut l'organisation de la province de Constantine, où il appliqua les méthodes de politique indigène qui furent par la suite étendues à toute l'Algérie. Elles consistaient à faire administrer le pays dont la France ne se réservait pas la gestion directe par de grands chefs indigènes placés sous l'autorité du commandant supérieur de la province. En fractionnant le pouvoir entre plusieurs chefs, Valée cherchait à éviter la faute commise dans l'Ouest par le traité de la Tafna, qui avait démesurément grandi Abd-el-Kader. Les arrêtés du 30 septembre 1838, qui ont laissé des traces durables dans l'histoire de l'Algérie et qui ont été le point de départ de nos relations avec les grandes familles de la province de Constantine, posèrent les principes de cette organisation. Il y eut cinq grands chefs : Ben-Aïssa, Hamlaoui, Ali-ben-Ba-Ahmed, Mokrani et Farhat-ben-Saïd, qui fut remplacé en 1840 par Bou-Aziz-ben-Gana. Les deux derniers de ces chefs, le premier khalifa de la Medjana, le second cheikh-el-Arab et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commandant la région de Biskra, furent les plus considérables. C'étaient plutôt des vassaux que des fonctionnaires ; ils avaient une garde particulière, percevaient les impôts, nommaient eux-mêmes les cheikhs. La solution adoptée par Valée se justifiait par le fait que la métropole demeurait toujours attachée à l'occupation restreinte et refusait aux généraux les moyens d'action nécessaires ; il fallait donc recourir à des procédés peu dispendieux. C'était en somme l'idée du protectorat sous une autre forme ; faute d'une famille royale ou d'un prince, on s'adressait à des chefs multiples pour gouverner le pays par leur intermédiaire.

V

Après le traité de la Tafna , il y eut, jusqu'à la proclamation de la guerre sainte par Abd-el-Kader, deux ans et demi de paix entre la France et l'émir (30 mai 1837-20 novembre 1839). C'est pendant cette période que notre adversaire montra véritablement du génie dans ses essais pour créer un État, le pourvoir de ses organes, former une armée régulière, étendre son autorité, détruire ses ennemis, grouper autour de lui tous les indigènes.

Le pays qui reconnaissait l'autorité d'Abd-el-Kader fut partagé en huit gouvernements, administrés, par des khalifas. Il choisit ses représentants non parmi les Turcs ou parmi les nobles d'épée, mais soit dans sa propre famille, soit parmi les notables de la région, de préférence parmi les chérifs et dans la noblesse religieuse. C'est ainsi que le gouvernement de Mascara fut confié à Mustapha-ben-Thami, beau-frère de l'émir, celui de Tlemcen à un marabout des Traras, Bou-Hamedi, celui de Miliana à un marabout de Koléa, Sidi-Embarek, celui de Médéa à un marabout des Beni-Menasser, Berkani. Ces chefs avaient pour tâche principale la perception des impôts : l'achour ou dîme des céréales, le zekkat ou impôt sur les troupeaux ; ils ne fai-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

saient leurs tournées que bien accompagnés, de façon à arracher par la force ce qu'on ne donnerait pas de bon gré ; des razzias punissaient les récalcitrants.

Les revenus que procurait l'impôt furent consacrés surtout à la création d'une armée régulière, d'un noyau de soldats de métier, comprenant de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. L'émir attachait une importance particulière à l'infanterie, qui se recrutait par enrôlements volontaires ; l'unité était le bataillon de 1.000 hommes, divisé en compagnies ; les instructeurs étaient des Turcs, des renégats, des déserteurs. On eut ainsi 10.000 réguliers, dont 8.000 fantassins, 2.000 cavaliers et 240 artilleurs avec une vingtaine de pièces de campagne. Des règlements furent promulgués pour déterminer la hiérarchie des grades, l'avancement, la discipline. Des poudreries fonctionnaient à Mascara, à Miliana, à Médéa, à Takdempt; une manufacture d'armes était installée à Miliana, une fonderie de canons à Tlemcen. Sebdou, Saïda, Takdempt, Boghar formaient de l'Ouest à l'Est une ligne de forteresses pour mater les tribus, de magasins où s'amassaient les approvisionnements, de retraites en cas de guerre malheureuse.

La province de l'Ouest s'accoutumait à obéir à Abd-el-Kader ; mais l'ancien beylik du Titteri était moins docile; les tribus, qui ne voulaient payer l'impôt ni à la France, ni à l'émir, formèrent une confédération; il marcha contre elles, les battit et, par un coup de politique habile, leur donna comme agha le chef qu'elles-mêmes s'étaient choisi. Interprétant ensuite à sa manière le traité de la Tafna, il osa intervenir dans les affaires de la province de Constantine ; son lieutenant Berkani alla chasser de Biskra Ahmed-Bey ; c'était encore une influence rivale qu'il détruisait à son profit.

Cependant le marabout Tidjani, chef de l'importante confrérie des Tidjaniya, très influente dans tout le Sahara et rivale de celle des Kadriya, à laquelle appartenait Abd-el-Kader, refusait nettement son concours à l'émir. Après

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quelques négociations inutiles, celui-ci se décida à employer la force. Tidjani n'avait que 700 hommes, mais son ksar d'Aïn-Madhi, défendu par une muraille et par des jardins de palmiers, avait déjà soutenu un siège contre le bey d'Oran ; ses gens étaient dévoués, bons tireurs, habiles à profiter des avantages que leur donnait le terrain ; les indigènes supportèrent sans grand dommage le feu de l'artillerie d'Abd-el-Kader, repoussèrent ses assauts, éventèrent ses mines et lui firent essuyer de fortes pertes. Les Français vinrent encore une fois au secours de l'émir et lui expédièrent 400 obus. Tout se termina, comme d'ordinaire entre indigènes, par une négociation et une transaction. Tidjani, jugeant que six mois de siège étaient pour les siens une assez longue épreuve, consentit à traiter. Il partit avec ses fidèles et Abd-el-Kader fit son entrée dans Aïn-Mahdi, fier d'avoir réussi là où les Turcs avaient échoué.

Aucun chef indigène ne songea plus à résister à l'émir. Pourtant la constitution d'un gouvernement national, qui était pour lui la condition d'un succès durable, demeurait irréalisable par suite de l'anarchie et du manque d'esprit politique des indigènes. En 1839, il se présenta chez les Kabyles du Djurjura en simple pèlerin, en hôte inoffensif. On l'accueillit convenablement, mais lorsqu'il voulut parler de la guerre sainte, demander des fantassins pour son armée et des contributions pour son trésor, les Kabyles se fâchèrent ; ils lui déclarèrent sans ambages qu'ils le priaient de ne point se mêler de leurs affaires et que, s'il insistait pour leur faire payer l'impôt, au lieu de lui donner du couscouss blanc, ils le rassasieraient de « couscouss noir », c'est-à-dire de poudre. En lui refusant leur concours, ils contribuèrent puissamment à son échec final.

A l'égard de la France, la situation d'Abd-el-Kader était délicate. Il souhaitait le maintien de la paix pour se fortifier davantage et d'autre part son attitude religieuse lui rendait impossible une entente sincère avec les chrétiens ; sa mission, aux yeux des indigènes, était de les chasser de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la terre d'islam ; d'où l'impossibilité de pratiquer avec lui une politique de protectorat.

Le conflit éclata à propos de l'interprétation du traité de la Tafna, dont l'ambiguïté prêtait à toutes les contestations. Abd-el-Kader soutenait que ce traité ne nous permettait pas de nous étendre à l'Est de la Mitidja ; cependant nous ne pouvions nous interdire les communications par terre entre Constantine et Alger. Valée demanda un remaniement du traité ; Abd-el-Kader évita toute réponse catégorique ; il était parfaitement informé de ce qui se passait à Paris, où on caressait la chimère de conserver seulement une zone étroite voisine du littoral, d'y installer la colonisation et de gagner peu à peu, par le commerce et les relations pacifiques, la masse des populations indigènes. L'émir adressa à Louis-Philippe une lettre savamment composée, dans laquelle il protestait de son amour pour la paix, se posant en prince éclairé et en propagateur de notre civilisation. Cela ne l'empêchait pas d'écarter absolument les indigènes de notre contact et de punir durement ceux qui entraient en rapports avec les infidèles. La paix qu'il voulait maintenir était une paix armée, dans laquelle grandissait tous les jours à nos dépens son prestige et sa puissance.

Le maréchal Valée comprit qu'il fallait sortir d'une situation aussi fausse. Au mois d'octobre 1839, accompagné du duc d'Orléans, il se rendit par mer dans la localité nouvellement créée de Philippeville et de là à Constantine. On forma une colonne qui, s'avançant par Mila et Sétif, franchit le défilé des Bibans ou des Portes-de-Fer, par lequel passe la route de Constantine à Alger ; la colonne défila ensuite par les Beni-Mansour et les Isser et fit sa jonction au Fondouk avec les troupes d'Alger. Le passage des Portes-de-Fer, célébré comme une marche triomphale, n'avait été en réalité qu'une promenade militaire très rapide et presque furtive. Le maréchal et le prince furent accueillis avec enthousiasme à Alger ; les fêtes durèrent plusieurs jours. Le *Moniteur Officiel* de l'Algérie s'écria : « L'Afrique

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

a désormais traversé l'époque d'épreuves qui marque toujours la naissance des grands établissements coloniaux ; elle marche maintenant par sa propre force et nous touchons au moment où nos efforts recevront une glorieuse récompense. » On croyait avoir tranché toutes les difficultés et on espérait qu'Abd-el-Kader s'inclinerait devant le fait accompli : on ne devait pas tarder à être détrompé.

VI

Avant que le gouvernement se fût demandé s'il coloniserait l'Algérie, l'initiative privée avait déjà engagé la question. Les services de l'armée et l'attrait de la nouveauté avaient, dès 1830, entraîné quelques milliers d'Européens. Aussitôt la nouvelle de la prise d'Alger connue, des civils s'embarquèrent pour l'Afrique soit sur les bâtiments de l'État, soit sur ceux du commerce. En même temps, d'Espagne, d'Italie, de Malte, vinrent sur des balancelles bon nombre d'étrangers. En janvier 1831, il y avait déjà 3.000 civils des deux sexes et de toutes nationalités. On comptait dans ces premiers arrivants, à côté d'éléments médiocres ou douteux, de véritables commerçants et quelques capitalistes.

Parmi les gouverneurs éphémères qui se succédèrent en Algérie de 1830 à 1840, un seul s'intéressa véritablement à la mise en valeur du pays : Clauzel. Il fit faire un pas immense à la colonisation en établissant l'opinion que nous étions fermement résolus à coloniser l'Afrique ; il semblait avoir consacré à ce but sa vieille gloire militaire, la puissance de son esprit et le reste de sa vie. Pour donner l'exemple, il avait lui-même acheté des terres ; ces acquisitions lui furent vivement reprochées par la suite ; il appelait autour de lui des cultivateurs et des colons. Mais c'est ce moment même qu'on choisît pour lui donner un successeur, et le temps lui manqua pour réaliser ses projets.

Dans le courant de 1831 étaient arrivés à Alger environ 500 émigrants allemands et suisses enrôlés pour l'Amérique

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du Sud et abandonnés par l'agent qui les avait recrutés. Rovigo leur fit donner des terres et les fit placer à Kouba et à Dely-Ibrahim. Ce fut le premier essai de colonisation officielle ; la création de ces deux villages avait donné tant d'ennuis à l'administration algérienne qu'elle renonça pendant quelque temps à renouveler l'expérience.

Cependant, en dépit des hésitations et des incertitudes du gouvernement, l'Algérie comptait déjà un petit noyau d'hommes de bonne volonté, venus dans le pays avec la ferme intention de s'y établir; ils n'hésitèrent pas à acheter des propriétés dans le Sahel et la Mitidja. Dès 1832 arrivèrent également quelques pionniers de la grande colonisation, M. de Vialar à Kouba, M. de Tonnac à Tixeraïn, le prince de Mir à la Rassauta. L'œuvre accomplie par ces colons de la période héroïque est un magnifique témoignage de l'énergie et de l'esprit d'entreprise de la génération de 1830. En 1836, Clauzel fonda Boufarik. Malgré la fièvre et la dysenterie, qui font de l'histoire de cette localité pendant les dix premières années un douloureux nécrologe, malgré les fondrières et les marais, malgré les vols, les incendies et les assassinats, les colons finirent par réussir. Ils s'implantèrent solidement dans tous les territoires dont l'accès ne leur était pas formellement interdit. A la fin de 1839, la population européenne de l'Algérie était évaluée à 25.000 habitants, la population rurale atteignait 2.600 individus : chiffres élevés si l'on songe à l'étendue restreinte du territoire que nous avait laissé le traité de la Tafna, à l'état de guerre permanent, aux dispositions peu bienveillantes du gouvernement. L'agriculture était réellement florissante dans le Sahel et donnait les plus belles espérances dans la Mitidja, le problème de la colonisation algérienne paraissait résolu. Mais, de tous les efforts de cette vaillante génération de colons, il ne devait pas rester de traces : tout fut anéanti en quelques heures par l'insurrection de 1839.

Quelques jours après l'expédition des Portes-de-Fer, le 20 novembre 1839, jour de l'Aïd-el-Kebir, Abd-el-Kader,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

reprochant aux Français d'avoir rompu la paix par cette expédition, dénonçait formellement le traité de la Tafna et proclamait la guerre sainte. Le même jour, 3.000 cavaliers, débouchant à la fois de l'Ouest, de l'Est et du Sud, se ruaient sur la Mitidja. La plupart des Européens résistèrent avec une bravoure héroïque, mais, n'étant pas secourus, ils périrent ou se retirèrent non sans peine vers Alger. Les établissements agricoles déjà florissants, qui avaient coûté tant de travail et d'efforts, furent saccagés et brûlés, les habitants massacrés, les petits détachements et les convois enlevés ; les troupes qui gardaient le camp d'Oued-el-Alleug, compromises par une sortie imprudente, perdirent plus de 100 hommes. L'épouvante succéda à la confiance, il y eut une panique générale et Alger même se crut menacée.

Le gouverneur demanda des renforts. Au printemps, il se décida à prendre l'offensive. Il occupa Cherchel, Médéa, Miliana ; mais les troupes laissées dans ces villes s'y trouvèrent bientôt étroitement bloquées. Il fallait les secourir, les approvisionner, les renouveler ; chaque ravitaillement nécessitait une campagne. Les hostilités avaient également recommencé dans les provinces de Constantine et d'Oran. Dans l'Ouest, le combat de Mazagran eut un grand retentissement ; 123 hommes du 1er bataillon d'Afrique, établis dans un fortin, repoussèrent les 2.000 soldats du khalifa d'Abd-el-Kader, Ben-Thami.

Malgré de glorieux épisodes, on n'était guère plus avancé en 1840 qu'en 1830. Le jour où le gouvernement se décida à s'engager à fond dans la guerre d'Afrique et à faire appel à Bugeaud (29 décembre 1840) marque la fin de cette période.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE II

Bugeaud et Abd-el-Kader (1840-1848) (1)

I

En 1840, la France ne songeait plus à abandonner l'Algérie ; les essais d'occupation restreinte avaient échoué ; les tentatives de protectorat avaient avorté ; une seule solution restait : la conquête effective et intégrale. « Les esprits hostiles à notre établissement, écrivait Guizot, et les esprits timides qui en redoutaient les charges essayaient encore de résister à ce qu'ils appelaient un dangereux entraînement ; mais, pour les esprits plus fermes et à plus longue vue, cet entraînement était un résultat nécessaire de la situation et comme un fait déjà accompli. » Les affaires européennes s'étaient d'ailleurs améliorées ; à l'intérieur, le ministère Soult-Guizot arrivait au pouvoir à la fin de 1840 et devait s'y maintenir jusqu'en 1848. Bugeaud, d'autre part, nommé gouverneur général en décembre 1840, conserva ces fonctions jusqu'en septembre 1847. Il eut ce qui avait manqué à ses prédécesseurs : le temps, de pleins pouvoirs et des troupes suffisamment nombreuses. Les

(1) Outre les ouvrages cités au chapitre précédent, notamment Pellissier de Reynaud, Bellemare, Azan, d'Ideville, Baudicour, voir C. Rousset, *La conquête de l'Algérie* (1841-1857), Paris, 1889, 2 vol. — Weil, *Œuvres militaires du maréchal Bugeaud*, Paris, 1883. — Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'islam*, Paris, 1884, 2 vol. — F. Hugonnet, *Français et Arabes en Algérie*, Paris, 1860. — Capitaine Blanc, *Généraux et soldats d'Afrique*, Paris, 1885. — Paul Azan, *Sidi-Brahim*, Paris, 1905. — Daumas et Fabar, *La Grande-Kabylie*, Paris, 1847. — Ch. Richard, *Etude sur l'insurrection du Dahra*, Alger, 1846. — *Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit*, Alger, 1844. — H. de Peyerimhoff, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle*, Alger, 1906, 2 vol.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

effectifs passèrent de 60.000 à 80.000, 100.000 et même 108.000 hommes, le tiers de l'armée française de cette époque.

Le 22 février 1841, le général Bugeaud, nommé en remplacement du général Valée, venait prendre possession de son commandement. Il n'était pas un inconnu en Algérie. Des premiers séjours qu'il y avait fait en 1836-1837, il avait rapporté une impression peu favorable ; il était le signataire du traité de la Tafna et, à la tribune de la Chambre des députés, il s'était montré à diverses reprises l'adversaire de la colonie. Mais ses idées s'étaient modifiées ; il expliqua d'ailleurs qu'il était hostile en réalité aux demi-mesures, à l'occupation limitée et sans résultats, aux opérations militaires sans suite et sans envergure. « Voulez-vous, disait-il dans un discours de mai 1840, rester en Afrique ? Eh bien ! il faut y rester pour y faire quelque chose ; jusqu'à présent, on n'a rien fait, absolument rien. » Le gouvernement fit d'ailleurs publier et afficher un avis ainsi conçu : « Le général Bugeaud ne tardera pas à partir pour Alger. On ne doit pas inférer de sa nomination que l'occupation sera restreinte ; la campagne qui doit s'ouvrir au printemps prouvera le contraire. »

Doué d'une remarquable aptitude pour les choses de la guerre, brave et réfléchi, résolu et prudent, Bugeaud savait combiner et agir. Il n'était pas de ceux auxquels en impose l'autorité de la routine ; son bon sens aidé de son expérience personnelle lui paraissait supérieur à toutes les traditions. Il créa à son usage une tactique et une stratégie nouvelles, appuyant ses leçons par d'éclatants exemples. Il tenait assez à ses idées pour les imposer, mais il aimait mieux les faire partager ; au début d'une expédition ou à la veille d'un combat sérieux, il réunissait toujours les officiers pour leur exposer son plan. Les troupes savaient où il les menait ; sûr de lui-même, il leur communiquait son assurance. Vigilant et actif, il s'occupait des moindres détails ; on le vit un jour, en marche, descendre de cheval pour aider

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

un muletier à replacer ses sacs sur le bât retourné. Bien qu'il fût de nature peu tendre, il veillait avec le plus grand soin au bien-être des soldats ; il y voyait avec raison l'élément essentiel du succès ; il leur choisissait de bons bivouacs à l'ombre des arbres, avec une eau abondante si possible ; il leur évitait les tracasseries inutiles. Malgré ses imperfections morales et une âpreté d'humeur dont ses lieutenants eurent souvent à souffrir, il se fit une réelle popularité militaire. Le « père Bugeaud » et sa casquette fut pour l'armée d'Afrique ce qu'avait été pour la grande armée le « petit caporal ».

Bugeaud est véritablement le créateur de l'armée d'Afrique. Il commença par réformer les préjugés et rectifier les méthodes pratiquées depuis 1830. Il renonça au système des petits postes et des blockhaus où les troupes étaient décimées par les maladies, l'inaction et l'ennui. Il leur substitua le système des colonnes rayonnant sur tout le pays. Plus de lourds convois, toujours attaqués et harcelés : des troupes légères, alertes, pouvant lutter de vitesse avec leurs adversaires, menant aussi lestement que les indigènes eux-mêmes les razzias et les coups de main. « Ce sont les jambes de nos soldats, disait-il, qui nous donneront le pays ; le fusil ne commande que 2 à 300 mètres, les jambes 40 à 50 lieues. » On renonça à tout ce qui alourdissait ; on employa des mulets au lieu de voitures ; on n'emporta que le strict nécessaire en vivres et en munitions. L'habillement fut modifié, rendu plus pratique et mieux adapté au climat ; Bugeaud remplaça le col rigide par une cravate en cotonnade, l'énorme shako conique par un képi léger et mou. Les colonnes mobiles n'eurent plus de canons ni de prolonges, seulement de petits obusiers de montagne ; elles comprirent ordinairement 3 ou 4 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de cavalerie, 2 obusiers de montagne, un convoi de bêtes de somme. On s'efforça d'atteindre les indigènes dans leurs intérêts saisissables : récoltes sur pied, plantations, douars, bestiaux, silos.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bugeaud eut la bonne fortune d'être secondé par de jeunes généraux d'aptitude et de caractère assez dissemblables, mais pour la plupart très distingués, qui avaient compris que la guerre en Algérie devait être très différente de ce qu'elle est en Europe. Parmi ces Africains, auxquels revient une grande part de la conquête, il faut citer La Moricière, le plus brillant officier de l'armée, d'une intrépidité sans égale, esprit inventif et organisateur, connaissant la langue et les mœurs des indigènes, mêlé à tout ce qui s'est fait d'important en Algérie de 1830 à 1848 : opérations militaires, administration indigène, organisation de troupes spéciales, systèmes de colonisation ; Bedeau, un des chefs les plus complets qu'il fût possible de rencontrer, simple, sage, modeste, dur à lui-même et aux autres, dévoué par-dessus tout au bien public ; Changarnier, homme de guerre éminent, qui savait sauver les situations désespérées, comme il l'avait montré à la retraite de Constantine, le meilleur de mes généraux, disait Bugeaud, qui pourtant ne s'entendait guère avec lui ; Cavaignac, élève de l'École Polytechnique comme La Moricière, d'opinions républicaines, l'homme du devoir, de la discipline et de la probité ; Duvivier, brave, intelligent, honnête, mais homme à systèmes, raide, cassant, prétentieux ; d'Aumale, qui, comme il l'écrivait à Bugeaud, voulut gagner en Algérie ses éperons en vrai cadet de Gascogne ; Leroy de Saint-Arnaud, soldat d'une rare énergie et esprit des plus charmants, dont on ne peut, malgré son rôle dans le coup d'État du 2 décembre, méconnaître les talents militaires ; Yusuf, dont Bugeaud disait que bien peu d'officiers de cavalerie légère pouvaient lui être comparés ; Morris, autre cavalier, le brave des braves ; Marey-Monge, petit-fils du savant, intelligent et instruit ; Daumas, directeur des affaires indigènes de 1841 à 1847, dont l'œuvre fut au moins autant politique que militaire, mais qui fut lui aussi un des meilleurs collaborateurs de Bugeaud. D'autres généraux d'Afrique, comme Géry, Tempoure, Korte, Bouscarin,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tartas, moins connus parce qu'ils sont morts jeunes et n'ont joué aucun rôle politique, n'ont peut-être pas eu moins de mérite. Mac-Mahon, Randon, Bosquet, Martimprey, Pélissier, Ladmirault, Trochu, Canrobert, Margueritte appartiennent plutôt à la période suivante, mais tous ont servi sous Bugeaud. La valeur des exécutants ne doit d'ailleurs pas faire oublier celle de l'homme qui les dirigeait tous : « En fait de guerre, disait Bedeau, notre maître à tous, c'est le maréchal Bugeaud ; à lui seul il vaut tous les autres. »

II

Abd-el-Kader, au commencement de 1841, était maître de toute la province d'Oran, d'une bonne partie de la province d'Alger et conservait des partisans en Kabylie et dans la province de Constantine. Outre les contingents d'infanterie et de cavalerie que les tribus lui fournissaient pour la guerre sainte, il avait ses régiments de réguliers, qui, joignant à leur bravoure native une certaine discipline, pouvaient tenir en bataille rangée ou couvrir une retraite. Des manufactures d'effets, des fabriques de poudre, de fusils, même de canons avaient été créées par lui en divers points. Enfin, il avait choisi plusieurs emplacements commandant les passages du Tell aux hauts-plateaux, comme Boghar, Taza, Takdempt, où il avait accumulé les moyens de défense et qui paraissaient des forteresses imprenables. Jamais les indigènes d'Algérie n'avaient eu un chef aussi actif, aussi intelligent; ils reconnaissaient sans peine cette éminente supériorité, admiraient la sévérité et la simplicité des mœurs de l'émir, sa piété et son éloquence. De là l'acharnement et la longueur de la lutte qu'il soutint contre nous.

Le plan de Bugeaud consistait à enlever à Abd-el-Kader ses places fortes, à razzier impitoyablement toutes les tribus qui ne se soumettraient point à nous et à les amener pour des raisons d'intérêt matériel à abandonner l'émir ; à orga-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

niser des colonnes mobiles qui poursuivraient l'ennemi avec la plus grande activité et ne lui laisseraient aucun refuge ; à avoir des moyens de transport rapides et au besoin à charger de vivres les chevaux de la cavalerie, au grand scandale des officiers ; enfin à habituer les soldats à subsister avec les ressources du pays ; il les exerça notamment à rechercher les silos et leur fit donner des moulins à bras pour réduire en farine le blé qu'on y trouvait. Ce plan, suivi d'une manière inflexible, et comportant la dévastation systématique des cantons indigènes, allait bientôt mettre l'émir aux abois et le réduire à la situation de Jugurtha fuyant devant Marius.

Dans la campagne du printemps de 1841, Bugeaud se proposait comme objectifs Takdempt et Mascara, l'ancienne et la nouvelle capitale de l'émir. Il ravitailla d'abord les garnisons de Médéa et de Miliana, livrant à Abd-el-Kader un brillant combat sous cette dernière ville. Puis il organisa deux colonnes ; lui-même devait partir de Mostaganem pour attaquer Takdempt, tandis que son lieutenant Baraguay-d'Hilliers partirait d'Alger dans la direction de Boghar. La première colonne arriva en 8 jours à Takdempt, principal dépôt d'armes et de munitions de l'émir, qui avait été évacué et incendié à notre approche ; Bugeaud acheva la destruction des maisons et renversa par la mine les ruines du fort, qui contenait les ateliers de la fabrique d'armes. L'armée se remit ensuite en marche pour Mascara, où elle laissa une forte garnison. Les tribus qui restaient fidèles à Abd-el-Kader voyaient brûler leurs récoltes, enlever leurs troupeaux et commençaient à trouver que la guerre leur coûtait cher. En traversant la plaine d'Eghris, Bugeaud fit moissonner par ses soldats les récoltes de blé et d'orge. Pendant ce temps, Baraguay-d'Hilliers mettait le feu aux établissements d'Abd-el-Kader à Boghar et à Taza, puis circulait entre Blida, Médéa et Miliana, razziant les tribus sur son passage.

A l'automne, Bugeaud se remit en campagne. Il razzia

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la puissante tribu des Flittas, ravagea le pays natal d'Abd-el-Kader, détruisit la zaouïa du père de l'émir, dans laquelle il avait été élevé, poursuivit partout les Hachem, détruisit Saïda. Pendant deux mois, les soldats n'eurent pas un jour de repos ; à la fin de la campagne, ils n'avaient plus de souliers et marchaient nu-pieds. Nous avions montré à Abd-el-Kader que nous étions aussi mobiles que lui et qu'il ne serait nulle part à l'abri de nos coups ; les forteresses qui abritaient ses magasins et se fabriques d'armes étaient détruites, Mascara définitivement occupée.

En 1842, les colonnes françaises ont comme objectifs les contingents réguliers de l'émir et de ses khalifas, ainsi que les tribus soumises à son autorité. La campagne s'ouvrit par une expédition contre Tlemcen, où une garnison fut laissée. Bedeau occupa Nédroma et pacifia la région montagneuse des Traras, pendant que La Moricière circulait dans la région de Mascara, d'Abouville dans celle de Mostaganem. Les Gharaba, les Beni-Chougran, les Bordjia, pris entre les garnisons d'Oran, de Mostaganem et de Mascara, firent leur soumission. Des razzias, des enlèvements de troupeaux, des pillages de silos ruinaient les partisans de l'émir et nous donnaient des alliés qu'attirait l'appât du butin. Pour la première fois, des communications par terre furent établies entre la province d'Oran et celle d'Alger ; Bugeaud, parti de Mostaganem avec 5.000 hommes et 2.000 auxiliaires indigènes, remonta lentement la vallée du Chélif et fit sa jonction sur l'Oued Rouïna avec une division venue d'Alger sous le commandement de Changarnier. Cette réunion des forces des deux provinces fit grand effet sur les soldats et sur les indigènes. Les tribus de la vallée du Chélif, de la Mitidja et du Titteri furent réparties en un certain nombre de circonscriptions, où les khalifas français nommés par Bugeaud remplacèrent peu à peu ceux d'Abd-el-Kader. Tandis que s'accomplissait l'expédition du Chélif, La Moricière réoccupait Takdempt, que les indigènes avaient reconstruit et se dirigeant vers le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Sud, recevait la soumission de plusieurs tribus importantes.

Cependant la sécurité était encore loin de régner dans la Mitidja. Le 11 avril 1842, un détachement de 22 hommes escortant la correspondance de Boufarik à Blida fut soudainement enveloppé par 300 cavaliers indigènes. Sommé de se rendre, le sergent Blandan, chef de la petite troupe, répondit par un coup de fusil ; criblé de blessures, il succomba en donnant l'ordre à ses compagnons de se défendre jusqu'à la mort ; un combat désespéré s'engagea ; 5 hommes seulement restaient debout quand les secours arrivèrent. Il ne fallait pas que de semblables agressions pussent se renouveler si près d'Alger. Bugeaud s'empressa d'y mettre ordre; il combina avec Changarnier un double mouvement dans lequel se trouvèrent enveloppées toutes les tribus limitrophes de la plaine. Les Mouzaïa, les Soumata, les Beni-Salah, même les indomptables Hadjoutes sollicitèrent l'aman. Dès lors, les environs d'Alger furent tranquilles dans un rayon plus étendu ; les marches et les razzias de Changarnier dans la plaine du Chélif, les négociations engagées par le colonel Comman au Sud de Médéa, une démonstration conduite aux abords de la Kabylie par le gouverneur donnèrent lieu à de nombreuses soumissions. A l'automne, trois colonnes, parties de Miliana, parcoururent en tous sens le grand massif montagneux de l'Ouarsenis.

Abd-el-Kader se sentait hors d'état de tenir franchement la campagne et évitait les rencontres décisives. Il abritait bien loin dans le Sud sa smala, où étaient sa famille, ses troupeaux et une multitude d'émigrants de toutes les tribus. Lui-même, avec une poignée de cavaliers, courait le pays, passant entre nos colonnes, paraissant tout à coup dans les régions nouvellement pacifiées, où il ramenait les indécis, réveillait les dévouements, punissait les défections. Les indigènes tremblaient de le voir tomber sur leurs douars ; moitié par peur, moitié par entraînement, tous revenaient à lui au premier appel. A plusieurs reprises,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bedeau et La Moricière le serrèrent d'assez près, mais il leur échappait toujours. Dès le mois de janvier 1843, il reparut dans les pays que nos troupes venaient de quitter et n'eut pas de peine à rallier de nouveau les tribus ; son lieutenant Berkani souleva les montagnards des environs de Cherchel, les Beni-Menasser. Mais trois colonnes prirent aussitôt l'offensive, forcèrent l'émir à fuir et les tribus à rentrer dans le devoir. Bugeaud résolut de fonder dans la vallée du Chélif un établissement permanent pour surveiller à la fois les tribus de l'Ouarsenis et celles du Dahra ; il fit choix d'un point nommé El-Esnam, où se trouvaient d'importantes ruines romaines, et qui prit le nom d'Orléansville. Ténès fut également occupé et relié à Orléansville par une route.

Bugeaud s'était rendu compte que, pour dominer le pays, il fallait tenir non seulement la ligne des villes centrales du Tell, de Tlemcen à Constantine, mais encore la lisière méridionale du Tell, en bordure des steppes, où Abd-el-Kader s'était établi à Sebdou, Saïda, Takdempt, Boghar et Taza. Des garnisons françaises furent installées en conséquence à Boghar, à Teniet-el-Had et à Tiaret : on était loin de l'occupation restreinte.

Pendant que le gouverneur, avec une admirable activité, accomplissait ces importants travaux, le jeune duc d'Aumale faisait dans le Titteri une heureuse et brillante campagne. Bugeaud, ayant appris que la smala d'Abd-el-Kader se trouvait sur les hauts-plateaux, donna ordre au jeune prince de se porter au Sud pour tâcher de la surprendre, tandis que La Moricière, partant de Mascara, marcherait dans la même direction. Le duc d'Aumale, sorti de Boghar mai 1843, avec 1.300 fantassins et 600 cavaliers, se porta rapidement sur Goudjila, où il apprit que les gens de l'émir devaient être à Taguin, sur le Haut-Chélif. Laissant en arrière l'artillerie et le convoi, il partit en avant avec la cavalerie et les zouaves. Après avoir marché toute la journée par un sirocco accablant, il se trouva tout-à-coup en présence de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

smala ; c'était une grande ville de tentes, où campaient, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des fractions de tribus et des tribus entières ; il y avait là 300 douars et plus de 20.000 individus, dont 5.000 combattants. Il parut au général que le meilleur parti était de fondre à l'improviste sur cette masse humaine et de profiter du premier moment de surprise et d'effroi pour la mettre en déroute. C'était une audace voisine de la témérité. « Les femmes, disait un témoin, n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les culbuter et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous. » Sans attendre les zouaves restés en arrière, le duc d'Aumale divisa sa petite troupe de cavalerie en trois groupes : Morris à droite avec les chasseurs, Yusuf à gauche avec les spahis, lui-même au centre ; tous ensemble fondirent au galop sur la smala. Ce fut une confusion inexprimable ; toute cette foule fut prise de panique. Comme on ne pouvait tout prendre, on en isola une partie et on laissa fuir le reste. On avait fait 3.000 prisonniers, enlevé 4 drapeaux, un canon, et un immense butin ; on s'était emparé de la tente d'Abd-el-Kader, dont la mère et la femme se sauvèrent à grand'peine.

La prise de la smala eut un retentissement considérable, aussi bien en France qu'en Algérie. Le duc d'Aumale fut nommé lieutenant-général en même temps que Changarnier et La Moricière. Bugeaud reçut le bâton de maréchal de France. Des colonnes furent lancées à la poursuite de l'émir et le colonel Géry faillit s'emparer de lui à deux reprises. Le 11 novembre, au combat de Sidi-Yahia, à l'Est de Daya, le colonel Tempoure défit Ben-Allal, le meilleur et le plus dévoué des lieutenants d'Abd-el-Kader et anéantit ce qui restait des bataillons de réguliers ; 400 furent tués, les autres furent faits prisonniers ; Ben-Allal était au nombre des morts. C'était pour l'émir un désastre aussi grand que la prise de la smala. Manquant de grains et de munitions, ne pouvant plus pénétrer dans le Tell, il prit le parti de chercher un refuge au Maroc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les campagnes de 1841-1843 avaient donné des résultats remarquables, grâce à l'activité incroyable de Bugeaud et de ses lieutenants et à l'habileté de ses combinaisons. Après la prise de la smala et le combat du 11 novembre, les indigènes cessent de donner à Abd-el-Kader le titre de sultan. Pour la première fois depuis 1830, les Français apparaissent comme les successeurs du dey et les vrais souverains de l'Algérie. « Après la campagne de printemps, disait Bugeaud dans un banquet, j'aurais pu proclamer que l'Algérie était domptée et soumise ; j'ai préféré rester au-dessous de la vérité. Mais aujourd'hui, après le beau combat du 11 novembre qui a détruit les restes de l'infanterie de l'émir et fait tomber son premier lieutenant, je vous dis hardiment que la guerre sérieuse est finie. Abd-el-Kader pourra bien encore, avec la poignée de cavaliers qui lui restent, exécuter quelques coups de main sur les Arabes de la frontière ; mais il ne peut rien tenter d'important. » Ces assurances étaient cependant prématurées et Abd-el-Kader n'avait pas dit son dernier mot.

III

L'année 1844 commença sous les meilleurs auspices ; les indigènes paraissaient las de cette guerre qui les ruinait. Le gouverneur résolut d'en profiter pour combattre Ben-Salem, lieutenant d'Abd-el-Kader, qui s'efforçait de rallumer l'incendie en Kabylie. L'objectif n'était pas de s'attaquer aux Kabyles du massif central, mais de réduire le pays des Flissas, entre l'Isser et le Sebaou, et de ranger sous notre drapeau quelques tribus qui avaient obéi à Abd-el-Kader.

Le 26 avril, trois colonnes furent formées à Maison-Carrée. Après avoir sommé les Flissas de se soumettre, Bugeaud s'avança sur le territoire des Issers jusqu'à Bordj-Menaïel, puis alla occuper Dellys. Au retour, il établit

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

son camp sur la rive gauche du Sebaou. Il eut à livrer le 17 mai un très rude combat à Ouarezeddine, sur la crête même des Flissas, contre 15 à 20.000 Kabyles ; on vit Bugeaud, debout, tête nue sur un rocher, au milieu des balles qui sifflaient, arracher un clairon des mains d'un voltigeur et sonner lui-même la charge. Quelques jours après, les Flissas faisaient leur soumission au Camp-du-Maréchal.

La nécessité s'est toujours imposée aux maîtres du Tell de dominer aussi le Sahara. « La partie habitée du désert, écrivait Bugeaud, nous est nécessaire politiquement et commercialement. Nous devons régner partout où a régné Abd-el-Kader, sous peine d'être sans cesse sur le qui-vive dans le Tell. » Un lieutenant de l'émir, Mohammed-bel-Hadj-es-Srir, s'était installé à Biskra, où il défiait le khalifa français Ben-Gana ; l'ancien bey de Constantine, Ahmed, s'était refugié dans le Bellezma chez les Ouled-Soltan. Le duc d'Aumale, nommé au commandement de la province de Constantine, créa un poste à Batna, non loin des ruines de Lambèse ; puis, avec une colonne de 3.000 hommes, il franchit le défilé d'El-Kantara et se porta sur Biskra, où il imposa de nouveau l'autorité de Ben-Gana. Il opéra ensuite chez les Ouled-Soltan, qui lui firent leur soumission, tandis que le bey Ahmed s'enfuyait dans l'Aurès. Au retour, deux bataillons français furent laissés à Biskra. Dans la province du Titteri, le général Marey recevait la soumission des Ouled-Nayl et s'avançait jusqu'à Laghouat.

Si la campagne de Kabylie s'était terminée brusquement, c'est que de graves événements se produisaient à l'Ouest du côté du Maroc. Après la chute d'Alger, les Marocains avaient essayé de profiter de la destruction de l'Odjak pour s'établir à Tlemcen, qu'ils avaient occupée de 1830 à 1836. Abd-el-Kader se présentait comme le khalifa du sultan Moulay-Abd-er-Rahman, disait le prière en son nom et cherchait à l'entraîner dans la lutte contre les chrétiens ; le sultan le ravitaillait et le soutenait, tout en se mé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fiant de son ambition. Lorsque les Français créèrent un poste à Lalla-Marnia, les Marocains prétendirent que ce poste se trouvait sur leur territoire ; les tribus, fanatisées par les partisans d'Abd-el-Kader, coururent aux armes et le gouvernement marocain, sous la pression de l'opinion publique, envoya des troupes camper près d'Oudjda sous le commandement d'Ali-Taïeb-el-Guenaoui. Bugeaud, averti de ces événements, accourut en toute hâte ; comme il avait reçu l'ordre de tout tenter pour le maintien de la paix, une entrevue fut décidée entre le général Bedeau et le Guenaoui ; elle eut lieu le 15 juin au marabout de Sidi-Mohammed-el-Ouassini, sur les bords de la Mouïlah, mais fut interrompue par une attaque de la cavalerie marocaine ; Bugeaud accourut au bruit de la fusillade, recueillit l'escorte de Bedeau et prit l'offensive. Après un échange de lettres avec le Guenaoui, Bugeaud lui adressa un ultimatum qui comportait le maintien de l'ancienne frontière entre les Turcs et le Maroc et l'internement d'Abd-el-Kader dans l'Ouest de l'empire. En même temps, les troupes se mettaient en mouvement et le 17 juin elles faisaient leur entrée à Oudjda ; elles y attendirent près de deux mois le résultat des négociations engagées à Tanger par le consul de France. Ces négociations ayant échoué, il fallut se résoudre à la lutte.

Bugeaud avait en face de lui non plus seulement le Guenaoui, mais le fils du sultan, Sidi-Mohammed, qui avait amené de nombreux renforts. L'armée marocaine comprenait 6.000 cavaliers réguliers, 1.200 fantassins et 60.000 cavaliers des tribus. Bugeaud avait 18 bataillons d'infanterie, 19 escadrons de cavalerie, soit environ 11.000 hommes et 16 bouches à feu. C'était assez pour combattre et pour vaincre. Comme Bugeaud l'avait expliqué et prouvé maintes fois, plus les masses indisciplinées sont nombreuses, plus il est facile d'en avoir raison. L'armée française commença son mouvement dans l'après-midi du 13 août, le suspendit à la tombée de la nuit et se remit en marche à 2 heures du matin. Elle était disposée en un grand losange avançant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par un de ses angles ; les 18 bataillons d'infanterie formaient autant de petits carrés avec une compagnie sur chaque face et une compagnie de soutien au milieu ; la cavalerie se tenait à l'intérieur du grand losange. La Moricière commandait en second ; les colonels Cavaignac, Pélissier, Gachet commandaient l'infanterie, les colonels Tartas, Morris, Yusuf la cavalerie.

La rencontre eut lieu le 14 août 1844 sur les bords de l'Oued Isly, à 3 kilomètres au Nord-Ouest d'Oudjda. L'immense cavalerie marocaine, s'ébranlant au galop, essaie de déborder l'armée française en assaillant les flancs et la queue de la colonne ; mais l'infanterie reçoit la charge avec une solidité inébranlable, pas un homme ne faiblit ; les tirailleurs, à 50 pas en avant, attendent de pied ferme ; les carrés font des salves, l'artillerie vomit sa mitraille. L'ennemi s'arrête et tourbillonne. Le grand losange toujours formé reprend sa marche ; il s'ouvre pour laisser passer la cavalerie. Yusuf à gauche avec les spahis balaye ce qu'il trouve devant lui et s'élance vers le camp marocain ; 3 escadrons de chasseurs viennent le soutenir et l'aident à sabrer sur leurs pièces les canonniers que l'infanterie a abandonnés. Sur la droite, le colonel Morris se trouve engagé avec 550 chasseurs au milieu de 6.000 cavaliers ; il ne recule pas, lance ses escadrons l'un après l'autre et, soutenu par 3 bataillons, reprend enfin l'avantage. A midi, la bataille était gagnée ; elle avait été peu meurtrière même pour l'ennemi, mais l'armée marocaine avait perdu ses canons, ses drapeaux, ses munitions et surtout sa jactance.

Pendant que le maréchal Bugeaud remportait cette brillante victoire, le prince de Joinville opérait contre les villes de la côte marocaine. Avec une escadre de 12 vaisseaux, le 6 août, il avait bombardé la ville de Tanger, puis s'était porté sur Mogador, où il rencontra une résistance plus énergique qu'à Tanger ; mais des compagnies de débarquement s'emparèrent de l'île qui couvre le port et le 16, la ville elle-même fut occupée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'émotion fut vive en Angleterre ; on crut qu'il arriverait au Maroc ce qui s'était produit en Algérie et que nous serions peu à peu entraînés à en faire la conquête. Bugeaud se faisait fort de marcher sur Fès avec 25.000 hommes. Mais des considérations de politique générale et européenne empêchèrent l'exécution de ce projet et Guizot promit formellement à l'Angleterre de ne rien occuper dans l'empire chérifien.

Le Maroc ayant demandé la paix, les négociations furent menées rapidement. Le traité de Tanger (10 septembre 1844) fut une simple reproduction de l'ultimatum ; par l'article 4, Abd-el-Kader était mis hors la loi et le sultan s'engageait à l'interner dans une ville du littoral occidental de son empire au cas où il tomberait entre ses mains; l'article 5 décidait que la délimitation de la frontière, qui serait la frontière des Turcs, ferait l'objet d'une convention spéciale. Cette convention fut en effet signée à Lalla-Marnia le 18 mars 1845. Il était difficile de déterminer la frontière des Turcs, car elle variait suivant les hasards de la fortune et des combats. On ne traça d'ailleurs de limite indiquée par des repères qu'entre la mer et le Teniet-Sassi, sur une distance de 150 kilomètres ; au delà de ce point, la convention indiquait les tribus et ksours appartenant soit à la France, soit au Maroc ; on laissa au Maroc Figuig, c'est-à-dire la route du Touat. Au sud des Ksours, on déclarait toute délimitation superflue, le pays étant inhabitable. Tous les points litigieux furent réglés à notre désavantage et la rédaction même de la convention témoignait d'une ignorance absolue des hommes et des choses. Nous tenions avant tout à obtenir la reconnaissance de notre souveraineté sur les musulmans algériens et le désaveu d'Abd-el-Kader par le Maroc. Les défectuosités du tracé de la frontière, qui coupait en deux les tribus et n'opposait aucun obstacle aux incursions des maraudeurs, contribuèrent par la suite à entraîner d'incessantes difficultés avec l'empire chérifien; mais, à vrai dire, quel qu'eût été le tracé adopté, ces diffi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cultés, inhérentes au voisinage d'un pays barbare, habité par des nomades pillards, ne pouvaient manquer de se produire; elles ne cessèrent que le jour où la France, en s'établissant au Maroc, fit régner la paix jusqu'à l'Atlantique.

IV

Après la campagne du Maroc, qui est la phase la plus populaire et la plus brillante de la conquête de l'Algérie, la lutte entre Bugeaud et Abd-el-Kader change de caractère. « Nous avons rejeté Abd-el-Kader dans l'intérieur du Maroc, disait Bugeaud à la tribune de la Chambre, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reviendra pas ; je crois même pouvoir vous prévenir qu'il reviendra. Il ne reviendra pas dangereux, mais tracassier, et voilà pourquoi il faut que nous restions toujours forts et vigilants. » Abd-el-Kader n'est plus qu'un chef de partisans qui agit par coups de main. Mais, de part et d'autre, les hostilités ont une âpreté, une férocité même, qu'elles n'avaient pas eues jusqu'alors. L'attitude du Maroc vis-à-vis de l'émir n'avait d'ailleurs pas beaucoup changé, le sultan n'osant ni le soutenir, ni le désavouer. Comme musulman, il ne pouvait refuser asile à un chérif vaincu dans la guerre sainte ; comme souverain, il n'avait aucune autorité sur les tribus de la frontière algérienne et ne pouvait les empêcher d'acclamer le martyr de l'islam. La Deïra d'Abd-el-Kader, résidu de la Smala, constituait à la fois la capitale mobile de l'émir, sa réserve de troupes, son centre d'approvisionnement. C'est autour de la Deïra que venaient se grouper les mécontents, les émigrés, les déserteurs, tous les ennemis de la France ; c'est de là que partaient les détachements destinés à dévaster notre territoire, c'est là qu'ils venaient se refaire après leurs chevauchées.

L'agitation qui avait secoué l'Algérie toute entière n'était d'ailleurs pas encore calmée. De toutes parts, des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mouvements maraboutiques se produisaient indépendamment les uns des autres. Le plus important de ces mouvements fut celui qui eut pour chef Mohammed-ben-Abdallah, surnommé Bou-Maza, l'homme à la chèvre ; il fut le premier de ces chérifs qui ont surgi périodiquement dans tous les coins de l'Algérie, fanatiques furibonds ou imposteurs grossiers, dont la foule crédule acclame les divagations et les jongleries, pendant que les habiles font d'eux les instruments de leurs intrigues. On vit bientôt en Bou-Maza le vengeur messianique, le « maître de l'heure » qui devait balayer l'infidèle et faire triompher l'islam ; de tous côtés ou lui envoyait des offrandes et des soldats ; il parcourait les tribus, promettant aux combattants tantôt l'invulnérabilité, tantôt les joies du paradis ; il leur promettait aussi le sac d'Orléansville et de Ténès, ou le pillage plus facile des indigènes qui s'étaient ralliés à notre cause. L'insurrection s'étendit bientôt à toute la région montagneuse du Dahra. Battus par Saint-Arnaud à Aïn-Meran, les révoltés attaquèrent nos postes, soulevèrent l'Ouarsenis. La répression fut énergique et prompte ; Bugeaud vint lui-même faire campagne et de nombreuses colonnes parcoururent les régions où l'agitation s'était propagée. Le gouverneur laissa au colonel Pélissier le soin de désarmer les populations qui avaient pris part à la révolte. Pélissier ne trouva de résistance que chez les Ouled-Riah, refugiés à Nekmaria dans des grottes inexpugnables ; après les avoir vainement sommés de se rendre, il fit allumer de grands feux à l'entrée des cavernes ; 500 personnes, hommes, femmes et enfants, périrent asphyxiées. Ce triste incident, grossi par des polémiques passionnées, fit grand bruit en France. Bugeaud couvrit son subordonné, qui n'avait d'ailleurs fait qu'exécuter ses ordres. Les cruautés des insurgés envers nos prisonniers et nos blessés, les mutilations qu'ils leur faisaient subir, ne disposaient pas nos soldats à l'indulgence.

Abd-el-Kader n'avait pas pris l'initiative de l'insurrection du Dahra, mais, avec son habileté ordinaire, il chercha

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à en tirer parti. Il était d'ailleurs, en 1845 comme en 1839, débordé par la surexcitation populaire. Il tenta une incursion dans la vallée de la Tafna, où plusieurs tribus se soulevèrent à son approche. Le colonel de Montagnac, qui commandait le poste de Djemaâ-Ghazaouat (Nemours), eut l'imprudence insigne de sortir avec 430 hommes, quoique ses instructions lui prescrivissent d'être prudent et de ne pas s'aventurer hors de la place ; le 23 septembre, il se trouva en présence de l'émir, qui avait environ 6.000 hommes autour de lui ; la petite colonne, affaiblie encore par un fractionnement malencontreux, fut complètement écrasée ; Montagnac fut tué un des premiers. Le capitaine de Géraux, retranché avec une compagnie au marabout de Sidi-Brahim, subit trois attaques terribles et tint bon jusqu'au 26 ; n'ayant plus ni eau, ni vivres et n'étant pas secouru, il essaya de s'ouvrir un chemin vers Djemaâ-Ghazaouat ; il périt avec presque tout son monde et 14 hommes seulement de la colonne Montagnac arrivèrent jusqu'à Nemours ; 96 prisonniers étaient aux mains de l'ennemi ; le reste était mort. Quelques jours après, un nouvel accident se produisait ; à Sidi-Moussa, près d'Aïn-Témouchent, 200 hommes se rendaient sans combattre.

Les indigènes furent éblouis par l'éclat de ces deux succès ; leur imagination s'en empara et les grossit démesurément. L'incendie se rallumait partout à la fois ; Abd-el-Kader s'unissait à Bou-Maza, qu'il nommait son khalifa ; l'insurrection menaçait de devenir générale. Bugeaud, alors en France, se hâta de revenir. Il agit avec la décision et la vigueur que réclamaient les circonstances ; 18 colonnes, commandées par La Moricière, Bedeau, Cavaignac, d'Aumale, Yusuf, Saint-Arnaud, Pélissier, Comman, Géry, d'Arbouville, Gentil, Marey, Korte, Mac-Mahon, Canrobert, Bourjolly, Eynard, Bugeaud lui-même, furent sur pied en même temps, formant un immense demi-cercle qui allait de la Tafna à la Kabylie, pour empêcher Abd-el-Kader de pénétrer dans le Tell. C'est une véritable chasse à l'homme qui s'organise sur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plus de 700 lieues, du Sahara au Djurjura. L'émir manœuvre avec une incroyable rapidité, passant à travers les mailles du réseau destiné à l'arrêter, apparaissant là où il est le moins attendu. Il feint de s'enfoncer dans le Sahara, puis se montre dans la vallée du Chélif ; mais les tribus qu'il appelle à lui ne bougent pas, les colonnes se rapprochent pour l'envelopper. Il se dérobe avant que le cercle se soit fermé, court au Sud, fait un crochet vers l'Est et va rejoindre en Kabylie son khalifa Ben-Salem. Mais les Kabyles refusent de se compromettre dans une querelle qui n'est pas la leur et pour une cause qui leur semble perdue. Mal accueilli par eux, Abd-el-Kader recule graduellement vers le Maroc, où il entre par Figuig.

Cette grande insurrection de 1845-1846 montra aux indigènes l'inutilité de leurs efforts ; elle nous enseigna une fois de plus à ne pas cesser d'être sur nos gardes et donna plus de cohésion à notre domination. La campagne, bien qu'il ne s'y soit livré aucun combat de grande importance, fut la plus difficile et la plus pénible qui ait été faite en Algérie ; les généraux Comman et Géry moururent des fatigues qu'ils avaient endurées dans ces laborieuses randonnées.

Pendant cette poursuite de l'émir, les gens de sa Deïra, restée sur la frontière marocaine, égorgeaient 270 prisonniers français. Abd-el-Kader s'est toujours défendu d'avoir ordonné ce massacre ; c'est son khalifa Mustapha-ben-Thami qui en porte la responsabilité. Les prisonniers étaient une gêne, parce qu'ils exigeaient une garde et que les vivres faisaient défaut. Ben-Thami voulut aussi de cette façon donner un gage aux fanatiques et empêcher la désagrégation de la Deïra, que plusieurs fractions avaient déjà quittée.

A partir de l'automne de 1846, l'Algérie est de nouveau tranquille ; en février 1847, Bou-Maza fait sa soumission entre les mains de Saint-Arnaud. Bugeaud estima que l'occasion était favorable pour soumettre la Kabylie, dont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il regardait l'indépendance comme une menace perpétuelle pour nous ; mais le ministère refusa de s'engager dans cette voie, et autorisa seulement une démonstration dans la vallée de l'Oued Sahel. Cette expédition détermina la soumission des Beni-Abbès de la Kabylie des Babors, qui demandèrent l'aman au général Bedeau.

Las de lutter contre le Parlement et l'opinion publique, en désaccord constant avec le maréchal Soult, Bugeaud déclara qu'il considérait sa mission comme terminée. Il eut pour successeur le duc d'Aumale, qui prit possession du gouvernement général en octobre 1847. Ce prince connaissait depuis longtemps l'Algérie, où il avait fait ses premières armes ; il était aimé de l'armée et les indigènes honoraient en lui le fils du sultan de France, *ould-el-rey* ; la population civile l'estimait. Mais son administration devait être de très brève durée. La révolution de 1848 qui renversa Louis-Philippe y mit fin : « Soumis à la volonté nationale, disait-il dans sa proclamation d'adieu, je m'éloigne, mais du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour la prospérité de l'Algérie et pour la gloire de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps. »

Tout l'intérêt de la courte administration du duc d'Aumale réside dans la soumission définitive d'Abd-el-Kader, déjà préparée quand Bugeaud quitta la colonie. Le sultan Abd-er-Rahman s'était brouillé avec l'émir, dans lequel il commençait à voir un compétiteur dangereux ; il semble bien en effet qu'Abd-el-Kader, qui avait à Fès de nombreux partisans, ait songé un moment à soulever les tribus marocaines et à se substituer à la dynastie régnante. Des instructions énergiques données à M. de Chasteau, consul général à Tanger, faisaient entrevoir à Moulay-Abd-er-Rahman que nous étions décidés à poursuivre Abd-el-Kader sur le territoire marocain avec ou sans son concours. Le sultan finit pas sommer l'émir de se rendre à Fès et de disperser sa Deïra ; une armée marocaine vint appuyer cette sommation ; quant aux montagnards du Rif, ils refusèrent de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

marcher soit avec le sultan, soit avec Abd-el-Kader : « Sois le plus fort, dirent-ils à ce dernier, et nous t'aiderons. » Le duc d'Aumale de son côté faisait concentrer 5.000 hommes à Marnia sous le commandement de La Moricière. Abd-el-Kader livra combat à l'armée marocaine à Selouen et lui fit éprouver de grandes pertes, mais il fut néanmoins obligé de reculer. Il conseilla alors aux siens de se rendre aux Français, et, suivi d'un petit nombre de cavaliers fidèles, s'éloigna vers le Sud, espérant gagner le Sahara. Le 21 décembre, il franchit la Moulouya et crut pouvoir pendant la nuit passer le col de Kerbous. Mais La Moricière suivait tous ses mouvements, la frontière était strictement gardée et lorsque l'émir se présenta au col, il y trouva un détachement de spahis qui le reçut à coups de fusil. La nuit était obscure, la pluie tombait à torrents; l'officier qui commandait le poste avait peine à reconnaître dans ce groupe de fugitifs l'émir jadis puissant et ses compagnons d'armes. Abd-el-Kader fit porter sa demande d'aman à La Moricière; il offrait de se rendre, pourvu qu'on lui permît de se retirer avec sa famille à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre; La Moricière accepta ces conditions et, comme gage de sa parole, envoya son sabre et le cachet du bureau arabe de Tlemcen. Le 25 décembre 1847, au marabout de Sidi-Brahim, théâtre de son dernier succès, le chef musulman se remettait aux mains du colonel Cousin-Montauban, qui lui fit rendre les honneurs par ses cavaliers, au milieu de l'émotion générale : « Si j'avais eu des hommes comme les tiens, dit l'émir, je serais actuellement à Fès. » Le duc d'Aumale, débarqué le matin même à Nemours, reçut aussitôt Abd-el-Kader : « Il y a longtemps, dit celui-ci, que tu devais désirer ce qui s'accomplit aujourd'hui; tout se passe selon la volonté de Dieu. » Il donna au prince la belle jument noire qu'il montait : « Je t'offre, dit-il, la seule chose que je possède et que j'estime en ce moment. — Je l'accepte, répondit le prince, comme gage de ta soumission à la France et de la paix de l'Algérie. » Abd-el-Kader rappela les promesses de La Mo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ricière et le duc d'Aumale les ratifia. Ces engagements ne furent tenus que quelques années plus tard ; l'émir fut interné pendant plusieurs années à Toulon, puis à Pau et enfin à Amboise ; c'est seulement en 1852 qu'il reçut l'autorisation de se retirer en Orient ; il s'établit à Damas, où, lors des massacres de 1860, il sauva la vie à près de 400 chrétiens en les abritant dans sa demeure ; son loyalisme ne se démentit jamais ; il mourut en 1883, vénéré des musulmans et protégeant les chrétiens d'Orient.

Abd-el-Kader avait été pendant quinze ans le plus redoutable et le plus persévérant de nos adversaires ; il avait su se créer des ressources et discipliner dans une certaine mesure un peuple indisciplinable ; vaincu, il avait longtemps déjoué toutes les poursuites ; fugitif et émigré, il nous avait causé autant d'embarras qu'aux jours de sa plus grande puissance. Il avait sur ses compatriotes une supériorité qu'ils comprenaient instinctivement; sa simplicité, ses mœurs austères, sa foi ardente, son invincible ténacité font de lui une grande figure historique. On peut dire, et c'est à son éloge, que du jour de sa reddition date vraiment la conquête de l'Algérie par les Français. Il y eut encore des soumissions à obtenir et des révoltes à réprimer, mais la résistance sérieuse était finie et la période des grandes guerres d'Afrique définitivement close.

V

Bugeaud n'a pas seulement conquis l'Algérie : il a aussi marqué sa forte empreinte sur l'administration des indigènes. Ses principaux collaborateurs en cette matière furent Daumas directeur des Affaires arabes de 1841 à 1847, Léon Roches, Rivet, La Moricière, Cavaignac.

Une profonde ignorance avait longtemps présidé à nos relations avec les populations musulmanes de l'Algérie. Un bureau arabe, chargé de centraliser les affaires indigènes, de réunir les documents, de traduire la correspon-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dance et de transmettre les décisions du général en chef avait été créé en 1833 et confié à La Moricière ; il avait été supprimé en 1834, puis remplacé par une direction des affaires arabes; Pellissier de Reynaud, titulaire de cette direction, ayant donné sa démission en 1839, ses attributions avaient été jointes à celles de l'état-major. Un arrêté du 16 avril 1841 rétablit la direction des affaires arabes et la confia à Daumas.

C'est l'anarchie où nous les avions si longtemps laissés qui avait livré les indigènes à Abd-el-Kader. Il ne suffisait pas de combattre l'émir : il fallait le remplacer. Bugeaud pensait qu'on ne pouvait imposer à un peuple conquis un système quelconque de gouvernement, fût-il bien meilleur que celui sous lequel il avait vécu, et qu'il fallait tenir grand compte de ses traditions et de ses habitudes, de ses mœurs et de ses institutions, pour l'administrer avec fermeté, justice et bienveillance.

On aurait pu s'inspirer soit de l'administration des Turcs, soit de celle d'Abd-el-Kader. Mais la question n'était plus entière, puisque le système turc n'existait plus. Pour la hiérarchie administrative, la justice, l'impôt, on se modela donc sur l'organisation créée par l'émir. On s'efforça de changer les hommes sans toucher aux institutions, de faire succéder sans secousse notre autorité à l'autorité déchue, de conquérir peu à peu l'affection de nos administrés en leur faisant entrevoir constamment dans les commandants français, détenteurs de l'autorité supérieure à l'égard des chefs indigènes, un recours contre l'injustice et l'arbitraire de ceux-ci. « Après la conquête, écrivait Bugeaud, le premier devoir comme le premier intérêt du conquérant est de bien gouverner le peuple vaincu : la politique et l'humanité le lui commandent également. »

On constitua toute une hiérarchie de chefs indigènes, comprenant des khalifas, appelés aussi bach-aghas, des aghas, des caïds et des cheikhs. Ils exerçaient sur la partie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la population qui leur était confiée des pouvoirs très étendus. Une force de police, dénommée selon les cas makhzen, khiela, goum, était mise à leur disposition. Quelques règles très simples étaient posées en ce qui concernait les impôts, les amendes, la police des tribus. On conserva les anciens impôts coraniques, l'achour ou dîme de la récolte et la zekkat ou dîme du bétail. Pour réfréner autant que possible la rapacité invétérée des fonctionnaires indigènes, un arrêté régla la quotité des amendes et obligea les chefs à en rendre compte. Le maréchal Bugeaud n'entendait fixer à l'organisation des tribus que son point de départ, il comptait sur l'expérience pour apporter les modifications nécessaires. Les grands chefs, exerçant des pouvoirs politiques, administratifs, militaires, financiers, judiciaires même, recevant une part des impôts et des amendes et pourvoyant à tous les frais d'administration, nous étaient nécessaires à cette époque ; ces hommes influents, habitués au commandement, en échange du burnous d'investiture que nous leur octroyions, se chargeaient de tenir le pays sans que nous eussions à nous immiscer dans le détail. Il était sage d'attendre, pour contrôler sérieusement les chefs indigènes et substituer peu à peu notre autorité à la leur, que le temps et la tranquillité nous en donnassent la possibilité.

Pour aider les commandants supérieurs dans l'administration délicate des affaires indigènes, il leur fallait des auxiliaires familiarisés avec la langue, les habitudes, les idées des populations. L'arrêté ministériel du 1er février 1844, qui est en quelque sorte la charte des bureaux arabes, décida qu'il y aurait, dans chaque division militaire de l'Algérie, auprès et sous l'autorité immédiate de l'officier général commandant la division, une direction des affaires arabes ; des bureaux, désignés sous le nom de bureaux arabes, étaient en outre institués dans chaque subdivision, et subsidiairement sur chacun des autres points occupés par l'armée où le besoin en serait reconnu, dans des con-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ditions semblables de subordination à l'égard des officiers investis du commandement.

Les attributions des officiers chargés des affaires arabes étaient étendues et variées ; ils devaient comprendre et parler la langue des indigènes, connaître l'histoire des tribus et dans chaque tribu les familles et les personnalités marquantes ; visiter fréquemment les tribus et marchés, écouter sur place toutes les réclamations, veiller à la transmission des ordres, guider et surveiller les agents indigènes. « Nous nous sommes toujours présentés aux indigènes, disait Bugeaud, comme plus justes et plus capables de les gouverner que leurs anciens maîtres ; nous leur avons promis de les traiter comme s'ils étaient enfants de la France : nous leur devons et nous nous devons à nous-mêmes de tenir en tout point notre parole. »

En fait, ce furent les officiers de bureau arabe qui gouvernèrent les indigènes, avec le concours et par l'intermédiaire des grands chefs. Lorsqu'un de nos administrés venait entretenir d'une affaire le commandant de cercle ou le général, il entendait des politesses banales plus ou moins exactement traduites par un interprète, puis il était invité à aller s'expliquer avec le chef de bureau arabe, qui, seul, était en mesure de connaître la situation et de résoudre les difficultés.

VI

Dans la proclamation qu'il adressa aux habitants à son arrivée à Alger, Bugeaud disait : « La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. » Il tint parole. Plusieurs gouverneurs avant lui, notamment Clauzel, s'étaient préoccupés de la colonisation, mais Bugeaud réussit là où ils avaient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

échoué grâce à son énergie et à sa ténacité, et parce qu'il eut l'appui des pouvoirs publics, bien que le ministère ne partageât pas en cette matière toutes les idées du gouverneur général et fût même souvent en conflit avec lui.

Bugeaud a marqué de sa forte empreinte la colonisation algérienne ; il a posé les fondements du système de la colonisation officielle, qui a reçu par la suite des modifications diverses, mais qui a toujours été pratiqué depuis lors en Algérie avec plus ou moins d'activité. Dans ce système, le gouvernement prend à son compte l'œuvre de colonisation ; il détermine lui-même l'emplacement des centres, fait le lotissement des terrains urbains et ruraux, désigne les colons auxquels ces terrains seront concédés sous certaines clauses et réserves. La colonisation par villages et la concession gratuite, tels sont les deux principes essentiels ; ces mesures ont été très critiquées, mais elles ont réussi finalement à assurer le peuplement français rural de l'Algérie.

L'idée moderne du peuplement paraît d'ailleurs avoir moins frappé Bugeaud que la possibilité, d'une part d'assurer la subsistance de l'armée, d'autre part de consolider l'action militaire et, le moment venu, d'y suppléer. Il concevait surtout la colonisation comme une garnison permanente, qui permettrait de réduire l'effectif des troupes et qui, selon son expression, « garderait la conquête ». C'était d'ailleurs aussi l'état d'esprit du gouvernement. « La colonisation écrivait le maréchal Soult, est le premier élément de conservation ; elle peut nous donner en peu d'années un moyen de pourvoir suffisamment à la défense de l'Algérie, sans engager plus qu'il ne convient les forces et l'argent du pays. » Appuyer les mouvements de l'armée et participer à la lutte contre les indigènes, voilà ce que, dès son arrivée, Bugeaud estima indispensable d'exiger des colons. Pour atteindre ce but, la population devait être organisée en milices placées sous l'autorité des commandants supérieurs de cercle ou de leurs lieutenants. On était au

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lendemain des massacres de 1839 qui avaient ruiné la colonisation libre : il fallait, pour éviter le retour de semblables malheurs, armer et grouper les colons.

La préoccupation constante de Bugeaud fut d'associer l'armée à la colonisation. « L'armée est tout en Afrique, disait-il, elle seule a détruit, elle seule peut édifier. Elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture et pourra, par les grands travaux publics, le préparer à recevoir une nombreuse population civile. » Il lui confie la construction des routes, les plantations; il fait constituer, à côté de chacun des camps permanents, une exploitation agricole entretenue par la troupe. Les condamnés militaires, sous la direction du colonel Marengo, bâtissent les villages de Saint-Ferdinand, de Sainte-Amélie, de Douéra. Bientôt le système est généralisé ; c'est la main-d'œuvre militaire qui installera désormais les villages et ils ne seront remis à la direction de l'intérieur qu'une fois construits et plantés.

Bugeaud alla plus loin encore dans cette voie. Puisqu'il s'agissait avant tout d'une colonisation stratégique, il en conclut que le meilleur moyen de la réaliser était la fondation de colonies militaires. Dès 1838, dans une brochure intitulée *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique*, il avait préconisé cette méthode. « Au début, écrivait-il, des hommes disciplinés, aguerris, plus robustes en général que le reste de la population, m'offriront bien plus de garanties de forces que les colons civils. »

La colonisation militaire est certainement la partie la plus contestable et la plus éphémère de l'œuvre de Bugeaud. Trois essais furent tentés : l'un à Fouka avec des militaires libérés, les deux autres à Beni-Mered et à Mahelma avec des hommes ayant encore trois ans de service à faire. Le recrutement, assez médiocre, ne comprenait que très peu d'agriculteurs. Bugeaud s'occupa de les marier avec des orphelines de Toulon auxquelles on donnait une petite

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dot : ce furent les mariages au tambour, dont se gaussèrent les contemporains. Les colons devaient travailler en commun pendant cinq années. Les produits du sol devaient également être communs, après quoi les terres seraient partagées. Ce système à la fois militariste et communiste n'était pas viable, comme le prouva l'expérience. Les colons demandèrent bientôt à être désassociés ; les deux tiers d'entre eux partirent et les villages ne réussirent qu'après l'adjonction de colons civils. En réalité, il faut distinguer entre la colonisation militaire, qui est une utopie, et la colonisation avec le concours des militaires, qui est possible et désirable. L'armée ne saurait coloniser par elle-même, mais elle peut aider la colonisation et lui fournir d'excellents éléments.

De 1841 à 1848, beaucoup d'autres méthodes de colonisation furent essayées. A cette époque, bouillonnaient les systèmes de rénovation sociale qui devaient aboutir à la révolution de 1848 ; ces systèmes espéraient trouver en Algérie un champ d'expériences favorables. Les Saint-Simoniens en particulier étaient nombreux en Afrique : La Moricière, Louis Jourdan, Carette, Berbrugger, Warnier, Urbain, Arlès-Dufour avaient adhéré à la doctrine de Saint-Simon. Membre de la Commission scientifique de l'Algérie, Enfantin avait séjourné en Algérie de 1839 à 1841, fondé un journal, écrit un livre sur la colonisation où des aperçus intéressants se mêlent à des vues utopiques. Bien qu'il se séparât des Saint-Simoniens sur certains points, Bugeaud était d'accord avec eux sur la nécessité d'une discipline économique et sur les inconvénients de l'individualisme ; il s'est certainement inspiré de leurs idées dans sa conception de la colonisation officielle et les colonies agricoles de 1848 ne furent en somme qu'une application du même système.

Cependant, les Saint-Simoniens, à l'encontre du maréchal, étaient en général partisans des grandes concessions. La Moricière, esprit plus cultivé que Bugeaud, se montrait

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ennemi du caporalisme excessif de son chef. Il avait esquissé un vaste plan de colonisation de la province d'Oran. Il s'agissait de libérer, entre Oran, Mascara et Mostaganem, 80.000 hectares sur lesquels on devait établir 5.000 familles ; l'État ne prenait à sa charge que les travaux essentiels, nivellement, eau, chemins ; le reste devait être exécuté par des capitalistes auxquels on concéderait les villages, à charge d'y installer des familles en nombre fixe. Dans la province de Constantine, le général Bedeau proposait de consacrer à la colonisation 37.000 hectares ; le gouvernement se chargeait des travaux de sécurité, de salubrité et de communications ; mais, vis-à-vis des colons, il bornait son rôle à l'octroi de la terre après publicité suffisante. En 1846, on mit en adjudication la concession à l'entreprise de 6 villages des environs d'Oran ; un seul, Sainte-Barbe-du-Tlélat, trouva preneur et l'adjudicataire ne tarda pas à avouer son impuissance. Même insuccès l'année suivante avec d'autres villages. A Saint-Denis-du-Sig, on concéda, en 1845, 3.000 hectares à l'Union agricole, société qui s'engageait à installer 300 familles européennes : cette société, dans laquelle se combinaient les doctrines saint-simoniennes et les doctrines fouriéristes, échoua pareillement.

Bugeaud ne croyait pas à la grande colonisation. « Avec les grandes concessions capitalistes, disait-il, l'État s'expose à donner des espaces considérables qui ne recevront qu'une population rare de mercenaires ou qui n'en recevront pas du tout. » C'est ce qui faisait dire très justement à Pellissier de Reynaud : « Le gouverneur général, par son éloignement des grandes concessions, par sa prédilection pour la petite propriété, par sa sage incrédulité touchant la puissance féerique des capitaux dans un pays où il s'agit avant tout d'organiser le travail, est en Algérie le vrai représentant des intérêts démocratiques, dont la plupart de ses antagonistes de la presse se disent les apôtres. »

La colonisation indigène préoccupait aussi le gouver-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

neur et quelques-uns de ses subordonnés, notamment Lapasset. Bugeaud considérait le refoulement comme injuste et impolitique, mais il croyait possible de resserrer sur leurs territoires les tribus qui avaient des terres en surabondance. Ces emprises devaient être opérées contre paiement ou compensation équitable, de manière à mêler partout aux indigènes une certaine proportion d'Européens. Soult parlait d'une colonisation sagement limitée, sur des points choisis du littoral ; Bugeaud, au contraire, se refusait à admettre qu'il fût possible de circonscrire une partie de l'Algérie pour en faire une sorte d'île française. En conséquence, il entendait faire marcher de front la colonisation indigène et la colonisation européenne.

Le régime des concessions de terre fut déterminé par l'arrêté ministériel du 18 avril 1844. Le colon recevait un titre provisoire, qui fixait les conditions qu'il devait remplir et le délai qu'on lui accordait; lorsqu'il avait exécuté les travaux de mise en valeur, il recevait un titre définitif ; jusque-là, ses droits étaient limités ; il ne pouvait se substituer que des personnes agréées par l'administration et souscrivant aux conditions exigées par celle-ci ; il ne pouvait hypothéquer que pour dépenses de construction ou de mise en culture et avec une autorisation spéciale. Tout colon français ou européen justifiant de 1.200 à 1.500 francs de ressources disponibles recevait, dans un des nouveaux centres, un lot à bâtir et un lot de culture de 4 à 12 hectares selon ses moyens ; il avait droit au passage gratuit pour lui et les siens, pouvait toucher en France des vivres de route, trouvait en arrivant des abris provisoires, recevait des matériaux pour bâtir, des bêtes de labour, des semences, des instruments agricoles. Le colon était entièrement dans la main de l'administration pendant la période de concession provisoire, mais celle-ci en revanche était amenée à lui consentir un appui très large pendant cette période.

C'était le ministre qui décidait les créations de centres, le gouverneur qui donnait les concessions. Une circulaire

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

envoyée aux préfets de France fit connaître les conditions à remplir pour obtenir une concession gratuite. Appel était fait en même temps aux ouvriers de métier, maçons, charrons, forgerons, charpentiers, qui, eux aussi, devaient être transportés gratuitement. En Algérie, le service des concessions rurales fut détaché de la direction des finances et rattaché à la direction de l'intérieur, dont le titulaire fut, de 1838 à 1847, le comte Guyot, un des administrateurs les plus remarquables qu'ait eus l'Algérie. Plein de zèle pour la colonisation, dont il fut un des meilleurs artisans, le comte Guyot se trouva souvent en conflit avec le maréchal, en raison du caractère difficile de celui-ci ; cependant l'histoire doit associer leurs deux noms à l'œuvre de la colonisation algérienne.

Avec une ingéniosité et une souplesse qu'elle ne montra pas toujours par la suite, l'administration s'efforça de donner satisfaction à tous les besoins et d'utiliser toutes les possibilités. Les colons tâtonnent à construire, s'effraient du défrichement, perdent dans les débuts leur temps et leurs forces : à Sainte-Amélie, à Saint-Ferdinand, on leur construit leurs maisons, on leur défriche quatre hectares sur 12. Les immigrants demandent à rester groupés entre originaires de la même région : on peuple Chéragas de paysans du Var ; la Stidia, Sainte-Léonie, de Prussiens rhénans. Les côtes sont poissonneuses et inexploitées : trois villages de pêcheurs sont constitués à Aïn-Bénian, qui devait devenir Guyotville, Sidi-Ferruch et Notre-Dame-de-Fouka. Un ordre religieux habitué au travail de la terre s'offre à mettre en valeur un territoire inculte : on concède à la Société civile des Trappistes l'ancien camp de Staouéli et les 1.000 hectares attenant. Un homme de bonne volonté et d'initiative demande à reprendre l'exploitation d'un des territoires les plus riches et les plus insalubres de la plaine, à l'assainir, à le planter et à y installer 20 familles françaises : Borély-la-Sapie obtient la concession de l'Haouch-Souk-Ali.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Bugeaud se montra en somme éclectique en matière de colonisation. « Le maréchal, dit un de ses historiens, n'est l'ennemi d'aucun système et a le mérite rare d'essayer volontiers d'une idée qui lui paraît bonne, même quand elle ne vient pas de lui. » « La colonisation, disait-il lui-même, est une œuvre des plus ardues et des plus compliquées. Il faut pour l'accomplir se montrer large sur le choix et l'emploi des moyens et des modes d'exécution. Adopter un système, quelque bon, quelque puissant qu'il soit, à l'exclusion des autres, ce serait rendre l'œuvre plus difficile et ses résultats plus lents. Tel mode, excellent dans telle localité, échouerait sur un autre point. »

Les résultats ne se firent pas attendre. Sept centres furent fondés en 1843, dix-sept en 1844. Le chef-d'œuvre de la colonisation de cette période est le Sahel d'Alger, où s'élèvent de beaux villages. Les abords des camps de l'intérieur, les environs d'Oran et de Mostaganem, la banlieue de Constantine, les vallées de Philippeville et de Bône voient affluer les colons. Alger se développe, des villes européennes se créent dans les trois provinces. Les routes se construisent, les ports s'outillent, le commerce avec la France se développe. L'immigration se précipite. En 1843, il est délivré près de 6.000 permis de passage individuels ou de famille, qui portent sur plus de 14.000 personnes, dont plus de 12.000 Français ; 5.000 de ces derniers sont des Alsaciens ; la majeure partie des autres provient de l'Est ; sur les 1.400 étrangers, il y a 800 Allemands ; le reste est formé d'Irlandais et de Suisses. En 1845, l'afflux est plus fort encore : 46.000 personnes arrivent en Algérie : le solde net des arrivées diminué des départs atteint 20.000. Il y a plus de 1.800 demandes de concession déposées à la direction de l'Intérieur. En 1840, il y avait 28.000 Européens civils en Algérie : en 1847, il y en a 109.000, dont 52.000 Français ; on compte 15.000 colons ruraux, au lieu de 1.500 en 1840.

Cependant le crédit de Bugeaud était en baisse à Paris ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il était en mauvais termes avec le maréchal Soult ; Guizot réconcilia un instant les deux hommes, mais l'opposition des bureaux du ministère de la Guerre et les attaques de presse continuèrent. L'ordonnance du 15 avril 1845 divisait chacune des provinces de l'Algérie en trois zones : le territoire civil, le territoire mixte et le territoire militaire ; le territoire civil, dont le ministre se réservait la haute direction, échappait complètement au gouverneur. L'ordonnance du 21 juillet 1845 lui retira le droit d'accorder les concessions, même les plus petites ; ce droit était désormais réservé au ministre ; Bugeaud en fut profondément blessé. Reportant ses efforts sur le territoire militaire, où il avait ses coudées franches, il demanda un crédit de 3 millions pour la colonisation militaire. A la suite d'un rapport défavorable de Tocqueville, le gouvernement retira le projet, qu'il avait soutenu mollement et sans conviction. Le 5 juin 1847, Bugeaud s'embarqua pour ne plus revenir. « Colons de l'Algérie, disait-il, jetez un coup d'œil sur la proclamation que je vous ai adressée en février 1841 à mon arrivée en Afrique ; vous verrez que j'ai dépassé de beaucoup le programme que je m'étais tracé. J'avais dit que le drapeau de la France devait seul planer sur l'Algérie : notre domination s'étend sur le pays de la frontière de Tunis à celle du Maroc, de la mer à 120 ou 130 lieues dans le petit désert. J'avais dit que je serais colonisateur ardent : étendez vos regards au delà du cercle d'Alger ; voyez ces villes fondées ou relevées de leurs ruines, voyez les routes, les ponts, les édifices de toute nature, les barrages, les conduites d'eau, les villages qui ont surgi et dites si nous n'avons pas fait en colonisation, au milieu d'une guerre ardue, plus qu'on n'avait le droit d'attendre en raison des moyens exigus qui ont été mis à notre disposition. »

C'est à juste titre que le nom de Bugeaud est lié indissolublement à la conquête et à la colonisation de l'Algérie et que les coloniaux lui ont voué un véritable culte. Malgré

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ses graves défauts, son manque de tact et de mesure, son obstination et son entêtement, ses ruses de paysan et ses grossièretés de soudard, Bugeaud fut un puissant génie ; il a été le créateur de l'armée d'Afrique, le conquérant et le colonisateur de l'ancienne Régence. C'est à lui que la France doit l'Algérie, et par l'Algérie, tout son empire africain.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

L'Algérie de 1848 à 1870 (1)

I

Il semble exister, comme l'a remarqué Pellissier de Reynaud, une dépendance mystérieuse entre les pouvoirs qui tombent en Algérie et les gouvernements qui les renversent, la chute des uns entraînant celle des autres; la destruction de la domination turque est suivie de la chute de Charles X, la reddition d'Abd-el-Kader ne précède que de deux mois la fin du règne de Louis-Philippe. Toujours est-il que l'Algérie reçoit toujours très directement le contre-coup des événements de la politique intérieure de la France.

La soumission d'Abd-el-Kader rendait possible l'organisation de l'Algérie. Le duc d'Aumale avait formé à cet égard divers projets dont il avait commencé l'exécution. Lorsque la nouvelle de la révolution de février parvint à Alger, le jeune prince, fidèle à ses devoirs de citoyen et de

(1) Outre les ouvrages cités aux chapitres précédents, notamment Pellissier de Reynaud, C Rousset, Baudicour, de Peyerimhoff, voir Maréchal Randon, *Mémoires*, Paris, 1875-1877, 2 vol. — A. Rastoul, *Le maréchal Randon*, Paris, 1890. — Maréchal L. de Saint-Arnaud, *Lettres*, Paris, 1855, 2 vol. — Du Barail, *Mes souvenirs*, Paris. 1894-1896, 3 vol. — Perret, *Récits algériens*, Paris, 1887, 2 vol. — Derrécagaix, *Yusuf*, Paris, 1907. — Id., *Le maréchal Pélissier*, Paris, 1911. — Mgr Grussenmeyer, *Le cardinal Lavigerie*, Alger, 1888, 2 vol. — Warnier, *L'Algérie devant le Sénat*, Paris, 1863. — Id., *L'Algérie devant l'opinion publique*, Paris, 1864. — Id., *L'Algérie devant l'Empereur*, Paris, 1865. — *Documents relatifs au sénatus-consulte sur la propriété arabe*, Paris, 1865. — Napoléon III, *Lettre sur la politique de la France en Algérie*, Paris, 1865. — Comte Le Hon, *Enquête agricole sur l'Algérie*, Paris, 1870, 2 vol.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

soldat, remit le commandement au général Changarnier et s'embarqua à bord du *Solon*, qui le conduisit en Angleterre. Il demeura toujours très attaché à l'Algérie, dont il prit la défense en différentes circonstances ; à la fin de sa vie, sous les ombrages de Chantilly, il aimait à évoquer les souvenirs de sa carrière africaine.

Sauf Bugeaud, qui mourut du choléra en 1849, presque tous les généraux d'Afrique jouèrent un rôle sous la seconde République. Changarnier commanda l'armée de Paris, Cavaignac fut ministre de la Guerre et chef du pouvoir exécutif, La Moricière ministre de la Guerre, Bedeau vice-président de l'Assemblée constituante. En Algérie, sept gouverneurs se succédèrent de 1848 à 1851 : les généraux Changarnier, Cavaignac, de nouveau Changarnier, Marey-Monge, Charon, d'Hautpoul et enfin Pélissier. L'instabilité des gouverneurs, des ministres de la Guerre et des chefs d'État qui présidèrent pendant cette période aux destinées de la France et de l'Algérie impressionnèrent défavorablement les indigènes, chez lesquels se répandirent les bruits les plus extraordinaires. Les confréries religieuses, notamment celles des Derkaoua et des Senoussiya, annonçaient que Dieu avait égaré les Français et que l'heure des musulmans était venue. Heureusement, l'armée comptait encore 70.000 hommes et Abd-el-Kader n'était plus là pour profiter des circonstances.

Dans le Sud-Oranais, la grande famille féodale et maraboutique des Ouled-Sidi-Cheikh, que le traité de Lalla-Marnia avait partagée entre la France et le Maroc, fit naître une agitation qui gagna bientôt jusqu'à Tlemcen ; une colonne du général Pélissier s'avança jusqu'à Moghrar et rétablit le calme. Dans le Sud-Constantinois, l'ex-bey Ahmed avait fait sa soumission et avait été interné à Alger, où il mourut en 1850. Mais un ancien khalifa d'Abd-el-Kader, Mohammed-Srir, agitait les Zibans, d'accord avec le cheikh de l'oasis de Zaatcha, Bou-Zian. Le commandant Carbuccia, du bureau arabe de Biskra, essaya

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vainement de s'emparer du ksar de Zaatcha et dut se retirer devant des forces supérieures. L'insurrection devint bientôt générale dans les Zibans et les indigènes ne parlaient de rien moins que de marcher sur Biskra. Il fallut un siège en règle, qui dura 52 jours, et 7.000 hommes de troupes pour réduire cette bourgade saharienne, dont le général Herbillon s'empara après un assaut meurtrier. Ce Saragosse du désert nous coûtait 1.500 hommes tués, dont 30 officiers, sans compter les ravages exercés par le choléra (novembre 1849). La prise de Zaatcha mit fin à l'insurrection, dont le colonel Canrobert poursuivit les débris à Nara, dans l'Aurès. Bou-Saada fut occupée par le colonel Daumas et eut pour premier chef de bureau arabe le capitaine Pein. La tranquillité se rétablit dans le Sud-Constantinois.

L'agitation qui se traduisit dans le Zab par la révolte de Zaatcha se manifesta également en Kabylie, où la confédération des Zouaoua se prononça contre nous, entraînant avec elles les Guechtoula et les Beni-Mellikeuch. Le chérif Bou-Baghla, l'homme à la mule, séduisant les Kabyles par des mensonges audacieux et des sortilèges grossiers, eut bientôt plusieurs milliers d'hommes autour de lui. De 1848 à 1851, des colonnes furent dirigées chaque année aux abords du massif du Djurjura, notamment celle de Saint-Arnaud dans la Kabylie orientale, entre Philippeville, Djidjelli et Mila. Le capitaine Beauprête, qui avait une réputation d'extrême sévérité, fut nommé caïd des Maatka à Dra-el-Mizan. Mais la soumission de la Kabylie, amorcée par Bugeaud, ne devait être achevée que par Randon en 1857.

La révolution de 1848 apporta des modifications considérables à l'organisation de l'Algérie et à la politique algérienne. L'Algérie fut dotée du suffrage universel en même temps que la France ; elle élut 4 représentants à la Constituante et 3 à la Législative. La Constitution de 1848 déclarait l'Algérie territoire français ; elle ajoutait,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il est vrai, qu'elle serait régie par des lois particulières, mais des arrêtés du chef du pouvoir exécutif détachèrent du ministère de la Guerre les cultes, l'instruction publique, les douanes, la justice, pour les rattacher aux ministères compétents. Trois départements furent formés, assimilés aux départements français, avec des préfets et des conseils généraux ; ils étaient divisés en communes, avec des conseils municipaux élus. Le gouverneur général ne conservait que l'administration supérieure des territoires militaires, partagés en subdivisions et en cercles administrés par des officiers. Ce régime d'assimilation était tout à fait prématuré : s'il ne donna pas de trop mauvais résultats, c'est que le territoire civil, seul assimilé, ne comprenait qu'une surface restreinte autour des principales villes du Tell. Le régime municipal ne fut appliqué en fait qu'aux 6 communes d'Alger, Blida, Oran, Mostaganem, Bône et Philippeville; partout ailleurs, on maintint provisoirement les commissaires civils.

La révolution de 1848 marqua aussi son empreinte sur la colonisation algérienne. Les philanthropes des diverses écoles fondaient de grands espoirs sur l'Algérie pour débarrasser Paris des ouvriers en chômage et conduire à l'extinction du paupérisme. L'assemblée nationale vota un crédit de 50 millions destiné à l'établissement de colonies agricoles en Algérie et à l'exécution des travaux publics nécessaires à la prospérité de ces colonies. On prévoyait l'envoi de 12.000 colons de deux catégories : les agriculteurs ou ceux qui déclareraient vouloir le devenir et les ouvriers d'art. Les colons devaient être transportés gratuitement, recevoir gratuitement une habitation, un lot de terre de 2 à 10 hectares, des semences et des instruments de culture, des rations de vivres; 42 colonies devaient être créées, dont 12 dans la province d'Alger, 21 dans la province d'Oran, 9 dans la province de Constantine. Par un singulier concours de circonstances, La Moricière, partisan de la colonisation capitaliste, était appelé à prati-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quer la colonisation prolétarienne préconisée par Bugeaud.

Les colons partirent au milieu d'un grand enthousiasme. Sur la Seine, d'immenses radeaux recevaient les émigrants avec leur mobilier ; le jour du départ, après la bénédiction donnée par un prêtre, le long convoi s'avançait sur les eaux, tandis que les musiques jouaient la Marseillaise et que la foule amassée sur les deux rives saluait les futurs colons. En 20 ou 25 jours, le convoi remontait la Seine, passait par le canal de Bourgogne, descendait le cours du Rhône, puis était remorqué jusqu'à Marseille. De là, les navires de l'État allaient déposer les émigrants sur la terre algérienne. Une douzaine de convois de ce genre furent organisés et en 1850 on avait transporté environ 20.000 personnes.

Ces ouvriers de Paris transplantés en Afrique furent en général d'assez médiocres colons ; ils étaient très inexpérimentés. Il y avait parmi les émigrants trop peu d'agriculteurs de profession ; les notes des colons portent des mentions comme celle-ci : « N'entend rien aux travaux de la campagne ; a une peur affreuse de son bœuf. » Sauf des exceptions comme le capitaine Malglaive, qui commandait à Marengo, le capitaine Lapasset, qui dirigeait Montenotte, les professeurs n'en savaient souvent pas beaucoup plus que leurs élèves. Il faut ajouter que les concessions de terres étaient trop petites et que le système des secours donnés jusqu'à ce que les terres fussent mises en culture encouragea la paresse de beaucoup d'immigrants, qui disparurent quand on cessa de distribuer des vivres et de l'argent. Enfin les colons se heurtèrent à de très grandes difficultés : choléra de 1849 et de 1850, fièvres paludéennes, dysenterie, très mauvaises récoltes.

En 1849, une Commission d'enquête fut nommée pour examiner la situation matérielle et morale des colonies, voir ce qui avait été fait et ce qui restait à faire. Elle parcourut l'Algérie pendant deux mois et choisit pour rapporteur Louis Reybaud, l'auteur de *Jérôme Paturot*. Le rapport

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

formulait diverses critiques et indiquait les améliorations nécessaires ; il conseillait en particulier de ne s'adresser pour combler les vides qu'à des cultivateurs de profession. Il concluait qu'il ne fallait pas se décourager si les résultats obtenus n'étaient guère brillants, car toutes les tentatives de colonisation avaient eu pareillement des débuts difficiles. Une loi de 1850 tint compte de ces observations et apporta à celle de 1848 d'intéressantes retouches. Enfin, en 1851, sur un rapport de Lestiboudois, le gouvernement déclara renoncer à l'entreprise, en raison surtout des frais élevés qu'elle entraînait. L'échec des colonies de 1848 a été beaucoup moins complet qu'on ne l'a prétendu. Sur 20.000 émigrants qu'avaient reçus les 42 centres, il en restait 10.000 en 1851 ; on comptait 3.000 concessionnaires et 26.000 hectares de terres défrichées. Il demeura un noyau de vrais colons et, parmi les centres fondés, beaucoup sont devenus des villages prospères.

A côté des colonies agricoles de 1848, soumises à un régime spécial, on continuait à créer des centres nouveaux, à peupler les anciens centres et à agrandir leurs territoires, enfin à accorder des concessions en dehors des villages. On faisait appel à des étrangers en même temps qu'à l'élément national. On appelait des Espagnols, en particulier des Mahonnais qu'on établissait à Fort-de-l'Eau. Des villages nouveaux étaient fondés en bordure de la Mitidja, aux environs d'Oran, de Bel-Abbès et de Tlemcen, dans les régions de Bône et de Constantine. La colonisation libre prenait un essor remarquable dans la Mitidja. Au total, en 1851, on comptait en Algérie 131.000 Européens, dont 46.000 ruraux.

*
* *

II

Le général Randon, nommé gouverneur général de l'Algérie le 11 décembre 1851, conserva cette fonction

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pendant sept ans, jusqu'à la suppression du gouvernement général et à la création du ministère de l'Algérie en 1858 ; seul avant lui, Bugeaud était demeuré aussi longtemps à la tête de la colonie. Randon était, dit Guizot : « un homme de bien, d'ordre, de sens et de justice. » Il fut un bon administrateur, honnête et sage, un peu terre-à-terre et sans beaucoup d'envergure.

Napoléon III semble n'avoir jamais eu pour l'Algérie qu'une sympathie assez médiocre. Il avait dit, dans une lettre à Persigny : « L'Algérie est un boulet attaché aux pieds de la France. » Dans le discours de Bordeaux, cependant, le prince-président avait montré de meilleures dispositions. Il ne paraît d'ailleurs pas s'être beaucoup soucié des affaires algériennes pendant la première partie de son règne et c'est plus tard qu'il y intervint personnellement. Le ministre de la Guerre ne s'en occupait guère non plus et laissait ce soin au général Daumas, directeur de l'Algérie au ministère. Une assez grande latitude fut donc laissée à Randon.

Pendant les premières années de l'Empire, l'Algérie fut choisie comme lieu de déportation politique. Aux colons agricoles de 1848, aux insurgés des journées de juin, vinrent se joindre les adversaires du 2 décembre, plus tard encore divers suspects. Un pénitencier, établi à Lambèse, sur l'emplacement du camp de la III^{ème} Légion, fut affecté à une partie des transportés ; les autres furent répartis entre diverses localités. Le chiffre de ces colons involontaires s'éleva à 9.530. Dans les diverses catégories de transportés politiques, quelques éléments furent utiles à la colonisation de l'Algérie. Mais ce fut peu de chose auprès du tort fait à la réputation dans l'opinion publique ; on la considéra comme un bagne affreux, un pays sinistre où l'on mourait de la fièvre et du choléra ; les lecteurs des satires vengeresses mais hyperboliques des *Châtiments* ne la distinguaient pas bien de la Guyane, quoique Ranc ait déclaré plus tard que Lambèse était une des localités

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les plus saines de l'Algérie. Les transportations vinrent donc s'ajouter à l'échec très exagéré des colonies agricoles de 1848 pour créer à la colonie une véritable impopularité.

Tout change d'ailleurs à partir de 1851 en matière de colonisation, la théorie et la pratique. Dès 1848, on trouve en germe, dans un article de Léonce de Lavergne, les idées qui vont prévaloir sous le Second Empire. L'auteur propose de faire de l'Algérie une sorte d'État particulier, annexe de la France, se gouvernant et s'administrant lui-même, par un système analogue à celui des colonies anglaises. Le peuplement rural lui paraît une chimère ruineuse qui rencontre des difficultés insurmontables. La place des Européens est dans les villes, il faut laisser les campagnes aux indigènes, dont les Européens seront simplement les moniteurs : c'est déjà la théorie du royaume arabe.

L'échec des colonies agricoles de 1848 fut un des principaux arguments en faveur de l'abandon de la colonisation officielle. On opposait, aux procédés d'un paternalisme inconsidéré et tâtillon du gouvernement de Juillet et de la Seconde République, ceux des colonies anglaises, où les terres étaient, disait-on, vendues à haut prix et sans conditions et où le seul avantage assuré au nouvel arrivant était la complète liberté d'agir. On dénonçait les formalités qui entouraient l'obtention d'une concession, les retards qui en résultaient, la lourdeur des obligations imposées. L'administration se fatiguait des responsabilités et des charges qu'entraînaient pour elle ces colons soldés et entretenus. M. Lestiboudois signalait dans son rapport les obstacles que rencontre une colonisation faite aux frais de l'État : « On ne peut obtenir le succès, disait-il, que par les efforts de la liberté et de l'intérêt individuel. »

« Si l'on veut que la colonisation prenne son essor, ajoutait Lestiboudois, il faut lui donner des terres et des routes. » On essaya, avec un médiocre succès, de résoudre la question

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

foncière par la loi de 1851. Cette loi interdisait les transactions en territoire de tribus. Cependant, comme les indigènes disposaient de plus de terres qu'ils n'en pouvaient utiliser, l'État s'efforça de dégager les terres disponibles pour les affecter à la colonisation. Mais ces opérations ne furent appliquées qu'à 5 tribus, comprenant 56.000 individus et détenant 343.000 hectares, sur lesquels l'État en préleva 61.000.

Pour l'aliénation des terres domaniales, l'administration réduisit son rôle au minimum. Le colon n'était plus astreint à aucune justification préalable de ressources ou de nationalité. Le décret du 26 avril 1851 prévoyait la délivrance d'un titre de propriété immédiat et transmissible, avec clause résolutoire en cas de non-exécution des obligations imposées par le contrat ; l'acquéreur pouvait ainsi hypothéquer et vendre sa terre. La conception économique prévalait nettement sur le souci du peuplement.

L'administration était assiégée de demandes de grandes concessions ; il était d'ailleurs conforme à la politique impériale de provoquer l'afflux des capitaux plutôt que des colons. Un décret de 1853 concéda 20.000 hectares, dans les environs de Sétif, à la Compagnie génevoise, à charge de construire en 10 ans 10 villages et d'y installer 500 familles de colons. La Compagnie construisit quelques villages, mais ne les peupla pas ; comme aucune obligation de résidence n'était imposée, l'entreprise de colonisation fut une simple spéculation de capitalistes. Ceux-ci parvinrent d'ailleurs à se faire dégager peu à peu de toutes leurs obligations envers l'État. D'autres tentatives du même genre, faites à Tipaza et à l'Oued-Dekri, dans le département de Constantine, aboutirent à des résultats analogues.

Randon était personnellement partisan du peuplement démocratique et de la petite propriété : « Dans l'ensemble des faits de la colonisation, écrivait-il en 1857, il en est un qui domine tous les autres : c'est le succès incontestable

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et presque immédiat de la petite propriété. C'est surtout la petite propriété qui a contribué, plus que tout autre système, au peuplement agricole du pays. Moins préoccupé que le grand propriétaire de la cherté et de la rareté de la main-d'œuvre étrangère, dont il a moins besoin, le petit propriétaire, installé dans les villages ou ailleurs, s'établit de sa personne, cultive de ses bras, bâtit de ses deniers et forme souche d'une génération destinée à vivre sur le sol. C'est donc à l'installation du plus grand nombre de colons de cette catégorie que l'administration doit s'attacher particulièrement. »

Un certain nombre de villages nouveaux furent installés pendant cette période. L'aire d'expansion de la colonisation européenne s'étale peu à peu dans le département d'Alger; la colonisation s'achève dans la Mitidja; elle remonte l'Oued Djer et s'installe dans le haut Chélif ; elle aborde la plaine d'Aumale et les premiers contreforts kabyles. En Oranie, de nouveaux villages entourent la Sebkha, montent sur le Tessala, s'avancent dans le bas Chélif. A l'Est, les plateaux de Sétif et de Constantine, les coteaux de Guelma se peuplent peu à peu. Au total, 85 villages sont créés et 250.000 hectares concédés. Cependant l'apport nouveau n'est guère que de 14 à 15.000 âmes, alors que, dans la période précédente, pour une moindre superficie aliénée, l'accroissement de la population rurale avait atteint 40.000 âmes. Mais comme, en matière de colonisation, chaque période recueille les résultats des efforts faits pendant la période précédente et que les anciens centres continuent à se développer, le chiffre des ruraux s'élève à 86.000. C'est d'ailleurs le moment où les Européens sont définitivement acclimatés et où le nombre des naissances l'emporte sur celui des décès. En 1858, la population européenne est de 189.000 habitants, dont 107.000 Français.

Les travaux publics reçurent sous le gouvernement de Randon une assez vive impulsion. On comptait en 1851 3.600 kilomètres de routes et 900 kilomètres de télégraphes ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des travaux assez importants avaient été exécutés au port d'Alger. Randon construisit 600 kilomètres de routes nouvelles et dressa en 1857 le premier programme de chemins de fer. Le réseau devait comprendre une ligne parallèle à la mer d'Alger à Constantine, par ou près Aumale et Sétif, et d'Alger à Oran par ou près Blida, Orléansville, Saint-Denis-du-Sig et Sainte-Barbe-du-Tlélat; des lignes transversales, partant des principaux ports, devaient relier cette ligne à la mer : c'étaient les voies de Philippeville à Constantine, de Bougie à Sétif, de Bône à Constantine par Guelma, de Ténès à Orléansville, d'Arzew et Mostaganem à Relizane, enfin d'Oran à Tlemcen par Sainte-Barbe-du-Tlélat et Sidi-bel-Abbès. Comme il était difficile de trouver une Compagnie qui voulût se charger de l'entreprise, Randon, sans plus attendre, fit commencer les terrassements par des soldats et des condamnés ; en quelques mois, ils furent poussés jusqu'à Boufarik.

La loi du 11 janvier 1851, capitale dans l'histoire de l'Algérie, proclama le principe de l'assimilation commerciale entre la métropole et la colonie. Elle ne fut pas votée sans de longues discussions ; cette mesure rencontrait deux catégories d'adversaires : ceux qui prétendaient que l'Algérie ne produirait jamais rien et ceux qui craignaient qu'elle ne produisît trop et ne fît concurrence à l'agriculture française. La loi fut défendue par le général Daumas, commissaire du gouvernement : « Il faut, disait-il, aider l'Algérie pour le bien de la France. L'intérêt de la France se confond avec celui de l'Algérie. Il faut supprimer la barrière qui ferme aux denrées algériennes l'accès du marché métropolitain. » Les produits algériens, qui étaient jusque-là assimilés aux produits étrangers, furent désormais admis en franchise. Le commerce devint plus actif et en une seule année les exportations doublèrent.

Un des meilleurs titres de Randon est la réorganisation de l'armée d'Afrique. En 1850, elle comprenait 70.000 hommes de troupes européennes et seulement 6.000 hommes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de troupes indigènes. Dès 1852, dans un rapport au ministre de la Guerre, le gouverneur général insistait sur la nécessité d'augmenter la proportion des corps spéciaux. Il fut procédé, comme il le demandait, à la formation de deux nouveaux régiments de zouaves. L'effectif des tirailleurs et des spahis fut également augmenté. L'organisation ainsi créée par Randon subsista dans ses grandes lignes durant très longtemps.

Pendant la guerre de Crimée, l'Algérie fut dégarnie de ses meilleures troupes et privée de ses chefs les plus expérimentés ; 30.000 hommes participèrent à la campagne et il ne resta guère que 40 à 45.000 hommes. Les zouaves et les turcos se couvrirent de gloire en Orient et l'armée d'Afrique y acquit une grande popularité. La guerre de Crimée et les autres guerres du Second Empire montrèrent que l'Algérie n'était pas, comme on le prétendait, une source de faiblesse et un sujet d'embarras en cas de complications européennes, mais qu'on pouvait au contraire tirer de son sol et de sa population des ressources de tous genres.

Deux régions restaient à soumettre pour que la pacification de la colonie fût complète : le Sud et la Kabylie. Le Tell une fois conquis, nous aurions pu, comme l'avaient fait avant nous les Romains et les Turcs, nous désintéresser du Sud. Nous fûmes amenés à y intervenir pour deux raisons : l'une, excellente, était la nécessité de pacifier les régions sahariennes pour avoir la tranquillité dans le Tell ; l'autre, moins bonne, était tirée des illusions qu'on se faisait à cette époque sur la valeur économique du Sahara et du commerce transsaharien.

Au début du gouvernement de Randon, une agitation assez vive avait été provoquée dans le Sud par un indigène qui se faisait appeler Mohammed-ben-Abdallah et dont la Turquie encourageait les intrigues. Revenant de la Mecque, il débarqua à Tripoli, entra dans le Sahara par Ghadamès, se fit proclamer sultan d'Ouargla et essaya de s'emparer de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Touggourt. C'était un personnage très médiocre, qui n'avait pas l'étoffe nécessaire pour jouer les Abd-el-Kader. Cependant, à la suite de la défection de la grande tribu des Larbâ, l'agitation s'étendit assez rapidement, gagnant le Sud-Oranais et le Sud-Constantinois, et Mohammed-ben-Abdallah entra à Laghouat, appelé par un des deux sofs entre lesquels se partageait la population. Trois colonnes furent formées : l'une à Djelfa, où un poste venait d'être créé, aux ordres de Yusuf; une autre à El-Biodh (Géryville), commandée par Pélissier; une troisième à Bou-Saada, avec Mac-Mahon, pour couvrir la région de Biskra. Les colonnes réunies de Yusuf et de Pélissier entreprirent le siège de Laghouat et s'en emparèrent le 4 décembre 1852, après un assaut presque aussi meurtrier que celui de Zaatcha. On pensa un instant à détruire Laghouat et à raser la palmeraie, puis on se décida à y laisser une garnison permanente, qui allait être désormais notre base d'opérations dans le Sud. Notre établissement à Laghouat nous amena à intervenir chez les Mozabites, avec lesquels Randon conclut le 19 avril 1853 une convention qui régla nos relations avec eux jusqu'en 1882.

Pour achever de pacifier le Sahara, Randon fit appel à Si-Hamza, chef religieux et politique des Ouled-Sidi-Cheikh, auprès duquel fut placé le capitaine de Colomb. Appuyés de loin par des colonnes françaises, les goums de Si-Hamza pourchassèrent Mohammed-ben-Abdallah à travers le désert, le battirent à Ngoussa et l'obligèrent à se réfugier en Tunisie. Si-Hamza fit une entrée triomphale à Ouargla, où le gouverneur général le rejoignit pour donner l'investiture aux chefs indigènes des tribus nouvellement soumises. En récompense de ses services, Si-Hamza reçut, avec le titre de khalifa, le commandement de tout le Sahara depuis Géryville jusqu'à Ouargla, érigé pour lui en une sorte de protectorat.

En 1854, à la suite du combat de Meggarin, le colonel Desvaux entrait à Touggourt et à El-Oued, soumettant les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

oasis de l'Oued-Rir et du Souf. L'intervention de la France mit fin aux dissensions qui ensanglantaient le pays et prépara sa régénération économique. Le forage de puits artésiens rendit la vie aux oasis qui se mouraient et permit la création de nouvelles palmeraies. Le 17 mai 1856, l'ingénieur Jus donnait le premier coup de sonde à Tamerna, et le 7 juin on rencontrait une nappe de 4.000 litres par minute, qui jaillit avec force à la surface du sol. En quelques années, le débit total des puits passa de 52.000 à 300.000 litres, le nombre des palmiers fut doublé. C'est une des œuvres qui font le plus d'honneur à la domination française et qui nous valut le plus de prestige aux yeux des indigènes.

Rien n'était mieux fait que les brillants résultats obtenus dans l'Oued-Rir pour nous encourager dans l'œuvre de la pénétration saharienne. Randon s'efforça de nouer des relations avec les Touaregs en vue de faire d'eux les intermédiaires entre nos possessions méditerranéennes et le Soudan. Ces tentatives eurent pour conséquences l'exploration de Duveyrier en 1860, puis la mission Mircher et de Polignac à Ghadamès, où fut signé en 1862 un traité par lequel les Touaregs Azdjer s'engageaient à faciliter et à protéger à travers leur pays et jusqu'au Soudan le passage des négociants français ou indigènes algériens. Cette convention demeura sans effet pratique, d'abord parce que le commerce transsaharien était à peu près nul, puis parce que les Touaregs avaient pris des engagements qu'ils étaient hors d'état de tenir. Le Sahara, un instant entr'ouvert sur les pas de Duveyrier, se referma. L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh, qui commença en 1864 et dura jusqu'en 1885, la guerre de 1870, le massacre de la mission Flatters devaient amener une stagnation complète de la pénétration saharienne jusqu'aux environs de 1900.

Randon considérait que la question de la soumission de la Kabylie, si voisine d'Alger, primait toutes les autres. Par Dellys, Bougie, Sétif, Aumale, nous enserrions de plus

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

en plus le massif montagneux ; des routes avaient été construites de Sétif à Bougie, d'Aumale à Dellys par Dra-el-Mizan, de la Mitidja à Tizi-Ouzou par le col des Beni-Aïcha (Ménerville) ; on avait ainsi préparé les opérations ultérieures et organisé un véritable blocus du Djurjura. Cependant l'expédition fut ajournée à plusieurs reprises, notamment à cause de la guerre de Crimée. En 1852 et en 1853, on opéra seulement dans la Kabylie des Babors, qu'on prit l'habitude à cette époque d'appeler la Petite-Kabylie, la Kabylie du Djurjura étant dénommée Grande-Kabylie. En 1854, les généraux Camou et Mac-Mahon dirigèrent des colonnes dans le Haut-Sebaou et parvinrent jusqu'au Sebt des Aït-Yahia (Michelet). Ils obtinrent la soumission de la région montagneuse du bord de la mer, entre Dellys et Bougie ; c'était encore un morceau de Kabylie qui se détachait et le troisième grand coup porté à l'indépendance du massif, après ceux de 1844 et de 1847. En 1855 et en 1856, de nouveaux travaux de routes furent effectués, les postes de Tizi-Ouzou et de Dra-el-Mizan renforcés. En 1857, une vive agitation, dont le centre était la zaouïa de Sidi-Abderrahman-bou-Kobrin, chez les Guechtoula, se manifesta en Kabylie. Les troupes commençaient à rentrer de Crimée, le moment parut favorable pour en finir. Randon, nommé maréchal de France, se rendit à Paris et triompha des dernières hésitations de l'Empereur, qui ordonna l'expédition du Djurjura pour le printemps. Le corps expéditionnaire, qui s'élevait à 27.000 hommes, comprenait 4 divisions, trois dans la vallée du Sebaou, une dans la vallée du Sahel. L'objectif était de s'emparer de l'arête montagneuse qui, partant du col de Tirourda, passe par le Sebt des Aït-Yahia (Michelet) et l'Arba des Aït-Iraten (Fort-National), puis s'abaisse brusquement sur le Sebaou. Le 24 mai, trois divisions, parties de Tizi-Ouzou, commencèrent à gravir les rudes escarpements du massif des Aït-Iraten. Les Kabyles, profitant des obstacles naturels que présente ce massif si accidenté, entaillé de pro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fonds ravins, se défendirent avec acharnement ; pourtant les colonnes montaient toujours et à la fin de la journée, elles occupaient les crêtes. Le lendemain, le combat recommença ; enfin, les Aït-Iraten, chassés de toutes leurs positions et ayant perdu 1.800 des leurs, entrèrent en pourparlers. Ils reconnurent l'autorité de la France, consentirent à ce qu'on traçât des routes et à ce qu'on élevât des bordjs dans leur pays et dans ces conditions obtinrent de conserver leurs institutions municipales, leurs djemaâs, leurs amins et leurs kanoun. Randon décida d'élever à Souk-el-Arba un fort permanent, auquel il donna le nom de Fort-Napoléon ; c'était « une épine plantée au cœur de la Kabylie », qui verrait ainsi gravée sur son sol notre volonté de conserver notre conquête. En 18 jours, une route de 25 kilomètres, dans ce pays prodigieusement difficile, fut construite de Tizi-Ouzou à Souk-el-Arba.

La tribu la plus puissante avait posé les armes; d'autres encore restaient debout et le 24 juin nos troupes se remirent en campagne. L'Alésia des Berbères fut Icheriden, village qui barre le passage de l'Arba des Aït-Iraten au Sebt des Aït-Yahia. Toutes les tribus s'y concentrèrent dans une position formidable et y élevèrent des retranchements, Mac-Mahon livra là un des plus rudes combats qu'il y ait eu en Afrique. Les dernières tribus qui firent parler la poudre furent les Aït-Ithourar, les Illoul-ou-Malou et les Illiten, qui habitent à l'Est du col de Tirourda. L'expédition s'était accomplie en 45 jours et nous avait coûté 1.500 officiers ou soldats tués ou blessés.

Toutes les tribus livrèrent des otages et payèrent une contribution de guerre. Une fois le prestige de l'inviolabilité de leur territoire dissipé, notre volonté d'être maîtres du pays bien constatée, les Kabyles se soumirent d'autant mieux que notre domination n'apportait pas trop de changements à leurs usages et à leur organisation intérieure, à laquelle ils étaient très attachés. La conquête de l'Algérie était achevée.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

III

L'Algérie étant désormais pacifiée, la guerre finie, le gouverneur général avait à s'occuper surtout de l'administration proprement dite et de la colonisation ; il fallait, ou bien augmenter ses attributions civiles, ou bien supprimer le gouvernement général et concentrer toute l'administration à Paris. La première solution eût été la plus rationnelle et la mieux appropriée aux circonstances; elle fut préconisée par Randon, parut un moment séduire l'Empereur et des décrets furent préparés qui attribuaient au gouverneur le rang de ministre et renforçaient son autorité. Mais ce fut la seconde solution qui prévalut avec la création du ministère de l'Algérie.

L'histoire de l'Algérie sous le Second Empire est essentiellement celle d'un long conflit entre l'élément civil et l'élément militaire. L'affaire Doineau, qui se produisit en 1856, en fut la manifestation la plus aiguë et contribua à l'aviver. Le capitaine Doineau, officier du bureau arabe de Tlemcen, était accusé d'avoir trempé dans l'assassinat de l'agha Ben-Abdallah ; le procès se plaida devant la Cour d'assises d'Oran et, bien qu'il fût à peu près impossible de se reconnaître au milieu des contradictions des témoignages indigènes, Doineau fut condamné à mort; sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle, puis il fut gracié quelques années après. Cette affaire judiciaire passionna l'opinion à cette époque; Jules Favre, défenseur d'un des accusés, par-dessus la tête de Doineau, fit, dans une plaidoirie enflammée, le procès des bureaux arabes, devenus, disait-il, les maîtres de la vie et de la fortune de leurs administrés, abusant de leur pouvoir arbitraire et des fonds secrets mis à leur disposition. Les colons se plaignaient de ne pas trouver en territoire militaire les garanties indispensables au point de vue administratif et judiciaire. Mécontents, aigris, ils rendaient l'autorité militaire responsable de toutes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leurs déceptions et de tous leurs échecs. A vrai dire, les officiers de bureau arabe, préposés à la tutelle des indigènes, avaient à les défendre, eux et leurs terres, contre bien des convoitises ; ils en arrivèrent à ne voir dans les colons que des spéculateurs et des agioteurs, qui réclamaient le cantonnement des tribus pour les dépouiller. C'était là que gisait la cause profonde du conflit ; les bureaux arabes, qui, au début, n'étaient nullement hostiles à la colonisation, l'étaient devenus peu à peu, de sorte que les colons demandaient la suppression des bureaux arabes, et les officiers de bureau arabe la suppression des colons.

La fin du régime militaire semblait conduire et conduisit effectivement au rattachement à Paris, à l'assimilation avec la métropole. Le décret du 24 juin 1858 créa un ministère de l'Algérie et des colonies, dont fut chargé le prince Jérôme Napoléon, cousin de l'Empereur. Randon ayant refusé de conserver le gouvernement général, sa démission fut acceptée, le gouverneur supprimé et remplacé par un commandant supérieur des forces de terre et de mer, qui fut le général de Mac-Mahon.

La nomination du prince Napoléon fut d'abord bien accueillie en Algérie par la population civile. On pensait qu'un si haut personnage obtiendrait beaucoup pour le pays, briserait les mauvaises volontés et les résistances, mettrait fin à l'arbitraire qu'on reprochait au régime militaire. Le prince Napoléon prit effectivement quelques mesures heureuses ; il était fort intelligent, mais très brouillon ; ni lui, ni ses conseillers ne connaissaient d'ailleurs l'Algérie. Ce fut bientôt un entassement de circulaires, un déluge de projets qui aboutirent à un gâchis administratif complet, d'autant plus que le prince se heurtait à la mauvaise volonté des chefs militaires ; ceux-ci firent en particulier des observations sur la mesure qui consistait à supprimer la responsabilité collective des tribus. Au bout de peu de temps, tous les services étaient désorganisés, le mécontentement général ; le prince Napoléon donna sa démission (mars 1859).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'essai avait été trop court pour qu'on pût porter un jugement définitif sur l'institution du ministère de l'Algérie ; on le maintint et on donna comme successeur au prince Napoléon le comte de Chasseloup-Laubat. Le nouveau ministre connaissait depuis longtemps l'Algérie et plusieurs fois, au Conseil d'État, il avait pris en main la défense de ses intérêts. Comme premier gage de son intention de développer les institutions civiles, il créa un certain nombre de sous-préfectures et de commissariats civils ; en même temps, il s'attachait à rassurer l'armée et rétablissait la responsabilité collective des tribus. Très préoccupé des questions économiques et des travaux publics, il fit reprendre la construction du chemin de fer de Blida, réorganisa le service des postes, obtint l'admission en franchise en France de certains produits encore frappés de droits.

Depuis 1845, l'insécurité n'avait pas cessé de régner dans les confins algéro-marocains. Il ne s'était pas passé d'année sans que quelque agitation, quelque pillage, fussent venus troubler l'Oranie, lui coûter des vies humaines et des pertes matérielles. En 1859, à la suite d'une violation de la frontière par les Beni-Snassen, une véritable expédition fut organisée sous le commandement du général de Martimprey, pendant que le commandant de Colomb pourchassait les Beni-Guil dans la direction de Figuig. Le combat d'Aïn-Taforalt amena la soumission des Beni-Snassen; la campagne avait été rendue très meurtrière par une épidémie de choléra qui y mit fin et empêcha nos troupes de poursuivre leurs avantages.

En septembre 1860, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, vint visiter Alger; il posa la première pierre du boulevard de l'Impératrice, large terrasse s'étendant en bordure de la mer de la porte de France au fort Bab-Azzoun et supportée par une série d'arcades sous lesquels s'ouvraient des magasins et des docks. Le lendemain, il assista à une magnifique fantasia organisée par le général Yusuf à Maison-Carrée. Il fut surtout frappé des costumes pittoresques

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et de la fière attitude des chefs indigènes. Dans une conférence tenue au palais du gouvernement devant l'Empereur, les généraux et les préfets firent assaut de récriminations : le souverain ne fit pas connaître ses intentions, mais, peu de temps après son retour, le ministère de l'Algérie fut supprimé ; il n'avait duré que deux ans et les résultats n'avaient pas été des plus satisfaisants, parce qu'on avait cherché le remède aux difficultés algériennes dans un rattachement plus étroit de l'administration de la colonie à celle de la métropole, alors que la solution véritable eût été l'octroi d'une plus large autonomie.

Le gouvernement général de l'Algérie, rétabli par le décret du 24 novembre 1860, fut confié au maréchal Pélissier, duc de Malakoff ; il devait être suppléé en cas de besoin par un sous-gouverneur, le général de Martimprey, et était assisté d'un directeur général des services civils, M. Mercier-Lacombe. Auprès de lui étaient placés un Conseil consultatif composé de hauts fonctionnaires et un Conseil supérieur comprenant, outre les membres du Conseil consultatif, les généraux, les préfets et des membres des Conseils généraux. Le gouverneur nommait à tous les emplois qui étaient précédemment à la nomination du ministre de l'Algérie; il avait en somme des pouvoirs ministériels et une indépendance presque complète; le ministre de la Guerre ne faisait plus que contresigner ses décrets. C'était le système jadis préconisé par le maréchal Randon qui triomphait.

Pélissier connaissait bien l'Algérie, où il était venu en 1830 et où il avait fait presque toute sa carrière. On estimait son activité, son esprit d'initiative ; il était populaire par la hardiesse de ses propos et son mépris des préjugés. Il n'avait cependant plus son énergie de jadis ; il était vieilli, alourdi, somnolent. A son arrivée, il fit appel à la concorde des autorités civiles et militaires : « Le gouvernement de l'Algérie, dit-il, a une mission essentiellement civile, il ne déviera pas de ce but entre mes mains. » Il poussa la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

construction de la voie ferrée d'Alger à Blida, qui fut ouverte en 1862 et rétrocédée en 1863 à la Compagnie P. L. M. Le commerce, l'industrie, l'agriculture prirent un certain essor et l'Algérie figura avec honneur à l'exposition universelle de Londres en 1862.

En matière de colonisation, les idées de Pélissier étaient celles d'un ancien élève de Bugeaud. Dans un banquet au gouvernement général, un des convives ayant porté un toast au vainqueur de Sébastopol, le maréchal répondit : « Il est une œuvre aussi méritoire et non moins difficile peut-être que de prendre Sébastopol : c'est de développer, par la colonisation, les éléments de prospérité de l'Algérie. Cette œuvre, j'espère l'accomplir et si j'y réussis, comme je l'espère, j'aurai réalisé le plus cher de mes vœux. »

La question foncière se posait à nouveau si l'on voulait poursuivre et développer la colonisation européenne. Le cantonnement paraissait fournir la solution cherchée ; tout en laissant aux indigènes une quantité de terres plus que suffisante, en fixant sur ces terres leurs droits jusque-là mal définis et en y constituant la propriété familiale, on en aurait distrait une part qui eût pu être concédée ou vendue aux Européens. Pélissier et le Conseil supérieur de gouvernement préparèrent un projet destiné à donner une forme légale à ce système, pratiqué jusque-là à titre d'essai et en vertu de simples instructions administratives. Mais le projet rencontra une résistance très vive au Conseil d'État et dans l'opinion. Une foule de brochures revendiquaient l'Algérie pour les seuls indigènes, qualifiaient la colonisation d'erreur et de contresens politique. Plusieurs de ces brochures, non signées ou signées d'un pseudonyme, sont dues à l'interprète militaire Urbain; c'était un mulâtre né à Cayenne, musulman, Saint-Simonien, collaborateur du *Journal des Débats* ; il avait été attaché à la personne de l'Empereur pendant son voyage en Algérie, et paraît avoir eu sur son esprit une assez grande influence. Napoléon III était d'ailleurs personnellement tout acquis aux théo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ries des économistes libéraux, qui condamnaient toute intervention de l'État en matière de colonisation. Son voyage de 1860 lui avait montré le côté brillant de la société indigène, les grands chefs, les diffas, les fantasias et l'avait induit à croire à l'existence d'une nation arabe.

De cet état d'esprit sortit la lettre du 6 février 1863, adressée par l'Empereur au maréchal Pélissier : « L'Algérie, y était-il dit, n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont, comme les colons, un droit égal à notre protection et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. » Les termes de ce message étaient nettement défavorables à la colonisation ; l'expression de « royaume arabe » semblait indiquer que l'Empereur voulait organiser les indigènes en une société indépendante, annexée politiquement à la France mais vivant en dehors d'elle. Les Algériens protestèrent énergiquement ; les ouvrages du docteur Warnier, de Jules Duval, montrèrent combien étaient inexactes les assertions qui représentaient l'indigène comme le vrai paysan de l'Algérie et les colons comme ses exploiteurs. Le gouverneur général partageait les sentiments de la population. Mais les arguments qu'il fit valoir n'amenèrent pas l'Empereur à abandonner ses vues chimériques.

La pensée de Napoléon III était de donner en toute propriété aux tribus les terres dont elles n'avaient eu jusque-là que la jouissance et d'arriver plus tard à constituer chez les indigènes la propriété individuelle. Ce fut l'objet du sénatus-consulte du 22 avril 1863, élaboré par le Conseil d'État et discuté par le Sénat. Trois opérations étaient prévues : la délimitation du territoire des tribus, la répartition du territoire ainsi délimité entre les différents douars, enfin l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars partout où cette mesure serait jugée possible et opportune. Un règlement d'administration publique détermina les formes à suivre pour procéder à ces opérations. Jusqu'en 1870, on délimita les tribus et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les douars, mais nulle part la troisième opération, la constitution de la propriété individuelle, ne fut entamée. Or, comme le sénatus disposait que les terres étaient inaliénables jusqu'à la constitution de la propriété individuelle et à la délivrance des titres, la masse des terres se trouva immobilisée, les transactions foncières arrêtées, la colonisation paralysée.

L'acte de 1863 a une importance capitale dans l'histoire de l'Algérie. L'État français se dépouillait pour donner aux indigènes la pleine propriété de leurs terres. C'était d'ailleurs plus qu'une loi foncière : c'était un instrument de pulvérisation sociale destiné à émietter la tribu et à la remplacer par une ou plusieurs unités administratives, les douars-communes. Le plus souvent, d'une tribu on fit deux douars-communes, auxquels on ne conserva même pas le nom de la tribu-mère. La désagrégation de la tribu, forme de société considérée comme un obstacle au progrès, était le but final qu'on se proposait : les auteurs du sénatus-consulte en avaient parfaitement conscience ; cette politique pouvait se justifier d'ailleurs, mais à condition que la dislocation de la société indigène eût pour conséquence d'y faire pénétrer l'élément français.

Le sénatus-consulte de 1863 réduisait les chances de développement de la colonisation. Cependant, il n'était pas exact, comme le donnaient à croire les protestations locales, qu'il la rendît matériellement impossible. Mais l'administration n'en voulait plus, et la lettre de l'Empereur était à cet égard beaucoup plus grave que le sénatus-consulte lui-même. Aussi la colonisation, déjà très ralentie pendant la période 1851-1864, s'arrête complètement de 1864 à 1870.

La pacification du Sahara dépendait de la bonne entente entre les Français et les Ouled-Sidi-Cheikh, qui en étaient les véritables maîtres. Après la mort de Si-Hamza, qui nous avait fidèlement servis, son fils Si-Sliman fit défection et souleva contre nous les populations de son commande-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment. L'insurrection éclata en février 1864; le colonel Beauprête, commandant supérieur de Tiaret, surpris à Aouïnet-bou-Bekeur, à 50 kilomètres de Géryville, fut poignardé par Si-Sliman et le détachement qu'il commandait massacré. L'agitation se propagea bientôt chez les Flittas, menaçant le Tell et la vallée du Chélif. Les rebelles furent défaits près de Géryville; des colonnes parcoururent la région d'Ammi-Moussa et de Zemmora et obligèrent les Flittas à déposer les armes. Mais l'insurrection persista dans le Sud et dura près de vingt ans, avec des alternatives diverses. La longue durée de cette rébellion s'explique par le fait que les Ouled-Sidi-Cheikh trouvaient des points d'appui et des asiles au delà du rayon de notre influence, du côté du Maroc. Toujours vaincus et semblant à la veille d'un anéantissement complet, ils reparaissaient bientôt avec de nouvelles forces, lançant à l'improviste des bandes de pillards sur nos administrés.

IV

Pélissier étant mort assez brusquement en 1864, sa succession, après un intérim du général de Martimprey, fut donnée au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. En même temps, un nouveau décret réorganisa le gouvernement général. On crut ou on feignit de croire que l'insurrection de 1864 était due à ce que le gouvernement général de l'Algérie avait revêtu un caractère presque civil. On publia que les Arabes n'avaient de respect que pour le képi et le sabre. Le directeur général des services civils fut supprimé, les préfets des trois provinces placés sous les ordres des généraux commandant les divisions, l'autorité civile partout subordonnée à l'autorité militaire. Une nouvelle délimitation du territoire civil fut effectuée pour en restreindre l'étendue ; le nombre des membres indigènes des conseils généraux fut augmenté. Ce décret de 1864 fut très impo-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pulaire en Algérie ; jusqu'en 1871, les colons en réclamèrent l'abrogation avec insistance, demandant l'assimilation de l'Algérie à la métropole, qui seule, disaient-ils, permettrait à l'Algérie de prendre son essor.

Le nouveau gouverneur se trouva aux prises avec des difficultés de toutes sortes. Comme Pélissier, comme Randon, comme Bugeaud, Mac-Mahon était plutôt favorable aux revendications des colons. Mais les députations envoyées aux Tuileries n'avaient pas été reçues, les pétitions à l'Empereur, au Corps législatif, au Sénat n'avaient produit aucun effet. Au commencement de 1865, le bruit se répandit que l'Empereur allait venir en Algérie pour se rendre compte par lui-même de la situation ; on pensait et on disait dans son entourage que sa visite serait un remède à tous les maux. Le voyage, plusieurs fois annoncé, puis démenti, eut lieu finalement. L'Empereur resta en Algérie du 3 mai au 7 juin et parcourut toute la colonie. Napoléon III avait le désir de se renseigner exactement, mais il est difficile à un chef d'État en voyage de voir autre chose que ce qu'on juge bon de lui montrer. Deux proclamations furent adressées par le souverain, l'une aux habitants de l'Algérie, l'autre au peuple arabe; dans cette dernière, on eut quelque peine à traduire l'expression de nationalité, le mot pas plus que la chose n'existant chez les musulmans.

Napoléon III reçut partout un accueil enthousiaste. On assurait qu'il avait trouvé la colonisation plus développée qu'il ne le pensait. Les Algériens espéraient donc que le voyage aurait des résultats favorables à leurs intérêts et à leurs demandes. De retour à Paris, l'Empereur fit paraître, sous forme de lettre adressée au maréchal de Mac-Mahon, une assez longue brochure sur l'Algérie et les questions algériennes (20 juin 1865) qui renfermait ça et là des idées justes et des vues intéressantes, bien qu'assez confuses. La formule de l'impérial publiciste : « L'Algérie est à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français », se comprend lorsqu'on la replace dans l'ensemble

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du texte, mais elle n'est pas très heureuse. La vérité est que l'Algérie est une colonie française, à la prospérité de laquelle doivent collaborer les colons, les indigènes, et l'armée. L'Empereur ne voyait guère que l'intérêt militaire et l'intérêt indigène ; la colonisation l'intéressait médiocrement.

L'Empereur, dans sa lettre, promettait aux indigènes de leur conférer la qualité de Français tout en leur conservant leur statut personnel. Après la constitution de la propriété par le sénatus-consulte de 1863, vint en effet la constitution de l'état des personnes par le sénatus-consulte du 14 juillet 1865. Les indigènes étaient admis à servir dans les armées de terre et de mer et avaient accès à un certain nombre d'emplois civils sans abandonner leur statut. Ils pouvaient être admis sur leur demande à jouir des droits de citoyen français ; dans ce dernier cas, ils étaient régis par les lois civiles et politiques de la France.

La colonisation cependant était complètement laissée de côté, tout au moins la colonisation de peuplement. Le décret du 31 décembre 1864 sur la vente des terres domaniales prohibait la concession gratuite et ne reconnaissait plus qu'un seul mode d'aliénation, la vente à bureau ouvert. D'autre part, le domaine était dilapidé. Les plus belles forêts de la colonie, 160.000 hectares de massifs de chênes-liège, furent concédées pour 90 ans à une trentaine de bénéficiaires, puis une partie attribuée en toute propriété aux concessionnaires ; 24.000 hectares furent concédés à la Société de l'Habra et de la Macta, à charge de construire un barrage-réservoir en amont de Perrégaux. Enfin, 100.000 hectares, dont 90.000 dans la province de Constantine, étaient attribués à la Société générale algérienne, dont les administrateurs étaient MM. Frémy, directeur du Crédit Foncier et Paulin Talabot directeur de la Compagnie P. L. M. Pas un village ne fut fondé, pas un centre ne fut créé. Et le maréchal de Mac-Mahon constatait avec mélancolie que « l'initiative individuelle, à laquelle avait été laissée

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

liberté entière, n'avait produit, sous le rapport du peuplement et de la colonisation, que des résultats à peu près nuls. »

Il faut rendre cette justice au Second Empire que les travaux publics, travaux de ports, de routes, de barrages, furent poursuivis avec activité et avec intelligence. La ligne de Philippeville à Constantine fut ouverte à l'exploitation en 1870, celle d'Alger à Oran en 1871. Des concessions de mines furent accordées. La culture du coton, favorisée par la guerre de Sécession, atteignit son apogée en 1866 avec une exportation de 7.440 quintaux. Le tabac, la sériculture, le lin se développèrent. En 1870, le commerce, atteignait 252 millions.

L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh avait passé à l'état chronique. C'était entre eux et nous un échange de razzias, de surprises, de coups de main, où nous n'avions pas toujours l'avantage. En 1869, un parti de 3.000 cavaliers et de 800 fantassins s'avança jusqu'à Taguin; on les rejeta dans le désert, mais au mois de janvier 1870 ils tombèrent sur les Hamyan. Le gouvernement comprit qu'il était indispensable de ramener la confiance chez nos nomades et de prouver aux dissidents que nos troupes iraient au besoin les châtier au Maroc même, comme nous y autorisait le traité de 1845. Au printemps de 1870, le général de Wimpffen, avec les généraux Chanzy et de Colomb comme lieutenants, conduisit une expédition dans l'Oued-Guir et livra combat aux révoltés dans les Bahariat le 13 avril; les Douï-Menia firent leur soumission. La colonne se rabattit au Nord sur le ksar d'Aïn-Chaïr, mais ne réussit pas à s'en emparer. L'expédition eut un grand retentissement dans le Sud; elle n'eut pas cependant les résultats qu'on aurait pu en attendre, parce qu'elle n'avait été autorisée qu'à la condition expresse de ne pas s'attaquer à Figuig et de ne pas même s'en approcher.

Pendant les dernières années de l'Empire, une série de fléaux s'abattirent sur l'Algérie : invasions de sauterelles,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tremblements de terre, choléra et typhus. La récolte de céréales, médiocre en 1865, fut mauvaise en 1866, à peu près nulle en 1867 par suite d'une sécheresse persistante ; au lieu de 25 millions d'hectolitres en 1863, on n'en récolta que 8 en 1866, 4 1/2 en 1867. A l'automne, des neiges abondantes détruisirent ce qui restait de bétail. Il en résulta une terrible famine, qui dura de novembre 1867 à juin 1868 ; des bandes d'indigènes presque nus venaient autour des villes et des villages implorer la pitié des colons, semant de cadavres les routes et les abords des agglomérations. D'après les documents officiels, le nombre des victimes s'éleva à 300.000. La France s'émut de ce désastre ; des souscriptions s'organisèrent de toutes parts, on fit venir du grain de différents ports d'Europe, on organisa des chantiers de charité, des asiles, des comités de bienfaisance.

Mgr Lavigerie venait d'être appelé, à 40 ans, au siège archiépiscopal d'Alger ; il devait y rester jusqu'à sa mort en 1892 et jouer dans l'Afrique du Nord un rôle de premier plan ; il avait ses passions et ses faiblesses, mais c'était un esprit large, ambitieux de grandes choses, fervent patriote, ayant des vues d'avenir en même temps qu'un sens très aigu des nécessités pratiques. Dans une lettre à la presse, où il démentait les assertions trop optimistes du gouvernement, le jeune archevêque dépeignit la famine dans toute son horreur. Il recueillit dans des orphelinats les enfants abandonnés et refusa ensuite de s'en dessaisir, entrant à ce sujet en conflit avec le gouverneur général et les bureaux arabes. En 1868, il fonda la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères blancs et Sœurs blanches), à laquelle il donna comme prescription essentielle d'adopter exactement le costume et le genre de vie des indigènes. Lavigerie se montra d'ailleurs en toute circonstance partisan de la colonisation, hostile au gouvernement militaire et au royaume arabe.

La famine de 1868 fournissait une occasion de faire le procès du gouvernement militaire. On déclara que le mal

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

venait de l'état social des indigènes, qu'on avait préféré cristalliser plutôt que de le faire évoluer. On fit remarquer que les populations avaient été moins éprouvées par le fléau là où il y avait des Européens, dont l'exemple les incitait à mieux cultiver leurs terres et qui, par ailleurs, leur fournissaient du travail et leur payaient des salaires. La colonisation n'était donc pas nuisible aux indigènes, bien au contraire. En France, Prévost-Paradol préconisait le retour à la tradition colonisatrice et demandait qu'on fit de l'Algérie non pas un comptoir comme l'Inde, un champ de manœuvres pour notre armée, un terrain d'expériences pour nos philanthropes, mais une terre française, peuplée, possédée et cultivée par des Français, pour qu'elle pût un jour peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines.

Tout le monde convenait qu'il y avait lieu de changer de politique algérienne. On décida que l'enquête agricole de 1868 serait étendue à l'Algérie ; dirigée par le comte Le Hon, elle fut faite avec beaucoup de soin ; par suite des circonstances mêmes que traversait la colonie, elle prit forcément le caractère d'une enquête générale. Les Européens qui déposèrent devant la Commission se prononcèrent presque sans exception en faveur de l'assimilation aussi complète que possible de l'Algérie à la France ; ils demandaient que les trois provinces algériennes fussent administrées comme trois départements français, sans distinction de territoire civil ou militaire ; que l'autorité civile eût seule la direction de toutes les affaires administratives et judiciaires et que l'autorité militaire n'eût d'autre mission que celle de la défense du pays ; que les colons eussent les mêmes droits qu'en France, notamment celui de nommer des représentants au Corps législatif et au Conseil général ; que la propriété indigène fût constituée comme la propriété française ; que les lois françaises fussent appliquées indistinctement aux indigènes et aux Européens. Le comte Le Hon soutint ces revendications à diverses reprises

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

devant le Corps législatif, qui, en avril 1870, adopta à l'unanimité un ordre du jour demandant l'avènement du régime civil en Algérie.

Le 5 mai 1869, une Commission avait été chargée d'étudier la constitution de l'Algérie; elle était présidée par le maréchal Randon. Le rapport d'Armand Béhic, qui renferme les conclusions de cette Commission, est un des documents les plus importants de l'histoire de l'Algérie. C'est un projet complet de constitution algérienne. La division de l'Algérie en deux parties, le territoire civil et le territoire militaire, était maintenue, mais le premier était considérablement étendu aux dépens du second. Le gouvernement de l'Algérie devait être autonome, exercé par un haut fonctionnaire ayant rang de ministre, résidant non pas à Paris comme en 1858, mais à Alger. Les départements civils étaient administrés par des préfets; ils avaient des conseils généraux et des conseils municipaux élus; chaque douar, en territoire civil, devenait une commune; dans les départements indigènes, le régime militaire était maintenu. Les dépenses et les recettes du service local constituaient le budget spécial de l'Algérie, qu'examinait un Conseil supérieur entièrement élu.

Ce projet, très remarquable et à certains égards très audacieux, réalisait des réformes qui ne devaient être effectuées que beaucoup plus tard. Tout en dotant l'Algérie d'institutions plus libérales, il se prononçait contre l'assimilation totale, que réclamaient les Algériens et leur porte-parole le comte Le Hon et leur préférait une large autonomie. Un projet de sénatus-consulte et un projet de loi organique furent envoyés au Conseil d'État, mais la guerre franco-allemande et la chute de l'Empire survinrent avant que la constitution algérienne eût été promulguée. Une fois de plus, les événements de la politique intérieure et extérieure de la France allaient retentir sur les destinées de la colonie et la faire entrer, à partir de 1870, dans une phase nouvelle.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE IV

L'Algérie de 1870 à 1896 (1)

I

Les agitations qui suivirent la révolution du 4 septembre eurent en Algérie un caractère particulier ; les esprits étaient fatigués par de perpétuels changements ; les projets de réorganisation politique et administrative avaient discrédité le régime existant sans parvenir à le remplacer. Dans un pêle-mêle orageux d'opinions et de tendances, les conseils municipaux et les comités de défense se heurtèrent avec les représentants militaires ou civils du gouvernement central.

L'Empire comptait de nombreux adversaires en Algérie et la colonie seule, avec la Seine et les Bouches-du-Rhône, avait voté *non* au plébiscite de 1869 ; aussi la proclamation de la République y fut-elle accueillie avec joie par les Français. Les indigènes au contraire manifestèrent de la surprise et de l'inquiétude.

Aussitôt la guerre déclarée, le maréchal de Mac-Mahon était parti pour la France, où il allait prendre le commande-

(1) De La Sicotière, *Rapport sur les actes du gouvernement de la défense nationale*, Versailles, 1875, 2 vol. — L. Rinn, *Histoire de l'insurrection de* 1871 *en Algérie*, Alger, 1891. — L. C. Dominique, *L'amiral de Gueydon*, Alger, 1908. — H. de Peyerimhoff, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1898, Alger, 1906, 2 vol. — *Exposé de la situation générale de l'Algérie* (annuel, depuis 1875). — Ch. Benoist, *Enquête algérienne*, Paris, 1892. — A. Burdeau, *L'Algérie en* 1891, Paris, 1892. — C. Jonnart, *Rapport sur le budget de l'Algérie*, Paris, 1892. — Jules Cambon, *Le gouvernement général de l'Algérie* (1891-1897), Paris, 1918. — *Rapports de la Commission des XVIII*, Paris, 1892-1896, 9 vol. — M. Dubois et A. Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale*, Paris, 1902. — Augustin Bernard et N. Lacroix, *La pénétration saharienne*, Alger, 1906.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment d'un corps d'armée. Le général Durrieu fut nommé gouverneur général par intérim ; il exerçait encore cette fonction lorsqu'éclata la révolution du 4 septembre. Le docteur Warnier, estimé de tous et familiarisé de longue date avec les questions algériennes, fut nommé préfet d'Alger, M. Dubouzet préfet d'Oran et M. Lucet préfet de Constantine. Mais bientôt le gouverneur et les préfets se trouvèrent aux prises avec des difficultés sérieuses. Des comités de défense s'étaient constitués qui envoyaient des délégués à Tours pour y exposer leurs idées et leurs aspirations. Parfois bien intentionnés, mais formés à l'improviste par des hommes dépourvus d'expérience, ils gênèrent l'action des autorités civiles et militaires, s'ingérant dans toutes les affaires et se mettant en relations directes avec les chefs indigènes sous prétexte de surveiller les bureaux arabes. La presse vilipendait les généraux et les autorités quelles qu'elles fussent sur un ton d'une violence extrême.

Le général Durrieu ne parvint pas à maîtriser la situation, les accusations les plus absurdes étaient portées contre lui, comme celle de préparer une restauration bonapartiste avec l'aide des Prussiens. Le 23 octobre, il fut rappelé en France pour recevoir un commandement et remplacé par le général Walsin-Esterhazy, commandant la division d'Oran; c'était un choix assez malheureux. A son arrivée, il fut accueilli par des cris et des injures ; le lendemain, la foule ameutée envahit le palais et exigea qu'il s'embarquât pour la France.

Le Comité de défense d'Alger était dirigé par Vuillermoz, ancien député et avocat. Warnier essaya vainement de s'entendre avec lui et fut obligé lui aussi de donner sa démission. Le général Lichtlin, qui devait remplacer le général Esterhazy, ne put pas plus que lui prendre possession de ses fonctions. Débarrassé du gouverneur général et du préfet, seul maître du terrain, le Comité d'Alger s'arrogea une véritable dictature ; Vuillermoz s'investit lui-même des fonctions de Commissaire extraordinaire civil. Les indi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gènes, impassibles en apparence, n'étaient pas indifférents à ces scènes de désordre : « Il n'y a plus d'autorité », disaient-ils ; *khelass-el-hakouma*. Dans les campagnes, les tribus s'armaient, les impôts commençaient à rentrer difficilement, on mettait le bétail à l'abri dans les montagnes.

Pendant ce temps, le gouvernement de Tours, ou plutôt un de ses membres, M. Crémieux, élaborait de nombreux décrets destinés à réorganiser et à transformer l'Algérie. Les collègues de Crémieux s'en remettaient complètement à lui pour tout ce qui concernait ce pays. Il avait certainement les meilleures intentions ; son programme était très simple, du moins en apparence ; il consistait à « détruire le détestable régime militaire, fléau de notre riche colonie, et à y substituer le gouvernement civil, à assimiler en un mot complètement l'Algérie à la France. » Pendant les cinq mois qu'il fut au pouvoir, Crémieux ne rédigea pas moins de 58 décrets concernant toutes les branches de l'administration algérienne. Quelques-uns de ces décrets ne furent jamais appliqués, d'autres furent rapidement abrogés.

Un décret du 24 octobre 1870 réalisait l'assimilation complète de l'Algérie à la France, telle que la réclamaient les Algériens. Au gouvernement militaire était substitué le gouvernement civil ; le haut fonctionnaire qui centralisait à Alger le gouvernement et l'administration recevait le titre de gouverneur général civil des trois départements de l'Algérie. L'Algérie était représentée par des députés et des sénateurs, élus par les citoyens français. Elle formait trois départements, placés, disait l'exposé des motifs, à leur rang alphabétique dans les 92 départements de la République française. Le général commandant les armées de terre et de mer n'avait d'autorité que sur le territoire militaire. Les généraux de brigade étaient placés sous les ordres des préfets, revanche puérile du décret de 1864. Les bureaux arabes dépendaient du ministère de l'Intérieur. Dans les circonstances où l'on se trouvait, cette organisation ne pouvait entrer en vigueur et ne fit qu'ajouter aux embarras de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

situation. La nomination de M. Henri Didier, qui était prisonnier dans Paris, comme gouverneur général civil, ne fut pas prise au sérieux et seul le général Lallemand, nommé commandant supérieur des forces de terre et de mer, prit possession de ses fonctions.

Un autre décret du 24 octobre naturalisa en masse et sans conditions les Israélites indigènes. Un projet de loi dans ce sens avait été présenté au Conseil d'État dans les derniers temps de l'Empire et Émile Ollivier s'était déclaré partisan de son adoption. Crémieux, tout à la joie, disait-il, de donner à 30.000 de ses coreligionnaires le titre de citoyen français, n'hésita pas et, sans consulter personne, lança son décret. Cette mesure était visiblement inopportune ; elle n'a pas été, comme on l'a prétendu, la cause déterminante de l'insurrection indigène de 1871, mais elle servit de thème aux excitations, à un moment où la situation de l'Algérie commandait les plus grands ménagements.

En novembre, une émotion des plus vives s'empara de plusieurs villes, et notamment de Constantine, à propos des officiers qui, lors des capitulations de Metz et de Sedan, avaient pris l'engagement de ne pas servir contre la Prusse pendant la guerre et obtenu à ce prix la permission de rentrer dans leurs foyers. Le gouvernement chercha à les employer en Algérie, mais ils se heurtèrent à des manifestations publiques et plusieurs d'entre eux ne purent prendre possession de leurs postes. Un des décrets du 24 octobre, qui décidait que les officiers dans le commandement desquels aurait éclaté une insurrection seraient traduits devant un Conseil de guerre, mit le comble aux humiliations de l'armée et amena de nombreuses démissions.

M. Dubouzet fut nommé Commissaire extraordinaire, provisoirement chargé des fonctions de gouverneur général. C'était un personnage distingué et honorable, mais qui n'avait rien d'un homme de gouvernement. Il fut d'ailleurs bientôt aux prises avec Vuillermoz et le Comité de défense. On le remplaça par M. Lambert, préfet d'Oran, qui ne

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

réussit pas mieux et auquel succéda l'amiral de Gueydon (29 mars 1872), avec M. Tassin comme directeur des affaires civiles, le général Lallemand restant commandant militaire. La nomination de l'amiral, où l'on crut voir une restauration du régime militaire, provoqua de violentes protestations; il fit aussitôt débarquer trente matelots en armes et les installa dans son palais pour se garantir contre toute surprise analogue à celles dont avaient été victimes ses prédécesseurs; cette force suffit à le faire respecter. Une députation s'étant présentée dans la cour intérieure du palais, l'amiral descendit immédiatement : « Messieurs, me voici, que me voulez-vous ? Est-ce l'état de siège ? — Non, non », répondit la députation et elle se retira. La période de troubles qui avait commencé en septembre 1870 prit donc fin en avril 1871 avec l'arrivée de l'amiral de Gueydon. Mais à ce moment, l'Algérie indigène était déjà en pleine insurrection depuis le mois de janvier.

II

Lorsque les indigènes apprirent que Paris avait capitulé et qu'il fut bien établi que nous étions vaincus, ils commencèrent à s'agiter. Le prestige de la France s'évanouit et ils crurent que l'heure de l'Islam avait sonné. L'occasion paraissait d'autant plus favorable que l'Algérie était dépourvue de troupes, l'autorité sans force, le désarroi administratif complet. L'insurrection ne fut ni la révolte de l'opprimé contre l'oppresseur, ni la revendication d'une nationalité, ni une guerre de religion, ni une guerre de race; elle fut la conséquence des luttes politiques entre Français et des malheurs de la patrie. L'amiral de Gueydon en a fort bien indiqué les causes : « Une réaction bruyante contre les condescendances du système impérial envers le peuple indigène et surtout contre les privilèges et l'autorité des chefs arabes ; en même temps, une mesure qui blessait profondément tous les cœurs musulmans, la naturalisation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des Israélites ; le spectacle dans nos villes d'autorités françaises méconnues, insultées, arrêtées même ; l'injure et la menace partout prodiguées, plus spécialement aux officiers préposés au maintien de notre domination en pays arabe ; le départ pour la France de toutes les garnisons, les récits apportés dans chaque tribu par les tirailleurs algériens échappés à nos désastres ; enfin, comme dernière manifestation de notre probable impuissance, l'insurrection de Paris, telles sont les causes qui, en surexcitant au plus haut point les espérances, ont fait l'insurrection de 1871. »

Ce dont il faut s'étonner, ce n'est pas que l'insurrection se soit produite, c'est qu'elle ait tardé si longtemps à éclater. Elle dura de mars 1871 à janvier 1872. Il y eut de nombreux foyers d'incendie, presque tous dans la province de Constantine ou dans son voisinage. La province d'Oran, qui avait donné tout son effort avec Abd-el-Kader, ne prit pas part au mouvement ; les influences féodales y étaient d'ailleurs beaucoup moins puissantes que dans la province de Constantine. Ce qui fit la gravité de l'agitation, c'est que, pour la première fois, elle réunit contre nous les Arabes et les Kabyles, les chefs de l'ancienne aristocratie et ceux des confréries religieuses.

Le premier incident fut la révolte et la désertion d'une smala de spahis cantonnée à Aïn-Guettar, près de la frontière tunisienne, qui refusa de s'embarquer pour la France et entraîna la tribu des Hanencha dans une démonstration contre Souk-Ahras. Ce foyer éteint, un autre s'alluma à El-Milia, puis un troisième à Tébessa.

Le mouvement allait devenir beaucoup plus sérieux avec la révolte de Mokrani, qui donnait à l'insurrection un chef et la personnifiait dans un homme ; les indigènes appellent encore 1871 l'année de Mokrani, *âm Mokrani*. Les Ouled-Mokrane étaient installés dès le XV^e^ siècle à la Kalaâ des Beni-Abbès, dans la région des Bibans ; leur influence s'étendait de l'Oued-Sahel au Hodna. Mohammed-Mokrani, chef de la famille, était depuis 1852 bach-agha de la Medjana ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il avait rendu des services et en avait été récompensé par des distinctions de toute nature. Pendant la famine de 1867, il avait fait, pour secourir les indigènes, des dettes importantes, dont le remboursement lui avait été promis, mais n'avait pas été effectué. Il voyait avec inquiétude et colère l'avènement du régime civil, qui allait le soumettre à l'autorité de ceux qu'il appelait dédaigneusement des mercantis. L'insurrection lui apparut comme un moyen de relever de toutes manières sa situation compromise. Dans un conseil de famille tenu le 14 mars 1871 à la Medjana, les Ouled-Mokrane décidèrent de s'insurger pour obliger le gouvernement à compter avec les grandes familles. Le 16 mars, 6.000 indigènes venaient assiéger Bordj-bou-Arreridj, qui fut délivré par une colonne de secours.

Seul, le bach-agha aurait été impuissant à entraîner un grand nombre d'indigènes ; l'insurrection prit beaucoup plus d'ampleur lorsqu'il eut réussi à obtenir le concours du vieux cheikh El-Haddad, qui résidait à Seddouk, près d'Akbou, et était le chef de la confrérie religieuse des Rahmaniya, très influente en Kabylie. Le 8 avril, cédant aux sollicitations de son fils Si-Aziz, le vieux cheikh lança l'appel à la guerre sainte ; il y eut un immense enthousiasme, qui donna en quelques jours 100.000 soldats au bach-agha et jeta dans l'insurrection toutes les tribus d'Alger à Collo. Les insurgés assiégèrent Bougie, Fort-National, Dellys, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan, Batna; Palestro fut détruit et ses habitants massacrés. L'insurrection essaya de déborder hors des montagnes ; la colonne Fourchault, formée à la hâte avec des soldats de ligne, des démobilisés et des francs-tireurs, réussit à lui fermer la Mitidja.

Cependant la supériorité de notre armement, l'emploi de l'artillerie, l'expérience d'officiers rompus à la guerre d'Afrique nous permirent assez rapidement de triompher des rebelles. Trois colonnes furent constituées sous le commandement des généraux Cérez, Saussier et Lapasset. Au combat de l'Oued-Soufflet (5 mai), Mokrani fut tué d'une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

balle au front au moment où il faisait sa prière. Sa mort ne modifia pas la situation, car la direction passa à son frère Bou-Mezrag. Le mouvement gagna les tribus de Sétif et du Hodna, pendant que les Beni-Menasser des environs de Miliana et de Cherchell couraient aux armes.

Le point important était de débloquer les principales places de la Kabylie du Djurjura. Le centre du pays insurgé une fois dompté, le reste suivrait. La colonne Lallemand délivra Tizi-Ouzou, puis Dellys et opéra sa jonction avec la colonne Cérez qui agissait dans la vallée de l'Oued-Sahel ; toutes deux débloquèrent Fort-National. Le général Cérez repassa ensuite par le col de Tirourda dans la vallée de l'Oued-Sahel et la suivit jusqu'à Bougie, châtiant les Beni-Abbès, pendant que le général Lallemand allait punir Msila et Bou-Saada et que la colonne Saussier enserrait les rebelles dans la Kabylie des Babors. Le 13 juillet 1871, le cheikh El-Haddad et ses deux fils faisaient leur soumission. Enfin, après cinq mois de luttes, les derniers insurgés étaient écrasés au combat du Bou-Thaleb, le 12 octobre. Le général Delacroix les poursuivit jusqu'au-delà d'Ouargla, où il s'empara de Bou-Mezrag (20 janvier 1872).

La révolte était désormais terminée. Il y avait eu 800.000 insurgés, fournissant 200.000 combattants. Les troupes françaises, portées à 85.000 hommes comme au temps des guerres contre Abd-el-Kader, avaient livré 340 combats. La répression fut très dure; on infligea aux indigènes une amende de guerre de 36 millions, et 446.000 hectares de terres, estimées 18 millions et demi, furent séquestrés. La Kabylie se vit enlever son autonomie municipale et une partie des terres mises sous séquestre fut affectée à la colonisation. Le procès des insurgés se poursuivit pendant deux ans en Cour d'assises ; les condamnations et les acquittements furent distribués sans beaucoup de discernement. La lutte avait ravivé bien des haines et laissa dans les relations entre colons et indigènes, pendant une longue période, des souvenirs difficiles à effacer.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

III

En Algérie comme en France, les désastres de la guerre furent réparés avec une énergie remarquable. L'amiral de Gueydon, premier gouverneur civil de l'Algérie, avait été choisi par M. Thiers sur les indications de l'amiral Pothuau. C'était un homme d'esprit large et de caractère ferme, un des meilleurs gouverneurs qu'ait eus l'Algérie et un de ceux qui ont laissé les meilleurs souvenirs. « Ma grande politique, disait-il dans sa proclamation, sera la colonisation et les travaux publics ; je consacrerai tous mes soins au développement du régime et des institutions civiles, qui ont toutes mes sympathies ; seulement n'oublions pas que, pour en assurer le triomphe définitif, il faut l'ordre et la sécurité. En venant au milieu de vous, votre premier gouverneur civil fait appel à votre confiance. Ferme dans mes sentiments de respect vis-à-vis de l'Assemblée nationale, partisan des franchises communales et départementales, je vous apporte un esprit dégagé de toute préoccupation autre que celle de faire le bien et de ne jamais m'écarter de ce que la justice et l'équité commandent. » Ce langage fut entendu et les préventions du début contre l'amiral s'effacèrent rapidement.

L'installation du gouvernement général civil n'alla pas toute seule. L'amiral eut des difficultés avec le ministre de la Guerre, avec les députés de l'Algérie, avec les conseils municipaux. Il fut soutenu par M. Tassin, son directeur des affaires civiles ; par M. Fournier, directeur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur ; surtout par M. Thiers, qui lui offrit d'être ministre de l'Algérie ; l'amiral refusa : « Monsieur le Président, lui écrivit-il, croyez-moi, laissons la Méditerranée entre nous. Nous ne siégerions pas une demi-heure en face l'un de l'autre sans nous jeter les encriers à la tête. » Et il écrivait à M. Fournier : « Un ministère à Paris, un commandant en chef de corps d'armée à Alger, ce serait

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la mort de ce pays. Avant six mois, le ministère disparaîtrait et l'Algérie serait de nouveau gouvernée militairement. Nous touchons au but; de grâce, ne changeons rien. »

L'amiral de Gueydon avait affirmé dès le début sa volonté d'administrer « civilement », de s'appuyer sans réserve sur la population civile. Le décret du 7 octobre 1871 reconstitua le Conseil supérieur de l'Algérie ; les généraux et les préfets n'y figuraient plus et les colons y étaient en majorité. L'amiral rédigea un projet de loi organique (26 décembre 1871) sur l'organisation départementale, municipale et coloniale. Il prévoyait un Conseil supérieur composé pour un tiers de fonctionnaires, pour un tiers de membres élus par les conseils généraux, pour un tiers de membres élus par les conseils municipaux. Reprenant le projet d'Armand Béhic, il proposait de faire voter par cette assemblée le budget spécial de la colonie. Le projet résumait les idées personnelles du gouverneur en matière coloniale et dénotait une réelle connaissance des besoins de l'Algérie. Mais la mission de Gueydon prit fin dès le mois de juin 1875, avant que le système eût pu entrer en application : « Le malheur de l'Algérie, disait à ce propos M. Thiers, c'est qu'on n'y laisse jamais ceux qui ont eu le temps de l'apprendre et l'intelligence de la comprendre. »

On assiste à une reprise très active de la colonisation à partir de 1871. Après la colonisation d'occupation, œuvre de la monarchie de juillet; après la colonisation économique où s'était cantonné le Second Empire, vient la phase moderne, celle du peuplement national. Du deuil des provinces perdues naquit la volonté d'en reconstituer de plus vastes au delà de la Méditerranée. L'esprit public, préoccupé surtout jusque-là de la mise en valeur du sol, prend plus clairement conscience de l'avenir du peuple qui doit garder en Algérie le dépôt de nos destinées. La colonisation ne sera plus désormais cosmopolite, elle fera appel seulement aux Français, Français de la métropole et Français d'Algérie ; elle se donne pour but principal d'en accroître le nombre et d'en rendre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

définitive l'installation. L'amiral de Gueydon, dès son arrivée dans le pays, plaça la colonisation de l'Algérie au premier rang de ses préoccupations. Lorsqu'on voulait lui être agréable, on l'appelait *l'amiral Bugeaud*; en lui revivaient en effet quelques-unes des qualités du père de l'Algérie française.

La politique du Second Empire avait abouti à ce résultat qu'en 1871 il ne restait presque plus de terres domaniales dans les régions accessibles au peuplement européen. A la suite de l'insurrection, la contribution de guerre et le séquestre imposés aux populations révoltées fournirent à l'État à la fois des ressources pécuniaires et des terres. La contribution de guerre permit d'indemniser les colons dont les fermes avaient été incendiées et auxquelles on imposa comme condition d'employer les sommes qui leur étaient allouées à la reconstitution des immeubles détruits. Le séquestre vint ajouter environ 500.000 hectares aux 200.000 hectares que possédait encore le domaine.

Avant même la nomination de l'amiral de Gueydon, la question de la colonisation officielle avait déjà été posée devant l'Assemblée nationale. Dès le 4 mars 1871, sous le coup de l'émotion provoquée par la signature du traité de Francfort, des membres de l'assemblée avaient proposé d'attribuer 100.000 hectares des meilleures terres dont l'État disposait en Algérie aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés à l'Allemagne, qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français. La proposition fut adoptée et le décret du 16 octobre 1871 détermina dans quelles conditions les terres pourraient être attribuées; le titre I^er^ visait les colons qui, justifiant d'un capital de 5.000 francs, pouvaient obtenir un titre de propriété immédiat; le titre II, les colons sans ressources, astreints à la résidence effective et à la mise en valeur de leur concession avant l'obtention du titre.

La colonisation alsacienne-lorraine groupa beaucoup de bonnes volontés, celles en particulier de la Société de pro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tection présidée par le comte d'Haussonville et entraîna de fortes dépenses. On établit les Alsaciens surtout à l'extrémité orientale de la Mitidja, dans les vallées kabyles, sur les plateaux de Sétif et de Constantine. On créa en Kabylie les villages de Bellefontaine, Bou-Khalfa, Haussonvillers (Azib-Zamoun), Camp-du-Maréchal ; d'autres villages furent dénommés Strasbourg, Metz (Akbou), la Robertsau. On éprouva beaucoup de mécomptes. Les demandes dont avaient été saisies les Commissions chargées de recevoir les engagements n'émanaient pas en général d'agriculteurs aisés, mais plus souvent d'ouvriers de fabriques ; ils furent doublement dépaysés dans un pays si différent du leur et dans un métier qu'ils ne connaissaient pas. La tentative alsacienne-lorraine rappelle à bien des égards les colonies agricoles de 1848. Comme en 1848, si le succès fut moins complet qu'on ne l'avait espéré, l'échec ne fut pas aussi absolu qu'on l'a parfois prétendu. D'après une enquête effectuée en 1899, sur 1.183 familles alsaciennes-lorraines, 387 à cette date avaient encore leur concession, 519 ne l'avaient plus mais étaient encore en Algérie, 277 avaient disparu ou étaient reparties. Après vingt-cinq ans, le déchet était donc d'un peu plus des deux tiers au point de vue de la propriété, de moins du quart au point de vue du peuplement. Les 5.000 Alsaciens d'Algérie n'ont pas été inutiles à la colonie, notamment pour faire contrepoids dans une certaine mesure à l'élément méridional.

L'émigration alsacienne-lorraine ne constituait pas, tant s'en faut, l'unique source de recrutement de la colonisation officielle. Dans les quatre années 1871-1874, les plus actives de l'œuvre de peuplement, elle ne figurait que pour un peu plus de 50 pour 100 sur le total des concessions d'immigrants (1.080 sur 2.079), et elle diminua très rapidement à partir de cette date. Pour les colons autres que les Alsaciens, le régime était celui du titre II du décret du 16 octobre 1871 : concession gratuite avec obligation de résidence. Les contingents étaient recrutés un peu partout en France, mais

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

surtout dans les provinces méditerranéennes. Une question nouvelle se pose à cette époque : celle de la part à faire aux Algériens. De 1871 à 1874, à côté des 2.079 concessions données à des immigrants, 2.835 furent attribuées à des Algériens. Il était à la fois utile et juste de donner dans chaque village un certain nombre de concessions à des cultivateurs algériens laborieux et expérimentés, dont l'exemple était excellent pour les nouveaux venus ; mais, quel que fût leur mérite, ils n'augmentaient pas le peuplement rural de la colonie et leur installation n'était qu'un déplacement.

En deux ans, en 1872 et en 1873, il ne fut pas créé ou agrandi moins de 84 centres et groupes de fermes. Mais cet énorme effort déborda quelque peu le personnel administratif et technique chargé de déterminer l'assiette des villages, de les alimenter en eau, de construire les chemins d'accès. En 1872 comme en 1845 et en 1848, il semble qu'on ait dépassé la mesure des possibilités; toutes les fois que le fait s'est produit, il en est bientôt résulté une période de découragement et de stagnation.

En ce qui concerne la question foncière, on aurait pu, après 1871, revenir au cantonnement. On préféra conserver le sénatus-consulte de 1863 et achever son œuvre en remettant aux indigènes des titres de propriété individuels. Ce fut l'objet de la loi de 1873, dite loi Warnier, qui se proposait d'assimiler complètement et rapidement la propriété indigène à la propriété française ; elle cherchait à atteindre la francisation de la terre musulmane en constatant la propriété dans les territoires de propriété privée et en la constituant dans les territoires de propriété collective au moyen d'enquêtes générales s'appliquant à tout un douar ou à toute une tribu.

Les critiques n'ont pas manqué à la loi de 1873. Elle n'a pas atteint son but ; elle n'a pas donné aux Européens la sécurité dans les transactions, elle n'a pas procuré aux indigènes les bienfaits de la propriété individuelle, mais elle les a ruinés par des aliénations trop faciles et des pro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cédures trop coûteuses. La délivrance des titres facilita l'expropriation des indigènes par des spéculateurs peu scrupuleux ; des ruées d'hommes d'affaires s'abattirent sur les douars ; la loi profita aux usuriers de toutes races : Européens, Juifs et Musulmans, beaucoup plus qu'aux vrais colons. Au bout de quelques années de ce régime, il fallut s'arrêter, sous peine de provoquer une insurrection agraire. L'application de la loi, amendée en 1887, fut suspendue en 1890. Elle avait donné lieu à un travail colossal, entraîné des frais énormes et abouti à un échec complet. L'intention de mobiliser la terre indigène et de procurer des disponibilités à la colonisation qui animait les auteurs de la loi était excellente, mais l'exécution ne répondit pas à leurs espérances.

IV

Le général Chanzy, nommé gouverneur général civil de l'Algérie par un décret du 12 juin 1873, reçut en outre le commandement supérieur des forces de terre et de mer, le décret d'octobre 1870, qui séparait les deux fonctions, ayant été abrogé. C'était, sauf le mot « civil », le rétablissement du gouvernement général tel à peu près qu'il existait avant la guerre entre les mains du maréchal de Mac-Mahon. Le gouverneur avait sous ses ordres deux hiérarchies distinctes : le directeur des affaires civiles et les préfets d'une part, le chef d'état-major général et les généraux de division chargés des territoires militaires d'autre part. Mais, par suite de l'extension donnée au territoire civil, la zone militaire était notablement restreinte.

Chanzy, qui avait fait toute sa carrière en Algérie et joué un rôle glorieux dans la défense nationale, était l'homme tout indiqué pour opérer sans brusquerie la transition du régime militaire au régime civil. Tel fut en effet son programme. L'Algérie était calme ; il y eut des mouvements

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

isolés en 1876 à El-Amri, oasis des Zibans, et en 1879 dans l'Aurès, mais qui furent rapidement étouffés. Le gouverneur put donc consacrer toute son activité à l'organisation administrative, au développement des travaux publics, à la constitution de la propriété et à la colonisation.

« Il existe en Algérie, disait Chanzy, deux grands partis : celui de l'autonomie et celui de l'assimilation. » Chanzy était partisan résolu de l'assimilation : « Le territoire de l'Algérie, disait-il, fait partie intégrante de la France et doit vivre de la même vie qu'elle. » Mais il désirait que cette assimilation fût graduelle et progressive. Le territoire civil fut considérablement étendu ; il passa de 3.152.000 hectares au départ de l'amiral de Gueydon à 5.350.000 hectares à la fin du gouvernement de Chanzy ; il ne restait plus qu'un petit nombre d'Européens (10.000 environ) en territoire militaire.

C'est au gouvernement du général Chanzy qu'il faut faire remonter sinon l'origine, du moins le développement d'une des institutions des plus intéressantes de l'Algérie, celle des communes mixtes. L'extension du territoire civil amenait la suppression des bureaux arabes dans des régions auxquelles il ne pouvait être question d'appliquer le régime du droit commun et qu'on ne devait pas songer à ériger en communes de plein exercice. Ces régions, où les Européens étaient en petit nombre et où les indigènes, répartis en tribus et en douars, formaient l'immense majorité, constituèrent les communes mixtes, vastes circonscriptions ayant parfois l'étendue d'un arrondissement de France. A la tête de la commune mixte était placé un fonctionnaire qui prenait le titre d'administrateur, qui était le successeur du chef de bureau arabe et avait hérité de ses attributions. « L'institution des communes mixtes, dit le général Chanzy, était un progrès incontestable ; on ne pouvait songer à constituer des conseils électifs en présence de la majorité imposante des indigènes ; mais on pouvait habituer tous ces éléments divers à l'organisation municipale. Le personnel administratif fut appelé à fournir

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les maires, on leur choisit des adjoints dans la population civile ou indigène et on plaça à côté d'eux, pour tenir lieu de conseil municipal, une commission composée de notables. »

Chanzy étant entré en conflit avec la députation algérienne, on fit appel à un civil pour lui succéder ; on supprima le poste de commandant des troupes de terre et de mer et le commandant du corps d'armée fut placé sous les ordres du gouverneur. Albert Grévy, qui remplaça Chanzy (18 février 1879), avait deux préoccupations dominantes : réagir contre le régime militaire et réaliser l'assimilation de l'Algérie à la France. Il voulait faire passer sous le régime de l'administration civile tout ce qui n'était pas le Sahara proprement dit. Pour commencer, en 1880, plus d'un million d'indigènes et 5 millions d'hectares furent rattachés au territoire civil. Quant à l'assimilation, elle fut réalisée par les décrets du 26 août 1881, qui rattachaient chacun des services algériens, même la justice musulmane, au ministère français correspondant. Les affaires algériennes étaient dispersées entre 8 ministères. Le gouverneur général ne prenait de décision qu'autant qu'il en avait reçu délégation du ministre.

Le grand effort de colonisation commencé sous Gueydon se continua sous Chanzy. Tous les ans, un programme de colonisation était dressé ; Chanzy tenait la main à ce que les conditions de résidence fussent effectivement remplies et allait parfois s'en assurer par lui-même. De 1871 à 1877, 198 villages furent créés, 30.000 colons établis. La part faite aux Algériens fut toujours de plus de la moitié de 1875 à 1878 ; sur 3.031 concessions ils en reçurent 1.659.

Le décret du 30 septembre 1878, qui devait régir pendant plus de vingt-cinq ans la colonisation algérienne, substitua à la location conditionnelle sous promesse de propriété définitive au bout de cinq ans de résidence, la concession gratuite attributive de propriété sous condition suspensive. Pour les lots de village, la résidence personnelle était obligatoire pendant cinq ans ; le titre définitif pouvait être déli-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vré après trois ans, à condition pour l'attributaire de justifier d'une dépense moyenne de 100 francs par hectare. Ainsi, c'était le système de la résidence obligatoire, base de toute colonisation de peuplement, qui persistait; il n'était possible de s'en décharger que pour les lots de ferme, mais en se substituant un autre colon Français et en assumant des obligations précises de mise en valeur. Ces dispositions étaient assez heureuses. Le décret de 1878 fut moins bien inspiré en réduisant à une surface uniforme de 40 hectares l'étendue des concessions et en faisant de la concession gratuite l'unique procédé de colonisation. La conception générale était juste, mais manquait de souplesse.

De 1871 à 1881, il a été formé et alloué à divers titres 264 territoires, représentant 401.000 hectares et 8.641 lots. Dans le département d'Alger (72 centres), c'est l'extrémité orientale de la Mitidja et les grandes vallées kabyles qui sont surtout utilisées ; la partie occidentale de la Mitidja donne quelques centres et un effort assez considérable est tenté du côté de la vallée du Chélif. Dans le département d'Oran (75 centres), c'est la plaine de Bel-Abbès et celle de Mascara qui fournissent le plus grand nombre de centres ; on peuple aussi le Chélif et les vallées de ses affluents. Dans le département de Constantine (117 centres), outre la vallée de la Soummam où le séquestre procure des terres, la colonisation porte son principal effort sur le plateau de Sétif, le plateau de Constantine et la plaine de Bône.

La voie ferrée permet et facilite cette expansion de la colonisation. La ligne d'Alger à Constantine, dont la construction rencontrait des difficultés considérables, n'était pas encore achevée ; elle n'était ouverte que d'Alger à Ménerville et de Constantine à Sétif (198 kil.) ; les lignes de Bône à Constantine et de Bône à Souk-Ahras (255 kil.) étaient terminées. Dans le département d'Oran fonctionnaient les lignes d'Oran à Bel-Abbès (52 kil.) et d'Arzew à Saïda (323 kil.), cette dernière ligne construite par la Compagnie franco-algérienne et destinée tout d'abord à l'exploitation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des terrains à alfa concédés à la Compagnie. Au total, 1.375 kilomètres de voies ferrées sont ouverts au trafic en 1881.

La population française, pendant la période décennale 1871-1881, passe de 130.000 à 195.000, la population étrangère de 115.000 à 181.000, la population rurale européenne de 100.000 à 146.000. En somme, un effort considérable a été fait pendant cette période, effort qui a grandement contribué au peuplement français et à la mise en valeur de l'Algérie.

V

M. Albert Grévy ne resta que deux ans en Algérie. L'enthousiasme qui l'avait accueilli à son arrivée dura peu ; il fut bientôt taxé d'imprévoyance et d'insuffisance et remplacé par M. Tirman, dont le gouvernement général (1881-1891) correspond à l'apogée de la période des rattachements. Le gouverneur n'est plus désormais qu'un agent de transmission ; il est chargé de provoquer les mesures nécessaires et de les exécuter quand elles ont été prises. A la responsabilité déjà bien fictive du ministre de l'Intérieur, on substitue la responsabilité éparpillée de chacun des ministres. Toute discussion sérieuse au Parlement au sujet de l'Algérie devient impossible. Les affaires tombent entre les mains de fonctionnaires subalternes ; les solutions sont retardées indéfiniment par les bureaux de Paris, ignorant des réalités algériennes. A force de répéter : « L'Algérie est un prolongement de la France, l'Algérie forme trois départements français », on finit par s'imaginer qu'on pouvait administrer les Berbères et les Arabes comme des paysans normands ou des vignerons bordelais. « Le gouverneur de l'Algérie, disait Jules Ferry, n'est plus qu'un décor coûteux autant qu'inutile, tout au plus un inspecteur de la colonisation dans le palais d'un roi fainéant. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les inconvénients du système ne tardèrent pas à apparaître. M. Tirman les avait fort bien sentis ; son successeur M. Jules Cambon (1891-1897) les éprouva plus vivement encore et résolut d'y mettre un terme. Les rapports parlementaires de Burdeau (1892) et de Jonnart (1893) sur le budget de l'Algérie constituèrent des études complètes et remarquables de la situation de la colonie, de ses besoins et des réformes qu'il convenait d'y effectuer. En 1891, une grande commission sénatoriale, dite Commission des XVIII, présidée par Jules Ferry, fut chargée de rechercher, de concert avec le gouvernement, et de proposer les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie. Les sénateurs effectuèrent en Algérie même, une enquête très approfondie, et la Commission publia, de 1892 à 1896, une série de rapports dont l'ensemble constitue un document des plus importants. Jules Ferry, qui fut l'âme de la Commission, étudia l'organisation du gouvernement général, Combes les questions d'enseignement, Franck-Chauveau la propriété foncière, Em. Labiche la colonisation. Après le voyage de la Commission, le Sénat proclama, dans un ordre du jour, la nécessité de rapporter les décrets de rattachement et de fortifier les pouvoirs du gouverneur. Un peu plus tard, à la suite de l'interpellation Fleury-Ravarin, la Chambre des députés se déclara convaincue que le système des rattachements édicté par les décrets de 1881 constituait un obstacle au bon fonctionnement des services publics en Algérie et à la réalisation des réformes ; elle invitait en conséquence le gouvernement à rapporter immédiatement ces décrets et à réorganiser la haute administration de la colonie. La politique algérienne changeait encore une fois d'orientation.

En ce qui concerne la colonisation, l'effort considérable accompli pendant la période 1871-1881 n'avait pas été sans absorber de grandes quantités de terres ; 400.000 hectares avaient été aliénés et les réserves domaniales commençaient à s'épuiser. Le gouvernement général songea à s'assurer, par

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

une opération d'ensemble, des réserves importantes dans la zone colonisable, avant que la valeur des terres n'eût subi une trop forte hausse. Un crédit de 50 millions fut demandé à cet effet au Parlement ; une caisse de colonisation devait être constituée et dotée ; on créerait 300 nouveaux villages, ou établirait 15.000 familles françaises, 60 à 70.000 personnes ; après cet effort énergique, l'État considérerait sa tâche comme terminée et laisserait l'initiative individuelle achever son œuvre. Ce projet dit des 50 millions fut vivement combattu dans la presse et dans le Parlement ; on déclara qu'on allait spolier les indigènes ; on représenta la colonisation officielle comme onéreuse et inefficace et le projet fut finalement repoussé.

L'activité de l'administration algérienne pendant cette période continue à s'exercer à peu près par les mêmes procédés, mais elle se ralentit considérablement, par suite de la pénurie des terres et de l'insuffisance des crédits ; au lieu de 1.174 nouveaux colons en 1881, on n'en établit plus que 191 en 1882, 241 en 1883, 290 en 1884, 110 en 1885. On essaie de vendre aux enchères des lots de ferme et quelques lots de village ; mais, comme aucune obligation de résidence n'est imposée, les acquéreurs, Algériens pour la plupart, se contentent de louer leurs terres aux indigènes ; le résultat est nul au point de vue du peuplement.

A partir de 1891, l'arrêt de la colonisation est presque complet. La France, qui hésite encore à accorder à l'Algérie une autonomie financière même partielle et limitée, se lasse des sacrifices pécuniaires qu'elle consent pour sa colonie. Les crédits de colonisation, réduits à 2 ou 3 millions, sont consacrés surtout à l'amélioration des anciens centres. On n'allotit pas plus de 14 à 15.000 hectares par an, au lieu de 43.000 pendant la période précédente. En 1892, M. Jules Cambon créa à Paris l'Office des renseignements généraux, qui devait prendre ultérieurement un fécond développement. Quelques procédés de publicité, affiches et livrets, comme ceux dont les colonies anglaises tirent très bon parti, augmen-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tèrent le nombre des demandes de concessions et rendirent possible une sélection des demandeurs, dont on exigea un capital de 5.000 francs. Les études préliminaires des centres furent mieux faites, les emplacements mieux choisis, en particulier au point de vue de la salubrité. L'aire du peuplement national s'étendit. On pénétra dans le Dahra, la mise en valeur de la plaine de Bel-Abbès se compléta, la colonisation remonta les vallées de la Mékerra et de la Mina. On aborda les régions jusque-là purement pastorales du Nahr-Ouassel et du Sersou. Dans le département de Constantine, le principal contingent fut fourni par les plateaux de Sétif et de Constantine ; quelques centres furent créés entre Sétif et Batna. L'administration algérienne reprit aussi, sans grand succès d'ailleurs, le problème si tentant de la colonisation maritime.

Malgré le faible apport de la colonisation officielle, la population française passe de 195.000 âmes en 1881 à 318.000 en 1896 ; dans la même période, la population étrangère s'élève de 181.000 à 218.000 âmes. L'accroissement de la population européenne est dû au développement économique de la colonie et aux excédents de la natalité. Quant à l'accroissement de la population française, il doit être attribué en grande partie à la loi de 1889 sur la naturalisation, qui déclare que l'étranger né en France ou en Algérie devient Français si, à sa majorité, il ne réclame pas la nationalité étrangère ; l'élément national se trouve ainsi accru chaque année de plusieurs milliers d'unités ; en 1896, on compte déjà 50.000 naturalisés. A partir de 1896 également, le nombre des Européens nés en Algérie l'emporte sur celui des immigrés : c'est une importante étape dans la voie de la formation d'un peuple algérien. Quant à la population rurale, elle passe de 146.000 à 199.000 âmes.

Le grand événement économique de cette période, c'est la constitution du vignoble algérien. Son développement est dû à diverses causes, en particulier à la crise phylloxérique en France, qui provoqua une émigration des paysans du Midi.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'Algérie trouvait enfin dans la vigne une culture riche parfaitement adaptée à son climat, qui permettait au petit colon de vivre avec une concession d'étendue restreinte, au grand colon de réaliser avec un outillage perfectionné des bénéfices considérables. La production du vin étant devenue dans la métropole insuffisante pour les besoins de la consommation et de l'exportation, la colonie vint combler le déficit. Le mouvement de plantation du vignoble fut surtout intense de 1880 à 1888 ; l'Algérie, qui avait 23.000 hectares de vignes en 1880, en avait 103.000 en 1888 ; ensuite le mouvement se ralentit et en 1896 on recensait 123.000 hectares. La création du vignoble algérien est le plus grand fait de toute l'histoire économique de l'Algérie. Les efforts des services administratifs officiels, si ingénieux qu'ils aient été, furent moins efficaces que l'attrait d'une culture rémunératrice pour déterminer l'afflux des hommes et des capitaux.

Le premier réseau de chemins de fer s'achève pendant cette période, et un nouveau programme est tracé par une loi du 18 juillet 1879. En 1886, la ligne Alger-Constantine est terminée ; la grande ligne parallèle au littoral, prévue par le décret de 1857, et qui dès 1881 avait été prolongée jusqu'à Tunis, est solennellement inaugurée en avril 1887. Puis c'est le tour des lignes Ménerville-Tizi-Ouzou (1888), Constantine-Biskra (1888), Souk-Ahras-Tébessa (1888), Beni-Mansour-Bougie (1889). Dans l'Algérie occidentale, la ligne d'Arzew atteint Aïn-Sefra en 1887, celle de Mostaganem à Tiaret est achevée en 1889, celle de Bel-Abbès à Tlemcen en 1890. Au total, le réseau des chemins de fer algériens passe de 1.573 kilomètres en 1881 à 2.965 kilomètres en 1892 ; il a presque doublé et on devine quelle impulsion cette construction des voies ferrées donne à l'Algérie, désormais pourvue de ses artères essentielles. Mais, après 1892, le mouvement s'arrête et jusqu'en 1896, une seule ligne d'intérêt général est en construction, celle d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Rezg (85 kil.).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

VI

Cependant l'Algérie prenait une importance et une signification nouvelles en raison de la reconstitution de l'empire colonial de la France, qui s'effectuait à cette époque. Le 12 mai 1881, le traité du Bardo, complété par le traité de la Marsa (8 juin 1883), plaçait la Régence de Tunis sous notre protectorat. Notre intervention en Tunisie avait eu des causes multiples ; une invasion des Kroumirs, tribu de la frontière tunisienne, sur notre territoire, contribua à déclencher l'opération. Mais la raison profonde était la nécessité absolue d'éviter le partage de l'Afrique du Nord entre plusieurs puissances européennes, d'étayer l'Algérie sur le protectorat tunisien. « La question tunisienne, disait Jules Ferry, est aussi vieille que la question algérienne. Ce territoire est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison. » C'est notre œuvre algérienne, poursuivie à travers tant de vicissitudes, qui nous donnait sur les pays voisins une sorte de droit de préemption et devait nous conduire en 1912 à Fès comme elle nous avait amenés en 1881 à Tunis.

Dans l'Afrique occidentale, le domaine de la France s'était considérablement étendu. Les États indigènes situés sur les deux rives du Sénégal étaient soumis à notre influence, et en 1895 nous étions entrés à Tombouctou ; nos comptoirs de la Guinée, de la Côte-d'Ivoire et du Dahomey servaient de noyau à des colonies nouvelles. Le Gabon comme le Sénégal devenait le point de départ d'une expansion considérable ; par le Congo et l'Oubangui, des missions s'avançaient vers le Chari, le Tchad et le Nil.

L'idée de rendre effective la jonction entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale par un chemin de fer est fort ancienne ; elle prit corps en 1879 avec les plaidoyers de l'ingénieur Duponchel. Une commission fut réunie au ministère des Travaux publics pour étudier la question ; elle envoya

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

une mission dirigée par le colonel Flatters, qui fut massacrée par les Touaregs du Hoggar (1881).

Ce désastre porta une grave atteinte à notre prestige dans le Sahara et amena un nouveau temps d'arrêt dans la pénétration saharienne ; l'audace de nos adversaires en fut accrue. L'insurrection qui éclata en 1881 dans le Sud-Oranais ne fut d'ailleurs que la suite de celle de 1864, qui ne s'était jamais complètement éteinte. Un marabout appartenant à la famille des Ouled-Sidi-Cheikh, Bou-Amama, établi à Moghrar, poussa les indigènes à la révolte. Le 14 mai, Bou-Amama courut audacieusement jusqu'à la limite nord des hauts-plateaux, brûlant les chantiers d'alfa de Khalfallah, près de Saïda, et massacrant les travailleurs espagnols. Mais déjà des renforts avaient été expédiés, des décisions énergiques avaient été prises. Le chemin de fer d'Arzew à Saïda fut prolongé jusqu'à Mécheria, sur une longueur de 215 kilomètres ; les ksours furent parcourus et occupés par nos troupes. A la fin de 1881, l'ennemi était rejeté au Maroc. En 1882, l'annexion du Mzab fit disparaître, avec un foyer d'agitation permanente, l'entrepôt où les rebelles s'approvisionnaient d'armes et de munitions. Le général Thomassin reprit les négociations avec la famille de Si-Hamza et parvint à ramener sur notre territoire les Ouled-Sidi-Cheikh Cheraga et la majeure partie des dissidents. En 1885, un poste fortifié, destiné à surveiller Figuig, fut créé à Djenien-bou-Rezg et le chemin de fer atteignit Aïn-Sefra en 1887.

Le 5 août 1890, une convention avait été signée, qui partageait entre la France et l'Angleterre une partie des territoires sahariens et soudanais. Par cette convention, « le gouvernement de S. M. Britannique reconnaissait la zone d'influence de la France au Sud de ses possessions méditerranéennes jusqu'à une ligne de Say sur le Niger à Barroua sur le Tchad. » Si nous voulions tirer parti de cette convention, la première chose à faire était de prendre possession des oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt, afin

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'assurer la tranquillité définitive de l'Algérie et sa prééminence dans le Sahara. C'était l'opinion de M. Jules Cambon, mais il ne parvint pas à faire partager cette manière de voir par le gouvernement de la métropole. On se contenta de créer en 1891 un poste permanent à El-Goléa et d'augmenter nos forces militaires dans le Sud. En 1892, on songea à reprendre avec Si-Kaddour et les Ouled-Sidi-Cheikh la politique qui nous avait jadis donné le sultanat d'Ouargla. Quelques caravansérails fortifiés ou bordjs, Fort-Lallemand, Fort-Miribel, Fort-Mac-Mahon furent créés au delà de la limite extrême de notre occupation, comme gîtes d'étape et points d'appui en vue d'une marche sur Insalah. MM. de La Martinière et N. Lacroix, par ordre de M. Jules Cambon, publièrent des *Documents sur le Nord-Ouest africain* qui constituaient une sorte de dossier des affaires concernant l'Ouest et le Sud-Ouest de l'Algérie. Ainsi se trouvait préparée l'œuvre d'expansion qui s'effectuera dans la période suivante. A ce point de vue comme en ce qui concernait l'administration générale, M. Jules Cambon avait amené l'Algérie en vue de la terre promise.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE V

L'Algérie depuis 1896 (1)

I

C'est de 1896 à 1902 que l'Algérie a reçu son organisation administrative actuelle. Après de nombreuses oscillations et des essais qui ne furent pas toujours heureux, on a adopté la solution d'une large décentralisation, permettant à l'Algérie de s'intéresser à la gestion de ses propres affaires et de les diriger, sous le contrôle de la métropole, dans une assez large mesure.

Depuis 1896, l'Algérie a eu comme gouverneurs généraux MM. Lépine (1897), Laferrière (1898), Jonnart (1900), Révoil (1901), Jonnart (1903), Lutaud (1911), Jonnart (1918), Abel (1919), Steeg (1921), Viollette (1925), Bordes (1927).

Au moment où M. Laferrière fut nommé gouverneur général, un certain malaise pesait sur l'Algérie. Des troubles antisémites avaient éclaté dans différentes villes et avaient eu à Alger un caractère particulièrement sérieux. Comme il arrive toutes les fois que les éléments non musulmans donnent le spectacle du désordre et de l'anarchie, le monde indigène commença à s'agiter et, en avril 1901, le village de

(1) Outre les ouvrages cités au chapitre précédent, notamment DE PEYERIMHOFF, JULES CAMBON, BERNARD et LACROIX, voir RAYMOND AYNARD, *L'œuvre française en Algérie*, Paris, 1912. — V. PIQUET, *La colonisation française dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1912. — AUGUSTIN BERNARD, *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, Paris, 1926. — Voir aussi les *Exposés de la situation générale de l'Algérie* (annuels), les *Procès verbaux des Délégations financières et du Conseil supérieur*, les *Rapports sur le budget de l'Algérie*, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Margueritte, près de Miliana, était pillé par une bande d'indigènes excités par un fanatique.

La première tâche du gouverneur fut de rétablir l'ordre matériel et de ramener le calme dans les esprits. Mais, pour détourner les Algériens des agitations stériles de la rue, il fallait donner un aliment à leur activité. Le régime des rattachements, universellement condamné, fut supprimé par le décret du 31 décembre 1896, qui organisa les pouvoirs du gouverneur dans des conditions analogues à celles du décret de 1860. Le gouverneur redevenait vraiment le chef de l'administration algérienne ; son autorité s'exerçait désormais sur tous les services, sauf la justice, l'instruction publique et les douanes. Cette réorganisation fut consolidée par les décrets du 23 août 1898, qui précisèrent les pouvoirs du gouverneur, réorganisèrent le Conseil supérieur et créèrent une assemblée nouvelle, les Délégations financières algériennes, recrutée à peu près exclusivement par l'élection.

La loi du 19 décembre 1900 investit ces deux assemblées du droit de voter le budget sous le contrôle du gouvernement métropolitain et sous le regard du Parlement. Un budget spécial fut institué, dans lequel les dépenses sont divisées en dépenses obligatoires et dépenses facultatives. L'Algérie, dotée de la personnalité civile, put désormais contracter des emprunts. Enfin la loi du 24 décembre 1902 érigea les territoires du Sud en unité administrative distincte de l'Algérie, ayant la personnalité civile et un budget autonome. Tel est le système actuel, dont le fonctionnement sera décrit plus loin.

Ce fonctionnement, à l'expérience, s'est montré assez satisfaisant. Depuis 1900, on s'est efforcé, tout en maintenant les droits de souveraineté imprescriptibles de la métropole, de doter la colonie du régime administratif qui lui convient. Au lieu d'une transplantation en quelque sorte mécanique des organes et des règlements de la métropole, on s'est proposé d'adapter ces organes et ces règlements. Le but final à atteindre est bien que les Algériens, colons

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et indigènes, se rapprochent de nous par la langue et les institutions, par la communauté d'idéal politique et social : il faut donc tendre vers l'assimilation. Mais il faut écarter résolument l'application des lois françaises toutes les fois qu'elles ne répondent pas aux mœurs et aux besoins du pays ; on ne saurait soumettre immédiatement et intégralement des populations si éloignées de notre civilisation à une législation bonne pour la France et les Français du XX^e siècle. L'Algérie ne sera pas moins française parce que, pour autoriser un déclassement forestier de 25 ares, il ne sera plus nécessaire de provoquer un décret en Conseil d'État.

Dans un pays neuf, qui évolue vite, l'organisation administrative doit être assez souple pour suivre cette évolution, et il n'y a pas lieu de s'étonner que de fréquentes modifications soient nécessaires. Les Algériens voudraient voir élargir les franchises qui leur ont été conférées par les décrets de 1898 et par la loi de 1900. Le Parlement de son côté manifeste parfois encore une tendance à méconnaître les droits qu'il a lui-même reconnus aux assemblées algériennes et à rendre applicables à l'Algérie des lois entraînant des charges financières sans l'avoir consultée.

L'autonomie, au sens vrai du mot, ne peut recevoir en Algérie qu'une application restreinte ; le pays n'a pas en lui-même les éléments d'une existence quasi indépendante comme les grands Dominions anglais. La coexistence des deux populations indigène et européenne en fait une contrée tout à fait à part. L'autonomie aboutirait ou bien à l'oppression des indigènes par une minorité numériquement très faible, ou bien à l'abdication de la France entre les mains des indigènes si on leur conférait les mêmes droits politiques qu'aux Français sans initiation préalable. Le caractère mixte de l'Algérie comporte un régime spécial, qui n'est ni l'autonomie, ni l'assimilation. Ce qu'il convenait de faire et ce qui a été effectivement réalisé en 1900, c'est une large décentralisation.

L'Afrique du Nord a été une des causes, un des enjeux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et devait être dans la pensée de l'Allemagne un des théâtres de la grande guerre. C'est en Algérie que furent tirés les premiers coups de canon; le 4 août 1914, deux navires de la flotte allemande, le *Goeben* et le *Breslau*, bombardaient Philippeville et Bône. Les Allemands espéraient que ces coups de canon éveilleraient quelque écho dans les montagnes kabyles et qu'une insurrection, à laquelle ils auraient tendu la main, viendrait dès le début de la guerre compliquer notre tâche et entraver la mobilisation du XIX^{e} corps. Il n'en fut rien, et malgré une propagande très active faite avant et pendant la guerre dans les tribus, l'Algérie demeura paisible dans son ensemble. Quelques incidents, qui eurent pour cause première la résistance au service militaire et à l'enrôlement des travailleurs, eurent lieu, notamment chez les Beni-Chougran, entre Perrégaux et Mascara (5 octobre 1914) et dans le Bellezma (11 novembre 1916). Ces troubles furent facilement réprimés. Le banditisme se développa, la guerre ayant amené, en même temps que la diminution des effectifs militaires, la mobilisation d'une partie des autorités de surveillance, mais il ne dégénéra nulle part en soulèvement. Dans l'ensemble, la bonne tenue de l'Algérie pendant la guerre fut remarquable. Seule, la guerre sous-marine, au moyen de laquelle l'Allemagne s'efforça d'entraver le ravitaillement des puissances alliées et finalement de détruire leur marine marchande, rendit très difficiles les relations de l'Algérie avec la métropole et eut sur sa vie économique des conséquences profondes.

La guerre européenne de 1914 fournit en quelque sorte la contre-épreuve de celle de 1870. Tandis que la première avait été suivie d'une insurrection en Algérie, la seconde montra à quel point des indigènes s'étaient rapprochés de nous et considéraient leurs intérêts comme solidaires des nôtres.

L'Algérie n'est pas seulement demeurée paisible pendant la grande crise; elle a fourni à la France un précieux concours. Un décret du 3 février 1912 avait mis en vigueur, parallèle-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment au système des engagements volontaires, un recrutement indigène basé sur le principe de l'obligation du service militaire, obligation tempérée par la faculté de remplacement et la faible proportion des appelés. Au moment de l'ouverture des hostilités, ce système entrait à peine en application. Au cours de la guerre, en même temps que les engagements étaient poussés à outrance, le nombre des appelés était augmenté. En 1917 et en 1918, sous la pression des événements, il fallut recourir à l'appel total des classes et suspendre le droit au remplacement. L'Algérie fournit pendant la grande guerre 173.000 hommes, dont 83.000 appelés ; le chiffre des pertes s'éleva à 25.000 tués ou disparus.

La colonie envoya également pendant la guerre des travailleurs pour les usines de la défense nationale. Ce furent principalement des indigènes originaires de la Kabylie. Déjà, avant la guerre, un mouvement d'émigration vers la France s'était dessiné dans cette région. Dès la fin de 1914, ils s'employèrent dans les usines de guerre ; ils y vinrent d'abord volontairement, puis y furent envoyés par les services du recrutement. Au total, l'Algérie fournit pendant la durée de la guerre 89.000 travailleurs recrutés administrativement ; si on y ajoute les travailleurs libres, on arrive, d'après les estimations les plus dignes de foi, au chiffre de 119.000.

II

La très grande majorité des indigènes algériens s'est donc montrée pendant la guerre non seulement résignée, mais, on peut le dire sans forcer la note, attachée à notre domination. Le loyalisme dont ils ont fait preuve a créé entre eux et nous des liens d'affection et de reconnaissance.

La France n'a jamais pratiqué vis-à-vis des indigènes une politique de pure compression. Sans doute, la longue résistance qu'ils nous ont opposée, les multiples insurrections qui se sont produites ont entraîné des répressions souvent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rigoureuses, qui les ont gravement éprouvés dans leurs personnes et dans leurs biens. La mémoire de ces luttes dans lesquelles se sont heurtés Français et musulmans ne pouvait s'effacer en un jour. Cependant, dès l'époque de la conquête, une véritable fraternité d'armes, fondée sur l'estime réciproque, naquit entre nos officiers et les chefs indigènes ralliés à notre cause, hommes de poudre comme eux. Les bureaux arabes ne bornèrent jamais leur tâche à assurer la tranquillité et à surveiller les intrigues indigènes ; ils cherchèrent de toutes les manières à améliorer la situation économique des populations, à faire progresser leur habitation, leurs cultures, leur élevage. Le souvenir des La Moricière, des Lapasset, des Margueritte et de beaucoup d'autres est encore vivant dans les tribus dont ils ont été les bienfaiteurs. Le Second Empire, oubliant même et dédaignant les colons, mettait les indigènes au premier plan, leur abandonnait toutes les terres, leur offrait la nationalité française. A l'époque de la famine de 1867, les malheureux atteints par le fléau furent généreusement secourus ; le général Liébert avait fondé à cette époque les premières sociétés de prévoyance indigène, qui, remplaçant les anciens silos, fournissaient aux indigènes des grains pour leur nourriture et pour leurs semailles en cas de disette : institution féconde qui s'étendit peu à peu à toute l'Algérie et rendit aux fellahs les plus grands services. Sous la Seconde République, les institutions d'assistance et de prévoyance indigènes furent considérablement développées, notamment par M. Jules Cambon et par M. Jonnart.

Notre politique indigène reposait surtout sur l'utilisation des grands chefs, ce qui était d'ailleurs conforme à la structure antique de la société. Sans doute, les musulmans ont toujours eu des représentants dans les assemblées communales, départementales et coloniales, mais ces représentants étaient en général nommés par l'administration ou élus à un suffrage extrêmement restreint. Le moment était venu de faire un pas en avant et d'associer plus largement les indi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gènes à la gestion des affaires locales. L'Algérie étant désormais appelée à délibérer sur son budget, il était équitable que ce budget fût examiné par des représentants des diverses catégories de contribuables et non des seuls colons. La société indigène, longtemps immobile, et qu'on aurait pu croire figée, évoluait d'ailleurs rapidement. Il convenait de donner aux musulmans algériens toutes les satisfactions légitimes compatibles avec le maintien de notre hégénomie, sans attendre qu'ils les réclamassent avec passion et avec violence.

Le nom de M. Jonnart demeurera attaché à cette évolution de la politique indigène dans un sens libéral. L'institution de la conscription indigène en 1912 avait déjà amené une détente notable du régime dit de l'indigénat et des pouvoirs disciplinaires qui étaient conférés aux administrateurs; on réduisit peu à peu la liste des infractions et le nombre des justiciables du Code de l'indigénat, qui a disparu finalement en 1927. Les impôts spéciaux aux indigènes, dont la réforme avait souvent été projetée, notamment en 1892 et en 1912, furent supprimés par le décret du 30 novembre 1918, qui réalisa l'assimilation fiscale entre les indigènes et les Européens dans l'Algérie du Nord. La loi du 4 février 1919 ajouta encore aux facilités du sénatus-consulte de 1867 pour les indigènes qui voulaient devenir citoyens français; quant à ceux qui préféraient conserver leur statut personnel, cette même loi décida qu'ils seraient représentés dans toutes les assemblées délibérantes de l'Algérie. Le droit de suffrage était considérablement étendu; le nombre des électeurs passait de 15.000 à 103.000 pour les Délégations financières et les Conseils généraux, à plus de 400.000 pour les élections communales. Une loi du 1er août 1918 avait reconstitué les djemaâs dans les communes de plein exercice; un des décrets rendus en application de la loi du 4 février 1919 les réorganisa dans toute l'Algérie. Cette réforme très libérale des djemaâs a donné une satisfaction importante à l'élément indigène ; si l'on veut faire son éducation politique, c'est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par la vie municipale qu'il faut commencer, par la gestion des intérêts locaux qui le touchent le plus immédiatement et qu'il est le plus apte à comprendre.

Les réformes de 1919, qui ont appelé les indigènes à participer dans une mesure beaucoup plus large qu'auparavant à la gestion des affaires de l'Algérie, sont regardées par certaines personnes comme insuffisantes, tandis que d'autres les déclarent dangereuses. Elles semblent répondre assez exactement à ce qui est réalisable dans les conditions actuelles. Sans doute, il est difficile d'adapter des institutions patriarcales, qui ne sont démocratiques qu'en apparence, au régime représentatif. Mais ces inconvénients sont inévitables du moment que nous voulons introduire dans les masses indigènes des principes de liberté et préparer leur éducation politique.

Les revendications des Algériens diffèrent de celles des autres populations indigènes des colonies à notre grand avantage, car ils demandent, non pas à s'affranchir de tout contact avec le peuple colonisateur et à se passer de son concours, mais bien au contraire à avoir les mêmes droits que les Français et à se confondre avec eux sous tous les rapports. La politique indigène que nous avons suivie en Algérie, malgré bien des erreurs et des fautes, n'a donc pas porté de trop mauvais fruits : « Sur la politique indigène, dit M. Jonnart, on ne diffère pas tant sur le fond que sur une question d'opportunité. Une évolution préalable, prudemment dirigée, préparée par le développement économique, intellectuel et social des indigènes, doit conduire à leur émancipation progressive. Il ne faut pas croire le fossé infranchissable ni la conquête morale impossible. Il ne faut pas dédaigner les différences profondes des mœurs et des races, mais il ne faut pas non plus renoncer à faire vivre et prospérer côte à côte des races diverses par l'association des intérêts et le rapprochement des cœurs, ni méconnaître l'idée de justice et d'humanité qui est l'idée maîtresse de notre œuvre de colonisation. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

III

Le ralentissement de la colonisation officielle, si marqué depuis 1891, se poursuit jusqu'en 1902. Une reprise se marque à partir de cette date ; les inquiétudes causées par la naturalisation automatique engagent à renforcer le peuplement français; en même temps, le budget spécial et l'emprunt fournissent les ressources qui manquaient. L'aire du peuplement national s'étend vers le Sud jusqu'à la limite des steppes. Enfin, la législation est remaniée et assouplie.

Le décret de 1878, qui avait si longtemps régi la colonisation, a fait place au décret du 13 septembre 1904, qui admet concurremment quatre modes d'aliénation : 1° la vente prix fixe à bureau ouvert au bureau des domaines du chef-lieu du département ; 2° la vente aux enchères par adjudication publique ; 3° la vente de gré à gré exceptionnellement ; 4° la concession gratuite quand l'intérêt de la colonisation l'exige. Les acquéreurs doivent être Français; ils sont tenus à 10 années de résidence, les deux tiers des lots sont réservés aux immigrants et l'étendue des concessions est portée à 200 hectares. Le décret réalise en somme trois réformes principales : le système de la vente est autorisé, mais non imposé, l'obligation de résidence est portée à dix ans, la surface des lots est augmentée. La vente à bureau ouvert est devenue le procédé normal d'aliénation des terres ; il permet d'acquérir la propriété immédiatement et à des conditions avantageuses. Le système assure le recrutement de colons mieux pourvus de ressources, mieux à même de vaincre les difficultés, plus attachés à la terre en raison des sacrifices qu'ils ont faits. Au point de vue financier, la colonie récupère par la vente une partie de ses dépenses, de plus en plus élevées par suite du prix des terres et du coût des voies d'accès. Cependant, on ne renonce pas complètement à la concession gratuite, qui permet de choisir avec soin

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les colons à installer dans les centres nouveaux et d'exercer sur eux un contrôle plus efficace.

De 1904 à 1927, 237.000 hectares ont été livrés à la colonisation, dont 172.000 vendus et 65.000 concédés gratuitement. Les résultats ont été satisfaisants au point de vue du nombre de propriétés aliénées et des superficies alloties, ainsi que de l'importance des constructions rurales, du cheptel et du matériel agricole. Mais, au point de vue du peuplement rural, le décret de 1904 a eu des conséquences moins heureuses. Des modifications ont été reconnues nécessaires pour obliger l'acquéreur à la résidence personnelle. Ces modifications ont été effectuées par le décret du 9 septembre 1924, qui a porté de 10 à 20 ans la période de résidence obligatoire et de 20 à 40 ans la période pendant laquelle les terres ne peuvent être cédées qu'à des colons français. Enfin la part des Algériens dans les lots de colonisation a été portée du tiers à la moitié : mesure justifiée, mais qui montre que la colonisation officielle, dont le but était d'attirer des immigrants français, des familles métropolitaines, tend à changer de caractère et touche à sa fin, au moins dans ses méthodes actuelles.

C'est ce que prévoyait en 1906 M. de Peyerimhoff dans sa remarquable enquête sur la colonisation officielle, qui au bout d'un certain temps, doit disparaître et céder la place à la colonisation libre : « Le nouveau peuple, disait-il, est encore dans la période de formation, il a la brève et unique plasticité des organismes jeunes ; sa masse n'est pas telle qu'on ne puisse encore agir fortement sur sa composition et ses allures ; les unes et les autres, l'expérience le prouve, seront fixées dans quelques dizaines d'années et il sera trop tard pour y rien changer. »

Des trois opérations nécessaires à la création d'un centre de colonisation : constitution du périmètre, aménagement du centre, peuplement du village, c'est, contrairement à ce qu'on imagine, cette dernière qui est encore la moins difficile. Sans parler des Algériens fils de colons, la France, malgré

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ses conditions démographiques actuelles, peut fournir facilement à l'Algérie les quelques centaines de familles, les quelques milliers d'individus qu'elle pourrait absorber tous les ans. Mais l'aménagement des centres est devenu très coûteux, par suite de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux, et de l'énorme plus-value de la propriété foncière. Surtout, il devient de plus en plus difficile de se procurer des terres. Quelques centres ont encore été peuplés ou agrandis depuis 1919, mais beaucoup de projets de villages qui avaient été envisagés avant 1914 et dont la réalisation avait été ajournée pendant la guerre ont dû être abandonnés. Sur bien des points, l'administration ne peut plus que s'efforcer d'ouvrir à l'initiative privée de nouvelles régions par la création de voies d'accès, l'installation de hameaux ou de petites agglomérations. Ce n'est pas à dire que l'intervention de l'État ne demeure nécessaire, mais cette intervention affectera désormais des modalités nouvelles ; il lui appartiendra de doter et de gérer une caisse de colonisation, d'organiser le crédit à long et à moyen terme, de dégager les terres disponibles et de les revendre avec des facilités de paiement. Peut-être n'est-il pas impossible aussi, comme le propose le Comité Bugeaud, d'amener les colons bourgeois à s'entourer de familles d'ouvriers agricoles d'origine française qui, sans remplacer la main-d'œuvre indigène, constitueront un précieux appoint, aussi bien au point de vue technique qu'au point de vue national.

Le peuplement rural a toujours paru aux vieux Africains le seul moyen d'assurer notre suprématie d'une manière durable par la prise de possession effective du sol. Un pays finit toujours par appartenir à celui qui y cultive la terre. Si nous voulions être dans l'Afrique du Nord autre chose que des passants dont le sable aurait bientôt effacé les pas, notre devoir primordial était d'y implanter une population rurale française aussi nombreuse que possible. A travers bien des erreurs et bien des vicissitudes, la colonisation officielle a finalement atteint ce but.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le problème foncier n'est toujours qu'incomplètement résolu, peut-être parce qu'il ne comporte pas de solution absolue. Après l'échec des lois de 1873 et de 1887, la loi du 16 février 1897, supprimant les procédures d'ensemble créées par la loi de 1873, ne laissa subsister qu'une procédure de purge partielle, dont tout propriétaire ou acquéreur pouvait réclamer le bénéfice et à la suite de laquelle était délivré un titre formant le point de départ absolu de la propriété. En somme, on s'efforçait de rendre possibles les transactions portant sur les immeubles indigènes, mais sans prétendre les faire passer en masse et d'un seul coup sous le régime de la propriété française. La loi ordonnait en outre la reprise des deux premières opérations qu'avait prescrites le sénatus-consulte de 1863, c'est-à-dire la délimitation des tribus et la répartition des terres entre les douars. Cette œuvre est aujourd'hui à peu près achevée dans toute l'Algérie du Nord ; 702 tribus ont servi à constituer 1.189 douars; 17 millions d'hectares ont été délimités, 5 millions d'hectares francisés.

La loi de 1897 n'était, dans la pensée de ses auteurs, qu'une loi provisoire permettant d'attendre la réalisation d'une réforme plus complète. Le rapport de M. Franck-Chauveau à la Commission des XVIII avait conclu à l'application en Algérie du système des livres fonciers ou système Torrens, dont le principal avantage eût été de faciliter les transactions immobilières en leur donnant une base solide et sûre, et de favoriser le développement du crédit immobilier par la création de cédules hypothécaires. Diverses propositions de la loi furent présentées dans ce sens en 1903, 1907, 1919, 1921. Mais il apparut que ce système, excellent dans les pays neufs, ne ferait en Algérie qu'ajouter une nouvelle complication au régime foncier et les assemblées algériennes ne s'y montrèrent pas favorables. Elles demandèrent seulement un certain nombre de modifications à la loi de 1897.

Ces modifications ont été réalisées par la loi du 4 août

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1926, qui a pour objet de rendre la procédure d'enquête partielle plus rapide et moins coûteuse, et de remettre en vigueur les procédures d'ensemble destinées à assurer la constitution de la propriété indigène dans tous les douars où la colonisation a largement pénétré, c'est-à-dire dans ceux où la moitié au moins des surfaces aura fait l'objet d'enquêtes partielles, ou quand la moitié au moins des intéressés le demandera. Même dans ces cas, le gouverneur général reste juge de l'opportunité de la mesure. Cette loi est en un certain sens un retour à la loi tant critiquée de 1873 ; c'est que cinquante ans ont passé depuis et que la transformation de la terre collective en propriété individuelle est maintenant réclamée par les indigènes eux-mêmes ; le droit de veto absolu de l'autorité supérieure introduit d'ailleurs une autre différence.

L'Algérie est entrée, au point de vue économique, dans une ère de prospérité remarquable. Cette prospérité est due aux mesures de décentralisation qui, depuis 1900, ont succédé au régime des rattachements, si nuisible au libre essor de la colonie. D'autres facteurs sont intervenus. Le vignoble, quoique éprouvé par le phylloxéra, qui a nécessité sa reconstitution en plants américains, a continué à donner des bénéfices considérables et ce succès, en ramenant à l'Algérie, considérée jusque-là comme une affaire médiocre, la confiance des hommes et des capitaux, en a entraîné d'autres. L'application des méthodes du *dry farming* à la culture des céréales a transformé les conditions de cette culture. Le tabac, le coton, les primeurs se sont développés ; les exploitations minières ont pris une grande importance. L'Algérie a souffert de la guerre européenne, mais beaucoup moins que la métropole et après la guerre, grâce surtout aux hauts prix des denrées agricoles, elle a repris et accentué sa marche en avant. De grosses fortunes se sont édifiées, la dette hypothécaire a été remboursée, les capitaux ont afflué dans les banques, le bien-être et le luxe ont progressé dans les villes et les campagnes. Malgré quelques très mau-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vaises années dues à des sécheresses, notamment l'année 1920, qui a fait éprouver aux indigènes les affres de la famine et pendant laquelle une grande partie du troupeau a péri, la prospérité s'est maintenue et accrue.

IV

La pénétration saharienne, si longtemps interrompue, marche à pas de géant dans les premières années du XX^e siècle. La période de 1900 à 1912 a été à cet égard absolument décisive. C'est à ce moment que l'empire français d'Afrique s'est véritablement constitué, que ses divers tronçons se sont soudés, que la question saharienne a été réglée, que le problème marocain enfin a reçu la solution qu'exigeaient nos intérêts africains.

Les quarante dernières années du XIX^e siècle avaient affermi notre installation dans le Sud de l'Algérie, mais elles n'en avaient guère étendu les limites. M. Jules Cambon avait préparé la voie à ses successeurs, qui récoltèrent ce qu'il avait semé. Pendant que la mission Foureau-Lamy, reprenant la mission Flatters dans des conditions meilleures et qui assurèrent le succès, réussissait à traverser le Sahara par le pays des Azdjer et aboutissait au Tchad, les oasis du Sud-Ouest étaient occupées à la suite de l'attaque de la mission Flamand, dont l'escorte, commandée par le capitaine Pein, s'emparait d'Insalah en décembre 1899. Une colonne, sous les ordres du colonel d'Eu, acheva la prise de possession du Tidikelt, non sans avoir eu à soutenir un combat acharné dans l'oasis d'Inrar, située à 50 kilomètres d'Insalah. D'autre part, la colonne Bertrand, forte de 2.000 hommes, partie de Duveyrier, occupait Igli sans coup férir. Des forces venues d'El-Goléa et de Géryville convergeaient sur Tabelkoza et Timmimoun, et occupaient le Gourara. Enfin le général Servière recevait la soumission des ksours du Touat et entrait le 30 juillet 1900 à Adrar.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Certaines oasis du Gourara firent appel aux Beraber pour organiser la résistance à notre domination. Les sanglants combats de Sahela-Metarfa (30 août et 5 septembre 1900), de Timmimoun et de Charouin (18 et 28 février 1901) nous montrèrent que notre sécurité de ce côté était loin d'être complète. Cependant, au printemps de 1901, la « question du Touat » proprement dite peut être considérée comme résolue. La prise de possession des oasis ne s'est pas opérée sans d'assez grandes difficultés, les unes inhérentes à l'opération elle-même, les autres résultant d'erreurs de méthode consistant à accumuler inutilement, dans ces régions pauvres, de lourds et onéreux effectifs de troupes régulières, qui ne peuvent y subsister qu'au prix d'énormes sacrifices d'argent et d'animaux. M. Jonnart, lors de son premier séjour à Alger, avait préconisé la formation de forces sahariennes recrutées sur place ; M. Révoil réalisa cette organisation. Un décret du 1er avril 1902 créa les Compagnies sahariennes, qu'on a définies une tribu nomade militairement encadrée. Ces Compagnies, composées d'hommes recrutés parmi les habitants du Sahara et qui, au moyen de la solde qui leur est attribuée, se nourrissent et s'entretiennent eux-mêmes, sont encadrées par un personnel français spécialisé et bien choisi. Elles ont les qualités d'endurance, de sobriété, d'énergie, nécessaires pour mener d'une façon continue la vie nomade du désert, pour rivaliser de hardiesse et de vitesse avec leurs adversaires et pour les dominer grâce à un meilleur armement, à une discipline plus forte, à une direction supérieure.

Si nous avions si longtemps hésité à occuper les oasis, c'était dans la crainte d'ouvrir prématurément la question du Maroc. Cette crainte n'était pas vaine. Dès la conquête des oasis, il devint évident que l'équivoque du traité de 1845 ne pouvait se prolonger sans risques. A ce traité, qui avait résolu le problème des frontières sahariennes en le déclarant inexistant, les faits donnaient chaque jour des démentis pleins de menaces. A l'instigation de M. Révoil,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

un protocole destiné à interpréter le traité de 1845 fut signé à Paris le 20 juillet 1901 et complété par les accords du 20 avril et du 27 mai 1902. Ces conventions organisèrent une politique de collaboration entre la France et le gouvernement chérifien dans les régions frontières. Quoique le Makhzen ne se prêtât que d'assez mauvaise grâce à cette collaboration, les accords conclus par M. Révoil facilitèrent notre progression vers le Sud et le Sud-Ouest ; ils donnèrent plus d'aisance aux mouvements de nos troupes et nous délivrèrent de la préoccupation, si vive jusque-là, que le moindre incident ne fût exploité contre nous auprès du sultan.

Cependant les vols et les agressions contre nos postes et nos convois, enlèvements de troupeaux, assassinats de sentinelles, attentats contre les isolés, se multipliaient d'une manière de plus en plus inquiétante dans la région de la Zousfana. M. Jonnart, replacé à la tête du gouvernement général de l'Algérie en mai 1903, était décidé à mettre un terme à cet état de choses. Il se rendit aussitôt dans le Sud-Ouest ; au cours de sa tournée, le 31 mars, son escorte fut attaquée par les habitants de Zenaga, le principal des ksours de Figuig. Cet incident ne fit que hâter l'exécution des mesures de police prévues. Le 8 juin, le ksar de Zenaga fut bombardé et les habitants demandèrent l'aman. Mais la soumission des sédentaires ne réussit pas à mettre fin aux coups de main des nomades, comme en témoigna l'attaque du poste de Taghit (août 1905).

L'opinion publique s'émut et le gouvernement se décida, sur les instances de M. Jonnart, à confier le commandement de la subdivision d'Aïn-Sefra au général Lyautey, qui s'était déjà trouvé aux prises avec des difficultés analogues au Tonkin et à Madagascar et, y avait fait ses preuves comme organisateur. Bientôt après, on renforça encore la situation du général Lyautey en dotant la subdivision d'Aïn-Sefra d'une organisation autonome. Son chef fut investi de l'autorité directe sur toutes les troupes stationnées dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

son commandement, sous le contrôle du ministre de la Guerre et du gouverneur général.

La guerre coloniale, telle que Lyautey l'a pratiquée pendant sept ans en Algérie et l'a poursuivie au Maroc, est moins une guerre qu'une pénétration pacifique, où la manifestation de la force permet d'en éviter l'emploi. L'action politique précède, accompagne et suit l'action militaire. La conquête à faire, ce n'est pas celle du territoire : c'est celle des populations qui y vivent. Le poste qui abrite un marché et la patrouille de goumiers qui nettoient la piste ont une action plus efficace que la colonne qui fait le vide et qu'on oublie dès qu'elle est passée. Le marché se complète par l'infirmerie et l'influence du médecin est inséparable de celle du soldat. C'est la doctrine de l'action régionale, où les opérations militaires sont rares, énergiques sans doute, mais brèves, et où les actions politiques, économiques et médicales sont permanentes et progressives.

La rénovation des méthodes ne va pas sans une adaptation de l'outil. Les colonnes passaient et ne pacifiaient pas ; les troupes, dispersées ensuite dans les postes, y menaient une déprimante vie de garnison. Il fallait rendre à ces forces, calquées sur le modèle des troupes françaises et façonnées en vue de la guerre européenne, les caractéristiques des troupes d'Afrique, diminuer leurs besoins, alléger leurs convois, les doter d'éléments légers, aussi mobiles que l'adversaire. Il fallait les convaincre que, suivant le mot de Lyautey : on se garde par le mouvement, et les organiser en conséquence. Bugeaud avait eu ses zouaves et ses turcos : Lyautey eut ses goums, ses groupes francs, ses compagnies de légion montée, ses pelotons de méharistes. Des groupes mobiles, reliant entre eux leur action et s'appuyant sur un petit nombre de grands postes fortement constitués et ravitaillés, purent désormais atteindre nos adversaires, jusque-là si difficilement saisissables.

Le Sud-Oranais était le point de contact de la pénétration saharienne et de la pénétration marocaine. Dès la con-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quête des oasis, nous avions été amenés à utiliser la ligne de communication naturelle de la Zousfana et de la Saoura pour relier les régions nouvellement occupées au Sud de la province d'Oran. Mais on ne pouvait guère s'établir dans le fossé, c'est-à-dire dans la Saoura, sans être obligé de s'assurer en même temps le talus qui le borde, c'est-à-dire la région des Ouled-Djerir et des Douï-Menia. Aussi, dès son arrivée à Aïn-Sefra, le général Lyautey prépara l'installation, à l'Ouest du Djebel Béchar, d'un poste qui fut créé le 11 novembre 1903 ; il prit le nom de Colomb-Béchar. La constitution de groupes mobiles à action rayonnante dans les nouveaux postes de Colomb et de Forthassa permit de porter la ligne de protection à l'Ouest de la Zousfana et de supprimer progressivement les garnisons échelonnées dans toute la série des postes de la Zousfana. Une action politique incessante s'exerçait en même temps sur les groupements de la frontière et amenait les Douï-Menia et les Ouled-Djerir à accepter notre juridiction. Les Beni-Guil se soumirent à leur tour et en 1904 un poste destiné à les protéger fut créé à Berguent, point d'eau situé dans l'Oued Charef, à 4 kilomètres de Ras-el-Aïn. En 1905 et en 1906, des opérations de police, conduites avec autant de bonheur que d'activité, améliorèrent notablement la situation dans le Sud-Oranais. Le chemin de fer du Sud-Ouest, poussé avec activité, atteignait Djenien-bou-Rezg en 1900, Beni-Ounif, à 4 kilomètres de Figuig, en 1903, Colomb-Béchar en 1905. Ainsi, depuis 1900, en l'espace de cinq ans, nous nous étions installés dans les oasis sahariennes, puis dans la Zousfana et la Souara, et en dernier lieu à l'Ouest du Béchar.

Dans le même temps où le général Lyautey instaurait la paix française dans les confins algéro-marocains, le colonel Laperrine la faisait régner dans l'immense Sahara. La pénétration saharienne eut la même fortune que la pénétration marocaine : l'homme qu'il lui fallait ne lui fit pas défaut. De même que Lyautey avait adapté aux circonstances la doctrine de Bugeaud, Laperrine accommoda les méthodes de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Lyautey aux nécessités sahariennes. La mobilité, recommandable dans le Sud-Oranais, est plus indispensable encore dans le vrai Sahara et s'y entend d'une façon plus absolue. L'occupation des oasis sahariennes s'était faite avec un grand appareil militaire : la conquête du Sahara central fut obtenue par une poignée d'hommes. Dès que notre installation à Insalah fut consolidée, les investigations des officiers se portèrent sur le massif de l'Ahaggar. Au printemps de 1902, le lieutenant Cottenest, envoyé à la poursuite d'un rezzou de Touaregs qui avait dévalisé quelques indigènes du Tidikelt, fut attaqué à Tit par 300 Touaregs qu'il mit en fuite après leur avoir infligé de grosses pertes. Ce combat de Tit eut un très grand retentissement dans tout le Sahara. L'attitude à la fois bienveillante et ferme de Laperrine fit le reste et amena la soumission des Hoggar, qui étaient jusque-là le groupe réputé le plus hostile à notre domination. Le 20 janvier 1904, l'amenokal Moussa-ag-Amastane vint à Insalah faire sa soumission, s'engageant à « rendre les pistes du pays si sûres qu'un esclave portant de l'or sur sa tête pourrait traverser le Hoggar en toute tranquillité. » Ainsi la question Touareg, ouverte depuis quarante ans et pour laquelle tour à tour Duveyrier, Polignac, Flatters, Foureau et Lamy avaient préconisé les solutions les plus opposées, se trouvait, à la première tentative de Laperrine, conduite à son dénouement.

Dans le Sahara oriental, les Touaregs Azdjer restèrent plus longtemps rebelles à notre influence et les résultats obtenus furent moins complets. Cependant la reconnaissance de Djanet par le capitaine Touchard et les campagnes d'apprivoisement de Laperrine réussirent, malgré les difficultés suscitées par les agents ottomans de Ghat, à nous ramener une grande partie des tribus, dont le territoire fut parcouru en tous sens par nos Sahariens, appuyés sur les postes de Fort-Flatters (Temassinine) et Fort-Polignac. De ce côté, la limite de la zone d'influence française était déterminée par les conventions franco-anglaises du 14 juin 1898 et du

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

26 mars 1899. Les oasis de Ghadamès et de Ghat étaient placées dans la zone tripolitaine et pénétraient dans notre territoire comme deux antennes gênantes, mais le tracé nous réservait la plupart des terrains de parcours des Azdjer avec les principaux points d'eau. En 1902, l'Italie, héritière éventuelle de la Tripolitaine, adhéra à l'arrangement franco-anglais.

De toutes parts, le Sahara et ses habitants étaient enserrés dans les mailles de notre réseau. Notre installation au Touat, succédant à notre entrée à Tombouctou, était bientôt suivie de l'occupation d'Agadès. Le 18 avril 1904, Laperrine, parti d'Insalah avec un petit détachement de méharistes, rencontrait à Timiaouine, dans l'Adrar des Ifoghas, une reconnaissance venue de Bourem et rendait sensible par cette jonction la pacification du Sahara central. Une décision ministérielle du 7 juin 1905, suivie d'un arrangement du 20 juin 1909, traça la limite entre l'Algérie et le Soudan ; partant du Hoggar, elle aboutit d'une part à l'Atlantique au cap Noun, d'autre part à la frontière tripolitaine près de Ghat. Cette limite bien entendu n'est pas et ne saurait être une barrière ; de nombreuses jonctions furent réalisées entre les troupes soudanaises et algériennes, et de plus en plus fréquemment les officiers des deux territoires des Oasis et du Niger se réunirent pour l'étude des questions qui nécessitaient une entente. Avec de faibles escortes, des voyageurs et des savants purent se rendre sans être inquiétés d'Alger à Tombouctou.

La question de la pénétration saharienne étant ainsi réglée, c'est vers les territoires beaucoup plus intéressants qui s'étendent à l'Ouest de l'Algérie qu'il nous fallait reporter nos regards. L'acte d'Algésiras, du 7 avril 1906, avait d'ailleurs reconnu « la situation spéciale faite à la France au Maroc par la contiguïté sur une vaste étendue de l'Algérie et de l'empire chérifien, et par les relations particulières qui en résultent entre les deux pays limitrophes. » Par ces dispositions, la portée des accords de 1901 et de 1902 se trou-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vait sensiblement accrue. L'Algérie pouvait tirer de la situation nouvelle une amélioration notable de sa position vers l'Ouest. Elle s'y employa avec succès de 1907 à 1910.

M. Jonnart estima que, pour y parvenir, l'unité d'action politique et militaire était indispensable et proposa de confier au général Lyautey le commandement de la division d'Oran, en même temps qu'il resterait à la tête du territoire d'Aïn-Sefra. Toute une série de vexations et de mauvais procédés de la part des autorités chérifiennes rendirent nécessaire l'occupation d'Oudjda, qui fut effectuée le 29 mars 1907. Cette occupation ne donna pas les résultats qu'on aurait pu en attendre en raison des restrictions qui y furent apportées, la colonne expéditionnaire ayant reçu l'ordre de ne pas dépasser un rayon de 10 kilomètres autour de la ville. M. Jonnart réclama en vain l'occupation de Cheraâ pour contenir les populations voisines, et l'agitation croissante aboutit à une violation du territoire algérien dans la région du Kiss. Il fallut se décider à intervenir chez les Beni-Snassen ; l'opération, remarquablement conduite par le général Lyautey, aboutit en quelques semaines à la soumission de 30.000 Berbères.

L'affaire des Beni-Snassen était à peine terminée que, pour la première fois depuis 1903, la situation de l'Extrême-Sud redevenait inquiétante. Au cours de l'année 1908, des harkas considérables, fanatisées par des marabouts, se rassemblèrent au Tafilelt et vinrent nous attaquer dans le Sud-Oranais; la riposte à leurs agressions nous conduisit sur le Haut-Guir. La harka fut repoussée près du ksar de Bou-Denib, où une garnison fut laissée ; le 1er septembre, dans un blockhaus voisin du ksar, 75 hommes, commandés par le lieutenant Vary, se défendirent héroïquement pendant dix-huit heures contre les attaques furieuses de 20.000 Marocains. Quelques jours après, la colonne Alix mettait la harka en pleine déroute à Djorf et la poursuivait jusqu'à Toulal. Cette victoire arrêta le mouvement de guerre siante qui avait précipité sur nous les Beraber et laissa aux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

indigènes une très vive impression de terreur et de découragement. Le sentiment de force irrésistible qu'avait donné aux Marocains la défaite des harkas de 1908 fut malheureusement un peu atténué par l'affaire d'Anoual, où une de nos reconnaissances subit le 1er décembre un échec qui nous fut infligé par les Aït-bou-Chaouen.

L'effort militaire que ce soulèvement, succédant à celui des Beni-Snassen, avait rendu nécessaire, montrait que, sur toute la frontière algéro-marocaine, du Kiss au Guir, une grande vigilance était plus que jamais indispensable. D'autre part, la crise dynastique qui opposait au sultan Abd-el-Aziz son frère Moulay-Hafid ébranlait tout le Maroc. Enfin, notre corps de débarquement en Chaouïa soutenait de son côté une lutte sévère. La question du Maroc se posait dans son entier et entrait dans une phase nouvelle. Le gouvernement décida de confier au général Lyautey la direction et la responsabilité de toute la zone algéro-marocaine et le 19 mai 1908, il fut investi de la charge de haut-commissaire du gouvernement dans les confins. Quelques mois après, il adressait au président du Conseil un programme complet d'organisation, destiné à assurer d'une façon définitive la protection de la frontière algérienne, la sécurité de ses abords, l'innocuité des foyers d'agression voisins.

La période qui va de la fin de 1908 au mois de mai 1910 est une période d'attente. Elle fut d'ailleurs amplement mise à profit pour consolider les résultats acquis, apprivoiser les indigènes, les habituer à notre contact, en faire sentir les avantages à ceux que nous avions sous la main, y préparer ceux qui ne nous connaissaient pas encore. C'est ainsi qu'entre la défaite des harkas et les opérations du printemps de 1910, des zones nouvelles furent acquises sans coup férir à la sécurité et à la pacification. Dans le Nord, le commandant Féraud entrait en relations avec les populations du massif montagneux situé au Sud d'Oudjda. Le ksar d'Aïn-Chaïr se ralliait entièrement à notre cause. Les postes de Bou-Anan et de Bou-Denib rassuraient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et apprivoisaient graduellement les ksours de l'Haïber et du Haut-Guir, rayonnaient sur les hammadas environnantes, y poursuivaient les djichs et les rezzous. Les populations les plus farouches prenaient confiance et entraient en relations avec nous. Au printemps de 1920, le sud de l'amalat d'Oudjda et le nord du Haut-Guir étaient gagnés à notre influence jusqu'au voisinage de la Moulouya.

Un nouveau pas en avant fut alors accompli ; les mouvements combinés de nos détachements de Bou-Denib, Colomb, Berguent et Oudjda mirent à la raison des tribus qui manifestaient encore des sentiments hostiles. Pendant que le général Alix et le colonel Strasser, opérant à l'Ouest d'Anoual, châtiaient les Aït-bou-Chaouen et les Aït-Hammou, le général Lyautey et le colonel Féraud, poursuivant l'application de l'accord de 1902, qui prévoyait l'établissement de marchés à El-Aïoun-Sidi-Mellouk et à Debdou, occupaient Taourirt, carrefour de routes conduisant à Debdou, à Melilla et d'autre part à Taza et à Fès. Le colonel Féraud entreprenait une série d'opérations en éventail dans la plaine de Tafrata ; le 10 juillet 1910, deux fractions de la tribu des Beni-bou-Yahii nous attaquaient au gué de Moul-el-Bacha ; mais, peu après, elles venaient à récipiscence et payaient l'amende qui leur était imposée.

L'occupation de Taourirt nous permettait d'étendre sur la Basse-Moulouya, depuis la mer jusqu'à Guercif, la même surveillance que la colonne Alix et nos postes du Guir venaient d'exercer sur la moyenne Moulouya. Ainsi, la question des confins algéro-marocains s'était trouvée ramenée successivement d'Insalah à Figuig, de Figuig à Oudjda. Du Nord au Sud, l'Algérie se trouvait couverte par une zone acquise à la sécurité, grâce à l'action combinée de notre politique et de nos armes. Ces opérations consacraient la supériorité des méthodes inaugurées sept ans auparavant dans le Sud-Oranais et dont il faut rapporter l'honneur au général Lyautey et au gouverneur Jonnart, qui s'était efforcé de faciliter en toutes circonstances la tâche de son collaborateur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'anarchie grandissante qui ruinait rapidement l'autorité du sultan précipita au Maroc le cours des événements. Le 27 avril 1911, Moulay-Hafid, assiégé dans Fès par les tribus en révolte, adressait un appel à la France et demandait que nos troupes vinssent le secourir dans la capitale. La colonne expéditionnaire du général Moinier, partie de Casablanca, arriva à Fès le 21 mai. Le 30 mars 1912, Moulay-Hafid signait le traité qui plaçait le Maroc sous notre protectorat, et le 2 avril 1912, le général Lyautey était nommé résident général de France au Maroc ; il devait le rester jusqu'au 11 octobre 1925.

L'Algérie a joué un rôle considérable dans le développement et l'organisation de notre empire nord-africain. Elle a servi de pépinière et d'école à cet admirable corps d'officiers des affaires indigènes qui seconda si efficacement l'effort de nos troupes. Elle a pris largement sa part dans la conquête, la pacification et la colonisation du Maroc. C'est surtout dans ses confins de l'Ouest que la colonie fut à la peine et à l'honneur. Sans elle, sans l'œuvre patiente accomplie pendant des années dans la région algéro-marocaine, l'établissement du protectorat français au Maroc n'eût pas été possible. C'est à l'Algérie encore qu'on fit appel en 1918 au moment des événements du Tafilelt, et en 1925 lorsque l'insurrection d'Abd-el-Kerim fit courir à l'Afrique du Nord le péril le plus grave qu'elle ait connu depuis Abd-el-Kader.

Au Sahara, la situation générale ne se modifia pas sensiblement de 1910 à 1914, et la tranquillité fut aussi parfaite que le comportaient le caractère du pays et celui des habitants. Pendant la guerre italo-turque, nous occupâmes Djanet sans difficulté en 1911 et nous étendîmes notre prise de possession jusqu'aux limites fixées par l'arrangement de 1899.

Pendant la guerre européenne, l'influence turco-allemande, appuyée sur le senoussisme, nous créa sur toute la frontière orientale de graves embarras. A la fin de 1915, les tribus Azdjer se soulevèrent ; Djanet, assiégée par une harka, succomba, fut reprise, puis évacuée en juillet 1916.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Quelques mois après, un repli plus général parut s'imposer et Fort-Polignac fut abandonné. Le 1er décembre 1916, le Père Charles de Foucauld, l'illustre explorateur du Maroc, qui s'était fait ermite au Sahara, était massacré par une bande senoussiste venue de Tripolitaine. Son prestige et son dévouement semblaient devoir garantir contre un pareil attentat cet homme admirable, qui fut un savant, un patriote et un saint et qui mourut en martyr pour son pays et pour sa foi. Les Hoggar, impressionnés par cet événement et par les succès senoussistes en pays azdjer, entrèrent à leur tour en dissidence. A l'autre extrémité du désert, un Touareg de l'Aïr, Kaoussen, assiégeait notre poste d'Agadès. Le Sahara tout entier semblait nous échapper.

Pour remédier à ce péril, on fit appel au général Laperrine, qui avait été le pacificateur du Sahara et auquel une décision du 12 janvier 1917 donna autorité sur l'ensemble des territoires sahariens de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Afrique Occidentale. A quatorze ans d'intervalle, le même chef et les mêmes méthodes produisirent les mêmes résultats. Une situation qui paraissait profondément troublée se rétablit avec une surprenante rapidité. Laperrine mit Fort-Flatters en état de défense, conserva Fort-Motylinski et fit démentir énergiquement les bruits d'abandon du Tidikelt. Le capitaine Depommier rentra à Djanet et obtint la soumission des Azdjer. Il ramena Moussa-ag-Amastane, dont la fidélité avait été un instant ébranlée ; l'influence et les négociations de l'amenokal aboutirent bientôt à la soumission des Hoggar. La garnison d'Agadès fut débloquée et l'Aïr se soumit également.

Dès la fin de 1917, le Sahara et ses habitants n'inspiraient plus d'inquiétudes. L'année 1918 marqua la fin de l'agitation que la guerre y avait fait naître et la situation redevint tout à fait comparable à celle qu'elle était en 1914. Dans l'Est, une rectification de frontière fut consentie au profit de l'Italie par l'accord du 12 septembre 1919, mais Djanet nous fut néanmoins conservé. La question du Sahara central

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

n'est plus qu'une question de police locale, pour laquelle nous disposons, avec les Compagnies sahariennes, d'un outil parfaitement adapté au milieu. Reste le Sahara occidental, où il conviendrait de régler au plus tôt la question du Tafilelt, car c'est là que se concentrent et se ravitaillent tous les pillards. L'insécurité va croissant dans la région de Colomb-Béchar, où les attentats se sont multipliés et aggravés. Le 8 décembre 1928, trois automobiles de l'armée furent attaquées près de Taghit ; les officiers qui, les occupaient, parmi lesquels le colonel Clavery, chef du territoire d'Aïn-Sefra, furent tués. Seule l'occupation du Tafilelt mettra fin à cet état de choses intolérable. Il faut en tout cas confier aux méharistes algériens la police des régions désertiques de l'Ouest, que le Maroc n'est pas en état d'assurer, et leur créer des points d'appui dans la zone que traversent les rezzous pour se rendre du Dra au Soudan.

Les progrès accomplis depuis le début du xx^{e} siècle dans les moyens de communication ont transformé le problème des relations transsahariennes. La télégraphie sans fil assure la liaison entre les postes, leur permet de se communiquer les renseignements et de se prêter un mutuel appui. L'automobile et l'avion, en attendant le chemin de fer, suppriment l'obstacle saharien par la rapidité de son franchissement et opèrent peu à peu la jonction effective de nos possessions nord-africaines et intertropicales.

L'Algérie n'est pas seulement désormais un magnifique domaine français, un merveilleux réservoir de richesse et d'énergie, c'est aussi un foyer de rayonnement de l'idée française. Elle se trouve, de par sa situation géographique, dans des conditions exceptionnellement favorables pour servir d'intermédiaire entre le monde moderne et l'Afrique encore barbare. La tâche de l'Algérie a grandi avec les ambitions ou plutôt avec les nécessités de notre politique coloniale. La France ne saurait avoir de plus utile auxiliaire non seulement dans son action au Maroc et en Tunisie, mais encore dans la pénétration du centre africain.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LIVRE IV

LA DÉMOGRAPHIE ET L'ORGANISATION

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE PREMIER

Les populations de l'Algérie (1)

I

Des dénombrements de la population ont été effectués en Algérie depuis l'époque de la conquête française, c'est-à-dire depuis un siècle, tous les cinq ans comme en France et en général aux mêmes dates qu'en France. Mais, pendant longtemps, on n'eut pas de données précises sur la population indigène. Même en ce qui concerne la population européenne, les chiffres sont difficilement comparables ; ils ne s'appliquent pas exactement aux mêmes territoires, par suite de l'extension de l'Algérie dans le Sahara ; ils n'ont pas toujours été faits d'après les mêmes règles et les publications qui en donnent les résultats sont imparfaites et incomplètes.

Il n'est pas douteux que la population de l'Algérie s'accroît avec beaucoup de rapidité. De 1886 à 1926, en moins d'un demi-siècle, elle a presque doublé, malgré la guerre européenne qui a ralenti sa croissance. Les dénombrements donnent les chiffres suivants :

1856.....	2.495.761
1866.....	2.921.246
1876.....	2.867.626

(1) *Tableau général des communes de l'Algérie*, Alger, 1927, et les tableaux précédents depuis 1896, qui donnent les résultats des dénombrements quinquennaux. — *Statistique générale de l'Algérie* (annuelle). — V. Demontès, *Le peuple algérien*, Alger, 1906.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1886	3.817.465
1896	4.430.372
1906	5.158.051
1911	5.563.828
1921	5.806.090
1926	6.063.496

Du chiffre de 6.063.496 habitants, qui est celui qu'a fourni le dénombrement du 7 mars 1926 pour la population totale de l'Algérie, si l'on déduit la population comptée à part (armée, élèves internes des lycées et collèges, communautés religieuses, malades hospitalisés, détenus), soit 82.265 individus, il reste pour la population municipale 5.981.231 habitants.

La loi du 24 décembre 1902 a, comme on l'a vu (1), scindé l'Algérie en deux parties très inégales comme surface et comme valeur, avec cette particularité que la partie la moins étendue est de beaucoup la plus importante à tous égards. L'Algérie du Nord, qui est la véritable Algérie, a, pour une superficie de 207.493 kil. c., une population totale de 5.521.271 habitants (population municipale 5.444.361) ; les territoires du Sud, pour 1.987.605 kil. c., ont seulement 542.225 habitants (population municipale 536.870). Dans l'Algérie du Nord, la densité moyenne est donc de 26 habitants au kilomètre carré, dans les territoires du Sud de 0,2.

La presque totalité de la population de l'Algérie, tant indigène qu'européenne, est groupée dans le Tell, dans la zone voisine de la mer, sur l'étroite bande fertile et cultivable qui s'étend en bordure de la Méditerranée. Dans les steppes, la densité de la population est de 1 à 10 ; dans le Tell, elle varie suivant les régions de 11 à 100 et même davantage.

Le département d'Oran a 1.380.801 habitants pour 67.330 kil. c. (densité 20 au kil. c.), celui d'Alger a 1.866.714

(1) Voir ci-dessus, p .6.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

habitants pour 52.661 kil. c. (densité 35), celui de Constantine, 2.273.756 habitants pour 87.502 kil. c. (densité 26). C'est que la densité des départements d'Alger et de Constantine est relevée par l'énorme densité de la population de la Kabylie.

Il existe en Algérie quatre villes comptant plus de 50.000 habitants et 11 villes ayant plus de 20.000 habitants agglomérés. Au premier rang vient Alger, qui compte 226.218 habitants (population municipale : 214.920). Si l'on ajoute à ce chiffre celui de la population des communes de Bouzaréa, El-Biar, Hussein-Dey, Kouba, Maison-Carrée et Saint-Eugène, qui sont en réalité des faubourgs d'Alger, on a, pour l'agglomération algéroise, 273.498 habitants. Alger est la plus grande ville de toute la Berbérie, voire même de tout le continent africain après le Caire et Alexandrie. Les autres villes de plus de 20.000 habitants sont, par ordre d'importance : Oran (150.301 hab., population municipale, 145.183), Constantine (93.733 hab.), Bône (51.895 hab.), Sidi-bel-Abbès (43.148 hab.), Philippeville (29.242 hab.), Mascara (28.033 hab.), Sétif (26.807 hab.), Tlemcen (26.758 hab.), Mostaganem (26.355 hab.), Blida (24.758 hab.).

Les statisticiens comptent d'ordinaire comme population urbaine les localités dont la population agglomérée dépasse 2.000 habitants. Ce critérium est difficilement applicable à l'Algérie, où beaucoup de localités de cette catégorie sont de gros villages ruraux, dans lesquels toute la population vit directement ou indirectement de l'agriculture. On peut cependant noter que la population globale de ces localités, qui sont au nombre de 118 (49 dans le département d'Alger, 31 dans le département d'Oran, 21 dans le département de Constantine, 14 dans les territoires du Sud), s'élève à 1.222.527 habitants, soit 20 p. 100 de la population de la colonie.

La population de l'Algérie est loin de former un tout homogène. Elle se divise en deux groupes principaux, d'une part les indigènes, d'autre part les Européens, qui eux-mêmes se

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

subdivisent en un certain nombre de sous-groupes. Sur les 5.981.231 habitants de l'Algérie (population municipale), on compte 5.147.872 indigènes, dont 532.091 dans les territoires du Sud et 833.359 Européens, dont 4.779 dans les territoires du Sud. Les indigènes forment donc 86 p. 100 du total, les Européens 14 p. 100.

II

Quel était le chiffre de la population indigène en 1830? Nous l'ignorons. Il ne dépassait sans doute pas un million et demi, 2 millions tout au plus. Jusqu'en 1856, seuls les musulmans des villes furent recensés. A partir de 1856, les indigènes des tribus sont compris dans les dénombrements, qui, d'abord assez vagues et seulement approximatifs en ce qui les concerne, sont devenus par la suite beaucoup plus précis. Les tableaux de dénombrement donnent les chiffres suivants :

1856	2.328.091
1861	2.741.541
1866	2.652.072
1872	2.125.052
1876	2.462.936
1886	3.286.821
1896	3.781.622
1906	4.477.788
1911	4.740.526
1921	4.924.938
1926	5.147.872

Toutes réserves faites sur l'exactitude des recensements, la population indigène paraît avoir diminué de 1861 à 1872, période où elle a été éprouvée par le choléra de 1867, qui fit 87.000 victimes, par la famine de 1868 qui fit périr 300.000,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

peut-être même 500.000 indigènes, et par l'insurrection de 1871. En 1872, le nombre des indigènes n'atteignait pas celui de 1856, et déjà les statisticiens bâtissaient des théories sur la loi fatale d'après laquelle les races indigènes disparaîtraient devant les peuples d'une civilisation supérieure. Mais les recensements suivants leur donnèrent un démenti et montrèrent qu'on s'était trop hâté de généraliser. A partir de 1876, la progression des indigènes a été considérable et ininterrompue. L'augmentation est d'environ 200.000 tous les cinq ans. Cette augmentation s'est ralentie pendant la guerre européenne, puis est revenue sensiblement au rythme d'avant-guerre et le gain a été de 222.934 de 1921 à 1926. Il faut se féliciter de cet accroissement, qui prouve que notre domination a été somme toute bienfaisante pour les indigènes, par la cessation de l'état de guerre, la disparition des famines et des épidémies. Quand les autochtones disparaissent devant le peuple colonisateur, ce n'est pas en général sous une prétendue fatalité historique qu'ils succombent, excuse commode pour justifier les plus scandaleux abus de la force. La vraie loi historique et géographique, c'est que les indigènes, mieux adaptés que les Européens au climat et aux conditions de vie, se multiplient plus rapidement qu'eux.

Dans le chiffre de 5.147.872 indigènes que donne le dénombrement de 1926 sont compris 32.492 indigènes marocains et 1.308 indigènes tunisiens. Il faudrait d'autre part ajouter au total environ 35.000 militaires indigènes qui se trouvaient en France ou sur les théâtres d'opérations extérieures, Maroc et Syrie, au moment du dénombrement, et environ 76.000 travailleurs indigènes qui résidaient en France à la même époque.

La densité de la population indigène (24 hab. au kil. c. dans l'Algérie du Nord) se confond à peu près avec la densité totale. Presque tous les indigènes, les trois quarts, se trouvent dans le Tell ; la densité décroît du Nord au Sud, mais la surface de densité relativement élevée est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plus large dans l'Est (département de Constantine), parce que le Tell est plus étendu. Si l'on prend comme limite la courbe de la moyenne 10 hab. au kil. c., elle se tient à 300 kilomètres de la mer au Sud de l'Aurès, puis remonte vers le Hodna et les Zahrez, passe approximativement par Teniet-el-Had, Tiaret, Bel-Abbès et Tlemcen. Les steppes ne peuvent nourrir qu'une faible population. Le département d'Oran a 1.010.693 indigènes (densité 15 au kil. c.), le département d'Alger 1.527.307 indigènes (densité 29), le département de Constantine 2.077.781 indigènes (densité 24). Les territoires du Sud, abstraction faite des oasis, sont presque vides.

Contrairement à ce qui a lieu en Europe, les montagnes, dans l'Afrique du Nord, sont en général beaucoup plus peuplées que les plaines ; elles reçoivent des pluies plus abondantes et surtout elles ont été un lieu de refuge où les populations sont venues se mettre à l'abri des invasions qui ravageaient les plaines. La Kabylie du Djurjura surtout est un véritable paradoxe démographique. C'est une région qui, médiocrement fertile, est prodigieusement surpeuplée. L'arrondissement de Tizi-Ouzou a 459.715 indigènes pour 3.717 kil. c. (densité 123 au kil. c.), et l'arrondissement de Bougie 411.085 indigènes pour 5.484 kil. c. (densité 75). La commune mixte de Fort-National a 67.120 indigènes pour 338 kil. c. (densité 198 au kil. c.) et celle du Djurjura 72.426 indigènes pour 332 kil. c. (densité 218). Si tout le Tell algérien était aussi peuplé, il aurait 50 millions d'habitants. La densité du massif de Fort-National est comparable à celle des régions les plus peuplées de la France et de la Belgique ; or, rien de ce qui constitue la grande industrie : forces motrices puissantes, machines perfectionnées, division du travail, association de capitaux importants, n'existe chez les Kabyles. Les industries embryonnaires qu'ils pratiquent : fabrication de l'huile, du savon, teinture des cuirs et des laines, tissus et poteries, et dont les produits s'ajoutent à ceux de l'agriculture, ne sauraient suffire à les faire vivre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans leurs rudes montagnes. Aussi de tout temps ont-ils pratiqué l'émigration temporaire.

On peut distinguer plusieurs catégories d'émigrants. Il en est qui se livrent au colportage ; ils promènent leur pacotille en Algérie et dans le monde entier ; laborieux, patients, rusés, sobres jusqu'à l'avarice, ils finissent par amasser quelque argent. Ce sont surtout les villages de la rive gauche du Sebaou qui fournissent des colporteurs ; ceux de la rive droite se répandent dans toute l'Algérie comme travailleurs agricoles et vont, suivant la saison, faire la moisson, la vendange ou le piochage de la vigne chez les colons. Enfin un grand nombre de Kabyles viennent en France travailler dans les usines et les établissements industriels. Ce dernier mouvement a commencé en 1907 ; il s'est accentué pendant la guerre et maintenu depuis.

On estime que les indigènes nord-africains, Kabyles pour la plupart, sont en France au nombre de 76.000, dont 33.000 à Paris et dans le département de la Seine, et 43.000 dans les autres départements. Ils sont nombreux dans le nord de la France (Nord et Pas-de-Calais), dans le centre (Lyon, Saint-Étienne, Clermont), dans la région méditerranéenne (Marseille). Le rendement de la main-d'œuvre indigène est des plus médiocres ; seul, son bon marché relatif la rend utilisable, mais, en cas de chômage, ils sont les premiers congédiés. Les Kabyles sont attirés en France par les salaires relativement élevés qu'ils y touchent. Leur émigration n'est pas sans inconvénient pour l'Algérie, dont elle raréfie la main-d'œuvre ; elle apporte, il est vrai, des ressources aux populations indigènes ; il n'est pas interdit d'espérer que ces travailleurs, qui adoptent très vite nos vêtements, notre nourriture, notre genre de vie, prennent aussi un peu de nos idées. Cependant, leur transplantation au milieu des habitants de la métropole ne va pas sans troubles, aussi bien pour eux que pour les populations au milieu desquelles ils vivent. Il ne paraît pas possible d'empêcher cet exode, mais il faut, si l'on veut en diminuer les inconvénients et en accroître les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avantages, s'efforcer de l'organiser, de le contrôler, de le moraliser et de le surveiller, aussi bien dans l'intérêt de l'Algérie que dans celui de la métropole.

Le phénomène de surpeuplement de la Kabylie du Djurjura est unique dans l'Afrique du Nord, et il faut aller jusque dans la Méditerranée orientale, dans le Liban, pour retrouver des faits démographiques du même genre. Cependant les autres massifs montagneux de l'Algérie, l'Aurès, les Maadhid, la région de Médéa, le Dahra, l'Ouarsenis, les Traras sont également marqués par une recrudescence de la densité de la population, bien qu'elle n'atteigne nulle part celle de la Kabylie et ne s'en approche même pas.

La vie urbaine n'est pas très développée chez les indigènes de l'Algérie. Une seule ville, Alger (55.271 indigènes) dépasse le chiffre de 50.000. Puis viennent Constantine (47.086 indigènes), Oran (24.615), Bône (17.505), Tlemcen (15.254), Mascara (14.409), Sétif (14.250), Blida (13.134), Mostaganem (12.100), soit 8 villes comptant plus de 10.000 indigènes; 79 localités ont plus de 2.000 indigènes agglomérés (30 dans le département d'Alger, 14 dans le département d'Oran, 21 dans le département de Constantine, 14 dans les territoires du Sud, renfermant 527.718 habitants, soit 10 p. 100 du total, pourcentage très inférieur à celui de la Tunisie et du Maroc.

Il y a dans ces dernières années une tendance à l'augmentation de la population urbaine indigène par immigration des campagnes vers les villes. Alger a 55.271 indigènes au lieu de 47.086 en 1921, Oran 24.615 au lieu de 20.059, Bône 17.505 au lieu de 13.339. Seule Tlemcen (15.254 indigènes au lieu de 24.482) est en recul sensible. Ce mouvement des indigènes vers les villes n'a d'ailleurs jusqu'ici rien d'excessif ni d'inquiétant.

III

Ce n'est pas seulement la population indigène qui augmente en Algérie ; la population européenne s'accroît aussi

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

très notablement et très régulièrement. Les données qu'on a sur la démographie des Européens sont d'ailleurs beaucoup plus précises que celles que l'on possède sur les indigènes. Les dénombrements donnent les chiffres suivants :

1856	159.282
1866	192.746
1876	344.749
1886	465.375
1896	538.907
1906	680.263
1811	752.043
1921	791.433
1926	833.359

Il n'est douteux pour personne aujourd'hui que les Européens s'acclimatent parfaitement dans toute l'Afrique du Nord, y font souche et s'y enracinent. Il faut cependant distinguer à cet égard suivant les périodes historiques, suivant les groupes de la population européenne et suivant les régions de l'Algérie.

Au début de l'occupation, les cimetières, selon le mot du général Duvivier, furent les seules colonies toujours croissantes de l'Algérie. Pour 1.000 naissances on a, de 1830 à 1834, 1.138 décès ; de 1834 à 1840, 1.428 ; de 1841 à 1850, 1.416 ; de 1851 à 1856, 1.170. Tout compte fait, de 1830 à 1856, le nombre des décès l'a emporté sur celui des naissances (87.000 décès pour 75.000 naissances) et, si la population européenne passa pendant cette période de 602 habitants à 159.282, ce fut seulement grâce à l'immigration ; encore cet accroissement procédait-il par bonds, par secousses et demeurait-il fort irrégulier.

Pendant cette première période, la natalité n'était pas très forte, car la population européenne comprenait un grand nombre de célibataires et se composait d'individus isolés plutôt que de familles. Mais c'est moins l'insuffisance de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

natalité que l'exagération de la mortalité qu'il faut incriminer. L'insalubrité de certaines plaines, notamment de la Mitidja, où étaient groupés la plupart des colons, les difficultés de l'existence, l'ignorance ou la méconnaissance des règles les plus élémentaires de l'hygiène provoquèrent une mortalité considérable, parfois même effrayante. On a souvent cité l'exemple de Boufarik, dont la population à l'origine se renouvela entièrement plusieurs fois. Certaines épidémies, notamment le choléra de 1849, furent également très meurtrières.

A partir de 1856, le nombre des naissances a toujours été supérieur à celui des décès. Pour 1.000 décès, on a, de 1856 à 1862, 1.273 naissances ; de 1862 à 1867, 1.294 ; de 1867 à 1872, 1.081 ; de 1872 à 1877, 1.174. A chaque recensement quinquennal, la population européenne gagne environ 50.000 âmes ; le gain s'élève parfois à 60.000, jamais il ne s'abaisse au-dessous de 40.000. Abstraction faite de l'immigration, le gain est de 8,90 p. 1.000 de 1856 à 1862 ; de 9,25 de 1862 à 1867 ; de 2,90 de 1867 à 1872 ; de 5,93 de 1872 à 1877. C'est que la malaria est mieux connue et mieux combattue, les épidémies moins meurtrières. Par ailleurs, la natalité, fort élevée, atteint et dépasse parfois 36 p. 1.000.

La période qui va de 1876 à nos jours est caractérisée par une régression de plus en plus sensible à la fois des naissances et des décès. De 1877 à 1886, la natalité est encore de 36 p. 1.000 ; de 1887 à 1896, 33 p. 1.000 ; en 1897 elle a été de 28 p. 1.000 ; depuis 1910, la natalité algérienne, jusqu'à nouvel ordre, tend à se fixer aux environs du taux de 24 p. 1.000. Quant à la mortalité, qui était encore de 28 p. 1.000 en 1890, elle est tombée à 20 p. 1.000 depuis 1900, à 17 p. 1.000 depuis 1910. C'est un taux de mortalité plus faible que celui de l'Espagne (22), de l'Italie (20), et très voisin de celui de la France. On ne peut donc plus dire que le climat africain soit mortel pour les Européens. Le paludisme a disparu dans certaines régions, il s'est beaucoup atténué dans d'autres ; la lutte contre la malaria a été scientifiquement organisée,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les foyers repérés, combattus, progressivement éteints ; les emplacements des villages nouveaux sont en général soigneusement choisis au point de vue sanitaire. Dans ces conditions, l'excédent des naissances sur les décès est très notable ; depuis 1905, il a été de 7.000 à 8.000 par an en moyenne, sauf bien entendu pendant la guerre européenne.

Si, au lieu de considérer les périodes de la colonisation algérienne, on envisage les divers éléments qui composent la population européenne, on peut se demander si tous ces éléments ont une égale facilité d'acclimatement. De prime abord, il semble bien que les populations de l'Europe méridionale, Espagnols et Italiens, doivent s'acclimater plus facilement que les Français et les Français, surtout les Français du Midi, plus facilement que les populations de l'Europe septentrionale. Les documents que fournissent à cet égard les statistiques sont fort incomplets. Ils montrent seulement que les divers groupes européens ont en Algérie à peu près le même nombre de naissances que dans leur pays d'origine. En 1906, le taux de natalité des Français (23 p. 1000) était supérieur à celui de la métropole, tout en demeurant très inférieur à celui des autres groupes européens ; le taux de natalité des Espagnols était de 33, celui des Italiens de 35. Depuis lors, il est devenu de plus en plus difficile de distinguer les divers groupes, qui se mélangent de plus en plus. Le taux de la natalité européenne en Algérie (24 p. 1.000) tend à se fixer à un chiffre intermédiaire entre celui de la France (18) et celui de l'Espagne et de l'Italie (30 à 31), avec une tendance à décroître. Pour les décès, la mortalité des Français en 1906 était de 19 p. 1.000, celui des Espagnols 24, celui des Italiens 23. Ici aussi, la distinction est de plus en plus difficile à faire et la mortalité de l'ensemble de la population européenne ne dépasse pas 17 à 18 p. 1.000. En somme, le problème de l'acclimatement peut être considéré comme résolu. Les Européens du bassin de la Méditerranée, Espagnols, Italiens, Maltais, s'enracinent parfaitement bien en Algérie ; les Français sont aussi complètement acclimatés

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

que les populations de l'Europe méridionale, avec lesquelles ils se confondent d'ailleurs de plus en plus par les mariages mixtes

Quant aux différences d'acclimatement suivant les localités, les documents font défaut pour les étudier. Aucune région de l'Algérie, même les régions d'assez grande altitude comme l'Aurès, n'est complètement à l'abri de la malaria. Il est cependant certain que les hauts-plateaux et les régions montagneuses sont plus salubres que les plaines basses et marécageuses du Tell. Le climat continental de l'intérieur, aux froids d'hiver accentués, aux chaleurs d'été élevées mais sèches, est beaucoup plus favorable à la vigueur des individus et à la fécondité des familles que le climat maritime du littoral méditerranéen, où la chaleur s'accompagne d'un état hygrométrique très élevé qui produit parfois chez les Européens un commencement d'anémie tropicale. Dans l'intérieur, un genre de vie plus actif, joint à un climat plus tonique, conserve mieux aux Européens leurs qualités originelles.

D'après le recensement de 1926, sur les 833.359 Européens de l'Algérie, il y en a 828.580 dans l'Algérie du Nord et 4.779 dans les territoires du Sud. C'est dire que presque tous les Européens se trouvent dans les territoires du Nord, où leur densité est de 4 au kil. c.. Mais ce chiffre, donné à titre de simple indication, ne présente guère d'intérêt, car la population européenne est très irrégulièrement répartie à la surface de l'Algérie.

Tout d'abord, les Européens sont presque tous groupés dans la zone où les pluies sont assez abondantes pour que la culture soit possible sans irrigation. Comme la quantité de pluies, toutes choses égales d'ailleurs, va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne de la mer, les Algériens, comme tous les Méditerranéens, se sont groupés au voisinage du littoral. Certaines méthodes de culture, dont l'ensemble constitue le *dry-farming*, ont permis de reculer quelque peu la limite traditionnelle du Tell et de la steppe, et rendu possible l'utilisation agricole par les Européens de régions dont les indi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gènes ne savaient tirer parti que pour l'industrie pastorale et la transhumance. Néanmoins, la partie vivante de l'Algérie demeure et demeurera toujours la zone voisine de la côte.

Dans cette zone tellienne elle-même, le peuplement européen est très irrégulier. Il forme des taches plus ou moins étendues, non une zone continue comme le peuplement indigène. L'action du climat se fait sentir de diverses manières. Certaines régions insuffisamment ou irrégulièrement arrosées, comme la plaine du Chélif et la région de Batna, se montrent peu favorables à la colonisation agricole par suite de leur régime de pluies défectueux. D'autre part, les centres européens voient leur emplacement déterminé par celui des points d'eau, sources ou puits. Quant aux oueds, comme ils ne sont pas navigables, bien loin de grouper sur leurs bords les populations comme dans d'autres contrées, ils les écartent par la crainte des inondations et des fièvres. Ce sont les voies de communication et les chemins de fer qui attirent et groupent les Européens. Contrairement à ce qui a lieu pour les indigènes, les régions montagneuses sont pour eux des pôles de répulsion, d'autant plus puissants qu'ils sont plus difficiles d'accès, plus compacts. Les surfaces rocheuses nues ou recouvertes d'une très mince couche de terre végétale, les surfaces boisées, écartent les unes et les autres des habitants. Le genre de culture comporte un peuplement plus ou moins dense suivant qu'il s'agit de régions irriguées ou de cultures de terre sèche, suivant que l'Européen pratique la culture maraîchère, la culture de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers, ou la culture extensive des céréales avec jachère bisannuelle. Enfin, autour des mines se groupent des agglomérations souvent peu stables et qui ne survivent généralement pas à l'exploitation qui les avait fait naître, mais qui parfois aussi sont le point de départ de centres intéressants et destinés à durer.

En dehors du Tell, les agglomérations européennes sont peu importantes et clairsemées. Cependant le commerce,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les fonctions publiques et administratives, les voies ferrées en créent quelques-unes.

Ces conditions naturelles suffiraient à expliquer le groupement des Européens en Algérie s'il s'agissait d'un pays vide et vierge. Ce n'est pas le cas et il faut noter en outre que la densité de la population européenne est généralement en sens inverse de la densité de la population indigène.

Quoique les départements algériens ne correspondent pas à des régions naturelles, on peut remarquer que le département d'Oran, celui qui compte le moins d'indigènes, est aussi celui qui compte le plus d'Européens : 350.841 Européens pour 1.010.693 indigènes, soit un Européen pour 3 indigènes, la densité des Européens étant de 5 au kil. c.. Dans le département d'Alger, il y a 307.195 Européens pour 1.527.307 indigènes ; la densité des Européens, fortement relevée par l'agglomération algéroise, étant encore de 5 au kil. c. Dans le département de Constantine, on compte seulement 170.544 Européens pour 2.077.781 indigènes ; la proportion n'est plus que d'un Européen pour 12 indigènes et la densité des Européens n'est que de 2 au kil. c. Si la colonisation européenne s'est implantée plus solidement dans le département d'Oran que dans celui de Constantine, ce n'est pas uniquement pour des raisons géographiques. Sans doute, dans l'Oranie, la pénétration vers l'intérieur est relativement facile et on ne se heurte pas dès l'abord à de sérieux obstacles montagneux et forestiers comme dans le département de Constantine. Mais la province de l'Ouest est la moins abondamment arrosée. Ce qui compense et au delà de ce désavantage, c'est que la densité de la population indigène y est beaucoup plus faible et que cette population est médiocrement attachée au sol. Au contraire, dans les régions kabyles (Tizi-Ouzou, vallée du Sahel, région de Djidjelli), non seulement le peuplement européen ne progresse pas, mais il recule devant les indigènes, si nombreux sur leur sol ingrat, si âpres au gain, si profondément attachés à la terre. Ainsi se produit entre indigènes et Euro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

péens une répartition conforme aux aptitudes et aux besoins des uns et des autres. Les indigènes étaient surtout nombreux dans les régions montagneuses, où ils avaient trouvé un refuge contre les invasions ; les plaines, au contraire, qui sont en Europe les régions les plus peuplées parce qu'elles sont les plus fertiles et les plus faciles à cultiver, étaient presque désertes en Algérie, abandonnées aux invasions, aux nomades et à la malaria. Ce sont ces plaines, conquises deux fois, sur les indigènes et sur la fièvre, qui sont devenues, avec les premiers contreforts des montagnes, la région préférée des Européens, celle où leur densité est le plus considérable.

Ces deux ordres de considérations, considérations de géographie physique, dont la principale est la quantité des pluies, considérations de géographie humaine, dont la plus importante est la densité de la population indigène, rendent compte des particularités du peuplement européen en Algérie. Il faut faire intervenir aussi l'action de la colonisation officielle, qui à son tour a été souvent déterminée par les disponibilités domaniales. Mais ces disponibilités elles-mêmes se rencontraient là où le sol n'était pas fortement occupé par les indigènes. Même dans le cas exceptionnel des terres séquestrées à la suite d'insurrections, on a permis aux populations de se racheter du séquestre lorsque les terres étaient indispensables à leur existence. Quand le rachat immédiat n'a pas été autorisé, les indigènes ont fini par reprendre les terres lorsqu'ils étaient suffisamment nombreux et vivaces. Il suffit donc de rapprocher la carte de la densité de la population européenne de celle de la densité indigène et de la carte des pluies pour en comprendre toute la signification.

La part de la population urbaine est nécessairement beaucoup plus forte chez les Européens que chez les indigènes, ces derniers vivant presque tous de l'agriculture ou de l'élevage. Alger a 159.649 Européens et l'agglomération algéroise en compte 188.912, près du quart du total de la population européenne de l'Algérie; Oran a 120.568 Européens, Constantine 41.496, Bône 31.065, Bel-Abbès, 28.024, Phi-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lippeville 19.288, Mascara 12.822, Mostaganem 12.639. Les autres villes ont moins de 10.000 Européens; 42 localités ont plus de 2.000 Européens (15 dans le département d'Alger, 18 dans le département d'Oran, 9 dans le département de Constantine) et comptent ensemble 585.618 Européens, ce qui représente 70 p. 100 du total. Ce chiffre pourrait sembler excessif si on ne se souvenait, comme nous l'avons rappelé plus haut, qu'une grande partie de cette population dite urbaine vit par et pour l'agriculture. Des localités telles que Boufarik, Guyotville, Marengo, Rouïba, Saint-Denis-du-Sig, qui comptent plus de 2.000 habitants, sont des localités purement agricoles. On se rapprocherait davantage de la réalité en comprenant seulement dans la population urbaine la population agglomérée au chef-lieu des départements et des arrondissements, augmentée de celle des communes d'El-Biar, Hussein-Dey, Maison-Carrée, Saint-Eugène, Beni-Saf, Nemours, Saïda, Tiaret, Biskra, Stora et Tébessa. On obtient alors un chiffre de 525.975 âmes pour la population urbaine (63 p. 100) et de 307.383 pour la population rurale (37 p. 100)

Quel que soit le mode de calcul qu'on adopte, la population européenne rurale paraît avoir diminué, depuis 1911, d'environ 10.000 unités. Non seulement des villages de colonisation se dépeuplent, mais de petites villes comme Blida, Tizi-Ouzou, voient décroître le nombre des Européens non fonctionnaires. Il est vrai que les moyens actuels de communication, en particulier l'automobile, permettent au colon d'habiter la grande ville tout en surveillant une exploitation agricole qui en est relativement éloignée. Toujours est-il que la population européenne d'Algérie subit l'attraction des « villes tentaculaires ». C'est un phénomène regrettable, mais qu'on observe dans le monde entier; en France, la population urbaine, qui, au début du XIX^e siècle, ne comprenait qu'un cinquième de la population totale, un tiers en 1845, en absorbe aujourd'hui plus de la moitié. Il faut s'efforcer de lutter contre la désertion des campagnes et de renforcer

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le peuplement rural. L'édifice de la colonisation agricole a résisté à la terrible secousse de la guerre et ses fondements n'ont pas été ébranlés ; on doit cependant se hâter de boucher les fissures et de réparer les brèches. La présence de l'Européen dans les campagnes est le plus sûr moyen de rapprocher de nous les indigènes et de les tirer de leur antique barbarie, en même temps que de nous assurer dans l'Afrique du Nord une prépondérance vraiment durable.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE II

Les indigènes. Leur organisation sociale et politique (1)

I

On a vu plus haut (2) que les indigènes de l'Algérie appartiennent à des races très diverses et que, sous le vocable de Berbères, sont confondues des populations très différentes les unes des autres au point de vue physique. A l'époque de la conquête, on appelait les indigènes « les Arabes » : il est préférable de ne pas employer ce terme, car il est aujourd'hui démontré que ce n'est qu'une bien faible minorité qui tire son origine des Arabes d'Arabie. Les mensurations anthropologiques montrent que ce ne sont pas les émigrants d'Arabie qui ont imposé leur type à la masse de la population ; c'est au contraire la masse qui leur a imposé le sien. Dans les régions d'isolement, massifs montagneux et oasis du désert, les Berbères se sont maintenus plus ou moins complètement à l'abri des invasions. Ailleurs, on ne trouve plus que des Berbères arabisés et des Arabes berbérisés. Malgré les apports de l'époque historique, les habitants actuels de l'Algérie ne

(1) E. Doutté et E. F. Gautier, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Alger, 1913. — Henri Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, 1920. — E. Doutté, *L'Islam algérien*, Alger, 1900. — A. Bel, *Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie* (*Revue des religions*, 1917). — Gaudefroy Demombynes, *Les institutions musulmanes*, Paris, 1921. — *L'islam et la politique contemporaine* (conférences de l'École des Sciences politiques), Paris, 1927. — E. Masqueray, *Formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie* (bibliographie de la Kabylie, de l'Aurès et du Mzab), Paris, 1886.

(2) P. 81-85.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

diffèrent guère de ceux qui peuplaient le pays il y a 3.000 ans, de ceux qu'ont coudoyés les Phéniciens et les Romains.

Ce qui avait fait illusion et conduit à prendre les Algériens pour des Arabes, c'est qu'ils sont en majorité Arabes de langue et musulmans de religion. Mais le langage est une donnée variable, comme les coutumes et les traditions ; il n'offre aucun caractère constitutif de race, n'a rien de commun avec l'origine ethnique ni avec les caractères somatiques. A plus forte raison en est-il de même de la religion. Les indigènes, désireux de se créer des titres de noblesse, se sont fabriqué des généalogies qui les rattachent aux Arabes, voire même à la tribu et à la famille du Prophète ; mais il faut se garder de les croire sur parole. Si nous écartons ce linceul, ce suaire de l'islam qui a tout recouvert, tout uniformisé, nous découvrons le monde indigène dans sa complexité.

Au point de vue linguistique, l'arabisation s'est faite en plusieurs temps : aux VII^e^ et VIII^e^ siècles dans les villes, qui ont toujours été des foyers d'arabisation et d'islamisation ; aux XI^e^ et XII^e^ siècles dans les plaines envahies par les Bédouins ; enfin aux XV^e^ et XVI^e^ siècles avec le retour des musulmans d'Espagne et le mouvement de prédication maraboutique. On parle dans certaines régions un arabe très incorrect, en particulier au voisinage des pays où se sont conservés les dialectes berbères. D'après W. Marçais, les parlers villageois dérivent de l'arabe des villes plutôt que de l'arabe des nomades et sont d'autant plus corrompus qu'ils sont plus anciens.

Tous les indigènes de l'Algérie n'ont pas abandonné leur langue pour adopter l'arabe. Beaucoup d'entre eux parlent encore des dialectes berbères, qui ne sont pas autre chose que la vieille langue des Libyens. Ces patois ne présentent pas au fond de divergences capitales ; ils sont néanmoins d'aspect assez différent pour que les Berbères de régions diverses aient beaucoup de peine à se comprendre. Parmi ces dialectes, on peut distinguer le groupe zénète, dispersé sur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

toute l'étendue de l'Algérie, et auquel se rattachent les dialectes de l'Aurès, des Beni-Menasser de la région de Cherchel, de l'Ouarsenis, les quelques points berbérophones de la région de Téniet, de Mascara et du Dahra ; la *zenatia* est aussi parlée par les sédentaires du Mzab, de l'Oued-Rir, d'Ouargla, du Gourara, du Touat et du Tidikelt. Le dialecte kabyle appartient à un autre groupe ; il se rapproche du dialecte des Touaregs et de celui des Chleuh du Maroc.

En 1910, une enquête fut effectuée pour déterminer aussi exactement que possible les régions dans lesquelles les dialectes berbères sont encore parlés. Les résultats de cette enquête ont été publiés par MM. Doutté et Gautier. D'après ces auteurs, il y avait en Algérie à cette époque, sur une population de 4.447.149 indigènes sujets français, 1.305.730 Berbérophones, dont 6.235 dans le département d'Oran, 515.803 dans le département d'Alger, 720.648 dans le département de Constantine, 63.044 dans les territoires du Sud. Plus de la moitié des Berbérophones (726.543) ignoraient complètement l'arabe, les autres (579.187) étaient bilingues. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, qui a porté apparemment sur les Berbérophones comme sur les Arabophones, et qui peut-être même a profité davantage aux Berbérophones, on aurait, en 1926, 1.501.436 Berbérophones et 3.611.660 Arabophones sur 5.113.096 indigènes sujets français. Les Berbérophones sont proportionnellement moins nombreux en Algérie qu'au Maroc, où ils forment environ 40 p. 100 de la population. Cependant cette minorité de plus d'un demi-million (29 p. 100 du total) n'est assurément pas négligeable.

Le domaine du berbère forme en Algérie un certain nombre d'îlots plus ou moins étendus. Le plus important de tous est celui de la Kabylie, dont la limite passe approximativement par Ménerville, Palestro, Bouïra, Mansoura, la crête du Babor et va aboutir à la mer un peu à l'Est de l'Oued Agrioun ; cet îlot compte à lui seul plus de 800.000 indigènes et constitue vraiment la place forte du berbère,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'autant plus que la plupart des indigènes de ce groupe ne savent pas un mot d'arabe.

Un second îlot a pour centre l'Aurès. Il s'étend au Nord jusqu'à une ligne allant de Sétif à Souk-Ahras et passant par Saint-Arnaud, Châteaudun-du-Rummel, El-Guerra et Sedrata ; à l'Ouest, il est limité par une ligne tirée de Ngaous à Biskra ; il s'étend au Sud jusqu'au Sahara, à l'Est jusqu'au voisinage de la frontière tunisienne. Plus étendu que le groupe précédent, il a une population moins dense et surtout le berbère y est moins résistant. La carte des Berbérophones montre très nettement qu'un isthme, aujourd'hui effondré dans la région de Sétif et qui tend à s'effondrer aussi dans la région de Châteaudun-du-Rummel, reliait ce groupe à celui de la Kabylie.

En dehors de ces deux grands groupes, dont la Kabylie et l'Aurès forment les noyaux, il existe d'autres taches berbérophones, mais beaucoup moins importantes. Dans le département d'Alger, on trouve un îlot berbérophone dans le massif de Blida, un autre dans la région de Cherchel, un autre dans l'Ouarsenis et dans la région de Teniet-el-Had. Dans le département d'Oran, le berbère s'est conservé au Sud de Tlemcen chez les Beni-Snous, dont le dialecte se relie aux parlers zénètes des Beni-Snassen, des Zekkara et du Maroc oriental.

Dans le Sahara, les Mozabites forment un important groupe berbérophone. Le berbère est encore parlé dans les oasis du Sud-Oranais au voisinage de Figuig. Enfin les Touaregs du Sahara central sont tous berbérophones ; ils sont même les seuls Berbères qui aient conservé une écriture propre et se servent encore des vieux caractères tifinagh.

D'une manière générale, c'est dans les massifs montagneux d'accès difficile, placés à l'écart des grandes voies de communication, que les dialectes berbères se sont le mieux conservés. Cependant il y a des exceptions, et dans la province de Constantine, le berbère a subsisté dans les hautes plaines, quoiqu'il s'y défende assez mal. Des facteurs historiques sont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

certainement intervenus. C'est ainsi que l'extinction du berbère dans la Kabylie orientale, à l'Est du Babor, paraît avoir un lien avec les destinées de ses habitants, les Ketama, que les Fatimides entraînèrent à la conquête de l'Égypte. L'arabisation de la province d'Oran s'expliquerait par la présence dans cette région des Zénètes, Berbères nomades ayant des affinités avec les envahisseurs arabes. On peut noter encore que les régions berbérophones sont situées au Nord du *limes* qui formait la frontière de l'empire romain. Enfin, il semble que le berbère ait disparu plus facilement des régions comme celle de Bône où l'on parlait le punique, langue sémitique assez voisine de l'arabe.

La résistance à l'arabisation est d'une manière générale en rapport avec la cohésion des groupements berbérophones. L'arabisation pourra être très rapide et totale là où ceux-ci, morcelés par des établissements arabes, forment des îlots complètement encerclés. Au contraire, les groupements berbérophones homogènes se défendent assez bien et on constate même, au voisinage de la Kabylie, quelques reconquêtes sur l'arabe.

L'arabe a sur le berbère un triple avantage : c'est la langue écrite, la langue religieuse, la langue commerciale. Il exerce l'action bien connue d'une langue commune, représentant une civilisation fortement organisée, sur un groupe de patois locaux sans unité ni cohésion. La domination française a certainement contribué à arabiser et à islamiser les régions berbères, en les tirant de leur isolement, en créant des routes et des chemins de fer qui les mettent en contact avec les villes et les marchés de la plaine. Parfois même, nous avons introduit en pays berbère des fonctionnaires et des juges qui ont propagé la langue arabe et le droit musulman. Si les dialectes berbères doivent graduellement s'effacer et disparaître, si les Kabyles, les Aurasiens et les Mozabites finissent par être obligés d'apprendre une langue étrangère, il faut faire en sorte qu'ils apprennent le français et non l'arabe, qu'ils deviennent francophones, non arabophones.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le français a une toute autre valeur que l'arabe comme moyen d'expression et de culture ; il leur rendra des services beaucoup plus grands, surtout à ceux d'entre eux, si nombreux désormais, qui sont en contact avec les Européens soit en Algérie, soit en France. Ils l'ont d'ailleurs parfaitement compris et la connaissance du français a fait chez eux, particulièrement chez les Kabyles, de très grands progrès.

II

La religion musulmane, qu'elles professent, est le seul lien entre les populations indigènes de l'Algérie, si diverses à tous égards. L'idée de nation telle que nous la concevons leur est tout à fait étrangère. Le monde leur apparaît comme divisé en *dar-el-islam*, pays habités par les vrais croyants, et *dar-el-harb*, territoires où vivent les infidèles.

Une erreur très répandue consiste à croire qu'il suffit d'étudier plus ou moins superficiellement Mahomet et le Coran pour connaître l'islam. En réalité, l'islam n'est pas plus tout entier dans le Coran que le christianisme n'est tout entier dans l'évangile. Tel qu'il se présente à nous, il est l'œuvre de plusieurs siècles de travaux théologiques.

Le droit chez les musulmans fait partie de la religion. Toutes les obligations, même celles qui se rapportent à des contrats que nous regardons comme purement civils, ont pour eux un caractère religieux. Qu'il s'agisse de l'organisation familiale, du statut successoral, de la preuve judiciaire, toutes les règles auxquelles ils se soumettent sont également d'origine divine, et leur abandon même partiel a le caractère d'une apostasie. Des quatre écoles musulmanes orthodoxes, c'est la plus stricte, la plus formaliste, celle de l'imam Malek, que suivent la plupart des indigènes de l'Algérie. Le commentaire de droit malékite de Sidi-Khelil (mort en 1365) est considéré par les juristes et les magistrats comme un texte sacré, dans lequel ils cherchent la solution de toutes les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

difficultés qui se présentent. Les musulmans tiennent pour incompréhensible notre distinction du civil et du religieux. L'islam n'est pas seulement une religion : c'est une forme de civilisation, qui repose sur des principes en opposition directe avec les nôtres. Plus ou connaît les musulmans, plus on s'aperçoit que leurs idées, leurs sentiments, leurs conceptions, tout leur mécanisme cérébral diffèrent profondément des nôtres.

Quoique l'islam soit très rigide, très immobile dans le temps et dans l'espace, bien qu'il présente un caractère exceptionnel de fixité, cependant les dogmes ont moins modifié les instincts et les aptitudes des races qu'ils n'ont été eux-mêmes affectés par le caractère particulier de chacune d'elles. Le caractère le plus saillant de l'islam de l'Afrique du Nord et de celui de l'Algérie en particulier est de comprendre le dogme musulman d'une manière étroite et intolérante.

L'islam est une religion sans clergé, qui ne comporte point de prêtres ; aussi les imams et muftis qui desservent les mosquées ne jouent-ils qu'un rôle très effacé. L'action religieuse dans l'Afrique du Nord appartient essentiellement aux marabouts, aux chérifs, aux chefs des confréries religieuses.

Les marabouts sont les saints du Maghreb. Le culte des saints, très mal vu de l'islam orthodoxe, est profondément ancré chez les Berbères et prend chez eux le caractère d'une véritable anthropolâtrie. Les personnages ou les familles investis de la *baraka*, de la bénédiction divine, pourvus du caractère sacré et du pouvoir d'intercession, sont extraordinairement vénérés ; le culte qu'on leur rend se manifeste par des pèlerinages accompagnés d'offrandes religieuses. Sur les tombeaux des saints se sont élevés d'innombrables sanctuaires, depuis les humbles koubbas jusqu'aux grands mausolées comme la mosquée de Sidi-Bou-Medine à Tlemcen.

L'islam nord-africain se caractérise aussi par le développement extraordinaire qu'y ont pris les confréries religieuses, sorties d'une réaction mystique contre la froideur de l'islam. Le mystique musulman arrive par étapes succes-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sives à l'union avec Allah. Des réunions rituelles dans les zaouïas, la répétition de courtes oraisons, de formules pieuses sont des moyens d'y parvenir. Le saint personnage qui a fondé une confrérie religieuse, en lui donnant ses rites, ses règles et ses statuts, est vénéré comme un marabout. Pour la masse, pour les humbles, les confréries religieuses dérivent du culte des saints et des lieux consacrés ; c'est encore une satisfaction donnée au besoin de fétichisme et d'anthropolâtrie. Elles ont toutes plus ou moins pour principe et pour but de détacher les âmes du monde présent, impur et passager, et de les élever à Dieu. Mais il y a entre elles des divergences comme tendances, comme pratiques et comme doctrines. Il y a aussi divergence et concurrence entre les zaouïas ou couvents d'une même confrérie.

Il existe en Algérie une vingtaine de confréries, comptant plus de 300.000 *khouan* (affiliés). Les Kadriya tirent leur nom de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djilani, saint universellement connu dans l'islam, qui vivait au XI^e^ xiècle et est enterré à Bagdad ; les koubbas qui lui sont dédiées sont innombrables et s'élèvent sur tous les sommets de l'Algérie. Les Aïssaoua, disciples de Sidi-Mohammed-ben-Aïssa, qui vivait au XVI^e^ siècle et dont le tombeau est à Meknès, sont bien connus par les exercices auxquels ils se livrent; ils mangent du verre pilé, s'enfoncent des poignards dans le corps, se font mordre par des vipères ; ils se recrutent en général dans les classes inférieures de la société. Les Ammariya, répandus surtout dans la province de Constantine, sont leurs émules en jongleries. Les Rahmaniya ont pour fondateur Sidi-Abd-er Rahman-bou-Kobrin, qui vivait en Kabylie au XVIII^e^ siècle et qui a deux tombeaux, l'un en Kabylie, l'autre au Hamma près d'Alger; les Rahmaniya sont l'ordre le plus important et le plus populaire de tous dans l'Algérie orientale, où l'on trouve son action dans la plupart des insurrections, en particulier dans celle de 1871 ; il compte plus de 200.000 khouan et plus de 150 zaouïas, dont les principales sont celles de Châteaudun-du-Rummel, d'Akbou, de Tolga, d'El-Hamel

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

(Bou-Saada), de Constantine, de Khanga-Sidi-Nadji dans l'Aurès ; mais ces zaouïas sont dépourvues de toute cohésion et de toute discipline. La confrérie des Tidjaniya est, comme celle des Rahmaniya, essentiellement algérienne ; elle a son centre à Aïn-Madhi et compte beaucoup d'adhérents au Sahara et au Soudan ; elle a toujours soutenu la cause française et lui a rendu de réels services. Les Chadeliya, dont le fondateur est un disciple de Sidi-bou-Médine, le patron de Tlemcen, représentent plutôt une doctrine qu'une société religieuse organisée. Les Youssefiya, disciples de Sidi-Ahmed-ben-Youssef, sont nombreux surtout à Miliana et à Tiout. Les Cheikhiya sont les fidèles qui gravitent autour des Ouled-Sidi-Cheikh. Les Taïbiya sont les disciples des chérifs d'Ouezzan ; ils sont nombreux en Algérie et au Touat et ont mis leur influence à notre service en maintes circonstances. Les Naceriya, dont la maison mère est à Tamgrout, dans l'Oued-Dra, sont peu nombreux en Algérie. Les Kerzaziya sont confinés dans le Sud Oranais et marocain, dans la région de Kerzaz et de Kenadsa. Les Derkaoua, fondés par Sidi-el-Arbi-ed-Derkaoui, mort en 1823, ont leur maison-mère chez les Beni-Zeroual du Maroc, mais des zaouïas rivales existent à Medaghra au Tafilelt et chez les Beni-Snassen ; ce sont des derviches mendiants qui passent pour très hostiles à l'influence française et qui ont lutté contre elle dans l'Algérie occidentale et au Maroc. Les Senoussiya, fondés au début du XIX^e^ siècle par un indigène des environs de Mostaganem, Sidi-Mohammed-es-Senoussi, sont une des confréries musulmanes les plus célèbres ; il semble qu'on ait exagéré leur influence et leur xénophobie ; ils ont joué un rôle politique en Libye et dans la région du Tchad, mais n'ont jamais eu en Algérie que fort peu d'adeptes.

Les confréries musulmanes sont très différentes les unes des autres. Il y en a de toutes sortes, depuis les confréries qui restent absolument locales jusqu'à celles qui s'étendent sur tout l'univers musulman. Quelques-unes n'ont presque pas de caractère religieux ; d'autres ne sont répandues que dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

certaines classes de la société ; il en est qui se confinent dans l'ascétisme, tandis que d'autres jouent un rôle politique. A leur naissance, les confréries s'adressent en général au fanatisme et à la haine du chrétien pour attirer les fidèles et les aumônes ; mais leur intransigeance, la plupart du temps, faiblit assez vite. Elles enseignent à leurs fidèles qu'ils doivent être aux mains du chef de l'ordre comme le cadavre aux mains du laveur de morts ; cette obéissance passive, jointe à l'argent dont elles disposent, est inquiétante et fait de ces groupements des cadres éventuels pour les insurrections. Bien des agitateurs, des maîtres de l'heure, des Mahdis ou Messies sont sortis des confréries musulmanes. Mais elles ont une très faible cohésion et il n'y a pas d'exemple d'une confrérie ayant obéi avec ensemble à son chef dans des circonstances critiques. Elles n'offrent guère l'image de sociétés secrètes disciplinées et où chaque membre concourt avec les autres à une action d'ensemble précise ; elles sont assimilables aux confréries paroissiales plutôt qu'aux grands ordres religieux du christianisme. Aussi les dangers politiques qu'elles pourraient nous faire courir ne sont pas considérables ; en revanche, nous avons retiré de l'appui de quelques-unes d'entre elles certains avantages. En résumé, il ne faut pas les considérer comme ourdissant contre nous, partout et toujours une conspiration permanente ; il ne faut pas non plus les croire partout et toujours inoffensives.

Les Mozabites n'appartiennent pas à l'orthodoxie musulmane et professent une doctrine hétérodoxe qui remonte aux premiers siècles de l'hégire (1). Ils sont appelés Kharedjites ou Abadhites. Les Mozabites vivaient sous l'autorité de leurs clercs ou *azzaben*, qui interdisaient les chants, les danses, l'usage du tabac et contrôlaient scrupuleusement l'observation des préceptes religieux.

Beaucoup d'indigènes sont très incomplètement islamisés.

(1) V. ci-dessus p. 130-133.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'ignorance de la langue arabe n'a souvent permis aux Berbères que d'avoir une teinture rudimentaire de la religion du Prophète ; ils connaissent mal les dogmes et appliquent mal les préceptes. Leur culte est mêlé de fétichisme, d'anthropolâtrie, de superstitions de toutes sortes, charriant pêle-mêle des survivances du paganisme, de la magie, du judaïsme, du christianisme. Le culte des arbres, des pierres, des animaux, des sources a survécu, bien superficiellement islamisé. Enfin les Kabyles n'ont pas accepté le droit musulman et sont restés fidèles à leur droit coutumier, dont il reste des traces dans d'autres régions de l'Afrique du Nord.

III

Il n'a jamais existé en Algérie, avant l'occupation française, d'États au sens européen du mot. Le pays était une mosaïque de groupements élémentaires, de *kbila*, ayant chacun son autonomie ; il était composé de plusieurs milliers de petites cellules de force et d'étendue inégales. La véritable unité politique était la tribu.

Pour définir et comprendre la tribu nord-africaine, il faut partir de la tente ou de la famille. Le principe sur lequel repose la famille indigène est celui de la subordination complète de tous ses membres à son chef. L'autorité du père de famille, comme celle du *paterfamilias* antique, s'exerce non seulement sur ses femmes et ses enfants, mais sur tous les membres de cette parenté très étendue qui constitue la famille au sens patriarcal du mot, c'est-à-dire l'ensemble des mâles parents par les mâles. La puissance paternelle chez les peuples patriarcaux n'est pas un principe d'affection : c'est un principe d'ordre et d'autorité ; elle découle de la nécessité et se maintient par la force.

La condition de la femme est tout à fait subordonnée. Les mœurs sont même à cet égard en retard sur les lois et se sont efforcées de lui enlever les quelques avantages qui lui sont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

reconnus par le Coran au point de vue de l'héritage. Les femmes indigènes ont souvent une grande influence sur leurs maris, parfois même dans la tribu, surtout chez les Berbères ; mais elles n'ont aucun droit. Le mariage musulman repose sur la polygamie et sur le divorce au gré du mari. En fait, la polygamie est assez peu répandue chez les paysans, parce qu'elle est trop coûteuse, mais le divorce ou plutôt la répudiation l'est beaucoup. Le droit de *djebr*, c'est-à-dire le droit de marier la fille impubère, qui nous apparaît comme un monstrueux abus, est également une manifestation de la royauté absolue du père de famille.

Un certain nombre de familles apparentées entre elles forment un clan, groupement qui a une véritable unité et une puissante cohésion; les Kabyles l'appellent *karouba*. Dans le clan, dans le groupe de tentes abritant les descendants et les protégés d'un même individu, c'est à cet individu, père ou grand-père, qu'appartient toute l'autorité. C'est lui qui veille au maintien de la discipline dans le groupe, apaise les querelles de ménage, règle les questions d'intérêt, les mariages, dirige les travaux d'exploitation de la terre, accueille les hôtes et les étrangers. En ce qui concerne le meurtre, c'est aux familles intéressées à venger elles-mêmes leurs victimes par l'exercice du droit sacré de talion ou de vendetta, la *rekba* des Kabyles. Ce droit consiste à tuer un des membres de la famille du meurtrier qui, par son âge, sa situation, soit considéré comme l'égal de la victime; naturellement, une vendetta en appelle une autre, les querelles s'éternisent et dégénèrent en véritables guerres civiles.

La tribu n'est autre chose qu'un assemblage de clans et la solidarité qui unit les membres de la tribu est du même ordre et de la même nature que celle qui unit entre eux les membres du clan et de la famille. L'organisation qui, depuis des siècles, divise les indigènes en familles solidaires les unes des autres, le divorce, la polygamie, la tutelle de la femme, l'indivision des propriétés, toutes les institutions civiles et religieuses concourent à ce but unique : consolider le groupe,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

maintenir et développer la solidarité entre les membres d'une même collectivité.

Chez beaucoup de populations sédentaires, notamment en Kabylie et dans les ksours du Sud, la véritable unité politique est le village, *thaddert*. Quelquefois les villages restent isolés et autonomes, quelquefois ils se groupent en districts de plusieurs villages, quelquefois ils forment une tribu. Chez les nomades, au-dessus du clan se place le douar (de *medouer*, qui signifie rond de tentes), appelé aussi *nezla*. Puis viennent les fractions de tribus. Ces divisions sont assez variables. Il ne faut pas s'attendre à trouver ici la régularité et la symétrie que nous sommes habitués à rencontrer dans les groupements administratifs. Les conditions géographiques, le genre de vie introduisent des différences dans l'étendue et le degré de concentration des groupes.

La tribu a une personnalité moins développée, une cohésion moins forte que le clan. Ses attributions concernent surtout ce qu'on pourrait appeler les « affaires extérieures », les rapports avec les autres tribus, les questions d'alliance, la *horma* ou honneur de la tribu, ses limites, tout ce qui regarde l'armement et la guerre. La tribu est constituée en vue de la guerre et du brigandage, soit pour les pratiquer si elle est assez forte, soit pour leur résister si elle est faible.

Les tribus algériennes sont en général très hétérogènes. C'est bien à tort que l'on considère d'ordinaire l'assemblage des familles qui constituent une tribu comme unies par les liens du sang. Cette conception se traduit souvent par la croyance à un ancêtre commun, qui donne son nom à la tribu ; ce vocable (Ouled chez les Arabophones, Aït chez les Berbérophones) est le plus souvent celui qui appartenait au noyau primitif autour duquel les autres se sont groupés. La tribu est généralement composée d'éléments de provenances diverses ; elle ne se développe pas seulement par intussusception, mais par juxtaposition. Tantôt un nouvel élément vient s'unir à une tribu ancienne, tantôt une tribu nouvelle se forme par séparation. Les divisions des groupes actuels

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de populations constituent d'ordinaire non des rameaux issus d'une même souche, mais des greffes supportées par un pied primitif qu'il est devenu parfois impossible de discerner.

Il ne saurait guère en être autrement, étant donné l'histoire si troublée de la Berbérie, les immenses brassages de populations qui s'y sont produits et notamment l'invasion arabe, qui a été moins une invasion qu'une infiltration, à la suite de laquelle les éléments arabes et berbères se sont trouvés mélangés en proportions variables et presque toujours indéterminables. Ce qui prouve combien les tribus ont été des agrégats instables, c'est que leur nomenclature change entièrement à quelques siècles de distance ; celle de l'époque romaine n'est plus celle d'Ibn-Khaldoun, celle d'Ibn-Khaldoun n'est plus celle de nos jours. Même lorsque certains noms ethniques se retrouvent, il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'ils désignent les mêmes populations ; tel nom, qui se rencontrait aux confins de la Tripolitaine, s'est transporté dans l'Atlas marocain ; tel vocable, qui fut celui d'une puissante confédération, ne s'applique plus qu'à quelques douars.

Toutes les tribus, tous les groupements nomades ou sédentaires sont divisés en sofs. Un *sof* n'est pas un parti politique ; on est d'un sof en naissant, et c'est dans les profondeurs de l'inconscient qu'il faut chercher la racine des sofs. Dans chaque tribu, dans chaque village de la montagne ou du désert, il y a ainsi deux sofs, groupés autour de personnalités plus ou moins marquantes, acharnés à s'entre-détruire et préférant s'allier avec l'étranger, fût-il même chrétien, que de se réconcilier avec le *sof* adverse. Les querelles de sof sont le fond même de l'âme berbère.

Les nécessités de la vie en commun ont créé chez les indigènes un organisme social rudimentaire qu'on peut appeler le gouvernement de la djemaâ. De même que la famille obéit à son chef naturel, l'ancêtre, le cheikh, l'assemblée des cheikhs, des notables, constitue la djemaâ qui régit la petite

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

communauté. Ces chefs de clans sont appelés en Kabylie d'un nom expressif : ce sont les *tamen* de ʁarouba, c'est-à-dire les répondants.

Les attributions de la djemaâ sont des plus variées. Elle s'occupe de toutes les affaires criminelles, civiles, politiques et financières. Elle est chargée de l'entretien de la mosquée et du cimetière, s'occupe des discussions de limites entre les propriétaires, de la distribution des eaux d'irrigation, de la police rurale, de la répartition des terres collectives là où il en existe, de la réception des hôtes ou *diffa*. Elle fait payer la *dia* ou prix du sang lorsque les familles intéressées y consentent, rend la justice et inflige des amendes conformément à des tarifs qu'on appelle *kanoun*, consignés sur des registres ou confiés à la mémoire suivant les lieux.

La djemaâ serait omnipotente si elle exerçait tous les droits qui lui sont reconnus en théorie. Mais, si ses attributions sont très étendues, ses pouvoirs réels sont très faibles. Ses membres sont constamment retenus par la nécessité où ils sont d'éviter d'affaiblir leur autorité en se heurtant à des hommes puissants susceptibles de leur résister. Elle évite de s'immiscer dans les querelles de familles. Les décisions ne sont guère prises qu'à l'unanimité. Dès que la discussion devient orageuse, on renvoie la séance pour éviter les débats trop vifs qui se termineraient par des coups de fusil. On temporise, on invoque des arbitrages, au besoin on laisse l'affaire sans solution. Il n'y a pas de vote et les indigènes ne comprendraient pas qu'un déplacement de voix pût modifier la décision. C'est que les chefs de clans qui composent la djemaâ sont de véritables rois, tous égaux ; aucun d'eux ne saurait imposer sa volonté aux autres. Les querelles d'Achille et d'Agamemnon dans l'Iliade nous retracent un état social tout semblable.

On dit quelquefois que le gouvernement local est démocratique chez les Berbères, aristocratique chez les Arabes ; ce n'est là qu'une apparence. La djemaâ n'est pas du tout un meeting populaire. Ce qui le montre bien, c'est l'exiguïté

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des lieux de réunion. En Kabylie, la djemaâ se réunit à l'entrée du village, où se trouve une porte profonde, à droite et à gauche de laquelle sont de larges bancs dallés ; les notables s'y assoient ou s'y étendent, et ils font connaître leur décision : c'est plutôt une promulgation qu'un plébiscite. A vrai dire, la djemaâ n'est ni démocratique, ni aristocratique : elle est patriarcale.

Les notables, représentants des clans, choisissent en général chaque année l'un d'entre eux, qui prend le nom *d'amrar*, de *kebir*, *d'amin* ou de *cheikh*. Les Kabyles l'appellent souvent aussi *ameksa*, le berger. Les pouvoirs de l'amrar sont de même nature et de même caractère que ceux de la djemaâ dont il est l'émanation. Son action s'étend en principe à tout ce qui intéresse l'ordre, la morale, l'exécution des règlements, la protection des personnes et des propriétés. Il préside les réunions publiques, veille à l'entretien des biens communaux, répartit les corvées, perçoit les amendes, pourvoit à la sécurité des étrangers, assigne les postes en cas de guerre, visite les armes, distribue les munitions. L'amrar en réalité a fort peu d'autorité ; il n'est que le serviteur de la djemaâ. Si l'on est mécontent de lui, s'il tente d'abuser de son pouvoir, on le met à l'amende, on lui tue ses bêtes, on détruit sa maison, on l'assassine. A l'amrar est souvent adjoint un *oukil* ou *mezrag*, qui fait exécuter les décisions de la djemaâ et s'occupe des finances du petit groupe. On a parfois prétendu que l'oukil était pris dans le sof opposé à celui de l'amrar, ce qui aurait constitué une sorte de représentation des minorités ; c'est prêter à ces populations des idées qui ne sont pas les leurs. Au contraire, le sof triomphant écrase autant qu'il le peut le sof adverse. Les djemaâs judiciaires en particulier sont un perpétuel déni de justice. On est tenté de comparer la djemaâ à notre conseil municipal, l'amrar au maire, l'oukil à l'adjoint ; mais les termes de notre vocabulaire politique s'appliquent mal à ces sociétés patriarcales et ne peuvent conduire qu'à des contre-sens.

Souvent, au-dessus de la djemaâ de village ou de douar,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

il existe une djemaâ générale représentant toute la tribu, assemblée où figurent des délégués de toutes les fractions et qui règle les affaires d'intérêt commun. Elle ne se réunit que dans les circonstances graves. Enfin les tribus ou les districts forment parfois des confédérations ; telle la confédération du Mzab chez les sédentaires, celle des Douï-Menia et des Ouled-Djerir chez les nomades. A côté des unions permanentes, il y a des ligues plus ou moins temporaires pour l'attaque et la défense, qui s'apparentent et se superposent aux sofs ; on les appelle des *leff*.

Il existe en somme quatre degrés de groupements : à la base, le clan, la *karouba* ; au-dessus, le douar ou le village ; au-dessus, la tribu ; enfin la confédération. Mais les deux premiers degrés seuls ont une forte cohésion ; les deux degrés supérieurs ne sont souvent pas atteints ou sont peu solides.

Il y a de grandes différences locales dans la manière dont fonctionne le gouvernement de la djemaâ. En général, même avant notre intervention, ce gouvernement était plus ou moins altéré. Ces altérations pouvaient se produire de diverses manières. D'abord, de grands chefs s'élevaient parfois au-dessus de la masse et constituaient de véritables principautés ; tels les *djouad* de la province de Constantine. Quelquefois ces principautés étaient régies par des personnages religieux, comme la principauté d'Ali-Chérif dans la vallée de la Soummam, celle des Ouled-Sidi-Cheikh dans le Sud-Oranais. Plus grave est l'altération apportée au gouvernement de la djemaâ par le cadi, qui substitue le droit musulman au droit coutumier. Plus grave encore l'intervention du pouvoir central, qui s'efforce de remplacer le gouvernement des assemblées de notables par l'autocratie du caïd, d'opposer des groupements factices et administratifs aux groupements ataviques et traditionnels. Mais ces tentatives n'ont jamais réussi complètement, tout au moins avant l'occupation française. Toujours le gouvernement de la djemaâ à subsisté sous une forme ou sous une autre. « Ces peuples, dit

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Raymond Aynard, ont peine à dépasser la notion de la parenté élargie, du village, du terrain de parcours ; la notion de patrie, de terre natale, de cité étendue, si complexe et si riche, n'entre guère dans ces cerveaux comprimés par des jougs brutaux et changeants. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

Les indigènes *(suite)*. Le genre de vie (1)

I

Les indigènes de l'Algérie se divisent, d'après leur genre de vie, en citadins et ruraux.

La nature a préparé le cadre dans lequel l'homme a placé les centres urbains plus ou moins importants, plus ou moins durables, suivant que les besoins auxquels répondaient ces centres étaient eux-mêmes éphémères ou permanents. En Algérie, le cadre est assez défectueux ; les conditions naturelles ne comportent aucune civilisation fluviale et sont peu favorables à la civilisation maritime. Par ailleurs, c'est seulement dans l'étroite bande fertile qui avoisine la Méditerranée que des cités vraiment importantes et durables ont pu s'élever ; encore n'y trouve-t-on nulle part de centre imposé par les conditions géographiques, de noyau autour duquel se groupent les diverses régions. Dans l'Afrique du Nord, soumise à tant de dominations successives, les villes se sont également remplacé les unes les autres, et quelques-unes seulement ont duré à travers l'histoire.

La vie urbaine est très ancienne en Algérie, mais elle ne

(1) Voir les ouvrages de Ch. L. Féraud sur les villes de la province de Constantine. — Ernest Mercier, *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903. — M. Wahl, *Alger*, Paris, 1887. — R. Lespès, *Alger, esquisse de géographie urbaine*, Alger, 1925. — A. Cahen, *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, Constantine, 1867. — A. Bel, *La population musulmane de Tlemcen* (*Revue des études ethnographiques*, 1908). — E. Masqueray, *Formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie*, Paris, 1886. — Marcel Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab*, Alger, 1922. — Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, Alger, 1888. — Joost van Vollenhoven, *Essai sur le fellah algérien*, Paris, 1903. — Augustin Bernard, *L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, 1921.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

paraît pas être d'origine indigène. Quoique les Berbères, sous des influences extérieures, se soient élevés à la vie citadine, ce sont leurs conquérants successifs qui leur en ont fait apprécier les avantages. Les vraies grandes villes de l'Afrique septentrionale ont été surtout, suivant les époques, phéniciennes, romaines, arabes, turques, andalouses, rarement berbères.

Dès l'aurore de l'histoire, les Phéniciens fondent des villes sur les côtes de la Méditerranée. Les Carthaginois leur succédèrent et développèrent un certain nombre de centres. A l'époque romaine, la vie urbaine prit une grande extension, surtout dans la partie orientale de l'Algérie actuelle. Les Romains, grands bâtisseurs, ont couvert le sol africain de monuments, temples, amphithéâtres, théâtres, thermes, arcs de triomphe, dont les ruines nous étonnent encore aujourd'hui (1). Timgad, la Pompéï africaine, Djemila, Madaure, Tébessa, Tipaza, Cherchel et bien d'autres témoignent du nombre et de l'importance des cités romaines en Algérie. La révolution qui, au VII^e siècle, fit périr la civilisation antique, détermina l'abandon de la plupart des cités. Cependant les nouveaux maîtres de l'Algérie n'étaient pas ennemis par principe de la vie urbaine. Il leur fallait des lieux de ravitaillement, des centres de rayonnement pour leur influence, des cités pourvues de mosquées, de bazars et de hammams pour la pratique de leur religion. Les nomades eux-mêmes ne peuvent se passer de centres urbains où ils se fournissent des objets qu'ils ne produisent pas eux-mêmes, où ils vendent les produits de leurs troupeaux, quitte à mépriser les citadins et à les piller toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Les villes musulmanes d'Algérie ont été en général peu stables et n'ont guère duré. Tiaret, qui fut une grande et belle cité, ne survécut pas aux persécutions dont furent l'objet les Abâdhites qui l'avaient fondée. Sidjilmassa du Tafilelt, dont on vantait les splendeurs au XVI^e siècle, s'éclipsa en même

(1) Voir ci-dessus, p. 107.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

temps que le commerce transsaharien qui venait y aboutir. Achir, dans les monts du Titteri, la Kalaâ des Beni-Hammad, dans les monts du Hodna, disparurent également. Seule Tlemcen, quoique souvent assiégée par les souverains de Fès, qui construisirent à côté d'elle Mansoura, subsista jusqu'à l'arrivée des Turcs. Ceux-ci ramenèrent leur capitale au bord de la Méditerranée ; ils firent d'Alger, qui compta à certaines époques jusqu'à 150.000 habitants, la capitale de l'Odjak et le centre de la piraterie.

Les villes phéniciennes et romaines sont mortes, beaucoup de villes musulmanes sont mortes également, mais quelques-unes subsistent, bien qu'elles aient été abîmées et défigurées depuis la conquête française.

La cité indigène comprenait ordinairement trois parties : la *kasba*, résidence du gouverneur de la ville ou du souverain, quartier des casernes et des bureaux, généralement située sur un point culminant et un peu à part de l'agglomération ; le *mellah* ou ghetto réservé aux Juifs, enfin la *medina* proprement dite. Les fortifications qui entouraient la ville étaient ordinairement flanquées de tours et interrompues par des portes plus ou moins nombreuses. Ces portes sont, avec les mosquées et les fontaines, les principaux monuments dignes d'attirer l'attention que renferment les villes indigènes de l'Afrique du Nord.

Ce qui frappe l'Européen, aussi bien dans ce qui reste d'Alger, de Constantine, de Tlemcen, qu'à Fès et à Tunis, c'est l'extrême étroitesse des rues. Les maisons souvent ne laissent entre elles que le passage d'un cavalier ; parfois même elles se rejoignent par le haut et forment voûte au-dessus de la rue. Ce dédale s'est construit sans plan d'ensemble, sans que personne ait imposé un alignement. De larges voies ne sont d'ailleurs pas nécessaires, puisqu'il n'y a pas de charrois et que tout le monde circule à cheval, à mule ou à pied. Ces rues étroites et la complication de leur topographie sont très favorables à la défense ; on l'a bien vu lors de la prise de Constantine, où les grosses pertes furent éprouvées non sur la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

brèche, mais dans les rues, si bien qu'après avoir pénétré dans la ville, on désespéra un moment d'atteindre la kasba. Enfin ces rues étroites, où le soleil ne pénètre jamais, sont fraîches en plein midi et infiniment mieux appropriées au climat que nos grandes artères poussiéreuses.

Le quartier commerçant de la ville a une physionomie spéciale ; c'est ce qu'on appelle en Orient le bazar, en Berbérie le souk. Les souks se composent de longues rues couvertes de claies en jonc qui tamisent les rayons du soleil ou même complètement voûtées ; on n'y circule pas à cheval. Chaque genre de commerce, chaque corps de métier occupe dans les souks un quartier spécial. Accroupi sur un petit tapis ou sur une peau de mouton, le marchand ou l'industriel se tient au fond de sa boutique, élevée de un mètre à 1 m. 50 au-dessus du sol, se livrant sans mot dire à son petit métier en attendant nonchalamment le client. L'acheteur ne pénètre pas dans ces réduits, qui tiennent lieu de magasins ; il reste dans la rue et parlemente avec le marchand. Le négociant lui-même n'habite pas dans l'immeuble où se trouve sa boutique. Aussi le souk, très animé à certaines heures, est complètement désert la nuit ; les portes sont fermées le soir et seuls les veilleurs de nuit y circulent.

L'aménagement de la maison urbaine répond à un double but : dérober aux passants et même aux visiteurs la vue de l'intimité du maître et notamment de ses femmes ; en second lieu, se garantir de la chaleur, du soleil et de la poussière, s'assurer le maximum de fraîcheur et d'ombre. Les maisons mauresques ne peuvent jamais être trop laides, trop pauvres, trop informes au dehors, trop délicieuses au-dedans. Toutes sont bâties sur le même modèle ; aucune n'a de façade extérieure ; la seule différence consiste dans les dimensions. Quand on a franchi la porte de la rue, on entre dans un vestibule garni de bancs des deux côtés, la *sguiffa*; c'est là que le maître de la maison reçoit les visiteurs, en attendant qu'on ait « fait le chemin », c'est-à-dire fait disparaître les femmes. On arrive ensuite dans la cour, autour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de laquelle sont des galeries soutenues par des colonnes en pierre ou en marbre. L'intérieur des chambres est ordinairement blanchi à la chaux ; le plafond est formé par des poutrelles en bois de cèdre ; dans les maisons riches, les murs sont ornés de faïences. Quant à l'ameublement, il est des plus simples : des nattes ou des tapis, quelques glaces et à l'extrémité de la chambre, un divan servant de siège le jour, de lit la nuit ; de grands coffres en bois peint renferment les vêtements et les bijoux des femmes.

Les populations citadines de l'Afrique du Nord forment un élément très distinct et diffèrent profondément des paysans, des « gens des tribus », qu'ils craignent et dédaignent à la fois. Dans les villes comme dans les tribus, c'est un mélange de Berbères et d'Arabes qui forme le fond de la population ; il y a d'ailleurs vers les villes un afflux incessant de paysans, de *berranis*, qui, au bout de quelques générations, finissent par se confondre avec les vrais citadins, les *hadar*. La similitude du genre de vie a fait de ceux-ci, quelles que soient leurs origines, une caste assez fermée, presque une race.

Les villes renferment d'ailleurs quelques éléments spéciaux. Ce sont d'abord les musulmans émigrés d'Espagne, qu'on appelle communément les Andalous ou les Maures, et qui ont certainement beaucoup contribué au peuplement des villes du Maghreb. Il y a eu plusieurs de ces exodes du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. En 1248, après la prise de Séville, 300.000 musulmans se réfugièrent en Afrique. Après la prise de Grenade en 1492, il y eut un nouvel exode. Sous Philippe II en 1566, sous Philippe III en 1609, 1.500.000 *Moriscos* quittèrent la péninsule. L'Afrique du Nord leur doit beaucoup. Elément civilisateur par excellence, s'ils se retrouvent surtout dans les villes du Maroc et de la Tunisie, ils se sont fixés aussi dans les villes de l'Algérie, notamment à Tlemcen et à Alger, y introduisant un peu de raffinement, d'art et de luxe.

On rencontrait dans les villes de l'Algérie un élément qui ne se retrouvait pas au Maroc : c'étaient les Turcs et les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Koulouglis, nés de l'union des Turcs avec les femmes du pays. En 1830, les Koulouglis étaient assez nombreux à Alger, à Tlemcen, dans les villes où résidaient les beys ou qui avaient une garnison turque, comme Mascara, Médéa, Mostaganem, Mazouna. Ils habitaient des quartiers spéciaux et vivaient en mauvais termes avec les *hadar*. La constitution de l'Odjak les excluait des hauts emplois et des grades supérieurs ; à peine les acceptait-on dans les rangs de la milice. Après la chute des Turcs, menacés comme les Turcs eux-mêmes par les tribus arabes et kabyles, ils devinrent les auxiliaires de la France ; beaucoup s'enrôlèrent dans les zouaves et les corps indigènes.

La traite des noirs avait pendant de longs siècles amené en Algérie un grand nombre d'esclaves. Arrivés à destination, ils étaient traités d'une manière assez douce, convertis à l'islam s'ils n'étaient pas déjà musulmans. On les affranchissait volontiers, les négresses devenaient les femmes de leurs maîtres et les enfants issus de ces unions naissaient libres. Aussi le décret de 1848 ne trouva pas beaucoup d'esclaves à affranchir en Algérie. Dans les villes, les nègres étaient surtout maçons, portefaix, manœuvres ; les négresses, masseuses dans les bains maures, servantes, diseuses de bonne aventure ; ils avaient des fêtes spéciales, dans lesquels ils usaient de dialectes soudanais, qu'on appelait le *guenaouiya* (guinéen).

Ces diverses catégories, qui ont contribué à former la population citadine, ne se distinguent plus guère aujourd'hui ; Andalous, Koulouglis et nègres se sont fondus dans l'ensemble des *hadar*. Seuls sont demeurés distincts, en raison de leurs croyances religieuses qui les isolent, les Mozabites et les Israélites.

Les Mozabites tiennent une place importante dans le commerce du Tell. Ces hérétiques musulmans, contraints par les persécutions de se réfugier dans une région désertique où leurs palmeraies ne suffisent pas à les nourrir, émigrent dans les villes et y exercent les métiers de bouchers, épiciers, tenanciers de bains maures. Ils sont vêtus d'une sorte

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de tunique multicolore sans manches, la *cachabia*, qui les signale au premier coup d'œil. Ils retournent au Mzab après fortune faite ; leur organisation religieuse leur fait une obligation de ce retour au pays, en leur interdisant d'amener leurs femmes dans le Tell.

Les Israélites sont, en Algérie comme partout, une population essentiellement urbaine. Ils ont de remarquables aptitudes commerciales, développées par un atavisme bien des fois séculaire, et jouent un grand rôle dans les villes algériennes. Ils sont d'origines très diverses. Les uns sont véritablement des indigènes, des Berbères convertis au judaïsme ; d'autres sont des Juifs d'Orient, d'autres enfin des Juifs d'Espagne. Il y a eu en effet dans l'Afrique du Nord de nombreuses émigrations juives. Dès la première prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, les Juifs se répandirent en Afrique; en 320 avant J.-C., Ptolémée Soter en transporta plus de 100.000 en Cyrénaïque ; une autre émigration se produisit après la destruction du temple par Titus (70 après J.-C.). Il y eut au XIV^e^ siècle une véritable période juive en Berbérie et au Sahara. Les Juifs majorquins, en relations régulières avec leurs coreligionnaires africains, ont joué un rôle capital dans l'histoire de la cartographie, pendant que les Juifs du Touat monopolisaient le commerce transsaharien. En 1391 vinrent les Juifs d'Espagne, qui, plus instruits et plus cultivés que leurs coreligionnaires, furent les vrais fondateurs du judaïsme algérien. En 1492, 800.000 Juifs quittèrent la péninsule ibérique, les uns pour la France, les autres pour l'Afrique du Nord, où ils renforcèrent les éléments espagnols. En Algérie, les Juifs africains ne se trouvent plus guère que dans le Sud, au Mzab et à Bou-Saada. Au Nord et dans les villes du Tell, l'élément espagnol domine. Enfin un contingent plus récent encore est celui des Juifs livournais ; placés par les capitulations sous la protection du consul de France, exempts des humiliations infligées à leurs coreligionnaires, ils pouvaient loger où ils voulaient et porter des vêtements européens ; on sait le rôle considérable que quelques-uns

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'entre eux, les Bakri et les Busnach, jouèrent à Alger dans le dernier siècle de la domination turque. Après la conquête française, on laissa aux Juifs comme aux autres indigènes leur statut personnel et ils continuèrent à vivre sous le régime des tribunaux rabbiniques jusqu'en 1870.

Alger est la principale ville indigène de l'Algérie comme elle est la plus grande ville européenne ; elle compte 55.271 musulmans. C'est seulement de l'époque turque que datent ses grandes destinées. Il existait sur ce point une petite ville indigène, sur l'emplacement occupé à l'époque phénicienne et romaine par Icosium. Kheir-ed-Din Barberousse, en reliant à la terre par une digue l'îlot du Peñon, sur lequel les Espagnols avaient élevé un fort, créa la darse qui retint le choix des corsaires et fit la fortune d'Alger (1). Grâce aux nombreuses descriptions des captifs et des voyageurs, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de l'étrange cité que fut l'Alger turc. Bâtie sur le penchant d'une colline escarpée, la ville avait la forme d'un triangle dont la kasba formait le sommet et dont la base plongeait directement dans la mer, « semblable, dit Shaler, à une voile blanche étendue sur un champ de verdure. » Vers la fin du XVII^e siècle, le bénédictin Haedo comptait à Alger 12.000 maisons, enfermées dans une enceinte bastionnée que protégeaient trois grands bordjs extérieurs ; une population de 100.000 habitants fréquentait 100 mosquées, 2 synagogues, 2 chapelles catholiques ; on y remarquait 8 fontaines monumentales, des bains de marbre publics et gratuits, 7 grandes casernes pour les janissaires non mariés. La rue du Souk, qui traversait la ville de Bab-Azzoun à Bab-el-Oued, contenait un nombre infini de boutiques. Au delà des faubourgs s'étendaient de magnifiques jardins, avec de somptueuses maisons de campagne. La population était extrêmement bigarrée ; on distinguait les Turcs et renégats, les Koulouglis, les *Baldis* ou vrais Algérois, les Maures andalous, *Mudejares*

(1) Voir ci-dessus, p. 154.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Grenade et *Tagarins* d'Aragon, les *Berranis* ou étrangers, groupés par pays d'origine, Kabyles, Zouaoua, Biskris, Mozabites, chaque groupe ayant à sa tête un chef ou *amin* responsable des actes de ses compatriotes ; les Juifs, Juifs indigènes et Juifs francs ou Livournais ; enfin les esclaves chrétiens, populace mendiante et voleuse, toujours prête aux émeutes quand elle n'était pas terrorisée par les supplices. L'Alger turc, qui avait compté, paraît-il, 150.000 habitants à certaines époques, était descendu à 30.000 en 1830 ; il a été à peu près complètement détruit par un vandalisme qu'on ne saurait assez condamner et flétrir. La bourgeoisie musulmane a disparu comme le décor dans lequel elle vivait ; les anciens éléments indigènes ont été remplacés par des Kabyles, de plus en plus nombreux ; en 1926, ils étaient environ 30.000.

Tlemcen, dès avant l'occupation française, était bien déchue de sa splendeur d'antique capitale (1). Une première ville avait été créée là au VIII^e^ siècle par Idris sur l'emplacement de la ville romaine de Pomaria. Mais c'est à partir de la fondation de Tagraret par Youssef-ben-Tachfin l'Almoravide au XI^e^ siècle qu'elle commença à jouer un grand rôle ; elle fut glorieuse sous les Almoravides, les Almohades et surtout sous les Beni-Zeiyan aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Elle fut constamment disputée entre les Mérinides et les Zeiyanides, puis entre les Turcs d'Alger et les Espagnols d'Oran. On distinguait dans sa population les *hadar*, Arabo-Berbères ou Andalous, et les Koulouglis ; les Juifs y étaient très nombreux. Tlemcen a été bien défigurée par l'occupation française ; le génie militaire, les démolisseurs, les restaurateurs se sont tour à tour acharnés sur la pauvre ville, qui ne garde plus guère que son site admirable, qu'on n'a pas pu détruire mais qu'on a beaucoup enlaidi. Elle ne compte plus d'ailleurs que 15.254 indigènes musulmans.

Constantine (2) occupe un emplacement extraordinaire et

(1) Ci-dessus, p. 52.
(2) Ci-dessus, p. 63.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

justement célèbre, entouré de trois côtés par le ravin où coule le Rummel dans un véritable abîme et ne tenant à la terre que par l'isthme du Koudiat. Son importance était due à trois causes : c'était une citadelle imprenable avec les moyens indigènes; c'était la résidence du bey de l'Est, le plus puissant personnage de la Régence après le dey; enfin c'était pour les tribus du beylik un grand centre d'échanges de grains, de laines, de dattes, de produits manufacturés. Même à l'époque turque, ses habitants étaient presque tous des Kabyles et non de véritables citadins ; son industrie était active, mais grossière. Elle compte aujourd'hui 47.086 indigènes, et vient sous ce rapport au second rang, après Alger.

Les autres centres urbains de l'ancienne Régence étaient d'importance minime et ne valent pas d'être décrits. C'étaient des lieux de résidence des beys ou de petites garnisons turques, comme Mascara, Mazouna, Oran, Mostaganem dans l'Ouest; Miliana et Médéa au centre; Bougie, Bordj-bou-Arreridj, Mila, Bône dans l'Est ; ou bien de petites villes berbères ayant conservé quelque industrie, comme Kalaâ et Nedroma. Aujourd'hui les indigènes citadins se trouvent soit dans ces villes anciennes, soit dans les villes nouvelles comme Sétif, Bel-Abbès, Philippeville, Orléansville.

II

« Ce n'est pas à des caractères de race, dit Masqueray, qu'on doit s'adresser si l'on veut se rendre compte des mœurs actuelles des Africains. Il faut remonter pour cela vers une cause infiniment plus puissante et plus variée dans ses effets, à savoir la nature du pays dans lequel ils vivent et qu'ils sont incapables de modifier. L'Afrique se compose de montagnes où des familles, même très faibles, peuvent se fixer et se défendre, et de steppes à travers lesquelles les tribus les plus fortes sont forcées de se déplacer de pâturage

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

en pâturage. Voilà ce qui les distingue avant tout. Là est le secret de leurs habitudes ; là est la raison principale de leurs manières d'être, des petites sociétés qu'ils ont formées et de presque toutes leurs lois. »

Une erreur très répandue consiste à croire que tous les Berbères sont sédentaires et tous les Arabes nomades ; dans les ouvrages qui ont été écrits sur l'Algérie, « Arabe » est toujours synonyme de nomade. Cependant la vie pastorale en Algérie est bien antérieure à l'arrivée des Arabes, comme en témoignent les écrivains anciens, et Ibn-Khaldoun parle à maintes reprises des Berbères nomades, qu'il oppose aux Berbères sédentaires. Les Touaregs, le rameau le mieux conservé de l'antique souche berbère, sont les plus nomades de tous les nomades. En réalité, il y a eu en Algérie à toute époque des pasteurs et des laboureurs, parce qu'il y a des régions qui ne se prêtent qu'à la vie nomade et d'autres qui ne comportent que la vie sédentaire. A la frontière des deux zones sont des régions mixtes, qui sont tantôt du domaine des sédentaires, lorsque les eaux y sont bien aménagées, les cultures bien soignées, tantôt du domaine des pasteurs lorsqu'elles sont ravagées par la transhumance et l'insécurité. La carte de la répartition des sédentaires et des nomades se superpose exactement à la carte des pluies ; les sédentaires sont dans le Tell, les nomades dans la steppe, où l'on trouve des îlots de sédentaires là où se rencontrent des îlots cultivables ou irrigables.

On passe par une série de transitions des indigènes complètement sédentaires aux grands nomades du Sahara. Souvent, dans une même tribu, certaines fractions sont plus sédentaires, parce qu'elles ont plus de terres de culture, d'autres plus nomades, parce qu'elles ont davantage de troupeaux. Il y a des indigènes qui ne se déplacent qu'à de très faibles distances et qui changent seulement de campement pour procurer à leurs troupeaux des pâturages intacts, mais sans s'éloigner de leur territoire. D'autres ont des campements d'hiver et des campements d'été, tantôt peu

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

éloignés les uns des autres, tantôt séparés au contraire par un long trajet. Les indigènes passent d'ailleurs avec une facilité relative de la vie nomade à la vie sédentaire et inversement. Ceux d'entre eux qui ont perdu leurs troupeaux n'ont plus de raison de se déplacer ; en sens contraire, les sédentaires dont les cultures arborescentes, palmiers ou olivettes, ont été détruites par les guerres ou les sécheresses, abandonnent leurs villages et leurs ksours.

En tout pays, les hommes choisissent, pour se grouper, les emplacements les plus favorables soit au point de vue de la sécurité, soit au point de vue des ressources en eau et de la fertilité du sol. La sécurité a paru aux indigènes la nécessité primordiale ; d'où la densité de la population des massifs montagneux. Dans ces massifs mêmes, ils se sont fixés d'ordinaire, non dans les vallées, mais sur les crêtes.

L'habitation la plus typique et sans doute aussi la plus ancienne des indigènes est la *guelaâ*, nom qui s'applique à des modes d'habitation très différents les uns des autres, mais qui désigne toujours une localité difficilement accessible, perchée en haut de falaises abruptes, dont Constantine offre le type le plus parfait. Dans l'Aurès, il y a des habitations placées de telle manière qu'on n'y accède qu'en se hissant le long de la falaise avec des cordes. Certaines guelaâs ne sont que des entrepôts et ne sont pas habitées d'une manière permanente.

Les villages kabyles sont tous situés sur des crêtes. « Dans un chaos de massifs isolés, dit Masqueray, de crêtes nettes et tranchantes, de pitons noirâtres qui surgissent comme des écueils, on distingue une centaine de points aériens séparés par des vallées creuses dans lesquelles les aigles plongent les ailes étendues. Ce sont des villages allongés ou circulaires, presque tous coniques au sommet et couverts de tuiles rouges. Ils se ressemblent tellement que, même quand on en sait les noms, on les prend indéfiniment les uns pour les autres. Les maisons privées dont chacun est composé sont jointes entre elles et si bien qu'elles en font de véritables

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

forteresses. De ces blocs posés comme des vigies au point d'intersection de talus presque à pic, des femmes brunes vêtues de bleu, la tête parée d'un foulard rouge, descendent à la file dans des chemins creux. Elles portent sur leurs épaules les amphores qu'elles vont remplir à la fontaine. Des enfants jouent en dehors des portes, des hommes dorment sur les dalles des djemaâs. Les rues principales, s'il en est, se divisent bientôt en ruelles étroites et pavées de cailloux pointus. Toutes les maisons s'ouvrent sur ces ruelles. De même que les costumes des hommes, vêtus du burnous, ne se distinguent entre eux que par la propreté, les maisons des riches ne l'emportent sur celles des pauvres que par les dimensions des pièces, mais sont distribuées de même sorte et servent exactement aux mêmes usages. La porte, très épaisse, s'ouvre sur une salle carrée qui ne reçoit qu'un peu de lumière de quelque trou percé dans le haut du mur. Au milieu est le foyer creusé en terre. Sur un des côtés et le plus souvent à droite, sont d'énormes jarres d'argile bâties sur place, et des sacs faits de paille tressée ; on y conserve l'huile, l'orge et le blé. A gauche et en contre-bas est l'écurie, dans laquelle les bœufs et les mulets descendent en tournant, après avoir franchi le seuil ; le plafond en est peu élevé par rapport au niveau de la salle ; les animaux respirent par de larges baies qui s'ouvrent vers l'intérieur. Au-dessus de cette écurie est un plancher supporté par de fortes poutres ; là, dorment les femmes et les enfants, auprès des provisions de figues, de fèves, de beurre et de viande séchée. Le tout, une fois la porte fermée, est dans la main du maître, du *paterfamilias.* »

La maison kabyle est couverte en tuiles, ce qui la fait ressembler aux maisons des montagnards des Cévennes. Mais la plupart du temps, la maison du sédentaire algérien, construite en *toub*, mélange d'argile et de paille hachée, est couverte en terrasse. La réunion des terrasses forme une plate-forme continue, de sorte que les villages présentent de loin l'aspect d'une ruche avec des cellules. Les maisons sont liées les unes aux autres comme sont liés les individus dans la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

famille et dans le clan. Au Mzab, on observe une disposition assez particulière : les villes ont trois enceintes concentriques ; dans l'une, la plus extérieure, habitent les musulmans non-abâdhites, les chrétiens et les juifs ; dans la seconde, les Mozabites laïques ; au sommet est la forteresse ecclésiastique surmontée d'un minaret rectangulaire.

La demeure la plus habituelle des sédentaires de l'Algérie n'est pas la maison : c'est le gourbi, hutte en branchages recouverte de chaume. Les murs du gourbi sont en pierres sèches ou en *toub* ; quelques perches forment la charpente ; le mobilier se compose de nattes d'alfa, de vases de terre, de plats de bois. C'est le plus souvent une demeure très misérable, habitation de demi-nomade.

La tente est constituée par des *flidj*, bandes d'étoffe larges de 75 centimètres à un mètre et de longueur variable, tissées avec de la laine, du poil de chèvre, de la bourre de palmier-nain, de l'alfa ou de l'asphodèle. La tente est soutenue par des perches sur lesquelles s'appuie une poutre horizontale, d'autres perches plus courtes supportant le pourtour. L'intérieur de la tente se divise en deux parties, le côté des femmes et le côté des hommes, séparées par une couverture de laine tendue verticalement. Le mobilier de la tente est nécessairement très rudimentaire ; il se compose de tapis, qui sont la richesse et le luxe de la tente, de nattes en laine ou en sparterie, d'ustensiles de cuisine et de récipients divers en terre, en bois ou en sparterie. Pour répondre aux nécessités de la vie errante, tous les objets doivent être portatifs et, quand ils viennent à manquer, il faut qu'on puisse les remplacer promptement.

Les tentes se groupent en cercles appelés *douars*, ordinairement loin des routes, cachées, blotties, invisibles. Autrefois, par raison de sécurité, les agglomérations de familles sur un même point étaient nombreuses ; on avait alors le magnifique spectacle de 60, 80, quelquefois 100 tentes rangées en un cercle immense, qui chaque soir se remplissait des troupeaux revenus du pâturage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Sur les 4 millions et demi d'indigènes ruraux de l'Algérie, 1.200.000 environ habitent la tente, 2 millions le gourbi, 1.300.000 des maisons. Mais les surfaces occupées par les habitants des tentes (12 millions d'hectares) sont, même dans l'Algérie du Nord, très supérieures à celles dont disposent les habitants des gourbis (6 millions d'hectares) et des maisons (2.800.000 hectares), ce qui n'a pas lieu de surprendre, car les nomades ont besoin d'espaces beaucoup plus étendus que les habitants des gourbis et ceux-ci à leur tour sont plus dispersés que les habitants des maisons.

Beaucoup d'indigènes habitent alternativement la tente et la maison ; c'est le cas des gens de l'Aurès. Dans certains villages, les tentes et les maisons voisinent, et chez les Touaregs eux-mêmes, il y a des tentes et des maisons. Les indigènes remplacent assez facilement la maison par la tente et inversement. La substitution de la maison à la tente n'est pas toujours un progrès, comme on l'imagine, et notre mépris de sédentaires pour la tente, beaucoup plus confortable que le gourbi, n'est pas entièrement justifié. Longtemps encore les tentes, qui sont une nécessité pour les pasteurs transhumants, parsèmeront les steppes de l'Algérie et ce n'est que dans certaines régions qu'elles seront remplacées par des habitations fixes.

III

A y regarder de près, la division traditionnelle des indigènes en nomades et sédentaires ne suffit pas à rendre compte de toutes les particularités de leur vie économique. De même qu'il y a trois catégories d'habitations, les maisons, les gourbis et les tentes, il faut distinguer les arboriculteurs, les céréalistes et les pasteurs.

Les sédentaires de l'Algérie, comme tous les Méditerranéens, ont pour culture préférée celle des arbres à fruits, en particulier de l'olivier. Cette culture présente plusieurs avantages : d'abord, elle convient très bien au climat ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'arbre, par ses racines, va chercher l'humidité dans le sol plus loin que les plantes annuelles et souffre moins de la sécheresse. En outre, ce sont les cultures arborescentes qui permettent à la population la plus dense de vivre sur la moindre surface. Mais elles exigent la sécurité ; les plantations d'arbres entourent donc les villages de la montagne, parce que leurs habitants les ont en quelque sorte sous la main. On ne peut couper leurs arbres, désastre irréparable, qu'en s'emparant des villages eux-mêmes.

L'indigène, qui est un médiocre cultivateur de céréales et un médiocre éleveur, apporte une rare ingéniosité et un soin méticuleux à l'entretien de ses vergers et de ses jardins. C'est lui qui a créé les magnifiques plantations d'oliviers de la Kabylie, les belles orangeries de Blida et de Koléa, les palmeraies des oasis. Les cultures arborescentes tiennent la première place dans toutes les régions montagneuses suffisamment arrosées. La plus caractéristique de toutes à cet égard est la Kabylie du Djurjura. Le massif de Fort-National n'est qu'un immense verger ; les mamelons sont couverts d'arbres fruitiers, auxquels se mêle le frêne, que les Kabyles appellent une prairie aérienne et qui est soigné comme une demi-culture. Pas une place n'est demeurée libre, même sur les pentes les plus abruptes et les plus rocheuses, à tel point que les Kabyles se suspendent parfois par une corde pour aller piocher certains coins inaccessibles de toute autre manière. Partout le travail acharné d'une population très dense et très laborieuse a tiré parti des moindres parcelles. Des amendes sont imposées à celui qui fait paître dans un verger, à celui qui coupe une branche de frêne, à celui qui détourne l'eau d'une rigole et la fait couler sur le chemin.

Les autres massifs montagneux de l'Algérie se rapprochent plus ou moins du type de la Kabylie du Djurjura, mais aucun d'eux ne le réalise aussi complètement. Tantôt, comme dans la Kabylie des Babors et l'Ouarsenis, le revêtement forestier est trop épais et à peine entamé ; tantôt, comme dans l'Aurès, les pluies ne sont pas assez abondantes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En dehors des massifs montagneux, les vergers sont localisés aux environs des villes. Dans l'Algérie occidentale, une ceinture de vergers entoure Nedroma, Mazouna, Tlemcen. Cette dernière ville, l'antique *Pomaria*, est très caractéristique à cet égard, avec ses plantations d'oliviers et d'arbres fruitiers de toutes sortes qui s'étendent jusqu'à Mansoura d'une part, jusqu'à El-Ourit d'autre part. L'Alger turc était entouré de jardins magnifiques ; de même Blida et Koléa. Au pied du rocher de Constantine s'étend la tache verte de l'oasis du Hamma. On trouve ainsi dans le Tell comme une esquisse des jardins si nettement circonscrits qui entourent les localités sahariennes, avec cette différence que les arbres fruitiers de la Méditerranée y jouent le rôle dévolu dans le Sud au palmier-dattier, et que l'irrigation n'est pas aussi rigoureusement indispensable ; elle est cependant pratiquée, même dans le Nord, toutes les fois qu'elle est possible. Mais c'est dans le Sud que les indigènes ont déployé un art véritable et accompli des travaux considérables en vue de la recherche et de l'utilisation de l'eau. Au milieu des palmiers ou à leur lisière s'élèvent les villages, souvent fortifiés, des cultivateurs. Au Sahara comme dans le Tell, plus encore que dans le Tell, l'arboriculture exige la résidence permanente et ininterrompue ; le paysan est strictement attaché au sol.

Ce sont les céréales qui, dans le Tell, demeurent la culture principale et font vivre la plus grande partie de la population. Les indigènes disposent des mêmes animaux domestiques qui viennent en aide au travail agricole en Europe : le bœuf, le cheval, l'âne, le mulet, auxquels il faut joindre dans le Sud le chameau. Ils connaissent aussi la charrue ; une seule pièce, le soc, qui pèse ordinairement une dizaine de kilos, est en fer ; le reste de l'outil est façonné grossièrement dans une branche de frêne, de chêne ou d'olivier. Le harnachement est des plus primitifs. La charrue indigène n'a ni coutre, ni versoir ; elle ne retourne pas la terre et ne pénètre pas dans le sol ; le soc n'éventre ni ne tranche, il gratte la terre de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quelques centimètres à peine ; le sillon n'est guère plus grand que celui d'une forte herse. Le cultivateur, lorsqu'il rencontre un buisson de lentisque ou de palmier-nain, se borne à le contourner ; de là l'aspect très particulier des cultures indigènes, qui les fait distinguer au premier coup d'œil des cultures européennes. Dans ces conditions, l'eau des pluies ni les racines de la plante ne peuvent s'enfoncer dans le sol ; le grain, mal défendu contre la sécheresse et ses autres ennemis, lève mal, talle peu et donne des rendements très faibles.

La charrue indigène, si grossière qu'elle soit, a cependant trouvé des défenseurs ; elle est légère et souple, se répare facilement, a une valeur commerciale infime. Elle respecte la végétation spontanée, ce qui n'est pas sans offrir des avantages pour la retenue des terres, pour la nourriture du bétail et des cultivateurs eux-mêmes. Si l'indigène labourait profondément, il aurait vite fait d'épuiser le sol, auquel il ne donne ni fumure, ni engrais. Enfin, le perfectionnement du matériel agricole, en particulier de la charrue, suppose des attelages plus puissants. Le système de la culture indigène forme un tout dont on ne saurait modifier une pièce sans réformer l'ensemble. Il ne faut pas en conclure qu'on doive renoncer à améliorer les coutumes agricoles des indigènes et les instruments dont ils se servent, mais cette amélioration doit être méthodique et graduelle.

Le mode de culture des indigènes, qui ne restituent pas au sol les éléments qu'ils lui ont empruntés, nécessite des jachères prolongées et l'alternance des surfaces mises en culture. C'est le procédé de tous les primitifs. Son application ne souffrait pas de difficulté avant la conquête française, parce que les terres étaient en quantité surabondante par rapport au chiffre de la population ; les indigènes étaient clairsemés sur des espaces immenses ; l'absence de sécurité et de voies de communication s'opposait d'ailleurs à l'extension des cultures. On cherchait à récolter juste de quoi se nourrir et on laissait la terre en jachère pendant deux ou trois ans.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Lorsque la terre a été ensemencée en céréales, l'indigène n'y revient qu'à la moisson pour faire la récolte ; la pratique des binages et des sarclages n'est usitée que dans quelques régions comme la Kabylie. D'ordinaire, dès que la semence a été confiée au sol, l'indigène considère sa tâche comme remplie et c'est à Dieu qu'il appartient de faire le reste. La culture des céréales le fixe donc beaucoup moins au sol que la culture des arbres à fruits qui demandent des soins continus. L'indigène, tout en menant la vie pastorale et nomade, peut avoir des cultures qu'il ne visite que deux fois par an, pour les semailles et pour la moisson.

Les indigènes ne coupent pas les céréales au ras de terre ; ils ne prennent que les épis et laissent sur place des chaumes de 20 à 30 centimètres de longueur, qui servent de nourriture aux troupeaux. La moisson se fait avec une faucille à main, qui sert aussi à tondre les moutons. Les épis sont foulés par les animaux sur des aires en rase campagne. Le chariot employé pour le dépiquage est le même que celui dont se servaient les Romains et que décrit Varron. Pour vanner le grain, on le jette en l'air avec une pelle en bois et on laisse le vent emporter la balle. Le grain est alors recueilli dans des sacs ou *tellis* ; il disparaît ensuite dans de profonds silos, seule forme d'épargne que connaissaient autrefois les indigènes ; ces silos sont souvent placés sous la protection d'une zaouïa ou d'un personnage religieux. Dans l'Aurès, on emmagasine les grains dans les *guelaâs*, qui sont des châteaux-magasins comme on en rencontre dans d'autres régions de l'Afrique du Nord ; le produit des récoltes y reste sous la garde de quelques vieillards, pendant que les autres reprennent la vie nomade.

Les observateurs sont généralement frappés du contraste entre le soin que les indigènes apportent à leurs cultures arborescentes et la négligence dont témoignent leurs cultures annuelles de céréales ; ils incriminent la paresse et l'indolence de l'« Arabe », et peut-être n'ont-ils pas absolument tort. Cependant, il faut tenir compte de la médiocrité

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des instruments dont dispose le cultivateur et aussi du fait que, dans beaucoup de régions, par suite de la rareté et de l'irrégularité des pluies, la culture est un véritable billet de loterie.

Les indigènes trouvent dans les céréales une production qui correspond à leur mode d'alimentation et à leurs procédés de culture. Si une famille n'a pas trop de dettes, un rendement de 3 à 4 à l'hectare la satisfait ; elle aura de l'orge pour son cheval, du blé pour elle, tandis que les chèvres et les moutons mangeront l'herbe des champs et des chemins, donneront leur lait et leur produit ; on ne mourra pas de faim, c'est l'essentiel. La culture des céréales est d'ailleurs celle qui coûte le moins ; avec elle, la perte, si perte il y a, est moins considérable qu'avec toute autre. Enfin l'indigène trouve toujours à vendre ses grains quand il en produit plus qu'il n'en consomme.

Les cultivateurs de céréales sont en réalité des demi-nomades. L'agriculture européenne est essentiellement sédentaire, parce qu'elle a l'habitude et le besoin de bâtiments ruraux pour le séjour des cultivateurs, l'attache et la garde du bétail, la conservation des récoltes. En Algérie, les indigènes cultivateurs de céréales n'ont pas de matériel agricole, pas de stabulation du bétail, pas de granges. Souvent, même dans le Tell, on rencontre des cultures auprès desquelles ne s'élève aucune construction, sur lesquelles aucun indigène ne demeure d'une façon permanente. L'influence de l'agriculture s'arrête ainsi à mi-chemin ; au lieu de provoquer la construction du *haouch*, de la ferme en pisé, en briques ou en moellons, elle se borne à faire creuser des silos sur le lieu de culture, à y faire établir des gourbis ou des *mechtas* sans valeur et sans importance, abris provisoires qu'on abandonne sans difficulté et sans regret.

Les méthodes d'élevage des indigènes sont aussi primitives que leurs méthodes agricoles. Dans les champs se promène un troupeau de bœufs, de vaches, de chèvres, de boucs, de moutons, de brebis, gardé par un enfant. Tous ces animaux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vivent dans la plus complète promiscuité, se multiplient et se croisent à leur gré, en dehors de toute intervention de l'homme pour améliorer le type, et sont exposés à toutes les intempéries. Ils mangent ce qu'ils trouvent, boivent quand ils peuvent, sont gras au printemps, maigres en été ; aucune réserve de fourrage n'étant faite, les animaux ne vivent que de ce qu'ils rencontrent dans les terrains de parcours, souvent dépourvus de toute végétation quand les pluies d'automne tardent à venir. Dans les années sèches, ils meurent en grand nombre. « Que celui qui t'a créé te nourrisse », tel est, dans sa simplicité, le principe de l'éleveur indigène.

Les pasteurs algériens, vivant en contact journalier avec la nature, connaissent les plantes de la steppe, leurs propriétés bienfaisantes ou toxiques, leur utilité pour nourrir tels ou tels animaux ; ils savent les points où ils doivent conduire le bétail suivant les saisons et ont même une sorte de médecine élémentaire qui leur permet de traiter sommairement les animaux malades. Cependant, en dépit de réelles qualités, leurs pratiques sont très défectueuses. Les mâles sont castrés beaucoup trop tard. Les indigènes aiment mieux se nourrir du lait des brebis que de le laisser aux agneaux ; les seuls soins que reçoivent ceux-ci consistent à leur éviter pendant les premiers jours qui suivent leur naissance la fatigue de la marche en les entassant dans des *chouaris*, sortes de paniers en alfa, et à les abriter dans les tentes quand le temps est trop mauvais. La tonte se fait avec des cisailles ou avec une faucille ; il en résulte une perte sérieuse de laine et des blessures nombreuses pour les animaux. Certaines populations sont, il est vrai, plus soigneuses et possèdent un troupeau véritablement amélioré, surtout au point de vue de la laine. Mais les bêtes sont fréquemment décimées par la neige, le froid, la sécheresse, les épizooties.

On passe par des transitions successives des *beggara*, éleveurs de bœufs, aux *djemala*, éleveurs de chameaux ; les premiers vivent dans le Tell, les seconds dans le Sahara. Entre les deux s'étend le pays du mouton, la steppe. Ce n'est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pas à dire que le mouton soit exclu du Tell, loin de là ; il y tient une grande place dans les exploitations, mais cette place n'est pas exclusive, tandis que dans la steppe le mouton seul permet à l'homme de tirer parti des maigres ressources du sol. D'ailleurs, de même que les indigènes sont tous plus ou moins nomades, plus ou moins sédentaires, ils sont tous plus ou moins agriculteurs, plus ou moins pasteurs. Suivant que le milieu qu'ils habitent se prête de préférence soit à la culture, soit à l'élevage, ils s'adonnent plus spécialement à l'une de ces occupations sans cependant négliger entièrement l'autre. Si l'indigène est principalement pasteur dans la steppe, il cultive encore du blé et de l'orge même dans les pays de transhumance et dans les oasis du Sahara. Enfin, il faut tenir compte des fréquentes associations entre nomades et sédentaires ; les premiers paissent les troupeaux des seconds, tandis que ceux-ci cultivent les champs et les arbres à fruits dont les nomades sont propriétaires ; c'est le cas notamment pour les palmiers dans beaucoup d'oasis sahariennes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE IV

L'évolution des indigènes (1)

Nous avons décrit les populations indigènes de l'Algérie telles qu'elles étaient avant la conquête française, et le tableau, dans ses grandes lignes, s'applique encore à leur situation actuelle. On dit quelquefois qu'elles n'ont pas changé depuis un siècle, que ni leurs idées, ni leur genre de vie, ni leurs mœurs ne se sont modifiées. Assurément, les indigènes algériens sont extrêmement conservateurs, traditionnalistes, imperméables en quelque sorte. L'action du climat conduit au fatalisme et la religion musulmane agit dans le même sens. Ils pensent que toute innovation, tout ce qui est contraire aux habitudes des ancêtres, est un danger et peut-être un péché : « Nos pères ont toujours fait ainsi, pourquoi ferions-nous autrement ? » Ils sont imprévoyants et résignés : « Du pain et de la nourriture pour un jour, dit un proverbe indigène, c'est tout ce qu'il faut à l'homme sur la terre, et s'il venait à mourir aujourd'hui, il y aurait encore moitié de nourriture de trop. » Il faut ajouter que, connaissant mal la société indigène, ses nécessités, son fonctionnement, nous lui avons souvent proposé ou imposé des innovations irréalisables, voire même nuisibles. Cependant ces populations, quoi qu'on en dise, ont évolué et évoluent tous les jours au contact de la population européenne. Mais il faut les regarder attentivement pour saisir ces modifications.

(1) E. Masqueray, *Formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie*, Paris, 1886. — Joost van Vollenhoven, *Essai sur le fellah algérien*, Paris, 1903. — H. de Peyerimhoff, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle*, Alger, 1906 (réédité par le Comité Bugeaud, Paris, 1928). — Raymond Aynard, *L'œuvre française en Algérie*, Paris, 1912. — *L'Afrique du Nord* (conférences de l'École des Sciences politiques), Paris, 1913. — Jules Cambon, *Le gouvernement général de l'Algérie*, Paris, 1918.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

I

Étant donné la place prépondérante des questions religieuses dans la vie des indigènes, il faut d'abord se demander si l'islam a évolué et dans quel sens.

Le grand mouvement qui s'est produit dans ces dernières années en Orient, notamment en Turquie et en Égypte, dans le sens de la laïcisation de la société, de la modernisation de l'islam, de l'affranchissement de la femme, a eu quelque écho dans l'Afrique du Nord, mais un écho jusqu'ici bien affaibli. Il faut attendre pour se prononcer sur la portée et les conséquences de ce mouvement. « On ne peut réformer l'islam, disait lord Cromer ; l'islam réformé n'est plus l'islam, c'est autre chose. » Il y a dans l'Afrique du Nord une tendance à épurer la religion et à la débarrasser de ses scories : c'est la tendance dite ouahabite ; on s'efforce d'unifier les rites, de lutter contre le culte des saints et des marabouts ; l'action des confréries religieuses tend à décroître, tout en demeurant assez considérable.

Peu nombreux sont les indigènes qui ont embrassé le christianisme. Les missionnaires sont d'ailleurs demeurés fidèles à la consigne qui leur a été donnée par le cardinal Lavigerie : laisser faire le temps, ne rien brusquer, prêcher surtout d'exemple et gagner les cœurs par la charité sans chercher à faire de conversions. Peu nombreux sont également les indigènes qui se disent détachés de tout dogme religieux et de toute croyance. Ceux qui ont abandonné leur religion, au moins en apparence, semblent en général désorientés, déracinés, sans boussole morale, en tout cas sans action sur leurs coreligionnaires ; quand on va au fond des choses, on s'aperçoit qu'ils sont rarement tout à fait détachés de l'islam.

On ne saurait nier que la religion demeure le grand obstacle au rapprochement entre les Africains et nous. Cependant, à certains égards, l'islam apparaît comme une garantie et une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

barrière contre le nationalisme et le bolchevisme, si menaçants l'un et l'autre pour les puissances coloniales et qui, ennemis l'un de l'autre en Europe occidentale, se combinent et s'allient au contraire sous les formes les plus diverses dans les pays d'outre-mer pour se résoudre finalement dans la haine de l'étranger.

La France a toujours observé vis-à-vis de l'islam en Algérie une attitude de neutralité bienveillante. Nous ne saurions guère aller au delà et nous sortirions de notre rôle si nous voulions le fortifier et l'encourager. Ce serait une erreur politique que de nous donner l'air d'être plus musulmans que les indigènes eux-mêmes ; des flatteries excessives ne nous vaudraient que leur mépris.

S'il ne dépend pas de nous que les indigènes cessent d'être musulmans, il n'est nullement chimérique de vouloir faire d'eux des Francophones. Au dire d'éminents arabisants, la langue arabe et l'écriture arabe sont des instruments très défectueux ; le berbère est plus médiocre encore. Dès à présent, la langue française a fait chez les indigènes de l'Algérie des progrès considérables. Il n'y a pas de raison pour qu'ils n'apprennent pas le français, comme ils ont appris successivement le punique, le latin et l'arabe.

Il existe en Algérie 541 écoles indigènes, dont 519 pour les garçons et 22 pour les filles, et 1.113 classes, dont 1.033 pour les garçons et 80 pour les filles. L'effectif est de 48.000 élèves, dont 45.000 garçons et 3.000 filles. Si l'on ajoute 9.000 garçons et 3.000 filles admis dans les écoles d'Européens, on voit qu'au total 60.000 enfants indigènes ont fréquenté les écoles françaises. L'enseignement indigène, au début, avait été, comme l'a dit Burdeau, organisé beaucoup trop sur le type français, sans souci des contingences, sans étude préalable de la mentalité et de l'organisation sociale des populations auxquelles il s'adressait. Il risquait de multiplier le nombre des déclassés, étrangers à leur milieu d'origine et incapables de se faire une place dans le nôtre. Il faut fournir aux indigènes, par l'enseignement, les moyens de continuer à vivre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans l'atmosphère du monde moderne, tout en maintenant leurs pensées et leurs habitudes dans les voies qui leur conviennent. C'est ce qu'on s'efforce de faire désormais. L'attitude des indigènes eux-mêmes à l'égard de l'école s'est d'ailleurs modifiée ; autrefois assez réfractaires à notre enseignement, ils le réclament aujourd'hui, non seulement pour les garçons, mais pour les filles.

La Codification du droit musulman, qui a été très soigneusement préparée et qui est appliquée en fait, mais non encore promulguée, tend à faire prévaloir des solutions relativement libérales tout en restant conformes à l'orthodoxie. L'organisation de la famille, la condition de la femme ne se sont pas beaucoup modifiées, du moins en apparence. Pourtant il y a une tendance incontestable à l'affranchissement de la femme dans la famille, quoique cette tendance soit beaucoup moins accentuée en Algérie qu'en Orient et même à Tunis. En Kabylie, il existe un mouvement contre le vieux droit barbare qui déshéritait les femmes. Les travaux domestiques exigeant un personnel de femmes moins nombreux qu'autrefois, il en est résulté une diminution de la polygamie, devenue assez exceptionnelle. La division du travail, le perfectionnement des échanges, la recherche du bien-être tels que nous les voyons poindre tendent à l'affranchissement de la femme. Le jour où celle-ci jouera au foyer familial le rôle d'intendante et de conseillère comme la bourgeoise ou la paysanne française est encore éloigné, mais l'école peut en préparer l'avènement. Ce sera la transformation la plus profonde qu'on puisse véritablement souhaiter et espérer dans la société indigène.

En même temps que l'individu tend à se dégager de la famille, la famille se dégage de la tribu. La politique suivie par la France en Algérie a cherché à dissocier les tribus et à diminuer le pouvoir des chefs. « Seuls, écrivait Jules Duval, l'individu et la famille indigènes ont droit à notre protection ; la tribu, forme accidentelle et périssable, obstacle à l'appropriation et à la culture du sol, base du pouvoir et de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fortune des chefs, la tribu doit se transformer ou disparaître. » Cette politique a ses avantages et ses inconvénients, ses défenseurs et ses adversaires. Nous avons détruit les forces qui pouvaient nous résister, mais nous avons détruit du même coup celles sur lesquelles nous pouvions nous appuyer. Nous avons fait passer sur toute l'Algérie une sorte de rouleau compresseur. Nous n'avons plus en face de nous, suivant l'expression de M. Jules Cambon, qu'une poussière d'hommes, un troupeau sans bergers. Nous avons remplacé les anciens guides spirituels et politiques de la société musulmane par de simples agents d'exécution, les caïds-grands-chefs par les caïds-fonctionnaires.

La dissolution de la tribu a été obtenue par les lois sur la propriété, le sénatus-consulte de 1863 et la loi de 1873, par la constitution du douar-commune et de la propriété individuelle. On a délimité les territoires des tribus, puis réparti ce territoire entre les différents douars, enfin établi la propriété individuelle entre les membres de ces douars. Les noms mêmes des anciennes tribus, grandes unités qui avaient une histoire, un passé commun, ont disparu de la carte. Il faut chercher dans la poussière des dossiers pour les retrouver.

« Lorsque, raconte un administrateur, l'avis fut donné que le sénatus-consulte allait être appliqué à la tribu des Ouled-Rechaïch, tous les chefs indigènes vinrent me trouver, commentant la nouvelle ; la consternation était peinte sur tous les visages, plusieurs versaient des larmes. Les Français nous ont battus dans la plaine de Sbikha, disait un vieillard ; ils nous ont tué nos jeunes hommes ; ils nous ont imposé des contributions de guerre. Tout cela n'est rien, on guérit de ces blessures. Mais la constitution de la propriété individuelle, l'autorisation donnée à chacun de vendre les terres qui lui seront échues en partage, c'est l'arrêt de mort de la tribu ; vingt ans après l'exécution de ces mesures, les Ouled-Rechaïch auront cessé d'exister. » Le sénatus-consulte de 1863 et la loi de 1873 ont été la machine de guerre la plus efficace qu'on puisse imaginer contre l'ancien état social.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

II

Après avoir désorganisé, disloqué les anciens cadres dans lesquels vivaient les indigènes, nous nous sommes efforcés de les faire entrer dans les nôtres.

Les indigènes musulmans algériens ont été déclarés Français en 1865 (1). Ils ont accès à la plupart des emplois et fonctions publiques au même titre que les citoyens français et sous les mêmes conditions d'aptitude, sauf un petit nombre de fonctions réservées. Pour se faire naturaliser et devenir citoyens, il leur suffit de le demander; la naturalisation, en vertu des sénatus-consulte de 1865 et de la loi de 1919, est extrêmement facile à obtenir. En fait, ils ne la demandent guère, à cause du caractère religieux de leur statut personnel (2), qu'il leur faudrait abandonner.

Les indigènes musulmans algériens qui n'ont pas réclamé la qualité de citoyens français sont représentés dans toutes les assemblées délibérantes de l'Algérie par des membres élus siégeant au même titre et avec les mêmes droits que les citoyens français. Tel est le principe posé par la loi du 4 février 1919 (3). Les réformes de 1919 ont doté les douars-communes d'une véritable vie administrative ; ces circonscriptions sont devenues des cellules essentielles de la vie sociale des indigènes ; en rendant les djemaâs électives, le législateur a voulu permettre aux indigènes de faire un apprentissage de la vie politique approprié à leurs traditions.

Les réformes de 1919 apparaissent comme une charte à la fois libérale et prudente, qui prépare, avec toutes les précautions désirables, nos administrés musulmans à la vie civique des sociétés civilisées. Dans certains douars-communes, les élections aux djemaâs semblent avoir fait revivre les rivalités qui existaient autrefois entre certaines familles influentes, donné des aliments à l'esprit de sof, affaibli

(1) Voir ci-dessus, p. 265.
(2) V. p. 345.
(3) V. p. 301-302.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'autorité des caïds et des cheikhs ; les agitations électorales ont été accompagnées çà et là de quelque violence et de quelque corruption. Les djemaâs n'ont pas encore ou n'ont qu'à un bien faible degré la notion de l'intérêt général. Mais, dans l'ensemble, les réformes ont donné des résultats satisfaisants.

Il n'y a pas jusqu'ici de partis politiques indigènes bien nettement constitués. Ceux qu'on appelle les Vieux-Turbans et les Jeunes-Algériens sont divisés par des questions de personnes plutôt que de programmes. Une élite intellectuelle formée dans nos écoles tend à se constituer ; elle est encore peu nombreuse, se recrute exclusivement parmi les citadins, avocats, journalistes, médecins et ignore tout des besoins et des aspirations des fellahs, que la politique pure laisse assez indifférents. Il ne semble pas que cette élite soit encore en état de prendre la direction de la société indigène sans dommage pour celle-ci.

Les revendications politiques des indigènes portent surtout sur le droit qu'ils réclament d'élire des représentants au Parlement français tout en conservant leur statut personnel. Cette mesure semble prématurée et présenterait des inconvénients de plus d'un genre ; on renouvellerait sur une échelle gigantesque l'erreur du décret Crémieux. Si les indigènes veulent entrer dans la famille française, il faut qu'ils en manifestent la volonté en se soumettant aux mêmes lois que nous. Le fait qu'ils hésitent à le faire est la meilleure preuve qu'ils ne sont pas encore mûrs pour y pénétrer de plain-pied.

L'Algérie n'a pas été entamée de façon notable par les campagnes de propagande, soit dans le sens d'un nationalisme agressif et xénophobe, soit dans le sens d'un internationalisme communiste, soit enfin dans les deux directions momentanément conjuguées. Le mouvement qui pousse les indigènes à réclamer les mêmes droits que les Français, à désirer se confondre peu à peu avec eux, mouvement peu bruyant si on le compare à ceux de l'Egypte, de l'Inde et même de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tunisie, dénote un état d'esprit dont nous ne pouvons que nous applaudir et permet d'augurer favorablement de l'avenir, si les partis français ou européens de révolution et de violence n'interviennent pas pour exciter les Algériens contre notre hégémonie.

C'est aux Européens en effet qu'il appartient de diriger la société indigène dans la voie du progrès, sous peine de la voir retomber dans le chaos d'où nous l'avons péniblement tirée. Rien de plus légitime que de faire participer les indigènes, dans une mesure sans cesse croissante, à la vie politique de l'Algérie, mais à condition que la suprématie de l'élément français n'en soit pas compromise. Il ne faut pas croire le fossé infranchissable, mais il faut compter avec le temps; trop de hâte nuirait au but qu'on se propose. « La grande œuvre, dit Raymond Aynard, la grande chimère peut-être, si attirante qu'on ne peut s'empêcher de la suivre, c'est l'assimilation du dedans, la création d'une âme commune. C'est une tâche colossale de rapprocher ces colonnes d'Hercule, ces deux humanités qui se sont toujours ignorées ou combattues. »

De grands changements ont eu lieu, d'autres se préparent, Peu à peu, une société essentiellement guerrière, religieuse, patriarcale, se transforme en une société déshabituée des luttes à main armée, de plus en plus préoccupée de ses besoins matériels, où des groupements d'intérêts se substituent aux anciens groupements de tribus et de familles. Si nulle propagande venue du dehors ne vient entraver notre œuvre séculaire et nous en dérober le bénéfice, les indigènes, on peut en être assuré, se rapprocheront de nous de plus en plus.

III

Au point de vue économique, un premier fait de grande importance est l'augmentation considérable de la popula-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tion indigène, qui a passé de 2 millions en 1872 à 5 millions en 1926 (1).

La cessation de l'état de guerre, la disparition des famines et des épidémies ont été pour les indigènes d'incontestables bienfaits. En outre, nous nous sommes efforcés d'améliorer leurs conditions d'existence, de remédier dans la mesure du possible à leurs misères physiques et morales par des œuvres d'assistance et d'hygiène. Tous les gouverneurs généraux, en particulier M. Jules Cambon et M. Jonnart, suivis dans cette voie par leurs successeurs, ont consacré leurs soins à ces œuvres. Des hôpitaux spéciaux pour les indigènes furent fondés par M. Cambon de 1894 à 1899. M. Jonnart s'efforça d'assurer aux indigènes l'assistance médicale sur tous les points du territoire en créant des infirmeries indigènes très simplement aménagées, modestes et peu coûteuses, mais présentant les conditions d'hygiène et de propreté indispensables. Des tournées périodiques de vaccination furent organisées, ainsi que des consultations gratuites dans les douars ; on lutta contre les ophtalmies et le paludisme, on étendit les soins médicaux à la partie féminine de la population musulmane, en particulier aux femmes en couches. En 1926, les infirmeries indigènes, qui sont actuellement au nombre de 93, furent transformées en hôpitaux auxiliaires et on créa des circonscriptions médicales rurales. Les populations musulmanes se sont montrées sensibles au souci que nous avons montré de leur bien-être matériel, souci conforme à l'idée d'humanité qui nous a toujours guidés dans notre œuvre coloniale : « Il faut, disait M. Jonnart, que les indigènes voient en nous autre chose que des gendarmes et des marchands, et que çà et là se dresse, visible à tous, un symbole de la bonté française. »

L'action exercée par notre domination diffère suivant les catégories de la population indigène qu'on envisage. Elle a été défavorable aux « hommes de poudre », aux guerriers,

(1) V. ci-dessus, p. 326.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aux nomades ; elle a au contraire constitué une prime aux pacifiques, aux hommes de boutique habitués au maniement des affaires. C'est ainsi que les Juifs, autrefois périodiquement dépouillés par les musulmans, ont pris leur revanche. Il en a été de même des Mozabites ; enrichis dans les villes du Tell, experts aux prêts d'argent, profitant de l'inexpérience et des besoins des ksouriens , ils sont devenus propriétaires d'une grande partie des palmeraies d'Ouargla. Enfin les Kabyles, ces Auvergnats de l'Algérie, ont amassé patiemment les salaires gagnés chez les colons ou en France, pratiqué eux aussi les prêts usuraires, acquis des terres et des maisons non seulement dans la Kabylie même, mais dans l'Algérie tout entière. Par contre, la domination française a atteint cruellement les populations plus patriarcales auxquelles l'adaptation au nouvel état de choses était plus difficile ; les grands seigneurs fastueux et dépensiers, qui jadis reconstituaient leur fortune ébréchée en pressurant leur propre tribu ou en razziant les tribus voisines, ont été vite ruinés et ont vu leur richesse s'évaporer avec leur influence. Notre présence dans l'Afrique du Nord, que nous le voulions ou non, a modifié l'échelle des valeurs sociales. L'huissier avec son papier timbré triomphe de l'homme de poudre qui jadis aurait liquidé sa créance à coups de fusil. L'introduction de la vie économique moderne dans la société indigène a rompu l'équilibre traditionnel ; en ouvrant aux habiles, aux économes, aux laborieux, des chances plus belles et plus rapides, elle a fait plus exposés aux mauvaises chances les faibles, les imprévoyants, les paresseux. Presque toutes les fortunes historiques se sont effondrées sous le poids réuni de charges trop lourdes, de prodigalités puériles et d'incapacité financière, en même temps que se formaient rapidement des fortunes nouvelles nées du négoce, de l'économie, des avances à gros intérêts.

Des changements assez notables se sont produits dans la vie matérielle. Le contact de la civilisation a créé aux indigènes des besoins nouveaux. Si frugale que soit demeurée

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leur existence, ils ont pris de plus en plus l'habitude de consommer du café, du thé, du sucre. Ils achètent des tissus de fabrication européenne, des objets de quincaillerie et des ustensiles de cuisine. Partout la bougie est connue et appréciée ; le pétrole et la lampe se sont répandus, ainsi que le fil et les aiguilles. Ces détails ont leur importance, car ils montrent que, tout en évoluant lentement, les indigènes savent adopter nos coutumes quand ils en ont reconnu les avantages, et surtout quand nos objets usuels sont à la portée de leurs moyens d'achat.

Pour le vêtement, sans parler des Israélites qui ont complètement adopté notre costume et copient nos modes, les préventions contre le costume européen ont disparu dans certains milieux ; dans les villes, de plus en plus nombreux sont ceux qui ne conservent que la chechia. Les ouvriers indigènes dans les fermes européennes, les Kabyles en France revêtent le costume européen. Beaucoup d'indigènes portent des chaussures.

Pour l'habitation, on a vu (1) qu'ils affluent vers les villes européennes ; les centres agricoles et les villages exercent aussi sur eux une certaine attraction ; jusqu'à ces dernières années, ils habitaient d'ordinaire des gourbis en dehors du village ; aujourd'hui bon nombre d'entre eux s'établissent dans les centres et les fermes ; ils se mêlent de plus en plus aux Européens dans les travaux des champs. Plus de 70.000 familles indigènes habitent des maisons européennes, construites avec des matériaux européens et pourvues d'une cheminée ; le nombre s'en est beaucoup accru depuis la guerre et seul le prix élevé des matériaux et de la construction empêche que le mouvement, très marqué dans la province d'Oran, ne s'accentue davantage. Dans la zone intermédiaire entre le Tell et la steppe, la tente recule en même temps que le nomadisme se restreint et que la culture reprend possession de territoires qui lui avaient été enlevés

(1) V. ci-dessus p. 330 et 367.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans les époques troublées. Les indigènes tendent à se fixer au sol, à remplacer la tente par le gourbi, le gourbi par la maison.

Tandis que les indigènes augmentaient en nombre, les surfaces dont ils disposaient ont été, notons-le, réduites par la colonisation européenne. Sur la question foncière, on a émis des opinions contradictoires. On affirme parfois que la population indigène s'appauvrit de jour en jour et se dépouille de ses terres, qui passent aux mains des Européens. D'autres prétendent que la colonisation est en voie de régression, que c'est un véritable tonneau des Danaïdes et que les indigènes rachètent peu à peu les terres des colons. Tout dépend en réalité des régions et des périodes (1). Dans certaines parties du département d'Oran, où la population indigène est peu dense et peu travailleuse, les terres passent en totalité ou en partie aux mains des Européens ; il n'en est pas de même dans les départements d'Alger et de Constantine. De 1880 à 1917, en trente-sept ans, les indigènes ont vendu aux Européens 1.076.000 hectares et leur en ont racheté 297.000 ; la différence est de moins de 800.000 hectares, ce qui n'est pas excessif. Pendant la guerre et jusqu'en 1920, il y a eu une crise de la colonisation et les indigènes ont racheté aux Européens plus de terres qu'ils ne leur en ont vendu. Depuis lors, les achats et les ventes des Européens aux indigènes se font à peu près équilibre ; les gains des Européens sont localisés et minimes. Au total, les Européens possèdent à titre privé 2.400.000 hectares, les indigènes 9.200.000 hectares, auxquels s'ajoutent les communaux et les terrains de parcours dont ils jouissent.

En même temps que l'individu se dégage de l'agrégat, clan ou tribu, dont la protection lui est devenue moins nécessaire, la propriété tend à se dégager du mode de jouissance collectif qu'on désigne sous le nom de terre de tribu ou terre *arch*. Le régime de la terre arch a ses défenseurs, qui

(1) V. ci-dessus p. 336.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

font remarquer qu'en rendant le sol inaliénable, il garantissait les indigènes contre leur imprévoyance ; cependant ceux-ci réclament eux-mêmes aujourd'hui la suppression de ce mode de tenure, qui diminue beaucoup la valeur vénale de la terre et rend difficiles sinon impossibles les améliorations agricoles.

Quoique les surfaces possédées par les indigènes se soient restreintes, les surfaces effectivement cultivées par eux ont augmenté et ont passé de 900.000 hectares en 1856 à 2 millions et demi d'hectares. A l'heure qu'il est, on ne conquiert plus beaucoup de terres nouvelles, mais les terres, mieux travaillées, rendent davantage et plus régulièrement. C'est surtout dans les régions de colonisation intense que les indigènes sont entraînés comme mécaniquement dans le mouvement du progrès agricole, car l'exemple du colon est la meilleure des écoles professionnelles. « Il ne peut plus y avoir place dans le Tell, dit un écrivain, que pour le paysan européen ou indigène qui épouse la terre. Celui qui ne veut pas être ce paysan se condamne à périr, il se suicide. »

Deux réformes essentielles ont été accomplies par les cultivateurs indigènes, qui permettent de mesurer assez exactement leurs progrès : l'emploi des charrues françaises et les labours préparatoires. On s'est efforcé de procurer aux fellahs des outils améliorés tout en demeurant rustiques et peu coûteux. Les indigènes, qui avaient, en 1903, 27.000 charrues françaises, en ont aujourd'hui plus de 50.000. Beaucoup d'entre eux, en particulier dans la région de Sétif et dans celle du Sersou, ont un matériel agricole tout à fait perfectionné. Des fils de vieux caïds font bâtir des fermes à la mode européenne, achètent des charrues et des moissonneuses du meilleur modèle, engagent des fermiers européens. Les indigènes se sont aussi rendu compte, par l'exemple des fermes européennes, des avantages que présente la préparation préalable des terres pour la conservation de l'humidité du sol et la bonne exécution des semailles. La pratique du *dry-farming* et des labours préparatoires, appliquée en 1927

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sur 165.000 hectares, leur a permis d'augmenter et de régulariser les rendements de leurs cultures de céréales. Ils ont fait aussi des progrès en matière de cultures fruitières, ont appris les bonnes méthodes de greffe, de taille des oliviers, de cueillette des olives, de fabrication de l'huile, de traitement des résidus. Les cultures de figuiers, d'abricotiers, d'orangers se sont accrues en territoire indigène. Des cultures nouvelles, comme celle de la pomme de terre, ont été adoptées par eux. Ils excellent dans la culture du tabac, qui leur donne de gros bénéfices et ils ont largement profité de l'augmentation du prix de vente des produits agricoles.

La colonisation paie à la main-d'œuvre indigène des salaires qu'on évaluait avant la guerre à une somme de 100 millions. Sur une surface donnée, la culture de la vigne leur procure une somme de salaires sept fois supérieure au bénéfice que la possession de la terre leur laisserait s'ils la cultivaient eux-mêmes. Les indigènes peuvent d'ailleurs associer les travaux qu'ils font sur leur propre terre avec la location de main-d'œuvre chez le colon, surtout quand il s'agit de la vigne; ils peuvent semer les céréales, puis venir piocher et tailler la vigne; moissonner leurs champs et vendanger ensuite chez les colons.

En matière d'élevage, les progrès sont moins sensibles. Quelques améliorations ont été obtenues, mais il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la sélection, la création de points d'eau, d'abris rustiques, de réserves fourragères. Les nomades ont évidemment souffert de la réduction des terrains de parcours ; la constitution de la propriété individuelle, la fermeture des forêts au parcours du bétail, la prise de possession de certains points par la colonisation les ont considérablement gênés. L'antinomie des pasteurs et des agriculteurs, qui fait le fond de l'histoire et de la géographie de l'Afrique du Nord, n'est pas à vrai dire susceptible de solutions générales, mais de conciliations partielles et locales. Il faut, toutes les fois que la chose est possible, substituer la culture au parcours des nomades, mais il ne faut pas con-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

damner des centaines de milliers de moutons à mourir de faim et de soif pour ensemencer quelques hectares dans des conditions précaires.

En même temps que les parcours se resserrent et que les migrations diminuent d'amplitude, un moins grand nombre d'individus y prennent part, parce que le pays est désormais sûr et tranquille. Confier les troupeaux à des bergers, diviser la tente, selon l'expression consacrée, c'est une modification très importante de l'existence indigène, la fin de la vraie vie nomade pastorale; désormais, la transhumance remplace le nomadisme.

L'administration française s'est efforcée d'encourager et de provoquer chez les indigènes les progrès agricoles. Une institution des plus intéressantes et des mieux appropriées aux mœurs du pays est celle des sociétés de prévoyance, qui ont remplacé les anciens silos de réserve. Ce sont à la fois des institutions de bienfaisance et des sociétés de crédit, destinées à venir en aide aux indigènes malheureux, à avancer des semences aux agriculteurs et même à leur faire des prêts en argent sur les capitaux que procure la conversion en numéraire d'une partie de leurs récoltes en grains. La première de ces sociétés fut fondée en 1868 après la famine ; elles ont fait des progrès rapides à partir de 1882 ; il y en a aujourd'hui 200, comptant 500.000 adhérents et disposant de 80 millions. Malgré quelques défectuosités de fonctionnement, c'est une œuvre aussi simple que belle.

A côté des sociétés de prévoyance, qui sont avant tout une assurance contre la famine, on a créé des associations indigènes de culture dites djemaâs de fellahs. La première en date a été organisée en 1918 aux Eulmas, près de Sétif, par M. Lévy, délégué financier. Le but de ces institutions est de relever la condition économique des cultivateurs indigènes en leur fournissant des moyens de travail, terre et cheptel, à condition qu'ils emploient les méthodes de culture rationnelles consacrées par l'expérience des colons français. C'est à la fois une caisse de crédit, une école pratique d'agricul-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ture et une institution de prévoyance, qui impose à ses membres l'épargne et la capitalisation. On a constitué également des mutuelles-labours, qui sont une garantie contre les fléaux agricoles par des prestations en nature. Des centres d'éducation professionnelle et agricole ont été créés dans un certain nombre de communes mixtes. Enfin on s'est efforcé d'organiser le crédit agricole aux indigènes, qui seul permettra de juguler l'usure et d'obtenir un rythme de progrès plus rapide.

Dans l'ensemble, il ne paraît pas douteux que les conditions de la vie indigène vont en s'améliorant. Notre rôle est de guider cette évolution, d'aider les indigènes à s'adapter aux conditions nouvelles d'existence qui leur sont faites. Entre indigènes et Européens se nouent de plus en plus des liens économiques. Bien loin que les intérêts des indigènes et ceux de la colonisation soient opposés, ils sont étroitement solidaires : l'évolution des indigènes ne peut être l'œuvre que des colons français. L'exemple est le meilleur des maîtres ; plus il y aura de colons français en Algérie, plus, à leur contact, les indigènes abandonneront leurs routines et subiront l'infiltration du progrès.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE V

Les Européens (1)

D'après le dénombrement de 1926, sur 833.359 Européens, on compte en Algérie 657.641 Français et 175.718 étrangers.

Les Français comprennent 549.146 Français d'origine, 70.993 étrangers naturalisés, 37.502 Israélites naturalisés. Il y a, parmi les étrangers, 135.032 Espagnols, 28.594 Italiens, 3.985 Anglo-Maltais, 8.107 étrangers de nationalités diverses.

Les Israélites, de provenances très diverses, comme on l'a vu (2), ont été naturalisés en bloc par un décret du gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870, appelé le décret Crémieux. Ils ont acquis dès lors les droits et les devoirs des citoyens français et se confondent juridiquement avec eux. Ce décret ne fut pas, comme on l'a prétendu, une improvisation de son auteur et la naturalisation des Israélites était une des réformes réclamées par les Algériens sous le Second Empire. Il n'est pas exact non plus que cette mesure ait été la seule, ni même la principale cause de l'insurrection de 1871. Elle est conforme à la politique libérale que tous les gouvernements français qui se sont succédé en France au XIX^e siècle, sans en excepter Napoléon I^er et la Restauration, ont toujours suivie à l'égard des Israélites. Des deux éléments de la population indigène, l'élément juif paraissait le moins inassimilable : il était naturel qu'on s'efforçât de profiter de ses bonnes dispositions. Cependant, il aurait

(1) V. Demontès, *Le peuple algérien*, Alger, 1906. — Id., *L'Algérie économique*, t. II, Alger, 1923. — Augustin Bernard, *L'Algérie et les Algériens* (*Revue de France*, 1922). — H. Lorin, *L'évolution sociale des Espagnols en Oranie* (*Le Musée Social*, 1908). — R. Vadala, *Les Maltais en Algérie* (*Revue du monde musulman*, 1911).

(2) Voir ci-dessus, p. 364.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

convenu de mieux ménager les transitions. « Le décret de 1870, dit M. Wahl, s'appliquait à une population qui n'avait encore complètement adopté ni les mœurs, ni les idées, ni même la langue française, et la mesure eût gagné à être entourée de tempéraments qui en auraient corrigé la formule par trop simpliste et lui auraient permis de produire graduellement ses effets. » Le droit de vote reconnu aux Israélites leur a donné, en certains cas, dans un corps électoral très peu nombreux, une influence prépondérante. Les protestations contre le décret Crémieux et les campagnes antijuives qui ont été menées à diverses reprises en Algérie et qui, en 1908, ont abouti à des émeutes sanglantes, s'inspiraient avant tout de préoccupations électorales. Dans les luttes de partis auxquels on s'est efforcé de mêler les Israélites, leurs défenseurs leur ont d'ailleurs souvent nui autant que leurs adversaires.

Le débat n'a plus qu'un intérêt rétrospectif et spéculatif. Depuis bientôt soixante ans que les Juifs algériens sont citoyens français, ils se sont efforcés de prendre nos usages, nos mœurs, nos idées. Là comme partout, ils ont montré une plasticité, une faculté d'assimilation remarquables. Malgré leurs aptitudes commerciales, il serait inexact de croire qu'ils accaparent la richesse; quelques dizaines de familles riches, quelques centaines de familles aisées, puis une masse pitoyable de très pauvres gens, telle est la composition du groupe israélite d'Algérie. Ils ont leurs travers, leurs défauts, leurs vices même; mais, par leur intelligence, leur activité, leur faculté d'adaptation, leur belle conduite pendant la guerre européenne, ils ont bien mérité de faire partie de la nation coloniale qui se forme en Algérie.

Depuis longtemps installés et acclimatés, les Israélites algériens ont cependant une mortalité relativement forte (25 à 30 p. 1.000), mais ils la rachètent largement par la précocité et la fécondité de leurs mariages ; leur natalité a atteint, suivant les périodes, de 37 à 49 p. 1.000 et leur accroissement moyen est de 18 p. 1.000, taux supérieur à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

celui de n'importe quel pays d'Europe. Ils étaient 21.000 en 1851, 34.000 en 1872, 42.000 en 1886, 64.000 en 1906, 74.000 en 1921 ; on en trouvait à cette dernière date 30.000 dans le département d'Oran, dont 16.000 à Oran et 5.000 à Tlemcen ; 24.000 dans le département d'Alger, dont 17.000 à Alger ; 19.000 dans le département de Constantine, dont 10.000 à Constantine. Ils doivent être actuellement environ 86.000 ; cependant le recensement de 1926 n'en dénombre plus que 37.502 : c'est que tous les Israélites nés depuis 1871 sont désormais comptés avec les Français d'origine. Il y a d'ailleurs un assez grand nombre de mariages mixtes entre Juives et Européens ; en 1911, on comptait 319 mariages entre Juives et non-Juifs contre 304 entre Juives et Juifs.

Jusqu'en 1886, les Français et les étrangers d'origine européenne se faisaient à peu près équilibre en Algérie. Depuis lors, la colonie étrangère semble avoir beaucoup diminué et le groupe français a augmenté de plus en plus, comme le montre le tableau suivant :

	Français (non compris les Israélites)	Etrangers (non compris les Tunisiens et Marocains)
1856.....	92.738	66.544
1866.....	122.119	95.871
1876.....	156.365	155.072
1886.....	219.627	203.153
1896.....	318.137	211.580
1906.....	329.774	163.198
1911.....	492.660	189.112
1921.....	528.692	188.774
1926.....	620.139	175.718

Cette diminution apparente du nombre des étrangers est une conséquence de la loi du 26 juin 1889 et de ce qu'on a appelé la naturalisation automatique. Avant 1889, en vertu de l'article 9 du Code Civil, l'étranger né en France devenait français si, dans l'année de sa majorité, il réclamait cette

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qualité. La loi de 1889 a renversé les termes de l'option ; elle présume, chez celui qui ne déclare pas une intention contraire, la volonté de devenir français. Si le nombre des Français s'est élevé de 318.000 en 1896 à 620.000 en 1926, pendant que le groupe des étrangers descendait dans la même période de 212.000 à 176.000, c'est que la loi de 1889 a fait entrer dans le groupe français une fraction notable de la colonie étrangère.

On peut essayer, à l'aide des recensements effectués depuis 1889, d'évaluer l'importance de cette fraction. Mais il est assez difficile de bien interpréter les chiffres, qui ne sont pas toujours comparables, étant donné le peu de soin et de méthode avec lesquels les dénombrements algériens sont effectués et publiés. Les documents dont on dispose donnent le tableau suivant :

	Français d'origine	Naturalisés	Etrangers
1891.....	244.000	27.000	226.000
1896.....	268.000	50.000	212.000
1901..... ...	292.464	71.793	219.380
1906.....	300.672	148.748	166.198
1911..... .	304.592	188.068	189.112
1921.....	405.208	123.484	188.774
1926.....	549.146	70.993	175.718

Le chiffre le plus élevé des naturalisés est atteint en 1911 ; depuis lors, ils décroissent très rapidement parce que tous les fils de naturalisés, Israélites ou étrangers européens, sont comptés comme Français d'origine, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime ; en 1921 et en 1926, beaucoup de naturalisés semblent avoir été également compris sous la rubrique des Français d'origine par une erreur plus ou moins volontaire. Si l'on veut apprécier l'importance véritable des deux groupes français et étranger, il faut se placer en 1886, avant l'application de la loi sur la naturalisation. On voit alors que, dans l'ensemble des Européens, les Français entrent à peu près pour la moitié.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La colonie étrangère n'est pas décimée seulement par les naturalisations automatiques ; elle l'est également par les mariages mixtes, qui sont fort nombreux et atteignent une proportion de 20 à 25 p. 100 ; ce sont surtout des mariages entre Français et jeunes filles espagnoles. Enfin l'immigration étrangère s'est beaucoup ralentie et presque arrêtée depuis 1914, en raison des modifications économiques amenées par la guerre tant en Algérie que dans les pays d'origine de cette immigration. Les conditions du change, le ralentissement des travaux publics, découragent les Espagnols et les Italiens. Il y a d'ailleurs moins de vides à combler, moins de terres à défricher et on peut désormais confier aux indigènes plus évolués des tâches pour lesquelles les Espagnols étaient autrefois indispensables.

Les Français d'Algérie sont originaires surtout du Midi de la France ; les départements du Nord et du Nord-Ouest sont plus faiblement représentés. Le bassin de la Garonne, la partie sud du bassin parisien, la partie nord de la vallée du Rhône ont fourni un certain nombre d'émigrants, mais ce sont les départements situés au Sud d'une ligne tracée de la frontière basque à Genève qui ont donné de beaucoup le plus fort contingent. La proximité de l'Algérie, la similitude des climats et des cultures ont amené en Algérie les colons provençaux, languedociens, dauphinois. L'attraction s'est exercée surtout sur les départements viticoles, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales ; les départements pauvres de la région alpine, Drôme, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, ont également donné des éléments assez nombreux ; enfin la Corse est au premier rang.

Les Français d'Algérie composent la majeure partie de la bourgeoisie urbaine. Ils sont fonctionnaires, médecins, hommes de loi, négociants, industriels. Hors des villes, un grand nombre appartiennent à la classe agricole, cultivent ou font cultiver, comme colons et propriétaires ; on en trouve aussi dans les professions manuelles et dans les industries du bâtiment. Comme le remarque M. H. de Peyerimhoff,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

grâce à la colonisation officielle, tandis que les villes en Algérie sont cosmopolites, la campagne est presque partout française. Le vignoble algérien, dont la création a nécessité des capitaux considérables, a été constitué presque uniquement par des Français et est demeuré entre leurs mains.

Les Espagnols sont le groupe étranger le plus nombreux de beaucoup et aussi le plus compact. Ce sont les régions maritimes méditerranéennes qui ont surtout alimenté l'émigration, en particulier les provinces d'Alicante et de Valence. Puis viennent les Baléares, la Catalogne, les provinces de Murcie et d'Almeria. Les provinces du centre n'ont presque pas participé à ce mouvement.

Les Espagnols sont répandus dans toute l'Algérie, mais leur densité va en augmentant de l'Est à l'Ouest, et le fait remarquable de leur répartition géographique est leur prépondérance dans le département d'Oran. Au recensement de 1926, ils sont 1.363 dans le département de Constantine, 36.584 dans celui d'Alger, 96.869 dans celui d'Oran. Encore ce dernier chiffre ne donne-t-il pas une idée de leur importance véritable, car il faut y ajouter les naturalisés, presque tous d'origine espagnole. En 1911, il y avait dans le département d'Oran 92.986 Espagnols, 92.777 naturalisés, et 95.469 Français d'origine ; les trois groupes étaient donc sensiblement de même importance numérique et il y avait dans le département d'Oran 2 Espagnols d'origine pour un Français d'origine. Dans l'arrondissement d'Oran, on recensait, en 1911, 45.068 Français d'origine, 60.156 naturalisés, 57.299 Espagnols ; dans l'arrondissement de Bel-Abbès, 12.115 Français d'origine, 12.961 naturalisés, 14.277 Espagnols ; à Oran-ville, 23.770 Français d'origine, 33.783 naturalisés, 27.835 Espagnols ; à Mers-el-Kébir, 320 Français d'origine, 2.090 naturalisés, 1.095 Espagnols ; à Saint-Denis-du-Sig, 1.054 Français d'origine, 4.358 naturalisés, 3.130 Espagnols. Cette affluence des Espagnols dans la province d'Oran s'explique par la proximité du pays de provenance ; en huit heures, un paquebot va de Carthagène à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Oran; en vingt heures, avec un vent favorable, une balancelle fait la traversée.

Les émigrants espagnols ont des qualités précieuses : énergie au travail, sobriété, endurance du climat. Ils s'accommodent de tous les métiers, même les plus pénibles; ils sont défricheurs, charbonniers, alfatiers, terrassiers. Ils vivent dans un gourbi comme l'indigène, faisant leur repas de quelques pastèques et d'un peu de poisson séché. Beaucoup d'entre eux sont arrivés à l'aisance, même à la fortune ; un certain nombre de négociants espagnols ou d'origine espagnole sont au premier rang à Oran, en particulier dans les manufactures de tabac ; il en est de même à Bel-Abbès parmi les agriculteurs. Ceux de la seconde génération, familiers avec la langue et les mœurs des indigènes, savent acquérir en tribu des terres non encore francisées et c'est à eux qu'est due en grande partie la poussée si remarquable de la colonisation dans le Sud de la province d'Oran. Les gens des Baléares, qu'on appelle les Mahonnais, forment un groupe à part, qui se livre de préférence à la culture maraîchère, aux environs d'Alger et des autres villes.

Les Espagnols se sont fort bien assimilés. Ils n'y avait pas chez eux, comme chez les Italiens en Tunisie, d'associations patriotiques et de cadres bourgeois pour réchauffer leur nationalisme. Ils quittent assez rapidement le grand chapeau mou et la veste ronde pour s'habiller comme des Français. Le faubourg espagnol d'Alger, Bab-el-Oued, qui ressemblait autrefois à un faubourg de Séville, a perdu tout caractère spécial ; il en est de même de la ville d'Oran. M. Louis Bertrand, dans le *Sang des races*, a parfaitement décrit cette évolution de l'Espagnol enrichi qui tente de retourner au pays natal, mais s'y trouve dépaysé et revient en Algérie où la vie est plus libre et lui semble plus belle : il est devenu Algérien.

Les Italiens d'Algérie proviennent surtout des Deux-Siciles, des régions de Naples, de Palerme, de Trapani. La Sardaigne et l'Italie septentrionale sont aussi représen-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tées. La plaine du Pô et le Piémont fournissent des terrassiers et des ouvriers pour les entreprises minières. A l'inverse des Espagnols, les Italiens sont nombreux surtout dans l'Est de l'Algérie. En 1911, ils étaient 3.016 dans le département d'Oran, 13.589 dans celui d'Alger, 19.958 dans celui de Constantine ; en 1926, 2.177 dans le département d'Oran, 10.882 dans celui d'Alger, 15.476 dans celui de Constantine. Ils sont groupés surtout autour de Bône (5.226 Italiens et 5.887 naturalisés). La plupart des pêcheurs, mariniers, matelots, sont des Italiens ; ils retournent chez eux après la campagne de pêche avec l'argent gagné ou le poisson salé pour revenir l'année suivante. La loi du 1er mars 1888, qui a réservé la pêche dans les eaux territoriales aux Français, a obligé un assez grand nombre d'Italiens à se faire naturaliser. Outre la pêche, les entreprises de travaux publics, les mines et les carrières de phosphate, l'agriculture en emploient une certaine quantité.

Les Maltais ne se dépaysent guère en venant en Algérie ; leur dialecte même est un patois arabe mélangé d'italien. Quelques-uns restent sur le littoral, où ils sont matelots, pêcheurs, plus rarement jardiniers ; mais la plupart ont du goût pour le petit commerce et se font épiciers ou débitants. Adroits et économes, ils arrivent à l'aisance, parfois à la fortune. C'est un excellent élément, très facile à franciser ; ils sont très attachés à l'église catholique et le cardinal Lavigerie exerçait sur eux une influence considérable. Ils se dégrossissent assez rapidement. « Au bout de deux ou trois générations, dit M. Vadala, on ne reconnaît plus le paysan fruste et superstitieux qui a débarqué jadis pieds nus et la veste sur le bras. Habillé à la dernière mode, il est fier de parler la langue de Voltaire et prêt à défendre s'il le faut le drapeau sous lequel il a trouvé une si généreuse hospitalité. » Les Maltais étaient 13.986 en 1896, 6.907 en 1911, 3.985 en 1926 ; c'est que leur colonie est décimée plus que toutes les autres par la naturalisation et que leur émigration s'est beaucoup ralentie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les autres étrangers ne constituent pas des groupes distincts. Les Allemands ont peuplé quelques villages, notamment celui de la Stidia. Les Suisses, les Belges, les Polonais, les Grecs, peu nombreux, se fondent rapidement dans les autres éléments européens.

Il serait injuste et puéril de contester les services rendus à la colonisation de l'Algérie par les éléments étrangers ; les agriculteurs, les entrepreneurs de travaux publics, les concessionnaires de mines et de chantiers d'alfa eussent été fort en peine s'il leur avait fallu se passer de la main-d'œuvre espagnole et italienne. Il n'y a donc pas lieu de déplorer l'immigration étrangère, à condition qu'on lui oppose une suffisante immigration française et qu'on s'efforce par tous les moyens de franciser ces éléments hétérogènes.

On a souvent signalé les inconvénients de la loi de 1889 et attiré l'attention sur ce qu'on a appelé le péril étranger. Il ne faut ni le nier, ni l'exagérer. Assurément, la naturalisation n'a pas par elle-même une sorte de vertu efficiente et n'inspire pas nécessairement à celui qui la reçoit des idées françaises et des sentiments français. Mais, comme il n'est pas à souhaiter que les étrangers restent groupés en nationalités distinctes sous l'égide de leurs consuls, la naturalisation est la seule solution qui s'offrait à nous. Tout au plus pourrait-on dire, pour les étrangers comme pour les Israélites, qu'on aurait pu mieux ménager les transitions et graduer, comme on l'a plusieurs fois proposé, l'accession à la cité française. Mais il est parfaitement possible et même facile de nous assimiler tous ces éléments. La question est d'ailleurs réglée maintenant et les violentes polémiques d'il y a vingt-cinq ans ont pris fin. La fusion ethnique, économique et morale s'opère d'elle-même.

Entre les peuples européens représentés en Algérie, les dissemblances, manifestes à l'origine, s'atténuent par une perpétuelle action et réaction de ces groupes les uns sur les autres. Les Français d'origine eux-mêmes sont fortement imprégnés de sang étranger par les mariages mixtes. A

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'heure actuelle, il est à présumer que les deux tiers des enfants de l'Algérie ont du sang étranger dans les veines.

Ce qui frappe, du reste, c'est la proportion croissante des Européens nés en Algérie. A partir de 1896, l'élément créole l'emporte sur l'élément immigré. En 1911, sur 746.000 Européens, 480.000 étaient nés en Algérie, 113.000 en France ou dans une colonie française, 154.000 en pays étrangers. Ces divers traits : prépondérance de la natalité sur l'immigration, prépondérance des Algériens nés dans la colonie, indiquent que le peuple algérien est désormais constitué. La guerre européenne a puissamment contribué à accélérer la fusion ; Français ou étrangers, tous sont désormais Algériens.

Les Européens ont apporté en Afrique leur activité laborieuse. Les Français et les Espagnols ont relevé son agriculture, assaini les plaines, défriché les coteaux ; là où naguère s'étendaient d'immenses espaces couverts de lentisques et de palmiers-nains poussent les céréales, la vigne, les primeurs. Les Italiens ont monopolisé la pêche, les Maltais une partie du commerce. Parfois la concurrence divise ces peuples, les heurte, les anime les uns contre les autres ; mais, en définitive, malgré leurs origines diverses, il y a mélange des sangs, association des intérêts, fusion morale, assimilation politique.

Que sera ce peuple franco-algérien ? En quoi différera-t-il des Français de la métropole ? Il est évident qu'il subira l'influence du milieu physique d'une part, de la composition ethnique d'autre part. Ce nouveau peuple est doué de hautes qualités physiques et morales. La race est vigoureuse et saine, trempée par le rude climat. L'Algérien est intelligent, énergique, audacieux ; ombrageux et susceptible comme tous les jeunes peuples, il a un vif patriotisme local, qui ne nuit en rien d'ailleurs à son profond attachement pour la mère-patrie.

Aux États-Unis, une minorité d'Anglo-Saxons a digéré, assimilé des populations de toute provenance et de toute

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

origine : Italiens, Allemands, Slaves. Il en a été de même en Algérie. La supériorité numérique des Français d'origine dans le groupe européen est assez faible, mais leur suprématie sociale, politique et intellectuelle est incontestable et incontestée. Grâce à la diffusion de la langue française, véhicule de nos idées, le peuple algérien qui se forme est véritablement nôtre ; c'est un jeune rameau du vieux tronc gallo-romain. Peu importe que ce peuple ne soit qu'en partie français par le sang, s'il le demeure par la langue, les idées, les institutions, s'il est marqué de notre empreinte et perpétue notre civilisation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE VI

L'organisation administrative de l'Algérie (1)

I

On a vu plus haut (2) par quelles phases successives a passé l'Algérie depuis 1830 en ce qui concerne l'organisation politique et administrative. Après quelques expériences malheureuses, telles que le ministère de l'Algérie, le royaume arabe, le régime des rattachements, et à la suite de retouches nombreuses, l'Algérie paraît avoir aujourd'hui trouvé la formule d'administration qui lui convient le mieux et qui n'est ni l'assujetissement, ni l'assimilation, ni l'autonomie, mais la décentralisation.

Le gouvernement général est la plus importante des institutions propres à l'Algérie, et le gouverneur général constitue le pivot de l'administration algérienne. Ses pouvoirs sont actuellement définis par les décrets des 31 août 1896, 23 août 1898, 27 juin et 7 août 1901, 3 décembre 1916. Le gouverneur général représente le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien ; le gouvernement et la haute administration de l'Algérie sont centralisés à Alger sur son autorité. Il est nommé par décret en conseil des ministres et a droit de préséance sur tous les fonctionnaires civils et militaires. Le général commandant

(1) Estoublon et Lefébure, *Code de l'Algérie annoté*, Alger, 1896, et suppléments annuels. — Emile Larcher et G. Rectenwald, *Traité élémentaire de législation algérienne*, 3e édition, Paris, 1923, 3 vol. — *Exposé de la situation générale de l'Algérie* (annuel). — *Procès-verbaux des Délégations financières et du Conseil supérieur* (annuels). — *Les territoires du sud de l'Algérie*, Alger, 1922, 3 vol.

(2) Livre III.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le XIX^e corps et le contre-amiral commandant la marine en Algérie dépendent de lui en ce qui concerne la sécurité intérieure et la police des frontières. Cependant le gouverneur général n'a aucun pouvoir proprement gouvernemental ou législatif ; il n'est pas ministre, ne fait pas partie du gouvernement et reste subordonné au ministre de l'Intérieur, son supérieur hiérarchique.

Tous les services civils sont placés sous l'autorité du gouverneur, à l'exception des services non-musulmans de la justice et de l'instruction publique et du service de la trésorerie, qui demeurent sous l'autorité des ministres compétents. Pour les services non-rattachés, il est l'autorité administrative de droit commun ; ses attributions ont la plénitude et l'universalité qui caractérisent les attributions ministérielles : il est maître du personnel et de l'organisation. Il a en outre dans sa subordination directe et immédiate les autorités départementales et communales. Enfin, il a un rôle prépondérant dans l'élaboration du budget algérien ; il concède les travaux et contracte les emprunts au nom de la colonie.

Pour l'aider dans sa tâche, le gouverneur général a auprès de lui une importante administration centrale, formant des bureaux groupés en directions et placés sous l'autorité d'un secrétaire général, dont les attributions ont été fixées par un décret du 8 juin 1903 ; il est le premier collaborateur du gouverneur, assure l'exécution de ses ordres, le remplace en cas d'absence.

La réunion des chefs des principaux services algériens, avec sept conseillers-rapporteurs, dont le recrutement est déterminé par des décrets de 1901 et de 1926, constitue le Conseil de gouvernement, qui est obligatoirement consulté sur certaines affaires ; certains arrêtés du gouverneur ne peuvent être pris qu'en conseil de gouvernement.

Le rôle du gouverneur général dépasse de beaucoup ses fonctions administratives, si hautes qu'elles soient. En fait, il représente en Algérie les intérêts supérieurs et permanents

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de la France ; il la personnifie, il exerce sur les indigènes son patronage tutélaire, il est l'arbitre impartial entre les races et les religions, les intérêts et les passions en présence. « Une compréhension rapide des questions les plus nouvelles et les plus variées, dit Raymond Aynard, un esprit constant d'à-propos, une parole souple, aisée et chaude, une fermeté aimable et tranquille, une sérénité inaltérable en face des importunités, des sollicitations, des palinodies, des trahisons et des calomnies ; une immense capacité de travail, une ténacité inlassable dans la réalisation, enfin et surtout l'art de se faire respecter et le don de se faire aimer, voilà quelques-unes des qualités qui font un gouverneur de l'Algérie. » Depuis un siècle, la France a eu en Algérie un certain nombre de grands serviteurs qui ont répondu à cette définition et auxquels elle n'a pas toujours suffisamment rendu justice. Beaucoup de gouverneurs, malheureusement, sont restés trop peu de temps à la tête de la colonie pour y faire œuvre vraiment utile.

Les assemblées algériennes, appelées le Conseil supérieur et les Délégations financières, ressemblent à première vue aux deux Chambres d'un Parlement. Mais elles n'ont en réalité ni pouvoir législatif, ni autorité souveraine : en dehors du budget, dont l'examen leur incombe, elles ne peuvent qu'émettre des vœux et donner des avis ; elles rappelleraient donc plutôt les Conseils généraux, surtout les Conseils généraux des colonies.

L'organisation actuelle des deux assemblées est réglée par les décrets du 23 août 1898, qui forment, avec la loi du 19 décembre 1900 sur le budget spécial, comme une sorte de constitution de l'Algérie moderne.

Le Conseil supérieur se compose de 60 membres, dont 29 nommés et 31 élus. Les 29 membres nommés sont les membres du Conseil de gouvernement, les trois généraux de division, les trois préfets, quatre hauts fonctionnaires algériens choisis en raison de leurs lumières ou de leurs services, trois indigènes notables. Les 31 membres élus sont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

15 membres des Conseils généraux et 16 délégués financiers, dont 4 indigènes. Le Conseil supérieur ne peut pas relever les crédits votés par les Délégations financières, ni prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle ; il ne peut que réduire les crédits ou les rejeter.

Les Délégations financières, instituées en 1898, ont pour but, dit le décret constitutif, d'apporter au gouvernement général de l'Algérie le concours d'opinions libres, d'avis éclairés et de vœux réfléchis, émis par des représentants directs des contribuables algériens, sur toutes les questions d'impôts et de taxes assimilées. L'assemblée est divisée en trois Délégations : les colons (24 membres), les non-colons (24 membres), les indigènes (21 membres, dont 9 Kabyles formant une sous-section). Les Délégations délibèrent d'abord séparément, puis se réunissent en séance plénière pour le vote du budget. Corrélativement, le corps électoral, au lieu de former une masse unique, est divisé en plusieurs groupes nommant chacun une Délégation. Il faut, pour être électeur aux Délégations financières, avoir 25 ans d'âge, être Français depuis 12 ans au moins, et résider en Algérie depuis 3 ans au moins. Quant à la Délégation indigène, que le décret de 1898 faisait élire par les conseillers municipaux indigènes, le décret du 23 avril 1919 a décidé qu'ils seraient élus par tous les électeurs indigènes inscrits sur les listes électorales dans les communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales et des djemaâs dans les communes mixtes. Sont électeurs les indigènes se trouvant dans une des situations suivantes : avoir servi dans l'armée, être propriétaire foncier, fermier ou commerçant inscrit au rôle des patentes, être employé de l'État, du département ou de la commune, être membre d'une Chambre d'agriculture ou de commerce, être pourvu d'un diplôme ou d'un certificat d'études primaires, être titulaire d'une décoration française ou d'une distinction honorifique, avoir obtenu une récompense dans les expositions et concours agricoles.

« Les Délégations financières, dit leur créateur M. Lafer-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rière, ne sont pas des assemblées politiques. » Elles ont un rôle prépondérant dans l'élaboration du budget, qu'elles votent sous réserve d'adoption par le Conseil supérieur, d'homologation par décret rendu en Conseil d'État et d'approbation par le Parlement. Toute modification au régime fiscal de l'Algérie doit être votée par elles. Ce sont elles également qui votent les emprunts et autorisent le gouverneur à accorder des concessions de chemins de fer.

Les Délégations financières ont géré le budget de l'Algérie avec prudence et économie ; elles ont fait preuve d'un remarquable sens pratique et d'une compréhension généreuse des grands intérêts nationaux, notamment en matière d'enseignement indigène. Quelques-uns des hommes qui les composent ont montré un véritable souci du bien public. Leur principal défaut est la complication de leur fonctionnement ; on s'est efforcé d'y remédier par le développement des commissions interdélégataires et des assemblées plénières. Divers projets de réformes des assemblées algériennes ont été élaborés, dans le sens d'un élargissement de leurs attributions, de la suppression du compartimentage, de la suppression ou de la refonte du Conseil supérieur.

Les pouvoirs les plus forts donnés au gouverneur, le plus large crédit consenti aux assemblées locales sont peu de chose pour le développement d'une colonie si elle n'a pas son budget ou si ce budget est consenti loin d'elle, sous des influences et des nécessités qui lui sont étrangères. Seule, la décentralisation budgétaire peut apporter à ceux qui administrent ou représentent un pays neuf ces deux facteurs essentiels du progrès : l'esprit d'initiative et l'esprit d'économie.

C'est la loi du 19 décembre 1900 qui a créé le budget spécial de l'Algérie. « On s'accorde aujourd'hui, dit l'exposé des motifs, à ne plus considérer l'Algérie comme un simple prolongement de la France continentale. Sa situation géographique, et plus encore sa formation ethnique et son développement économique lui donnent une personnalité propre. Si la solidarité nationale et politique qui l'unit à la mère-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

patrie ne doit pas en être affaiblie, du moins y a-t-il lieu d'en tenir compte dans l'organisation de son régime financier. »

La loi laisse à la charge de la métropole les dépenses de la guerre, de la marine et des pensions. Cependant, depuis 1915, l'Algérie contribue aux dépenses militaires, dans une proportion qui a été fixée en 1920 à 6 pour 100 du budget ordinaire pendant dix ans, ce qui représente actuellement 54 millions. En ce qui concerne la garantie d'intérêt des chemins de fer, la loi de 1900 mettait cette dépense à la charge de l'État jusqu'en 1926 et à la charge de la colonie à partir de cette date ; la loi du 23 juillet 1904 a adopté un autre système : l'Algérie, à partir de 1905, a les charges et les produits nets des chemins de fer et reçoit de l'État une subvention annuelle décroissante, commençant à 18 millions pour s'éteindre en 1946. En ce qui concerne les recettes, le principe de l'intégralité budgétaire s'applique plus complètement que pour les dépenses ; l'ensemble des recettes effectuées en Algérie, qui étaient perçues antérieurement au profit du Trésor, figure aujourd'hui au budget algérien.

Les dépenses laissées à la charge de l'Algérie se divisent en dépenses obligatoires (dettes exigibles, dépenses d'administration générale, traitements des fonctionnaires détachés de la métropole, dépenses de gendarmerie, services musulmans, affaires indigènes) et dépenses facultatives. Les dépenses obligatoires ne peuvent être réduites, mais elles ne peuvent non plus être augmentées sans l'assentiment des assemblées algériennes. Pour les dépenses facultatives, la latitude de ces assemblées est entière, sauf en ce qui concerne les dépenses de personnel. Toute latitude leur est également laissée en ce qui concerne les impôts, réserve faite pour les droits de douane.

L'élaboration du budget algérien est assez compliquée. Il est préparé, sous le contrôle du ministre de l'Intérieur, par le gouverneur général, qui le présente aux Délégations financières ; celles-ci le renvoient à leur Commission des finances, sur le rapport de laquelle la réunion plénière délibère et vote.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le budget vient ensuite devant le Conseil supérieur. Les dépenses sont autorisées par un décret du ministre de l'Intérieur, les créations et suppressions d'impôts par un décret rendu en Conseil d'État, la perception des droits, produits et revenus par une loi. La métropole conserve donc un contrôle et un droit de regard sur le budget algérien. Les excédents de recettes constituent un fonds de réserve, qui, d'après la loi de 1900, devait être partagé entre l'Algérie et la métropole ; la loi du 23 juillet 1904 a supprimé le prélèvement de la métropole et donné à la colonie la disposition de ce fonds.

Jusqu'au décret du 30 novembre 1918, le régime fiscal de l'Algérie se différenciait très nettement du régime fiscal métropolitain. Un certain nombre d'impôts étaient spéciaux aux indigènes ; c'étaient l'*achour* ou impôt sur les récoltes, le *hockor*, supplément à l'achour payé par les anciennes terres du beylik, le *zekkat* ou impôt sur les troupeaux, la *lezma*, impôt de capitation en Kabylie, impôt sur les palmiers dans les oasis. D'autre part, les Européens établis en Algérie étaient moins lourdement taxés que les Européens vivant en France ; ils ignoraient la contribution foncière sur la propriété non-bâtie, l'impôt sur les successions, les monopoles fiscaux ; plusieurs impôts indirects de la métropole n'existaient pas ou ne comportaient que des taux réduits. Toutes ces inégalités ou privilèges ont disparu. Désormais, les Européens et les indigènes sont soumis aux mêmes impôts. Le régime des contributions directes a été réorganisé suivant le système en vigueur dans la métropole. Il comprend la contribution foncière des propriétés bâties et non-bâties, l'impôt sur les revenus des valeurs et capitaux mobiliers, l'impôt sur les bénéfices agricoles, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt sur les bénéfices des professions non-commerciales, la taxe sur les locaux professionnels et l'impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus.

Pour les impôts indirects, le régime de faveur dont jouissaient les Algériens s'est beaucoup atténué. Les prin-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cipaux impôts indirects sont l'impôt des licences, payé par les commerçants en boissons et en tabac, les droits sur les alcools, les droits de circulation des vins, les impôts sur les tabacs et les cartes à jouer, les droits de douane, les droits d'enregistrement et de timbre. Les droits sur les mutations par décès n'ont été perçus qu'à partir de 1920. Pour les douanes, l'union douanière entre l'Algérie et la métropole a été réalisée par les lois de 1851 et de 1867. Un certain nombre de marchandises sont frappées à leur entrée en Algérie de droits dits d'octroi de mer, perçus en partie au profit des communes. Enfin, la loi du 2 avril 1889 a établi un monopole au bénéfice du pavillon français pour les relations maritimes entre la France et l'Algérie.

La situation financière de l'Algérie avant la guerre était brillante, car elle avait à la fois une dette très faible et des réserves fiscales intactes. Elle avait contracté deux emprunts : l'un de 50 millions en 1902, l'autre de 175 millions en 1908. Le budget avait passé de 57 millions en 1901 à 160 millions en 1913. Comme les assemblées algériennes apportaient une grande prudence dans l'établissement du budget au point de vue des dépenses et des prévisions de recettes, chaque année des excédents de recettes, qui, en treize ans, s'étaient élevés à 115 millions, étaient versés au fonds de réserve. A partir de 1914, la situation changea ; en raison de la guerre européenne, il fallut faire appel au fonds de réserve, emprunter à la Banque de l'Algérie, créer des impôts nouveaux. La liquidation du passif de guerre ne put s'effectuer qu'au moyen d'un emprunt de 405 millions. Un autre emprunt de 1.600 millions, destiné aux travaux d'intérêt général et qui ne doit être réalisé que par tranches successives, a été autorisé par une loi de 25 juillet 1921.

L'Algérie, qui n'a supporté qu'indirectement les charges financières de la guerre, tandis que la Métropole fléchissait sous le poids des réparations, des pensions et des dettes de guerre intérieures et extérieures, a eu plus de facilités que la France pour un effort décisif, dont il ne faut d'ailleurs pas

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

réduire le mérite. Elle a beaucoup augmenté les impôts, remboursé sa dette à la Banque, pris à sa charge les relèvements des traitements et des salaires, voté un grand programme de travaux publics, qu'elle entend d'ailleurs n'exécuter qu'avec prudence ; pour les années 1925-1930, elle envisage seulement 430 millions de travaux neufs, dont 82 millions de travaux hydrauliques.

Le budget de 1914 était de 175 millions : celui de 1926 s'est élevé à 673 millions, celui de 1927 à 682 millions, celui de 1928 à 998 millions. Le budget de 1929 s'élève en recettes et dépenses à 1.320 millions, dont 865 millions pour le budget ordinaire et 455 millions pour le budget extraordinaire ; le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones est de 150 millions. Les réserves fiscales ont été fortement sollicitées et les impôts sont devenus très lourds ; mais l'équilibre budgétaire est atteint, les excédents de recettes ont reparu, le fonds de réserve a été reconstitué ; l'avenir peut être doté avec un faible effort supplémentaire, dont le poids ne sera pas accablant. En résumé, la situation financière de l'Algérie est beaucoup moins belle qu'avant la guerre, mais cependant prodigieusement enviable au regard de celle des grands États du continent qui ont supporté tout le poids de cette crise formidable.

II

Dans l'administration locale comme dans l'administration générale de l'Algérie, on retrouve la lutte entre deux tendances : l'assimilation et l'adaptation. On s'est d'abord efforcé de transplanter telles quelles en Algérie les institutions métropolitaines, le département et la commune ; mais, comme l'a dit Jules Ferry, « les milieux sociaux résistent et se défendent » ; avec les mêmes noms, les mêmes fonctionnaires, les mêmes organes qu'en France, le département et la commune en Algérie répondent à des réalités

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

toutes différentes. La décentralisation de 1900 leur a donné d'ailleurs un peu plus d'originalité et les a mieux adaptés au milieu.

Les départements algériens sont administrés par des préfets, qui ont en principe les mêmes attributions qu'en France ; cependant, ils ont en outre à s'occuper de la surveillance et de l'administration des indigènes, de la propriété indigène et de la colonisation ; depuis 1900, un secrétaire général placé auprès d'eux est spécialement chargé des questions indigènes. Pour les conseils généraux, le décret du 23 septembre 1875 a appliqué à la colonie les lois de 1871 et de 1875 qui régissent les conseils généraux de France. Dans ces assemblées comme dans toutes les assemblées algériennes, il existe deux sortes de membres : les membres français, pour lesquels les conditions d'électorat et d'éligibilité sont les mêmes qu'en France ; les membres indigènes, nommés jusqu'en 1908 par le gouverneur général, élus à partir de 1908 par un corps électoral très restreint, et, depuis le décret du 6 février 1919, par tous les électeurs indigènes des communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales et des djemaâs dans les communes mixtes; l'effectif des membres indigènes est du quart de l'effectif total des membres du conseil général.

Les départements algériens sont divisés en arrondissements, administrés par des sous-préfets qui, jusqu'en 1900, paraissaient tout à fait semblables aux sous-préfets de la métropole ; deux circulaires de M. Jonnart se sont efforcés de les transformer en inspecteurs permanents et actifs de leur arrondissement.

Les départements algériens ont 10 à 12 fois la superficie d'un département français, 3 à 5 fois sa population. Ils comprennent des régions ayant des intérêts très différents. On a parfois proposé une division plus rationnelle en 8 ou 10 départements, répondant à des régions naturelles telles que la Seybouse (Bône), la Kabylie (Bougie), le Chélif (Orléansville). A plusieurs reprises aussi, on a proposé la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

suppression des départements algériens ; cette suppression semblait devoir être la conséquence de la création des Délégations financières et du budget spécial ; ils ont néanmoins subsisté.

La commune est, parmi les circonscriptions administratives, celle qui a le plus d'individualité et de vie réelle. En général, l'étendue d'une commune, d'une paroisse comme on disait dans l'ancienne France, ses limites territoriales, résultent des conditions géographiques, de la situation locale ou de traditions anciennes. A l'inverse de ce qui s'est passé en France, la commune algérienne est l'œuvre du législateur plus que de la nature et du passé. L'histoire de l'organisation communale se présente sous la forme d'une succession de décrets et d'arrêtés qui se sont efforcés de constituer des circonscriptions et des unités administratives ayant les mêmes corps élus, les mêmes agents, les mêmes biens que les communes françaises. Les institutions municipales ont été d'abord importées dans les grandes villes, où la population européenne était nombreuse. Puis elles ont été étendues aux centres de colonisation ; comme ces centres n'avaient pas de ressources propres et étaient trop faibles pour vivre par eux-mêmes, on leur a annexé des territoires peuplés presque exclusivement d'indigènes vivant dans les douars, ce qui a complètement faussé l'institution.

Il existe dans l'Algérie du Nord deux sortes de communes : les communes de plein exercice, au nombre de 296, couvrant 2.629.652 hectares et comptant 2.094.109 habitants, et les communes mixtes, au nombre de 78, couvrant 18.119.613 hectares et comptant 3.350.252 habitants.

Les communes de plein exercice ont en principe la même législation que les communes de la métropole et sont régies par la loi municipale du 5 avril 1884 ; on y trouve les mêmes autorités : maire, adjoints, conseil municipal. Mais la ressemblance est plus apparente que réelle et il y a des différences essentielles. Le conseil comprend des conseillers fran-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

çais, dont le nombre est déterminé par le chiffre de la population européenne de la commune, et des conseillers indigènes; ceux-ci ne peuvent jamais être plus du tiers de l'effectif total du conseil. En vertu du décret du 6 février 1919, sont électeurs tous les indigènes musulmans algériens restés soumis au statut personnel musulman, âgés de vingt-cinq ans au moins, ayant une résidence de deux années consécutives dans la commune et inscrits sur les listes électorales. Les conseillers indigènes ont les mêmes droits que les conseillers français ; ils participent notamment à l'élection des maires et adjoints, droit dont ils avaient joui jusqu'en 1884 et qui leur avait été retiré à cette époque.

L'administration des indigènes dans les communes de plein exercice est une charge à laquelle les maires sont en général assez mal préparés ; d'où la nécessité de fonctionnaires indigènes chargés de les seconder dans cette tâche : ce sont les caïds, nommés par le gouverneur général après avis du conseil municipal et placés sous l'autorité des maires ; leur principal rôle est de faire la police. Le budget communal est établi en principe dans les mêmes conditions que celui de la commune française. Il a cependant deux ressources qui n'ont pas leur équivalent dans la métropole : une taxe sur les loyers et le produit de l'octroi de mer, auquel les communes participent proportionnellement à leur population, les indigènes étant comptés pour un huitième de leur effectif dans les communes de plein exercice, un quarantième dans les communes mixtes.

Les douars, fraction territoriale de la commune, constituent un groupe social distinct, qui a ses biens et ses intérêts propres. C'est quelque chose de plus qu'une section de commune, car le douar a une représentation spéciale permanente, la djemaâ. Cet organe avait disparu dans les communes de plein exercice depuis 1884, bien que son utilité y fût plus grande encore que dans les communes mixtes, en raison de l'opposition fréquente entre les intérêts des indigènes et ceux des Européens dans ces circonscriptions.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La loi du 1er août 1918 les a reconstituées et le décret du 6 février 1919 les a réorganisées dans tous les douars-communes créés par application du sénatus-consulte de 1863. Les membres des djemaâs sont élus dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux indigènes et élisent leur président. On peut espérer que ces petites assemblées seront l'école où l'indigène fera l'apprentissage le plus utile de la liberté politique.

Les communes mixtes, qui renferment la grande majorité des indigènes de l'Algérie (environ les trois quarts) sont des circonscriptions très vastes, dont l'étendue est parfois supérieure à celle d'un arrondissement ou même d'un département de France; la commune mixte du Djebel-Nador a 1.173.000 hectares; celle de Bou-Saada, 864.000 hectares, celle du Télagh, 668.000 hectares. La population atteint ou dépasse celle d'un arrondissement de France ; la commune mixte de la Soummam a 106.000 habitants, celle du Guergour en a 80.000. Les communes mixtes forment le fond de la carte du pays, sur laquelle les communes de plein exercice sont disséminées comme des taches. Elles n'ont pour centre bien souvent que le bordj de l'administrateur, isolé de toute agglomération ; les administrés sont dispersés au loin dans les tribus et les douars. Le nom qui leur conviendrait le mieux est celui de cercle, qu'elles portaient autrefois, car le mot de commune mixte prête à équivoque.

La commune mixte tire son nom de ce qu'elle forme un moyen terme entre la commune indigène des territoires du Sud, placée sous l'autorité des officiers des affaires indigènes, et la commune de plein exercice administrée par un maire et un conseil élus. Elle présente une combinaison des idées d'autorité et d'assimilation; le principe d'autorité est représenté par l'administrateur et les administrateurs-adjoints, l'assimilation par les adjoints français et les membres élus de la commission municipale.

A la tête de la commune mixte est placé un fonctionnaire, l'administrateur, nommé par le gouverneur général, recevant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de lui son avancement, rétribué par lui, pouvant être révoqué par lui et secondé par des adjoints recrutés au concours. L'administrateur de commune mixte a deux sortes d'attributions : il est maire de la commune et agent du gouvernement pour la surveillance et la tutelle des indigènes. Comme maire, il est officier de l'état civil, représente les intérêts de la commune, gère ses revenus, établit son budget. Mais ses fonctions d'administrateur des indigènes sont beaucoup plus importantes. Il a hérité de l'autorité et des attributions des chefs de bureau arabe auxquels il a succédé ; comme eux, il a un uniforme, un cheval, des cavaliers de service qui l'escortent et portent ses ordres : c'est en réalité un chef de bureau arabe civil.

L'administrateur contrôle et note le personnel des chefs indigènes ; il connaît la vie et la situation de tous les personnages et de toutes les familles influentes du pays ; il surveille les confréries religieuses et les zaouïas, la justice musulmane, se tient au courant de l'état des esprits, des mouvements d'opinion de la population, de tous les faits notoires de la vie indigène. Responsable de la sécurité, c'est lui qui délivre les passeports pour le pèlerinage de la Mecque, qui autorise les indigènes à détenir de la poudre, qui veille à l'immatriculation des armes à feu. Il est président des sociétés de prévoyance ; il est chargé d'initier les indigènes aux progrès agricoles, de leur conseiller l'emploi des charrues françaises, des labours préparatoires, les plantations d'arbres. En ce qui concerne la colonisation, il veille à l'installation des nouveaux colons, à l'exécution des obligations qui leur sont imposées, à leurs bons rapports avec les indigènes. Il est officier de police judiciaire et remplit les fonctions de ministère public auprès du tribunal de simple police. Il reçoit les réclamations, arrange les différends, aplanit les difficultés : c'est ce qu'on appelle la *chekaïa* ; le jugement en équité est le seul que comprennent les indigènes : ils y ont volontiers recours et soumettent à l'arbitrage de l'administrateur les litiges de famille, les chicanes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

entre particuliers, les conflits entre villages, plutôt que de s'adresser à quelque tribunal éloigné.

Dans tous les pays musulmans, l'action répressive est exercée par les chefs chargés du commandement et de l'administration. Les indigènes n'ont aucune idée de ce que nous appelons la séparation des pouvoirs. Les administrateurs, comme les officiers de bureau arabe, étaient regardés par les indigènes comme leurs supérieurs hiérarchiques ; ils pouvaient par conséquent leur constituer, soit par des règlements, soit par des ordres directs, des obligations à sanctions pénales et pouvaient faire suivre de répressions individuelles des actes qui n'eussent pas été considérés comme délictueux s'ils avaient été commis par des Européens. De bonne heure, on en arriva à délimiter et à réglementer ces pouvoirs spéciaux, appelés pouvoirs disciplinaires. Le nombre des infractions que pouvaient punir les administrateurs fut peu à peu réduit, en même temps qu'on accroissait le nombre des catégories d'indigènes exemptés de cette juridiction exceptionnelle. Les administrateurs en usèrent de moins en moins. Enfin les pouvoirs disciplinaires, au sujet desquels on a beaucoup et longtemps discuté, ont disparu à dater du 1er janvier 1928. Désormais, la mission de police de l'administrateur fait place de plus en plus à son rôle social.

Le corps municipal de la commune mixte, appelé commission municipale, est présidé par l'administrateur ; il comprend des adjoints et membres français, élus par les citoyens français inscrits sur les listes électorales, à raison d'un adjoint par section de commune et d'un membre par 100 habitants européens ; des adjoints indigènes ou caïds, nommés et révoqués par le gouverneur ; enfin les présidents des djemaâs de douars.

Dans les communes mixtes, ce sont les douars qui forment les véritables unités naturelles, ou qui tout au moins leur ressemblent le plus ; ils sont les vrais centres de la vie locale et le nom de douar-commune, qui leur a été donné, est assez exact. « Le douar, dit le rapport qui précède le sénatus-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

consulte de 1863, c'est la commune ; il a son administration spéciale, son champ de culture, son fonds commun et même quelquefois ses coutumes particulières. » Dans la pensée des auteurs du sénatus-consulte, il s'agissait en somme de dissoudre les tribus et de leur substituer sur tout le territoire de l'Algérie des groupements artificiels dénommés douars-communes, dans lesquels les indigènes devaient faire l'apprentissage de la vie municipale. Le douar a un agent administratif, le caïd ou adjoint indigène; un patrimoine, composé des terres collectives et des communaux; une assemblée délibérante, la djemaâ.

On a décrit plus haut (1) cette vieille institution indigène qu'est la djemaâ. On s'est efforcé de la ressusciter, mais les djemaâs actuelles ne sont pas exactement les djemaâs traditionnelles et historiques ; c'est un rouage nouveau sous un nom ancien. Les djemaâs sont chargées de la gestion des biens du douar et ont également des attributions en matière d'administration générale, de chemins vicinaux, de fonds des sociétés de prévoyance. Les membres des djemaâs, nommés par le préfet jusqu'en 1919, sont aujourd'hui élus par tous les indigènes inscrits sur les listes électorales, dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux indigènes et les membres des djemaâs des communes de plein exercice ; ils élisent leur président. Cette élection des djemaâs est assurément la partie la plus importante, mais aussi la plus délicate des réformes de 1919. D'autre part, l'organisation nouvelle n'a pas tenu compte du fait qu'en Kabylie c'est le village et non le douar qui est la véritable unité sociale, et que c'est dans le village kabyle qu'il conviendrait de restaurer la djemaâ.

La commune mixte est une institution originale, bien adaptée aux conditions naturelles et sociales ; elle constitue certainement le rouage administratif le plus intéressant et le plus utile qui existe en Algérie. Les administrateurs de commune mixte, qui ont des attributions si variées et des

(1) Voir ci-dessus, p. 354.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

responsabilités si grandes, sont la cheville ouvrière de la domination française en Algérie; ils constituent un corps remarquable, dont on ne saurait assez faire l'éloge : « Successeurs des bureaux arabes, dit M. Pierre Bordes, ils ont accompli une tâche énorme. Chefs, juges et conseillers de leurs administrés, chargés de concilier les exigences de l'administration avec la mentalité parfois déroutante des fellahs, ils passent souvent la plus grande partie de leur carrière dans des postes lointains, au climat rude ou malsain. Placés au point délicat où les frictions peuvent se manifester, ils savent adoucir les contacts, calmer ces petites discussions et ces heurts légers qui se produisent dans les familles les plus unies. On peut dire sans exagération qu'ils sont un des plus importants facteurs de cet accord que nous pouvons constater à l'heure actuelle entre les différentes races qui peuplent l'Algérie. »

III

Les territoires du Sud sont nés de la nécessité qui s'imposait, surtout après l'occupation des oasis du Touat et la pacification du Sahara central, de marquer une limite entre le pays méditerranéen et les immensités désertiques. On ne pouvait prolonger indéfiniment vers le Sud les trois divisions algériennes et il fallait substituer une impulsion d'ensemble à leurs vues mal coordonnées et parfois divergentes. Il importait d'appliquer dans ces régions pauvres et vides des méthodes d'administration moins pesantes et moins coûteuses que celles de l'Algérie du Nord. Enfin, la colonie, pourvue d'un budget spécial, ne pouvait ni ne voulait s'imposer la charge purement impériale de la pénétration saharienne ; il fallait réagir contre la tendance des Conseils généraux et des assemblées algériennes à employer dans le Tell, dans les régions de colonisation, les maigres ressources fournies par le Sud.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La loi du 4 décembre 1902 créa les nouveaux territoires ; le décret du 30 décembre 1903 détermina les conditions du fonctionnement de leur budget, celui du 14 août 1905 les règles générales de leur administration, celui du 12 décembre 1905, modifié par ceux du 10 avril 1907 et du 5 août 1920, la répartition et les subdivisions des territoires. De ces textes est sortie une colonie nouvelle, dotée de la personnalité civile, ayant son budget, pouvant posséder des biens, concéder des chemins de fer, contracter des emprunts, tout à fait distincte en un mot de l'Algérie, à laquelle elle n'est reliée que par une sorte d'union personnelle, la communauté du chef et par un petit nombre d'institutions communes. La limite entre l'Algérie du Nord et les territoires du Sud a été fixée par la loi de 1902, qui a partagé en deux les hauts-plateaux, englobant dans les territoires du Sud, sans doute pour des raisons d'équilibre financier, la partie méridionale des anciens territoires militaires.

Les territoires du Sud sont placés sous l'autorité immédiate du gouverneur général, qui y exerce toutes les attributions qui lui ont été dévolues dans l'Algérie du Nord, et en outre toutes celles qu'y exercent les préfets. Il représente les territoires du Sud dans tous les actes de la vie civile, mais ne peut contracter d'emprunt ni concéder de chemins de fer sans une loi. Chargé d'assurer la défense de ces régions et d'y maintenir l'ordre, il dispose des troupes qui y sont stationnées, sauf à ne pas les faire sortir de leur circonscription sans autorisation préalable et à rendre compte au gouvernement des mouvements qu'il ordonne. Une direction spéciale, confiée à un fonctionnaire désigné par décret, est chargée au gouvernement général de tout ce qui concerne l'administration et le contrôle des territoires.

Le budget des dépenses civiles, préparé par le gouverneur général, est obligatoirement soumis au conseil de gouvernement et réglé par décret sur rapport du ministre de l'Intérieur. Les créations, suppressions et modifications d'impôts sont autorisées par décrets rendus en Conseil d'État. Les dépenses

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

militaires, de beaucoup les plus élevées (environ les deux tiers des dépenses totales), ne figurent que pour ordre et sont couvertes par une subvention de la métropole. Les excédents de recettes sont versés à un fonds de réserve qui peut être employé en travaux d'intérêt général. Les territoires du Sud ont eu leur part de l'emprunt de 50 millions contracté par l'Algérie en 1902 et ont en outre émis un emprunt spécial de 8 millions et demi pour la construction du chemin de fer de Biskra à Touggourt. Le budget, qui s'élève à 15 millions et demi, se divise en dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires ; il est alimenté surtout par les impôts arabes, qui ont été maintenus dans les territoires du Sud sous leur forme traditionnelle.

La colonie comprend quatre territoires : ceux d'Aïn-Sefra (chef-lieu Aïn-Sefra), des Oasis (chef-lieu Ouargla), de Ghardaïa (chef-lieu Laghouat), de Touggourt (chef-lieu Touggourt). A la tête de chaque territoire, un commandant militaire, nommé par décret, dirige à la fois les services militaires et administratifs. Les territoires sont divisés en cercles et annexes, dont l'administration est confiée aux officiers du service des Affaires indigènes. Ils se divisent aussi en communes mixtes et communes indigènes. C'est le commandant de cercle ou d'annexe qui est maire. Dans les communes indigènes, l'élection ne joue aucun rôle ; la commission municipale est formée d'officiers et de chefs indigènes. La véritable unité est la tribu, avec son caïd assisté d'une djemaâ de notables nommés par le gouverneur général. La loi du 4 février 1919 sur l'électorat indigène n'est pas applicable dans les territoires du Sud, et les pouvoirs disciplinaires y ont été maintenus intégralement. C'est en somme, à peu de chose près, le régime des anciens territoires de commandement de l'Algérie.

Pendant la guerre, on avait donné autorité au général Laperrine sur tout le Sahara français, en vue d'y rétablir l'ordre. On a parfois parlé de revenir à quelque combinaison de ce genre, pour unifier l'action saharienne de l'Algérie, de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tunisie, du Maroc et de l'Afrique Occidentale Française. Il y a cependant quelque difficulté à donner au Sahara un gouvernement distinct, car il n'a pas de vie propre et dépend entièrement des territoires auxquels il confine au Nord et au Sud.

IV

Pour l'organisation judiciaire comme pour l'organisation politique et administrative, on a oscillé à diverses reprises en Algérie, entre l'assimilation et la spécialisation. Il était impossible d'appliquer dès le début aux indigènes toutes les lois françaises sans tenir compte du passé, impossible également de leur laisser toute leur législation civile et criminelle ; d'où, par la force des choses, des essais successifs, des régimes intermédiaires.

La justice répressive a toujours été exclusivement réservée aux juges français. Jusqu'en 1902, les juridictions étaient les juridictions de droit commun : justices de paix, tribunaux correctionnels, cours d'assises. Seules faisaient exception les infractions spéciales à l'indigénat, réservées aux administrateurs, et l'internement par mesure administrative, réservé au gouvernement général. Les pouvoirs disciplinaires des administrateurs ont été, comme on l'a vu (1), supprimés en 1928. Quant à l'internement, la loi du 15 juillet 1914 l'a remplacé par la mise en surveillance spéciale, prononcée par le conseil de gouvernement pour deux ans et entourée de multiples garanties.

D'autre part, depuis 1902, il existe deux juridictions pénales spéciales aux indigènes : les tribunaux répressifs et les cours criminelles. On a créé un tribunal répressif au chef-lieu de chaque canton judiciaire ; il se compose du juge de paix président et de deux assesseurs, l'un Français et l'autre indigène, nommés par le gouverneur général ; les

(1) Voir ci-dessus, p. 421.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fonctions de ministère public sont remplies par un administrateur ou un administrateur-adjoint qu'on tend de plus en plus à remplacer, dans cette charge assez délicate, par un juge de paix suppléant. Les tribunaux répressifs sont compétents pour les délits commis par les indigènes et jouent le rôle de tribunaux de première instance comme juridiction correctionnelle. Les cours criminelles, qui remplacent la Cour d'assises pour les crimes commis par les indigènes, fonctionnent au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire. Présidées par un conseiller à la Cour ou par le président du tribunal, elles comprennent trois magistrats, deux assesseurs-jurés français et deux assesseurs-jurés indigènes ; le procureur de la République fait fonction de ministère public. Ces deux juridictions ont été très vivement critiquées, surtout les tribunaux répressifs. Elles ont cependant l'avantage d'assurer aux indigènes une justice plus prompte, plus rapprochée du justiciable, moins coûteuse, plus équitable même à certains égards que celle de la Cour d'assises, dans laquelle le jury est composé de citoyens français. La loi du 4 février 1919 a d'ailleurs beaucoup réduit le nombre des justiciables des tribunaux répressifs ; les indigènes inscrits sur les listes électorales en sont en effet exempts. Dans les territoires du Sud, la justice militaire a été maintenue, avec les justices de paix militaires, les commissions disciplinaires et les conseils de guerre.

L'organisation de la justice civile française se rapproche beaucoup de l'organisation métropolitaine, avec quelques différences rendues indispensables par les particularités mêmes du pays. Il existe une Cour d'appel à Alger, 17 tribunaux de première instance, 17 justices de paix à compétence ordinaire, 96 justices de paix à compétence étendue ; ces dernières se rapprochent d'un tribunal de première instance à juge unique.

La justice musulmane a perdu une partie de son importance. On a conservé la magistrature du cadi, qui, jusqu'en 1888, connaissait en première instance de toutes les affaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

civiles et commerciales entre musulmans, à moins que les parties ne fussent d'accord pour aller devant les tribunaux français. Aujourd'hui, le cadi n'est plus le juge de droit commun en matière musulmane ; cette qualité appartient au juge de paix et la juridiction du cadi est bornée aux questions de statut personnel, de successions et aux immeubles non-régis par la loi française. Même pour ces questions, en Kabylie, c'est le juge de paix qui est le juge ordinaire sans aucune réserve. La voie de recours contre les jugements des cadis est le tribunal de première instance. Dans les territoires du Sud, la juridiction du cadi a été maintenue intégralement.

Les cadis ont la réputation d'être souvent vénaux et concussionnaires. Ils avaient l'avantage d'offrir aux indigènes une procédure simple et peu coûteuse, et il n'est pas sans inconvénient de faire appliquer la loi musulmane par de jeunes magistrats français qui ne la connaissent pas et ignorent la langue des plaideurs. Notre organisation judiciaire a fait pulluler les hommes d'affaires qui sont une des grandes plaies de l'Algérie. Les remèdes consistent à surveiller étroitement les cadis, à bien choisir les juges de paix français et peut-être à exiger d'eux la connaissance de la langue arabe, enfin à codifier et à faire évoluer graduellement le droit musulman, actuellement en retard en Algérie sur celui de tous les autres pays d'islam.

En matière judiciaire comme en matière administrative, il ne faut rechercher ni l'assimilation outrancière et prématurée, ni le maintien pur et simple des coutumes indigènes, même les moins respectables : « L'Algérie, a dit M. Jonnart, n'est pas une colonie dans le sens habituel du mot, non plus qu'une simple agrégation de départements français. Le régime qui lui convient n'est ni l'assimilation, ni l'autonomie : c'est la décentralisation. »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LIVRE V

LA MISE EN VALEUR

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE PREMIER

L'agriculture (1)

I

L'Algérie est un pays essentiellement agricole. Indigènes. et Européens vivent presque tous de la terre sous une forme ou sous une autre, directement ou indirectement. Les produits agricoles représentent en volume et en valeur la majeure partie des exportations et c'est l'abondance de la récolte, le prix plus ou moins avantageux des denrées agricoles, qui déterminent à leur tour la capacité d'achat des Algériens pour les produits manufacturés.

Au premier abord, les terres disponibles semblent être en quantités considérables, étant donné la faible densité de la population. En réalité, il faut défalquer d'énormes espaces improductifs, on l'a montré par l'étude du sol et du climat. Les régions plus on moins utilisables sous diverses formes ne dépassent pas au maximum 8 millions d'hectares, soit moins de la moitié de la superficie de l'Algérie du Nord. Le domaine

(1) V. Demontès, *Renseignements sur l'Algérie économique*, Paris, 1922. — Id., *L'Algérie économique*, Alger, 1922 et années suiv., 5 vol. parus. — *Statistique agricole de l'Algérie*, 1902-1923, Alger, 1925. — Rivière et Lecq, *Traité pratique d'agriculture de l'Afrique du Nord*. Paris, 1928, 2 vol. — H. Lecq, *L'agriculture algérienne et ses productions*, Alger, 1900. — L. Trabut et Marès, *L'Algérie agricole en* 1906, Alger, 1906. — V. Piquet *La colonisation française dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1912. — M. Pouyanne, *La propriété foncière en Algérie*, Alger, 1900. — Jean Brunhes, *L'irrigation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1902. — *Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie en* 1910, Alger, 1912. — Capitaine Moulias, *L'organisation hydraulique des oasis sahariennes*, Alger, 1927. — *Congrès de l'eau et du coton*, Alger, 1928. — J. A. Widtsoe, *Le dry-farming*, Paris, 1911. — J. Varlet, *Les céréales d'Algérie*, Alger, 1910. — J. Bertrand, *La viticulture et la vinification en Algérie*, Alger, 1900 (et les autres brochures agricoles publiées à Alger à l'occasion de l'Exposition de 1900). — Ch. Brunel, *Le coton en Algérie*, Alger, 1910. — Julien Franc, *La colonisation de la Mitidja*, Paris, 1928.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de l'agriculture se réduit donc et se réduira toujours à une faible partie de la superficie totale.

L'Algérie, à la différence des grandes colonies de peuplement, telles que le Canada, l'Australie, l'Argentine, n'offrait pas en abondance aux colons européens des terres libres et d'une appropriation aisée. Aussi le problème foncier s'est-il montré en Algérie le plus difficile de tous à résoudre. On a dû se préoccuper à la fois de trouver des terres pour la colonisation et de ne pas porter atteinte trop brusquement aux modes de jouissance des indigènes. C'est en voulant mobiliser et franciser la terre qu'on a été amené à dissoudre la tribu, à confier aux juges français la solution des litiges concernant les immeubles, à constituer l'état civil des indigènes. Enfin le régime forestier est une partie du régime foncier.

L'état de la propriété indigène a été longtemps mal connu pour diverses raisons ; la capitulation d'Alger et les années qui la suivirent s'accompagnèrent d'un complet désordre administratif ; le régime foncier, très complexe, résultait de la combinaison du droit musulman avec les coutumes indigènes et avait subi aussi l'influence des Turcs ; quel que fût d'ailleurs le régime des terres, en raison de l'état de guerre perpétuel, il y avait conflit entre le droit et le fait, entre la théorie et la pratique, et la consistance de la propriété était la plupart du temps assez mal définie.

On appelle terre *melk* la terre possédée en pleine propriété, dont on a le droit de disposer d'une manière absolue. Son régime ne diffère de la propriété française que sur certains points : la propriété ne peut porter que sur les terres en état de rapport et la terre morte appartient à celui qui la vivifie. L'indivision est fréquente en raison des complications de la loi musulmane en matière de successions, sauf en Kabylie où le morcellement est au contraire poussé à l'extrême. Deux droits propres à la législation musulmane, le droit de *chefaâ* ou retrait d'indivision et la constitution des *habous*, fondations pieuses par lesquelles un bien est retiré du com-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

merce, viennent encore compliquer la situation. Le prêt à intérêt étant interdit par la loi musulmane, on a tourné la difficulté par la *rahnia*, analogue à l'antichrèse du droit français, ou par la *tsenia*, sorte de vente à réméré qui couvre ordinairement les opérations les plus usuraires.

La terre *arch* ou terre collective de tribu est celle dont le fonds est réputé appartenir au souverain, qui en abandonne la jouissance à la tribu ; celle-ci use de cette jouissance comme elle l'entend, mais sans pouvoir aliéner le fonds. La terre *arch* constitue donc un patrimoine inaliénable, une possession héréditaire, qui a les avantages de la propriété ordinaire sans avoir les inconvénients de l'emprunt et de l'hypothèque.

Les systèmes les plus opposés ont été tour à tour préconisés, adoptés et rejetés pour essayer de mettre de l'ordre dans ce chaos. Les mesures essentielles et fondamentales ont été le sénatus-consulte de 1863, la loi de 1873, celle de 1897 et celle de 1926 (1). A l'heure actuelle, la délimitation des tribus et des douars est achevée dans toute l'Algérie du Nord. Au total, 17 millions d'hectares ont été délimités, 3.200.000 hectares francisés, dont 2.300.000 par la loi de 1873 et 900.000 par la loi de 1897. Les terres francisées sont en tous points soumises à la loi française. Les terres non-francisées sont soumises à la loi française lorsqu'elles sont possédées par des Européens ou qu'un Européen figure dans un acte qui les concerne, par les règles immobilières de la loi islamique ou par la coutume kabyle entre indigènes musulmans.

La propriété privée détenue par les indigènes occupe 9.200.000 hectares, dont :

	Hectares
Terres francisées.....	1.800.000
Terres melk.....	4.600.000
Terres arch.....	2.800.000
TOTAL.....	9.200.000

(1) Voir ci-dessus, p. 261, 282, 306.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les terres arch se trouvent surtout dans le département de Constantine, où elles occupent 1.500.000 hectares.

On pourrait concevoir que l'État prît simplement des mesures pour permettre aux Européens d'acquérir des terres et se désintéressât de savoir entre quelles mains elles tombent. En Algérie, on a été plus loin et, au grand scandale de certains économistes, on a fait de la colonisation officielle ; on a créé des villages agricoles dans lesquels on a établi des colons, auxquels la terre a été donnée ou vendue et auxquels certaines conditions de résidence ont été imposées. Cette œuvre a été pratiquée avec plus ou moins d'activité, mais elle n'a jamais été complètement interrompue. Elle se justifie par diverses considérations : au début, des raisons de sécurité invitaient à grouper les colons et à ne pas les laisser se répandre dans le pays à leur guise ; la difficulté d'acquérir directement des terres des indigènes a toujours été telle que l'intervention administrative a été bien souvent indispensable ; enfin, en raison de la faiblesse de l'immigration française et de l'importance de l'immigration des pays de l'Europe méridionale, Espagne et Italie, il importait de renforcer artificiellement le peuple français.

On a souvent critiqué soit le principe même de la colonisation officielle, soit ses procédés et ses méthodes. Il faut convenir que, comme toutes les entreprises étatistes, elle a fait preuve souvent de gaucherie et de maladresse. Cependant, comme l'a montré M. de Peyerimhoff, elle a finalement atteint le but qu'elle se proposait. La réussite a été plus ou moins complète suivant la région, suivant le choix de l'emplacement, la facilité des communications, surtout suivant la qualité des éléments de peuplement. Cependant il ne s'est créé à peu près aucun centre en dehors de l'effort administratif et aucun des centres créés n'a disparu. C'est à la colonisation officielle que sont dus ces villages aux toits rouges qui sont la parure de l'Algérie et qui donnent un air de France à la vieille terre barbaresque.

La surface du territoire de colonisation est de 2.400.000 hec-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tares, dont 700.000 sont venus aux mains des Européens par la colonisation privée, 1.700.000 représentant la part de la colonisation officielle. On compte 800 villages européens, 300.000 agriculteurs, 70.000 propriétaires.

Au total, la propriété foncière en Algérie se répartit comme suit :

	Hectares
Domaine public et privé de l'État	5.000.000
Biens communaux.....	4.200.000
dont 3.200.000 hectares de terrains de parcours.....	
Propriété privée détenue par les indigènes.....	9.200.000
Propriété privée détenue par les Européens.....	2.400.000
TOTAL.....	20.800.000

Le mode d'exploitation dépend des capitaux dont disposent les cultivateurs et des cultures auxquelles ils se livrent. Les indigènes propriétaires cultivent quelquefois eux-mêmes ; parfois aussi ils afferment leurs terres, mais à court terme, pour trois ans en général. Le plus souvent, ils font cultiver par des khammès, auxquels ils fournissent la terre, le cheptel et la semence ; le khammès fournit son travail ; au dépiquage, le propriétaire garde les quatre cinquièmes de la récolte et le khammès un cinquième, d'où son nom (de l'arabe *khamsa*, cinq). Le khammès est ordinairement dans une condition misérable, s'endette rapidement et devient un véritable serf, esclave de ses dettes. Beaucoup d'Européens ont des khammès et excellent, tout comme les propriétaires indigènes, à « faire suer le burnous » ; certains d'entre eux cependant ont rendu les contrats moins léonins. Il existe d'autres contrats d'association pour la plantation des arbres à fruits et pour le gardiennage des troupeaux.

Beaucoup de propriétaires européens font valoir eux-mêmes. C'est le cas du petit colon qui travaille la terre et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

met en valeur sa concession avec l'aide de sa famille, à la manière du paysan français. Beaucoup de grands colons résident également sur leurs terres ; d'autres sont absentéistes et font valoir par des fermiers ou des gérants.

Chez les indigènes comme chez les Européens, il existe une tendance regrettable, mais certaine, à la disparition de la petite propriété et à la constitution de vastes domaines. La petite propriété ne se maintient guère qu'en Kabylie et, chez les Européens, dans la culture des primeurs, parfois aussi dans la culture de la vigne. Mais la plupart des vignobles sont fort étendus, en raison des installations très considérables et très perfectionnées qu'ils nécessitent. Quant à la culture des céréales, telle qu'elle se pratique en Algérie, il lui faut de vastes surfaces pour être rémunératrice. Les lots de colonisation, très petits à l'origine, souvent trop petits, se sont groupés et remembrés et sont parfois arrivés entre les mains d'un petit nombre de propriétaires.

Les conditions climatiques permettent aux Européens, et aux Français en particulier, de se livrer à tous les travaux agricoles, même les plus pénibles. Mais l'Algérien d'origine française constitue une sorte d'aristocratie ; il est en général propriétaire ou gérant. Dans les grandes exploitations, les chefs de culture, les cavistes, quelquefois les tailleurs de vignes et un bon nombre de garçons de ferme sont Français. Il existe autour d'Alger une classe de salariés ou demi-salariés qui, tout en tirant de leur lopin de terre une partie de leur subsistance, travaillent aussi sur les domaines des grands propriétaires. Le Comité Bugeaud pour le peuplement français de l'Afrique du Nord conseille de favoriser la venue en Algérie d'ouvriers agricoles et de journaliers qui constitueraient un appoint précieux, aussi bien au point de vue technique qu'au point de vue national et seraient susceptibles de s'y fixer un jour comme petits propriétaires. Mais il n'y a pas place en Algérie pour le simple manœuvre français non-spécialisé. Seuls, les Espagnols et les Italiens peuvent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

se contenter des bas salaires qui sont offerts et sont employés, les premiers surtout, comme défricheurs.

La main-d'œuvre indigène n'est pas de très bonne qualité, mais elle est relativement bon marché. Depuis la guerre, cependant, en raison surtout de l'exode des Kabyles en France et de la diminution de la migration saisonnière des Marocains, elle est devenue plus rare et plus exigeante. Certains groupements indigènes ne fournissent à peu près aucun travail; d'autres sont plus utilisables, bien qu'irréguliers et susceptibles; ils travaillent seulement par à-coups et dans la mesure strictement nécessaire pour suffire à leurs besoins immédiats. Généralement, ils s'emploient surtout hors de leur pays d'origine. On recrute le personnel au moment du travail, pour le binage de la vigne, la moisson, la vendange. L'habitude est de traiter avec un chef de groupe et de payer une partie du salaire en nature. La main-d'œuvre est donc essentiellement temporaire et le personnel indigène engagé au mois très restreint; c'est à peine si on trouve deux ou trois indigènes résidant à demeure sur des fermes de plusieurs centaines d'hectares. Cependant cette habitude tend à se modifier et les indigènes s'établissent maintenant plus volontiers dans les fermes et les villages de colonisation.

L'étendue totale des cultures en Algérie peut être évaluée à environ 3.800.000 hectares, répartis comme suit :

	Hectares
Céréales	3.000.000
Fèves, pommes de terre, pois	64.000
Prairies naturelles	260.000
Prairies artificielles	30.000
Vigne	238.000
Olivier et figuier	200.000
Agrumes	10.000
Primeurs	12.000
Tabac	30.000
Coton	6.000
Plantes à parfums	4.000
TOTAL	3.854.000

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il faut ajouter 3 millions d'hectares de forêts. Tout le reste (près de 14 millions d'hectares) appartient à la vaine pâture, aux terrains de parcours, jachères, friches, surfaces rocheuses inutilisables, etc.

II

C'est le climat de l'Algérie qui imprime à son économie rurale son caractère spécial, détermine le choix des cultures et impose les pratiques agricoles. Sont exclues les cultures tropicales, café, canne à sucre, indigo, qu'on avait vainement essayées dans les premières années de la conquête. Les cultures sont essentiellement des cultures méditerranéennes ; les plus délicates d'entre elles, telles que les agrumes et les primeurs, ne s'éloignent guère du littoral, le climat dans l'intérieur devenant rapidement, comme on l'a vu, trop continental.

L'agriculture algérienne souffre surtout de la rareté et de l'irrégularité des pluies. Divers moyens permettent en quelque mesure d'y remédier : ce sont l'irrigation, qui affranchit le cultivateur des caprices de l'atmosphère ; le *dry-farming*, qui emmagasine l'eau des pluies dans le sol ; la pratique des cultures arborescentes, qui résistent mieux à la sécheresse que les plantes annuelles. Le meilleur et le plus sûr de ces moyens est évidemment l'irrigation.

En Algérie, en vertu de la loi de 1851, tous les canaux d'irrigation sont exécutés par l'État et font partie du domaine public. Toute l'eau appartient à l'État, du moins dans le Tell ; c'est lui qui la distribue. Il se charge des travaux d'aménagement, mais il exige pour les entreprendre que les colons intéressés aient démontré, par la constitution d'associations syndicales, qu'ils ont pris conscience de leurs intérêts collectifs et qu'ils s'assureront les moyens de les servir.

De tout temps, les indigènes ont pratiqué l'irrigation toutes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les fois qu'elle était possible avec les moyens dont ils disposaient, même dans les régions montagneuses du Tell comme la Kabylie. Les colons à leur tour ne s'en sont pas fait faute, utilisant l'eau des sources, des puits et des oueds. Il existe en Algérie un millier d'entreprises d'irrigation, arrosant plus de 200.000 hectares. Quelques-unes de ces entreprises sont de très faible importance et fertilisent seulement quelques hectares ; d'autres au contraire s'appliquent à des étendues considérables ; on en compte une quarantaine qui arrosent plus de 1.000 hectares.

Ces dernières sont établies au moyen de barrages de dérivation ou barrages-déversoirs et de barrages-réservoirs. Il existe des barrages-déversoirs sur la Mouïlah (Marnia), la Tafna, la Mina, le Chélif (Pontéba), la Soummam, le Bou-Merzoug, la Seybouse. Ces barrages sont les moins coûteux et les plus faciles à établir, mais ils ne peuvent irriguer qu'une étendue de terrain proportionnelle au débit naturel des cours d'eau.

Les barrages-réservoirs, au contraire, retiennent et emmagasinent l'eau ; mais leur établissement nécessite en général des dépenses considérables et ils présentent un double danger : celui de la rupture et celui de l'envasement. Les oueds algériens ont une puissance d'alluvionnement considérable et roulent une boue liquide qui comble rapidement les réservoirs. Plusieurs systèmes de dévasement ont été proposés, mais ils donnent en général des résultats assez médiocres.

Il y a en Algérie 7 grands barrages-réservoirs : 5 dans le département d'Oran : ceux du Tlélat (730.000 m³), de l'Oued-Magoun (1 million de m³), du Sig (18 millions de m³), de l'Habra (30 millions de m³), de la Djidiouïa (120.000 m³); 2 dans la province d'Alger : ceux du Nador (830.000 m³) et du Hamiz (14 millions de m³). Le barrage du Sig a été emporté en 1885, celui de l'Habra en 1872, en 1881 et en 1927. La capacité du barrage de l'Habra est réduite des deux tiers par l'envasement, celui de la Djidiouïa est complètement envasé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

D'une manière générale, on peut dire qu'en Algérie les entreprises d'irrigation à l'aide d'eaux accumulées derrière de grands barrages-réservoirs n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait. Cependant la faveur de l'opinion leur est revenue dans ces dernières années. On espère, par des dispositions convenables, les garantir contre les risques de rupture et d'envasement mieux que par le passé ; en augmentant la capacité du réservoir de telle sorte que sa capacité utile ne soit pas réduite avant un long espace de temps par l'accumulation des vases, ou supprime dans une certaine mesure les effets nuisibles de l'alluvionnement. Un barrage-réservoir est en construction sur l'Oued Fodda, affluent du Chélif, qui contiendra 220 millions de m^3 ; un autre est entrepris sur le Chélif même, en amont de Lavigerie, aux Gribs (230 millions de m^3) ; puis viendront les barrages de l'Oued Deurdeur (60 millions de m^3), de l'Oued Rouïna (70 millions de m^3) de l'Oued Sly (70 millions de m^3).

On ne saurait condamner d'une manière absolue les barrages-réservoirs. Tout dépend des régions où on les établit et des conditions dans lesquelles ils sont exécutés. La mise en valeur de la plaine du Chélif ne se conçoit que par l'irrigation utilisant aussi complètement que possible l'eau du fleuve et de ses affluents, barrés au débouché des montagnes qui encadrent la plaine. Tout dépend aussi des cultures que l'on veut pratiquer ; les barrages-déversoirs suffisent pour les irrigations d'hiver et de printemps ; les barrages-réservoirs seuls assurent des irrigations d'été ; c'est pourquoi ils ont repris faveur en même temps que la culture du coton.

L'irrigation n'est pas une panacée dans l'Afrique du Nord. Les surfaces irrigables seront toujours très restreintes, quoi qu'on fasse ; les quantités d'eau dont on dispose sont assez faibles et les oueds algériens font bien pauvre figure à côté du Nil, du Gange, du Niger, de l'Amou-Daria, de l'Euphrate. C'est surtout en favorisant la pénétration des eaux dans le sol pendant la période des pluies qu'on consti-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tuera des réserves aquifères souterraines qui permettront à l'Algérie de lutter contre la sécheresse. Des aménagements simples et des travaux de détail, entrepris par les propriétaires eux-mêmes, restauration des montagnes, plantations d'arbres, fossés horizontaux sur les pentes, protection des sources, barrages rustiques dans les ravins, diminuent le ruissellement, retardent l'écoulement des eaux et favorisent leur absorption, en même temps qu'ils diminuent l'évaporation.

Si l'irrigation est utile dans l'Algérie du Nord, elle devient indispensable dans les régions sahariennes, où aucune culture n'est possible sans elle. Aussi les Sahariens ont-ils toujours montré une rare ingéniosité dans la recherche et l'aménagement de l'eau. L'eau superficielle, immédiatement accessible sans travail humain, est rare au Sahara. Les indigènes utilisent surtout des eaux souterraines. L'appareil le plus simple et le plus connu pour tirer l'eau est le *chadouf*, le seau à bascule. Quand la profondeur du puits est plus grande, au lieu d'une perche basculant sur un levier, on a une corde glissant sur une poulie ; certains puits, comme ceux du Mzab, sont très profonds. Si les puits ordinaires ne suffisent pas, on va chercher au loin l'eau nécessaire par des canaux souterrains de captage et d'adduction appelés *foggara* ; c'est le système usité au Touat. Les oasis dotées d'eaux jaillissantes sont les plus favorisées, parce qu'elles jouissent d'un débit d'eau constant et que ce sont celles où le travail de l'irrigation exige le moins d'efforts. Sur 120 kilomètres, de Touggourt à Ourir, les puits se succèdent sur une des plus importantes nappes artésiennes qui existent à la surface du globe ; son débit est évalué à 400.000 litres à la minute.

En somme, tout ce que les Sahariens ont d'intelligence et d'énergie est concentré autour de ces questions d'irrigation ; ils ont réalisé des miracles dans ce domaine. Il y a malheureusement disproportion entre la somme des efforts et de l'ingéniosité dépensée et le résultat économique final. Les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Européens sont venus à leur secours et la corporation des puisatiers indigènes, qui avait le monopole du pénible et dangereux travail du forage des puits artésiens, a cédé la place à l'industrie française ; celle-ci a obtenu dans l'Oued-Rir des résultats merveilleux et rendu la vie à beaucoup d'oasis qui se mouraient. Mais aux Européens aussi les conditions naturelles imposent des limites assez étroites. Dans l'Oued-Rir, les puits nouveaux que l'on fore nuisent aux puits anciens, et il y aurait inconvénient à les trop multiplier, car la nappe artésienne, si abondante qu'elle soit, n'est pas inépuisable. Il faut donc que les forages soient réglementés et soumis à une autorisation préalable.

Le développement des oasis dépend d'une judicieuse politique de l'eau. Il est possible de les étendre quelque peu, surtout en utilisant mieux les eaux, dont une grande partie se perd par l'évaporation, mais ce ne seront jamais que des points perdus dans l'immensité des espaces stériles.

III

De toutes les cultures de l'Algérie, les céréales sont celles qui occupent de beaucoup les plus vastes surfaces, près de 3 millions d'hectares en moyenne (3.227.000 hectares en 1926, 2.575.000 hectares en 1919). La production dépend d'ailleurs moins de l'étendue emblavée que des rendements obtenus.

On a vu plus haut (1) combien est primitif l'outillage de la culture indigène et combien ses méthodes sont défectueuses. Même chez les colons, la culture des céréales demeure extensive et l'assolement comporte une année de jachère pour une année de culture. Mais, tandis que les indigènes laissent la terre en friche pendant l'année où elle ne porte pas de récolte, les colons lui font subir des façons aratoires répétées.

(1) Voir ci-dessus, p. 374.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On désigne sous le nom de *dry-farming* l'ensemble des procédés destinés à assurer sans irrigation la mise en valeur des régions arides ou semi-arides. Ces procédés ont pour but et pour effet d'utiliser le plus complètement possible l'eau des précipitations atmosphériques, de réduire au minimum les pertes d'eau par évaporation et de faire profiter une récolte de l'eau tombée pendant deux années consécutives. On emmagasine l'eau dans le sol par des labours effectués à l'époque favorable et à la profondeur convenable. On empêche l'évaporation de cette eau en maintenant les couches superficielles du sol toujours meubles, finement pulvérulentes et en empêchant le tassement. Le résultat général de ce système de culture est de présenter, au début de l'automne, une terre profondément ameublie, débarrassée des mauvaises herbes, dans laquelle les semailles peuvent se faire dès les premières pluies, ce qui leur donne une avance considérable et assure en général une bonne récolte. Le *dry-farming* a permis d'une part d'augmenter et de régulariser les rendements, d'autre part de consacrer à la culture des céréales des régions situées à la limite du Tell et de la steppe, comme le Sersou, où les indigènes ne s'y livraient pas autrefois. On est arrivé à faire du blé une sorte de plante bisannuelle, en ce sens qu'elle profite des pluies de deux années consécutives.

C'est dans la région de Bel-Abbès que les colons espagnols ont tout d'abord pratiqué les labours préparatoires ; de là, ils se sont répandus dans toute l'Algérie et les indigènes les ont adoptés à leur tour, quoique dans une mesure encore trop faible. En 1927, les labours préparatoires ont été pratiqués sur 587.000 hectares, dont 422.000 par les Européens (276.000 dans le département d'Oran) et seulement 165.000 par les indigènes. Les labours préparatoires sont effectués soit au printemps, soit pendant l'été qui précède les semailles d'automne. Le plus souvent, ils restent improductifs ; dans certaines régions toutefois, on y sème au printemps et en lignes espacées des lentilles, pois, gesses et autres légu-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mineuses, à titre de culture dérobée. A Bel-Abbès, on fait un premier labour aussi profond que possible en hiver, un second en mars-avril, un troisième en été, un quatrième avant les semailles, sans préjudice du planchéiage destiné à pulvériser le sol. On sème à la fin de septembre, qu'il ait plu ou non. L'emploi du fumier et des engrais chimiques est encore assez exceptionnel ; on commence cependant à utiliser les superphosphates.

Les indigènes, par leur nombre et par les espaces qu'ils détiennent, sont les grands producteurs de céréales de l'Algérie. Sur 3 millions d'hectares, ils en ensemencent environ 2.300.000. Les Européens pratiquent aussi cette culture dans presque toutes les régions, mais c'est dans les plaines un peu sèches du Tell intérieur, telles que la plaine de Bel-Abbès, celle de Sétif, celle du Sersou, qu'ils s'y livrent de préférence. Les indigènes ont en moyenne des rendements de 7 à 8 quintaux, les Européens de 9 à 10; c'est beaucoup moins qu'en France (14), surtout que dans la France du Nord ou en Angleterre (22) et en Belgique (26). Mais les méthodes culturales et les conditions climatiques ne permettent pas d'atteindre de pareils rendements. La production moyenne des céréales est d'environ 20 millions de quintaux, mais elle est si variable (25 millions en 1913, 9 millions en 1920) que les moyennes n'ont ici aucun sens. Les écarts d'une année à l'autre sont moins considérables chez les Européens que chez les indigènes et leur production est plus régulière.

On distingue les céréales d'hiver, qui sont le blé dur, le blé tendre, l'orge, l'avoine, le seigle, et les céréales d'été, qui sont le maïs, le sorgho et le millet.

L'orge est la céréale qui occupe chaque année la plus grande superficie, environ 1.300.000 hectares en année moyenne ; très rustique, il arrive à prospérer là où le blé souffre de la sécheresse. Le blé dur vient immédiatement après, avec une étendue moyenne de 1.100.000 hectares ; il est lui aussi très bien approprié au climat et moins délicat que le blé tendre. Ces deux céréales sont cultivées de préfé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rence par les indigènes, qui produisent 6 millions et demi de quintaux d'orge et 4 millions de quintaux de blé dur, tandis que les Européens produisent 1 million et demi de quintaux d'orge et 2 millions de quintaux de blé dur. Le blé dur et l'orge servent à l'alimentation des indigènes sous diverses formes ; le surplus est exporté s'il y a excédent et trouve facilement preneur ; les blés durs de l'Algérie sont en effet très recherchés pour la fabrication des pâtes et ses orges pour la brasserie.

Le blé tendre et l'avoine sont ensemencés surtout par les Européens. Le blé tendre est cultivé sur environ 280.000 hectares ; la production européenne est en moyenne de 2 millions de quintaux et la production indigène de 600.000 quintaux. Riche en gluten, le blé tendre d'Algérie est très estimé par la minoterie, en particulier la tuzelle de Bel-Abbès. L'avoine, qui n'occupait que 100.000 hectares en 1901, tend à prendre de l'extension et atteint 250.000 hectares dans ces dernières années, avec une production de 1.500.000 quintaux.

Les céréales d'été ont très peu d'importance. La culture du maïs est localisée dans les plaines irriguées et sur le littoral ; elle est en voie de régression, car, après avoir occupé 15.000 hectares, elle n'en couvre plus que 10.000 environ dans ces dernières années. Quant au sorgho ou *bechna*, il est cultivé dans les terrains frais, notamment en Kabylie ; quelques pluies de printemps suffisent à son développement et il rend des services aux indigènes en remplaçant dans une certaine mesure les autres céréales lorsqu'elles viennent à manquer. Le millet n'est cultivé que sur quelques centaines d'hectares, sur le littoral Constantine.

L'Algérie ne saurait guère espérer jouer un grand rôle sur le marché mondial des céréales. C'est peu de chose que les 15 à 18 millions de quintaux de blé que donne l'Afrique du Nord toute entière à côté des 200 millions de quintaux que produisent les États-Unis et même des 75 millions de quintaux de la récolte française. Pour augmenter la production, il faudrait pouvoir introduire dans l'assolement une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plante industrielle rendant les mêmes services que la betterave sucrière en France, permettant des façons culturales soignées, mais coûteuses ; cette plante ne s'est pas rencontrée jusqu'ici. Cependant une augmentation très notable est à espérer de la mise au point des cultures indigènes et de la collaboration des indigènes et des colons. La consommation locale et l'exportation paraissent l'une et l'autre destinées à s'accroître. La moyenne de l'exportation algérienne est de 1.200.000 quintaux de blé et 800.000 quintaux d'orge ; mais elle atteint souvent des chiffres beaucoup plus élevés dans les bonnes années ; par contre, si la récolte est déficitaire, l'Algérie devient importatrice.

Après le blé et l'orge, c'est la fève qui, parmi les farineux alimentaires, est la plus cultivée par les indigènes ; elle est consommée verte ou en graine sèche ; sa maturité précoce permet d'attendre celle des céréales ; elle occupe une superficie moyenne de 30.000 hectares et donne une production moyenne de 200.000 quintaux. Les pommes de terre occupent la deuxième place avec une superficie cultivée de 18.000 hectares. Puis viennent les pois (12.000 hectares) et les haricots (3.000 hectares).

IV

La vigne est en Algérie la plus importante des cultures européennes. Son développement, qui a coïncidé avec les progrès du phylloxera en France, est, comme on l'a dit (1), le fait économique le plus important de l'histoire moderne de l'Algérie.

Le vignoble algérien, qui comptait 20.000 hectares en 1879, 106.000 hectares en 1889, 182.000 hectares en 1907 a aujourd'hui 238.000 hectares. Ce vignoble est très inégalement réparti entre les trois départements ; le département

(1) Voir ci-dessus, p. 290.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'Oran a 134.000 hectares de vignes, celui d'Alger 90.000, celui de Constantine, 14.000 seulement. Ces chiffres sont en rapport avec ceux de la population européenne rurale dans chacun des départements.

La vigne occupe en Algérie une zone de 100 kilomètres de profondeur sur 1.200 kilomètres de longueur. Dans chaque département, il y a des vignobles de plaine, des vignobles de coteau, des vignobles de montagne. Dans le département d'Oran, les principaux vignobles sont ceux d'Oran, d'Aïn-Témouchent, de Mostaganem, de Saint-Denis-du-Sig, de Bel-Abbès, de Mascara, de Tlemcen ; dans le département d'Alger, ceux de la Mitidja et du Sahel, qui sont au premier rang en Algérie pour l'étendue (70.000 hectares) et la productivité (3 millions et demi d'hectolitres), de Miliana, de Médéa ; dans le département de Constantine, ceux de Bougie, de Djidjelli, de Philippeville, de Bône, de Souk-Ahras.

Le phylloxera, après avoir ravagé le vignoble français, a atteint le vignoble algérien à son tour. Sa présence fut constatée pour la première fois en 1883 près de Tlemcen ; les lois de 1883 et de 1885 prescrivirent des mesures de défense qui retardèrent notablement la propagation du mal ; en 1900, 14 p. 100 du vignoble algérien seulement était atteint ; mais bientôt le fléau se développa d'une façon foudroyante et en 1917, 94 p. 100 des vignes étaient contaminées. Aussi la loi de 1899 autorisa-t-elle la reconstitution en cépages américains, résistants au phylloxera, reconstitution qui se poursuit au fur et à mesure que la maladie se développe.

Les rendements, la qualité et la valeur des produits varient suivant les terrains, les cépages employés, les soins donnés à la viticulture et à la vinification. Les vins algériens peuvent être classés en trois catégories : les vins communs, faibles en couleur, pesant 10° à 11°5 ; les vins de coupage pesant de 11°5 à 14° et parfois 16°, souvent un peu plats et violets, mais colorés et gros ; les vins de consommation dont la teneur en alcool est entre 11° et 15° et qui ont souvent de remarquables qualités de finesse. Il y a des vins de plaine et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des vins de coteau, des vins blancs secs, des vins blancs sucrés et liquoreux. Les vins de Tlemcen, du Sahel, c'est-à-dire en somme des régions de collines, sont particulièrement réputés, mais c'est une réputation locale et les vins algériens ne sont pas classés jusqu'à présent. On s'est attaché jusqu'ici à la quantité plutôt qu'à la qualité, préoccupation bien naturelle puisqu'on obtenait ainsi de plus beaux bénéfices. Les rendements s'élèvent parfois à 200 hectolitres et ceux de 50 hectolitres sont une moyenne pour le vignoble d'Alger. D'ailleurs, les vins de plaine, s'ils n'ont pas le bouquet des vins de coteau, sont désormais parfaitement loyaux et marchands, et de bonne conservation. La vinification se fait actuellement suivant les méthodes les plus modernes et les plus scientifiques. Les phénomènes de la fermentation sont surveillés soigneusement et la méthode de réfrigération des moûts permet de fabriquer des vins excellents, en quelque sorte à coup sûr. La culture de la vigne est pratiquée d'une manière tout à fait industrielle.

La production algérienne est en moyenne de 8 millions d'hectolitres. Bien qu'elle ne présente pas en général d'aussi fortes variations que la production française, elle a atteint 11.174.000 hectolitres en 1925 et est descendue à 5.208.000 hectolitres en 1921, année où le mildiou a exercé des ravages considérables dans les vignobles des grandes plaines voisines du littoral.

La culture de la vigne, « la plus française de toutes les cultures », disait Jules Ferry, a puissamment contribué à la colonisation de l'Algérie. La constitution du vignoble a entraîné de grands frais et exigé des mises de fonds considérables. Mais de grandes fortunes se sont faites dans la culture de la vigne; on a calculé qu'en 1903, les viticulteurs de la Mitidja ont gagné 40 pour 100 du capital engagé ; dans certains cas, les bénéfices de la récolte d'une année ont été supérieurs au prix d'achat de la propriété. Une pareille réussite est la meilleure des réclames pour un pays neuf. La vigne n'est plus aujourd'hui la seule culture qui, en Algérie, laisse

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des bénéfices élevés au producteur, mais c'est elle qui a déclenché en quelque sorte la prospérité magnifique dont la colonie, après avoir longtemps végété, jouit depuis une trentaine d'années.

On a souvent dénoncé les inconvénients de la culture de la vigne, qui, aux dangers de toutes les monocultures, joint celui de porter sur un produit que les indigènes ne consomment pas ; qui, dans beaucoup de pays, n'est pas regardé comme un produit de première nécessité et qui est parfois même proscrit comme aux États-Unis. L'Algérie ne consomme qu'environ un million et demi d'hectolitres de vin : il lui faut donc exporter le surplus, soit 6 à 7 millions. Or, le marché africain des vins est dans des conditions particulières : les bénéfices de la culture de la vigne dépendent, non des quantités exportées, mais des prix, et ces prix sont déterminés, non par la récolte algérienne, mais par la récolte française. Le vignoble français, avec sa production de 60 à 70 millions d'hectolitres, écrase de sa masse le vignoble algérien ; le département de l'Hérault à lui seul a une récolte (11 millions d'hectolitres) supérieure à celle de l'Algérie toute entière. Aussi, lorsqu'il y a en France plusieurs très fortes récoltes consécutives, il se produit en Algérie des crises de mévente, comme celles qui ont eu lieu en 1893, en 1901 et en 1906.

L'Algérie a cherché des débouchés pour ses vins à l'étranger, mais ceux qu'elle a réussi à s'y créer sont de faible importance, en raison des barrières douanières, auxquelles se joignent parfois des mesures hygiéniques ou soi-disant telles. La France, bien qu'elle soit au premier rang dans le monde comme pays producteur de vin, est cependant importatrice et c'est vers elle que se dirige la presque totalité des vins algériens exportés. L'Algérie a remplacé l'étranger et notamment l'Espagne sur le marché métropolitain. La viticulture algérienne doit s'efforcer d'être le complément de la viticulture française et pour cela de produire des vins de forte couleur et de haute teneur alcoolique (12 degrés au moins),

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de donner des vins de liqueur et des mistelles, de transformer en alcools les mauvais produits, d'abaisser le prix de revient, de bien organiser la vente, notamment par la création de caves coopératives. Les vignobles établis dans de bonnes conditions et faisant de bons vins laissent des bénéfices même en temps de mévente. Mais il est clair que le marché est à peu près saturé et qu'il n'y a plus lieu d'accroître le vignoble nord-africain. Les Algériens s'en rendent parfaitement compte et ne demandent pas mieux que de porter leurs efforts sur toutes les autres cultures qui se révèleront suffisamment rémunératrices.

V

L'olivier a toujours joué dans l'Afrique du Nord un rôle considérable, dont témoignent les restes d'anciennes plantations, les ruines de moulins, les textes des écrivains. La culture fut propagée par les Phéniciens et les Romains, entravée après eux par les ravages des nomades ennemis des arbres. La prédominance de l'industrie pastorale sur la culture des arbres à fruits est la grande transformation qu'a subie l'Algérie depuis l'antiquité. L'huile d'olive resta cependant un des principaux objets de commerce de la Berbérie avec l'Europe au Moyen Age : Bougie s'appelait à cette époque Mersa-Zitouna, le port de l'huile.

La zone de culture de l'olivier est très étendue en Algérie. Les conditions les plus favorables à cet arbre paraissent se rencontrer aux altitudes de 300-600 mètres ; cependant, il prospère jusqu'à 900 et 1.000 mètres ; au bord immédiat de la mer, il souffre parfois de certaines maladies, telles que la mouche de l'olivier. Dans l'intérieur, il est arrêté à une centaine de kilomètres de la mer par la zone des steppes, hostile à toute végétation arborescente ; mais il reparaît sporadiquement dans l'Atlas saharien et dans les oasis.

Bien des régions ne se prêtent qu'à cette culture. Tan-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dis. que les terres fortes et argileuses des vallées sont le domaine des céréales, les terres légères et calcaires des coteaux plaisent à l'olivier. Dans l'Algérie intérieure, beaucoup de montagnes qui ne portent qu'une maigre brousse pourraient être mises en valeur par des plantations d'olivettes. Ces plantations, comme toutes les cultures arborescentes, ont l'avantage d'entraver l'évaporation. A la différence des produits de la vigne, ceux de l'olivier sont consommés par les indigènes quand ils ne sont pas exportés. Enfin, le propriétaire d'une olivette n'est occupé que d'octobre à mars : « C'est, dit Trabut, la culture des hiverneurs qui veulent trouver à la fois un placement avantageux et une occupation intéressante, sur des terres leur appartenant, en même temps qu'ils demandent à la clémence du climat algérien de les préserver des rigueurs de l'hiver européen. »

Si la culture de l'olivier ne s'est pas développée davantage en Algérie, c'est que les capitaux ont été drainés vers la culture de la vigne, dont les revenus rapides ont fasciné les colons. Il y eut un mouvement de plantation jusque vers 1854, puis on se désintéressa de l'oléiculture ; on négligea de greffer les oléastres et on arracha même parfois les arbres. Aujourd'hui, on est revenu à cette culture, surtout en Oranie, où l'on a planté des oliviers au milieu des vignes, le long des canaux et des chemins. La culture indigène est souvent très négligée : ni binage, ni taille, ni fumure ; la cueillette se fait trop fréquemment par gaulage ; les Kabyles, plus soigneux, cueillent les olives à la main : c'est ce qu'ils appellent « traire l'olivier ». Mais leurs procédés de fabrication de l'huile sont tout à fait primitifs et défectueux ; les femmes foulent aux pieds les olives dans de petits bassins appelés *ahadoun*. Un peu partout en Algérie sont installés des moulins européens qui achètent les olives aux indigènes. Chez les Européens, l'olivier est planté régulièrement et taillé méthodiquement.

Il y a en Algérie 5 millions d'oliviers sauvages et 9 millions d'oliviers cultivés, plantés ou greffés, dont 7 millions d'oli-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

viers en rapport. Le nombre de ces derniers a augmenté depuis quelques années, par suite des importants travaux de greffage d'oliviers sauvages exécutés avec le concours financier de l'administration et de l'extension des plantations dans le département d'Oran ; 4 millions d'oliviers appartiennent aux indigènes, 3 millions aux Européens. La Kabylie (arrondissements de Bougie et de Tizi-Ouzou) en compte à elle seule plus de 3 millions et demi, dont 2 millions et demi aux indigènes et un million aux Européens (vallée de l'Oued Sahel) ; c'est donc le principal centre de culture. Puis viennent les régions de Philippeville, de Bône, de Guelma, le Sahel et la Mitidja, le Dahra et l'Ouarsenis, la région oranaise (Saint-Denis-du-Sig, Perrégaux, Relizane, Aïn-Tédélès), celles de Bel-Abbès et de Tlemcen. La production moyenne peut être évaluée à 340.000 hectolitres (Européens 72.000 hectolitres, indigènes 268.000), mais il n'est guère possible pour l'olivier de parler de moyenne ; la production a oscillé de 513.000 hectolitres en 1916 à 157.000 en 1927.

On distingue, parmi les produits de l'olivier, les huiles comestibles et les huiles industrielles, auxquelles il faut ajouter les conserves d'olives. Dans les pays de production, l'huile d'olive, corps gras très riche en carbone qui remplace la viande et le beurre, est regardée comme un aliment de première nécessité. Elle a un écoulement assuré en Algérie même ; la consommation, évaluée à 15 litres par tête pour le Kabyle, est presque illimitée. En outre, le placement des huiles d'olive est facile sur le marché français, qui en importe plus de 250.000 hectolitres, dont une bonne partie est achetée en Italie et en Espagne.

A côté de l'olivier, beaucoup d'autres cultures fruitières occupent une place importante dans l'économie algérienne et mériteraient d'en prendre une plus grande encore. Le figuier est très cultivé par les indigènes, surtout dans les régions montagneuses ; une famille en Kabylie consomme 700 kilos de figues sèches, et c'est seulement grâce au figuier et à l'olivier que cette population si extraordinairement dense

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

parvient à subsister. Les espèces fines devraient remplacer les espèces à gros grains et le séchage devrait être plus soigné.

L'amandier, l'abricotier, dont les produits sont de conservation facile et de placement avantageux, trouvent dans maintes régions des conditions très favorables et devraient être développés. Le prunier du Japon a été planté avec succès dans la Mitidja. Il faut mentionner encore le caroubier, le grenadier, et, dans les régions fraîches, le cerisier, le noyer; on a naturalisé le néflier du Japon et le bananier dans quelques localités bien abritées situées sur le littoral.

Le palmier-dattier est la principale, et on peut même dire l'unique richesse des territoires du Sud. De nombreuses légendes montrent quelle est pour les indigènes l'importance de cet arbre. Quand Dieu eut pétri le corps d'Adam, un peu de la terre dont il s'était servi pour façonner l'homme à son image resta adhérente à ses doigts : il en forma la tige du palmier. Il est dit dans le Coran que Meryem enfanta Aïssa sous un palmier; l'arbre se pencha vers la Vierge, qui n'eut qu'à étendre le bras pour cueillir ses fruits, bien qu'on fût en plein hiver. C'est à faire prospérer l'arbre tutélaire et nourricier que l'habitant de l'oasis met tous ses efforts. Le palmier sert à tous les usages ; ses feuilles sont utilisées pour faire des paniers et des nattes, son bois pour la menuiserie et la charpente. Sous son ombre s'étagent les autres cultures fruitières, abricotiers, pêchers, amandiers, grenadiers, vignes, les petits champs d'orge, de mil ou de légumes.

Assez mal armé contre la sécheresse, le palmier-dattier est obligé de pomper sans cesse de l'eau par ses racines et ne prospère qu'aux endroits où il rencontre une perpétuelle humidité ; tous les sols lui sont bons, toutes les eaux, salées ou non, lui conviennent. Il doit avoir, dit le proverbe, les pieds dans l'eau et la tête dans le feu. Lié à ces trois conditions : eau souterraine, forte chaleur annuelle, sécheresse de l'air, il est tout à fait caractéristique des oasis.

Les deux groupes d'oasis qui s'étendent au sud de l'Algé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

rie, celui du Gourara, du Touat et du Tidikelt d'une part, celui d'Ouargla, de l'Oued-Rir et des Zibans d'autre part, renferment, le second surtout, les plus belles palmeraies du Sahara. Les dattes d'Ouargla et de l'Oued-Rir sont les plus estimées de toutes ; elles appartiennent à l'espèce dite *deglet-nour*, doigts de lumière ; ce sont les dattes translucides que recherche l'exportation. On compte en Algérie 5.373.000 palmiers en rapport, dont 779.000 donnent des dattes fines ou *deglet-nour* ; 168.000 palmiers appartiennent aux Européens, tout le reste est aux indigènes. La production moyenne est de 1.500.000 quintaux de dattes, dont 280.000 quintaux de dattes fines ; 150.000 quintaux sont exportés.

La culture des agrumes ne pénètre pas dans l'intérieur, trop froid et trop continental, mais les plaines sublittorales, où la température moyenne est élevée et l'irrigation possible, leur conviennent parfaitement. Les agrumes occupent en Algérie 8.000 à 10.000 hectares, dont 5.000 sont occupés par les orangers, le reste se répartissant entre les mandariniers, les citronniers, les cédratiers, etc. Les orangeries les plus importantes sont celles de la Mitidja (Blida et Boufarik), du Sahel (Koléa), de Relizane, des environs d'Oran (Misserghin), de Philippeville et de Bône. La production est d'environ 900.000 quintaux d'agrumes, dont 350.000 quintaux d'oranges et 400.000 quintaux de mandarines.

Les agrumes sont une culture coûteuse et délicate, assimilable à celle des primeurs pour ses conditions générales et dominée comme elle par la question de l'organisation et du prix des transports. Diverses crises ont éprouvé les agrumes, par suite de la concurrence étrangère, espagnole en particulier, et des maladies des arbres. Surtout, le prix des transports et les autres frais divers qui grèvent la marchandise avant son arrivée sur les lieux de consommation sont véritablement prohibitifs. Le mille d'oranges, vendu en gros aux environs de 200 francs à Paris, est payé moins de 45 francs à la production : frais de transport, impôts, taxes d'octroi, intermédiaires absorbent les trois quarts du prix

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de gros. Une orange payée 50 centimes au détail ne rapporte que 3 ou 4 centimes à l'agriculteur.

Les primeurs sont une production de grand avenir. Elles utilisent une qualité du climat : la tiédeur des hivers sur le littoral. La bande située au voisinage immédiat de la mer, constamment baignée par l'atmosphère marine, leur est très favorable ; les terrains sableux, qui s'échauffent plus vite que les terrains argileux, leur conviennent particulièrement. Leur culture nécessite la proximité des ports d'embarquement, des transports réguliers et rapides, des tarifs modérés, des installations perfectionnées dans les ports, à bord des navires et dans les trains. Une bonne présentation des produits, un emballage soigneux sont indispensables ; une organisation bien comprise de la vente en gros et en détail n'est pas moins désirable.

La culture des primeurs a de grands avantages sociaux ; elle convient très bien au petit colon, car elle nécessite de grands soins sans exiger de vastes espaces ni de gros capitaux. Elle donne au sol une haute valeur pour une faible surface, et procure une suffisante aisance aux cultivateurs qui s'y livrent en famille. La production maraîchère, culture et emballage, fait vivre aux environs d'Alger plus de 10.000 personnes. Elle est particulièrement développée dans la région de Guyotville, et, à un moindre degré, dans la plaine des Andalouses près d'Oran.

L'Algérie produit trois catégories principales de primeurs : d'abord les légumes frais, tels que les petits pois (23.000 quintaux), les haricots verts (55.000 quintaux), les artichauts (83.000 quintaux), les tomates (100.000 quintaux) ; puis les pommes de terre de primeur (400.000 quintaux) ; enfin les raisins de table (75.000 quintaux).

La culture et l'exportation des primeurs ont beaucoup progressé depuis une trentaine d'années et pourraient progresser encore avec une organisation appropriée. Cependant, depuis la guerre, on observe un certain ralentissement, causé par le prix des frets, qui est huit fois plus élevé

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qu'avant la guerre. Il faudrait entre autres mesures, étendre aux Compagnies de chemins de fer de l'Afrique du Nord et aux Compagnies de navigation le tarif de transport des colis agricoles de 30 kilos. Les Compagnies de chemins de fer et de navigation font de louables efforts pour assurer la régularité et la rapidité des transports, éviter les pertes de temps, en particulier à Marseille.

La culture maraîchère des États-Unis du Sud envoie sur les marchés du Nord pour 8 milliards de produits maraîchers et fruitiers : l'Algérie a pareillement à sa portée des millions de consommateurs européens. Ici, il convient, outre l'alimentation du marché de Paris et des grandes villes de France, de rechercher des débouchés à l'étranger, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, où les primeurs algériennes ne seront jamais, comme les vins, arrêtées par des barrières douanières. La Grande-Bretagne importe pour 5 milliards de fruits et légumes ; l'Algérie ne contribue à son ravitaillement que pour une part insignifiante. L'Algérie littorale doit devenir un immense verger, comme la campagne de Majorque, la *huerta* de Valence ou la *Conca d'Oro* de Palerme.

VI

Parmi les cultures industrielles, la principale est le tabac, qui a pris un grand développement dans ces dernières années. Le nombre des planteurs a doublé depuis 1915, ainsi que l'étendue des cultures. La superficie, assez variable d'une année à l'autre, est en moyenne de 30.000 hectares, partagés entre 22.000 planteurs, dont 2.000 Européens, et donnant 300.000 quintaux ; les Européens, quoique moins nombreux, ont environ la moitié de la superficie et de la production. Le tabac est cultivé dans le département d'Alger, surtout au voisinage de la Kabylie (16.000 hectares) et dans le département de Constantine, notamment dans la région de Bône (16.000 hectares également); cette culture n'est à peu près pas pratiquée dans le département d'Oran, dont les terres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chlorurées ne lui conviennent pas. Trois sociétés : la Tabacoop de Bône pour le département de Constantine, la Tabacoop kabyle et la Tabacoop de la Mitidja pour celui d'Alger, centralisent la plus grande partie de la production. Depuis 1907, on a établi en Algérie le régime de l'entrepôt et du contrôle sur la culture. La régie française achète chaque année la moitié environ de la récolte, le reste est manufacturé sur place.

La culture des plantes à parfums, dont la principale est le géranium-rosat, est pratiquée par les Européens dans la Mitidja, en particulier à Boufarik. Elle occupe 4.000 hectares, donnant en moyenne 70.000 kilogrammes d'essence.

La culture du coton avait été essayée dans le département d'Oran depuis 1854 et avait eu son apogée au moment de la guerre de Sécession (9.000 quintaux en 1866). Elle était encouragée par les primes de culture et le gouvernement payait 7 à 9 francs le coton qui valait seulement 3 à 4 francs ; lorsque les primes furent supprimées, la culture fut abandonnée. Elle a été reprise à partir de 1906 et a fait de grands progrès, surtout depuis 1920, en raison de la « famine de coton » des manufactures européennes et des hauts prix atteints. De 200 hectares en 1920, la superficie a passé à 1.000 hectares en 1923 et a atteint 8.500 hectares en 1926, donnant 50.000 quintaux de coton brut.

Le rendement est de 6 à 12 quintaux de coton brut à l'hectare, et les bénéfices ont été pendant quelques années supérieurs à ceux de la vigne elle-même. Mais, à partir de 1926, les prix ont baissé d'un tiers, en même temps que les rendements étaient diminués par les variations brusques de température, l'insuffisance de l'eau d'irrigation, les pluies précoces d'automne, les maladies parasitaires. Il en est résulté un certain découragement, qui s'est traduit par une diminution des surfaces consacrées à cette culture, dont l'étendue en 1927 n'a pas dépassé 5.000 hectares.

Le coton est cultivé surtout dans la vallée du Chélif et dans la plaine du Sig et de l'Habra, à Orléansville, Perrégaux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Relizane, Saint-Denis-du-Sig. La culture est irriguée et la variété cultivée est le coton égyptien à longue soie. Des essais de culture non-irriguée ont été également tentés dans les régions de Bône et de Philippeville, où les pluies sont très abondantes. Les cotons d'Algérie produits par les variétés égyptiennes sélectionnées présentent les mêmes qualités que ceux d'Égypte et peuvent être employés aux mêmes usages. Dans les principaux centres de production, les planteurs se sont groupés en sociétés coopératives, qui ont installé des ateliers d'égrenage, s'occupent de la vente au commerce et fournissent à leurs adhérents des graines sélectionnées. A Saint-Denis-du-Sig existe aussi une usine d'égrenage appartenant à l'Association Cotonnière Coloniale.

La culture du coton, en assolement avec le trèfle d'Alexandrie, modifierait avantageusement les conditions de l'élevage. Les profits viendraient s'ajouter à ceux de la vigne et des autres cultures déjà existantes, ce qui permettrait en quelque sorte à l'Algérie de diviser les risques. Enfin certaines plaines chaudes et sèches, comme la vallée du Chélif, où la culture des céréales est par trop aléatoire, ne peuvent être mises en valeur que par la culture du coton irrigué ou par celle des arbres à fruits. Mais les surfaces propices au coton seront toujours assez restreintes dans l'Afrique du Nord, d'autant plus que la cueillette exige une main-d'œuvre nombreuse et expérimentée. Les meilleurs spécialistes pensent qu'en utilisant toutes les terres favorables, on pourrait produire en Algérie au maximum 12 à 13.000 tonnes de coton; encore faudrait-il préalablement d'importants travaux drauliques.

Il faut, croyons-nous, en ce qui concerne la culture du coton, se tenir à égale distance d'un optimisme exagéré et d'un pessimisme trop absolu. La plante a disparu de tout le bassin méditerranéen, sauf de l'Égypte où le climat, les conditions démographiques et hydrauliques sont très particulières et ne ressemblent pas à celles de notre colonie. On est ici tout à fait à la limite de cette culture; le régime des pluies

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans l'Afrique du Nord diffère beaucoup de celui de la zone cotonnière des États-Unis, qui a un régime de pluies d'été ; les gelées de printemps et d'automne nuisent souvent à la plante, les brouillards et les pluies précoces d'automne gâtent la capsule. C'est donc seulement lorsque le coton se vend cher que des surfaces limitées peuvent lui être consacrées en Algérie.

L'élevage du ver à soie peut se faire dans l'Afrique du Nord dans d'excellentes conditions ; il a eu un certain succès vers 1855 ; il fut ensuite à peu près abandonné ; il y a eu une légère reprise à partir de 1924 dans la Mitidja. Cet élevage demande des soins minutieux dont les indigènes sont rarement capables. Le lin est cultivé pour sa graine sur quelques centaines d'hectares.

La betterave constitue en Algérie une culture exclusivement européenne; seule, la betterave fourragère est jusqu'ici quelque peu cultivée. L'introduction de la betterave à sucre serait intéressante si elle était reconnue possible, parce qu'en la faisant figurer dans un assolement, on double le rendement en blé ; les pulpes et les mélasses d'autre part serviraient à la nourriture du bétail. Mais cette culture comporte l'installation de raffineries et de distilleries.

Les Européens ont fait faire à l'agriculture algérienne des progrès immenses, dont ils peuvent être justement fiers et ont véritablement tiré ce pays de sa séculaire barbarie. Leur œuvre a été triple : ils ont étendu les surfaces cultivées, tiré meilleur parti des cultures anciennes, introduit des cultures nouvelles. Ils ont rénové la culture des céréales par le *dry-farming*, celle de l'olivier par les procédés améliorés de plantation, de taille, de fabrication de l'huile. Ils ont créé ce magnifique vignoble qui fait de la Mitidja une des plus riches plaines du monde; les bénéfices de la culture des primeurs, du tabac, du coton sont venus s'y joindre. En tout cela, ils ont été suivis, bien qu'avec quelque lenteur et d'une manière encore insuffisante, par les populations indigènes, dont ils ont été ainsi les bienfaiteurs.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE II

L'élevage et les produits spontanés (1)

I

L'élevage, comme on l'a dit plus haut (2), s'associe en Algérie à l'agriculture dans des proportions variables. C'est dans le Tell que se trouve la plus grande partie du cheptel, mais dans les steppes, l'élevage est prépondérant. Même dans le Tell, il se pratique d'une manière extensive comme l'agriculture, dans les terres en friche, les champs en jachère, les vaines pâtures. Les prairies naturelles semées, fumées et régulièrement entretenues sont très rares. Les fourrages récoltés sont donc soit des fourrages naturels spontanés fauchables, soit des fourrages artificiels. Les fourrages naturels, c'est-à-dire fauchés sur des terres ensemencées, à l'exclusion des pacages et des terrains de parcours, occupent en Algérie environ 260.000 d'hectares ; même chez les colons, ces fourrages ne sont souvent pas récoltés et l'agriculteur préfère y laisser pâturer ses bêtes. Les fourrages artificiels, que les Européens sont à peu près seuls à cultiver, occupent seulement 30.000 hectares, dont 15.000 hectares de vesces et avoines, 3.000 de luzerne, 8.000 d'orge en vert, 2.000 de bersim, 2.000 de fourrages divers tels que le sainfoin (sulla), le fenu grec, le *napiergrass*, etc. Le bersim ou trèfle d'Alexan-

(1) *Le Pays du mouton*, Alger, 1893. — Augustin Bernard et N. Lacroix, *L'évolution du nomadisme*, Alger et Paris, 1906. — Geoffroy-Saint-Hilaire, *L'élevage dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1919. — H. Lefebvre, *Les forêts de l'Algérie*, Alger, 1900. — *Procès-verbaux de la Commission d'études forestières*, Alger, 1904. — Marc, *Notes sur les forêts de l'Algérie*, Alger, 1916. — *Inventaire des peuplements d'alfa en Algérie*, Alger, 1921. — A. Gruvel, *Les pêches maritimes en Algérie*, Paris, 1926.

(2) Voir ci-dessus, p. 379.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

drie tend à se répandre. Il semble qu'il serait possible d'étendre les prairies artificielles, car la luzerne, aux États-Unis et dans l'Argentine, réussit dans des régions passablement arides ; là, où il tombe plus de 40 centimètres de pluie annuelle, la culture fourragère est en général possible et recommandable. Les agronomes sont toujours à la recherche, dans l'Afrique du Nord, d'une plante fourragère de grande culture à introduire dans l'assolement, qui utiliserait l'année de jachère en même temps qu'elle enrichirait la terre en azote.

Le cheptel de l'Algérie comprend, approximativement et en moyenne, le nombre de têtes suivant :

	Indigènes	Européens	Totaux
Bœufs.....	850.000	150.000	1.000.000
Chevaux.....	140.000	60.000	200.000
Mulets	100.000	50.000	150.000
Anes.....	270.000	10.000	280.000
Porcs.....		100.000	100.000
Moutons.....	7.500.000	500.000	8.000.000
Chèvres.....	3.900.000	100.000	4.000.000
Chameaux....	200.000		200.000

Les chiffres de ces dernières années sont très au-dessous de ces moyennes. En 1928, on ne recensait en Algérie que 887.000 bovins, 168.000 chevaux, 164.000 mulets, 279.000 ânes, 89.000 porcs, 5.614.000 moutons, 2.920.000 chèvres, 173.000 chameaux.

Les indigènes, ainsi qu'on le voit d'après les chiffres ci-dessus, sont les grands éleveurs de l'Algérie comme ils sont les grands cultivateurs de céréales ; leurs méthodes d'élevage sont aussi primitives que leurs méthodes agricoles (1). Les Européens ne possèdent qu'une faible partie du cheptel. Le plus souvent, ils n'achètent que des animaux tout élevés qu'ils engraissent en vue de l'exportation et de l'approvisionnement des grands centres de consommation de l'Algérie.

(1) Voir ci-dessus, p. 378.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Peut-être leur abstention est-elle due en partie à ce qu'ils sont pour la plupart originaires des pays de l'Europe méridionale, où l'élevage est peu pratiqué; or, si l'on ne s'improvise guère agriculteur, on s'improvise encore bien moins éleveur.

Le bœuf, relativement gros mangeur et gros buveur, est un animal essentiellement tellien. Les bovidés de l'Afrique du Nord, depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine, constituent, d'après Sanson, une seule et même race, variété de la race ibérique ; la meilleure sous-variété est celle de Guelma, qui habite la région comprise entre Guelma, Constantine et Bordj-bou-Arreridj. Le bœuf algérien est d'une endurance et d'une sobriété remarquables, mais il est très petit, de la taille d'un gros chien.

Le cheval est un mélange de barbe et de Syrien ; il est relativement mieux soigné par les indigènes que les autres animaux. De nombreuses poésies et proverbes témoignent de l'affection dont il est l'objet, et le Prophète a fait des soins à lui donner une des obligations de la vie musulmane. On lui réserve de l'orge lorsque les pâturages manquent ; on fait boire du lait aux poulains et aussi aux juments au printemps; tous arrivent à heure fixe au douar pour boire ce lait, et c'est là une des plus charmantes scènes de la vie pastorale. Le cheval était essentiellement un animal de guerre et jouait un rôle considérable dans la vie des indigènes avant la conquête française. Mais il exige beaucoup de soins et ne rapporte souvent qu'un produit relativement faible. Le mulet, moins délicat, est d'un placement plus sûr et d'un prix plus rémunérateur. Très rustique et très sobre, il peut, avec un minimum de soins, dès l'âge de trente mois, payer sa nourriture par un travail modéré ; une tare, une imperfection de forme ne le déprécie pas comme le cheval. Chez les populations kabyles et montagnardes surtout, l'élevage du mulet a une grande importance et tend de plus en plus à l'emporter sur l'élevage du cheval.

Le chameau est un animal essentiellement saharien. Il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

est parfaitement adapté au désert, quoiqu'on ait exagéré son endurance. Il joue un grand rôle dans la vie pastorale comme animal de bât dans les steppes, de bât et de selle dans le Sahara. Il sert à déplacer la tente du nomade ; on l'emploie aussi à transporter des grains, des dattes et d'autres denrées, pour le compte de son propriétaire ou pour le compte d'autrui. Le poil, presque toujours mélangé avec de la laine, sert à faire des sacs, des tellis, des burnous, des bandes de tentes, Son rôle se réduit de plus en plus avec l'évolution du nomadisme et la réduction des parcours.

Entre le bœuf, animal tellien, et le chameau, animal saharien, le mouton, que la chèvre accompagne en plus ou moins grande proportion, est l'animal transhumant par excellence et la richesse de la steppe algérienne.

La population ovine de l'Algérie peut se diviser en trois groupes distincts : le mouton barbarin ou mouton à grosse queue, qui occupe la partie orientale du département de Constantine ; le mouton berbère, très nettement localisé dans les pays montagneux d'accès difficile, généralement petit, donnant une viande et une laine assez médiocres ; enfin le mouton arabe, comprenant différentes variétés à queue fine, qui habite les steppes et la presque totalité des plaines de l'Algérie. D'après les zootechniciens, l'influence du sol et du climat ne suffisent pas à expliquer les différences qui séparent ces trois sortes d'ovins, et ils paraissent se rattacher à des souches différentes. Il faut y ajouter le mouton touareg (*ademan*), qui n'a que du poil au lieu de laine.

En Algérie comme en Espagne, il faut distinguer les moutons sédentaires (*lanar estante*) et les moutons transhumants (*lanar transhumante*). Ces derniers vivent dans les steppes, qui sont composées de diverses sortes de plantes. On y trouve d'abord des herbes spontanées annuelles, fines et nourrissantes, graminées fourragères et labiées (*er-rebia*) ; ces herbes poussent en quelques jours en temps de pluie, à condition qu'il ne fasse pas froid ; elles restent vertes pendant un mois

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

environ. Puis, ce que les animaux n'ont pas consommé sèche sur pied, c'est ce qu'on appelle *el-haïchar* ; c'est encore une bonne nourriture. Enfin, il ne reste plus que les herbes vivaces et les plantes plus ou moins ligneuses (*el-hateb*), telles que les différentes espèces d'*Atriplex* (*guettaf*) et d'armoises, équivalent du *salt-bush* des Australiens.

Le troupeau ovin est sujet dans l'Afrique du Nord à de très grandes variations. On a depuis longtemps recherché et indiqué les causes de ces variations ; la principale est la sécheresse ; il faut y joindre les froids inopportuns, les épizooties, en particulier la bronchite vermineuse. Les moutons meurent surtout en hiver par le froid, les tempêtes de neige, et au printemps lorsque les pâturages manquent aux animaux déjà fatigués par l'hiver. On ne peut espérer supprimer complètement ces énormes variations du cheptel, qui, comme celles des récoltes de céréales, sont communes à tous les pays méditerranéens, mais on pourrait sans doute les réduire en quelque mesure. Le cheptel ovin de l'Algérie, qui avait atteint plus de 10 millions de têtes en 1887, était descendu à 4 millions en 1868 et en 1882. Il a été très éprouvé depuis une dizaine d'années par les sécheresses de 1920, 1922, 1924, 1926, et ne comptait plus en 1927 que 5 millions de têtes.

On peut se demander si, indépendamment des oscillations dues aux circonstances atmosphériques, il n'y a pas une diminution durable, portant surtout sur l'élevage transhumant. L'espace qui lui est réservé se réduit en effet sous l'influence de causes diverses ; il lui est disputé par la reconstitution de la forêt, par les cultures européennes et indigènes. Pour compenser cette réduction des terrains de parcours, il faut tirer meilleur parti de ce qui reste, de manière à ce que l'industrie pastorale, qui est une des grandes richesses de l'Algérie, n'en souffre pas. Il faut augmenter les ressources en eau par la création de citernes et l'aménagement de *rdirs* ; améliorer les pâturages en introduisant des plantes fourragères adaptées au climat, telles que le figuier de Bar-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

barie inerme et d'autres plantes aqueuses résistant bien à la sécheresse ; essayer, sur les points les plus favorisés, de remplacer la vaine pâture par le paddock et la clôture à la manière australienne ; construire des abris, faire des réserves de fourrage là où cela est possible. On doit, par la sélection, améliorer la qualité du troupeau, faire disparaître notamment le mouton à grosse queue, qui est une espèce des plus médiocres ; par des bains chimiques, lutter contre les épidémies.

Quelques-unes au moins de ces réformes sont réalisables et l'élevage est certainement susceptible de nombreuses améliorations. Le principal obstacle vient de ce que l'élevage est tout entier aux mains des indigènes, auxquels il est difficile de faire adopter les perfectionnements même les plus élémentaires. Les Européens jusqu'ici se livrent peu à l'élevage et c'est là sans doute une des causes de sa stagnation ; ils achètent à l'automne des moutons maigres, les engraissent pendant l'hiver et le printemps dans les pâturages du Tell et les revendent ensuite à l'exportation dans des conditions avantageuses ; ces opérations sont pratiquées surtout dans le département d'Oran. A la lisière du Tell et des steppes, notamment dans le Sersou et sur le versant sud de l'Ouarsenis, les Européens commencent à s'intéresser à l'élevage ; pour cette question comme pour beaucoup d'autres, on peut attendre les plus heureux résultats de la collaboration du colon et de l'indigène.

Le mouton d'Algérie est élevé jusqu'ici surtout pour sa viande. La consommation locale est considérable, surtout à l'époque des grandes fêtes musulmanes, et on peut l'évaluer à un million et demi de têtes. On exporte chaque année un million de têtes à destination de la France. Des essais ont été faits pendant la guerre en vue de la frigorification de la viande et une usine a été créée dans ce but à Maison-Carrée ; cette usine, qui avait fermé ses portes en 1920, a recommencé à fonctionner en 1927. La frigorification, en raison de la brièveté de la traversée, ne saurait d'ailleurs présenter en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Algérie le même intérêt que dans les pays éloignés comme l'Australie ou l'Argentine.

Au point de vue des laines, l'Algérie n'occupe qu'une place tout à fait insignifiante dans le commerce mondial ; elle produit environ 180.000 quintaux de laines en suint, dont la moitié au moins est absorbée par la consommation locale et par les industries familiales, telles que la fabrication des tapis et des burnous. Pendant la guerre, une laverie de laines s'était installée à Hussein-Dey ; elle a cessé de fonctionner depuis 1919. La « famine de laine » des manufactures européennes, parallèle à la famine de coton, a invité les intéressés à se préoccuper des ressources qu'ils pourraient trouver dans l'Afrique du Nord, car la France a besoin de 2.800.000 quintaux de laine et en achète 2.600.000 à l'étranger. On reproche aux laines algériennes de manquer d'homogénéité, d'être jarreuses, de renfermer des matières étrangères, introduites volontairement ou non. Il y a cependant en Algérie de très belles laines et il ne serait probablement pas impossible de réaliser dans le conditionnement commercial de ce produit les améliorations indispensables.

II

L'agriculture est le fondement solide de la prospérité de l'Algérie, sa principale ressource, et paraît destinée à le demeurer. Cependant les Européens ont tiré parti d'un certain nombre de produits spontanés que les indigènes ne savaient pas utiliser et qui sont loin d'être négligeables. Tels sont les produits forestiers, l'alfa, les ressources fournies par la pêche maritime, les produits miniers.

La superficie forestière de l'Algérie atteint 3.195.000 hectares, dont 500.000 sont la propriété de particuliers, le reste faisant partie du domaine de l'État ou des communes. On a vu plus haut (1) quelles sont les principales

(1) Voir ci-dessus, p. 34 et suiv.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

essences qui constituent les forêts. Parmi ces essences, le pin d'Alep occupe 685.000 hectares, le chêne-vert en couvre 659.000, le chêne-liège 445.000, le genévrier 305.000, le thuya 126.000, le chêne-zéen et les autres variétés de chênes 100.000, le cèdre 40.000.

Rien de plus variable comme aspect que les forêts de l'Algérie. Tantôt ce sont de maigres broussailles, d'où émergent çà et là quelques arbres malingres ; ailleurs, des pins assez vigoureux, mais n'ayant au-dessous d'eux que des schistes nus ou peuplés de rares arbustes ; ailleurs encore, des boisements plantureux et touffus couvrant une flore herbacée et des sous-bois luxuriants ; assez exceptionnellement, de grandes futaies rappelant celles de l'Europe centrale et occidentale. On a longtemps appliqué aux forêts de l'Algérie une réglementation qui avait été édictée pour les forêts de France et qui ne leur convenait guère ; ce n'est qu'en 1903 qu'on s'est décidé à donner à la colonie un Code forestier spécial, qui nécessairement diffère du nôtre sur un certain nombre de points.

Les seules forêts susceptibles de produire des revenus importants sont les forêts de chênes-liège, qui se trouvent presque toutes sur le littoral de l'Algérie orientale et s'étendent en une zone quasi-ininterrompue de la Kabylie à la Kroumirie. Sur 445.000 hectares de forêts de chênes-liège, l'État en a aliéné 165.000 ; avec ce qui lui reste, il peut couvrir les dépenses du service forestier.

On sait que l'écorce du liège présente deux zones concentriques distinctes : une zone extérieure, le liège ou enveloppe subéreuse et une zone intérieure en contact direct avec le bois, formée d'un tissu fibreux : c'est le *liber*, vulgairement appelé la *mère*. Pour mettre en production une forêt de chênes-liège, il faut opérer le démasclage, qui consiste à enlever le liège mâle ou liège naturel, en prenant garde de ne pas endommager la mère. Il se forme alors un liège de reproduction ou liège femelle, qui est le liège du commerce et qui est exploitable dix ans environ après le démasclage. Outre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cette opération, l'exploitation comporte la récolte et la préparation du liège, l'aménagement de la forêt, la création et l'entretien de tranchées pour arrêter les incendies, de chemins et de sentiers, enfin le nettoiement de la forêt et le repeuplement des parties vides.

L'État a longtemps tardé à mettre en valeur les forêts de liège dont il est demeuré propriétaire et il a été devancé à cet égard par l'industrie privée. Depuis 1890 et surtout depuis 1900, on a regagné le temps perdu ; les exportations sont devenues de plus en plus importantes, les revenus de plus en plus considérables. La production a passé de 46.000 quintaux en 1900 à 200.000 quintaux en 1910. Interrompue pendant la guerre, elle a repris depuis et a atteint en 1926 260.000 quintaux, dont 140.000 pour les forêts de l'État, représentant une recette de près de 46 millions de francs. Le liège de reproduction est exploité sous la direction des agents forestiers et transporté sur des places de dépôt situées dans les villages, près des maisons forestières ou sur des routes carrossables, puis vendu par adjudication publique. La France et l'Algérie jouent un rôle important sur le marché du liège et produisent environ 30 p. 100 du stock total. Le liège brut d'Algérie a pour principaux clients les États-Unis (67 p. 100) et l'Allemagne (11 p. 100), le liège ouvré la France (80 p. 100).

Les autres forêts de la colonie ne donnent pas de grands produits matériels. Le pin d'Alep fournit des poteaux de télégraphe et des traverses de chemin de fer, le cèdre et le thuya du bois d'ébénisterie. Il faut ajouter l'exploitation des écorces à tan, le résinage du pin d'Alep, la fabrication du merrain de chêne-zéen pour le matériel vinaire. Mais la conservation des forêts de l'Algérie n'en présente pas moins un intérêt considérable, en raison de leur action sur le ruissellement et l'infiltration, de leur influence hydrologique et mécanique ; il importe de les préserver contre les causes de destruction qui les menacent et qui sont l'incendie et le pâturage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les indigènes manifestent pour les arbres une véritable haine. « Les passants les ébranchent, dit Fromentin, les bergers les mutilent, les bûcherons en font des fagots. » On vient prendre en forêt du bois de chauffage, des piquets de tente, des manches de charrue, exploiter le tannin et le goudron. Le commerce du bois et du charbon de bois fait par les indigènes dans les agglomérations européennes a contribué à dévaster les forêts. Certaines minoteries emploient des machines à vapeur chauffées au bois et en font une consommation considérable. Certaines mines même traitaient récemment encore le minerai au bois, chose inconcevable dans un pays si pauvre en arbres et qui a si grand besoin de conserver le peu qui lui en reste.

Notre occupation a eu pour double résultat d'augmenter fortement la population indigène et de diminuer l'étendue des terres dont elle dispose. Elle se trouve en quelque sorte acculée à la forêt. Dans les régions forestières, l'indigène, pour nourrir son bétail, est obligé de le mener en forêt à certaines époques ; c'est pour lui une question de vie ou de mort ; mais c'est aussi parfois une question de vie ou de mort pour la forêt que le bétail n'y entre pas.

La réglementation du pâturage est certainement la partie la plus difficile à résoudre du problème forestier nord-africain. Il y a antagonisme entre le pâturage et la forêt. On s'est efforcé de concilier les intérêts en présence et de ne fermer la forêt au pasteur indigène que dans la mesure où il lui est nuisible ; mais parfois l'administration, en présence du flot des indigènes affamés, a dû leur laisser le champ libre dans les années de sécheresse.

Dans la région littorale du chêne-liège, où le sol et le climat sont très favorables à la végétation forestière, les dégâts causés par le pâturage sont en général assez vite réparés, à moins que le trop grand nombre d'animaux n'entrave la régénération. Mais le principal ennemi de la forêt dans cette région est l'incendie, qui, lorsqu'il n'est pas une dernière forme de l'insurrection, n'est qu'un moyen barbare de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

renouveler les pâturages. De 1875 à 1897, en 22 ans, la superficie atteinte par le feu a dépassé 900.000 hectares. Dans ces dernières années, un certain nombre de mesures semblent avoir diminué le nombre des incendies et l'étendue des boisements dévastés par le feu.

Il n'y a pas que la forêt qui recule : le manteau de plantes herbacées vivaces et de sous-arbrisseaux qui couvrait les steppes est également dévasté. Or, les broussailles et les graminées vivaces ont, au point de vue de l'érosion et du ruissellement, une action aussi efficace, sinon même plus efficace que les véritables boisements. Il y a là tout un cycle d'évolution : la forêt fait place à la brousse, la brousse à la végétation herbacée, la végétation herbacée au sol nu, qui finit par être lui-même arraché et qui devient la proie du vent et des eaux de ruissellement. La disparition des forêts et des broussailles dans le Tell, celle de la végétation herbacée dans les steppes sont donc deux dangers du même ordre.

III

Des produits forestiers il convient de rapprocher l'alfa (1), graminée spontanée des steppes, utilisée pour la papeterie et accessoirement pour la sparterie, la vannerie, la corderie.

Les procédés d'exploitation de l'alfa reposent sur la désarticulation du limbe et de la gaine à l'aide d'un bâtonnet. L alfa est ensuite réuni dans des baraques où il est séché, trié, classé, pesé, puis mis en balles, transporté au port d'embarquement et livré au commerce.

L'alfa occupe en Algérie environ 4 millions d'hectares. C'est un produit de peu de valeur, dont l'exploitation n'est rémunératrice qu'à une faible distance des voies ferrées et qui a surtout l'avantage de constituer une ressource pour des régions qui n'en ont pas d'autre. Pour l'alfa comme pour les

(1) Voir ci-dessus, p. 38.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

forêts, il faut prendre garde de ruiner les peuplements ; si on exploite l'alfa d'une façon continue, on épuise de plus en plus la souche, les feuilles s'étiolent et au lieu de plantes atteignant parfois la hauteur d'un homme, on n'a plus que de faibles brins ne dépassant pas 25 centimètres. Or, la conservation de l'alfa est indispensable pour la protection du sol, sa disparition créerait le désert. Aussi convient-il de protéger les peuplements d'alfa épuisés en interdisant leur exploitation pendant un certain nombre d'années ou pendant une certaine période de l'année, par exemple de mars à juillet.

L'Algérie exportait en 1879, 110.000 tonnes d'alfa. Pour la période 1901-1910, la moyenne a été de 85.000 tonnes ; en 1913, on a atteint 120.000 tonnes ; puis, pendant la guerre européenne, l'exportation s'est à peu près complètement arrêtée, faute de main-d'œuvre et de moyens de transport. Elle a été reprise depuis et s'élève actuellement à environ 150.000 tonnes.

C'est en 1864 qu'un manufacturier écossais reconnut les précieuses qualités de l'alfa pour la fabrication du papier. Après avoir essayé l'alfa espagnol, il donna la préférence à l'alfa algérien et choisit pour centre de manipulation le port d'Arzew, le plus rapproché des grands peuplements d'alfa de l'Oranie. Son œuvre fut continuée par la Compagnie Franco-Algérienne. Jusqu'à ces dernières années, tout l'alfa algérien était exporté et manufacturé en Angleterre. La France peut difficilement lutter au point de vue du prix des transports, des produits chimiques et du combustible nécessaires à la transformation de l'alfa en pâte à papier. Cependant, des essais ont été faits, tant en Algérie qu'en France même, pour implanter cette industrie. En Algérie, les tentatives faites à Medjez-Ahmar dans le département de Constantine et à Aïn-el-Hadjar dans le département d'Oran n'ont pas réussi. En France, la Société l'Alfa, créée en 1922, exploite l'usine de la Traille près de Sorgues et consomme environ 30.000 tonnes d'alfa, donnant 15.000 tonnes de pâte à papier.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A l'alfa il faut ajouter le palmier-nain, autre produit naturel qu'utilisent, en Algérie même, un certain nombre de petites fabriques, à installations très rudimentaires, qui le transforment en crin végétal. Une centaine de fabriques, employant environ 3.000 ouvriers, dont 9/10e d'indigènes, produisent chaque année 150.000 tonnes de crin végétal, dont 50.000 sont exportés. On exploite aussi les fibres de l'agave et on a songé à transformer ce produit spontané en culture.

IV

Les indigènes de l'Afrique du Nord exploitaient en général fort peu et fort mal les richesses maritimes. Les conditions de la pêche sont d'ailleurs assez peu favorables dans l'ensemble ; le plateau continental, où on rencontre des fonds de moins de 200 mètres, est très étroit ; le périmètre dans lequel vivent et circulent les poissons comestibles et où ils sont faciles à capturer est restreint. La pêche de fond a donc peu d'avenir; il en est autrement de la pêche de surface, si les pêcheurs veulent travailler, comme ils commencent à le faire, à l'aide de bateaux à moteurs et d'engins modernes.

On compte en Algérie 6.000 pêcheurs. La loi du 1er mars 1888 ayant interdit la pêche aux étrangers dans les eaux territoriales de l'Algérie, les marins d'origine étrangère qui étaient établis dans la colonie et que leurs intérêts y retenaient durent acquérir la nationalité française. Les Français d'origine sont peu nombreux. Divers essais de colonisation maritime ont été tentés, notamment en 1845 par le comte Guyot à Aïn-Benian (Guyotville), en 1846 à Fouka, en 1848 à Sidi-Ferruch, en 1872 par l'amiral de Gueydon à Takouch (Herbillon), en 1891 à Bône et à Philippeville, en 1892 par M. Jules Cambon à Jean-Bart, Surcouf et La Pérouse, dans la baie d'Alger. Ces divers essais n'ont pas réussi et leur échec prouve que les difficultés pour l'établisse-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment de pêcheurs sont encore plus grandes que pour l'implantation des agriculteurs.

On peut distinguer en Algérie diverses catégories de pêches : celle des poissons sédentaires destinés à être consommés à l'état frais ; celle des poissons migrateurs, sardines, thons, etc., destinés à être salés ; enfin celle du corail. Le poisson frais fournit à l'alimentation publique un appoint important et se vend sur le marché des grandes villes comme Alger et Oran. Les transports rapides lui ouvrent une zone de plus en plus large dans l'intérieur ; c'est ainsi que la ligne du Sud-Oranais permet le ravitaillement en poisson frais jusqu'à Colomb-Béchar, ressource précieuse dans un pays qui en est par ailleurs si dépourvu. En dehors de la consommation locale, on expédie parfois sur Marseille le poisson conservé dans la glace.

Le thon se pêche ordinairement au moyen de parcs fixes appelés thonaires ou madragues, qui arrêtent le poisson dans ses migrations ; ces engins consistent en une enceinte de filets où les poissons voyageurs sont conduits et d'où ils ne peuvent plus sortir lorsqu'ils s'y sont engagés ; ils sont alors saisis au moyen d'un croc et jetés à bord ; c'est ce qu'on appelle la *matanza*. Il existe en Algérie trois madragues en exploitation : celles d'Arzew, du cap Matifou et de Dellys. On pêche également sur les côtes d'Algérie la sardine, l'anchois et l'allache, qui est une sorte de grosse sardine. Les résultats de ces pêches sont très variables suivant les années. Il y a quelques usines faisant bouillir, c'est-à-dire préparant des sardines à l'huile. La récolte passe en grande majorité aux ateliers de salaison, dont les principaux se trouvent à Nemours, Mers-el-Kébir, Castiglione, Alger, Bône et Philippeville.

La pêche du corail a toujours été pratiquée surtout dans la région de Bône et de la Calle ; il paraît cependant exister des bancs sur beaucoup d'autres points de la côte algérienne et les gisements reconnus ne représentent sans doute qu'une faible partie des gisements existants. C'est une exploitation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fort ancienne et déjà, au Moyen Age, on venait chercher le corail à Mersa-el-Kharez, le « port aux breloques », qui n'est autre que la Calle. Pendant près de trois siècles, l'Algérie alimenta les fabriques provençales établies en grand nombre à Marseille et à Cassis. Au XIX^e siècle, cette pêche tomba peu à peu en décadence ; il y eut une légère reprise de 1870 à 1877, puis, à partir de 1900, l'abandon fut complet. Cette décadence a des causes multiples. La principale paraît être l'emploi d'engins destructeurs qui ont ruiné les bancs ; il faut y joindre les caprices de la mode et la fabrication en Allemagne de bijoux de faux corail.

Pour permettre aux bancs de se reconstituer, un décret du 15 mars 1899 a divisé le littoral algérien en trois zones, dans lesquelles la pêche du corail est successivement interdite pendant dix ans. On a prohibé la pêche avec les engins autres que la croix de Saint-André et le scaphandre. Dans ces dernières années, le corail ne figure dans les statistiques algériennes que pour des chiffres insignifiants. Bône et la Calle sont les deux marchés du corail ; de là, il est envoyé à Marseille, puis réexpédié à Naples et à Gênes, où on le travaille. Peut-être l'industrie des bijoux de corail, qui ne demande que des installations et des capitaux modestes, pourrait-elle s'acclimater en Algérie et faire bénéficier la colonie de la transformation d'une matière première qu'elle peut produire en abondance.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE III

Les mines et l'industrie (1)

I

L'Algérie renferme d'importantes richesses minérales, dont les principales sont les gisements de phosphate de chaux et les minerais de fer.

Les gisements naturels de phosphates sédimentaires de l'Afrique du Nord ont été formés par l'accumulation de débris organiques, notamment d'algues, dans les marnes de l'Eocène inférieur. Ils ont été découverts par Philippe Thomas, vétérinaire de l'armée, qui, en 1873, signala l'existence d'une zone phosphatée près de Boghari et en 1885 reconnut les gisements de l'Algérie orientale et de la Tunisie. On les rencontre depuis la Tunisie orientale jusqu'au Maroc occidental ; les couches ont une remarquable continuité au point de vue géologique, mais il suffit que les conditions de dépôt aient varié extrêmement peu pour que la teneur baisse de quelques unités ou devienne irrégulière, ce qui change totalement les conditions économiques du gisement. La teneur en phosphate de chaux est plus élevée dans le Sud, au voisinage des côtes de l'ancienne mer éocène ; vers le

(1) M. Dussert, *Les gisements métallifères de l'Algérie*, Paris, 1910, — Id., *Les gisements de fer de l'Algérie*, Paris, 1912. — Id., *Les gisements algériens de phosphate de chaux*, Paris, 1925. — A. Brives, *Contribution à l'étude des gîtes métallifères de l'Algérie*, Alger, 1918. — L. Joleaud, *Les richesses minérales de l'Afrique du Nord*, Paris, 1920. — Id., *Le pétrole dans l'Afrique du Nord*, Paris, 1927. — M. Dalloni, *La géologie du pétrole en Algérie*, Alger, 1922. — J. Levainville, *Ressources minérales de l'Afrique du Nord* (*Annales de géographie*, 1924). — E. Payen et J. de Lacharrière, *Les richesses minières de l'Afrique française du Nord*, Paris, 1928. — Laboubée, *Notes sur l'industrie en Algérie*, Alger, 1917. — *Statistique industrielle de l'Algérie*, Alger, 1926.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nord, les gisements des hauts-plateaux, plus éloignés de l'ancienne ligne de rivage, sont moins riches. Dès à présent, plusieurs milliards de tonnes commercialement exploitables, c'est-à-dire d'une teneur en phosphate tricalcique de plus de 50 p. 100, ont été prospectés dans l'Afrique du Nord, sans parler d'autres gisements dont l'existence est connue, mais dont l'exploitation ne présente pas actuellement d'intérêt en raison de leur éloignement ou des conditions du marché. Les phosphates nord-africains sont donc en quantités énormes et pratiquement inépuisables.

Les premières tentatives d'exploitation, qui eurent lieu dans la région de Souk-Ahras, ne réussirent pas ; le succès fut obtenu dans la région de Tébessa. La production algérienne commença en 1893 avec 5.000 tonnes ; on atteignit 113.000 tonnes en 1895 et 371.000 tonnes en 1913. On extrait actuellement 800.000 tonnes, dont 700.000 sont fournies par le gisement du Kouif, près de Tébessa ; trois autres gisements situés au sud-ouest de Sétif, ceux de Mzaïta, de Bordj-Redir et de Tocqueville, ne donnent que de faibles quantités. Les phosphates de Tébessa sont embarqués à Bône, les autres phosphates algériens à Bougie. L'Algérie ne consomme qu'une quantité minime de superphosphates, parce que ses terres sont souvent phosphatées par elles-mêmes et que le manque de pluies en été, nuit à l'assimilation des phosphates en poudre. Il existe, à Maison-Carrée, à Bône et à la Senia près d'Oran, de petites usines pour le traitement des phosphates naturels par l'acide sulfurique et leur transformation en superphosphates, mais elles ne retiennent que des quantités assez modestes et la presque totalité de la production est exportée.

D'autres gisements de phosphate de chaux sont connus en Algérie et pourraient être concédés si le besoin s'en faisait sentir. Un gisement très important et très riche, renfermant plus d'un milliard de tonnes d'une teneur moyenne de 62 p. 100, a été reconnu au Djebel-Onk, à 150 kilomètres au sud de Tébessa ; il en existe d'autres au Bled-el-Hadba,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à 20 kilomètres du Djebel-Onk, et dans les Maadhid. Mais ils sont si éloignés de la mer et d'accès si difficile qu'ils ne semblent pas pouvoir être présentement mis en valeur, étant donné surtout la concurrence du Maroc et de la Tunisie et les menaces de surproduction qui pèsent sur l'industrie des phosphates.

L'exploitation des gisements de phosphate a pris dans l'Afrique du Nord un développement considérable. En 1913, la production mondiale était de 7 millions de tonnes, dont 3.800.000 tonnes étaient fournies par les États-Unis et 2.500.000 par l'Afrique du Nord. La guerre, en privant cette industrie à la fois de main-d'œuvre et de moyens de communication, amena des perturbations considérables, mais depuis lors, on est revenu aux chiffres d'avant-guerre et on les a même dépassés de beaucoup. Actuellement, sur une production mondiale de 9 millions de tonnes, l'Afrique du Nord produit 4 millions, les États-Unis 3 millions, le reste provenant de l'Asie et de l'Océanie. L'Afrique du Nord fournit les 4/5 de la consommation européenne (4.200.000 tonnes sur 5.400.000).

L'Algérie est moins favorisée que la Tunisie et le Maroc en ce qui concerne les phosphates de chaux. Les gisements qu'elle possède sont situés plus loin de la mer et des ports d'embarquement ; ils sont surtout d'une teneur moins élevée que les phosphates marocains, qui titrent 72 à 75, tandis que les phosphates algériens ne titrent que 58 à 68. Certaines exploitations nord-africaines sont gravement menacées par la concurrence des gisements marocains, dont l'exploitation a commencé en 1921 et dépasse déjà 1.400.000 tonnes. On fait remarquer, il est vrai, que la consommation européenne a augmenté et est destinée à augmenter encore. La France, qui absorbait en 1913 1.100.000 tonnes, consomme aujourd'hui 1.600.000 tonnes ; l'Allemagne, ayant recouvré son équilibre économique, cherchera à intensifier le rendement de ses récoltes par l'emploi des engrais phosphatés. On ajoute que les phosphates marocains ne visent pas les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

mêmes marchés que l'Algérie et la Tunisie et ont surtout évincé les phosphates de Floride, auxquels ils sont supérieurs en teneur et en qualité. Il n'en reste pas moins que le phosphate de chaux est un des rares produits dont le prix en valeur-or n'a pas augmenté depuis la guerre ; l'unité, qui valait 35 centimes-or en 1913, ne vaut plus aujourd'hui que 20 centimes-or.

Une crise de surproduction est à craindre, surtout si l'Afrique du Nord perdait la clientèle de l'Italie, qui cherche à s'alimenter au moyen des gisements de Kosseïr, situés au bord de la mer Rouge, et bientôt peut-être des gisements de Tripolitaine. La France possède dans l'Afrique du Nord des richesses considérables qui lui assurent actuellement sur le marché des engrais phosphatés un véritable monopole. Elle doit avoir une politique phosphatière ; tout en ravitaillant son agriculture dans les meilleures conditions ; elle doit faire le nécessaire pour éviter une crise qui, en ruinant certaines entreprises, irait à l'encontre non seulement d'intérêts particuliers, mais de l'intérêt général.

Il existe en Algérie de nombreux gîtes métallifères, mais souvent le manque de main-d'œuvre et surtout de voies de communication en empêche l'exploitation. La production est sujette à de grandes oscillations, en rapport avec les oscillations mêmes des prix des divers minerais sur le marché mondial. La loi du 9 septembre 1919, qui a remplacé la vieille loi minière de 1810, a été rendue applicable à l'Algérie, ainsi que les lois du 15 décembre 1922 et du 28 juin 1927. Les lois de 1919 et de 1922 règlent le régime des concessions, dont la durée est limitée à cinquante ans ; une partie du bénéfice réalisé revient à l'Algérie, dans des conditions fixées par un cahier des charges-type. La loi de 1927 dispose que les mines peuvent faire l'objet de permis d'exploitation ; des arrêtés du gouverneur général instituent et renouvellent ces permis ou en prononcent le retrait.

L'Algérie compte actuellement 137 concessions de mines : 15 dans le département d'Oran, dont 6 inexploitées ; 26 dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le département d'Alger, dont 11 inexploitées ; 96 dans le département de Constantine, dont 36 inexploitées. C'est donc le département de Constantine qui compte le plus grand nombre de concessions et qui est le département minier par excellence.

La production des minerais de fer est la plus importante. Ce sont en général des carbonates et des hématites très riches (48 à 60 p. 100 de fer), ordinairement purs de tout phosphore, rarement arsénieux, souvent manganésifères, très propres à la fabrication des fontes Bessemer et particulièrement recherchés en Angleterre. Les gisements sont disposés parallèlement aux lignes directrices de l'orographie, formant des bandes discontinues, orientées à peu près d'Ouest en Est. Ils se rencontrent en beaucoup de points de la colonie.

L'exploitation se porte sur les plus riches et les plus facilement accessibles. Le gisement de minerai de fer magnétique de Mokta-el-Hadid (le gué du fer), situé près de Bône et dont une puissante Société minière a pris le nom, est actuellement épuisé. Les gisements qui fournissent les plus forts tonnages se trouvent dans la région littorale à l'Ouest d'Oran (Beni-Saf, Baroud, Dar-Rih, Sebabna), où l'exploitation a commencé en 1879 et qui produit à elle seule plus de 400.000 tonnes, et à la frontière algéro-tunisienne, où se trouvent des dômes ferrugineux, notamment l'Ouenza et le Bou-Kadra. La concession de l'Ouenza a donné lieu à des discussions interminables, qui ont beaucoup retardé la mise en exploitation, au grand préjudice de la colonie. L'Algérie a fini par construire elle-même le chemin de fer à voie large rattachant la mine à la ligne de Souk-Ahras, qui devait primitivement être construite par l'amodiataire, ainsi que les installations pour l'embarquement dans le port de Bône ; l'exploitation, commencée en 1921, atteint actuellement plus de 800.000 tonnes. La minière voisine du Bou-Kadra a été également concédée à la Société de l'Ouenza et va entrer en exploitation. D'autres mines de fer importantes se trouvent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans la région de Miliana (Zaccar, Rouïna) dans le Dahra (Breïra, Beni-Aquil), dans la Kabylie des Babors (Timezrit, Beni-Felkaï), etc.

La richesse de l'Algérie en minerai de fer est considérable ; avec l'extinction actuelle ou prochaine de plusieurs grands gisements étrangers comme Bilbao, elle paraît appelée à devenir un des principaux pays producteurs de fer du monde. Il existe actuellement 29 exploitations (20 mines et 9 minières), employant plus de 7.000 ouvriers et produisant plus de 2 millions de tonnes de minerai. Les principales minières sont l'Ouenza (839.000 tonnes) et Beni-Saf (332.000 tonnes) ; les principales mines sont le Zaccar (181.000 tonnes), Baroud (103.000 tonnes), Rouïna (94.000 tonnes), Timezrit (60.000 tonnes). La pyrite de fer est exploitée à Aïn-ben-Merouane, près de Philippeville (12.000 tonnes). Les minerais du littoral oranais sont exportés par le port de Beni-Saf, autour duquel s'est constituée une véritable petite cité minière, ceux de la frontière algéro-tunisienne par Bône, les autres par Alger ou par Bougie. La France métropolitaine étant très riche en minerais de fer, c'est vers l'étranger que se dirige la presque totalité des minerais d'Algérie ; l'Angleterre en consomme la plus grande partie : c'est un fret de retour pour les navires qui apportent de la houille. On ne peut pas plus empêcher l'étranger de consommer du minerai de fer algérien que la France de consommer de la houille étrangère ; on l'avait trop oublié dans les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'amodiation de l'Ouenza.

Après les minerais de fer et les phosphates, ce sont les minerais de zinc et de plomb qui accusent la production la plus importante. On compte 53 exploitations : 4 dans lesquelles on n'extrait que du plomb, 17 où on n'extrait que du zinc, toutes les autres produisant à la fois du plomb et du zinc. Le zinc se présente en général sous la forme de poches de calamine, qu'on rencontre en de nombreux points et qui sont loin d'être toutes connues ; beaucoup n'ont qu'une faible production ; les gisements les plus importants sont :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans le département d'Alger, celui de l'Ouarsenis; dans le département de Constantine, les groupes du Kef-Semma, du Guergour, du Djebel Gustar, du Djebel Felten dans la région de Sétif; d'Aïn-Arko, d'Hammam-Nbaïls, d'Ouasta-Mesloula dans la région de Guelma. La production a oscillé dans ces dernières années entre 40.000 et 50.000 tonnes. Le plomb (15.000 à 20.000 tonnes) accompagne presque toujours le zinc en quantité plus ou moins notable ; la mine de plomb de Mesloula, près de Clairfontaine, produit à elle seule plus de 8.000 tonnes. Enfin certains minerais de plomb sont argentifères (7.000 kilogrammes d'argent). Les minerais de cuivre ne jouent qu'un rôle effacé ; quelques gisements sont exploités dans le département de Constantine, en particulier celui d'Aïn-Barbar (1.500 tonnes) près de Bône. On trouve de l'antimoine à Aïn-Kerma (1.000 tonnes) près de Constantine, du mercure à Ras-el-Ma (1.200 tonnes) près de Jemmapes.

On dit parfois que l'Algérie présente comme une carte d'échantillons des diverses sortes de richesses minérales, qui s'y rencontrent toutes, mais en quantités assez faibles ; cette formule, si on fait abstraction des phosphates et des minerais de fer qui ont au contraire de gros tonnages, demeure assez exacte jusqu'à nouvel ordre.

Les combustibles minéraux sont bien rares jusqu'ici et c'est ce qui oblige l'Algérie à exporter ses minerais à l'état brut. Pendant la guerre, l'élévation du prix du charbon et la difficulté de s'en procurer avaient permis de reprendre l'exploitation de gisements de lignite assez pauvres, comme ceux de Smendou et de Marceau, qui sont depuis retombés en chômage. Il existe une petite mine de houille à Kenadsa, près de Colomb-Béchar ; découverte par G. B. M. Flamand en 1907, elle a été exploitée pendant la guerre par la Compagnie des chemins de fer de l'État ; en 1920, une exploitation autonome de la houillière a été constituée. La couche qu'on exploite n'a qu'une faible épaisseur, 40 à 50 centimètres, et la production n'a pas jusqu'ici dépassé 14.000 tonnes. Mais des travaux de recherche bien conduits démontreraient pro-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bablement l'existence dans la même région, en particulier dans la direction du Tafilelt, d'autres petits bassins où l'exploitation se présentera peut-être dans des conditions meilleures. Le développement de l'extraction, s'il est reconnu possible, pourrait avoir d'heureuses conséquences pour l'avenir économique de l'Algérie.

Il en serait de même si l'on découvrait en abondance des combustibles liquides. Le pétrole, dont la roche-mère paraît être le trias, est localisé dans les anticlinaux formés de terrains gréseux ou sableux d'origine lagunaire. Pour qu'on rencontre des gîtes importants, il faut qu'au-dessus des terrains imprégnés de pétrole se trouve une zone imperméable compacte, non-fissurée, sinon on n'a que des suintements superficiels comme on en rencontre en beaucoup de points de l'Afrique du Nord. Les premières recherches de pétrole datent de 1880 ; bien que les sondages aient été poussés jusqu'à 1.200 mètres de profondeur, il ne semble pas qu'ils aient toujours été conduits avec beaucoup de discernement, faute de personnel spécialisé et compétent ; ils n'ont donné en tout cas que des résultats médiocres. Les conditions les plus favorables paraissent se rencontrer de part et d'autre de la vallée du Chélif, au nord et au sud de Relizane : dans le Dahra, où l'on a exploité pendant quelques années le puits d'Aïn-Zeft ; dans les Beni-Chougran, où l'on a foré le puits de Messila, près de Tliouanet, qui produit annuellement environ 1.500 tonnes de pétrole.

Le *kieselguhr* ou silice fossile, appelé aussi diatomite ou terre d'infusoires, est recherché par l'industrie pour divers usages, notamment pour la fabrication des filtres. Cette substance, qui était avant la guerre le monopole de l'Allemagne, existe en abondance sur la côte du Dahra entre Ténès et Mostaganem ; la production, qui était de 1.200 tonnes en 1913, atteint aujourd'hui 8.000 tonnes, dont 2.500 sont consommées par la France.

Il existe, disséminées sur tout le territoire de l'Algérie, des carrières dont un certain nombre sont exploitées régulière-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ment et ont une réelle importance. Ce sont en particulier des carrières de pierre à plâtre (70.000 tonnes), d'argile pour briques et tuiles (102.000 tonnes), de marbres et onyx (3.000 tonnes), de pierre à chaux et à ciment (170.000 tonnes), de kaolin (2.000 tonnes), de pavés (25.000 tonnes).

Le sel produit par la colonie est récolté sur le bord des lacs salés amodiés par l'administration, ou prélevé par les indigènes sur quelques gisements de sel gemme ; la production est évaluée à 45.000 tonnes. Il semble qu'il serait possible de tirer meilleur parti des divers sels que renferment les chotts et sebkhas, tels que la potasse, la soude, le brome, etc.; il y a longtemps que l'ingénieur Ville a attiré l'attention sur ce point. L'Algérie est très riche en sources minérales et thermales (plus de 170) ; quelques-unes seulement, comme Hammam-Rirha, près de Miliana, Hammam-Meskhoutine, près de Guelma, Hammam-Melouane, près de Rovigo, Hammam-Salahine, près de Biskra, sont plus ou moins aménagées et exploitées ; d'autres sont trop sommairement installées pour pouvoir servir à d'autres qu'aux indigènes.

Les exploitations phosphatières et minières ont amené la création d'agglomérations relativement importantes dans des régions autrefois désertes, apporté aux voies ferrées et aux ports des éléments de trafic considérables. Elles fournissent aussi des ressources au budget de la colonie par les impôts et redevances que paient les exploitants. Les mines occupent 13.000 ouvriers, les carrières de phosphate 4.000. La valeur des exportations de phosphates et de minerais représente plus de 200 millions de francs. Le développement des voies de communication, en particulier dans la Kabylie des Babors (lignes Bougie-Sétif, Constantine-Djidjelli) permettra la mise en valeur de gisements actuellement inaccessibles. Cependant les avantages que l'Algérie retire de ce genre d'exploitations ne sont en aucune façon comparables à ceux que lui laisse l'agriculture ; les minerais ne sont l'objet d'aucune transformation dans le pays même et sont exportés à l'état brut. Les bénéfices que procurent à la colonie une barrique

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de vin, un estagnon d'huile, un colis de primeurs, sont beaucoup plus importants que ceux qui lui laissent une tonne de phosphate ou de minerai de fer. Les exploitations minières sont un utile auxiliaire de la colonisation, mais l'agriculture demeure l'essentiel.

II

C'est, semble-t-il, par une sorte d'abus de langage qu'on qualifie d'industrie l'exploitation des mines et des carrières lorsqu'elle ne s'accompagne d'aucune transformation des produits bruts. Quant à l'industrie proprement dite, elle est faiblement représentée en Algérie.

Les industries indigènes sont en général des industries familiales, qui ne travaillent pas pour l'exportation. Les artisans indigènes ne sont pas sans talent et font preuve de goût quand leurs dispositions naturelles ne sont pas gâtées par le contact de l'industrie étrangère. Les armes, les tissus, les vêtements, les broderies, les cuirs, la poterie, l'orfèvrerie, le tout approprié exclusivement au goût et aux usages du pays, forment à peu près le cercle dans lequel ils se meuvent depuis des siècles. Les tisserands, les potiers, les maçons sont presque tous musulmans ; les Juifs sont plutôt menuisiers, cordonniers, orfèvres.

L'industrie indigène est entrée dans une décadence profonde et qui paraît irrémédiable ; elle ne peut lutter avec les procédés plus perfectionnés et plus économiques de l'industrie européenne. La bijouterie et l'orfèvrerie locales ne produisent plus que des types très médiocres. La fabrication des vêtements indigènes, burnous, haïks, gandouras, est concurrencée par les tissages de la métropole, qui fabriquent mécaniquement à bien meilleur compte. De louables efforts sont faits pour conserver et rénover si possible quelques-unes des industries indigènes, mais l'intervention des Européens, si éclairée qu'elle soit, leur enlève trop souvent la spontanéité qui en faisait tout le prix.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Seules, les industries indigènes de la broderie et du tapis semblent pouvoir renaître. Il existe à Alger et aux environs une cinquantaine d'ateliers de broderies à la main, occupant 700 ouvrières ; les plus importantes sont des ouvroirs, qui groupent des jeunes filles musulmanes sous la surveillance d'une directrice. Pour la fabrication des tapis, de nombreuses écoles-ouvroirs ont été fondées, qui, avec les cours complémentaires d'apprentissage des écoles primaires indigènes, constituent un véritable enseignement professionnel. Une maison de l'artisanat forme des monitrices qui iront dans les douars enseigner à leur tour. Plus de 300 établissements, employant 3.000 ouvriers ou ouvrières, se livrent à la fabrication des tapis ; Alger compte 11 établissements employant 1.400 personnes. Les tapis fabriqués en Algérie, tapis algériens et tapis d'Orient, sont appréciés par les grands magasins de Paris, qui viennent maintenant chercher dans la colonie une part des approvisionnements qu'ils demandaient autrefois aux pays d'Orient.

Les industries européennes sont principalement des industries dérivées de l'agriculture, telles que les minoteries, les fabriques de pâtes alimentaires, les distilleries, les moulins à huile. Il existe plus de 150 meuneries et minoteries, employant environ 3.600 ouvriers ; toutefois, on ne compte que 300 établissements véritablement importants ; une des plus fortes minoteries, celle de Maison-Carrée, peut livrer 300.000 quintaux par an. Les fabriques de pâtes alimentaires sont au nombre de 54 et emploient près de 700 ouvriers ; la plus importante, installée à Hussein-Dey, produit près de 1.500 tonnes de pâtes ; les blés durs semoulés d'Algérie donnent des pâtes alimentaires particulièrement recherchées et qui peuvent rivaliser avec les meilleurs produits de France et d'Italie ; certaines usines fabriquent aussi du couscouss en grandes quantités. Il y a une cinquantaine de distilleries d'alcool ; les plus importantes se trouvent à Boufarik et à Rouïba. On compte 5.000 moulins à huile (3.000 ouvriers) dont 265 huileries européennes (1.500 ouvriers) ; quelques-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

unes sont pourvues d'un outillage moderne et fabriquent des huiles irréprochables ; les principales sont installées au voisinage de la Kabylie. Il existe également des fabriques de bière (Hussein-Dey), d'eaux gazeuzes (Alger), de glace à rafraîchir (Hussein-Dey), quelques fabriques de conserves alimentaires et de conserves de poisson ; 8 usines, employant un millier d'ouvriers, préparent les sardines à l'huile et à la sauce tomate : les ateliers de salaison emploient également un millier d'ouvriers. Il existe une usine frigorifique à Maison-Carrée.

Une grande partie de la récolte de tabac est manufacturée sur place ; 50 usines, avec une population de 5.000 personnes, assurent la fabrication des tabacs, cigares et cigarettes ; ces usines, très bien outillées, sont installées à Alger, à Oran et à Bône ; elles traitent à la fois des tabacs algériens et des tabacs exotiques. L'industrie des allumettes comprend deux usines importantes, l'une à Alger, l'autre à Bône.

L'industrie du liège (préparation, lièges ouvrés, bouchons) est représentée par 81 établissements occupant près de 4.000 ouvriers. Depuis 1919, l'élévation du taux des frets et des tarifs de chemins de fer a amené l'industrialisation sur place d'une partie des lièges produits dans la colonie ; Alger, Bougie, Djidjelli, Philippeville et Bône sont les principaux centres de cette industrie. On compte 85 ateliers de tonnellerie, occupant un millier d'ouvriers. L'industrie de la vannerie (800 ateliers et 1.300 ouvriers), pour laquelle l'Algérie fournit la matière première en abondance, est susceptible d'un certain développement.

La tannerie est représentée par 54 établissements et 500 ouvriers, sans compter de nombreux ateliers indigènes. Il existe 15 fabriques de chaussures importantes, employant 500 ouvriers.

L'industrie du bâtiment est prospère. Il existe des usines pour la fabrication de la chaux hydraulique et du ciment, en particulier celles de la Pointe-Pescade (45.000 tonnes de ciment et 15.000 tonnes de chaux), de Rivet, de Bougie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

(Sidi-Yahia), d'Arcole. On trouve des fabriques de carrelages et de nombreuses briqueteries.

L'Algérie, malgré sa richesse en minerai de fer, ne possède pas à proprement parler d'industrie métallurgique. L'établissement de hauts-fourneaux dans les régions d'Alger et de Bône, plusieurs fois envisagé, notamment pendant la guerre, n'a jamais abouti. Cependant une certaine quantité d'instruments, d'appareils et de machines nécessaires à l'agriculture commencent à être produits dans la colonie et peuvent en tout cas être entretenus et réparés sur place. Les ateliers de construction mécanique les plus importants sont ceux d'Hussein-Dey (2.000 ouvriers) ; ils entretiennent et réparent le matériel de chemin de fer et le matériel agricole. Divers établissements sont outillés pour la réparation des navires à Alger et à Oran.

L'industrie, en Algérie, n'est qu'un prolongement de l'agriculture et la plupart des industries algériennes ne comportent que des installations rudimentaires. Il est certainement possible de développer dans une large mesure les minoteries, les huileries, les fabriques de pâtes alimentaires, peut-être de traiter sur place sur une plus grande échelle les lièges, les phosphates, voire même les alfas. Mais l'Algérie ne présente pas jusqu'à nouvel ordre des conditions très favorables au développement de la grande industrie ; elle n'a jusqu'ici à peu près pas de combustibles solides ou liquides, fort peu de houille blanche, une main-d'œuvre qui est loin d'être surabondante et qui, malgré les efforts faits pour lui donner une éducation technique et professionnelle, restera longtemps encore assez malhabile. Il est vraisemblable qu'elle trouvera toujours avantage à échanger ses produits agricoles contre les produits manufacturés de France et d'Europe.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE IV

Le crédit et les communications (1)

Dans un pays neuf comme l'Algérie, le crédit est une nécessité primordiale. La mise en valeur, la colonisation sous toutes ses formes, comportent des avances de fonds considérables. Or, les indigènes sont pauvres et les colons nouveaux venus n'étaient guère plus riches. L'argent fut longtemps rare et cher et l'usure était une des plaies du pays ; on prêtait à 10, 20 pour 100 et davantage, en dépit des lois qui tentaient vainement de limiter le taux de l'intérêt. Ce taux élevé s'expliquait par les risques courus ; ces usuriers, que l'opinion publique flétrissait, ont été en réalité des facteurs puissants de richesse ; aucun organisme ne pouvait les remplacer et la structure de la vie économique en Algérie rendait nécessaire le crédit par des particuliers. L'Algérien, aventureux et spéculateur, est d'ailleurs très porté à user du crédit et même à en abuser.

La situation s'est aujourd'hui modifiée grâce aux banques et aux institutions diverses de crédit. En 1851 fut créée la Banque de l'Algérie, autorisée à émettre des billets ayant cours légal, à recevoir des dépôts, à faire des prêts sur titres, à escompter le papier de commerce. C'était en somme essentiellement une banque d'émission et d'escompte, dont les

(1) E. Philippar, *Contribution à l'étude du crédit agricole en Algérie*, Paris, 1905. — G. Duménil, *La Banque de l'Algérie*, Paris, 1927. — Pasquier-Bronde, *Les coopératives agricoles en Algérie*, Alger, 1927. — Augustin Bernard, *Les chemins de fer en Algérie*, Paris, 1899. — Antoine Bernard, *Les chemins de fer algériens*, Alger, 1913. — P. Gauckler, *Le port d'Alger*, Alger, 1903. — Augustin Bernard, *Oran, port du Maroc et du Sahara* (*B. S. G. Oran*, 1928). — *Documents statistiques sur le commerce et la navigation de l'Algérie*, publiés par l'administration des douanes (annuel). — *Exposé de la situation générale de l'Algérie* (annuel). — *Le Sahara français* (*L'Armée d'Afrique*, 1924). — Collection du *Bulletin de l'Afrique française*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

statuts étaient à peu près modelés sur ceux de la Banque de France. Cependant, à partir de 1881, elle se trouva entraînée dans des opérations ayant le caractère de prêts fonciers ; elle favorisa ainsi non-seulement des intérêts particuliers, mais le développement de la richesse publique et coopéra pour une grande part à la création du vignoble algérien. Mais elle avait imprudemment avancé des sommes trop fortes ; la crise immobilière qui sévit en Algérie vers 1892 l'amena, ne pouvant rentrer dans ses créances, à exproprier un grand nombre de domaines et à les exploiter elle-même. La liquidation de ces domaines, qui se poursuivit de 1892 à 1900, fut lente et laborieuse.

Une banque d'émission ne peut faire que des prêts à court terme et parfaitement garantis : c'est l'escompte des effets de commerce qui répond le mieux à cette double exigence. En 1900, quand le privilège de la Banque de l'Algérie fut renouvelé pour vingt ans, il fut entendu qu'elle ne pratiquerait plus désormais elle-même le crédit agricole, mais qu'elle contribuerait à son établissement par une avance de 3 millions à la colonie et les redevances annuelles auxquelles elle serait assujettie. Un nouveau renouvellement est intervenu en 1918 pour une période de vingt-cinq ans ; le contrat prévoit une avance de 18 millions à la colonie et des redevances annuelles ; la Banque s'engage en outre à apporter son concours financier à la création d'une Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Le privilège de la Banque de l'Algérie a été étendu à la Tunisie en 1904 et elle a pénétré au Maroc sous le nom de Banque algéro-tunisienne. Elle ne peut, sans violer ses statuts et compromettre la liquidité de son portefeuille, gage des porteurs de billets, accepter des effets qui représenteraient des engagements à longue échéance et qui constitueraient une immobilisation ; mais elle ne se refuse pas à admettre le papier agricole à court terme au même titre que les effets commerciaux : elle le reçoit actuellement jusqu'à concurrence de 100 millions.

Il existe en Algérie un certain nombre d'autres établisse-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ments de crédit. Les uns, comme le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Société Marseillaise de crédit, sont des succursales d'établissements français ; les autres, comme la Compagnie Algérienne, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, sont spéciaux à la colonie. La Compagnie Algérienne a succédé en 1877 à la Société générale algérienne, société à la fois industrielle et financière fondée en 1866, et qui était entrée en liquidation. Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, fondé en 1881, pratique à la fois les prêts fonciers et les affaires de banque ; il a apporté à la colonisation une aide efficace par les crédits de campagne et par les crédits hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France ; il a en outre contribué à la création de la plupart des sociétés industrielles algériennes.

En Algérie comme ailleurs, plus qu'ailleurs, le crédit agricole présente des difficultés particulières. Le cultivateur n'est pas un commerçant et ne peut négocier directement son papier ; l'emprunt sur hypothèque lui impose des formalités coûteuses, des frais d'inscription qui se cumulent avec les intérêts ; enfin, il n'est pas toujours certain de pouvoir rembourser en temps voulu les prêts qui lui ont été consentis.

Ce qu'il faut le plus souvent à l'agriculteur, c'est une avance de saison qui lui permette d'attendre la récolte : c'est ce qu'on appelle le crédit de campagne. Le crédit à court terme ne doit pas se prolonger en principe au delà d'un an au maximum ; il a pour but d'aider l'emprunteur à se constituer un fonds de roulement pour faire face à ses dépenses annuelles d'exploitation ; il n'exige comme garantie que le matériel de la ferme, la solvabilité de l'emprunteur ou celle d'une association dont il fait partie. Ce crédit est réalisé par l'escompte de billets à 90 jours renouvelables pendant une période plus ou moins longue, 3 à 6 mois en général.

Pour lui procurer ce crédit, des comptoirs d'escompte furent fondés à partir de 1871 et se multiplièrent surtout entre 1881 et 1884 ; leur zone d'action étant peu étendue, les adminis-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

trateurs étaient exactement renseignés sur la solvabilité des emprunteurs ; il leur était loisible de considérer comme nantissement des récoltes sur pied ; ils pouvaient sans courir de risques prêter sur une seule signature ; leur endos faisait du billet souscrit par l'agriculteur un papier de commerce négociable. Mais ces comptoirs n'avaient que peu de ressources et n'étaient que des prête-nom de la Banque de l'Algérie ; lorsque celle-ci, à partir de 1897, leur retira son appui, ils disparurent.

Ils furent remplacés par les Caisses régionales de crédit agricole mutuel, créées en Algérie par la loi du 8 juillet 1901 ; ces Caisses sont soutenues par la colonie, qui met à leur disposition, dans certaines conditions, les avances consenties par la Banque de l'Algérie ; elles font à leur tour des prêts aux Caisses locales qui les distribuent aux particuliers. Le chiffre d'affaires à court terme des Caisses régionales a passé de 10 millions en 1920 à 180 millions en 1927 ; les progrès sont dus pour une forte part (55 millions) au développement des prêts sur warrants et autres opérations de crédit avec les sociétés coopératives. Les Caisses régionales ont des ressources qui grandissent chaque année ; les avances de la colonie, qui entraient autrefois pour moitié dans le montant des prêts, n'en représentent plus que le septième.

Une loi du 28 juillet 1927 a décidé la création d'un organisme central de crédit agricole, la Caisse Foncière Agricole. L'Algérie est autorisée à participer à la création de cette Caisse et à emprunter à la Banque de l'Algérie au taux de 2 pour 100 une somme de 30 millions, sur lesquels 18 millions seront affectés à la Caisse Foncière Agricole. Cette Banque agricole sera chargée de réescompter le papier des Caisses régionales et de leur faciliter les opérations de crédit à moyen et à long terme, le crédit à moyen terme (6 ans) étant destiné aux achats d'animaux et de matériel agricole, le crédit à long terme (plus de 6 ans) à des améliorations foncières durables, telles que des constructions et des défrichements, voire même à l'achat de propriétés importantes qui seraient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ensuite divisées en plusieurs lots entre les acquéreurs. La Caisse Foncière Agricole comblera une lacune et donnera une impulsion nouvelle à la colonisation.

Un des premiers effets de l'organisation du crédit mutuel agricole en Algérie a été d'y faire apparaître la coopération agricole de production. C'est en grande partie grâce au concours des Caisses régionales de crédit que les Sociétés coopératives agricoles ont pu prendre leur développement actuel. Le fonctionnement de ces Sociétés, qui se sont beaucoup multipliées en Algérie depuis quelques années, est régi par un décret du 26 novembre 1925, appliquant à l'Algérie la loi du 5 août 1920. Elles tendent à améliorer la situation du petit producteur en mettant à sa disposition un matériel technique plus perfectionné ; d'autre part, elles organisent et gèrent les services d'intérêt collectif agricole de leurs adhérents.

La plupart des coopératives agricoles ont été fondées depuis 1920; il n'en existait que 28 en 1915 ; il y en a aujourd'hui 179. Elles affectent les formes les plus diverses : 82 caves coopératives, représentant un logement total de 1.800.000 hectolitres et groupant 2.000 adhérents ; 18 docks à céréales, d'une contenance d'un million de quintaux, réunissant 1.500 sociétaires ; 3 docks à tabac ou tabacoops, groupant plus de 6.000 planteurs français et indigènes, avec une capacité de 180.000 quintaux ; 62 sociétés de matériel agricole ; 3 huileries coopératives ; 4 coopératives cotonnières; 7 viticoops pour la distillation des sous-produits de la vigne et l'extraction de l'huile de pépins ; 1 tomacoop ; 1 géraniumcoop ; 2 ovicoops ou coopératives moutonnières ; 10 sociétés d'électrification rurale ; 2 coopératives de labourage électrique.

Toute une organisation nouvelle, de grande portée pour l'agriculture algérienne, tend ainsi à se réaliser par le développement de la mutualité agricole dans ses différents domaines. Ces coopératives, dont l'essor est dû en grande partie aux efforts d'un fonctionnaire algérien, M. Boyer-Banse, ont exercé une action des plus bienfaisantes. On leur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

reproche cependant, à tort ou à raison, de déborder quelque peu leur cadre primitif et de faire, grâce au régime de faveur dont elles jouissent, une véritable concurrence à l'industrie et au commerce algériens.

On ne peut assez s'étonner que, pendant qu'on faisait de si grands sacrifices pour établir en Algérie des colons français, on ait si longtemps négligé de les mettre en état de réussir par une bonne organisation du crédit agricole. Si l'on veut que les paysans français s'implantent en Algérie d'une façon définitive, il faut les soutenir dans la lutte engagée par eux contre une nature capricieuse. A quoi sert de donner la terre à celui qui n'a pas les moyens de la cultiver ? Le crédit mutuel agricole, désormais organisé et élargi, répond à cette nécessité primordiale.

Toutes les institutions de crédit sont ouvertes aux indigènes, mais en général ils restent en dehors de l'action au moins directe des divers établissements de crédit. Cependant, on observe à cet égard, comme à beaucoup d'autres, une transformation notable des habitudes chez un certain nombre d'entre eux. Presque toutes les Caisses locales de crédit agricole comptent des membres indigènes ; il existe aussi de Caisses locales spéciales gérées par un Conseil d'administration indigène. La participation des musulmans au fonctionnement du crédit agricole mutuel, pour réduite qu'elle soit jusqu'ici, n'en est pas moins un symptôme intéressant. Il existe en outre, comme on l'a vu (1), des institutions de crédit qui leur sont spéciales, adaptées à leurs mœurs et à leurs besoins, comme les sociétés de prévoyance et les djemaâs de fellahs.

II

Les voies de communication sont, avec le crédit, ce qui peut le plus contribuer à la mise en valeur de l'Algérie. Dans les vieux pays, la route et le rail drainent un trafic

(1) Voir ci-dessus, p. 394.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

préexistant : ils le créent dans les pays neufs ; aussi M. Jonnart disait-il justement qu'un gouverneur de l'Algérie doit être avant tout un ministre des Travaux publics. Un bon réseau de communications est d'autant plus nécessaire que la Berbérie est complètement dépourvue de cours d'eau navigables ; c'est un corps sans artères, où le sang ne circule pas. Ce réseau est difficile à construire et coûteux à entretenir, en raison du relief si accidenté, de la nature argileuse de beaucoup de terrains, du climat tour à tour très pluvieux et très sec, nécessitant des ouvrages d'art considérables sur des cours d'eau insignifiants en apparence, mais qui, dans leurs crues, détruisent les ponts et les viaducs. Il faut tenir compte de ces difficultés si l'on veut juger équitablement l'œuvre accomplie par la France en Algérie en matière de travaux publics.

Il y a en Algérie plus de 5.000 kilomètres de routes nationales et environ 20.000 kilomètres de chemins de grande communication ou vicinaux. Le réseau est constitué essentiellement par des voies parallèles au littoral, sur lesquelles s'embranchent des voies dirigées vers les ports ou vers l'intérieur; il est de moins en moins serré à mesure qu'on s'avance vers le Sud. L'importance de la circulation est naturellement très différente suivant les diverses sections, mais elle est en général assez intense ; son développement rend de plus en plus difficile le problème de l'entretien des chaussées, en confirmant l'insuffisance des procédés anciens sur les sections à fort trafic, où l'on est amené à recouvrir les chaussées d'un enduit superficiel au bitume ou au goudron, ou même à remplacer les empierrements par des revêtements plus durables.

L'automobile a rendu aux routes, jadis quelque peu dédaignées, une importance considérable. Ce mode de transport, individuel ou collectif, se généralise de plus en plus ; on compte en Algérie 50.000 automobiles, et leur nombre s'accroît de 5.000 à 6.000 chaque année ; 600 autobus et 5.000 camions desservent 20.000 kilomètres de lignes fixes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au Sahara, l'automobile, qui abrège prodigieusement les distances et permet de franchir des étapes de 500 kilomètres sans eau autrefois interdites aux caravanes, a complètement transformé le problème des communications. La première traversée du Sahara en automobile a été effectuée en janvier 1923 par la mission Haardt-Audoin-Dubreuil, qui se rendit de Touggourt à Tombouctou par le Hoggar. En novembre 1923, les frères Estienne parcouraient l'itinéraire de Colomb-Béchar au Niger par Beni-Abbès, Adrar, Ouallen et Tessalit, que la mission Gradis reconnaissait à son tour en janvier et novembre 1924. La piste de Colomb-Béchar à Bourem est désormais fréquentée régulièrement par la Compagnie automobile transsaharienne, et met le Niger à cinq jours de l'Oranie ; d'autres services réguliers, partant de Biskra et de Ghardaïa, et se rejoignant à El-Goléa, d'où ils gagneront Tamanrasset et Gao, sont en voie d'organisation. Des pistes ont été aménagées pour faciliter ces traversées.

Le chemin de fer est, dans un pays comme l'Algérie, le véritable instrument de pénétration politique et économique. Seul le rail permet aux forces militaires de se transporter rapidement d'un point à un autre, favorise les échanges, diminue le prix de revient des objets manufacturés, facilite aux indigènes la vente de leurs récoltes et de leur bétail, arrache enfin les tribus à leur isolement pour les faire vivre de la vie générale. La vapeur triomphe de la distance, qui a toujours été en Algérie le grand obstacle ; elle est, pour tout dire d'un mot, le véhicule de la civilisation. « Faites dresser, disait Burdeau, une carte des chemins de fer en Algérie et une carte de densité de la population européenne, vous constaterez qu'un chemin de fer constitue un véritable fleuve colonisateur, qui charrie des colons et les dépose sur ses berges. »

Un premier programme de chemins de fer fut dressé en 1857 ; il consistait, comme on l'a vu (1), en une voie princi-

(1) Voir ci-dessus p. 250.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pale parallèle à la mer, et en voies perpendiculaires rattachant cette voie aux villes de la côte. Ce programme fut exécuté avec une certaine lenteur ; la ligne d'Alger à Blida fut ouverte à l'exploitation en 1862, celle d'Alger à Oran en 1871, en même temps que la ligne de Philippeville à Constantine; la ligne d'Alger à Constantine ne fut achevée qu'en 1886. Un nouveau programme avait été dressé en 1879 et était à peu près réalisé en 1890. La longueur exploitée, qui ne comprenait encore que 513 kilomètres en 1877, passa à 1.288 kilomètres en 1879, 2.816 en 1890. Le mouvement de construction se ralentit ensuite et le réseau ne progressa guère de 1890 à 1900. A cette époque, l'institution du budget spécial rendit l'Algérie maîtresse de ses chemins de fer et l'incita à compléter son outillage. Elle procéda d'abord à la réfection des anciennes lignes, puis dressa en 1907 un nouveau programme comportant 831 kilomètres de lignes nouvelles ; l'exécution de ce programme, retardée par la guerre européenne, ne sera complètement achevée qu'en 1930. Enfin un programme élaboré en 1920 comprend 1.743 kilomètres de voies nouvelles, mais on n'en a pas encore abordé la réalisation.

Une grande partie du réseau algérien est à voie large de 1 m. 44, le reste est à voie étroite de 1 m. 055. La voie large a l'inconvénient de coûter plus cher, mais en revanche son rendement est plus considérable. On semble d'ailleurs, en Algérie, avoir adopté l'une ou l'autre largeur de voie un peu au hasard et sans plan d'ensemble ; l'emploi simultané des deux systèmes a le sérieux défaut de détruire l'homogénéité du réseau, d'imposer des transbordements onéreux, de gêner la circulation en interdisant les emprunts de matériel d'une ligne à l'autre. On s'est efforcé d'y remédier en constituant un double réseau, à voie large et à voie étroite, ce dernier ayant comme le premier accès au littoral.

Les lignes algériennes étaient partagées autrefois entre cinq Compagnies : la Compagnie P.-L.-M., l'Est-Algérien, l'Ouest-Algérien, la Compagnie Bône-Guelma et la Compa-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gnie Franco-Algérienne. Les divers réseaux étaient constitués d'une manière tout à fait incohérente ; c'est ainsi que la Compagnie P.-L.-M. exploitait les lignes d'Alger-Oran et de Philippeville-Constantine, séparées par la ligne Alger-Constantine. L'Ouest-Algérien ne détenait qu'un réseau dispersé, des lignes sans soudure entre elles. Ce morcellement n'était pas sans entraîner des inconvénients graves, au point de vue des pertes de temps, des charges financières de l'exploitation, de la décroissance des taxes pour les longs parcours, de la diversité et de la complication des tarifs, qui différaient suivant les réseaux et souvent d'une ligne à l'autre d'un même réseau.

Sauf la Compagnie Franco-Algérienne, à laquelle avaient été concédés 300.000 hectares de terrains à alfa, les chemins de fer algériens ont été construits avec la garantie d'intérêt de l'État ; ce système en lui-même est la forme la plus rationnelle et la moins onéreuse du concours de l'État, mais tout dépend de la manière dont sont rédigés les conventions et les barèmes. Or, en Algérie, le système de la garantie avait souvent été organisé de telle sorte que la Compagnie n'était pas intéressée à développer le trafic, au contraire. « Plus la voie, disait Burdeau, aura été établie à bas prix et comme en vue d'un trafic misérable, plus en outre le trafic aura été maintenu dans des limites restreintes, soit par la pauvreté du pays exploité, soit par l'insuffisance du matériel, soit par l'exagération des tarifs, plus la Compagnie réalisera des bénéfices importants. Le système se réduit donc dans ce cas à une régie désintéressée où le régisseur paie les frais d'exploitation et encaisse une rente fixe sur l'État. »

L'enchevêtrement et la multiplicité des réseaux, l'impossibilité de faire fonctionner utilement le système des contrats forfaitaires avec les Compagnies appelaient une réforme du régime des chemins de fer algériens. Cette réforme fut rendue possible du jour où l'Algérie fut dotée de l'autonomie financière par la loi de 1900 et devint maîtresse de ses chemins de fer par la loi de 1904 (1). La colonie a procédé successivement

(1) Voir ci-dessus, p. 412.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

au rachat de la Compagnie Franco-Algérienne (1900), de l'Est-Algérien (1907), du Bône-Guelma (1913), de l'Ouest-Algérien (1920). Les chemins de fer ont été partagés entre deux réseaux : l'un à l'Ouest d'Alger, affermé à la Compagnie P.-L.-M. ; l'autre à l'Est d'Alger, exploité en régie directe par l'administration des chemins de fer de l'État. A cette dernière administration est rattaché l'ancien réseau oranais à voie étroite et notamment la ligne de Colomb-Béchar. Comme dans la métropole, la liaison entre les deux exploitations est assurée par un Comité de direction et un Conseil supérieur des chemins de fer.

Le réseau des chemins de fer algériens, comme celui des routes, se compose essentiellement de lignes parallèles au littoral et de lignes perpendiculaires à la mer. La ligne principale, celle qu'on peut appeler le Grand Central, va de la frontière marocaine à la frontière tunisienne ; elle peut être considérée comme se composant de deux branches maîtresses, dirigées d'Alger vers Oran et la frontière marocaine d'une part, vers Constantine et la frontière tunisienne d'autre part ; de ces branches se détachent une série de voies qui desservent les ports d'embarquement ou pénètrent dans l'intérieur. Si l'on reprend la comparaison de Burdeau, la ligne centrale est comme un grand fleuve dont les voies dirigées vers les ports sont les embouchures et les voies venant du Sud les affluents.

De la ligne d'Alger à Oran se détache à Blida une ligne qui s'avance dans l'intérieur jusqu'à Djelfa ; à Orléansville s'embranche la ligne de Ténès ; à Relizane, la ligne de Mostoganem à Tiaret-Trumelet ; à Perrégaux, la ligne d'Oran-Arzew à Colomb-Béchar-Kenadsa, qui s'avance dans le Sud à 770 kilomètres d'Oran. De Sainte-Barbe-du-Tlélat part la ligne d'Oran à Tlemcen et à la frontière marocaine, avec embranchements à Bel-Abbès sur Mascara, à Tabia sur Ras-el-Ma-Crampel, à Tlemcen sur Beni-Saf. D'Oran, une autre ligne gagne Aïn-Témouchent.

Dans l'Algérie orientale, sur la ligne d'Alger à la frontière

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tunisienne se greffent : à Ménerville, la ligne de Tizi-Ouzou ; à Bouïra, celle d'Aumale ; à Beni-Mansour, celle de Bougie ; à El-Guerrah, celle de Biskra et Touggourt, qui pénètre à 545 kilomètres de la mer ; à Ouled-Rahmoun, la ligne d'Aïn-Beïda-Tébessa, avec embranchement sur Khenchela ; au Khroub, la ligne de Constantine-Philippeville ; à Duvivier, la ligne de Bône ; à Souk-Ahras celle de Tébessa.

Au Sud de la grande artère parallèle à la côte est amorcée une deuxième rocade partant de Bel-Abbès, passant par Mascara et Tiaret, et qui pourra être prolongée sur Boghari et Aumale ; dans le département de Constantine, cette deuxième rocade est constituée par la ligne d'Ouled-Rahmoun à Tébessa.

La longueur totale des lignes de chemins de fer d'intérêt général en exploitation en Algérie s'élève à 4.373 kilomètres, auxquels il faut ajouter 440 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local, 28 kilomètres de chemins de fer industriels et 127 kilomètres de tramways. C'est peu pour assurer les échanges sur 300.000 kilomètres carrés peuplés de 5 millions d'âmes. Mais on ne saurait en aucune façon comparer à cet égard l'Algérie aux vieux pays de l'Europe occidentale. Du fait que la population est très clairsemée sur des espaces immenses, les voies de communication sont plus nécessaires que partout ailleurs, mais elles sont aussi plus coûteuses à établir et moins productives. La ligne parallèle à la mer avec les voies qui lui servent de débouchés vers les ports est à peu près la seule dont l'exploitation soit rémunératrice ; les lignes du Sud, trop éloignées des pays de colonisation et de culture, sont, sauf quelques exceptions, assez peu productives.

Les voies ferrées qui restent à construire en Algérie peuvent être classées en trois catégories : ce sont les lignes d'intérêt général, d'embranchement ou de jonction dans le Tell ; les lignes de pénétration vers le Sud ; enfin les petites lignes de tramways ou de chemins de fer d'intérêt local destinées à resserrer dans le Tell les mailles du réseau actuel. Dans la première catégorie figurent les lignes de Constantine à Dji-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

djelli, prévue au programme de 1907 et de Sétif à Bougie, toutes deux très coûteuses, mais qui permettront d'exploiter les richesses forestières et minières de la Kabylie des Babors ; les lignes d'Aïn-Témouchent à Marnia et de Marnia à Nemours, dont l'utilité est très grande, la première surtout. On peut ranger dans la deuxième catégorie le prolongement de la ligne de Touggourt jusqu'à Ouargla, celui de la ligne de Djelfa sur Laghouat et Ghardaïa, celui de la ligne de Colomb-Béchar sur le Tidikelt. Dans la troisième catégorie se classent les lignes à construire dans la grande banlieue d'Alger, d'Oran, de Bône, dans le Sahel et la Mitidja, dans la Kabylie du Djurjura.

La construction des chemins de fer algériens a coûté un milliard, et un autre milliard serait nécessaire pour l'exécution du programme de 1920 . Quant aux résultats financiers de l'exploitation, ils ont été, en Algérie comme en France, affectés par la guerre et par les difficultés de l'après-guerre. Les recettes sont en progression constante et atteignent près de 300 millions, mais les dépenses ont progressé plus rapidement encore. En 1913, le produit net avait atteint 17 millions et demi ; en 1921, le déficit a été de 78 millions ; il s'est abaissé progressivement à 43 millions en 1922, 19 millions en 1924 ; il est actuellement de 5 à 10 millions.

Ce déficit, joint à la concurrence que les automobiles font aux chemins de fer pour le transport des voyageurs, a créé dans ces dernières années en Algérie un état d'esprit peu favorable à la construction de lignes nouvelles. Tout en approuvant la prudence dont font preuve les assemblées algériennes, on ne saurait oublier que les recettes nettes des chemins de fer ne permettent pas à elles seules d'évaluer leur utilité. Le premier et le plus incontestable produit du réseau algérien, le maintien de la sécurité, l'accroissement de la fortune publique, la mise en valeur du sol, ne peut guère se chiffrer.

L'Algérie est reliée à la Tunisie par la ligne de Guelma à Tunis, achevée dès 1884. Une autre jonction, facile à réaliser

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et qui va s'effectuer, est celle de Tébessa à Kalaa-Djerda. Il est non moins urgent de relier l'Algérie au Maroc, Oran à Casablanca. Actuellement, la voie large s'arrête à Oudjda d'une part, à Fès d'autre part ; la ligne d'Oudjda à la Moulouya peut être très rapidement mise en service ; la construction de celle de la Moulouya à Fès sera beaucoup plus longue et plus coûteuse ; il faut souhaiter qu'elle soit achevée avec toute la rapidité désirable. Une fois cette ligne terminée, le grand central Casablanca-Tunis ne présentera plus de lacune et l'unité de l'Afrique du Nord sera réalisée. Les voies ferrées en construction dans le Maroc oriental draineront vers le port de Nemours, qu'on s'efforcera d'améliorer, les richesses minérales des régions d'Oudjda et de Figuig, en particulier les minerais de manganèse du Bou-Arfa. Mais la voie ferrée de Marnia à Oran par Tlemcen et Bel-Abbès, au profil très accidenté, sera vite insuffisante et embouteillée ; l'Algérie devra donc se hâter de la doubler par la ligne d'Aïn-Témouchent à Marnia.

Cependant les Algériens, enfermés entre la Méditerranée et le désert, aspirent à sortir de « l'île du Maghreb » et à se relier au Soudan à travers le Sahara. L'idée de la construction d'une voie ferrée transsaharienne n'est pas nouvelle; innombrables sont les livres, brochures, articles écrits sur cette question. L'exécution du transsaharien fut préconisée en 1875 par l'ingénieur Duponchel ; après un arrêt causé par le massacre de la mission Flatters, l'idée fut reprise en 1890 par l'ingénieur Rolland, en 1899 par M. Paul Leroy-Beaulieu, en 1911 par M. André Berthelot sous la forme d'un projet de transafricain d'Alger au Cap ; d'autres projets furent étudiés de 1918 à 1921. En 1923, le Conseil supérieur de la Défense nationale émit un vœu en faveur de la construction d'une voie ferrée reliant l'Afrique du Nord à l'Afrique Occidentale ; il conseillait un tracé partant d'Oran, passant par Ras-el-Ma, Colomb-Béchar et Adrar, atteignant la boucle du Niger à Tosaye et aboutissant dans la région de Ouagadougou ; il préconisait une ligne à voie normale de 1 m. 44 et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la traction par locomotive à combustion interne, sans préjudice des possibilités d'électrification. Enfin, par la loi du 7 juillet 1928, un organisme d'études du chemin de fer transsaharien a été créé au ministère des Travaux publics ; doté d'un crédit de 11 millions et demi, il doit, dans un délai de 18 mois, faire connaître son avis sur l'entreprise au triple point de vue technique, économique et administratif.

La construction de la voie ferrée transsaharienne, dont on évalue la longueur à 3.349 kilomètres d'Oran au Mossi, 2.200 kilomètres de Ras-el-Ma à Tosaye, et le prix de revient à 2 milliards et demi — d'autres disent 7 milliards — ne présente pas de difficultés techniques insurmontables. Les objections qui lui sont faites sont de nature économique. Ses partisans envisagent, au bout de quelques années, un trafic de 400.000 tonnes et de 70.000 voyageurs ; ses adversaires prétendent qu'un train de marchandises par an suffirait à transporter toutes les denrées qui emprunteront cet itinéraire et que la zone productive du Soudan sera toujours drainée par la voie moins coûteuse de l'Atlantique. On objecte aussi que, dans l'outillage de notre empire colonial, d'autres tâches plus urgentes et plus immédiatement productives s'imposent à nous. On fait remarquer enfin que l'automobile, et bientôt sans doute l'avion, fourniront aux voyageurs pressés et que la dépense n'effraie pas la solution au moins provisoire de la traversée rapide du désert.

C'est au point de vue politique que l'utilité du transsaharien est incontestable. L'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale jouent un rôle croissant dans notre vie nationale ; chaque progrès, chaque pas en avant qu'elles feront rendra de plus en plus nécessaire de les souder l'une à l'autre par une voie ferrée. Le Sahara, le plus grand désert du monde, est un très grave obstacle à la mise en valeur des régions intertropicales de l'Afrique et à la cohésion de l'empire colonial français. Cet obstacle ne peut être vaincu que par le rail. On ne saurait que s'associer sur ce point à la conclusion de Foureau : « Considéré en tant qu'affaire commerciale, écri-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

vait-il, je n'ai qu'une très médiocre confiance dans le rendement probable du transsaharien devant le néant du trafic que j'entrevois. Mais, si on ne veut le considérer que comme un instrument de domination (d'autres disent un chemin de fer impérial, et c'est évidemment la même chose), le transsaharien, sous ce point de vue spécial, serait une œuvre splendide, aplanirait bien des difficultés, supprimerait bien des obstacles. » Il n'est pas un Français qui ne souhaite la réalisation de ce projet grandiose, qui s'exécutera tôt ou tard. Les avis ne diffèrent que sur son opportunité et son degré d'urgence.

III

Quel que soit le sort ultérieur des projets de transsaharien, il est bien évident que c'est la façade méditerranéenne qui restera toujours la façade la plus vivante et la plus intéressante. Les échanges de « l'île du Maghreb » se font par ses ports dans une proportion qui dépasse 95 pour 100.

Le littoral de l'Algérie est en général élevé et montagneux, mais les plissements étant sensiblement parallèles au littoral n'y découpent guère d'anfractuosités ; point d'îles et de presqu'îles comme sur les côtes de Grèce ou même de Provence ; une mer très dure, un vent du Nord presque constant, presque pas d'abris naturels. Mais, dans les conditions actuelles de la navigation et avec les dimensions qu'atteignent aujourd'hui les bâtiments, ce qui importe, c'est beaucoup moins l'existence de ports naturels qu'un ensemble de conditions favorables à la création forcément artificielle de grands établissements maritimes. Sous ce rapport, l'Algérie est relativement bien douée ; en Méditerranée, les travaux de ports dans des localités bien choisies sont en général moins coûteux et moins difficiles que dans les mers à marées et les Océans.

Pour les ports comme pour les autres travaux publics, la France a longtemps hésité à faire en Algérie les avances de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fonds nécessaires à la mise en valeur. La jetée Nord du port d'Alger, dont la direction s'infléchit à diverses reprises, suivant que l'on projetait de donner aux bassins des dimensions plus ou moins grandes, a été appelée par Elisée Reclus « la courbe des incertitudes ». En 1846, on élabora les projets de ports à construire à Oran, Philippeville et Bône, mais c'est seulement de 1866 à 1875 que les travaux furent poussés activement. Depuis lors, des sommes considérables ont été consacrées aux ports tant par le budget de la colonie que par les Chambres de commerce. Les ports d'Alger, d'Oran, de Bône, de Philippeville et de Bougie sont très complètement outillés ; des travaux de moindre importance ont été effectués à Nemours, Beni-Saf, Arzew, Mostaganem, Ténès, Cherchel, Djidjelli, Collo, la Calle. En Algérie comme en France, on a parfois trop dispersé les efforts : « Les grands travaux publics, disait un rapporteur du budget de l'Algérie, doivent être entamés un peu partout à la fois, de façon qu'autant que possible aucune partie de la colonie ne soit avantagée au détriment de l'autre. » On ne saurait avouer plus cyniquement une conception déplorable. L'avenir est visiblement à la concentration du commerce dans quelques grands ports supérieurement outillés. Seuls, ils peuvent fournir aux navires actuels, d'un tonnage de plus en plus considérable, les installations complètes et l'outillage perfectionné dont ils ont besoin et qui se traduisent par une diminution du prix des frets pour ces ports.

Dans l'Algérie occidentale, le port d'Oran concentre la plus grande partie du trafic. Les travaux ont été effectués en quatre étapes, la première en 1868 le (Vieux-Port), la seconde en 1876 (bassin Aucour), la troisième en 1914 (bassin du Maroc) ; la quatrième (bassin Poincaré) est en cours d'exécution. A chacune de ces étapes, la surface des bassins en eau profonde, des quais, des terre-pleins s'est accrue considérablement. Le port d'Oran possède un outillage que bien des grands ports de la métropole pourraient lui envier ; son trafic s'accroît avec une rapidité extraordinaire ; les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

exportations de vins, de céréales, de moutons, d'alfa fournissent aux navires un fret abondant. Oran est le point d'aboutissement de la voie ferrée d'Alger, de celle de la frontière marocaine et de Tlemcen, de celle de Colomb-Béchar. Le prolongement des voies ferrées et la construction de nouvelles lignes destinées à faire entrer dans sa sphère d'influence une partie du Maroc, peut-être même du Soudan, lui garantissent un bel avenir. Enfin, Oran est placé dans des conditions très favorables pour le ravitaillement en charbon des navires en relâche, à mi-distance des grands ports du Nord de l'Europe et du canal de Suez.

Les autres ports de l'Algérie occidentale sont loin d'égaler en importance celui d'Oran. Entre la frontière marocaine et Oran sont les petits ports du Kiss (Port-Say), de Nemours, d'Honeïn, de Beni-Saf, enfin de Mers-el-Kébir, qui n'est qu'une annexe d'Oran. Seul jusqu'ici le port de Beni-Saf a une réelle importance, due aux minerais de fer qui s'y embarquent. On se propose de faire de Nemours le débouché des minerais du Maroc oriental, en dépit de conditions naturelles peu favorables.

Entre Oran et Alger sont les ports d'Arzew, de Mostaganem, de Ténès, de Cherchel et de Tipaza. Les deux ports d'Arzew et de Mostaganem sont situés dans la même baie et à faible distance l'un de l'autre, mais, tandis que le premier est établi dans une anse bien abritée, le second a nécessité des travaux considérables, que la mer a endommagés ou démolis à plusieurs reprises.

Le port d'Alger est de beaucoup le premier port de l'Algérie et de l'Afrique du Nord toute entière. Il occupe le fond de la magnifique baie en hémicycle qui s'étend de la pointe Pescade au cap Matifou et autour de laquelle se groupent les coteaux de Mustapha, parsemés de villas et de jardins ; en arrière s'étend la plaine de la Mitidja ; les cimes de l'Atlas et les sommets neigeux du Djurjura forment le fond du tableau. Le rayon d'action d'Alger s'étend bien au delà de ses environs immédiats ; c'est le point de départ des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

voies ferrées qui se dirigent vers Constantine et Tunis d'une part, vers Oran et Casablanca de l'autre ; situé à peu près à égale distance des deux extrémités de la Berbérie, sensiblement sous le méridien de Paris et de Marseille, siège du gouvernement général et centre de population européenne le plus important de toute l'Afrique, Alger est, pour une grande partie des voyageurs et des marchandises à destination ou en provenance de l'Europe, le point d'arrivée et le point de départ. L'histoire du port d'Alger est celle de la ville elle-même ; comme elle, il s'est graduellement étendu vers le Sud ; en même temps que la ville faisait craquer sa ceinture de pierre, un nouveau port, comprenant les bassins de l'Agha, de Mustapha, du Hamma, se créait dans la baie. Le rôle du port d'Alger est multiple ; c'est un port de guerre, un port de pêche, un port de refuge, un port marchand, un port de ravitaillement. C'est surtout comme port marchand et comme port d'escale que son importance est grande ; il reçoit environ les deux tiers des envois de la métropole en Algérie ; sa part dans les exportations est proportionnellement moindre, mais reste néanmoins considérable ; les vins sont au premier rang dans les exportations, mais les moutons, les primeurs, l'huile d'olive, les céréales, le tabac, les minerais fournissent aussi un appoint notable ; les établissements industriels d'Alger et de sa banlieue jouent également un rôle qui n'est pas négligeable. Enfin, comme port de relâche et de charbonnage, Alger est préféré à Malte et à Gibraltar par beaucoup de Compagnies de navigation, bien qu'il partage désormais ce trafic avec Oran. Alger, au point de vue du mouvement général de la navigation, est le troisième port français, après Marseille et le Havre ; au point de vue du tonnage des marchandises, il se classe au sixième rang.

Tandis qu'Oran dans l'Algérie occidentale et Alger dans l'Algérie centrale attirent à eux presque tout le trafic, ne laissant que fort peu de chose aux ports secondaires, dans l'Algérie orientale le trafic se partage entre les trois ports

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Bougie, de Philippeville et de Bône ; Bône l'emportant d'ailleurs sur ses rivaux à cause de ses exportations de phosphates et de minerais. Bougie est l'entrepôt naturel des Kabylies, de la vallée de l'Oued Sahel, de la région des hautes plaines situées à l'Ouest de Sétif. Aux produits agricoles de la région, vins, céréales, olives, figues et caroubes, se joignent les minerais de fer, le zinc et quelques phosphates. Philippeville est le port le plus rapproché de Constantine et dessert à ce titre la partie centrale de la province, dont Bône draine la partie orientale. La situation géographique de Bône, la richesse des grandes plaines qui l'avoisinent, les facilités de communications avec l'intérieur par la vallée de la Seybouse, surtout les richesses minières de l'arrière-pays, phosphates et minerais de fer, lui garantissent un bel avenir de prospérité. Sans égaler Alger ni Oran, c'est le troisième port de l'Algérie.

Les petits ports algériens situés entre Alger et la frontière tunisienne n'ont qu'un rôle assez effacé. En Kabylie, Dellys, Tigzirt, Port-Gueydon sont insignifiants. Seul, Djidjelli se développera sans doute, lorsque la voie ferrée le reliera à Constantine, lui apportant les céréales de la région de Mila, les produits miniers et forestiers de la Kabylie des Babors ; jusqu'ici, c'est surtout, de même que Collo, un port d'exportation du liège. Stora, dépendance de Philippeville, n'est qu'un port de pêche ; Herbillon mérite à peine le nom de port ; la Calle, célèbre à l'époque où florissait la pêche du corail, ne peut attendre sa renaissance que de cette pêche et de celle de la sardine.

Le mouvement des marchandises embarquées et débarquées dans les ports de l'Algérie atteint plus de 10 millions de tonnes. Les trois ports d'Alger (3.800.000 tonnes), Oran (2.500.000 tonnes), et Bône (2.100.000 tonnes) font plus de 80 pour 100 de ce trafic. Viennent ensuite, par ordre d'importance : Beni-Saf (700.000 tonnes), Bougie (350.000 tonnes), Philippeville (320.000 tonnes), Mostaganem (184.000 tonnes). Le mouvement des autres ports est tout à fait insignifiant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le tonnage des relâcheurs atteint à Oran 4.900.000 tonnes, dépassant celui d'Alger (2.900.000 tonnes).

Les relations maritimes de l'Algérie se nouent d'une part avec les pays de l'Europe méditerranéenne qui lui font face, France, Espagne et Italie, en raison de la grande proximité, d'autre part avec les pays de l'Europe septentrionale auxquels sont destinées certaines de ses exportations et d'où proviennent beaucoup de ses importations.

Une partie de ce trafic s'effectue sous pavillon français. Aux relations qui s'établissent nécessairement entre une colonie et sa métropole, surtout quand elle en est aussi rapprochée que l'Algérie l'est de la France, viennent se joindre les dispositions législatives qui constituent le monopole de pavillon. Aux termes de la loi du 2 avril 1889, la navigation entre la France et l'Algérie ne peut s'effectuer que sous pavillon français ; cette loi assimile la navigation entre les ports français et algériens à un véritable cabotage. Enfin des conventions postales constituent en quelque sorte « un monopole à l'intérieur du monopole », concédant l'ensemble des services subventionnés à trois Compagnies : la Compagnie Générale Transatlantique, la Compagnie de Navigation mixte et la Compagnie des Transports maritimes à vapeur. Ces Compagnies relient Marseille et Port-Vendres à Alger, Oran, Bougie, Philippeville et Bône.

En outre des services postaux réguliers, des services commerciaux mettent l'Algérie en relations avec Marseille, Port-Vendres, Cette, Saint-Louis-du-Rhône, et, dans l'Ouest et le Nord de la France, avec Dunkerque, le Havre, Rouen, Nantes et Bordeaux. Mais c'est Marseille qui reste la grande porte du Maghreb, faisant 51 pour 100 des importations et 31 pour 100 des exportations algériennes ; puis viennent Rouen, Cette, Dunkerque, Bordeaux.

Les Algériens se plaignent non sans raison des charges et des désagréments qui résultent pour eux du monopole de pavillon : insuffisance des vitesses, du nombre des services, installations défectueuses sur les navires postaux, élévation

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du prix des frets pour les marchandises. Enfin ils font observer que la navigation entre la France et l'Algérie ne peut guère être assimilée à un cabotage ordinaire. Tout au moins, dans l'état de dépendance économique où se trouve la colonie vis-à-vis de la métropole, celle-ci lui doit-elle la sécurité des transports ; cette sécurité n'est pas assurée lorsqu'éclatent des grèves maritimes, comme le fait s'est produit à diverses reprises ; dans ce cas, les communications sont complètement interrompues entre la France et l'Algérie.

On a proposé divers remèdes, tels que la suppression du monopole de pavillon, la constitution d'une flotte algérienne ou nord-africaine. On a songé aussi soit à une flotte d'État pour les relations entre la France et ses colonies, soit à la constitution d'un consortium des Compagnies de chemins de fer françaises et algériennes, auquel serait confiée l'exécution des services maritimes franco-algériens et qui les exploiterait dans les mêmes conditions que les réseaux ferrés, c'est-à-dire avec une garantie d'intérêt et sous le contrôle de l'État. Aucune de ces solutions n'a prévalu. La loi du 11 janvier 1898, qui subventionnait les services maritimes postaux, étant expirée en 1908, fut renouvelée par tacite reconduction de six mois en six mois jusqu'en 1919, puis les Compagnies la dénoncèrent et ne furent plus liées par aucun contrat. C'est seulement le 1er mars 1928 que furent signées de nouvelles chartes-parties réglant les services maritimes postaux entre la France, l'Algérie et la Tunisie pour une période de vingt ans et établissant enfin un régime stable. En même temps, sont prévues les mesures financières nécessaires pour assurer le remplacement des navires actuellement en service ; pour y pourvoir, une contribution annuelle de 2.500.000 francs est demandée à l'Algérie.

Les relations entre l'Algérie et l'étranger sont assurées par quelques Compagnies de navigation étrangères et par de nombreux *tramp* qui apportent en Algérie du charbon et remportent du minerai. Malgré le monopole de pavillon et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du fait précisément que les navires étrangers transportent surtout des matières pondéreuses, tandis que les courriers postaux sont le plus souvent presque vides, sur 10 millions de tonnes de marchandises, les navires français n'en transportent que 3 millions et demi, alors que la part des navires étrangers est de 6 millions et demi de tonnes.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que présente pour l'Algérie le développement de la navigation aérienne. Par sa position intermédiaire entre la France et l'Afrique Occidentale, en raison des possibilités économiques offertes par de vastes régions mal reliées entre elles, l'Algérie semble appelée à connaître une activité aéronautique des plus intenses. Le réseau du service de la navigation aérienne comprend en Algérie les aérodromes d'Oran (la Sénia) et d'Alger (Maison-Carrée), les bases d'hydravions d'Oran, Alger et Bône, un service de communications et de transmissions radiotélégraphiques, un service d'avis aux navigateurs aériens. L'aviation s'efforce de réaliser la liaison entre l'Algérie et la métropole, la liaison transversale Maroc-Algérie-Tunisie, enfin les liaisons sahariennes et transsahariennes. La première traversée aérienne du Sahara a été effectuée en 1920 par le commandant Vuillemin, dans le raid précurseur au cours duquel le général Laperrine trouva la mort ; elle a été renouvelée en 1925 par Vuillemin et Pelletier-Doizy, puis par les Belges Thieffry et Royer et en sens inverse, de Tombouctou à Alger, par Lemaître et Arrachard. On s'efforce, par une pénétration progressive et méthodique, d'aboutir graduellement à une liaison régulière. Trois voies de pénétration partant de Colomb-Béchar, de Laghouat et de Biskra se rejoindraient à Insalah, d'où une voie unique permettrait d'atteindre le Niger.

En attendant que l'aviation ait progressé, il est évident que de nombreuses améliorations pourraient être réalisées dans les services maritimes, qui devraient être organisés d'une manière impeccable entre la France et l'Algérie. Si l'Algérie est le prolongement de la France, c'est à condition

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'être reliée régulièrement, rapidement et fréquemment avec elle. Tout ce qu'on fera pour développer la navigation entre les deux rives de la Méditerranée aura des conséquences économiques, politiques, sociales, extrêmement importantes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CHAPITRE V

Le commerce (1)

En matière de commerce comme en matière d'agriculture, il existe une sorte de division du travail entre les indigènes et les Européens. Les indigènes s'adonnent de préférence au commerce intérieur, au commerce de détail, au colportage, les Européens au commerce extérieur, au commerce de gros, à la commandite.

Chaque groupe indigène, famille, douar ou tribu avait jadis tendance à vivre sur lui-même et à produire tout ce dont il avait besoin en achetant et vendant le moins possible; cette tendance est aujourd'hui combattue par des habitudes nouvelles. De tout temps, d'ailleurs, la diversité des productions des différentes régions de l'Algérie déterminait un mouvement d'échanges assez important à l'intérieur du pays. Du Nord au Sud et du Sud au Nord, entre le pays des céréales, le pays des moutons et le pays des dattes, un commerce s'est effectué de temps immémorial. Autrefois, au début de l'hiver, les tribus du Sud-Oranais, Hamyan et Trafi, allaient au Gourara en grandes caravanes apporter du blé et de la laine et chercher des dattes qu'elles gardaient pour leur consommation personnelle ou qu'elles revendaient sur les marchés du Nord. Depuis l'occupation française, au commerce par caravanes se sont substitués des procédés plus modernes, le commerce en boutique a succédé au commerce de troc. La pacification des régions sahariennes et notre présence dans les oasis ont modifié le mouvement des échanges

(1) *Documents statistiques sur le commerce et la navigation de l'Algérie*, publiés par l'administration des douanes, Alger, un volume annuel). — *Statistique générale de l'Algérie* (à partir de 1926, *Annuaire statistique de l'Algérie*), Alger, un volume annuel.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plutôt qu'ils ne l'ont augmenté, et il est évident qu'ils ne sont pas susceptibles de prendre une bien grande extension. De ce côté, si l'on veut trouver un vrai centre de production et de consommation, il faut aller jusqu'au Soudan ; or, la traversée du Sahara est, dans l'état actuel des choses, un obstacle trop sérieux pour que de puissants courants de circulation puissent s'y établir. Le commerce transsaharien est jusqu'ici un mythe.

Les trois grands tronçons entre lesquels se partage la Berbérie, à savoir l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, se ressemblent trop pour avoir beaucoup à se demander ou à s'offrir réciproquement. Ils ont même climat, mêmes productions ; la Tunisie et le Maroc sont pour l'Algérie plutôt des concurrents que des débouchés. Si le mouvement des échanges entre eux est relativement important, c'est que ces trois pays sont inégalement avancés dans leur évolution et soumis à des régimes douaniers ou fiscaux différents.

Les prohibitions qui avaient d'abord fermé l'Algérie aux produits du Maroc et de la Tunisie furent levées en 1853 ; la même année, on organisait sur les frontières de ces deux pays un service de douanes. La loi du 17 juillet 1867 permit l'entrée en franchise en Algérie par les voies de terre des produits naturels ou fabriqués originaires du Maroc ou de la Tunisie. A ce régime a été substitué, à partir de 1890 en Tunisie, à partir de 1922 au Maroc, le régime dit du contingentement, en vertu duquel les produits tunisiens ou marocains sont admis en franchise en quantités déterminées chaque année. Quant aux produits provenant d'Algérie, ils sont traités au Maroc et en Tunisie comme les produits français. Cependant, en vertu des accords de 1902, les droits perçus à la frontière algérienne ne sont que de 5 pour 100, alors qu'ils atteignent 12 1/2 pour 100 dans les ports de l'Atlantique ; mais les négociants de ces ports, s'estimant défavorisés par ce régime, ont obtenu en 1923 qu'une seconde barrière douanière soit établie à Taza, où on perçoit la différence entre les deux droits.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le but vers lequel il faut tendre est évidemment l'union douanière des trois pays de l'Afrique du Nord, entre eux et avec la métropole. Mais ce but n'est pas très facile à atteindre. En Tunisie, où l'union douanière est déjà réalisée pour un grand nombre de produits, la question est à l'étude et semble devoir se résoudre assez facilement ; les difficultés proviennent moins des différences du régime douanier que de celles du régime fiscal intérieur qui favorise la contrebande, en particulier celle des tabacs. Au Maroc, l'union douanière ne saurait être de sitôt effectuée, l'acte d'Algésiras et les traités ultérieurs ayant affirmé le principe de l'égalité douanière entre toutes les puissances.

Le commerce de l'Algérie avec la Tunisie s'élève à 215 millions. Suivant l'état des récoltes et les besoins locaux, les deux pays échangent des produits agricoles, céréales, huiles d'olive, animaux ; les échanges sont de même nature que ceux qui s'effectuent par exemple entre le département d'Alger et celui de Constantine. Quant aux produits manufacturés, ils ne font pour la plupart que transiter en Algérie ou en Tunisie et sont d'origine européenne.

Le commerce de l'Algérie avec le Maroc atteint 228 millions. Les animaux vivants viennent au premier rang des importations marocaines en Algérie ; le commerce des moutons, des bœufs, des laines, des peaux est le grand commerce de cette frontière. Quelques produits manufacturés indigènes du Maroc, babouches, djellabas, haïks, sont recherchés dans l'Algérie occidentale. Quant aux exportations, l'Algérie joue vis-à-vis du Maroc le rôle d'un pays de transit plutôt que de production ; elle peut d'ailleurs retirer de ce rôle de beaux bénéfices. Le Maroc oriental est dans la dépendance économique de l'Algérie et, même dans le Maroc occidental, beaucoup d'Européens sont Algériens d'origine ou ont séjourné en Algérie et entretiennent avec ce pays des relations commerciales. Parmi les produits originaires d'Algérie même, les tabacs, les semoules et farines, les pâtes alimentaires, les vins, les allumettes, les ouvrages en ciment, les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

couleurs et vernis, le plâtre, trouvent au Maroc d'intéressants débouchés. L'accroissement de la population européenne dans le Maroc oriental et l'achèvement de la voie ferrée d'Oudjda à Fès ne peuvent manquer de développer le commerce algéro-marocain. Mais c'est par la voie de mer et avec l'Europe, avec la France surtout, que s'effectue la presque totalité du commerce extérieur de l'Algérie.

Au début, la France et l'Algérie étaient l'une pour l'autre à l'état « d'étrangers effectifs ». En 1835 et en 1843, ce régime fut atténué. La loi du 11 janvier 1851 admit la libre entrée des produits algériens en France et celle du 17 juillet 1867 proclama la franchise absolue et réciproque des produits des deux pays. Les produits algériens sont donc admis en France sans avoir à y acquitter aucun droit ; à l'importation en Algérie, les provenances de France ont la libre entrée et les produits étrangers sont soumis en Algérie aux mêmes droits que s'ils étaient importés en France. C'est l'assimilation complète, sous réserve de la taxe de caractère fiscal connue sous le nom d'octroi de mer et qui s'applique surtout à certaines denrées coloniales n'ayant de similaires ni en France, ni en Algérie (thé, café), ainsi qu'aux alcools et aux bières.

Le commerce extérieur de l'Algérie a progressé d'une manière continue depuis 1830, mais ses progrès ont été plus ou moins rapides suivant les périodes, comme le montre le tableau suivant, qui indique la moyenne de chaque période décennale :

1831-1840.....	25 millions
1841-1850.....	87 millions
1851-1860.....	157 millions
1861-1870.....	241 millions
1871-1880.....	372 millions
1881-1890.....	421 millions
1891-1900.....	517 millions
1901-1910.....	714 millions
1911-1920.....	1.724 millions

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En 1910, le commerce de l'Algérie a pour la première fois dépassé un milliard; en 1913, il atteignait 1.168 millions. Cette marche ascendante a subi nécessairement un temps d'arrêt pendant la guerre. Depuis lors, la dépréciation de la monnaie, les variations de prix des marchandises ont été d'une telle amplitude que la comparaison du trafic d'une année à l'autre sur cette base mouvante perd tout intérêt ; des plus-values apparentes peuvent s'accompagner et s'accompagnent effectivement de diminutions des quantités. La stabilisation de fait de la valeur du franc en 1927, suivie de sa stabilisation légale en 1928, paraît de nature à donner au commerce de l'Algérie, comme à celui de la France, une activité saine et normale en décourageant la spéculation et en faisant disparaître l'insécurité des transactions due aux variations brusques et incessantes des cours.

Pendant l'année 1927, qui peut être considérée comme une année moyenne, sauf en ce qui concerne les céréales, pour lesquelles la récolte a été déficitaire, et le bétail, épuisé par plusieurs années sèches, le commerce de l'Algérie s'est élevé à 8.357 millions (importations 4.836 millions, exportations 3.521 millions). Même en tenant compte de la dévaluation du franc et des autres facteurs, les progrès du commerce algérien dans ces dernières années ont certainement été considérables.

Le mouvement commercial de l'Algérie consiste essentiellement dans la vente des produits de son sol et l'achat de produits manufacturés, le second de ces facteurs étant lui-même conditionné par le premier. Le commerce extérieur de l'Algérie est donc sous la dépendance étroite de ses rendements agricoles ; le résultat des campagnes agricoles en France exerce de son côté une notable influence. C'est ainsi qu'une forte exportation de céréales correspond à une bonne récolte en Algérie, la colonie devenant au contraire importatrice dans les mauvaises années ; pour les vins, les quantités exportées et surtout les prix sont déterminés par les résultats de la récolte en France ; pour les moutons, une année de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sécheresse en Algérie entraîne souvent une forte exportation, parce qu'on vend les animaux qu'on ne peut plus nourrir, mais l'année suivante on observe une diminution. On constate à la fois une progression constante des importations et une tendance des exportations à égaler, quelquefois même à dépasser le chiffre des importations. Même quand la balance du commerce est déficitaire en apparence, il faut faire entrer en ligne de compte des profits qui ne peuvent être exactement chiffrés et qui concourent à rétablir l'équilibre.

A l'importation, la nomenclature des articles est extrêmement variée. En 1927, les plus gros chiffres sont fournis par les céréales et farines (331 millions dont 218 millions de blé tendre), les sucres (137 millions), les cafés (114 millions), les sirops et bonbons (54 millions), les thés (41 millions), les huiles de graines (126 millions), les bois (109 millions), la houille (117 millions), les huiles minérales et essences (132 millions), les fers (74 millions). Dans la catégorie des produits manufacturés, les chiffres les plus élevés sont donnés par les savons et la parfumerie (105 millions), les tissus de coton (546 millions). de jute (53 millions), les vêtements et la lingerie (58 millions), le papier (106 millions), les peaux ouvrées (97 millions), les machines (256 millions), les ouvrages en métaux (210 millions), les automobiles (213 millions), les ouvrages en caoutchouc (96 millions), enfin les colis postaux, qui comptent pour 257 millions. En somme, les articles les plus importants sont les tissus, les machines, le charbon et l'essence, les denrées coloniales.

A l'exportation, en 1927, les produits de la viticulture se sont élevés à 1.394 millions et il a été exporté 7.137.000 hectolitres ; en 1926, les chiffres (1.511 millions et 9.443.000 hectolitres) étaient encore plus élevés. Les céréales donnent 235 millions, dont 108 millions pour le blé dur (658.000 quintaux) et 93 millions pour l'orge (825.000 quintaux), alors qu'en 1926, il avait été exporté 1.027.000 quintaux de blé dur et 250.000 quintaux d'orge ; quant au blé tendre, les exportations (71.000 quintaux) sont compensées par une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

importation très supérieure (1 million de quintaux, au lieu de 227.000 en 1926). Les semoules et pâtes comptent à l'exportation pour 69 millions, les légumes secs pour 64 millions, les pommes de terre pour 35 millions. Les fruits frais donnent 130 millions (181 en 1926), dont 19 millions pour les agrumes (au lieu de 36 en 1926), 6 millions pour les raisins de table, 16 millions pour les marcs et moûts, 54 millions pour les dattes, 23 millions pour les figues, 5 millions pour les amandes. On a exporté pour 68 millions de tabacs en feuilles (130.000 quintaux), et pour 57 millions de tabacs fabriqués. L'exportation de l'huile d'olive atteint 60 millions et 60.000 quintaux (124 millions et 124.000 quintaux en 1926), l'essence de géranium 18 millions, le coton 35 millions et 17.000 quintaux (26 millions et 13.000 quintaux en 1926), les légumes frais 43 millions. Parmi les produits de l'élevage, les moutons donnent 113 millions et 629.000 têtes (227 millions et 1.278.000 têtes en 1926), les peaux 51 millions, les laines 137 millions et 126.000 quintaux, les œufs 35 millions. Parmi les produits spontanés, les lièges figurent pour 49 millions et 48.000 tonnes, l'alfa pour 80 millions et 199.000 tonnes, le crin végétal pour 39 millions et 59.000 tonnes, les produits de la pêche pour 39 millions. Enfin, parmi les produits miniers, le premier rang est occupé par les minerais de fer (141 millions et 2.349.000 tonnes au lieu de 68 millions et 1.137.000 tonnes en 1926). Puis viennent les phosphates (66 millions et 876.000 tonnes), les minerais de zinc (64 millions et 64.000 tonnes), les minerais de plomb (53 millions et 33.000 tonnes). En somme, l'exportation est alimentée surtout par les produits agricoles, céréales, vins, légumes frais et secs, fruits de table, tabacs en feuilles, huile d'olive ; par les produits de l'élevage, animaux sur pied, laines et peaux ; par les produits naturels provenant de l'exploitation des forêts, lièges, écorces à tan, alfa, crin végétal, enfin par les produits miniers. Les produits manufacturés sont peu nombreux : les tabacs et quelques tapis.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La part de la France dans le commerce de l'Algérie est extrêmement considérable, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Son chiffre moyen d'affaires avec sa colonie pour la période 1901-1910 a été de 579 millions (importations 338 millions, exportations 241 millions); pour la période 1911-1920, 1.304 millions (importations 712 millions, exportations 592 millions). En 1913, les importations de France atteignaient 550 millions, les exportations 350 millions. En 1927, le commerce de la France avec l'Algérie a été de 5.974 millions (importations 3.535 millions, exportations 2.439 millions) ; sa part est de 73 pour 100 aux importations et 69 pour 100 aux exportations. L'Algérie arrive au cinquième rang des fournisseurs de la France, après la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique ; au quatrième rang de ses clients, après la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Allemagne. L'Angleterre est loin de prendre une part aussi prépondérante dans le commerce de l'Inde ou de l'Australie.

Le commerce avec l'étranger, pour la période décennale 1901-1910, a été de 134 millions (importations 62 millions, exportations 72 millions). En 1913, ce commerce a atteint 268 millions (importations 117 millions, exportations 151 millions); en 1927, 2.383 millions (importations 1.301 millions, exportations 1.082 millions) ; encore fait-on figurer dans ces chiffres le commerce de l'Algérie avec les colonies françaises et les pays de protectorat, commerce qui, en bonne logique, devrait être ajouté à celui de la métropole. Les principaux articles importés de l'étranger sont les céréales en cas de récolte déficitaire (en 1927, un million de quintaux de blé tendre valant 218 millions), les cafés (141 millions), les thés (41 millions), les bois (44 millions), la houille (115 millions), les huiles minérales (132 millions). La presque totalité des produits de l'agriculture et de l'élevage est exportée en France; en 1927 cependant, l'étranger a acheté à l'Algérie 700.000 quintaux d'orge, valant 79 millions ; 59.000 quintaux de tabac en feuilles, valant 31 millions ; 50 millions de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tabacs fabriqués, 12 millions de fruits frais, 27 millions d'huile d'olive, 36 millions seulement de vins. C'est vers l'étranger que se dirigent en revanche la presque totalité des lièges (43 millions), des alfas (73 millions et 180.000 tonnes), du crin végétal (35 millions et 54.000 tonnes), des minerais de fer (136 millions et 2.265.000 tonnes), des phosphates (46 millions et 619.000 tonnes) et une bonne partie des minerais de zinc (42 millions et 42.000 tonnes) et de plomb (23 millions et 15.000 tonnes).

Pour résumer d'un mot le mécanisme du commerce de l'Algérie, on pourrait dire qu'elle vend au dehors tout ce qu'elle produit, après avoir prélevé ce qui est nécessaire à sa propre alimentation, et importe tout ce qu'elle consomme. Elle exporte, à destination de la France, ses vins, ses céréales, ses huiles, ses moutons, ses fruits et ses légumes, en quantités plus ou moins considérables suivant que sa récolte est plus ou moins bonne ; à destination de l'étranger, ses lièges, ses alfas, ses phosphates, ses minerais dans les proportions où les cours sont favorables et où les marchés extérieurs peuvent les absorber. Avec les bénéfices ainsi réalisés, elle achète ses vêtements et ses tissus, ses machines et ses automobiles, et d'une manière générale tous les objets manufacturés dont elle a besoin, et en outre sa houille, son essence, son café et son sucre. C'est avant tout la prospérité de son agriculture, le prix qu'atteignent ses produits agricoles et les quantités, très variables d'une année à l'autre, qu'elle en récolte, qui déterminent son pouvoir d'achat et qui sont la vraie marque de ses progrès.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CONCLUSION

La France va fêter en 1930 le glorieux centenaire de son établissement en Algérie. Elle peut être légitimement fière de l'œuvre qu'elle y a accomplie depuis un siècle.

La géographie du pays montre qu'il ne se prête à une mise en valeur quelque peu intense que dans la zone relativement restreinte du Tell, au voisinage de la Méditerranée. Son histoire enseigne que non seulement il n'a jamais pu, avant notre venue, constituer un État véritable, mais que, depuis la fin de la domination romaine, il était tombé de chute en chute jusqu'à la profonde décadence dans laquelle nous l'avons trouvé. Nous l'avons pacifié, outillé, organisé; nous avons rénové ses cultures anciennes, introduit des cultures nouvelles, mis en valeur les richesses de son sol et de son sous-sol, développé son commerce et son industrie. Surtout, nous y avons créé, par la fusion des divers éléments européens, un nouveau peuple, qui parle notre langue et s'est imprégné de notre civilisation.

Les indigènes pourront s'associer sans arrière-pensée à la commémoration d'une conquête qui leur a été somme toute bienfaisante, comme ils s'associent désormais à nous dans la mise en valeur du pays. Nous avons soumis, non sans peine, ces populations farouches et indomptables ; nous avons prouvé que nous étions forts, et les musulmans ont le respect, le culte de la force. Il faut que le titre de Français sonne toujours haut et clair dans l'Afrique du Nord et qu'on ne laisse point s'éteindre trop vite ce respect du nom français que les militaires avaient su inspirer aux indigènes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le succès de tous les peuples colonisateurs, depuis les Romains jusqu'aux Anglais, repose sur le sentiment de la supériorité de la race impériale :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Nous n'en avons pas moins pratiqué de plus en plus, vis-à vis des indigènes, une politique de rapprochement, d'association, d'émancipation progressive ; nous nous sommes efforcés de gagner leurs cœurs et nous y avons en somme assez bien réussi.

Élisée Reclus a dit de la Terre qu'il y ferait bon vivre en frères : cela est vrai de l'Algérie comme des autres parties de la planète.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Fontenay-aux-Roses. — 1928.
Imprimerie des *Presses Universitaires de France*. — Louis Bellenand — 1.201.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires